

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2014

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le Groupe UMP relatif au Conseil de l'Immobilier.....	6
Condoléances.....	3	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remboursement de la dette de l'Etat.....	6
Adoption de comptes rendus.....	4	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux baisses des dotations de l'Etat et au système de péréquation.....	6
2014 DRH 1023 - Composition des comités techniques.....	4	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).....	6
2014 DRH 1027 - Composition des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.....	4	Suspension et reprise de la séance.....	28
Discussion budgétaire commune Ville et Département de Paris.....	5	Discussion budgétaire commune Ville et Département de Paris.....	28
2014 DF 1005 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014.....	5	2014 DF 1005 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014. (Suite).....	28
Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.....	5	2014 DF 1005-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2014.....	40
Lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.....	5	2014 DF 1005-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014.....	44
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un Bleu budgétaire consacré à la consommation énergétique de la collectivité parisienne.....	5	2014 DF 1006 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour 2014.....	46
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion de ses actifs immobiliers.....	5	2014 DF 1018 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2014. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.....	46
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à une majoration de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).....	5	2014 DF 1024 - DRH - Créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2014.....	46
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au lancement d'un emprunt public.....	5	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux personnels de la petite enfance.....	46
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression de taxe de balayage.....	5	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un poste de coordinateur de conseil de quartier dans le 5e arrondissement.....	46
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).....	5	2014 DILT 1005 - DF - Budget supplémentaire du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2014.....	48
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la transition écologique.....	5	2014 DPE 1021 - DF - Budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour 2014.....	48
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris.....	5	2014 DEVE 1042 - DF - Budget supplémentaire du budget annexe du fossage pour 2014.....	48
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au budget de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris.....	5	2014 DPE 1020 - DF - Budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour 2014.....	48
Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des assises de la fiscalité locale.....	6		
Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au réhaussement du taux des Droits de Mutations à Titre Onéreux.....	6		

2014 PP 1014 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2014.	48
Suspension et reprise de la séance.....	49
2014 DEVE 1033 - Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) de Vaugirard, 2, rue Georges Pitard (15e).....	49
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au réseau d'eau non potable.....	51
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien des crédits de l'ADEME.	54
Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à l'isolation thermique du bâti parisien.	55
2014 DEVE 1014 - Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé 2/4, rue des Thermopyles (14e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association UDE (Urbanisme et Démocratie).	57
Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins publics.....	58
Vœu déposé par le Groupe UMP relatif au lancement d'un nouvel appel à projets portant sur les végétalisations innovantes.	59
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au square Léonor Fini.	61
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au parc Monceau.....	62
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la prolifération des corneilles.	63
Dépôt de questions d'actualité.....	65
Suspension et reprise de la séance.....	66
Examen des questions d'actualité.....	66
I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la mixité sociale et les modalités d'affectation dans les lycées parisiens.	66
II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir de l'A.P.-H.P.	67
III - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relatif aux effectifs de la Direction de la Sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.....	70
IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'attraction touristique de Paris à l'aune de l'inflation de la taxe de séjour.	75
V- Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la taxe de séjour.....	75

VI - Question d'actualité posée par le Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux élu-es parisien-nes occupant un logement social.	79
VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la Métropole du Grand Paris et la réforme territoriale.....	81
Suspension et reprise de la séance.	83
2014 SGCP 1021 - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la Charte de fonctionnement des missions d'information et d'évaluation.....	83
Suspension et reprise de la séance.	99
2014 SG 1077 - Prestations de traiteur pour les réceptions organisées par les services en charge de l'évènementiel et du protocole au sein de l'Hôtel de Ville.....	99
Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la distribution gratuite de prospectus commerciaux (4e).	101
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'attribution d'une prime NBI aux agents de la propreté.....	102
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement des agents de la propreté.....	103
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'expérimentation de cendriers publics (9e).....	104
2014 DU 1085 - Charte des éco quartiers - Adhésion.....	105
2014 DPA 1006 - Contrat de subvention passé avec la Banque européenne d'investissement pour le projet de performance énergétique dans les écoles - Avenant.	106
Suspension et reprise de la séance.	108
2014 DU 1054 - PLU - Avis sur l'engagement d'une procédure de modification.....	108
Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'information des élus.....	108
Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la parcelle située 13 rue Santeuil (5e).....	108
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation et aux objectifs.	108
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux objectifs.	108
Vœu déposé par le Groupe UMP relatif aux espaces verts et à la hauteur maximale des constructions.	109
Suspension et reprise de la séance.	135
2014 DPVI 1038 - Subventions (20.600 euros) à onze associations .Deuxième enveloppe. Quartier Fontaine au Roi (11e).	136

2014 PP 1013 - Opérations d'enlèvement de nuit ainsi que les dimanches et les jours fériés, des engins à moteur en stationnement illicite à Paris. 137

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules. 137

Remerciements à Mme SCHMITT, Secrétaire générale du Conseil de Paris. 141

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la "politique de la ville" dans le 10e arrondissement. 141

Vœu déposé par l'Exécutif. 141

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au maintien du quartier "politique de la ville" dans le 10e arrondissement. 141

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la "politique de la ville" dans le 20e arrondissement. 141

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la prise en compte de la dimension métropolitaine. 141

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au financement de la politique de la ville. 141

Vœu déposé par les Groupes Ecologiste de Paris, Radical de Gauche, Centre et Indépendants et Socialiste et Apparentés relatif à la mutualisation des services de police dans les commissariats. 145

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux campements sauvages. 148

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif aux campements sauvages. (Suite). 152

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Le travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives".....152

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM relatif au maintien de la BAC du 16e arrondissement. 153

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurité de la communauté juive. 154

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM relatif à la création d'une police de quartier. 157

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la sécurité dans le bois de Boulogne. 158

Vœu déposé par l'Exécutif. 158

2014 DUCT 1037 - Subvention à l'association ATTAC pour l'organisation d'une Université d'été européenne citoyenne (10.000 euros). 162

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en oeuvre du budget participatif. 163

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux panneaux d'affichage associatif. 164

2014 DPVI 1050 - Subventions et conventions avec 29 associations mettant en oeuvre des projets pour améliorer et végétaliser le cadre de vie. 167

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au Passeport Universel. 168

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un schéma régional d'accompagnement des migrants intra-européens. 170

Vœu déposé par l'Exécutif. 170

2014 DFPE 1249 - DUCT - SG - Subventions (111.200 euros) et avenant à convention avec l'association Réseau Môm'Artre (19e) pour des actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes. 172

2014 DASCO 1042 - Caisse des écoles du 15e arrondissement- Subvention exceptionnelle (500.000 euros) 173

2014 DASCO 1044 - Caisse des écoles (1er) - Subvention (449.023 euros) pour la restauration scolaire. 176

2014 DASCO 1060 - Caisse des écoles (17e) - Subvention (4.322.399 euros) pour la restauration scolaire. 177

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux personnels de la caisse des écoles du 17e. 177

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la sectorisation des écoles dans le 17e. 178

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'acquisition d'un ensemble immobilier 64, rue de Saintonge (3e).....180

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux effectifs d'animateurs. 182

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif au partage des compétences entre les directeurs d'école et les référents éducatifs. 183

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à un audit juridique dans le cadre de l'ARE. 183

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif aux animateurs. 186

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au paiement des heures effectuées par les AVS. 187

2014 DJS 143 - Subvention (49.000 euros) et convention avec l'association le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12e). 189

2014 DJS 191 - Billetterie du Stade Français Paris - Marché - Modalités de passation. 192

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux équipements sportifs du bois de Vincennes. 193

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au délai d'attribution des créneaux sportifs. 196

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'association du patronage Sainte-Mélanie (5e). 198

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif aux subventions aux OMS.....200

2014 DFPE 1015 - Subvention (160.398 euros) et avenant n° 1 avec l'association Institutions Ganone Yad pour la crèche collective (11e). 201

2014 DFPE 1027 - Subvention (83.020 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (11e). 201

2014 DFPE 1033 Subvention (199.575 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (13e). 201

2014 DFPE 1093 - Subvention (82.961 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e). 201

2014 DFPE 1120 - Subvention (272.044 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Casip Cojasor pour sa halte-garderie (20e). 201

2014 DFPE 1122 - Subvention (110.246 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche collective Gan Yossef (20e). 201

2014 DFPE 1123 - Subvention (401.246 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche familiale Gan Yossef (20e). 201

2014 DFPE 1209 - Subvention (199.729 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem (18e) pour la crèche collective Gan Kitov (17e). 201

2014 DFPE 1212 - Subvention (153.391 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem pour sa crèche collective Lea Frankforter (18e). 201

2014 DFPE 1214 - Subvention (302.174 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem pour le jardin d'enfants Sinai (18e). 201

2014 DFPE 1215 - Subvention (204.511 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem (18e) pour sa crèche collective Heikal Menahem (20e). 201

2014 DFPE 1261 - Subvention (147.810 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e). 201

2014 DFPE 1262 - Subvention (100.856 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e). 202

2014 DFPE 1263 - Subvention (47.366 euros) et avenant n° 1 avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e). 202

2014 DFPE 1264 - Subvention (69.025 euros) et avenant n° 1 avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Moucka (19e). 202

2014 DFPE 1265 - Subvention (138.789 euros) et avenant n° 1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e). 202

2014 DFPE 1266 - Subvention (299.207 euros) et avenant n° 1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Lamarck (18e). 202

2014 DFPE 1267 - Subvention (71.843 euros) et avenant n° 1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour le jardin maternel (18e). 202

2014 DFPE 1268 - Subvention (188.765 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche collective (19e). 202

2014 DFPE 1269 - Subvention (338.662 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche familiale (19e). 202

2014 DFPE 1270 - Subvention (94.563 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la halte garderie (19e). 202

2014 DFPE 1271 - Subvention (109.951 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour le jardin d'enfants (19e). 202

2014 DFPE 1007 - Subvention (62.834 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre – Saint Dominique pour la halte-garderie (14e). ... 202

2014 DFPE 1045 - Subvention (74.279 euros) et avenant n° 1 avec l'association Sainte Agnès (7e) pour la halte-garderie (7e). 202

2014 DFPE 1054 - Subvention (487.861 euros) et avenant avec la Fondation Maison des champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e). 202

2014 DFPE 1077 - Subvention (33.010 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Familiale Notre-Dame de Nazareth (15e) pour la halte-garderie dénommée "Les Gémeaux" (15e). 202

2014 DFPE 1098 - Subvention (110.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour sa halte-garderie. 202

2014 DFPE 1090 - Subvention (182.378 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau pour la halte-garderie (16e). 202

2014 DFPE 1191 - Subvention et avenant n° 1 à l'association des Cités du Secours Catholique (20e) pour la crèche familiale Cité Saint Martin (4e). 202

2014 DFPE 1194 - Subvention et avenant n° 1 à l'association des Cités du Secours Catholique (20e) pour la crèche collective Cité le Village (20e). 203

2014 DFPE 1012 - Subvention (36.388 euros) et avenant n°1 avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e). 203

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un équipement de petite enfance. 211

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au traitement des auxiliaires de puériculture.	212	2014 DLH 1063 - Réhabilitation de logements sociaux, 2, rue de la Cour des Noues (20e) - Octroi de la garantie de la Ville (300.000 euros) demandée par SOGEMAC Habitat pour 22 logements.	242
Vœu déposé par l'Exécutif.	212	2014 DLH 1080 - Réhabilitation de logements sociaux 179, rue de Charonne (11e) - Modification du prêt garanti par la Ville demandée par Emmaüs Habitat pour 125 logements.	242
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'ouverture de nouvelles crèches (15e).	213	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'application de la loi ALUR.	244
2014 DJS 220 - Subvention (11.000 euros) à l'association "Jets d'Encre".	214	Vœu déposé par le GEP relatif à l'application de la loi ALUR.....	244
2014 DJS 254 - Centre d'animation Valeyre (9e) - Convention avec l'association La Ligue de l'Enseignement - Fédération de Paris pour la gestion du centre d'animation.	215	Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif aux immeubles 14-16 rue du Dahomey et 5 rue Faidherbe (11e).	246
2014 DF 1025 - Institution de la taxe sur les friches commerciales.....	218	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la situation de l'immeuble du 6, rue Poissonnière.	247
Remerciements à M. le Représentant du Préfet de police.....	225	Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à un bilan du dispositif "Louez solidaire et sans risque".....	249
Suspension et reprise de la séance.....	225	Vœu déposé par le Groupe UMP relatif aux demandes de mutation au sein de la résidence du square Contenot (12e).	250
2014 DLH 1082 - Engagement de la procédure de modification du P.L.H.	226	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux arriérés de loyer de l'ensemble du parc social.	252
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la fixation de différents objectifs.	226	Vœu déposé par les Groupes UMP et UDI - MODEM relatif à la vidéo-protection dans les résidences de logements sociaux.	253
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux objectifs.....	226	Vœu déposé par l'Exécutif.	253
Vœu déposé par l'Exécutif.	226	Vœu déposé par les Groupes UMP et UDI - MODEM relatif à l'attribution des logements sociaux.	254
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un taux maximal de logements sociaux.....	226	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'information des élus des attributions de logements sociaux.	256
2014 DLH 1052 - Location de l'immeuble 23, boulevard du Temple (3e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.	238	2014 SG 1078 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er).....	257
2014 DLH 1054 - Location de l'immeuble 76, rue Mademoiselle (15e) à ELOGIE - Bail emphytéotique.	238	2014 DU 1070 - ZAC Pasteur Montparnasse (14e et 15e) - Remboursement à la SEMPARISEINE des frais de gestion du bâtiment Nord-Parc.....	265
2014 DLH 1055 - Location de l'immeuble 19-21, boulevard Beaumarchais et d'un lot de copropriété dépendant de l'immeuble 21, boulevard Beaumarchais (4e) à la SIEMP - Bail emphytéotique.	239	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'occupation de l'espace public à des fins publicitaires.....	266
2014 DLH 1058 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2013 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.	240	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'utilisation de certains supports publicitaires.	266
2014 DLH 1059 - Réhabilitation de logements sociaux, 5-7, boulevard Victor (15e) - Octroi de la garantie de la Ville (2.000.000 euros) demandée par Immobilière 3F pour 94 logements.	242	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'acquisition de la caserne de la Pépinière (8e).	268
2014 DLH 1061 - Réhabilitation de logements sociaux, 90, rue Leibniz (18e) - Octroi de la garantie de la Ville (200.000 euros) demandée par SOGEMAC Habitat pour 17 logements.....	242	2014 DU 1069 - Subvention (472.000 euros) et convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public.	271
2014 DLH 1062 - Réhabilitation de logements sociaux, 3, rue Lefebvre (15e) - Octroi de la garantie de la Ville (600.000 euros) demandée par SOGEMAC Habitat pour 22 logements.....	242		

2014 DUCT 1015 - Adhésion à l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit.	272
2014 DUCT 1014 - Subvention (125.000 euros) à l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit AMUON.....	275
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un Fonds d'Aide à l'emploi artistique.	276
2014 DAC 1050 - Subvention (1.000.000 euros) et avenant avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).	277
2014 DAC 1056 - Subvention (217.500 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris-Villette (19e)....	278
2014 DAC 1072 - Subvention (243.000 euros) et avenant avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).	280
2014 DAC 1087 et 2014 DAC 1002-G : Contribution (750.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e).....	281
Suspension et reprise de la séance.....	283
2014 DAC 1300 - Subvention (65.000 euros) et avenant à convention avec l'association "La Caserne Ephémère" (10e).	283
2014 DAC 1306 - Convention de partenariat avec Radio France.	284
Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la rénovation extension du conservatoire du 18e.....	285
Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'enseignement musical à Paris.....	286
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'enseignement musical à Paris.....	286
Vœu déposé par l'Exécutif.....	286
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la subvention à l'association du Centre d'art et de culture juive de la rue Broca (5e).....	288
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la restauration de l'église La Madeleine.	289
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la restauration de l'église Saint-Augustin.	289
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la restauration de l'église Saint-Philippe du Roule.	289
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux professeurs de guitare du conservatoire Gabriel Fauré (5e).....	291
Suspension et reprise de la séance.....	292
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à l'ouverture estivale des Ateliers Beaux-Arts.	293

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux modèles des Ateliers Beaux-Arts.....	294
Vœu déposé par l'Exécutif.	294
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à la décoration des potelets de rue.	295
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à la promotion du "street-art".	296
Vœu déposé par M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme JEMNI, M. JOMIER, Mme SOLANS, Mme GAILLANNE et M. TINTI relatif à la réalisation d'une médiathèque sur le site Jean Quarré.	297
Vœu déposé par M. DAGNAUD, Mme KONÉ et Mme GAILLANNE relatif au pôle sourd Fessart.	300
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au peuple originaire Kichwa de Sarayaku (Equateur).	301
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux chrétiens d'Orient.....	302
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux chrétiens d'Irak.	302
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'assassinat de trois adolescents israéliens.....	304
Vœu déposé par l'Exécutif.	304
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un jumelage de Paris avec Pékin.	309
Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination de la Galerie des Bibliothèques.....	310
Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à la dénomination du parvis de la Canopée et passage de la Canopée.	311
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à la dénomination de Maurice Le Scouëzec à une voie publique.	312
Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au Centre Dumas.....	313
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'accueil de la COP21.	315
2014 DGRI 1030 - Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association "Maison des journalistes" (15e).	323
2014 DGRI 1031 - Subvention (21.000 euros) à la Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme (11e).....	325
2014 DGRI 1023 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Groupe d'appui et de solidarité - GAS (Amiens) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Bénin).	327

2014 DF 1023 Crédit municipal de Paris - Deuxième
décision modificative 2013, Compte financier 2013,
Budget. 328

2014 SGCP 1007 - Conseil d'administration de la
Société d'économie mixte ELOGIE (anciennement
SGIM). Rémunérations annuelles des représentants du
Conseil de Paris.....331

2014 SGCP 1008 - Conseil d'administration de la
RIVP - Rémunérations annuelles des représentants du
Conseils de Paris.....331

2014 SGCP 1009 - Conseil d'administration de la
SIEMP - Rémunérations annuelles des représentants du
Conseil de Paris.....331

2014 SGCP 1010 - Conseil d'administration de la
Société anonyme d'économie mixte "SEM PARISEINE".
Rémunérations annuelles des représentants du Conseil
de Paris.....331

2014 SGCP 1011 - Conseil d'administration de la
SEMAPA - Rémunération annuelle du Président,
représentant du Conseil de Paris. 331

2014 SGCP 1012 - Conseil d'administration de la
SEMAEST - Rémunération annuelle de la Présidente,
représentante du Conseil de Paris. 331

2014 SGCP 1013 - Conseil d'administration de la
SEMAVIP - Rémunération annuelle du Président,
représentant du Conseil de Paris. 331

2014 SGCP 1014 - Conseil d'administration de la
SAEMES - Rémunérations annuelles des représentants
du Conseil de Paris. 331

2014 SGCP 1015 - Conseil d'administration de la
SAEMPF - Rémunération annuelle de la Présidente,
représentante du Conseil de Paris. 331

2014 SGCP 1016 - Conseil d'administration de la
SAEML Parisienne de Photographie. Rémunération
annuelle du Président, représentant du Conseil de
Paris.....331

2014 SGCP 1017 - Conseil d'administration de la
SETE - Rémunérations annuelles de représentants du
Conseil de Paris.....331

2014 SGCP 1018 - Conseil d'administration de la
SEAPOPB - Rémunération annuelle de la présidente,
représentante du Conseil de Paris.....331

2014 SGCP 1019 - Conseil d'administration de la
CPCU - Rémunérations annuelles des représentants du
Conseil de Paris.....331

2014 SGCP 1020 - Conseil d'administration de la
SEMMARIS - Rémunération annuelle par la
représentante du Conseil de Paris. 331

2014 DAJ 1006 - Signature des marchés à conclure
avec les attributaires désignés par la commission d'appel
d'offres le 24 juin 2014. 336

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la prévention des
conflits d'intérêts et aux pratiques sobres et éthiques des

dirigeants des établissements et entreprises locales de la
collectivité parisienne..... 336

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'implantation
de panneaux publicitaires. 339

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à
l'implantation de trois antennes relais au 8, rue des
Montiboeufs (20e)..... 340

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif
à la réorganisation de l'administration parisienne..... 342

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche,
Centre et Indépendants relatif à l'installation de grandes
enseignes commerciales sur le territoire parisien. 342

Vœu déposé par l'Exécutif. 343

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés
relatif au tarif des amendes liées à l'occupation du
domaine public. 345

Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche,
Centre et Indépendants relatif aux loyers des baux
commerciaux. 347

Vœu déposé par l'Exécutif. 347

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la subvention
pour les illuminations de fin d'année 2013. 348

Vœu déposé par les Groupes UMP et UDI - MODEM
relatif à l'occupation temporaire du domaine public dans le
16e..... 349

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture
dominicale et nocturne des magasins. 351

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux travaux à
l'ESPCI..... 352

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la taxe de
séjour pour les hôtels de trois, quatre et cinq étoiles..... 354

2014 DDEEES 1093 - Création d'un programme de
bourses "Erasmus - Paris" (1.280.000 euros) -
Conventions avec les établissements d'enseignement
supérieur parisiens. 355

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de
Gauche relatif à l'emploi dans les universités. 357

Vœu déposé par l'Exécutif. 357

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la
présentation du projet Paris 2030. 358

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à
l'organisation de l'Exposition universelle en France en
2025. 359

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'implantation
d'un incubateur sur la ZAC Clichy-Batignolles (17e)..... 361

Vœu déposé par l'Exécutif. 361

2014 DVD 1064 - Développement d'une activité de
location de vélos pour enfants dénommée P'TIT VELIB'

sur les espaces publics viaires ou dans les espaces verts
à Paris. Convention d'occupation du domaine public.....363

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au
financement des "P'tit Vélib".....363

Vœu déposé par l'Exécutif.....363

2014 DVD 1062 - 5 parcs de stationnement ZAC Paris
Rive Gauche (13e). Contrat d'affermage avec VINCI
PARK France pour l'exploitation et l'entretien. 367

2014 DVD 1059 - Distribution de la carte de paiement
du stationnement à Paris - Marché de services - Modalités
de passation.....369

2014 DVD 1069 - Réseau public de bornes de
recharge pour véhicules hybrides et électriques à Paris.
Adoption de la grille tarifaire du service de recharge
publique en voirie.....370

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au
déploiement Veligo.....372

Rappel au règlement.....373

Suspension et reprise de la séance.....373

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au
déploiement Veligo. (Suite). 373

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de
Gauche relatif à la fréquence de l'autobus 67. 374

Vœu déposé par l'Exécutif.....374

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une étude
sur une promenade de Bercy au port de l'Arsenal.....375

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création
d'un ralentisseur sur le boulevard de Picpus (12e).....376

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au
stationnement des véhicules de particuliers sur certaines
zones de livraison la nuit.....377

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au
stationnement illégal sur les voies de bus et sur les pistes
cyclables dans la Capitale.....378

Vœu déposé par les Groupes UDI - MODEM et UMP
relatif aux travaux de la ligne 6 du métro. 379

Vœu déposé par l'Exécutif.....379

2014 DRH 1025 - Approbation des projets de décrets
modifiant le statut particulier des administrateurs de la Ville
de Paris et fixant l'échelonnement indiciaire applicable à
ce corps.....382

Désignation de représentants du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal, ainsi que
d'une personne qualifiée dans divers organismes.....382

Adoption, par un vote global d'approbation de
l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait
l'objet d'une inscription. 384

Clôture de la séance.....384

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris
et à M. le Préfet de police..... 384

QE 2014-15 Question de M. Thierry HODENT et des
élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris, relative à
la couverture de la demande en formation musicale. 384

QE 2014-16 Question de Mme Brigitte KUSTER et
des élus du groupe UMP à M. le Préfet de police relative à
la répression du bruit des deux-roues motorisés..... 385

QE 2014-17 Question de M. Pierre LELLOUCHE à
Mme la Maire de Paris relative à la multiplication du
nombre de tuk-tuk et pousse-pousse dans les sites
touristiques de la Capitale..... 386

Votes spécifiques..... 387

Votes spécifiés..... 390

Projets de délibération adoptés par un vote
d'ensemble de l'Assemblée..... 390

Liste des membres présents en Commission..... 406

Liste des membres présents..... 407

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire
d'investissement de la Ville de Paris pour 2014. 409

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de
fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014. 413

Annexe n° 3 - QE 2014-15 Question de M. Thierry
HODENT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de
Paris, relative à la couverture de la demande en formation
musicale..... 416

Tableau des vœux et amendements déposés en
Commission..... 417

Tableau des votes des groupes politiques..... 436

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Alexandre VESPERINI, Mmes Fanny GAILLANNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU et Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, le 12 juin 2014, de M. Claude Challal, ancien conseiller de Paris, ancien maire du 10^e arrondissement, ancien adjoint au Maire de Paris et ancien conseiller régional d'Ile-de-France.

Né en Algérie, au début de la Deuxième Guerre mondiale, Claude Challal a dirigé plusieurs entreprises parisiennes, dans le secteur de la publicité et de l'imprimerie.

En 1977, il a fait le choix de suivre Jacques CHIRAC dans sa première campagne municipale à Paris. Il a été élu alors une première fois au Conseil de Paris sur la liste gaulliste, Union pour Paris, conduite dans le 10^e arrondissement par M. Claude-Gérard MARCUS. Il a également représenté notre assemblée au Conseil régional d'Ile-de-France.

Réélu au Conseil de Paris en 1983, il est devenu en 1989 maire du 10^e arrondissement et adjoint au Maire de Paris. Très impliqué dans la vie de son arrondissement, il s'est notamment consacré avec enthousiasme à la jeunesse, qui a bénéficié de son implication énergique dans les affaires scolaires et sportives.

Chevalier de la Légion d'honneur et des Palmes académiques, Claude Challal laisse le souvenir d'un homme ouvert et chaleureux, soucieux de défendre l'intérêt de tous les Parisiens.

Ses obsèques ont été célébrées le 16 juin à Marseille.

En mon nom, et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa veuve, à ses deux fils, à ses petits-enfants, ainsi qu'à l'ensemble de ses proches, les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Mme PAWLIK a souhaité prendre la parole.

Mme Déborah PAWLIK. - Je vous remercie.

Madame la Maire, chers collègues, le 10^e arrondissement a perdu l'une de ses plus grandes figures : Claude Challal s'est éteint le 12 juin, à Marseille où il était installé depuis quelques années. Je salue chaleureusement son épouse, ses enfants et petits-enfants présents aujourd'hui.

La vie de Claude Challal a été liée au 10^e arrondissement pendant près de quarante ans. Entré dans la vie politique de l'arrondissement dès 1965, il formait avec Claude-Gérard MARCUS et Jean-Claude WEILL un inséparable trio.

Son sens de l'engagement et son amour de notre arrondissement lui ont permis de briguer les plus hautes fonctions locales. Nommé maire adjoint dans le 10^e arrondissement en 1970, il est ensuite candidat aux côtés de Claude Gérard MARCUS sur la liste que ce dernier conduisait pour les premières élections municipales parisiennes de 1977. Il fait, à cette occasion, son entrée au Conseil de Paris. En 1983, il repart en campagne, toujours avec Claude Gérard MARCUS, dont il devient, à l'issue du scrutin, le Premier adjoint.

Si Claude Challal accomplissait avec dévouement cette délégation générale en tant que Premier adjoint, il affectionnait plus particulièrement les sujets relatifs aux affaires scolaires sur lesquelles il s'est beaucoup investi :

construction d'écoles, grands travaux d'aménagement, nous lui devons de nombreuses réalisations dans les établissements du 10^e arrondissement.

Enfin, en 1989, après une nouvelle victoire de la liste conduite par Claude Gérard MARCUS aux municipales, Claude Challal lui succède comme maire du 10^e, mandat qu'il remplira jusqu'en 1995.

Claude Challal a toujours eu l'âme d'un combattant et sa pugnacité a été fort utile à notre arrondissement, lorsqu'il s'est élevé notamment, toujours aux côtés de Claude-Gérard MARCUS et de Jean-Claude WEILL, contre le projet de couverture du canal Saint-Martin. En ce temps où les axes routiers fleurissaient partout sur le territoire, le projet de relier l'autoroute du Nord à l'autoroute du Sud par un axe qui traverserait Paris suivant le lit du canal Saint-Martin, avait vu le jour. Et parmi la vaste mobilisation qui s'est alors organisée contre cette couverture, Claude Challal a fait partie des résistants de la première heure.

Nous devons également à Claude Challal la réalisation de la Z.A.C. Jemmapes - La Grange-aux-Belles et la construction de plusieurs centaines de logements, mais aussi d'équipements scolaires et sportifs qui ont tant changé le visage de ce quartier.

Claude Challal était connu pour son caractère entier. Il était très respecté autant de ses pairs que de l'administration avec laquelle il travaillait, ou encore des habitants du 10^e arrondissement.

Autodidacte, il s'est forgé seul et n'a jamais oublié d'où il venait. Il n'était pas un professionnel de la politique et n'aimait rien plus que d'être sur le terrain au plus près des habitants. Même lorsque ses fonctions électives ont pris fin, il continua à arpenter les rues du 10^e arrondissement, à l'écoute de chacun.

Aujourd'hui encore, on me parle régulièrement du rôle qu'il a eu dans le développement de nos quartiers, de notre arrondissement et de l'empreinte qu'il y a laissée.

Nous tenions donc à lui rendre hommage et saluons sa mémoire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Je salue la famille de M. Challal qui est présente en tribune. Merci à vous.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 16 et mardi 17 juin 2014 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2014 DRH 1023 - Composition des comités techniques.

2014 DRH 1027 - Composition des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1^{er} du règlement du Conseil de Paris, je souhaite vous demander de vous prononcer maintenant sur l'urgence concernant les projets de délibération DRH 1023, relatif à la composition des Comités techniques et DRH 1027, relatif à la composition des Comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail.

Je vous propose de voter pour que nous décidions de mettre ces deux projets de délibération à l'ordre du jour de cette séance.

Je mets aux voix, à main levée, cette demande relative au projet de délibération DRH 1023.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette demande est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la même demande relative au projet de délibération DRH 1027.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Même vote ?

Même vote.

Ces deux demandes sont donc adoptées.

Les projets de délibération DRH 1023 et DRH 1027 sont donc inscrits en 2e Commission.

Discussion budgétaire commune Ville et Département de Paris.

2014 DF 1005 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014.

Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un Bleu budgétaire consacré à la consommation énergétique de la collectivité parisienne.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion de ses actifs immobiliers.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à une majoration de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au lancement d'un emprunt public.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression de taxe de balayage.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la transition écologique.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris.

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au budget de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris.

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des assises de la fiscalité locale.

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au réhaussement du taux des Droits de Mutations à Titre Onéreux.

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif au Conseil de l'Immobilier.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remboursement de la dette de l'Etat.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux baisses des dotations de l'Etat et au système de péréquation.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons à présent la discussion sur le budget supplémentaire dans ce conseil de juillet qui lui est traditionnellement consacré.

Le premier budget supplémentaire de la mandature est l'occasion pour nous de procéder à plusieurs ajustements après six mois d'exécution du budget primitif adopté en décembre dernier. Il va sans dire qu'il respecte les grandes orientations votées alors par le Conseil de Paris. La cohérence exige en effet que les compléments et les modifications envisagés servent les grands objectifs fixés pour 2014 à la fin de l'année 2013.

Mais ce budget doit dans le même temps intégrer la nouvelle donne économique et politique dans laquelle il s'inscrit et traduire aussi les engagements que j'ai pris devant les Parisiens et qu'ils ont approuvés en mars dernier.

Pour répondre à la crise persistante qui frappe la société française, ce budget modificatif mise sur l'alliance de la sobriété en matière de fonctionnement et de l'ambition en matière d'investissement.

Pour mettre en œuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible le nouveau contrat démocratique qui nous lie aux Parisiens, ce budget ouvre la voie à la mise en œuvre de mesures importantes et nécessaires dans les domaines du logement, de l'environnement, et de la solidarité.

Alors que les recettes ne nécessitent que des ajustements limités, les dépenses nous voient contraints d'intégrer des efforts supplémentaires demandés à Paris au titre de la péréquation. C'est ainsi qu'avec l'inscription de 5,7 millions d'euros supplémentaires, la contribution de notre collectivité à la solidarité territoriale s'élèvera pour l'année 2014 à 383 millions, soit 85 millions de plus qu'en 2013. Cet effort, que nous assumons pleinement, doit être pris en compte par le Gouvernement dans son appréciation des rapports financiers entre l'État et Paris. Il ne doit pas en effet obérer le dynamisme de l'économie parisienne dans sa capacité d'investissement qui, nous le savons, joue un rôle moteur à l'échelle de la métropole, aussi bien en termes d'emplois qu'en termes d'innovation et d'attractivité.

Parce que la transition écologique est partie prenante de cette dynamique, nous sommes amenés à prendre dans le cadre de ce budget supplémentaire des mesures fortes pour lutter contre la pollution, comme nous nous y sommes engagés.

C'est ainsi que le parc de berlines de la Ville sera rendu à la fois plus sobre et plus sain grâce aux 5 millions d'euros qui nous permettent une sortie totale et définitive du diesel avant la fin de l'année.

Dans le même esprit, nous consacrerons 2 millions d'euros à la conversion à l'eau non potable du réseau d'arrosage des espaces verts.

Le défi environnemental qui sera au cœur de la mandature est donc déjà bien présent dans les orientations de ce budget supplémentaire. Il passe également dès cet été par le lancement d'études préalables au réaménagement de l'espace public parisien que nous avons voté dans les conseils précédents.

Les 3 millions qui doivent préparer le lancement des grands chantiers de la mandature comme les 6 millions destinés à amorcer la politique de conversion de la circulation aux mobilités douces ouvrent la voie à de nouveaux progrès.

Voilà des témoignages rapides et concrets de notre détermination à agir rapidement et fortement dès le début de cette mandature.

La solidarité, c'est évidemment également une priorité au cœur de mon projet. C'est la raison pour laquelle, dans un contexte de crise persistante, nous abondons de 14 millions la ligne budgétaire destinée à la protection des plus vulnérables. Les bénéficiaires du R.S.A. comme les mineurs étrangers isolés pourront donc compter sur le volontarisme de notre collectivité, déterminée à ne rien abdiquer et ne rien concéder dans la lutte contre l'exclusion.

Parallèlement, nous portons une attention soutenue aux services publics de proximité qui déterminent la qualité de vie de nos concitoyens. Les 10 millions consacrés aux crèches et équipements scolaires, les 7 millions dédiés, comme je l'avais annoncé, à l'entretien des piscines, à la mise en chantier de nouveaux gymnases mais également les 1,2 million investis dans la propreté des rues, équipées de nouvelles corbeilles, manifestent notre souci d'améliorer la vie quotidienne des Parisiens.

Enfin, les 3 millions que nous mettons sur la table pour dynamiser le "plan églises" doivent nous permettre de répondre à plusieurs urgences signalées et de faire de notre patrimoine une chance pour l'avenir.

Mes chers collègues, ce budget supplémentaire réalise la synthèse entre l'ambition exprimée à la fin de la dernière mandature lors de l'adoption du budget primitif et l'exigence posée par les Parisiens lors des dernières élections. Il nous met en situation de contenir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement tout en relevant sans attendre les grands défis pour lesquels les Parisiens nous ont élus. L'esprit de sobriété qui a présidé à son élaboration nous permet pour cela de trouver de nouvelles marges de manœuvre au service du logement, de la transition écologique, des services publics et de la solidarité.

Je veux remercier ici Julien BARGETON, mon adjoint, qui a porté ce projet de budget supplémentaire avec l'ensemble de mes adjoints, pour l'investissement dans ce travail exigeant de recherche de sens et d'efficacité.

Je voudrais aussi remercier l'administration parisienne à travers son secrétaire général et son directeur des finances, qui nous ont permis d'aboutir sur ce travail important de budget supplémentaire pour l'année 2014. Le débat sur le budget 2015 aura lieu bien évidemment avec les orientations à l'automne, pour un vote en décembre. Ce travail que nous engageons aujourd'hui, en poursuivant dans cette direction et en nous attachant à la méthode transparente que j'ai souhaitée, nous permettra d'ouvrir de nouveaux champs, de nouveaux progrès pour Paris au cours des six prochaines années. Je vous remercie.

Nous engageons donc le débat et conformément au temps de parole et au tourniquet fixé en conférence d'organisation, je vous rappelle que ce débat concerne les projets figurant bien sûr en tête de l'ordre du jour et comme convenu, il n'y aura pas de reprise de parole pour commenter les amendements et les vœux au moment des votes. Donc je demande à chaque orateur de porter dans son intervention les précisions relatives aux amendements, aux vœux et aux intentions de vote.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, nous sommes aujourd'hui amenés à examiner les corrections à la marge apportées au budget primitif 2014 que mes prédécesseurs et une partie d'entre vous ont adopté en décembre dernier.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'administration et M. l'adjoint Julien BARGETON pour la qualité des documents transmis et le travail effectué.

Si le débat porte sur des aspects techniques, ce débat n'est pas moins important et pose les jalons de nos discussions budgétaires pour les mois et années à venir.

Nous le constatons, depuis de nombreuses années, les élus communistes n'ont cessé de le dénoncer : l'État se désengage toujours plus du soutien apporté aux collectivités territoriales. D'ailleurs, nous le rappellerons autant qu'il le faudra dans cet hémicycle : l'État doit plus d'un milliard d'euros à la Ville de Paris de non-compensation des transferts de compétences.

Avec l'application du pacte de stabilité, nous nous attendons dès 2015 à une nouvelle baisse des dotations de l'État de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros.

Ce choix politique du Gouvernement, nous le condamnons car nous savons tous ici que les collectivités sont en première ligne face à la montée des besoins sociaux.

L'ajustement de ce budget supplémentaire des dépenses liées au Revenu de Solidarité Active à une hauteur non négligeable de 10 millions d'euros en atteste.

Cela n'est pas rassurant, d'autant qu'une étude de l'Observatoire de la pauvreté, rendue publique il y a quelques jours, rend compte de l'écart croissant entre les riches et les pauvres et d'un chiffre des plus alarmants : 5 millions d'enfants vivent en-dessous du seuil de pauvreté, 28.000 personnes sont sans domicile fixe dans notre agglomération alors que 35 % des assujettis à l'I.S.F. habitent Paris.

Il y a là en résumé les données de l'équation que nous aurons à résoudre dans les mois à venir. Entre baisse du soutien de l'Etat et hausse des besoins sociaux, comment poursuivre une politique ambitieuse au service des Parisiennes et des Parisiens ? Comment mener une politique de justice et de solidarité, une politique de relance économique ?

L'opposition, sans trop de surprise, a fait connaître son avis. Sa solution miracle est de réduire les dépenses de personnel. Notons que c'est en totale contradiction avec le vœu qui vise à municipaliser l'enlèvement et la mise en fourrière et, outre le fait que la droite a fait adopter au dernier Conseil un vœu sur la petite enfance allant complètement à l'encontre de ce propos, je tiens à souligner que baisser les dépenses de personnel revient à dégrader les conditions de travail des agents, à réduire l'ampleur du service public dans nos équipements et, au final, cela revient à pénaliser les Parisiennes et les Parisiens.

Nous pensons à l'inverse que les finances de la Ville doivent s'équilibrer par la hausse des recettes. Les élus communistes portent des propositions en ce sens, à commencer par en débattre, d'abord avec l'organisation d'assises de la fiscalité locale.

Bien entendu, Madame la Maire, nous vous soutenons dans la bataille menée pour que la taxe locale de séjour soit rehaussée. Je rappelle que cette taxe, telle que nous la concevons, ne concernera que les hôtels de trois à cinq étoiles et permettra d'abonder le budget de la Ville.

Nous soutenons également la proposition de revitalisation de la taxe sur les friches commerciales qui visera à inciter la transformation de bureaux de ville en logements.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les parlementaires communistes Front de Gauche pour l'adoption dans le projet de loi de finances rectificative de trois amendements portant création de trois taxes :

- la taxe additionnelle sur le logement vacant : je rappelle que Paris en compte plus de 100.000,
- une taxe sur les résidences secondaires au nombre de 90.000 à Paris,
- et une taxe sur les bureaux vacants, près d'un million de mètres carrés de bureaux ne sont pas utilisés aujourd'hui à Paris.

Nous portons ces mesures parce qu'elles sont justes, elles ne pèsent que sur une minorité de Parisiens qui ne sont pas les plus pauvres, mais les plus riches.

C'est un moyen de dissuader ceux qui ne pensent qu'à la spéculation, avant de penser à l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

130.000 dossiers de demande de logement sont en attente. Les prix de vente des logements anciens ont augmenté de 150 % en 10 ans.

L'adoption de ces mesures est donc une nécessité pour créer un formidable appel d'air pour le droit au logement pour tous, en apportant de nouvelles recettes au budget de la Ville.

Enfin, je souhaiterais exposer à notre Assemblée les arguments de notre groupe en faveur du rehaussement du taux des droits de mutation. Le législateur a en effet souhaité donner la possibilité aux assemblées départementales de rehausser le taux des droits de mutation. Cette mesure doit permettre de compenser de manière temporaire les dépenses sociales des Conseils généraux.

Nous pensons que nous devons nous saisir de cette opportunité, nous ne serions d'ailleurs pas le seul département à l'avoir fait. En effet, en seulement quelques mois, 90 % des départements ont pris la décision de rehausser le taux de leurs droits de mutation. Je note d'ailleurs que cette mesure dépasse les clivages politiques. Le département du Val-de-Marne, sous l'impulsion de mon camarade Christian FAVIER, a adopté cette mesure dès le printemps. Stéphane TROUSSEL, président socialiste du Conseil général de Seine-Saint-Denis et Patrick DEVEDJIAN, président U.M.P. du Conseil général des Hauts-de-Seine ont également souhaité soumettre cette proposition à leur assemblée.

Dans ces trois assemblées aux majorités différentes, nos alter ego les ont suivis comme un seul homme.

J'apporterai un autre argument à cette proposition en me basant sur un rapport récent du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable. Ce rapport analyse les transactions immobilières du début du XIXe siècle à nos jours au regard des variations du taux des droits de mutation.

Les conclusions de ce rapport très documenté sont sans appel : les variations du taux des droits de mutation, lorsque ce taux est compris entre 4 et 8 %, n'influencent à court terme ni le montant ni le nombre de transactions immobilières.

Je terminerai sur un amendement plus spécifique concernant le renforcement des ateliers bleus sportifs. La voilure de ces ateliers avait été réduite au B.P. 2014 de manière préventive, en anticipant une baisse de fréquentation liée à la mise en place de l'A.R.E.

Nous nous apercevons aujourd'hui que la fréquentation des ateliers bleus sportifs ne diminue pas et nous demandons donc une revalorisation allouée à cette action.

Enfin, je conclurai mon propos en revenant sur un amendement rattaché à ce budget relatif aux centres sociaux porté par une collègue. Nous sommes très attachés à ces structures associatives qui jouent un rôle important pour le développement de nos quartiers par le pouvoir d'agir des habitants.

Les élus communistes ont été très sensibles à cet amendement, tout en regrettant le fait qu'il n'attende pas les conclusions du rapport commandé sur le sujet à l'Inspection générale de la Ville. Cet empressement rend cet amendement inopérant.

Nous trouvons cela dommageable, alors que la poursuite du renforcement des centres sociaux, bien trop souvent en difficulté à Paris, s'inscrit au cœur des préoccupations de la majorité. Le groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendra donc lors du vote de cet amendement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ, pour à la fois votre soutien et le travail très engagé dans la recherche de recettes et de solutions pour l'élaboration du budget 2015.

Je voudrais vous remercier de la confiance dans laquelle ce travail s'est fait avec vous et votre groupe.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet, même s'il ne constitue qu'un ajustement limité au budget primitif voté par un certain nombre d'entre nous en décembre dernier, le budget supplémentaire qui nous est proposé est tout à fait particulier.

En effet, il permet d'initier, après six mois d'exécution, les premières mesures de cette nouvelle mandature.

Du côté des dépenses, nous devons composer avec une contribution importante de notre collectivité à la réduction des inégalités territoriales, je pense bien sûr à la question de la péréquation.

Avec 5,7 millions supplémentaires, cela portera l'effort parisien sur l'année 2014 à près de 383 millions d'euros.

L'équilibre général du budget supplémentaire pour l'exercice 2014 est cohérent, sans surprise, sans mauvaise surprise.

Les budgets d'investissement et de fonctionnement varient peu et la présentation par politique publique nous offre, comme chaque année, une bonne vision globale de notre situation financière.

Sans entrer dans le détail, quelques observations : la Ville de Paris maintient ses efforts quant aux conditions de travail de ses forces vives, la titularisation de 172 agents supplémentaires dans le cadre du programme d'accès à l'emploi titulaire est par exemple un point qui mérite d'être signalé et valorisé.

Au niveau des investissements, oui, certains chantiers coûtent cher, plus cher que prévu et constituent des dépenses importantes, mais essentielles à la qualité de vie de chacun.

Paris est une ville qui évolue, se développe chaque jour et ses investissements participent de ce dynamisme. Le temps donnera raison à cette démarche volontariste.

La période financière compliquée que vivent l'ensemble des collectivités locales nous oblige plus que jamais à une gestion rigoureuse et efficiente des deniers publics, sans perdre de vue le service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je profite de cette intervention pour évoquer l'amendement budgétaire proposé par mon groupe : nous souhaitons soutenir la volonté de la Maire de Paris de développer l'utilisation du numérique, elle se développe aujourd'hui notamment dans de nombreux processus de concertation citoyenne, le budget participatif, la végétalisation des rues de Paris via l'application DansMaRue, la concertation autour du P.L.U., etc.

Dans l'esprit d'une concertation citoyenne, large et ouverte, le maximum d'habitants doit pouvoir participer à ces belles initiatives. Or, il existe toujours une frange importante de la population qui, pour des raisons sociales ou générationnelles, reste sur le bas-côté des consultations innovantes que nous mettons en place.

Nous souhaitons donc un soutien pour travailler à la résorption de cette fracture numérique. L'objet de notre amendement est d'assurer un financement supplémentaire des acteurs qui réalisent ce travail de formation. Participer à ces initiatives constitue une démarche symbolique d'appartenance à la vie de la cité et nous souhaitons l'encourager.

Beaucoup de propositions émanent des groupes politiques de notre majorité afin d'augmenter pour l'année à venir les recettes de la Ville. Nous espérons - et notre groupe participera à cet effort - que des pistes s'ouvriront afin de réduire également les dépenses.

Concernant les recettes, donc, les ajustements sont encore limités. D'ores et déjà, des idées fusent de part et d'autre afin d'augmenter nos recettes. Il est, en notre sens, contreproductif de proposer une multiplication de taxes ou de relèvements des taux d'imposition.

Pour 2015, nous devons être vigilants et proposer une fiscalité cohérente et compatible avec les objectifs que nous nous sommes fixés et sur lesquels les Parisiennes et les Parisiens nous ont accordé leur confiance. L'augmentation de certaines taxes n'a en effet de sens que si elle s'inscrit dans une logique globale ciblée. C'est le cas, nous le pensons, de la taxation sur les friches commerciales sur lesquelles nous reviendrons plus tard au cours de ce Conseil. D'autres propositions qui émanent de vœux rattachés à cette discussion budgétaire sont d'ores et déjà beaucoup plus discutables quand elles ne sont pas inquiétantes. Quand on sait que nous sommes en responsabilité depuis, rappelons-le, à peine trois mois.

Je vous le dis, la bonne gestion des deniers publics mérite mieux que des effets de communication, et je fais en ce sens toute confiance à la Maire de Paris et à son adjoint en charge des finances pour ne pas dévier de nos objectifs et de nos engagements.

Mes chers collègues, le vote du budget, même s'il n'est là que supplémentaire, constitue un moment de vérité. Il pose aussi le cadre et le départ de la séquence de préparation du budget de 2015 sur lequel, nous le savons, nous avons fort à faire. Il nous faudra maintenir des investissements ambitieux, réfléchir à un fonctionnement de notre administration plus efficient et, surtout, faire preuve d'inventivité.

Madame la Maire, vous pouvez compter sur le soutien du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à ce budget supplémentaire, mais aussi pour être vigilant et force de propositions quant à la préparation du budget primitif de 2015.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Jean-Bernard BROS, pour votre confiance.

Vous avez parlé de réforme de l'administration. Je sais que beaucoup d'entre vous sont informés, mais je voudrais aussi remercier notre administration et mon adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, pour avoir conduit une première phase de réforme de l'administration que j'avais annoncée, d'une manière positive puisque le CTP a donné la semaine dernière son avis au regroupement d'un certain nombre de directions. Nous passons dorénavant à 20 directions, donc, effectivement, nous engageons les réformes. On annonce ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit.

Je donne la parole à la présidente du groupe UMP, Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Durant la campagne municipale, lorsque nous soulignions la mauvaise gestion des finances parisiennes, vous nous expliquiez que nous étions des oiseaux de mauvais augure. Aujourd'hui, c'est-à-dire à peine 100 jours après votre élection, vous avez réussi à mettre les Parisiens à découvert de 400 millions d'euros. Ainsi, vous seriez donc

passés d'une gestion, que vous prétendiez exemplaire, à un tel découvert, en 100 jours seulement. Il faut le faire ! Je n'ai pas souvenir que quelqu'un ait ruiné autant et aussi vite la collectivité qu'il est censé administrer.

L'idéal, face à une situation aussi inédite, aurait été de réaliser ensemble, majorité et opposition, un diagnostic approfondi des comptes de la Ville. Malheureusement, vous avez refusé lors du dernier Conseil de Paris la demande d'audit que les élus du groupe UMP ont déposée avec les élus du groupe UDI - MODEM. La transparence, visiblement, c'est quand cela vous arrange.

Aujourd'hui, vous vous défaussez sur l'Etat que vous rendez responsable de votre découvert de 400 millions d'euros. Ce n'est jamais de votre faute, visiblement. Mes collègues montreront tout à l'heure, une nouvelle fois, que cette énième défausse ne tient pas.

Dans tous les cas, comment ne pas comprendre votre aveu sur ce trou de 400 millions d'euros comme le premier acte de reniement de votre promesse de ne pas augmenter les impôts ? D'ores et déjà, on vous voit soutenir toutes les initiatives détournées qui vous permettraient de renflouer, avec l'argent des Parisiens, les caisses que vous avez vidées : majoration de la taxe de séjour, augmentation du coût du stationnement, doublement du tarif des procès-verbaux, bref, tout ce qui ne s'appelle pas officiellement "impôt" mais dont l'effet est diablement similaire pour le portefeuille des Parisiens et pour les emplois.

C'est avec soulagement que nous constatons que le Premier Ministre, M. Manuel VALLS, s'est opposé à votre projet de relèvement, devrais-je dire à votre projet de quintuplement, de la taxe de séjour. Car il a bien compris, lui, que l'augmentation de cette taxe serait une menace pour les milliers d'emplois du secteur touristique, que vous n'avez même pas consulté. C'est sans doute votre conception du dialogue social.

Ma question est donc simple : quand cesserez-vous de faire payer l'addition de vos mensonges aux Parisiens ? Quand réaliserez-vous enfin des économies de gestion à la hauteur des enjeux ? Audiard disait : "Les bêtises, c'est comme les impôts, on finit toujours par les payer". J'ai bien peur que, dans votre cas, les Parisiens payent double : pour vos bêtises et pour les impôts que vous allez leur asséner.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Venant d'une ancienne Ministre d'un gouvernement qui a creusé le trou de l'Etat de 600 milliards d'euros, c'est en effet une jolie leçon.

Deuxièmement, nous aurons l'occasion d'y revenir tout au long de ce débat. Vous parlez de découvert alors que, vous le savez très bien, les collectivités sont soumises à deux règles essentielles.

La première, ne pas être en déficit, ce qui est notre cas. Le budget 2014, dont nous voterons aujourd'hui, je l'espère, le budget supplémentaire, montre à quel point notre gestion a été rigoureuse. D'ailleurs, quitus de gestion nous a été donné par un certain nombre d'organismes et d'instances. Je pense à la Chambre régionale des comptes, je pense aussi aux agences de notation qui, me semble-t-il, sont particulièrement qualifiées pour juger de l'état de nos finances.

La deuxième règle qui s'applique à nos collectivités, c'est qu'on ne peut pas emprunter autrement que pour investir ; règle que, non seulement j'approuve, mais que j'applique. Ensuite, on y reviendra car il y a beaucoup d'amalgames, j'entends, dans le propos de la président du groupe UMP, l'idée selon laquelle il faudrait presque favoriser des comportements inciviques. Parler de la sorte des procès-verbaux au moment où l'on est en train de parler de budget supplémentaire, me paraît un peu étrange.

Vous semblez en effet nous dire qu'il faudrait encourager celles et ceux qui ne respectent pas les règles, par exemple en matière de paiement des stationnements, les encourager et, finalement, ne pas utiliser ce moyen de dissuasion parce que le P.V. serait une espèce d'impôt. Je ne comprends pas très bien, pour quelqu'un qu'on a souvent entendu comme porte-parole d'un ancien Président de la République, parler de tolérance zéro. La tolérance zéro ne vaudrait pas, par exemple, pour la sécurité routière et pour la circulation dans notre ville ? C'est assez étrange.

Mais Nicolas BONNET-OULALDJ, tout à l'heure, a souligné un certain nombre d'incohérences qui vous agacent, je le conçois, mais sur lesquelles nous reviendrons.

Monsieur LELLOUCHE, ce n'est pas parce que vous faites une apparition dans ce Conseil qu'il faut vous rendre bruyant !

Alors, la parole est à M. POZZO di BORGO pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGO. - La politesse aurait voulu, de la part de la présidente de la séance, d'attendre la fin des interventions pour réagir à chacun des intervenants. Je dis cela, c'est la moindre des choses.

Deuxième remarque : Madame la Maire, nous abordons actuellement le budget de la Ville de Paris, non pas le budget de l'Etat, surtout que, compte tenu de la gestion de vos amis, je crois qu'il faudrait avoir de la prudence dans vos propos. Voilà, en ce qui concerne Paris.

Madame le Maire, mes chers collègues, la revendication de sobriété de ce budget supplémentaire, martelée à quatre remises, comme pour conjurer la montée de la dette et l'aveu à mi-mot d'une situation financière qui n'est pas saine : les caisses ont des trous, le compte est débiteur et le budget 2015 risque d'être un chèque en bois, hypothéquant vos promesses faites aux Parisiens et que vous ne pourrez pas tenir.

Et, pourtant, malgré cette alerte rouge, vous entretenez un discours plein de confusion, en prétendant que les marges de manœuvre financières de la collectivité sont préservées, avec un recours à l'emprunt écarté malgré des recettes dont la dynamique reste atone. C'est un euphémisme, sur ces recettes atones. Elles dévoilent surtout les carences de gestion du passé. Toutes ces carences du passé que nous, l'opposition, la Cour régionale des comptes avions soulevées, que même votre adjoint aux finances avait soulevées. Alors, vous pouvez dire : "Mais le passé, ce n'est pas moi, c'est lui !" Mais vous étiez quand même la Première adjointe, Madame le Maire, et vous êtes redevable de la gestion du passé.

Si le recours à l'emprunt est écarté, c'est l'investissement qui trinque et devient la variable d'ajustement d'un budget intenable : la capacité d'autofinancement de la collectivité, qui est en chute libre avec moins 6,8 % par rapport au budget primitif 2014, alors même que l'effondrement de l'épargne brute atteignait déjà moins 24,4 % entre 2012 et 2013. Or, comme vous le dira Christian SAINT-ETIENNE, des crédits ouverts dans ce budget supplémentaire consolidé, l'épargne brute est en diminution très forte.

Alors, vous comptez sur vos recettes !

La dynamique des recettes n'est pas atone. Elle est hypothéquante, excusez-moi ce pléonasme ! Elle est hypothéquante, cette dynamique des recettes. C'est une baisse des dotations de l'Etat de 116 millions d'euros au budget primitif 2014, qui devrait avoisiner moins 240 millions au prochain budget primitif. Effort de péréquation sans précédent, vous l'avez soulevé, et sans commune mesure, qui porte la contribution parisienne à 380 millions d'euros. 85 millions d'euros de plus, vous l'avez vous-même soulevé.

Dans le même temps, les dépenses enflent, avec une augmentation de la masse salariale de plus 6 % en un an et de plus 2,3 % pour les dépenses sociales. Ces deux postes devraient représenter une masse de 100 millions pour la collectivité en 2015.

Le principe de réalité vient contrarier votre discours lénifiant et vous ne pouvez revendiquer plus longtemps des marges de manœuvre financières préservées, quand elles sont de fait rigidifiées, voire gravement frappées.

La Chambre régionale des comptes l'affirme, l'Opposition le soutient et votre budget vous en offre la preuve outrageante et éclatante. Pourquoi refusez-vous donc d'anticiper ? Où sont les économies nécessaires dans ce budget supplémentaire ? Il n'y en a pas et vous ne les avez jamais faites dans la mandature précédente.

Où est la mise en œuvre d'un plan de réduction des dépenses publiques ? Il est introuvable.

Comme vous avez nié l'impact financier futur de la métropole du Grand Paris, vous omettez d'intégrer les contraintes budgétaires très lourdes qui s'imposent à la collectivité et préférez annoncer une série de mesures hétéroclites. Vous comptez sur la revalorisation des recettes de la C.V.A.E., quand on sait qu'un mécanisme d'optimisation fiscale est à l'origine de cette perte de près de 200 millions, et vous espérez que l'Etat, votre ami, consentira de payer le foncier qu'il occupe gracieusement et qu'il augmentera la D.G.F., alors qu'il doit déjà beaucoup d'argent à la Ville de Paris et que vous avez refusé, depuis qu'il est revenu au pouvoir, de lui demander !

Vous semblez... Vous allez être obligée, et cela va être le budget de 2015, 2016, 2017 qui sera ainsi, d'utiliser le levier fiscal.

Trois mois de mandat et déjà quatre hausses annoncées :

- les taxes de séjour : notre collègue Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'a dit ;
- le prix du stationnement ;
- le montant des amendes ;
- les taxes des friches commerciales.

Ce que je constate, Madame le Maire, vous ne pourrez pas continuer comme cela en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et dans toutes vos mandatures, à ne pas augmenter les impôts.

Dites-le aux Parisiens ! Soyez courageuse !

Décidez bien les choses !

Vous avez fait des promesses de campagne qui ne sont pas supportables : dites-le, dites-le !

Et si vous ne le dites pas, je dis : aïe, aïe, aïe, les pauvres Parisiens !

Aïe, aïe, aïe, les pauvres Parisiens, qu'est-ce que vous allez subir !

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Aïe, aïe, aïe !

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le traditionnel moment de réajustement budgétaire que nous vivons aujourd'hui est important, car il témoigne à la fois du sérieux de votre gestion et des premières mises en œuvre de votre programme de mandature.

Ce budget supplémentaire ne montre aucun bouleversement. Bien au contraire, il est extrêmement raisonnable, plus stable même que ceux des années précédentes. Preuve que le budget 2014 était réaliste et bien construit, malgré un contexte mouvant.

Rien n'a été caché, ni dans le budget 2014, ni dans la préparation du budget 2015.

Ce budget témoigne à la fois de nos exigences de sérieux dans la gestion, mais aussi de l'amplification des efforts de notre collectivité face à la crise, avec un investissement plus élevé encore. Il faut cependant noter que, malgré cela, notre autorisation d'emprunt reste à son niveau initial, preuve du bon état de nos finances, reconnu par l'ensemble des organismes qualifiés pour le faire.

De plus, ce budget supplémentaire révèle notre souci constant de solidarité, vous l'avez rappelé dans votre propos liminaire, solidarité tant avec les autres communes, par le mécanisme de la péréquation, que pour les plus fragiles de nos concitoyens, avec 14 millions d'euros supplémentaires consacrés pour l'essentiel au financement du R.S.A. et de la protection de l'enfance.

Ce budget supplémentaire permet aussi de mettre en œuvre sans attendre des engagements importants pris lors de la campagne électorale : la sortie totale du diesel du parc automobile municipal, le renforcement de l'arrosage des parcs et jardins de la Ville de Paris en eau non potable, la mise en œuvre du plan piscine, l'accélération des travaux urgents ou encore 1,2 million d'euros consacrés à la propreté et à l'installation de nouvelles corbeilles de rue.

Pour rendre encore plus concrète la transition écologique dans notre Capitale et améliorer la qualité de vie des Parisiens, ce budget supplémentaire permet aussi de financer les études d'aménagement, en plus des sommes déjà provisionnées, pour le prolongement du tramway T3, ainsi que pour l'amplification de la politique de déplacements écologiques.

Saluons également les abondements supplémentaires en faveur des travaux dans les écoles, les crèches, les gymnases, travaux rendus indispensables cette année.

En tout, ce sont 114 millions d'euros sur un budget de 8 milliards qui ont été ajoutés dans ce budget, soit 1,42 %. C'est dire à quel point ce budget supplémentaire est raisonnable.

En ce qui concerne la partie emploi, je veux également saluer la poursuite de la déprécarisation de nos agents, avec 172 postes supplémentaires. Je sais que notre collègue Catherine BARATTI y reviendra.

Il faut dire la vérité et ce n'est pas ce que nous avons entendu dans toutes les interventions.

Notre budget prévisionnel 2014 a été bien préparé, notamment grâce au travail rigoureux de Bernard GAUDILLÈRE, que je remercie au nom du groupe.

Je veux m'inscrire en faux contre toute tentative spéieuse d'entretenir à dessein une confusion entre budget supplémentaire, dont nous discutons aujourd'hui pour l'année 2014, et préparation du budget primitif 2015. En aucun

cas, le budget supplémentaire ne nécessiterait un abondement de 400 millions d'euros, comme certains cherchent à le faire croire en entretenant la confusion.

Des chiffres ajoutés çà et là sans aucun rapport les uns avec les autres ne font ni un bilan comptable, ni une vérité budgétaire.

Alors, il est vrai qu'en matière de communication concernant certaines difficultés financières actuelles, l'UMP, ses dirigeants, son candidat à la dernière élection présidentielle et certainement la porte-parole de celui-ci ont en ce moment fort à faire.

Mais nous, nous avons pour charge de gérer au mieux les finances de la plus grande collectivité de France, dans un contexte, certes difficile, de baisse générale des dotations de l'Etat et de hausse des péréquations, mais contexte que vous abordez, Madame la Maire, avec un grand souci de transparence et de rigueur dans l'approche de la question.

Il ne faut pas nous le cacher. Cela doit nous donner, en effet, davantage de courage politique pour réussir ce qui est notre seule ambition : défendre l'intérêt des Parisiens et mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus. C'est pour cela que les élus Socialistes et Apparentés soutiennent la hausse indispensable et justifiée, au vu des comparaisons internationales, de la taxe de séjour.

Car, oui, Anne HIDALGO et la Majorité de gauche du Conseil de Paris ont été élues pour appliquer le programme de la Gauche rassemblée avec les Écologistes et non pour appliquer le programme de l'UMP.

D'ailleurs, quel est-il en matière budgétaire ? La suppression des emplois de fonctionnaires ? Mais alors pourquoi la Droite parisienne demande-t-elle sans cesse, point par point, au fil des Conseils de Paris davantage de personnels, davantage de dépenses dans nos équipements ?

Je suis sûr, d'ailleurs, que, dans ce Conseil de Paris, au vu de sa préparation, la Droite parisienne ne sera pas avare en vœux pour créer des dépenses supplémentaires. En matière budgétaire, comme sur les autres sujets, la Droite parisienne dit la plupart du temps une chose et son contraire, sans aucun souci de cohérence.

Mais les Parisiens ont besoin de sérieux en matière budgétaire, comme dans tous les autres domaines. Et c'est le chemin que vous proposez, Madame la Maire, avec votre adjoint aux finances, Julien BARGETON, dans la présentation de ce budget supplémentaire.

C'est pourquoi le groupe Socialiste et Apparentés le votera évidemment sans réserve.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci aussi d'avoir rappelé les avancées pour les Parisiens, apportées notamment par ce budget supplémentaire.

C'est important, nous ne sommes pas là dans un débat théorique ou politicien, nous sommes là, à partir de ce budget, pour réaliser des avancées qui concernent le service rendu aux Parisiens.

Merci de l'avoir rappelé avec fermeté et sérieux dans votre intervention.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le Groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons pris connaissance du budget supplémentaire 2014 et nous tenons une nouvelle fois à remercier les services et la Direction des Finances pour l'effort réalisé pour rendre les informations financières plus compréhensibles.

Ce budget supplémentaire 2014 permet de mettre fin aux attaques de l'UMP, dont la dernière de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, sur le supposé trou caché de 4,5 millions et donc la sincérité du budget, alimentant volontairement la confusion entre la situation actuelle et celle de l'année prochaine, sur laquelle je reviendrai plus tard. Mais surtout mon collègue Yves CONTASSOT présentera les vœux du groupe Ecologiste, en vue de la préparation du budget primitif 2015 discuté en fin d'année.

De la part d'anciens Ministres, de Maires, je suis même surpris par la nature des arguments, des accusations fausses, infondées, confondant budget primitif et budget supplémentaire. En effet, si nous regardons les comptes consolidés 2014, il n'y a pas de déficit caché. Bien au contraire, les recettes de gestion sont supérieures aux

dépenses, permettant de dégager une épargne brute et donc de financer une partie des investissements sans recourir à l'emprunt.

Dans un contexte économique et social difficile, nous nous félicitons que ce budget supplémentaire mette au premier plan la nouvelle politique parisienne des transports menée par Christophe NAJDOVSKI. Avec 3 millions d'euros pour le lancement des études pour la prolongation de la ligne de tramway T3, 1,5 million pour le lancement des études d'insertion urbaine des liaisons à haut niveau de service, 1,5 million pour les rocade des gares et les liaisons des quais hauts et enfin 5 millions d'euros pour accélérer la sortie du diesel du parc automobile de la Ville.

Nous nous félicitons également que la Ville assume sa solidarité envers les territoires plus fragiles d'Ile-de-France en augmentant la péréquation de 5,74 millions d'euros, car nous savons toutes et tous que la compétition territoriale est délétère pour tous les Franciliennes et Franciliens.

Nous nous félicitons également que la Ville assume son rôle social en augmentant les dépenses sociales de 12,23 millions d'euros. Cette hausse est malheureusement la conséquence de la crise, du fait de l'augmentation des bénéficiaires du R.S.A. Face au désengagement de l'Etat, il est important que la Ville de Paris joue le rôle d'amortisseur social.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la politique de la Ville de résorption de l'emploi précaire, avec 480 agents de catégorie C titularisés, la création de 84 emplois de catégorie A, 34 de catégorie B et 54 de catégorie C.

Mais il est d'autres dépenses que nous regrettons, telle l'opération des Halles qui n'en finit pas de voir son coût s'allonger. Presque 71 % des nouvelles dépenses de travaux y sont consacrés. Manifestement les dépenses ont été sous-évaluées, ce qui pose des questions sur l'évaluation initiale du projet et donc sur la sous-évaluation qui, de fait, a induit en erreur les Conseillers et Conseillères de Paris.

Nous regrettons toujours les autorisations de programmes de 1,76 million d'euros pour le stade Jean Bouin, 350.000 euros pour l'extension de Roland Garros.

Nous notons, par ailleurs, que le projet de la Tour Triangle impacte le budget de la Ville de Paris avec les 100.000 euros de travaux prévus de réfection de la voirie pour l'opération de déplacement du déversoir d'orage prévu dans le budget annexe supplémentaire de l'assainissement.

Nous regrettons qu'un plan d'investissement ne soit toujours pas mis en place pour réduire les dépenses énergétiques de la Ville en hausse de 5,43 millions d'euros, rien que pour le service général, mais beaucoup plus si l'on tient compte de l'ensemble des établissements appartenant à la Ville.

Comme je l'ai dit lors de mon intervention précédente sur le compte administratif, la rénovation thermique des bâtiments est un investissement qui permet à terme de réduire les dépenses de fonctionnement et donc d'améliorer l'épargne brute de Paris, permettant ainsi de nouveaux investissements.

J'y reviendrai lors de mon intervention sur le projet de délibération concernant le Crédit municipal de Paris, car il faut sortir des logiques de court terme qui, à long terme, sont plus coûteuses pour la collectivité.

Nous le faisons déjà pour l'eau grâce à la Régie municipale "Eau de Paris", où 2 millions sont consacrés à l'arrosage des parcs et jardins en eau non potable. Ces dépenses d'investissement permettent de réduire les dépenses de fonctionnement de consommation d'eau potable.

Nous regrettons également la baisse des subventions de 10,31 millions d'euros en période de crise. Ce soutien permet de sauver des postes de salariés dans l'économie non marchande, ce qui sert aujourd'hui d'amortisseur social face à la hausse continue du chômage.

Nous nous interrogeons également toujours sur la baisse des dépenses de personnel de 1,237 million d'euros inscrite dans le projet de délibération DASES 1090 G sur le budget annexe des établissements de l'aide sociale à l'enfance. La conseillère écologiste du 13e arrondissement, Marie ATALLAH, a posé la question en 6e Commission et n'a pas eu à ce jour de réponse.

Pour finir, sur le budget de la Préfecture de police de Paris, nous restons très attachés au fait que le budget 2015 de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris soit consolidé pour préserver toutes leurs capacités opérationnelles. Un vœu a été déposé en ce sens par le conseiller écologiste du 18e arrondissement, Pascal JULIEN.

Pour terminer mon intervention, nous avons conscience de la difficulté de la tâche, avec le désengagement de l'Etat, notamment avec la baisse de la dotation générale de 11 milliards. Nous sommes en désaccord avec cette politique gouvernementale. Les 20 milliards du C.I.C.E. pourraient être utilisés autrement, notamment au bénéfice de

ceux qui investissent : les collectivités territoriales. N'oublions pas les 1,7 milliard de la Ville de Paris de l'année dernière.

Même si nous avons des désaccords sur certains investissements, nous vous remercions pour votre dialogue, Madame HIDALGO et Monsieur BARGETON, et c'est pour cela que le Groupe Ecologiste de Paris votera ce budget supplémentaire.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GLEIZES.

D'abord, je me réjouis vraiment de la qualité du dialogue au sein de la majorité et je voudrais vous remercier pour les propos qui sont les vôtres.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai contre ce budget supplémentaire et je n'attends pas de remerciements ! De la même manière que j'ai voté contre le budget primitif. Je reste en cohérence.

Les baisses des dotations de l'Etat, cumulées aux contributions arbitraires de péréquation horizontale, réduisent non pas de 400 millions mais de 0,5 milliard d'euros le budget de la Ville et du Département. Résultat : la Ville poursuit la logique de gel de la masse salariale, alors que tous les services publics craquent sous les sous-effectifs et la précarité.

La Ville de Paris poursuit des externalisations de service et le recours au privé tous azimuts. Elle ne va pas engager des investissements à la hauteur des besoins sociaux et de l'urgence écologique, et en plus poursuit de grands projets inutiles imposés, comme les Halles ou la Tour Triangle. Quel aveuglement libéral !

Notre précédente séance du Conseil de Paris, Madame la Maire, a fait adopter un vœu, mon vœu, demandant la création d'un à deux postes supplémentaires par crèche. Je l'ai traduit en amendement.

Madame la Maire, mes chers collègues, tenez enfin compte du cri d'alerte des professionnels, en grève aujourd'hui et jeudi prochain, cri relayé par les parents qui font circuler des pétitions.

Madame la Maire, respectez le vote de cette Assemblée.

Et, mes chers collègues, si au minimum les groupes maintiennent leur position du précédent Conseil de Paris, cet amendement devra être adopté avant la fin de nos débats !

Je présente un autre amendement pour exiger la déprécarisation et l'embauche d'animateurs, et l'instauration d'un R.E.P. par école. Là aussi, la grève des centres de loisirs, en ce premier jour de vacances scolaires, doit être entendue.

Je défends les laboratoires de santé environnementale, leurs emplois et leurs moyens d'investissement. Ne préparez pas leur externalisation par une stratégie en douce d'asphyxie.

Je soutiens une augmentation des moyens alloués aux centres sociaux et à leur fédération menacés par les baisses des financements par la nouvelle carte de la politique de la ville.

Je propose l'augmentation de la taxe sur les droits de mutation de 0,7 %, comme la loi le permet. Assumons de taxer la spéculation immobilière. J'approuve d'ailleurs votre projet d'instituer une taxe sur les friches commerciales.

Enfin, je défends trois vœux pour interpeller le Gouvernement contre les baisses des dotations et la refonte de la péréquation horizontale, si injuste socialement.

Alors n'attendez pas, Madame la Maire, le mois de septembre et la rentrée pour commencer à donner ces signes-là forts au Gouvernement, comme vous l'avez déclaré hier dans les médias.

Demandons, exigeons l'augmentation de la C.V.A.E. Exigeons le remboursement de la dette de l'Etat dû aux Parisiens...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite à conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je conclus : pas de double discours ! Aux Conseillers de Paris du parti Socialiste, d'E.L.V. ou du P.C., vous savez que ce Gouvernement n'est pas obligé de suivre, voire de précéder les

injonctions austéritaires de la troïka. L'Exécutif parisien doit lui aussi assumer et cesser de se dédouaner de ses responsabilités.

Plutôt que d'organiser une démarche de budget participatif...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... à 5 % du budget d'investissement à coup de plans Com' gadget, mobilisons les Parisiens contre l'austérité.

J'invite chacun en conscience, à poser des actes et voter contre ce budget et organiser dès la rentrée votations citoyennes et États généraux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite à respecter votre temps de parole.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviendrai pour compléter l'intervention de Nicolas BONNET-OULALDJ en concentrant mon propos sur les effectifs.

Les documents fournis sont convaincants en matière de déprécarisation puisque nous en sommes à 552 titularisations pour les 1.000 prévues dans le plan de résorption de l'emploi précaire, période 2013-2016.

Nous pourrions dans ce cadre réfléchir à relever cet objectif et accélérer le processus.

Nous avons compris que les créations d'emploi sont en principe actées lors du budget primitif, le budget supplémentaire de l'an passé ayant été à ce titre exceptionnel avec la réforme des rythmes éducatifs.

Si les chiffres de ce budget supplémentaire montrent un solde de création et de suppression d'emplois à l'équilibre, nous avons noté une baisse de 210.000 euros de masse salariale. Même si ce n'est qu'une goutte d'eau rapportée aux 2 milliards consacrés chaque année au personnel, nous espérons qu'elle n'augure pas d'une tendance qui verrait sa confirmation au budget primitif 2015 compte tenu d'un contexte budgétaire difficile.

En effet, aucun nouvel équipement ne doit se faire sans les embauches correspondantes, au risque de ne pas être à la hauteur de la qualité de service public que nous voulons pour les Parisiens.

Ces dernières semaines ont été marquées par de nombreuses mobilisations qui dénotent des difficultés rencontrées par les agents : petite enfance, bibliothèques, piscines... les élus communistes et front de gauche veilleront au dialogue et à l'écoute des salariés pour leur permettre d'exécuter au mieux leurs missions.

Si la question des effectifs est prépondérante, elle est indissociable des moyens que nous devons nous donner pour assurer une qualité de vie et de bonnes conditions de travail aux agents dans un souci d'efficacité et pour le bon fonctionnement de nos équipements.

Les questions de rémunération, de logement sont au cœur de ces problématiques, mais nous devons mener de front plusieurs chantiers.

Comment fait-on évoluer les carrières ? Quelles actions devons-nous mener en matière de formation initiale ou en cours de carrière ?

Nous serons aussi particulièrement attentifs au processus de fusion des directions, à la création de la métropole du Grand Paris, qui ne doivent pas être le prétexte à une réduction drastique des effectifs et d'attaque du statut des agents.

Voici un très rapide aperçu des points sur lesquels les élus communistes et front de gauche vont travailler dans les semaines à venir pour porter des propositions concrètes au budget primitif de 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à M. GABORIAU, pour le groupe U.M.P.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme vient de l'exprimer notre présidente du groupe U.M.P., Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous avons très récemment appris, en marge de Conseil de Paris, de l'aveu même de la Maire de Paris, qu'il manquerait 400 millions d'euros pour finaliser le prochain budget de notre collectivité.

Quel revirement par rapport à la position qu'a toujours défendue l'équipe municipale, y compris pendant la campagne électorale, à l'encontre des vives inquiétudes que nous n'avons cessé d'émettre concernant l'état des finances parisiennes !

Mais parlons avant tout de ce budget supplémentaire 2014.

Puis-je rappeler que lors du débat d'orientation budgétaire préparant l'adoption du budget 2014, j'avais relevé en séance du Conseil de Paris du 12 novembre une sous-évaluation massive des investissements que l'on pouvait estimer dans une fourchette de 300 à 400 millions d'euros.

Avec les élus de notre groupe U.M.P., nous avons en effet affirmé que le montant d'investissement que votre majorité prévoyait alors d'inscrire pour 2014, 1,403 milliard d'euros, était sous-évalué de 300 à 400 millions d'euros car il ne prenait pas en compte de nombreuses dépenses qui avaient été engagées mais pas encore honorées.

Cela faussait non seulement la sincérité du budget 2014 mais par ailleurs revenait à laisser au prochain Maire de Paris une ardoise de 400 millions d'euros d'investissements non financés.

Malgré toutes nos inquiétudes largement développées en commission des finances comme en séance du Conseil de Paris, ou encore par les courriers adressés à votre prédécesseur, M. l'adjoint au Maire de Paris chargé des finances, Bernard GAUDILLÈRE, puis au Maire de Paris, Bertrand DELANÔE, puis-je ajouter que ce trou soudain ne peut en aucun cas être imputé à l'État, la réduction des dotations et l'augmentation des dépenses de péréquation étant des données bien connues de votre administration depuis de nombreux mois.

Les documents budgétaires de la direction des finances communiqués pendant la campagne municipale n'en faisaient d'ailleurs pas mystère.

C'est pourquoi je vous ai adressé, cher collègue chargé des finances, une lettre avec copie aux membres de la Commission des finances vous demandant, à partir d'éléments précis et chiffrés, de bien vouloir nous expliquer le trou budgétaire, préciser la dette de l'État, décrire les perspectives de cession d'actifs ou encore faire le point sur le "rating" de la collectivité.

À ma lettre du 26 juin, vous avez bien voulu me répondre vendredi soir, précisant que les accusations portées envers l'Exécutif étaient fausses, que je ne disposais pas de bonnes informations et que ce n'était pas le moment opportun de débattre sur le trou de 400 millions, mais seulement dans six mois.

Vous affirmez ne pas cacher la dégradation de la note de crédit indicatif de la Ville de Paris opérée par Standard & Poor's le 18 avril dernier, mais dans les documents d'information des programmes d'émission de titres que la Ville réalise pour les investisseurs auprès desquels elle s'endette, elle oublie de le mentionner. Ainsi, par exemple, dans ce document daté du 18 juin, soit deux mois précisément après la dégradation de Paris, vous écrivez, je cite : "Aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du prospectus de base le 6 novembre 2013".

Que je sache, une dégradation de la notation de la Ville par l'une des principales agences de notation est un élément digne d'être mentionné.

S'agissant de la sincérité du budget 2014, vous vous drapez dans l'indignation devant les doutes que nous osons émettre. Comme je l'ai évoqué au début de mon intervention, dois-je rappeler, Monsieur l'adjoint en charge des finances, que j'avais prédit dès le mois de novembre la situation actuelle.

Dès lors, entre votre indignation sélective et mon analyse rigoureuse des comptes de la Ville, je choisis la seconde.

Vous dites enfin que ce budget supplémentaire apporte un correctif seulement de 147 millions d'euros, et non pas 114 comme vient de l'indiquer M. Rémi FÉRAUD, mais rien qu'en prenant en compte le total des nouvelles dépenses d'équipements ou des nouvelles dépenses financières, cela fait une rallonge de 250 millions d'euros. Vos comptes n'y sont pas.

La raison de cette rallonge, nous la connaissons et l'avons déjà dénoncée. Lors du dernier budget, vous aviez sciemment sous-évalué la facture des engagements à honorer en 2014. J'en veux pour preuve que votre propre directeur des finances, dans une note d'analyse de juin 2013 adressée à votre prédécesseur, a recommandé de ne retenir que 60 % des crédits nécessaires pour les dépenses d'équipement, et que même si les besoins en investissements se chiffraient entre 1,7 et 1,9 milliard d'euros, le respect du P.I.P.P. impliquerait de limiter les dépenses d'investissement à 1,4 milliard.

La manœuvre ne trompe personne. Il fallait offrir un beau budget à Madame la candidate aux élections municipales !

Quels que soient vos errements du passé, pour financer le trou des 400 millions, il faudrait recourir soit à la dette, soit à l'impôt. Malheureusement, vous n'avez pas fourni d'état de la dette.

Les élus du Conseil de Paris ne sauront donc pas quelle est votre prévision d'endettement pour la fin d'année 2014 ni la décomposition des emprunts levés depuis le début de l'année.

Du côté des impôts, c'est bien l'un des seuls domaines dans lequel votre imagination est florissante. On assiste depuis une semaine à la multiplication des projets : création d'une taxe sur les friches commerciales, augmentation de 50 % du coût du stationnement, doublement des procès-verbaux, part additionnelle de la taxe de séjour.

Il ne vous aura pas fallu 100 jours pour renier votre promesse de ne pas augmenter les impôts, et c'est pourtant vous qui osez vous indigner quand nous vous le faisons remarquer.

En résumé, ce budget supplémentaire est encore marqué par un manque de sincérité dans lequel la seule chose que l'on distingue avec certitude, c'est que vous avez une nouvelle fois menti aux Parisiens.

Quant à l'avenir, pour notre prochain budget, vous avez décidé de céder des actifs de la Ville pour combler une partie du trou de 400 millions de fonctionnement, ce serait une faute de gestion caractérisée.

Soit il faut augmenter les recettes de fonctionnement, soit il faut baisser les dépenses de fonctionnement. Ce trou est structurel, il faut donc que les réformes le soient aussi. Plutôt que la hausse des impôts, il est plus que préférable d'opter pour une large baisse des dépenses. C'est la seule dynamique possible, rigoureuse et raisonnable que nous vous demandons, Madame le Maire, de prendre en compte et d'appliquer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il vous sera bien sûr répondu point par point mais j'espère qu'en cohérence avec votre proposition de baisse des dépenses, vous ne serez pas amenés à voter des vœux qui prévoient leur augmentation ! Ce sera la cohérence que nous analyserons et que nous vérifierons au cours de ce débat.

La parole est à M. Christian SAINT-ÉTIENNE, pour le groupe UDI - MODEM.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Madame la Maire, dans le budget supplémentaire pour 2014, vous vous opposez frontalement au Gouvernement en refusant de prendre votre part dans la nécessaire baisse de la dépense publique en 2014, sans parler de 2015 dont nous débattons cet automne.

Au lieu de considérer la baisse de la dotation de l'Etat déjà à l'œuvre et qui va s'accroître comme une opportunité de revoir les politiques de la Ville afin d'opérer des réformes structurelles, vous vous arc-butez contre la politique du Gouvernement de M. HOLLANDE en maintenant une dynamique, insupportable à terme pour les finances de la Ville, de hausse des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement.

Vous vous révélez ainsi incapable de poser un cadre général d'action permettant de limiter de façon structurelle la hausse des dépenses générales de la Ville de Paris.

Ce refus de poser un cadre général d'action permettant de contenir la hausse de la dépense en fixant des priorités stratégiques résulte de l'incapacité de l'Exécutif à sortir de jeux de rôle internes à la majorité, pour enfin comprendre que Paris n'est pas seulement une grande ville, mais aussi la capitale de la France et qu'elle doit être exemplaire dans la politique nationale visant à réduire la dépense, tout en accélérant le développement économique afin de créer des emplois pérennes.

Vous préférez en réalité créer des milliers d'emplois que vous tenez dans votre main plutôt que de libérer les hommes et les femmes de notre peuple par la création de vrais emplois.

La conséquence de votre incapacité à fixer des priorités compatibles avec la politique du Gouvernement, que vous cherchez à faire échouer en faisant à Paris l'inverse de ce que tente de faire le Gouvernement en France, ce sera évidemment la hausse du besoin d'emprunt net, c'est-à-dire la variation de l'encours au 31 décembre qui va passer de 436 millions d'euros à 2013 à plus de 500 millions au moins en 2015.

Votre politique, contraire à la stratégie de sortie de crise du Gouvernement de Manuel VALLS, va donc porter la dette de la Ville de Paris à 4,5 milliards d'euros à la fin de l'année prochaine, soit le double de l'encours de cette dette fin 2008 et plus du quadruple par rapport à 2001.

Chaque fois que l'opposition pointe la dérive de la dette, vous répondez que la dette est sous contrôle par rapport à d'autres villes de France et, justement, c'est insupportable d'utiliser cet argument car Paris, compte tenu de son potentiel économique, doit donner l'exemple.

En conclusion, vous refusez de prendre votre part dans l'effort national de réduction de la dépense et de maîtrise de la dette, vous opposant ainsi frontalement à la politique conduite par le Gouvernement et aux demandes de nos concitoyens qui ne supportent plus la dérive des dépenses et la hausse résultant des impôts et de la dette.

L'échec de la politique du Gouvernement et l'incapacité de notre pays à respecter ses objectifs de réduction de dépenses publiques et de déficit trouve donc en partie son origine dans la politique antagoniste de l'Exécutif parisien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur SAINT-ETIENNE, moi, je soutiens une dynamique d'investissement, à l'instar des maires de France regroupés autour de l'Association des Maires de France avec M. PÉLISSARD qui, me semble-t-il, n'est pas tout à fait de la majorité gouvernementale, et à l'instar aussi de l'Association des Maires de grandes villes de France aujourd'hui présidée par M. MOUDENC, maire de Toulouse.

Je présenterai en septembre la motion de ces associations de maires que je soutiens concernant la baisse des dotations de l'Etat. J'ajouterai ainsi, je l'espère, après un débat au sein de notre Conseil, la voix de Paris à celle de ces maires qui ne refusent pas de faire des efforts en matière de dépenses publiques, mais qui souhaitent alerter le Gouvernement sur les risques de la baisse des investissements qu'entraînerait des baisses de dotation puisque, vous le savez très bien, cela jouera sur l'investissement et non pas que sur le fonctionnement.

Enfin, cela jouera sur l'emploi, sur l'emploi public, mais aussi et surtout sur l'emploi privé.

Donc, oui, je soutiens la démarche du maire de Toulouse, président de l'Association des Maires de grandes villes de France, et du président de l'Association des Maires de France. J'espère que les élus ici présents soutiendront également cette démarche des maires décentralisateurs pour porter aussi le message, selon lequel les solutions se trouvent à l'échelle locale.

Moi, je suis une décentralisatrice et je défendrai toujours la décentralisation.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce budget supplémentaire confirme, en ajustant notre budget primitif, les grands axes de notre politique d'investissement et de fonctionnement.

Il est cependant important, car il nous permet de mettre en place les modalités qui permettront de tenir nos engagements contractés vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens.

Il permettra de lancer dès à présent les études préalables aux grands projets de cette mandature pour 3 millions d'euros. Il flèche 6 millions d'euros vers la mise en œuvre des déplacements doux dans notre Ville, conformément au vœu de l'Exécutif adopté au premier Conseil de cette nouvelle mandature.

Il le fait sans remettre en cause le haut niveau d'investissement de notre Ville. En effet, il permettra pour 12 millions d'euros, comme vous l'avez fait remarquer, Madame la Maire, dans votre communication - et cela me tient à cœur - de poursuivre les travaux des établissements scolaires (Batignolles, Maurice-d'Ocagne, Masséna) tout comme ceux des crèches (Reuilly, David-d'Angers) et des gymnases.

Mieux, il permet d'augmenter notre investissement de plus de 10 %. Ainsi, 136 millions d'euros permettront d'avancer les grands chantiers restructurant Paris qui sont en cours et que vous avez lancés, Madame la Maire, lorsque vous étiez adjointe à l'urbanisme, tel le chantier des Halles, Clichy - Batignolles et Paris Rive Gauche.

Il permettra aussi, cela a été dit, de lancer un plan d'urgence pour la rénovation et l'entretien des piscines ainsi que d'accélérer les travaux sur le réseau d'eau non potable afin de l'utiliser pour l'arrosage de nos parcs et jardins ; un enjeu économique, mais également un enjeu environnemental.

Cette politique d'investissement est d'autant plus nécessaire que la crise n'épargne pas Paris. En effet, les recettes sont atones et les dépenses de R.S.A. augmenteront de 10 millions d'euros, cela malgré un effet amortisseur réel lié à la politique sociale, à la politique de l'emploi, à la politique de l'investissement et du logement menées à Paris.

Cet effet, nous souhaitons l'amplifier. C'est pour cela que les élues républicaines et socialistes, comme l'ensemble du groupe SOCA, soutiennent votre décision de créer une taxe sur les friches commerciales. Cette taxe facilitera la réhabilitation de locaux commerciaux dont les bureaux non occupés en logements. C'est une aide pour atteindre nos objectifs en matière de logement, tout en desserrant l'étau de la spéculation foncière sur les Parisiennes et les Parisiens.

Je ne peux que souhaiter que cette politique d'investissement, de solidarité et de relance soit prise en exemple nationalement. La crise oblige Paris et Paris répond présent.

En direction des Parisiennes et des Parisiens : je salue tout particulièrement par exemple l'augmentation pour la protection de l'enfance de plus de 3 millions d'euros, ainsi que celle pour l'aide à l'hébergement des personnes handicapées de 7,5 millions d'euros correspondant à l'ouverture de nouveaux établissements.

Notre Ville sait aussi être solidaire au-delà de ses murs. Elle le prouve en étendant cette exigence de solidarité aux autres communes des départements. L'effort supplémentaire pour les fonds de péréquation de 5.740.000 euros sera ainsi acquitté.

Il me faut cependant souligner qu'un fonds de péréquation, fut-il abondamment pourvu par la ville capitale, ne saurait en aucune façon remplacer ni une politique publique d'aménagement du territoire ni une politique de solidarité nationale.

Notre solidarité, notre politique d'investissement et notre politique sociale peuvent compléter utilement des politiques nationales, non s'y substituer.

Ainsi, pour ce budget supplémentaire, Paris, ville solidaire et émancipatrice, est fidèle à ses valeurs et notre majorité de gauche est fidèle aux siennes, loin des "bêtises", puisque c'est le mot employé, et des donneuses de leçons entretenant volontairement la confusion entre budget supplémentaire et budget primitif.

Mais, au fond, pouvait-on attendre autre chose d'une ancienne Ministre de M. SARKOZY que le mépris de notre personnel, des usagers de nos équipements publics et l'oubli d'un scrutin municipal, pourtant récent, et qui a clairement choisi notre gestion, nos choix, ceux du bilan comme ceux que nous proposons ?

Malgré vos outrances, malgré les mises en scène du groupe U.M.P., il faudra bien vous faire, Madame la Députée de l'Essonne, au résultat du vote et à la confiance que les Parisiennes et les Parisiens ont montrée à notre Maire et à notre municipalité, c'est pourquoi les élues républicaines et socialistes du groupe Socialiste et Apparentés voteront bien sûr le budget supplémentaire et appellent chacun d'entre vous à faire de même.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Mme Marinette BACHE.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, il vous reste 4 minutes 30.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme mon collègue Jérôme GLEIZES l'a dit, je vais présenter les vœux que nous avons déposés.

Plusieurs vœux ont d'abord pour ambition de renforcer singulièrement l'engagement de notre Municipalité pour la transition écologique de Paris. En premier lieu, il s'agit de prévoir la possibilité de lancer une émission obligataire de grande envergure à l'instar de ce que d'autres collectivités locales ont fait, notamment la région Ile-de-France. Pour cela, nous souhaitons que soient ciblés les investissements liés à la transition écologique, et notamment la rénovation thermique du patrimoine de la Ville de Paris, qui en a tant besoin.

Une fois cette liste établie, un emprunt pourrait être lancé directement auprès des Parisiens, entre autres. Nul doute que nous aurions un taux inférieur à celui pratiqué par les établissements financiers. C'est ce qui est constaté à chaque fois que cette procédure est utilisée. Un faible taux d'endettement de notre Ville, l'ampleur des travaux nécessaires, un impact positif sur l'emploi, tout concourt à retenir cette proposition.

Il en va de même pour notre vœu, demandant de disposer d'une enveloppe budgétaire sur les consommations énergétiques de la Ville. Piloter la rénovation thermique nécessite de disposer d'outils fiables, afin de mesurer le retour sur investissement et aussi d'anticiper l'impact des hausses prévisibles du coût des énergies.

Notre deuxième série de vœux vise à mettre plus de justice dans la fiscalité parisienne. C'est pourquoi nous insistons pour que les ménages parisiens ne paient plus pour l'enlèvement des déchets des commerces de bouche, situation au demeurant sans doute empreinte d'illégalité, que soit accélérée la mise en place de la redevance et de la taxe incitative d'enlèvement des déchets, afin de responsabiliser tous les producteurs de déchets et de faire payer le juste coût à chacun.

Enfin, nous souhaitons renforcer le montant de la cotisation foncière des entreprises afin que l'effort demandé aux ménages au plan national trouve également un équivalent pour les entreprises au plan local.

Je voudrais insister tout particulièrement sur la taxe de balayage et son iniquité. Assise sur la largeur de la voie, mais limitée dans sa dimension, elle pénalise les riverains des rues étroites, au profit des riverains des larges avenues qui sont pourtant nettoyées comme les autres. Elle ne tient aucun compte du niveau d'entretien des trottoirs et des voies, elle est limitée aux seuls habitants des bâtiments donnant sur la voie. Bref, elle est aussi inéquitable qu'archaïque. Seules quelques villes en France ont décidé de conserver cette taxe injuste. Paris s'honorerait à rejoindre ainsi la quasi-totalité des villes de France en supprimant cette taxe et en intégrant les dépenses correspondantes dans le budget général, qui devrait trouver des recettes au travers de la fiscalité foncière, selon nous.

La troisième série de vœux est relative à notre volonté de maintenir la qualité du service public, du service aux Parisiennes et aux Parisiens. Il s'agit ainsi d'améliorer la rémunération des auxiliaires de puériculture appartenant au volet de remplacement, dont on sait le rôle tout à fait important de ces dernières. De même, nous demandons avec insistance et fermeté le maintien du nombre d'animateurs présents dans les écoles parisiennes pour animer les ateliers ARE au cours de la prochaine année scolaire. On connaît déjà les difficultés liées aux absences non remplacées et le maintien de ce nombre d'animateurs constitue un minimum afin de garantir une certaine qualité de ces ateliers.

Nous voulons également que la BSPP dispose des moyens nécessaires pour l'exercice de ses missions. Ces dernières ne cessent de croître et il faut l'accompagner dans ses évolutions. Notre demande nous semble particulièrement raisonnable et nous ne transigerons pas sur cette nécessité.

Notre dernier vœu porte sur la partie recettes. Nous constatons, année après année, une tendance à la cession des actifs immobiliers de la Ville. Or, cela ne durera qu'un temps et ne nous paraît pas nécessairement correspondre à la meilleure des stratégies. C'est pourquoi nous demandons qu'une réflexion soit engagée pour examiner d'autres options possibles, comme les locations sous forme de baux emphytéotiques, mettant ainsi en pratique ce que nous disons sur la distinction entre possession et usage.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, nos vœux visent à améliorer l'efficacité fiscale de notre Municipalité, tout en la rendant chaque fois plus juste. C'est pourquoi je ne doute pas que vous donnerez un avis favorable à nos vœux.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. Philippe GOUJON. Il vous reste 10 minutes et 20 secondes pour quatre interventions.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mon intervention portera sur le budget spécial de la Préfecture de police, comme chaque année.

Un mot d'abord sur la section d'investissement pour indiquer que pas moins de 68,6 millions d'autorisations de programme sont supprimés, dont 64,4, donc la quasi-totalité, concernent les casernements de la brigade des sapeurs-pompiers, que vient d'évoquer M. CONTASSOT.

En fonctionnement, je suis contraint de réitérer les mêmes critiques que chaque année, d'ailleurs moins contre la Préfecture de police que contre la Ville. Parce que si les mesures nouvelles s'élèvent dans cette DM1 à 1,3 million euros, l'ajustement des crédits de revalorisation de la catégorie C, décidé par le Gouvernement mais dépense obligatoire de la Ville et non provisionnée lors du budget primitif, n'est pas chiffré. Cela étant, un rapide calcul, grâce à l'analyse des articles budgétaires, fait apparaître que la Ville aurait dû verser plus de 2 millions d'euros à la Préfecture de police. Or, sa participation supplémentaire s'établit à 1 million seulement, au titre du financement partiel de la revalorisation de la catégorie C, obligeant une fois encore la Préfecture de police à gérer la pénurie par redéploiement de crédits.

Au-delà, Monsieur le Préfet, j'exprime l'inquiétude pour 2015 de diminution de votre budget, du budget de la brigade des sapeurs-pompiers, ou d'un gel qui remettrait en cause la qualité du service rendu à Paris et en petite

couronne par la brigade. M. CONTASSOT vient d'exprimer la même inquiétude, après d'ailleurs un étalement, déjà cette année, du plan de modernisation de la brigade des sapeurs-pompiers. Plusieurs vœux ont été déposés, l'un de nos collègues centristes notamment, pour sanctuariser le budget de la brigade, qui est la priorité des priorités. Il y a des restrictions budgétaires, mais il y a des priorités et elles doivent être de plus en plus marquées. La brigade des sapeurs-pompiers en est une.

Par ailleurs, comme la Ville n'a pas attribué un euro supplémentaire pour les marchés d'enlèvement de véhicules, dont le financement lui incombe pourtant, la Préfecture de police a dû, là aussi, trouver par redéploiement les 451.000 euros nécessaires. D'ailleurs, Monsieur le Préfet, nous allons en parler ultérieurement, ce système "perdant-perdant" des fourrières - chacun sait qu'elles n'enlèvent pas les voitures qui gênent mais les voitures faciles à enlever - pour une question de rentabilité financière qui, en même temps, est constamment déficitaire, ne saurait perdurer. Nous proposerons dans un vœu la mise en régie de l'enlèvement.

Pour conclure par votre première DM1, Madame la Maire, et Monsieur le Maire, vous refusez le financement des dépenses pourtant obligatoires, incombant à la Ville, réduisant - parce que c'est cela à quoi nous arrivons - les moyens de la Préfecture de police et de la brigade des sapeurs-pompiers, malgré des discours enthousiastes sur l'importance du rôle, bien sûr, que joue la brigade et la nécessité d'améliorer la sécurité de nos concitoyens.

Je note, au passage, et notre collègue Frédéric PECHENARD en parlera tout à l'heure, une diminution de plus de 1.000 policiers, Monsieur le Préfet, depuis 2012, dans le Grand Paris, d'après un article ce matin, contrairement, là aussi, aux promesses de Madame HIDALGO en campagne et à celle du ministre de l'Intérieur, alors que la délinquance ne cesse d'augmenter. Nous serons donc très vigilants, et encore plus, au vu de tous ces éléments, sur vos priorités budgétaires pour 2015, car pour nous, la sécurité en est une, véritable, qui passe avant bien d'autres.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans un contexte difficile, ce budget supplémentaire 2014 est un budget de responsabilité et d'ambition, certainement pas le budget de renoncement de notre contrat démocratique avec les Parisiens, n'en déplaise à certains.

En effet, en matière de ressources humaines, ce budget supplémentaire 2014 engage des mesures importantes, sans modifier le niveau global des emplois, car en toute logique, les débats sur les évolutions d'effectifs seront menés dans le cadre du budget primitif 2015. Notre gestion rigoureuse et responsable nous permet de mettre en œuvre, dans cet équilibre, nos ambitions et nos engagements vis-à-vis à la fois des personnels de la Ville de Paris et des Parisiens.

Parmi ces engagements, je voudrais souligner la poursuite du plan de résorption de l'emploi précaire en application de la loi du 12 mars 2012. Le plan adopté par le Conseil de Paris en mars 2013 a prévu plus de 1.000 titularisations sur la période 2013-2016. Légitimement, la première année en 2013, priorité a été donnée aux agents de catégorie C, avec 434 titularisations. Cette année, en 2014, le mouvement s'est ouvert aux agents des catégories B et A. Ainsi, le budget supplémentaire, qui nous est présenté aujourd'hui, propose la mise en œuvre de 172 titularisations supplémentaires, réparties entre les trois catégories : 84 emplois de catégorie A, 34 emplois de catégorie B et 54 emplois de catégorie C. Globalement, ce sont donc 253 postes qui sont ouverts cette année au titre de la déprécarisation.

Je tiens en particulier à saluer l'abondement de 800.000 euros qui permettra de financer la déprécarisation des agents des caisses des écoles : plus de 330 personnes sont potentiellement concernées. Les maires d'arrondissement, présidents de ces établissements, qui assurent le service parisien de restauration scolaire, savent à quel point cette avancée est attendue par les personnels, qui se verront ainsi ouvrir de véritables perspectives de carrière.

Il s'agit aussi d'une vraie reconnaissance de leur travail au quotidien au service de nos enfants. En tant que maire du 12^e arrondissement, je suis très mobilisée pour faire aboutir ce plan à la caisse des écoles du 12^e arrondissement, particulièrement concernée par cette démarche, avec plus de 50 agents remplissant ces conditions.

Les agents parisiens ainsi intégrés, parfois après de très nombreuses années, au sein de la fonction publique, vont se trouver sécurisés dans leur parcours professionnel. Au-delà de la réponse apportée à ces situations personnelles, c'est aussi une avancée pour le service public parisien auquel nous réaffirmons ici notre attachement.

La poursuite de l'adaptation des effectifs au plus près des besoins est une autre ambition majeure portée par ce budget supplémentaire. Dégager des moyens nécessaires à l'ouverture et au bon fonctionnement de nouveaux équipements, en premier lieu les crèches, reste notre priorité et nous l'assumons.

Ainsi, 266 postes sont transformés et 99 postes sont transférés entre les directions ou au sein des directions. Ces mouvements, qui permettent notamment la création d'emplois de psychomotriciens pour la prise en charge des enfants en situation de handicap mais aussi la création de postes de conseillers des activités physiques et sportives ou encore de nouveaux postes d'animateurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, je vais demander à nos collègues de faire silence. Ils peuvent aller discuter à l'extérieur mais, là, vous avez la parole et on vous écoute.

Je vous en prie !

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

On le voit, l'intérêt des Parisiens est le fil conducteur de ce budget supplémentaire. Notre approche est pragmatique et de bonne gestion. Nous faisons avancer le service public, en dépit des contraintes budgétaires.

Permettez-moi, mes chers collègues, de saluer l'engagement pris dans cette mission de première importance par Emmanuel GRÉGOIRE, votre adjoint, aux côtés de Julien BARGETON. Nous sommes loin des postures démagogiques de la Droite qui semble confondre le budget supplémentaire et le budget primitif, et qui n'a de cesse de dénoncer la masse salariale de la Ville de Paris, sans pour autant ne faire aucune proposition concrète sur les voies et les moyens de la réduire.

Dans quelles directions, Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous supprimer des fonctionnaires ? À la propreté ? À la petite enfance ?

Au contraire, comme l'a dit Rémi FÉRAUD, beaucoup de demandes de dépenses supplémentaires ont été formulées de votre part. Quel manque de cohérence encore aujourd'hui !

Non, ce budget supplémentaire n'est pas un revirement, il n'est pas un acte de reniement mais bien un acte d'engagement pour un service public parisien de qualité et ambitieux, comme nous nous sommes engagés auprès des Parisiens.

Comme tous les élus de mon groupe, je voterai fièrement ce budget supplémentaire.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame BARATTI-ELBAZ, d'avoir fait votre intervention notamment sur la question des emplois dans ce budget supplémentaire.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour le groupe UMP.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

À propos du budget supplémentaire 2014 que vous nous présentez aujourd'hui, vous nous expliquez qu'il ne s'agit de procéder qu'à de simples "ajustements". Ce terme revient sept fois dans le texte de votre communication, qui ne fait pourtant que trois pages. "Ajustements", c'est le mot magique qui permet de couper court à toute discussion, à tout débat. C'est une façon de ravalier ce qui devrait être un sujet politique à un niveau simplement technique.

C'est ainsi, par exemple, que le chantier des Halles nécessite en cours d'année un "ajustement" de 83 millions d'euros, ce qui fait dépasser le coût total de l'opération au-dessus de la barre du milliard...

Le problème, Madame le Maire, c'est que vous ne pourrez plus "ajuster" bien longtemps !

Cette rhétorique des petits pas et de la procrastination qui caractérise toutes vos interventions depuis le début de cette mandature, ne résistera pas à l'épreuve des faits. La situation financière de la Ville est, en effet, en train de changer structurellement, pour des raisons qui ont déjà été longuement indiquées par les intervenants précédents.

À ces éléments, s'ajoutent les conséquences financières de la création de la Métropole du Grand Paris, que vous semblez n'avoir pas anticipées.

Toutes ces évolutions structurelles appellent des réponses elles-mêmes structurelles. L'heure n'est plus, encore une fois, aux ajustements. C'est l'économie générale du budget de la Ville qu'il va falloir repenser.

Or, les Parisiens n'ont pas été préparés à un tel chantier, puisque vous leur avez expliqué, tout au long de la campagne, que Paris était la ville la mieux gérée du monde. Ils sont donc aujourd'hui d'autant plus fondés à exiger d'être étroitement associés aux douloureux arbitrages qu'il va falloir que vous rendiez. Il ne peut donc plus être question de temporiser, de saucissonner les questions, de les découper par petits bouts pour éviter tout débat gênant et espérer ainsi passer sous le radar, plaçant tout le monde devant le fait accompli.

Madame la Maire, nous vous le disons avec gravité, à l'heure des grands choix, vous ne pouvez pas priver les Parisiens d'une discussion globale stratégique sur l'avenir des finances de la Ville.

Nous souhaitons donc que soit organisé, au sein du Conseil de Paris, en amont de la discussion du budget 2015, un débat exceptionnel sur les grandes orientations pluriannuelles en matière budgétaire ; débat pour lequel vous mettriez à notre disposition, à défaut des résultats de l'audit que nous réclamons sur les finances de la Ville, l'ensemble des données en possession des services et qui nous manquent aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne l'état réel de la dette, afin que chacun puisse se forger, en parfaite connaissance de cause, une conviction sur ce qu'il convient de faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Les attaques de la Droite sur le budget supplémentaire paraissent bien dérisoires, car chacun l'a compris, l'attaque concerne un budget 2015 qui n'est pas encore à l'ordre du jour.

Le budget supplémentaire, lui, tient compte des premières mesures de l'Exécutif et ne pose finalement que peu de questions sur les bancs de Droite, pour trois raisons :

- ce budget est d'ampleur plus limitée qu'en 2013 et 2012 ;
- deuxièmement, il n'y a pas de modification des autorisations d'emprunt mais la confirmation de la priorité donnée à l'investissement, une priorité qui a contribué à faire de Paris la troisième ville la plus attractive au monde, comme cela a été indiqué par l'étude de KPMG publiée en fin de semaine dernière ;
- et troisièmement, ce budget supplémentaire témoigne d'une gestion rigoureuse et d'un budget 2014 qui avait été conçu pour permettre à la nouvelle équipe, quelle qu'elle fût, de fonctionner sereinement.

Ces points seront détaillés par M. BARGETON et ont été présentés, comme toujours, en toute transparence.

Je dois dire que l'UMP est actuellement très bien placée (sic) pour donner des leçons de bonne gestion et de sincérité.

Vous parlez de découvert de façon abusive.

La bonne gestion de l'UMP, on a pu la mesurer en observant l'évolution des comptes de l'Etat, dont la dette a explosé entre 2007 et 2012.

La bonne gestion, on la découvre dans la capacité à dépasser des plafonds de dépenses de campagne : un vulgaire problème d'intendance, selon certains responsables de l'UMP !

Enfin, la sincérité, vous la révélez grâce, justement, à l'audit des comptes de votre parti, l'UMP, dont le niveau d'endettement devrait encore faire l'actualité de la semaine.

Dans ces conditions d'opacité apparente, un minimum de retenue aurait été bienvenue.

Nous sommes, au contraire, dans une démarche de transparence qui a conduit Mme la Maire à faire état dès maintenant de l'estimation d'un écart de 400 millions pour le budget 2015. Ainsi, chacun pourra nourrir la réflexion pour définir les pistes d'économies et les pistes de recettes supplémentaires qui feront l'objet du débat de la rentrée, car il s'agira, effectivement, à la fois de rechercher des économies et des recettes supplémentaires.

Chacun sait que ce débat s'inscrit dans le respect des engagements que nous avons pris à l'égard des Parisiens, c'est-à-dire la stabilité des impôts locaux directs et le maintien de l'effort d'investissement à hauteur de 1,5

milliard, compatible avec la maîtrise du niveau de la dette qui est de 46 %, il faut quand même le répéter, quand la moyenne fin 2012 des communes de plus de 100.000 habitants est de 81 %.

Alors même que nous allons examiner des dizaines de vœux de dépenses supplémentaires et d'augmentation de la masse salariale, la mise en régie, par exemple, de l'enlèvement des voitures, nous connaissons vos propositions. Est-ce qu'il s'agit de la baisse de logements sociaux ? Est-ce qu'il s'agit de la baisse de dépenses sociales ? Ou est-ce qu'il s'agit d'un vrai plan social ?

Bref, vos propositions, elles consistent surtout à restreindre la part sociale du budget de la Ville.

La réflexion mérite d'être un peu plus élaborée, pour que la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui a été engagée dès le 1er Conseil de la mandature, avec la réduction du nombre de collaborateurs et la modernisation de l'administration, soit prolongée d'un véritable plan d'économies et de recettes supplémentaires. C'est notre responsabilité collective que de participer à la réduction de la dépense publique annoncée par le Premier Ministre le 8 avril et votée par le Parlement à hauteur de 50 milliards d'euros dont 11 milliards concernent les collectivités locales, soit environ 200 millions d'euros pour Paris en termes de baisse des dotations.

C'est beaucoup, en effet, mais c'est pourtant trois fois moins que ce qu'avait proposé l'UMP lors du débat parlementaire : vous vouliez une réduction de dépenses publiques de 150 milliards d'euros. On voit bien le problème réel que cela aurait posé aux Parisiens : la baisse des dotations aurait été trois fois supérieure.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le débat parlementaire sur la taxe de séjour, 1,5 euro non revalorisée depuis 2002, soit 90 centimes avec l'abattement, quand elle est de 3 euros à Rome, de 5 euros à Florence et de 8,75 euros à Bruxelles. Ce n'est pas cette différence qui mettra en difficulté le tourisme parisien.

Quant aux tarifs de stationnement, il est souhaitable que les contribuables parisiens ne financent plus les incivilités des automobilistes. Il faudrait donc que les amendes soient réellement dissuasives et couvrent au moins le service correspondant.

Par ailleurs, rappelons simplement que pour les véhicules électriques, avec la carte de stationnement VE, le stationnement est gratuit. Or, le développement des véhicules électriques et la lutte contre la pollution aux particules sont des priorités de la mandature.

Rappelons, enfin, pour conclure, le rapport de la Chambre régionale des comptes : maîtrise des dépenses, dette de moitié inférieure à celle des autres grandes villes, niveau relativement faible des impôts locaux, 108e rang sur les 110 principales villes françaises, selon le magazine Capital, qui n'est pas particulièrement marqué à gauche. La gestion de Paris est bonne et entend le rester.

Les mesures que nous devons tous présenter pour 2015 permettront de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement et l'ambition de l'investissement pour les Parisiens.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LAURET.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT pour le groupe UMP. Il vous reste 4 minutes 10 et deux orateurs.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Mes chers collègues, vous annoncez un plan de sortie des véhicules diesel de la flotte municipale et vous le répétez depuis ce matin via les différents groupes de votre majorité.

Malheureusement, ce plan est partiel et peu précis, dans la droite ligne de toutes vos déclarations sur le sujet. Pour savoir où l'Exécutif va, il faudrait encore savoir où il en est précisément.

Or, vous refusez toute transparence sur la place du diesel dans le parc automobile de la Ville. Au Conseil de Paris de mai, vous avez rejeté sans aucune explication notre vœu demandant l'état du parc automobile de la Ville, notamment pour connaître le nombre et la motorisation des véhicules.

De même, dans le compte administratif des T.A.M. adopté le mois dernier, les consommations de carburant ne sont pas retracées. Il est vrai qu'elles vous mettaient jusqu'ici en difficulté puisqu'entre 2006 et 2012, les consommations de diesel ont été pratiquement multipliées par deux. La part du diesel, qui était de 30 % en 2006, a grimpé de manière inexorable pour atteindre 45 % en 2012.

Pour 2013, nous ne disposons à ce jour d'aucune donnée. Elles existent, aussi je souhaite une fois de plus qu'elles nous soient communiquées.

L'objet du budget supplémentaire est de supprimer les berlines et citadines diesel du parc automobile de la Ville. On en comptait 971 en 2009 selon le rapport de la Chambre régionale des comptes. Le chiffre date un peu, j'en conviens, mais aucun autre n'est disponible malgré nos demandes.

Les 8,9 millions d'euros de crédits supplémentaires proposés ne suffiront donc pas à renouveler l'ensemble des véhicules visés.

Les berlines et citadines ne sont qu'une partie du parc de la Ville. Ainsi, on comptait en 2009 plus de 1.600 véhicules utilitaires. Qu'en est-il de leur dédieselisation ? Le compte administratif 2013 retraçant l'achat de véhicules fait état d'achats, au moins à 43 reprises, de camionnettes diesel alors que leur équivalent électrique existe. Cela va-t-il continuer cette année ?

Deux autres éléments viennent mettre en doute vos annonces.

L'an dernier, près de 1 million d'euros de recettes étaient inscrits en investissements pour la vente de véhicules. À cette séance, aucun crédit supplémentaire n'est inscrit en recettes alors que vous devriez vendre des centaines de véhicules cette année. Pour quelle raison ?

La mise au rebut des véhicules diesel remplacés par des véhicules hybrides ou électriques devrait conduire à une réduction des consommations de carburant. Or, je constate que 200.000 euros de crédits sont inscrits par ce budget supplémentaire, soit plus 10 %. Dans un contexte de stabilité de prix des carburants, ce chiffre m'interpelle doublement.

Les T.A.M. ne couvrent pas l'ensemble de la flotte municipale. La DPE, la DEVE et la DVD disposent également de véhicules. Aucune stratégie ne semble esquissée sur ces flottes.

Je ne prendrai qu'un exemple : la politique qui consiste à conserver des bennes à ordures diesel datant du début des années 2000 pour dire : voyez, je n'achète plus de diesel sans prévoir l'achat de bennes électriques est un non-sens écologique. Elles émettent 50 fois plus de particules.

Vous comprendrez que toutes ces raisons nous conduisent au plus grand scepticisme sur la réalité de la sortie du diesel et sur la sincérité de vos propos réitérés à l'occasion de ce budget supplémentaire sur ce sujet comme sur bien d'autres dénoncés par mes collègues.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il reste deux minutes pour M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, trois mots.

Premièrement, j'ai découvert dans les phrases d'introduction du rapport le mot "sobriété budgétaire". C'est nouveau et si c'est nécessaire, c'est probablement parce qu'il faut mettre un terme à une trop longue période d'addiction à la dépense. C'est bien de cela dont il va s'agir puisque nous découvrons, apparemment avec vous, ces 400 millions qui manquent, bien sûr, pour la conception et la préparation du budget 2015, mais qui manquent très vraisemblablement d'ores et déjà.

Je voudrais faire état d'une réponse qui nous a été apportée par M. Julien BARGETON en 1ère Commission. Il a confirmé ce que je croyais deviner, à savoir que ces 400 millions constituent un découvert sur le budget de fonctionnement.

Je réponds à cela, Madame la Maire, que lorsque vous avez évoqué, non pas devant les élus parisiens, car vous n'avez pas voulu ou daigné leur donner cette information lors de la précédente séance, mais vous avez donné cette information exclusivement aux journalistes, vous avez dit que la recette, le remède pour combler ce trou consisterait à vendre des actifs.

Je dis que vendre des actifs pour boucher un trou dans le fonctionnement constitue une faute de gestion.

Deuxièmement, je dois dire que si vous voulez vendre des actifs, il serait grand temps de réunir le Conseil du patrimoine. Et d'ailleurs, je remercie Rémi FÉRAUD d'avoir appuyé cette proposition lors de la séance de la 1ère Commission, puisque la M.I.E. à laquelle nous avons travaillé, et notamment lui-même, avait conclu qu'il était indispensable, d'abord de constituer ce Conseil du patrimoine qui a effectivement été constitué mais que vous n'avez toujours pas réuni.

S'il s'agit de faire de la stratégie immobilière avant de faire de la stratégie financière et budgétaire, il serait bien temps de le faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Nous avons terminé le tour de parole de ce débat sur le budget supplémentaire. Je vous propose de suspendre la séance pour 5 minutes afin de permettre à la 1ère Commission d'examiner les amendements et vœux de l'Exécutif.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les 5 minutes sont largement dépassées. Je vous propose de prendre place.

Discussion budgétaire commune Ville et Département de Paris.

2014 DF 1005 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudrait appeler Julien BARGETON qui est toujours en 1ère Commission. Il faudrait rappeler la 1ère Commission et leur dire que les 5 minutes sont écoulées. Il faut aller les rechercher.

Mes chers collègues, nous poursuivons donc ce débat sur le budget supplémentaire.

Je donne la parole pour répondre aux intervenants. Je demande aux membres de la 1ère Commission de bien vouloir rejoindre leur place.

Je donne la parole tout d'abord à M. Julien BARGETON puis à Emmanuel GRÉGOIRE, puis bien sûr à M. le Préfet de police pour répondre à l'ensemble des orateurs.

Julien BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie tous les orateurs pour leurs interventions et bien sûr la Direction des Finances pour son travail efficace dans le cadre de ce budget supplémentaire.

Le débat a parfois été détourné vers d'autres sujets, y compris le budget 2015 en réalité. Je suis respectueux des étapes : la démocratie, c'est aussi le respect de la méthode. Je répondrai néanmoins à l'ensemble des intervenants.

Pour revenir au budget supplémentaire, il témoigne d'un effort marqué de maîtrise de nos finances, alors que la conjoncture économique du pays pèse à la hausse sur nos dépenses.

Lors de l'examen du compte administratif 2013, le mois dernier, j'évoquais notre résultat de fonctionnement en diminution. Ce budget supplémentaire en tire les conséquences tout en permettant des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des Parisiens et sans augmenter l'autorisation d'emprunt votée au budget primitif. Rémi FÉRAUD a souligné cette grande maîtrise dans son intervention.

En premier lieu, s'agissant de la section de fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire, en tenant compte de la lettre rectificative, 76 millions d'euros de dépenses. 76 millions, cela représente un effort important par rapport à 2013 où c'était 121 millions, et à 2012 avec 126 millions, soit 40 % de moins d'inscriptions que nos deux derniers budgets supplémentaires.

Tout cela est donc très loin du trou évoqué de 400 millions d'euros. Cela a été dit : il y a une volonté délibérée de mélanger les chiffres et les sujets à droite de cette Assemblée.

Ainsi, les dépenses sociales représentent 14 millions d'euros, dont 10 millions d'euros découlent directement de la hausse du nombre de bénéficiaires du R.S.A. Je n'y reviens pas, Marinette BACHE a bien développé notamment les 4 millions d'euros pour l'enfance en danger.

Sur les fluides, toujours en fonctionnement, le Comité des arrondissements a décidé de lancer un travail avec les maires sur ce sujet, afin de favoriser la sobriété écologique, et qui est en même temps économique.

J'émet donc un avis favorable au vœu n° 7 des Ecologistes, s'il est amendé pour se donner un peu de temps, car il y a un travail important à mener.

Dans le même sens, j'émet un avis favorable à votre vœu n° 13 sur la transition écologique.

En matière de péréquation...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande à chacun d'écouter les réponses qui sont faites par l'Exécutif pour qu'il n'y ait pas de difficulté ensuite par rapport aux amendements ou aux vœux qui sont déposés.

Merci.

Monsieur BARGETON, poursuivez.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En matière de péréquation, 6 millions d'euros supplémentaires doivent être inscrits, dans la mesure où les montants définitifs n'étaient pas connus lors de la préparation du budget primitif.

Pour prendre en compte les amendements n°s 2 et 3 relatifs aux ateliers bleus sportifs et à la lutte contre la fracture numérique de MM. BONNET-OUALDJ et BROS, une lettre rectificative n° 2 a été déposée et présentée en 1ère Commission.

Nous devons néanmoins rester extrêmement mesurés dans les inscriptions nouvelles.

Concernant l'amendement n° 6 de Mme SIMONNET sur les centres sociaux, je lui donnerai un avis défavorable dans l'attente des résultats des travaux en cours de l'Inspection générale sur les 29 centres de Paris, dont nous ne nions pas les difficultés, ni la précarité du public accueilli, mais je souligne l'effort de plus 35 % depuis 2008 au profit de ces dispositifs auxquels nous restons attachés et pour lesquels une stratégie sera formalisée.

Face à ces dépenses, 136 millions d'euros de ces recettes de fonctionnement peuvent être inscrits, incluant 114 millions d'euros de résultats d'exécution 2013. Une fois les dépenses de fonctionnements financées, ce sont 60 millions d'euros supplémentaires qui peuvent être consacrés à l'autofinancement de la section d'investissement. On voit bien qu'on est sur des sommes extrêmement modérées, contrairement à ce qui a été affirmé ici ou là.

S'agissant de l'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 147 millions d'euros, Monsieur GABORIAU, et ceux-ci correspondent, j'insiste sur ce point, à l'effort financier réel de la collectivité. Et ce montant n'inclut pas les dépenses complètement équilibrées en recettes, car elles n'engendrent pas de décaissement, pas de dépenses réelles.

Encore une fois, Monsieur de FROMENT, Monsieur GABORIAU, évitons parfois les confusions et les fausses polémiques sur les chiffres, on voit bien que l'on a un montant très modéré de 147 millions d'euros d'investissements.

A la suite des propos tenus par l'opposition, je rappelle ce que j'ai dit en 1ère Commission : la sincérité du B.P. 2014 ne peut pas être mise en cause. Le Préfet l'a d'ailleurs confirmé et il n'y a pas je ne sais quelle dépense cachée qui viendrait amputer l'exécution du budget d'investissement.

Si d'ailleurs ce budget supplémentaire posait quelques soucis à l'UMP, pourquoi n'avez-vous déposé aucun amendement sur ce budget supplémentaire ? On aurait pu en discuter, les examiner en 1ère Commission. Quelles sont vos propositions ? Quelles sont vos solutions ? On sait bien, depuis la semaine dernière ce que Mme KOSCIUSKO-MORIZET veut pour elle-même, on l'a compris, mais on ne sait en revanche toujours pas ce qu'elle veut et ce qu'elle propose pour Paris.

Pour en revenir au détail des 147 millions d'euros de dépenses d'investissements, celles-ci sont mobilisées pour l'amélioration du quotidien des Parisiens et de leur cadre de vie.

83 millions d'euros sont inscrits en toute transparence, Monsieur de FROMENT, pour le réaménagement du quartier des Halles avec, certes, la poursuite du chantier de la Canopée mais aussi le réaménagement du pôle Transports, le jardin, etc. Je n'y reviens pas, M. MISSIKA expliquera dans cette séance tout ce que cela apporte pour les 850.000 franciliens qui fréquentent ce site chaque jour.

Ce budget supplémentaire améliore les conditions de vie des Parisiens : 6 millions d'euros pour lancer des études sur les mobilités douces, un effort renforcé de 1,2 million d'euros pour la propreté avec le remplacement des corbeilles de rue, 2 millions d'euros pour l'arrosage des jardins, 2,5 millions d'euros pour le plan piscines, etc.

En revanche, nous ne souhaitons pas aller au-delà en investissement, et je suis donc défavorable à l'amendement n° 4 de Mme SIMONNET sur les laboratoires de la Ville, sur lesquels, là aussi, un travail est en cours, qui associe les personnels concernés.

Lors du compte administratif, en juin, M. LEGARET nous accusait de ne pas vraiment investir, de ne pas investir assez, comme il le fait régulièrement d'ailleurs dans ce Conseil. Et la droite aujourd'hui nous accuse d'investir tellement qu'il manquerait des crédits ou que l'on cacherait des manques. Je pense qu'on ne peut pas affirmer tout et son contraire. Ce budget supplémentaire est extrêmement maîtrisé et clair dans ce qu'il propose.

Le besoin de financement découlant de ces inscriptions est intégralement couvert par des recettes propres, par l'excédent de fonctionnement, auquel s'ajoutent les recettes d'investissement qui augmentent de 87 millions d'euros.

Notre capacité d'autofinancement des investissements, je vous réponds, Monsieur GABORIAU, est ainsi portée à 1,440 milliard, ce qui correspond à plus des deux tiers de notre effort d'investissement total sur l'année.

En termes de bonne gestion, ce niveau peut aisément être comparé à celui de toutes les grandes villes de France.

Les recettes d'investissement sont importantes pour limiter l'endettement et donc aussi les ventes foncières. C'est pourquoi l'Exécutif répond par un vœu aux vœux n° 8 des Ecologistes et n° 18 de l'UMP sur le Conseil de l'immobilier.

Et comme toutes les idées sont bienvenues pour les recettes d'investissement, j'émet un avis favorable au vœu n° 10 des Ecologistes sur le Grand Emprunt auprès des Parisiens, enfin pour en faire examiner la possibilité.

L'autorisation d'emprunt demeure donc inchangée par rapport au B.P. et reste de 514 millions d'euros. Vous avez la réponse à vos questions : nous n'augmenterons pas plus l'endettement que prévu, ces 514 millions d'euros. C'est la preuve d'une gestion raisonnée et prudente.

D'ailleurs, je vous rassure, la Ville continue à emprunter à des taux exceptionnels : 2,1 et 2,2 points, à des taux plus bas que la Région qui aussi emprunte dans de très bonnes conditions - sans offense pour notre amie Marie-Pierre de LA GONTRIE, la vice-présidente des Finances qui obtient de très bons prêts - mais, à Paris, nous sommes à 0,1 ou 0,2 % en dessous ; ce sont des prêts exceptionnels en taux pour les collectivités locales.

A ce sujet, puisque vous m'avez interpellé sur le budget 2015, je rappelle, s'il en est encore nécessaire, que les 400 millions d'euros, évoqués par la Maire de Paris pour 2015, représentent une esquisse du besoin de financement, compte tenu des évolutions que l'on anticipe désormais sur la dotation de l'Etat avec un risque identifié à 200 millions d'euros et les dépenses de péréquation qui s'accroissent.

Evidemment, ce n'est pas un découvert, c'est une hypothèse sur des risques à venir en 2015. Là, je trouve qu'il y a des leçons de morale qui passent assez mal, je pense notamment du point de vue de personnes qui sont quand même les spécialistes des découverts par ailleurs.

Là encore, les projections qui ont pu être faites par l'administration, pour elle-même à un moment donné, il y a plus d'un an, restaient dans tous les cas des travaux de prospective qui reposent sur de nombreuses hypothèses, évoluant dans le temps en recettes comme en dépenses.

Je le répète, ces hypothèses ne sont que des hypothèses. Toutes les collectivités publiques font des projections internes qui n'engagent pas les élus, c'est même indispensable.

Et maintenant que s'affine l'ampleur des mesures identifiées pour 2015, je note que l'opposition n'a émis aucune piste précise d'économie, sauf sur les dépenses de personnel, de façon globale et simpliste.

M. SAINT-ETIENNE affirmait dans la 1ère Commission l'impératif de réduire les dépenses - il l'a redit ici - ainsi que M. GABORIAU et M. POZZO di BORGO. Dans le même temps, vous déposez un vœu pour sanctuariser le budget de la Préfecture de police.

Mme BERTHOUT veut plus de personnels pour la petite enfance, elle veut des personnels pour les conseils de quartier. En mai, vous nous demandiez le développement de la vidéo-protection, la couverture du périphérique dans le 17e arrondissement. En juillet, vous nous demandez la remise en état du parc Monceau et d'un autre square, etc. Le compteur tourne !

Alors, c'est facile quand on est dans l'opposition, mais c'est irresponsable. Vous êtes contre la dépense publique, en général, de façon assez simpliste, mais pour, en particulier. Où, sur quelles lignes précises aimeriez-vous faire des réductions budgétaires ? Vous déposez, Conseil après Conseil, des vœux qui affirment l'inverse. Et du fait de ces contradictions, l'opposition est incapable de formuler et de déposer le moindre amendement à ce budget supplémentaire. C'est cela la réalité.

Vous continuez d'agiter des polémiques stériles, sans fondement, sur lesquelles nous nous sommes maintes fois exprimés, y compris Bernard GAUDILLÈRE, mon prédécesseur, qui vous avait fait parvenir des réponses très complètes, et vous ne débattiez jamais des enjeux auxquels la collectivité parisienne doit faire face pour l'avenir. Exercice, certes plus difficile, j'en conviens, mais pourtant attendu par ceux qui nous ont élus, nous regardent et attendent de nous des actes.

Le B.P. 2015 viendra en son temps après les orientations budgétaires. Oui, Monsieur de FROMENT, au moment du débat sur les orientations budgétaires, nous parlerons de tous ces enjeux. C'est pourquoi je demande le retrait des vœux qui le concernent directement, comme les vœux n° 14 et n° 15.

En revanche, loin des déclarations velléitaires et démagogiques, les groupes de la majorité proposent un certain nombre de pistes à éclaircir d'ici le vote - et je dis bien d'ici le vote du B.P. 2015.

Nous les étudierons dans le respect strict de nos engagements car c'est la clef de la confiance des Parisiens, comme l'a dit Rémi FÉRAUD.

Nous les examinerons de façon pragmatique, en lien avec la création de la métropole. Nous les regarderons de manière constructive dans un échange tonique et exigeant avec l'Etat.

Donc, oui à des assises sur la fiscalité locale, Monsieur BONNET-OULALDJ, à condition qu'elles soient en lien avec la question de la Métropole et placées sous l'égide de Michel BOUVIER que je ne présente plus, bien sûr.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce fut le professeur de beaucoup d'entre nous.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Exactement.

Ces assises aborderont largement les questions que vous posez, par exemple elles traiteront d'une taxe de balayage rénovée, de la modernisation des bases qui dépendent de l'Etat, des comportements d'optimisation fiscale sur la C.V.A.E., notamment des banques et des assurances, et je ne suis pas exhaustif. Ce vœu répond donc aux six vœux et amendements sur la fiscalité n^{os} 5, 9, 11, 16, 17 et 21.

Oui aussi à une réflexion sur une T.E.O.M. plus écologique, Monsieur CONTASSOT, mais sans qu'elle ne touche davantage les petits commerces de bouche et en se laissant un temps raisonnable d'étude cette année. Je transmets donc des amendements oraux sur le vœu n° 12.

Un vœu de l'Exécutif n° 20 bis répond aussi aux propositions de Mme SIMONNET dans les vœux n^{os} 19 et 20 car, oui, le débat sur le transfert des dépenses sociales obligatoires où les collectivités jouent un rôle de guichet doit être intégré à la question des relations financières avec l'Etat qui doit tenir compte des maires bâtisseurs. Il faut préserver nos marges d'action et notre autonomie financière.

L'investissement de Paris, ce sont 50.000 emplois directs et indirects, c'est une politique qui nous met en troisième place pour l'attractivité des métropoles mondiales, c'est un service public de qualité pour les Parisiens, Madame la Maire, vous avez insisté.

Oui, le contexte est exigeant, difficile, tendu et, au regard de ce contexte, quand j'écoute les interventions de cette Assemblée, à droite la confusion, la contradiction et, à gauche, des propositions, je me dis qu'heureusement que les Parisiens ont choisi de compter sur nous, sur cette majorité et non sur l'UMP pour préparer l'avenir de Paris.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette excellente intervention.

Je donne la parole à M. Emmanuel GREGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le volet emploi du budget supplémentaire s'inscrit dans une logique d'ajustement et n'est pas destiné à faire de la création d'emplois pour des missions nouvelles ou de nouveaux équipements.

Ces emplois ont été prévus au budget prévisionnel 2014 et seront discutés le cas échéant à l'occasion du prochain budget prévisionnel 2015.

Ce volet emploi est présenté en équilibre, à quoi sert-il ?

Premièrement, cela a été dit par plusieurs intervenants, à poursuivre la montée en puissance de la résorption de l'emploi précaire. C'est un engagement fort de la collectivité parisienne pour sécuriser et faire évoluer les carrières des agents.

Cela permet également une meilleure qualité des services publics avec des agents mieux formés et pleinement engagés dans leur métier.

Au total, 172 emplois supplémentaires viennent s'ajouter aux déjà plus de 500 emplois lors de l'année précédente. Je vous rappelle que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire que le Conseil de Paris a adopté les 25 et 26 mars prévoit plus de 1.000 titularisations au total sur la période 2013-2016.

Après avoir priorisé les titularisations sur les catégories C l'année précédente, nous déprécarisons principalement les catégories A et B avec respectivement 84 et 34 postes.

Le processus de déprécarisation est un processus lourd. Nous présentons à chaque agent susceptible de pouvoir bénéficier d'une titularisation une simulation sur les impacts en termes d'évolution de carrière et de retraite. Tous les agents ne trouvent pas forcément intérêt à être déprécarisés.

Deuxièmement, nous sommes amenés à adapter les services aux missions en faisant 263 transformations d'emploi et 99 transferts inter ou intra-directions. Ces mouvements restent toutefois assez limités puisqu'ils ne représentent que 0,7 % du total du nombre d'agents.

Plusieurs amendements et vœux ont été déposés pour demander des créations d'emplois et parfois par centaine. Vous comprenez, aux différents éléments que je viens d'exposer, que je donne un avis défavorable à leurs amendements.

En effet, je rajouterai en plus que l'augmentation ou la diminution globale du nombre de postes budgétaires nécessite une discussion préalable avec les organisations syndicales au cours d'un Comité technique paritaire central qui est obligatoire.

Ainsi, concernant l'amendement n° 22 de Mme Danielle SIMONNET relatif aux créations de postes dans les équipements de la petite enfance et au vœu n° 25 de Mme BERTHOUT sur le même thème, nous respectons les effectifs réglementaires pour l'ouverture des équipements de la petite enfance et nous avons également respecté notre engagement sur le volet de remplacement.

Cependant, il est vrai que, dans certaines crèches, la situation est tendue, notamment du fait d'un fort absentéisme local. L'amélioration de la situation dans ces crèches ne sera donc pas obtenue simplement par la création de postes, c'est pourquoi nous travaillons avec Dominique VERSINI et Nawel OUMER à l'amélioration des conditions de travail, à l'amélioration du management, à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail de façon à retrouver des conditions sereines dans ces différents équipements.

Concernant l'amendement n° 23 de Danielle SIMONNET relatif à la création de postes d'adjoints d'animation titulaires et d'animateurs, la Ville a mis des moyens importants pour la rentrée 2013 et pour la rentrée 2014 pour les accueils et les animations périscolaires.

Nous continuons à travailler avec Alexandra CORDEBARD à l'amélioration des taux d'encadrement sur l'ensemble des temps périscolaires et nous en discutons notamment avec la C.A.F. dans le cadre de la négociation du contrat enfance jeunesse.

Alexandra CORDEBARD aura l'occasion de compléter ma réponse demain puisqu'elle est également saisie d'un vœu sur cette question.

Concernant le vœu n° 26 de Mme BERTHOUT sur la création d'un poste de coordinateur de conseils de quartier pour le 5e arrondissement, je voudrais juste préciser que, si le 5e n'a pas de poste de coordinateur, c'est en raison du refus de cette mairie de la création de ce poste jusqu'à présent.

Nous sommes heureux de constater que la mairie du 5e découvre les vertus de la démocratie locale et... C'est vrai, la preuve, la maire du 5e est obligée de demander le poste et, donc, je dis à Mme BERTHOUT que cette demande sera examinée comme toutes les autres demandes de création d'emploi au prochain B.P. avec bienveillance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous pour ces informations précises, sérieuses, argumentées.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, un mot rapide d'abord de l'équilibre général de cette décision modificative n° 1 pour le budget de la Préfecture de police.

Je vous rappelle que, à travers le vote du budget prévisionnel 2014, votre contribution a d'abord permis, en investissement, de poursuivre les grands chantiers engagés, aussi bien dans les immeubles centraux que dans les casernements de la brigade des sapeurs-pompiers.

En fonctionnement, la part de la Ville représente 44 % du budget spécial. Le budget 2014 correspond à une norme de progression de 0 % par rapport à 2013, une norme qui, je le précise, a toutefois été amendée à la marge de 0,5 million d'euros qui ont été alloués à la B.S.P.P. pour financer le coût en année pleine des mesures de création d'emplois qui avaient été décidées dans le cadre du plan de modernisation n° 2.

A l'occasion de cette D.M. 1, il vous est proposé de porter la contribution de la Ville de Paris à la section de fonctionnement budget spécial de 290 à 291 millions.

Cette augmentation d'un million d'euros correspond à une partie de la prise en charge des mesures de revalorisation des personnels de la catégorie C de la Préfecture de police, mesure qui représente, en année pleine, un coût de 2,2 millions d'euros.

Il est proposé en effet aux élus du Conseil de Paris de participer à hauteur d'un million d'euros au financement de cette mesure qui a été prise par le Gouvernement, vous le savez, le besoin complémentaire, soit 1,2 million d'euros, sera financé par redéploiement de crédit grâce notamment à l'ajustement de la baisse de la dotation aux amortissements de biens acquis au 31 décembre 2013. Cette baisse est de 1,663 million d'euros, ce qui nous permet de compléter le financement de cette mesure sur la catégorie C.

Des mouvements internes de nature technique sont également organisés par cette décision modificative. J'attire votre attention sur l'un d'eux : grâce au reliquat de moindre besoin global de dotation aux amortissements, un complément de crédit pour la couverture des marchés d'enlèvement de véhicules en stationnement gênant à hauteur de 0,451 million d'euros est proposé, M. GOUJON d'ailleurs l'a rappelé dans son intervention.

En investissement, la contribution de la Ville de Paris est inchangée, demeure à son niveau initial de 18 millions d'euros.

Les principaux mouvements concernent les recettes et comprennent la reprise de l'excédent de la gestion 2013 constatée au compte administratif, l'ajustement à la baisse des dotations aux amortissements et l'inscription de versements complémentaires au F.C.T.V.A.

Je précise aussi, pour répondre à l'intervention de M. GOUJON, que le mouvement d'apurement des autorisations de programme que nous avons débuté lors de la D.M. 1 2013 se poursuit.

Le montant global d'autorisations de programme apuré s'élève à plus de 131 millions d'euros, après les 60 millions d'euros que nous avons déjà apurés l'année dernière.

J'en viens aux deux vœux qui sont présentés, relatifs au budget de la B.S.P.P. L'un concerne le budget 2014, de l'UDI, l'autre celui de 2015, c'est le vœu du groupe écologie les verts.

Le budget de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris représente plus de 55 % du budget spécial, dont j'ai la responsabilité.

Grâce aux financements qui sont apportées par les collectivités au premier rang desquelles la Ville de Paris, mais aussi les conseils généraux de la petite couronne et les communes de ces trois départements et grâce au financement de l'État, qui fournit 25 % du budget, la brigade offre aux Parisiens un service de très grande qualité, très apprécié et reconnu de tous.

Comme le rappellent les vœux, qui reprennent d'ailleurs largement les chiffres présentés lors de la Commission consultative de gestion de la brigade le 26 juin dernier, cette brigade conjugue efficacité opérationnelle et efficience financière : je ne peux que m'en féliciter.

La Ville de Paris, comme mes prédécesseurs et moi-même, avons toujours été très attentifs à veiller au renforcement des capacités opérationnelles de la brigade et à ce que cette unité soit dotée des moyens de s'adapter aux nouveaux risques urbains. En témoigne encore une fois le financement consécutif de deux ambitieux plans de modernisation.

En 2014, même si aucune mesure nouvelle n'a été financée, la Ville, les collectivités qui financent la B.S.P.P. et l'État ont décidé de ne pas remettre en cause les acquis du deuxième plan de modernisation. C'est ainsi d'ailleurs que la seule augmentation que vous avez votée est celle qui permet le financement des mesures ressources humaines du P.M. 2 en année pleine en 2014.

Enfin, le montant du budget de la B.S.P.P. a permis au commandant de la brigade, ce qui n'avait pas été fait depuis plusieurs années, comme on dit en jargon budgétaire, de saturer son plafond d'emplois et ainsi d'accroître les effectifs réels de sapeurs-pompiers sur le terrain.

Ces signes témoignent notre attachement commun à préserver en 2014 le service rendu par la brigade aux usagers parisiens.

Quant au budget prévisionnel 2015, il est aujourd'hui prématuré de l'évoquer puisque les discussions budgétaires se poursuivent avec la Ville, et vont se poursuivre tout l'été.

Ces discussions sont guidées par deux impératifs que nous partageons avec la Ville de Paris : bien évidemment préserver le potentiel opérationnel de la brigade, et vous pouvez compter sur notre vigilance absolue sur ce point, en particulier au regard des nouveaux risques que la brigade va devoir prendre en compte dans les années qui viennent - je pense notamment au nouveau réseau de transports du Grand Paris.

Mais dans le même temps, afficher cet attachement ne doit pas empêcher de rechercher encore les voies et moyens d'améliorer l'efficacité de l'unité, notamment dans le domaine des fonctions support ou de l'organisation des services, ainsi que tous les généraux successifs commandant la brigade se sont attachés à le faire.

Enfin, je dirai un mot d'une question qui a été évoquée dans l'intervention du groupe UMP, de M. GOUJON, qui a abordé à nouveau la question de l'équilibre financier de l'activité d'enlèvement des véhicules.

Je rappellerai que l'activité d'enlèvement des véhicules gênants, mais tout le monde le sait, est déficitaire à Paris, la Préfecture de police ayant fait le choix de ne pas chercher, dans une course à l'enlèvement, des recettes plus importantes.

Ainsi, je peux indiquer que le nombre d'enlèvements est stable depuis plusieurs années : autour de 250.000, contre un pic de 280.000 en 2007.

Au passage, ces chiffres viennent contredire les critiques de ceux qui dénonceraient une prétendue course à l'enlèvement.

Conséquence de ce déséquilibre financier qui a été rappelé, la Préfecture de police doit financer en gestion, malgré la prise en compte d'une partie de ce déficit par le Conseil de Paris depuis deux ans, par des efforts sur d'autres dépenses, une partie du déficit qui résulte de cette activité. Cette contrainte est bien connue et donne lieu à de nombreux échanges périodiquement ici même.

Les questions et les propositions posées par le groupe UMP ont d'ores et déjà donné lieu à réflexion avec la Ville.

Dans ce cadre, l'hypothèse d'une reprise en régie de l'activité d'enlèvement ne doit pas être exclue par principe ; c'est une hypothèse de travail possible, et je l'avais d'ailleurs déjà indiqué, à certains élus de ce Conseil.

Cette piste de travail demande cependant à être expertisée et évaluée de manière très approfondie au regard des coûts qu'elle engendrerait pour l'administration : un recrutement important, avec formation de personnel, achat et entretien d'un parc de véhicules, dépenses d'amortissement, dépenses de carburant. Mais elle pose aussi la question des recettes qu'un tel scénario pourrait contribuer à faire évoluer.

Et au-delà d'une simple réflexion budgétaire, il faut garder en tête que l'activité d'enlèvement, même si elle est toujours perfectible, notamment sur le plan financier, correspond à une activité de service public et doit continuer à être exercée ainsi, la rapidité d'un enlèvement demandé à bon escient permettant de faire cesser d'autant plus vite une infraction ou une situation de gêne.

Tels sont les éléments dont j'ai souhaité vous faire part, que nous aurons certainement l'occasion d'aborder lors du débat sur le budget primitif de 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police. Merci aux adjoints qui se sont exprimés.

Nous allons maintenant mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville par chapitre puis globalement, les états spéciaux, les budgets spécifiques, le budget spécial de la Préfecture de police, puis les budgets du Département.

Je demande à chacun de la concentration et je vous rappelle bien sûr qu'il n'y aura pas de nouvelles prises de parole et que l'on n'interrompt pas, bien évidemment, les procédures de vote.

Je demanderai à chaque fois, lorsque ce sera utile, à Julien BARGETON son avis sur les différents amendements et vœux, puis nous les voterons.

Nous commençons par le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2014.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 2 du Groupe communiste - Front de gauche ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Demande de retrait des amendements n^{os} 2 et 3 au regard de la lettre rectificative n° 2.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le Groupe communiste le retire ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint.

Nous retirons cet amendement au profit de la lettre rectificative.

Je tiens quand même à saluer le fait que nous avons été entendus et que les "ateliers bleus" vont pouvoir continuer dans des conditions qui sont honorables.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 3 du groupe Radical de gauche Centre et Indépendant ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Même chose : retrait au profit de la lettre rectificative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président ?

Merci beaucoup : il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 4 de Mme Danielle SIMONNET ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable, ou retrait si c'est possible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne pense pas qu'il soit retiré.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, il est maintenu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 4 est repoussée.

On ne perturbe pas les opérations de vote ! Nous aurons le temps de commenter après.

En réponse à l'amendement n° 5 et aux vœux n^{os} 9, 11, 16, 17 et 21, l'Exécutif a déposé un vœu n° 5 bis.

L'amendement de Mme SIMONNET, n° 5, est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il est maintenu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, il est maintenu !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est repoussée.

Le vœu n° 9 du Groupe écologiste de Paris est-il maintenu ?

M. David BELLIARD. - Nous le retirons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Il est retiré.

Nous passons au vœu n° 11, du groupe écologiste de Paris.

Est-il maintenu ?

M. David BELLIARD. - Nous le retirons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Il est retiré.

Le vœu n° 16 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Il est retiré ainsi que le deuxième, le suivant.

Permettez-moi de dire quelques mots.

Tout d'abord, nous remercions l'ensemble des élus et l'Exécutif d'avoir entendu et compris la volonté du groupe Communiste de créer des assises locales de la fiscalité et je suis heureux qu'on puisse rassembler tout le monde à travers le vœu qui sera présenté pour l'Exécutif.

Je pense, Madame la Maire, que nous sommes tous confrontés à un problème qui est l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et on n'est pas les seuls autour de la table. Notamment, on a besoin de l'Etat et, avec la préfiguration de la métropole, c'est une question qui va prendre encore davantage d'importance.

Donc, nous retirons notre vœu et nous nous félicitons que l'Exécutif reprenne à son compte notre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Donc, retrait du vœu n° 16 et du vœu n° 17.

Le vœu n° 21 de Mme SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 5 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 105).

Je demande l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 6 de Mme SIMONNET.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 est repoussée.

Je demande l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 7 du groupe Écologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il est favorable, légèrement amendé pour que l'on se donne un petit peu plus de temps. J'ai transmis les amendements oraux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le groupe Écologiste de Paris accepte ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le GEP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 106).

En réponse aux vœux n° 8 et n° 18, l'Exécutif a déposé le vœu n° 8 bis.

Le vœu n° 8 du groupe Écologistes de Paris est-il maintenu ?

M. David BELLARD. - On le retire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré.

Le vœu n° 18 du groupe UMP est-il maintenu ?

Oui, il est maintenu.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, simplement, Madame la Maire, j'ai fait observer en 1ère Commission que faire un vœu en réponse à notre vœu qui souhaitait simplement la réunion du Conseil de l'immobilier pour dire que l'Exécutif s'adresse à lui-même un vœu pour se recommander à lui-même de réunir le Conseil de l'immobilier, je trouve que l'on atteint un niveau absolument "top".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. On n'est plus dans les explications.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On a déjà parlé des vœux bis : celui-là est particulièrement ridicule, voilà !

Donc, nous le maintenons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 8 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 107).

On ne perturbe pas les opérations de vote !

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 10 du groupe Écologistes de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il est favorable s'il est amendé dans le sens d'une étude de la faisabilité de cette proposition intéressante mais qu'il faut quand même examiner.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je pense qu'il y a un accord sur cet amendement ?

M. David BELLARD. - Nous le maintenons et nous nous en réjouissons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Écologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 108).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 12 du groupe Écologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Là, il est favorable, avec un certain nombre d'amendements que j'ai transmis et que je transmettrai peut-être à la séance, selon la procédure de transmission des amendements oraux, notamment pour exclure les commerces de bouche, donc cette partie-là n'est pas acceptée, et puis, là aussi, pour se donner un petit peu de temps et donc plutôt faire étudier, commencer à regarder et ne pas dire qu'on le fait comme ça, de façon brutale et rapide.

S'il y a cette acceptation sur les deux amendements, à la fois de forme sur les délais et de fond sur les commerces de bouche, c'est favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'insiste notamment sur le délai et sur les commerces de bouche.

Monsieur le Président ? Merci.

Donc, un avis favorable avec les amendements repris par M. BARGETON sur ce vœu n° 12 du groupe Écologiste de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Écologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 109).

Je demande l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 13 du groupe Écologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il est favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe Écologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V.110).

En réponse aux vœux n° 14 et n° 15, l'Exécutif a déposé le vœu n° 15 bis.

Le vœu n° 14 du groupe Écologiste de Paris est-il maintenu ?

M. Pascal JULIEN. - Il est retiré, en rappelant, en précisant qu'on se réserve, bien sûr, le dépôt d'autres vœux et d'amendements à venir, si ce que dit le vœu, c'est-à-dire le maintien de la capacité opérationnelle de la BSPP, ne se révélait pas à la hauteur des enjeux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Donc, il est retiré.

Le vœu n° 15 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ?

Oui, Monsieur ?

M. Eric HÉLARD. - Non, il est retiré, car ce vœu reprend l'esprit du vœu que nous avons déposé, de préserver le potentiel opérationnel de la brigade, donc nous le retirons.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 15 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 111).

En réponse aux vœux n° 19 et n° 20, l'Exécutif a déposé le vœu n° 20 bis.

Madame SIMONNET, maintenez-vous le vœu n° 19 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 20 de Mme SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20 déposée Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 20 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 112).

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 adoptée.

2014 DF 1005-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme, mission par mission, et sur la section de crédits de paiement, chapitre par chapitre, puis globalement sur le projet de délibération DF 1005-1°, relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment le Livre III, Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 16, 17 et 18 décembre 2013 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

- à la somme de 6 679 126 895,68 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 2 639 709 829,33 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 1).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section d'autorisations de programme.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : "Finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et eau".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2014, puis aux recettes de l'exercice 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2014.

Dépenses d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programme et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2014.

Recettes d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2014 est adopté. (2014, DF 1005-1°).

2014 DF 1005-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au vote du budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014, projet de délibération DF 1005-2°. Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014, tenant compte de la lettre rectificative n° 2, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature,

Vu la délibération de décembre 2013 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

Dépenses : 5 819 967 339,78 euros

Recettes : 5 819 967 339,78 euros

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

(Voir annexe n° 2).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2014.
Dépenses de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 656 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2014 :

Recettes de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations, subventions et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 est adopté. (2014, DF 1005-2°).

2014 DF 1006 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1006 relatif à l'individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1006).

2014 DF 1018 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2014. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1018 relatif au budget supplémentaire des états spéciaux des arrondissements pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les états spéciaux sont adoptés. (2014, DF 1018).

2014 DF 1024 - DRH - Créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2014.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux personnels de la petite enfance.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un poste de coordinateur de conseil de quartier dans le 5e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DF 1024 - DRH relatif aux créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2014, sur lequel les amendements n^{os} 22, 23, 24 ont été déposés par Mme SIMONNET et les vœux référencés n^{os} 25 et 26, par le groupe UMP.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 22 de Mme SIMONNET.

Monsieur GRÉGOIRE ?

Défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 22 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 22 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 23 de Mme SIMONNET.

Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 23 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 23 est repoussée.

Avis sur l'amendement n° 24 de Mme SIMONNET.

Défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 24 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 24 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 25 du groupe UMP.

Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 26 du groupe UMP.

Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1024 - DRH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1024 - DRH).

2014 DILT 1005 - DF - Budget supplémentaire du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux budgets annexes.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 1005 - DF relatif au budget supplémentaire du Service technique des Transports automobiles municipaux pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DILT 1005 - DF).

2014 DPE 1021 - DF - Budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1021 - DF relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1021 - DF).

2014 DEVE 1042 - DF - Budget supplémentaire du budget annexe du fossoyage pour 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1042 - DF relatif au budget supplémentaire du budget annexe du fossoyage pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DEVE 1042 - DF).

2014 DPE 1020 - DF - Budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1020 - DF relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1020 - DF).

2014 PP 1014 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 1014 relatif à la décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, PP 1014).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suspends la séance du Conseil municipal, j'ouvre celle du Conseil général.

Cinq minutes de suspension, pour se remettre de ce beau vote ; merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante minutes, est reprise à douze heures, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous reprenons la séance.

2014 DEVE 1033 - Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) de Vaugirard, 2, rue Georges Pitard (15e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 1033 relatif à une autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie parisienne de chauffage urbain de Vaugirard, 2, rue Georges-Pitard, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe UMP.

Je vous demanderai de bien vouloir faire silence, s'il vous plaît, pour que l'on puisse entendre notre collègue. Merci.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la mise en conformité de la chaufferie de Vaugirard, avec les nouvelles normes environnementales est une avancée positive pour le quartier Castagnary dans la mesure où le changement de combustible va permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux.

Cette conversion au gaz naturel permettra également la disparition du fioul lourd en milieu urbain, tant dans les cuves de stockage de la C.P.C.U. que dans les trains de livraison, qui créent un réel sentiment d'insécurité dans le quartier.

Des riverains gardent encore en mémoire l'accident de 2008, avec la chute d'un wagon de fioul qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

Ce changement évitera également le ballet de camions qui alimente la chaufferie et impacte la circulation du quartier.

Si au vu des résultats de l'étude de danger qui nous est soumise, nous sommes favorables au passage au gaz, nous souhaitons que la suppression de l'alimentation par fioul des deux cuves extérieures de 3.000 mètres cubes donne le coup d'envoi d'une réflexion urbanistique ambitieuse pour ce quartier, dans lequel se côtoient toujours friches et immeubles murés.

Nous avons là une vraie opportunité pour amorcer une requalification de l'axe Vouillé-Castagnary-Paul Baudry, d'autant que la C.P.C.U. entend rendre à la S.N.C.F. fret la moitié de la surface actuellement occupée par ses installations techniques.

Nos propositions pour ce quartier portent ;

- sur la reconfiguration paysagère du parc de stockage afin de mieux intégrer les deux cuves, transformées en réserve d'eau ;

- sur l'implantation d'un projet utile aux habitants sur l'emprise de 4.000 mètres carrés libérés par la C.P.C.U. ;

- mais aussi sur la végétalisation et le réaménagement de la rue Catagnary, afin de dessiner sur cet axe un cadre de vie plus humain, d'y insérer des espaces de respiration et de recréer un peu d'urbanité et des lieux de rencontre dans ce quartier excentré.

Les orientations contenues dans la modification du P.L.U. que nous examinerons demain matin précisent notamment que la nature doit irriguer la Ville par la végétalisation de l'espace public et le développement de l'agriculture urbaine. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'ambitieux projet d'implantation d'une ferme urbaine que porte l'Association des jeunes Parisiens, un projet qu'avec Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR nous soutenons et qui a été approuvé par le conseil de quartier Brassens en février 2013.

Je vous en rappelle les grandes lignes. Il s'agit d'un concept éco-social innovant qui aurait vocation à être complété par un aménagement végétal de la rue, l'ensemble permettant de dessiner un axe vert d'entrée dans Paris et de donner vie à ce quartier trop longtemps délaissé, et dont la seule évolution proposée jusqu'alors par la Ville se résume à des constructions de logements sociaux adossés aux voies ferrées de Montparnasse.

Pour conclure, j'évoquerai les travaux lourds générés par l'alimentation de la centrale C.P.C.U. de Vaugirard.

En effet, dans la perspective de l'approvisionnement de cette chaufferie, G.R.D.F. vient d'engager un important chantier de construction d'une canalisation structurante qui s'étalera sur un an et demi sur un vaste linéaire reliant Montparnasse à l'U.N.E.S.C.O.

À ces travaux s'ajoute la rénovation, par la R.A.T.P., de la ligne 6, avec en prime la fermeture pendant l'été de toutes les stations entre Trocadéro et Montparnasse.

Vous imaginez donc, mes chers collègues, quel peut être l'impact de cette accumulation de chantiers lourds sur une même période et sur un même secteur, avec les nuisances, la désorganisation et les répercussions qu'ils peuvent avoir pour les riverains, sachant que la Mairie de Paris n'est pas étrangère à cette situation dans la mesure où le précédent Exécutif avait donné ordre à ses concessionnaires de ne pas engager de travaux sur l'espace public en 2013 pour cause de veille d'élections municipales.

Résultat, c'est aujourd'hui la double peine pour nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement, qui a demandé à prendre la parole sur ce projet de délibération.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Au moment où d'ailleurs Mme HIDALGO demande une assiduité renforcée, c'est bien normal, des élus dans cette enceinte, et où nous étudions un projet important pour le 15^e, j'aurais souhaité qu'elle préside en ce moment notre séance, mais j'espère, et M. GOASGUEN aussi, qu'elle sera bientôt de retour parmi nous.

C'est un sujet très important qui est évoqué pour le 15^e parce que nous sommes dans un quartier très difficile, très dégradé, si je peux dire même, et où il est nécessaire d'avoir des projets de rénovation urbaine importants.

Ce que je peux regretter, c'est l'absence de concertation, d'une part, totale, de la part de la Mairie de Paris et de Paris Habitat. Le maire de l'arrondissement a appris l'existence de ce projet par une simple convocation au jury de sélection des maîtres d'œuvre. Les riverains n'ont évidemment été destinataires d'aucune information.

Il s'agit d'un projet qui consiste à entasser encore davantage de logements sociaux dans un secteur qui en est extrêmement pourvu puisqu'il y a en projet plus de 400 logements sociaux dans un périmètre de quelques centaines de mètres.

Je pense que c'est un quartier qui manque à la fois d'équipements publics, d'espaces verts et qui n'est pas du tout adapté à accueillir ce type de logements, puisqu'il est adossé à la voie ferrée de la gare Montparnasse. Une construction adossée à la voie ferrée pour des étudiants, des résidences sociales, etc., ne me paraît pas appropriée, surtout que nous avons proposé une solution de substitution qui était que les logements pour étudiants puissent être construits sur le site du laboratoire central des ponts et chaussées, sur lequel la Ville de Paris a aussi un projet de construction de logements sociaux qui est déjà en cours, d'ailleurs.

Pour terminer, j'ai demandé à l'adjoint chargé de l'urbanisme une étude globale sur l'évolution de ce quartier Castagnary, qui est un quartier très difficile à aménager.

Le projet que nous soutenons et qu'a rappelé Mme de CLERMONT-TONNERRE, et qui est soutenu par M. WEHRLING, qui va je pense s'exprimer sur ce sujet, est un projet très sérieux, soutenu par beaucoup de riverains qui veulent s'opposer au tout béton dans un secteur qui en est saturé.

Cela correspond aussi à une volonté de redynamiser un quartier excentré, dense et très dégradé. Un espace végétalisé et pédagogique redonnerait le goût de la terre aux citadins, et créerait un lien convivial et intergénérationnel entre les habitants du 15e. Je pense que ce sont des objectifs que poursuit aussi la Mairie de Paris et que nous poursuivons également.

C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à ce projet d'aménagement, même si nous voterons bien sûr pour le projet de délibération qui nous est soumis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux deux orateurs, je donne la parole à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis ravie de l'attention toute particulière dont fait l'objet ce projet de délibération DEVE 1033. Il est rare que les projets de délibération donnant des avis sur les I.C.P.E. fassent l'objet d'autant d'inscriptions.

Je voudrais d'abord remercier Mme de CLERMONT-TONNERRE pour son soutien à ce projet de délibération puisque comme elle l'a dit, on est sur un projet assez exemplaire porté par la C.P.C.U. avec cette rénovation de trois chaudières fonctionnant au gaz naturel en remplacement du fioul lourd, modification de chaudières qui va nous permettre d'avoir des impacts très positifs, tant sur les émissions de gaz à effet de serre que sur le bilan carbone global de cette installation, ou encore sur les réductions des pollutions de l'air ou de l'eau.

Cela étant dit, j'ai bien compris que ce n'était pas exactement que cette centrale qui vous intéressait dans la discussion. Vous l'aurez remarqué : je ne suis ni adjointe à l'urbanisme ni adjointe au logement.

Pour autant, on aurait évidemment des choses à discuter sur les différentes choses dont vous avez parlé. Je pense notamment à l'agriculture urbaine, à la question du bruit peut-être, mais je laisserai, si vous le voulez bien, mes collègues chargés de ces dossiers vous répondre - je m'en ferai en tout cas l'écho auprès d'eux -, sans doute pendant le débat sur le P.L.U. qui va suivre dans les jours qui viennent.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Il y a une explication de vote de M. WEHRLING pour le groupe UDI-MODEM, et après nous passerons au vote.

Monsieur WEHRLING ?

M. Yann WEHRLING. - Très rapidement, je sais bien que ce n'est pas le sujet exact du projet de délibération mais néanmoins, à un moment donné il faudra quand même que l'on nous explique comment et où vont se développer les projets d'agriculture urbaine. Il y a là un projet d'agriculture urbaine très concret, très précis, très avancé, ambitieux, sur lequel nous n'avons pas de réponse et, au contraire, un projet alternatif de logements qui est celui de l'équipe et qui ne permettra pas de développer ce genre de projets.

Nous n'avons pas de réponse et c'est bien dommage parce qu'encore une fois, on ne peut pas juste faire des affirmations générales et ne jamais avoir du concret derrière, alors qu'il y a là un projet concret.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1033.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DEVE 1033).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au réseau d'eau non potable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 34 dans le fascicule, déposé par le Groupe Ecologiste de Paris, est relatif au réseau d'eau non potable.

La parole est à M. CONTASSOT, pour le Groupe Ecologiste de Paris, pour une minute. Ou Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Oui, c'est moi qui vais faire l'intervention, mais ce n'est pas très grave.

Comme l'a dit René Dumont, l'eau est une denrée rare qu'il faut utiliser au mieux. L'eau joue notamment un rôle majeur dans la régulation des dérèglements climatiques et du réchauffement. C'est particulièrement vrai en milieu urbain.

De nombreuses villes à l'étranger, comme Séoul, utilisent déjà les réseaux et réservoirs d'eau non potable qui agissent de manière positive pour la biodiversité et constituent autant d'îlots de fraîcheur.

Pour nous, l'eau doit être plus présente à Paris et l'usage de l'eau non potable en particulier est une question essentielle.

Au travers de ce vœu, nous demandons à ce qu'aucune décision, concernant le réseau d'eau non potable et les réservoirs, ne soit prise au moins jusqu'à l'adoption d'un schéma directeur préservant et développant un circuit d'eau non potable à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de répondre aux demandes plus spécifiques du groupe Ecologiste de Paris, il était important quand même de rappeler à l'ensemble de mes collègues, qui ne sont peut-être pas tous autant passionnés par les questions de l'eau que nous le sommes pour un certain nombre d'entre nous, que la Ville de Paris est dans une situation assez rare, et pour autant très intéressante, qui est le fait de voir coexister deux réseaux d'alimentation en eau : l'un, en eau potable et l'autre, en eau non potable ; c'est un héritage de l'architecte Belgrand et qui est une vraie chance pour notre commune.

Ce réseau a fait l'objet de nombreux débats dans les années 2000, à savoir s'il fallait le maintenir ou non. Suite à une conférence de consensus, le Conseil de Paris, en 2012, a voté à l'unanimité le maintien de ce réseau. Pour moi, qui ne faisais à l'époque pas partie de cette assemblée, je ne peux que féliciter en fait toutes celles et ceux qui ont pris cette décision.

Cette option de maintien de réseau était assortie, à l'époque, de recommandations, notamment sur le besoin d'approfondir la recherche de nouveaux usages pour l'eau brute, d'élargir la réflexion à l'échelle métropolitaine et d'intégrer le rôle de l'eau non potable comme réponse aux enjeux bioclimatiques. Il était également mis en avant la nécessité d'engager une réflexion sur la place de l'eau, au sens large, dans la ville de demain.

Et c'est vrai qu'en écho à ce que vient de dire M. BELLIARD, et à l'heure aussi notamment où les experts du climat tirent la sonnette d'alarme, je pense que ces recommandations ne pouvaient pas mieux anticiper les enjeux qui se posent à nous aujourd'hui, et auxquels je compte bien répondre dans les années qui viennent, tant dans mon rôle d'adjointe chargée de l'eau qu'en tant que présidente de la régie "Eau de Paris".

Nous avons donc aujourd'hui la responsabilité, comme l'a dit M. BELLIARD, d'optimiser ce réseau, d'ouvrir la réflexion plus large aux eaux brutes, celles d'exhaure et pluviales, en complément de l'eau non potable, afin de perfectionner le réseau existant.

Cette optimisation, j'en suis sûre, va nous permettre d'engager une série de réflexions tout à fait passionnantes. Elle va impliquer aussi beaucoup d'innovations sur le plan technique et va vraiment nous donner la possibilité de faire de ce réseau d'eau non potable un véritable outil de la ville durable, de la ville du XXI^e siècle.

Je suis donc en quasi complète adhésion avec le vœu qui a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Je souhaiterais cependant apporter un certain nombre d'amendements à votre proposition de vœu, amendements qui sont de rigueur et de précision et que je vous propose tout de suite.

Il s'agit, notamment dans votre troisième alinéa - je vais relire la phrase, ce sera plus simple - de changer le mot "pluviale" par "brute" : "Que les immeubles, propriété de la Ville, fassent l'objet d'une étude spécifique, afin de développer chaque fois que possible l'usage de l'eau brute, notamment pour les toilettes, le nettoyage." Il s'agit là d'une précision qui vient remettre la disposition dans un cadre légal.

Alinéa suivant, je vous propose de remplacer "vaste opération" par "élaboration d'un schéma directeur de l'eau non potable visant à développer l'usage de l'eau non potable par la collectivité et les professionnels". Il me semble qu'aujourd'hui le réseau d'eau non potable va vraiment être un des outils de la ville durable et qu'il faut y apporter d'emblée une ambition de ce que nous voulons en faire. C'est pour apporter une réflexion globale sur ces sujets.

Alinéa suivant, je vous propose la modification suivante : "Que la Ville intègre chaque fois que possible l'installation d'un double réseau dans les opérations nouvelles". C'est "chaque fois que possible", parce qu'évidemment votre premier terme qui était de mettre "systématiquement" pose une question en termes de réalisation et que cela devra forcément être étudié. Evidemment, dans chaque opération nouvelle, que cela puisse être le cas me paraît tout à fait une bonne idée.

Alinéa suivant enfin : "Que la Ville intègre cette problématique dans l'appel à projets innovants devant être lancés à l'automne", auquel je rajouterai "ainsi que dans l'appel à projet habitant participatif, afin de valoriser l'utilisation du réseau d'eau non potable en matière de lutte contre les îlots de chaleur et de la place de l'eau dans la Ville". Cela nous permettra ainsi d'avoir une autre entrée pour le développement de ce réseau d'eau non potable.

Enfin, sur les deux derniers alinéas, je vous propose la rédaction suivante : "Que des études complémentaires soient lancées afin d'identifier les pistes de développement des usages de l'eau potable dans le cadre de la métropole du Grand Paris". Enjeu qui est évidemment au cœur de différents dossiers aujourd'hui.

Enfin, "Que dans l'attente des résultats concrets de ces études, tout aménagement modifiant la destination d'une composante du réseau intègre la réversibilité de tout ou partie des installations industrielles permettant le cas échéant le retour à l'état initial".

Comme je le l'ai dit au début de mon intervention, on est à un moment vraiment important aujourd'hui où se pose une réflexion globale sur l'avenir de ce réseau. Qui dit global dit, sur ces réservoirs, sur le réseau en tant que tel, les tuyaux, mais aussi sur les dispositifs innovants qui permettraient de réinjecter des eaux d'exhaure dans le réseau. On a donc besoin aujourd'hui d'études pour savoir comment s'organisera ce réseau dans les années à venir.

Voilà pour mes amendements.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BELLARD, acceptez-vous ces amendements ?

M. David BELLARD. - Excusez-nous de ce flottement, mais il y avait une petite interrogation, notamment sur le dernier paragraphe. Dans le texte que nous avons sous les yeux et amendé avec l'Exécutif, il y avait dans l'attente des conclusions du schéma directeur de l'eau non potable, sur le dernier alinéa, "le réseau d'eau non potable soit maintenu en exploitation dans toutes ses composantes, y compris l'ensemble des réservoirs actuels".

Sur la base de cet amendement et des amendements qui ont été développés par Mme BLAUDEL, nous acceptons évidemment de modifier notre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BLAUDEL ?

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Excusez-moi, on m'a fait passer tellement de versions dans les 5 dernières minutes que j'étais effectivement sur ma version de travail qui était une ancienne version.

Je redis, en dernier alinéa : "Que dans l'attente des conclusions du schéma directeur de l'eau non potable, tout aménagement modifiant la destination d'une composante du réseau intègre la réversibilité de tout ou partie d'installations industrielles permettant le cas échéant le retour à l'état initial."

Ce n'est pas cela ?

Alors redonnez-moi votre phrase, Monsieur BELLARD, car je n'ai pas la bonne.

M. David BELLARD. - Je ne sais pas si vous avez la bonne version.

En tout cas, le texte du dernier alinéa est : "Que dans l'attente des conclusions du schéma directeur de l'eau non potable, le réseau d'eau non potable soit maintenu en exploitation dans toutes ses composantes, y compris l'ensemble des réservoirs actuels".

Mme Célia BLAUDEL. - Effectivement. J'avais un certain nombre de versions. Ce vœu a fait l'objet de nombreuses discussions, jusqu'à la dernière minute, et effectivement c'est bien cela. J'ai lu très vite mes notes mais je suis complètement d'accord avec votre dernière version, aucun souci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu ainsi amendé sera soumis au vote.

Avant le vote, j'ai une demande d'explication de vote de M. WEHRLING, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Monsieur le Maire.

Heureusement que Philippe GOUJON était là pour expliquer à Célia BLAUDEL quelle était la bonne version. Je le remercie. On sent bien qu'il y avait une petite tension sur le dernier paragraphe, mais, tel qu'il est rédigé, il est bien, donc nous voterons ce vœu ainsi amendé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci de rejoindre ainsi l'avis général, semble-t-il.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 116).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien des crédits de l'ADEME.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 35 dans le fascicule, déposé par le GEP, relatif au maintien des crédits de l'A.D.E.M.E.

La parole à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour une minute.

Mme Sandrine MÉES. - La transition écologique des territoires est une priorité de la mandature pour la Ville de Paris.

Or, les crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pourraient être réduits drastiquement car le projet de loi de finances rectificative propose d'annuler plus de 287 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de la mission Ecologie.

Or, les actions d'accompagnement des collectivités de l'A.D.E.M.E. sont tout à fait adoubées par un rapport récent de la Cour des comptes en matière d'économie circulaire, de lutte contre la pollution et l'A.D.E.M.E. verse des subventions pour des projets à l'Agence parisienne du Climat qui pourrait donc subir directement les répercussions de la baisse de son budget.

Or, on sait que Paris accueillera en décembre 2015 la Conférence des parties sur le climat et l'Etat doit être partie prenante de la transition écologique menée dans les collectivités.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville de Paris interpelle l'Etat sur le maintien des crédits alloués à la transition écologique et que la Ville de Paris garantisse le budget qu'elle alloue à l'Agence parisienne du Climat en vue de permettre l'accompagnement des initiatives locales de réduction des dépenses d'énergie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole à Mme BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'annonce de la baisse des crédits de l'A.D.E.M.E. a effectivement interpellé nombre d'entre nous. Elle nous interroge parce que l'A.D.E.M.E. est un partenaire privilégié des collectivités à travers notamment son fonds déchets et son fonds chaleur qui permettent de cofinancer des initiatives locales inscrites dans une logique de transition écologique.

La Ville de Paris est fortement concernée par ce partenariat puisque, faut-il encore le rappeler, depuis l'adoption du Plan Climat Energie, nous sommes engagés dans de nombreuses actions visant à réduire l'empreinte écologique de notre ville.

Votre vœu met notamment l'accent sur un partenariat important qui existe aujourd'hui entre l'A.D.E.M.E. et la Ville de Paris et qui concerne l'Agence parisienne du Climat, agence qui est aujourd'hui la porte d'entrée pour les

Parisiens qui souhaitent engager des projets de rénovation thermique dans leur copropriété et, avec l'appui de ces crédits, l'Agence opère un travail tout à fait essentiel d'accompagnement technique et personnalisé auprès des Parisiens.

Mais l'A.D.E.M.E. est aussi présente dans d'autres partenariats, par exemple nous sommes aujourd'hui en discussion avec ses responsables pour qu'un soutien financier puisse être apporté à la réalisation du puits de géothermie utilisant la nappe de l'Albien réalisé dans le quartier Batignolles, opération réalisée par Eau de Paris.

Ce ne sont là effectivement que deux exemples, mais qui démontrent l'importance de la nécessité de voir perdurer ces partenariats avec l'A.D.E.M.E. pour engager la transition énergétique et pour innover. Il me semble que votre vœu permet à ce titre de rappeler que la Ville de Paris est fortement engagée dans ces démarches et qu'elle attend des signaux clairs de l'Etat en la matière.

J'y adhère donc, mais je souhaiterais là encore apporter un certain nombre d'amendements rédactionnels.

Cette fois-ci, je pense que j'ai la bonne version que je souhaite vous proposer :

"Que la Ville de Paris interpelle l'Etat sur le maintien des crédits alloués à la transition énergétique, en particulier à l'A.D.E.M.E.", sur le premier alinéa.

Et, sur le deuxième :

"Que la Ville de Paris réaffirme son soutien aux actions conduites par l'Agence parisienne du Climat en vue de permettre l'accompagnement des initiatives locales de réduction des dépenses d'énergie et la qualité des actions conduites en partenariat avec l'A.D.E.M.E."

Si vous voulez bien accepter ces amendements, je donnerai un avis favorable au vœu ainsi amendé.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame MÉES, acceptez-vous ces amendements ?

Mme Sandrine MÉES. - Oui, tout à fait, merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 117).

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à l'isolation thermique du bâti parisien.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 36 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à l'isolation thermique du bâti parisien.

La parole à Marie-Laure HAREL, pour le groupe UMP, pour une minute.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun ici sait que l'isolation thermique des bâtiments permet, non seulement de réaliser des économies en termes de consommation énergétique, mais permet aussi aux Parisiens de réaliser des économies sur leur facture, liées aux dépenses d'énergie.

J'ai voulu déposer un vœu afin que la Maire de Paris nous permette de connaître le bilan énergétique précis des immeubles qui est fait à chaque fois qu'un Parisien loue ou achète un appartement dans Paris. Ces bilans ont une simple vocation informative et pourraient nous permettre de connaître de manière un peu plus précise l'état des consommations des immeubles parisiens et je demande à la Maire de Paris de déployer un dispositif de mesures incitatives puisque seul 1 % des copropriétés parisiennes ont réalisé des travaux de rénovation énergétique depuis 2008. C'est donc que, si les dispositifs existent, ils sont méconnus.

Mme BLAUDEL a eu l'occasion de m'expliquer en 4e Commission l'autre jour que la Ville de Paris avait beaucoup fait, visiblement, dans le cadre des logements de la Ville. Certes, l'idée maintenant est d'encourager les copropriétés et tous les Parisiens à entreprendre les travaux de rénovation thermique qui s'imposent, surtout quand on sait que le Plan Climat, votre Plan Climat, est de réduire d'ici 2020 de 25 % les émissions de gaz à effet de serre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Madame HAREL, je dois d'abord saluer une nouvelle fois votre enthousiasme pour les questions relatives à la transition énergétique dans notre ville.

Félicitations que je voudrais quand même tempérer sur le fait que votre vœu témoigne aussi, malheureusement, d'une petite méconnaissance des dispositifs qui sont mis en place par la mairie dans ce domaine.

Je voudrais d'abord vous inviter à regarder de plus près le Plan Climat et notamment son bilan qui a été publié en 2012 et qui donne déjà un bilan important des consommations pour la globalité du territoire parisien, bilan d'ailleurs qui a été la base de la construction du Plan Climat comme de son carnet logement.

En ce qui concerne les mesures en faveur de l'isolation des logements au sein du parc privé, c'est effectivement un sujet sur lequel la Ville travaille, puisque c'est un levier important, mais je dois vous dire qu'il y a quand même beaucoup de mesures qui existent depuis 2008.

Ce travail sur la rénovation thermique se fait effectivement à travers le dispositif "Copropriétés : Objectif Climat !" que vous citez dans votre vœu. Ce dispositif a été initié dès 2008 par la Mairie de Paris en partenariat avec l'A.D.E.M.E. et la région Ile-de-France et permet d'aider les copropriétés parisiennes qui souhaiteraient engager un projet de travaux de rénovation énergétique.

Quelques éléments : au 31 décembre 2013, le bilan du dispositif était déjà de 5,5 millions d'euros de travaux engagés pour une économie d'énergie d'environ 6,4 mégawatts/heure par an et c'étaient déjà 40 copropriétés qui étaient concernées.

Mais, en parallèle de ce dispositif, existent aussi plusieurs opérations d'envergure, je citerai par exemple l'OPAH 2D2E que, bien qu'elle se situe quand même dans votre arrondissement, vous ne semblez pas connaître.

Il s'agit d'une opération qui a été lancée fin 2012, qui concerne environ 600 immeubles d'habitat privés situés autour de la République, à cheval sur les 3e, 10e et 11e arrondissements. C'est une opération qui augure une procédure assez innovante, je ne pourrais pas tout détailler ce matin, mais je vous invite à consulter le site internet qui est extrêmement pédagogique et qui apporte beaucoup d'informations sur la démarche et, en tous les cas, un premier appel à candidatures a été lancé en février 2013 auprès de toutes les copropriétés du périmètre et 28 d'entre elles font déjà l'objet d'un diagnostic d'immeuble, préalable nécessaire à la définition à la réalisation des travaux. Un deuxième appel à projets va être lancé.

Cette opération n'est pas la seule, vous le savez sans doute, en 2009, une opération avait été lancée dans le 13e arrondissement qui avait cette fois-ci pour cible 328 immeubles d'habitation privés parmi les plus énergivores de l'arrondissement et, au 31 décembre 2013, là encore, une trentaine de programmes de travaux, soit 2.000 logements, ont pu être votés.

Vous l'avez dit dans votre vœu, il y a une vraie complexité technique et juridique pour obtenir des engagements de travaux dans les copropriétés privées et je pense que, avec ces opérations, on peut voir que la Ville a fait la démonstration qu'un dispositif d'accompagnement technique et financier volontariste permet d'obtenir des résultats encourageants.

Mais, pour ne pas parler que du passé, je vous parlerai aussi d'avenir puisque sachez très rapidement qu'une nouvelle opération de cette envergure va se dérouler dans le 19e arrondissement, c'est l'OPATB 19e qui, pour le coup, va concilier le meilleur de ces premières expérimentations, République et 13e, pour aller là sur une opération qui est d'envergure de l'ensemble de l'arrondissement.

Pour aller plus loin encore, forts de ces expériences, nous commençons à travailler, nous travaillons déjà avec mon collègue Ian BROSSAT à la mise en place d'un plan "1.000 immeubles" pour cette mandature, engagement qui a été pris auprès des Parisiens, et avec toujours la même préoccupation, tant de limiter les gaz à effet de serre que de permettre d'alléger les factures énergétiques des Parisiens.

Voilà ce que je voulais vous donner comme élément d'information ce matin.

Il me semble que, comme vous pouvez le constater, au-delà de la question de la rénovation des logements sociaux, comme vous l'avez dit, il y a une implication très forte de la Ville avec plus de 20.000 logements sociaux qui

ont déjà été mis en conformité avec les objectifs du Plan Climat. Vous voyez que c'est donc un sujet sur lequel nous ne chômons pas et il y a encore beaucoup à faire.

J'espère vraiment que cette réponse et les éléments d'information que je vous ai donnés ont pu répondre à vos inquiétudes.

Je vous propose donc, au vu de ces précisions, de retirer votre vœu.

Dans le cas contraire, je rendrai un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame HAREL, que répondez-vous à cette demande de retrait de vœu ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Je ne le retire pas et permettez-moi de vous dire que je trouve extrêmement désagréable que, chaque fois que l'on s'intéresse au sujet qui est le sien au sein d'une commission, cela soit perçu de manière très ironique par vous.

Oui, je m'intéresse à la transition énergétique parce que je fais partie de la 4e Commission. Peut-être que vous, vous devriez vous y intéresser un petit peu plus !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DEVE 1014 - Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé 2/4, rue des Thermopyles (14e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association UDE (Urbanisme et Démocratie).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 1014 relatif à la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé au 2/4 rue des Thermopyles dans le 14e arrondissement, avec une convention d'occupation du domaine public avec l'association UDE (Urbanisme et Démocratie).

La parole à M. Pascal CHERKI, maire du 14e... pardon, excusez-moi, ancien maire du 14e arrondissement, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Pascal CHERKI. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI, mais il est vrai que c'était quand j'étais maire que ce projet a émergé. En effet, c'est pour nous réjouir de cette concrétisation : un nouveau jardin partagé dans le 14e arrondissement, dans une parcelle enclavée qui est au cœur du quartier Pernety, qui est située 2/4 rue des Thermopyles, un beau projet porté par une association très dynamique "Urbanisme et Démocratie", qui va permettre, sur une superficie de 337 mètres carrés, de réaliser un nouveau jardin partagé.

L'intérêt de ce jardin par rapport aux autres, c'est que les parcelles seront collectives, car c'était une des volontés de l'association : c'est de pouvoir créer un lieu d'expérience commune, d'échanges et de savoirs.

C'est juste une intervention pour se réjouir parce que cela a été un dossier compliqué du point de vue de l'organisation, en raison de l'enclavement, de problèmes fonciers qu'on a eus. On a mis de longs mois à le faire aboutir, même plusieurs mois, mais aujourd'hui réjouissons-nous car c'est un très, très beau projet et il viendra agrémente ce quartier Pernety.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Pascal CHERKI, pour le rappel de la genèse et enfin l'arrivée de ce projet qui se concrétise.

Merci d'avoir rappelé que les jardins partagés sont portés et accompagnés par la Ville de Paris depuis 2001 et que ce sont des lieux importants, importants pour la façon dont nous vivons ensemble dans nos quartiers ; et confirmer à l'ensemble des élus ici présents que l'engagement de la Ville restera évidemment le même dans cette mandature et que nous favoriserons partout, là où cela est possible, l'émergence de jardins partagés.

Samedi matin, nous avons le plaisir d'inaugurer, avec Christophe GIRARD et Anne HIDALGO, l'extension d'un jardin public dans lequel un jardin partagé, un jardin collectif est implanté. Le fait d'arriver à mixer de plus en plus jardins publics et jardins collectifs est une belle aventure qui se crée en terme d'usages dans nos jardins.

Rendez-vous tout au long de cette mandature pour inaugurer des projets de cette nature.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DEVE 104).

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins publics.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe SOCA, relatif à l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins publics.

La parole toujours à M. CHERKI pour le groupe Socialiste et Apparentés, pour une minute.

M. Pascal CHERKI. - En fait, c'est un vœu dont la genèse revient à une de nos adjointes au maire d'arrondissement, notre collègue Valérie MAUPAS, l'idée étant de s'inspirer des expériences qui ont eu lieu dans d'autres pays étrangers, notamment à New York et aussi à Tokyo. C'est de faire en sorte que, dans les aires de jeux, pas l'ensemble des jardins, mais dans les aires de jeux réservées aux enfants, donc où il y a des enfants, l'on puisse interdire de fumer.

Ce vœu prend une position qui est offensive. C'était un vœu d'interpellation auprès de la Mairie de Paris en leur demandant de pouvoir accompagner cette démarche, au moins à titre d'expérimentation et, dans ce cadre-là, que le 14e arrondissement soit pilote.

L'idée, bien évidemment, n'est pas d'interdire de fumer dans l'ensemble des parcs et jardins. Je suis moi-même un fumeur et il m'arrive de fumer dans les jardins, mais simplement dans les aires de jeux pour enfant, où il y a une présence d'enfants et où des adultes se trouvent immédiatement à côté des enfants, dans ces zones délimitées des parcs et jardins, que l'on puisse aller vers une expérimentation d'interdiction de fumer.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur CHERKI, pour cette interpellation des élus du 14e. En effet, ce vœu a été largement porté par l'adjointe en charge des espaces verts, Valérie MAUPAS.

Je vous remercie donc de cette interpellation.

Deux sujets à prendre en compte sur le vœu que vous portez.

D'abord, évidemment et c'est ainsi que le vœu est porté par les élus du 14e, une question de santé publique sur laquelle je ne m'étendrai pas, n'étant absolument pas spécialiste de ces questions.

Mais également une question de propreté et d'entretien de nos espaces verts.

Merci d'avoir rappelé que le vœu et la proposition sont circonscrits aux aires de jeux et non pas à l'ensemble des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris, puisqu'il y a eu un tout petit peu de confusion dans ce qui a pu être écrit sur le sujet. Votre proposition porte bien sur les aires de jeux délimitées pour les enfants.

Nous voyons bien un problème d'entretien, remonté par les agents de la DEVE, sur les aires de jeux, et notamment les bacs à sable. En l'occurrence, il me paraît important que nous puissions éviter qu'on arrive le matin et de retrouver un enfant avec un mégot de cigarette dans la bouche, donc sur ce point, merci d'avoir porté le sujet.

Ce que je vous propose, c'est que nous puissions, parce que vous êtes force de proposition, expérimenter dans le 14e arrondissement, dans des aires de jeux d'un jardin, cette interdiction avec trois points qui me paraissent importants pour que nous puissions mener à bien cette expérimentation.

La première, c'est de faire de la pédagogie, d'expliquer, de justifier auprès des habitants la raison pour laquelle vous souhaitez que nous puissions expérimenter tout ceci.

La deuxième, c'est que nous poursuivions ce travail d'explication et de pédagogie tout au long de cette expérimentation.

Enfin, parce qu'expérimenter veut dire évaluer, que nous évaluions d'ici un an l'efficacité de cette mesure, que nous l'évaluions avec la mairie d'arrondissement mais aussi et surtout avec les habitants, avec les usagers, pour voir si cette proposition a porté ses fruits et a un intérêt en tant que telle.

Si cette proposition vous agréait, je vous proposerais volontiers, dans ce cas-là, que vous puissiez retirer le vœu et que nous puissions nous donner rendez-vous d'ici un an, soit en Conseil soit en 4e Commission, pour faire le bilan de cette expérimentation.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur CHERKI, acceptez-vous de retirer ce vœu ?

M. Pascal CHERKI. - À partir du moment où il s'agit d'une expérimentation pour aller vers l'interdiction de fumer dans les aires de jeux pour enfants, donc finalement la discussion que l'on a avec l'Exécutif, c'est une question de calendrier et de méthode pour arriver à un résultat que nous partageons, puisque l'objectif, c'est, d'ici un an, d'arriver à l'interdiction de fumer dans les aires de jeux pour enfants, sous le bénéfice de cette précision, nous sommes tout à fait d'accord pour retirer ce vœu.

Rendez-vous donc dans un an pour voter un nouveau règlement avec l'interdiction de fumer dans les aires de jeux pour enfants.

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif au lancement d'un nouvel appel à projets portant sur les végétalisations innovantes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 38 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif au lancement d'un nouvel appel à projets portant sur les végétalisations innovantes.

La parole à Mme Delphine BURKLI, pour le groupe UMP, pour une minute.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En mars 2013, un appel à projets sur les végétalisations innovantes a été lancé par la Ville de Paris. 30 projets avaient été finalement sélectionnés par un jury, dont faisait partie ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Ces projets ont permis de repérer des solutions innovantes pour végétaliser l'espace public. Nous pouvons néanmoins regretter que moins d'une dizaine de projets aient à ce jour été expérimentés, malgré la motivation de certains arrondissements, comme le 15e, pour proposer des sites d'expérimentation.

Je profite de la présentation de votre vœu pour souligner que la lettre que Philippe GOUJON, le maire du 15e, avait envoyée le 26 septembre 2013, dans laquelle il formulait un certain nombre de propositions, n'a jamais reçu de réponse de votre part.

A travers ce vœu que nous vous proposons, nous demandons la présentation d'un bilan de cet appel à projets, la convocation d'un comité de pilotage associant les mairies d'arrondissement pour expérimenter davantage de projets.

Nous partageons, Mme BROSSEL le sait bien, les mêmes ambitions et nos projets de création d'îlots de verdure, que nous vous avons présentés, s'inscrivent parfaitement dans votre feuille de route.

C'est la raison pour laquelle, avec Claire de CLERMONT-TONNERRE, nous vous proposons de lancer un nouvel appel à projets sur les végétalisations innovantes pour détecter des lauréats qui pourront nous permettre

d'innover et d'inventer sur des techniques permettant de végétaliser. Je pense aux bâtiments, mais aussi aux rues ou au délaissé urbain.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BURKLI et Madame de CLERMONT-TONNERRE, avec laquelle j'ai eu l'occasion d'échanger en 4e Commission sur ce vœu.

Merci, parce que je ne sais pas si nous sommes de très nombreux adjoints, dans cet Exécutif, à avoir autant de reprises par le groupe UMP de la feuille de route que m'a fixée la Maire de Paris. Donc je suis ravie de voir que nous allons pouvoir travailler ensemble sur les objectifs qui sont ceux qui ont été fixés par la Maire et qui ont été portés devant les Parisiens. Et, notamment, en effet, de continuer à travailler sur la végétalisation partout où ce sera possible dans cette ville et faire rentrer la nature partout dans cette ville, en s'appuyant bien évidemment sur les habitants.

Je vous donne rendez-vous dans les jours qui viennent pour que nous puissions lancer ensemble la campagne de recensement par les habitants des 200 lieux de proximité à végétaliser.

Vous m'interrogez par ce vœu, d'une part sur le bilan de l'appel à projets "végétalisation innovante" qui a été lancé dans l'ancienne mandature par Fabienne GIBOUDEAUX et Jean-Louis MISSIKA dans leurs fonctions respectives. 30 projets ont en effet été sélectionnés. Il est un peu tôt pour en tirer un bilan réel, mais il me semble en effet que votre demande, votre proposition d'un point d'étape sur l'installation et la mise en route des projets, est absolument pertinente.

Je sais que l'on a échangé en 4e Commission sur ce sujet et, du coup, on va vous transférer l'ensemble des informations. Il y avait des projets qui étaient présents sur le stand de la Ville à la Foire de Paris. Je vous invite à aller au jardin de Belleville découvrir les vertus de l'aquaponie. Je suis maintenant incollable sur le sujet.

Vous irez voir les potagers ambulants qui se retrouvent sur les berges de Seine.

Bref, ces projets existent et on a l'occasion de les découvrir sur les trottoirs ou sur les immeubles parisiens.

Néanmoins, il me semble que nous pouvons allier deux objectifs : d'une part, votre demande d'information, bien légitime, des mairies d'arrondissement, et le souhait porté par la Maire de Paris que Jean-Louis MISSIKA et moi-même lancions, d'ici à la fin de l'année 2014, un nouvel appel à projets portant cette fois-ci sur la végétalisation des bâtiments, puisqu'il ne vous aura pas échappé que nous nous sommes fixés l'objectif ambitieux de végétaliser 100 hectares de toits, toitures et murs.

Dans le cadre de cet engagement que nous avons pris et de votre demande, je vous proposerais volontiers de supprimer le deuxième alinéa et que nous puissions faire converger nos énergies, et que vous puissiez préciser dans le troisième alinéa de votre vœu que cet appel à projets portera, non pas sur la végétalisation innovante, mais bien sur la végétalisation des bâtiments.

Donc, si tout ceci vous agréait, j'aurais évidemment le plaisir d'appeler à voter votre vœu, en vous remerciant pour votre mobilisation sur ces sujets importants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BURKLI, acceptez-vous les amendements qui ont été proposés par Mme BROSSEL ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - J'accepte l'amendement de Mme BROSSEL. Je la remercie pour l'adoption du vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 118).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au square Léonor Fini.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 39 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif au square Léonor Fini.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe UMP pour une minute.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vise à demander la remise en l'état du square Léonor Fini qui est la continuité de l'hôtel Salé, soit la devanture du musée Picasso.

Après quatre ans de travaux au musée Picasso, le square a forcément été impacté. La fontaine est bouchée, les jeux pour enfants ont été déplacés sur la pelouse et surtout, une grande pergola en acier, dont on peut discuter de l'esthétique, a été construite au milieu de ce square, sans véritablement faire l'objet d'une concertation.

Mme BROSSEL m'a expliqué l'autre jour que ce vœu n'avait pas vocation à s'adresser à la Maire de Paris et que tout ce qui relevait des parcs et jardins était du ressort du maire d'arrondissement.

Je sais que le maire du 3e arrondissement a son mot à dire sur les squares, les parcs et jardins dans son arrondissement. Simplement, il me semble que la DEVE et la DPE ont des directions à donner, des crédits à attribuer. Je demande, à ce titre, que le réaménagement du square Léonor Fini, commençant prioritairement par le démontage de cette pergola en acier, qui a été unanimement décidé mais qui peine à voir le jour, soit inscrit aux priorités budgétaires de l'année qui vient.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame HAREL.

Je vais apporter un avis défavorable à votre vœu et ce pour deux raisons.

La première est une raison de principe. Cet espace vert - et suite à l'échange que nous avons eu en 4e Commission, j'ai évidemment été vérifier - est un équipement de proximité inscrit à l'inventaire de la mairie d'arrondissement. Ce vœu qui relève donc de la gestion et de l'intervention sur un inventaire inscrit à la mairie d'arrondissement, n'a même pas été déposé en Conseil d'arrondissement. Vous voudriez que le Conseil de Paris intervienne sur des équipements de proximité, sans même que les élus de l'arrondissement en aient été informés et en aient débattu.

Je le redis, et je sais que j'ai déjà eu cet échange dans des temps anciens et je continuerai certainement à l'avoir dans les six années qui viendront. J'ai déjà eu des échanges avec les maires d'arrondissement : je peux avoir des divergences avec eux sur la façon dont ils interviennent sur leurs équipements de proximité, mais ce sont eux qui ont été élus maires d'arrondissement, pas moi. Si nous avons mis en place depuis 2001 un mouvement de décentralisation et de déconcentration dans les mairies d'arrondissement, ce n'est pas pour que je me substitue à la légitimité démocratique des maires d'arrondissement.

Donc, s'agissant d'un équipement de proximité, je vous prie de m'excuser, mais il n'y a aucune raison qu'un vœu, même pas déposé en Conseil d'arrondissement, soit soumis à l'avis de l'Exécutif parisien.

Enfin, je vous informe que - cette information avait dû vous échapper - comme le maire d'arrondissement et son adjointe en charge des espaces verts font plutôt bien leur travail, ils ont donc organisé le 19 juin une réunion en présence des services et des habitants pour associer les habitants du 3e arrondissement à l'aménagement et à l'évolution de leur quartier.

Sur la forme, je vous l'ai dit, sur le fond, on va quand même en profiter pour répondre à vos questions.

En effet, il y a une pergola qui a été autorisée dans le cadre du permis de construire et qui se trouve dans l'axe du bâtiment. Les modules centraux de la pergola, installés par le musée, vont donc être démontés, notamment à la demande du maire du 3e arrondissement, pour dégager la vue sur l'hôtel Salé. La DEVE, en concertation avec la mairie d'arrondissement, y installera notamment des tables d'échecs.

Voilà donc l'ensemble des raisons sur lesquelles je ne peux évidemment qu'apporter un avis défavorable à votre vœu.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'aimerais que Mme BROSSEL nous indique où il est écrit dans le règlement que l'on n'a pas le droit de présenter un vœu au Conseil de Paris si on ne l'a pas préalablement présenté dans le Conseil d'arrondissement. Cela n'a aucun sens.

Je trouve qu'il est totalement inadmissible qu'une adjointe au Maire de Paris réponde par ce type d'argument en séance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au parc Monceau.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 40 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif au parc Monceau.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, groupe UMP, pour une minute.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, chers collègues, le parc Monceau est l'un des plus beaux jardins de la Capitale. Chacun en convient. Il a une superficie de 8,2 hectares. C'est donc la Ville de Paris qui en a la charge. Créé au XVIII^e siècle par le paysagiste Carmontelle, puis modifié au XIX^e siècle sous l'impulsion du Préfet Haussmann, le parc Monceau est un lieu chargé d'histoire, tant par les édifices que par les écrivains, Proust, par exemple, les peintres Caillebotte ou Braque, et autres artistes qui aimaient s'y promener et qui l'ont rendu célèbre.

Le parc comprend des constructions classées monuments historiques et, notamment, sa rotonde à colonnes érigée par Ledoux, ou ses grilles monumentales en fer forgé rehaussé d'or, aux quatre portes signées par Davioud.

Ce parc est une zone urbaine verte dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative doit être préservée et mise en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente des citoyens. On y remarque notamment de rares espèces d'arbres et une grande variété d'oiseaux.

Il est particulièrement fréquenté, tant par les riverains que par les Parisiens et les touristes. Or, on y constate une dégradation inquiétante de la propreté ainsi qu'une forte recrudescence des incivilités - tags sur les statues, pillage des ruches, déchets multiples, etc.

On y déplore également des intrusions nocturnes, avec les actes de vandalisme qui en découlent, faute de moyens de surveillance mis en place.

Les habitants du 8^e et le conseil de quartier Monceau déplorent cette forte dégradation du parc. Ce dernier n'a-t-il pas émis des vœux pour que soient renforcés les moyens de gardiennage et d'entretien dans le parc, et pour quels résultats ?

À ce jour, la Mairie de Paris n'a toujours pas réagi.

Enfin, lorsqu'il est envisagé des investissements ponctuels, la mairie du 8^e n'est pas consultée alors que nous recevons quotidiennement les plaintes des habitants.

Nul n'est plus à même qu'un maire d'arrondissement de proposer et de définir, en concertation avec les associations et la Mairie de Paris, le choix des priorités destinées à contribuer à l'amélioration de la situation de ce parc.

Aussi, les élus du 8^e arrondissement et notre groupe émettent le vœu qu'un audit patrimonial du parc soit engagé dans les meilleurs délais et débouche sur un projet global de remise en état du parc Monceau.

Merci de votre attention.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme BROSSEL, je voudrais rappeler à tous les élus que le temps de parole et le temps de présentation des vœux, jusqu'à adoption du nouveau Règlement intérieur, est limité à une minute. Vous avez eu 2 minutes 30, Madame, je vous ai laissé aller jusqu'au terme de votre présentation mais je souhaiterais que chacun se tienne à la règle qui a été édictée collectivement jusqu'à l'adoption du nouveau Règlement intérieur.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup et merci, Madame LECUYER, pour votre intervention. En effet, je partage le premier considérant qui est celui de votre vœu : oui, le parc Monceau est certainement l'un des plus beaux jardins de la Capitale, c'est une évidence.

Mais peut-être quelques nuances avec ce que vous avez écrit et ce que vous avez dit. D'abord vous dire que depuis que les espaces verts sont rentrés dans la démarche QualiParis, nous avons régulièrement l'occasion d'interroger les usagers des espaces verts parisiens sur la façon dont ils vivent nos équipements. Le taux de satisfaction des usagers du parc Monceau est bon et la qualité des aménagements qui sont proposés de la part des jardiniers, la qualité de l'intervention de l'ensemble des agents est louée au parc Monceau, et je voulais le rappeler parce qu'on a un peu l'impression en vous écoutant et en lisant votre vœu que le parc est délabré, délaissé.

Je vous rappelle que les jardiniers ont obtenu le 1er prix du concours de décoration florale à l'été 2013, donc l'été qui vient de passer. Ils sont en train de préparer des créations extrêmement inventives pour cette année.

Je ne voudrais pas que votre sentiment, du coup, paraisse un peu injuste par rapport à l'investissement des personnels de la Ville.

De même, vous faites état d'une construction disgracieuse. Ce sont des locaux sociaux pour les agents de surveillance, et je resterai tout aussi vigilante que Fabienne GIBOUDEAUX sur la question des locaux sociaux pour les agents de la DEVE et donc, peut-être la jugez-vous disgracieuse, mais c'est en tout cas extrêmement nécessaire à la qualité de travail et d'intervention de nos agents dans ce parc.

Le parc Monceau n'est pas un parc abandonné. Il est en effet très fréquenté. Je ne sais pas si je peux souscrire aux mots que vous employez de fréquentation excessive. Il est très fréquenté, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle sera ouvert en 2017 un nouvel espace vert dans le 8e arrondissement, et notamment dans la Z.A.C. "Beaujon", vous le savez, pour que tout un chacun, dans le 8e, puisse avoir accès à des espaces verts de qualité.

Mais le parc Monceau n'est pas, me semble-t-il, dans l'état dans lequel vous le décrivez dans votre vœu. Il n'a aucun problème de structure, contrairement à d'autres espaces verts anciens - je pense évidemment aux Buttes-Chaumont. La division locale est très vigilante et il ne me semble donc pas pertinent qu'un audit patrimonial soit engagé.

Nous serons vigilants et je relaierai vos interrogations, Madame la Maire, Madame LECUYER, auprès de la division pour que l'entretien régulier du parc soit évidemment effectué du mieux possible et nous aurons l'occasion d'en discuter ensemble lorsque je vous rencontrerai dans le 8e arrondissement, comme l'ensemble des maires d'arrondissement.

Pour toutes ces raisons, je vais donc donner un avis défavorable sur l'audit patrimonial, mais je suis très disposée et disponible pour que nous travaillions ensemble à améliorer encore l'entretien quotidien du parc Monceau.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la prolifération des corneilles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 41 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la prolifération des corneilles.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe UMP, pour une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

En dépit des vœux et interventions formulés depuis 2007 dans ce Conseil, nous ne pouvons que déplorer la constante progression et la sédentarisation des corneilles noires dans nos parcs et jardins.

Leur augmentation pose problème à plusieurs titres, d'abord sur le plan de la propreté dans la mesure où ces corvidés se nourrissent en perçant les sacs de plastique des corbeilles installées dans les espaces verts et à leurs abords.

Les corneilles posent également problème sur le plan de la sécurité. Cet oiseau peu farouche au cri rauque n'hésite plus à s'approcher des humains, allant jusqu'à attraper le goûter des enfants.

Ce corvidé peut se montrer agressif, des cas d'attaque sur des passants ont été relevés ces derniers mois, notamment à la Cité universitaire et dans les parcs Georges Brassens et Suzanne Lenglen.

Enfin, l'augmentation de ces volatiles est une menace sur le plan de la biodiversité, les corneilles chassant les moineaux et décimant les nichées de canetons, sans parler des dégradations des pelouses.

La population de corneilles devenant de plus en plus envahissante sur certains sites et aucune disposition efficace n'étant prise pour remédier à ce problème, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de nous communiquer les suites qui ont été données à l'étude dont vous aviez annoncé le lancement en octobre 2007 et de prendre des mesures efficaces pour lutter contre la prolifération des corneilles noires dans Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE a un respect absolu du temps de parole.

C'est un vrai sujet et vous avez absolument raison, il nous faut mieux lutter contre la prolifération de corneilles.

Plusieurs choses à vous dire, avant que l'on en arrive au vœu en tant que tel. On va travailler à la sensibilisation des usagers des parcs et jardins, évidemment, parce que, s'il y a des corneilles, c'est aussi parce que d'aucuns les nourrissent et vous pointez à juste titre l'attrait des corneilles pour les déchets alimentaires.

C'est la raison pour laquelle plusieurs expérimentations diverses et variées, et notamment l'expérimentation de poubelles avec des couvercles bloquant l'accès aux corneilles, est en cours sur deux réceptacles au parc Georges Brassens. On ira les voir ensemble, si cela vous convient !

Surtout, les nouvelles corbeilles Bagatelle, magnifiques, permettent de limiter les dégâts causés par les corneilles puisque les corneilles n'arrivent plus à percer les sacs et récupérer ce qu'il y a dedans.

Il faut donc, et c'est la proposition que je vous ferai sur le sujet du vœu, non pas accélérer le renouvellement plus rapide des sacs de corbeille, mais que nous accélérions - et si vous étiez d'accord pour que nous puissions amender votre vœu en ce sens, cela me ferait évidemment grand plaisir et cela me permettrait surtout d'y apporter un avis favorable - le renouvellement plus rapide des corbeilles. Par ailleurs, cela ne fera pas de mal à nos espaces verts de remplacer les corbeilles par les jolies corbeilles Bagatelle.

Enfin, comme je vous l'ai dit en 4e Commission, le travail que nous avons engagé avec Mao PÉNINOÛ, en un temps record et, du coup, à minima pour cet été, de travailler à l'intégration des espaces verts très fréquentés dans le dispositif de gestion de la propreté des sites estivaux, propreté et fréquentation, est la traduction de notre volonté de travailler encore plus et mieux sur l'entretien et la propreté des espaces verts et nous aurons l'occasion de continuer à accroître encore nos interventions de ce point de vue, puisqu'il y a un sujet plus global de propreté avant d'arriver au sujet du perçage de sacs par les corneilles.

Enfin, soyez rassurés sur le fait que nous travaillons en lien avec la Préfecture de police et Nicolas LERNER ici présent sur le sujet corneilles, puisque la Préfecture de police, d'ailleurs mentionnée dans le vœu à juste titre, Madame de CLERMONT-TONNERRE, a déjà pris des mesures en la matière et on va continuer ; je vous tiendrai évidemment informés.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, acceptez-vous la proposition d'amendement de Mme BROSEL relative à votre vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - J'accepte avant que les membres de notre Conseil ne "bâillent aux corneilles !".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour ce jeu de mots très à propos.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Joëlle MOREL pour le Groupe Ecologiste de Paris, avant que nous ne passions aux opérations de vote.

Mme Joëlle MOREL. - Je veux ajouter quelque chose sur les corneilles et resituer cela au niveau du respect de la biodiversité à Paris.

Il est vrai que, ces derniers mois, des incidents ont eu lieu dans les jardins universitaires et il faut prendre cela au sérieux, mais on n'est quand même pas encore dans le film "les oiseaux" d'Hitchcock !

La corneille n'est plus au classement des animaux nuisibles à Paris depuis 2012 et l'Observatoire estime que seulement 500 couples de corneilles séjournent à Paris.

Lutter contre la prolifération, comme le demande le vœu de l'UMP, semble vouloir dire inscrire la corneille comme animal nuisible et autoriser sa capture et sa destruction.

Le groupe Ecologiste de Paris s'oppose à ce positionnement.

Toutefois, il est urgent, comme le demande le vœu de l'UMP, qu'une étude réalisée par l'Observatoire soit lancée car, si mes informations sont exactes, cette étude n'a pas encore été entreprise. Les résultats de cette étude nous permettront alors de nous positionner.

Nous avons besoin de connaître plus précisément les habitudes comportementales en ville de ces animaux qui sont différentes des comportements dans les zones rurales. A ce titre, la question du renouvellement fréquent des sacs des corbeilles dans les parcs doit être mise en œuvre.

En tant qu'élue en charge de la biodiversité dans le 11e, je profite pour demander premièrement qu'une information, sensibilisation et éducation sur les oiseaux en ville envers le grand public soit entreprise. Plutôt qu'une simple connaissance de l'espèce, la formation doit être basée sur une meilleure connaissance de l'équilibre de l'écosystème. En ville, l'écosystème est en déséquilibre, avec en particulier l'absence de prédateurs naturels et une surabondance de nourriture.

Deuxièmement, qu'une action d'information soit entreprise, tout particulièrement envers les personnes qui nourrissent les animaux dans l'espace public. Une campagne d'information, pour faire connaître le risque de verbalisation des personnes qui nourrissent les pigeons, est urgente à mener.

Plusieurs projets de délibération ont été portés sur ce point, il est donc urgent maintenant de se donner les moyens pour que nos concitoyens comprennent les enjeux et les contraintes de la biodiversité en ville.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 119).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que sept questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le Groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'avenir de l'AP.-H.P."

La deuxième question d'actualité, posée par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, concerne "la mixité sociale et les modalités d'affectation dans les lycées parisiens."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative aux "effectifs de la Direction de la sécurité de proximité de l'Agglomération parisienne."

La quatrième question d'actualité est posée par le groupe UDI - MODEM à Mme la Maire de Paris et concerne "l'attraction touristique de Paris à l'aune de l'inflation de la taxe de séjour."

La cinquième question d'actualité, posée par le Groupe socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris est relative à "la taxe de séjour."

La sixième question d'actualité, posée par le Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris est relative aux "élus/es parisien-ne-s occupant un logement social."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris est relative à "la Métropole du Grand Paris et la réforme territoriale."

Mes chers collègues, je suspends la séance.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45 par l'examen des questions d'actualité.

Je vous souhaite un bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons, mes chers collègues, à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la mixité sociale et les modalités d'affectation dans les lycées parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous démarrons donc cette séance de questions d'actualité avec une première question posée par le président du groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

Si vous permettez, on va poursuivre, on reprendra cette question.

M. Jean-Bernard BROS pose une question à laquelle Mme CORDEBARD répondra.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Dans son édition du 2 juillet 2014, le journal "Le Monde" révélait les résultats d'une étude de trois économistes de l'Institut des politiques publiques concernant l'impact des procédures d'affectation sur la mixité locale dans les lycées d'Ile-de-France.

Une des conclusions de l'étude indique que la ségrégation sociale des lycées parisiens est fortement supérieure à celle des autres académies, situation qui doit tous nous interpeller.

L'étude montre cependant que cette ségrégation a diminué d'un tiers entre 2008 et 2012 grâce notamment à un dispositif de valorisation des élèves boursiers dans le système d'affectation au sein des lycées généraux.

Nous pouvons bien sûr tous saluer ce résultat.

Les conclusions de l'étude montrent qu'avec volontarisme, l'entre-soi scolaire d'une très forte ampleur dans notre Ville peut-être combattu. Il est nécessaire de continuer de travailler à une plus grande mixité au sein de nos établissements.

Nous devons continuer, car cette mixité est conforme aux valeurs de la République, car elle correspond à la vocation d'intégration de l'école et, enfin, car elle est une condition nécessaire à la réussite du plus grand nombre.

Ainsi, les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaitent connaître la position et les intentions de la Ville de Paris à ce sujet, si elle a pris attache avec la région qui a commandité l'étude et avec le rectorat pour savoir si d'autres projets sont en cours pour répondre aux défis de la mixité sociale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jean-Bernard BROS.

Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mon cher collègue, cher Jean-Bernard, Madame la Maire.

En effet, j'ai lu comme vous cette étude qui pointe que la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Ile-de-France encourage plus qu'elle ne décourage la ségrégation dans les lycées parisiens.

Je suis comme vous dans ce constat et, naturellement, je le déplore, même si cette étude met également en avant l'augmentation du nombre de boursiers dans le quart des lycées parisiens les plus en vue, passé de 5 % à 13 % ; même si la mise en place d'un bonus aux élèves boursiers dans les décisions d'affectation de l'académie s'est avérée bénéfique pour les élèves les plus méritants puisque, à note égale, l'élève boursier est prioritaire pour accéder à un établissement prestigieux ; même si, dans l'académie de Paris, le secteur de recrutement des lycées a été construit pour réduire l'impact de l'adresse de domiciliation dans le choix des lycées, c'est comme cela qu'avec 11 choix possibles, un très bon élève parisien boursier domicilié par exemple dans le nord-est parisien peut accéder à un établissement réputé du centre de Paris, sans dérogation.

Ces mesures concrètes ont permis de réduire à la marge les inégalités sociales au sein des lycées, mais je souhaite bien évidemment que nous puissions aller plus loin, dans le respect des compétences de chacun, pour réduire cette ségrégation sociale.

Que ce soit dans les collèges pour lesquels le Département est compétent que du côté de la Région dans les lycées, seul un travail plus étroit avec l'académie en matière d'incitation des élèves méritants et issus de milieux populaires à rejoindre les établissements d'excellence sera de nature à réduire cette fracture.

Il nous appartient donc de favoriser et de renforcer le lien pour toutes les familles avec l'institution scolaire en ciblant nos moyens, notamment d'intervention culturelle et de soutien scolaire, en direction des établissements situés dans les quartiers populaires.

C'est le sens de la feuille de route que vous m'avez fixée, Madame la Maire, et c'est ce que je m'efforcerai de faire tout au long de la mandature.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Alexandra CORDEBARD, pour cette première question d'actualité.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir de l'A.P.-H.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche pour la question d'actualité de son groupe.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, veuillez m'excuser de mon retard.

Ma question s'adresse directement à vous, Madame la Maire. Vous venez d'être élue à la tête du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., Conseil au sein duquel la Ville est également représentée par notre collègue adjoint Bernard JOMIER et je tenais tout d'abord à vous en féliciter tous les deux.

Je regrette cependant que la Maire de Paris doive au préalable être élue pour présider cette instance. En tant que représentante d'une ville de 2 millions d'habitants, j'estime que cette question ne devrait pas être posée.

Cela n'était d'ailleurs pas le cas avant l'adoption de la loi A.P.S.T. à l'époque où le Maire de Paris assurait de droit la présidence du Conseil d'administration. Mon camarade et collègue Alain LHOSTIS avait d'ailleurs assuré cette fonction du temps où il représentait Bertrand DELANOË et a marqué cette institution de son empreinte.

Le contexte actuel au sein de l'A.P.-H.P. est alarmant sur plusieurs points. Sans entrer dans les détails, les inquiétudes du personnel, des élus locaux et bien sûr de la population se font entendre autour des hôpitaux du nord de Paris, des urgences de Lariboisière, de Bichat et Beaujon.

A l'heure où la situation financière des hôpitaux va se complexifier sous l'effet de la baisse de 10 milliards d'euros des dépenses de santé annoncée par le Premier Ministre, nous souhaitons au contraire que les élus locaux de notre collectivité puissent se saisir des questions de santé publique dans le cadre d'un débat public.

Ce débat, nous le souhaitons le plus large possible, associant les départements, les communes de petite couronne qui sont tous concernés par la décision de l'A.P.-H.P., mais aussi et surtout en associant nos concitoyens.

C'est pour cela que nous vous demandons d'organiser début 2015 des assises de la santé ouvertes au plus grand nombre et l'A.P.-H.P. devrait tenir une place de choix dans ce débat public.

Il nous paraît toutefois important dès aujourd'hui de connaître votre avis sur les positions que vous défendrez dans le cadre du plan stratégique de l'A.P.-H.P. qui couvrira la période 2014-2019.

Nous avons porté durant la campagne des engagements communs, le maintien des urgences à l'A.P.-H.P. Martin HIRSCH vient d'ailleurs de faire des annonces sur le sujet que nous trouvons encourageantes, même si nous attendons des précisions sur la question des lits d'aval et de l'avenir des services d'ophtalmologie.

Nous souhaitons également y voir plus clair sur les projets d'hôpital nord. Nos concitoyens s'inquiètent de manière légitime et il me semble important de s'exprimer clairement sur le sujet.

Je vous remerciais, Madame la Maire, de bien vouloir nous présenter les orientations que vous porterez dans le cadre du débat sur le plan stratégique de l'A.P.-H.P.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais dire quelques mots et je demanderai, bien sûr, à Bernard JOMIER d'apporter des précisions parce qu'il suit au quotidien la stratégie en matière de santé pour l'Exécutif, donc pour notre équipe et notre majorité, et que nous siégeons ensemble au sein du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P.

Je vous remercie pour les félicitations que vous nous adressez. C'est vrai que j'ai souhaité me porter candidate à la présidence du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. et avoir Bernard JOMIER comme vice-président parce que je pense que les défis que nous avons à relever, que l'hôpital public et que l'A.P.-H.P. ont à relever dans les années qui viennent, supposent qu'il y ait une implication forte des élus et, bien sûr, de la Maire de Paris.

D'ailleurs, lors des phases précédentes, lors des mandatures précédentes, les élus parisiens ont été extrêmement présents et ont marqué leurs orientations, parfois en étant en désaccord avec les orientations stratégiques et en le disant, parfois au contraire en accompagnant un certain nombre de ces orientations.

Moi, je souhaite vraiment que la qualité des soins soit assurée pour tous, sans distinction sociale, ainsi que la garantie des conditions de travail pour les agents de l'hôpital public. En tous les cas, nous sommes déterminés, Bernard JOMIER et moi-même, à porter cette parole, comme je l'ai fait dès le premier conseil de surveillance.

Nous avons eu l'occasion de travailler avec le directeur général de l'A.P.-H.P., notamment à partir des engagements que nous avons pris, que notre majorité a pris, en ce qui concerne les urgences de l'Hôtel-Dieu. Ce sujet nous a mobilisés et a beaucoup mobilisé le maire du 4e aussi, ici présent, que je salue.

Je pense que les perspectives que Martin HIRSCH a présentées dès le premier conseil de surveillance et qui vont être maintenant déclinées, garantissent ce que nous avons demandé, à savoir le maintien d'un service d'urgences au cœur de Paris, et de la vocation médicale et universitaire du site de l'Hôtel-Dieu, en laissant de côté, par exemple, une des pistes qui avaient été suggérées par la direction précédente, à savoir le déménagement du siège de l'avenue Victoria vers l'Hôtel-Dieu.

La concertation sur le prochain plan stratégique va toucher à sa fin. A la rentrée, la Ville de Paris, avec vous toutes et vous tous, va préparer sa nouvelle contribution à ce plan stratégique.

Je suis, bien sûr, convaincue, et Bernard JOMIER va en parler, que, sur l'Hôpital Nord, il y a un travail à faire. Je rencontrerai bientôt le directeur de l'A.R.S. et je suis tout à fait favorable pour que nous puissions engager, dès que possible, les premières assises parisiennes de la santé. La question du lien entre l'hôpital et la médecine de ville constitue aussi un point très important.

Je voulais vous dire, ces éléments généraux mais d'engagement.

En ce qui me concerne, j'ai accepté cette présidence de l'A.P.-H.P. pour en faire quelque chose. Je n'étais pas à la recherche de titres honorifiques. Je sais que nous allons avoir à nous pencher sur l'hôpital public pour défendre les intérêts des Parisiens, notamment dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

C'est pour cela que je pense que nous serons amenés, les uns et les autres, à revenir souvent à ce sujet qui est crucial pour les Parisiens.

Mais je donne la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments d'information en complément de ce que la Maire vient de vous expliquer.

Le premier à propos du projet d'Hôpital Nord.

Vous vous souvenez que ce projet a été lancé par le chef de l'Etat il y a un peu plus d'un an et qu'un comité d'orientation stratégique a été mis en place par l'Agence Régionale de Santé. La Ville est membre de ce comité d'orientation stratégique par ses représentants au conseil de surveillance.

La deuxième réunion s'est d'ailleurs tenue tout récemment : jeudi dernier. Elle a été l'occasion de rappeler très clairement que la Ville de Paris est attachée au maintien de l'offre hospitalière sur le site de Bichat.

Mais il y a beaucoup d'enjeux qui sont liés à ce dossier :

- l'offre de soins pour l'ensemble du bassin de population qui dépasse les limites du périphérique.

- des questions de normes et de sécurité aussi sur le site de Bichat. C'est l'un des plus récents hôpitaux parisiens, c'est l'avant-dernier hôpital construit. Il a été construit avant l'HEGP, Georges Pompidou, qui est le dernier construit. Malgré tout, il pose des questions de sécurité qui font que la Préfecture a émis des alertes, dont nous devons tenir compte, sur l'avenir du bâtiment de la tour de Bichat.

Donc il y a une nécessité de conduire aussi des travaux d'infrastructure qui sont très lourds sur cet hôpital.

Nous serons présents à chacune des réunions du comité d'orientation stratégique, pour défendre notre vision sur l'offre de soins dans cette zone géographique et, bien évidemment, nous vous rendrons compte de l'avancée de ces travaux.

Sur la question des urgences, rapidement, la Maire l'a dit : le plan urgence que Martin HIRSCH a présenté le mois dernier a reçu un accueil, je crois, favorable. Il explique des pistes d'amélioration sur les urgences mais aussi sur l'aval, ce qui est le cas depuis le rapport du professeur CARLI de l'automne dernier.

Mais Martin HIRSCH et l'A.P.-H.P. ont aussi pris en compte les remarques de la Ville sur l'amont des urgences et sur la nécessité de travailler sur ce qu'il se passe en amont.

Là, soyez assurés que nous avons la volonté de nous engager sur cette question et que la Ville apporte au mieux sa contribution pour proposer des solutions sur la partie qui la concerne, c'est-à-dire effectivement cet amont au service d'urgence.

Sur la question des relations entre la Ville et l'A.P.-H.P., vous notez avec raison la transformation des instances de gouvernance depuis la loi H.P.S.T. Je ne sais pas si on peut le regretter mais, en tout cas, il y a une clarification des rôles et des responsabilités de chacun.

Je dois dire que la représentation de la Ville, je vous le rappelle, ne se limite pas aux deux sièges au conseil de surveillance, car, dans le conseil de surveillance de chaque groupe hospitalier, il y a une représentation et il faut saluer le travail que les représentants du Conseil de Paris et des mairies d'arrondissement font au sein des conseils de surveillance des différents groupes hospitaliers.

Cela dit, comme je vous l'avais annoncé au dernier Conseil de Paris, pour renforcer les liens entre la Ville et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, mais aussi pour donner un peu un cadrage et une cohérence à un

ensemble de conventions un peu disparates qui lient nos deux institutions, dont une d'ailleurs sur la P.M.I. va venir en débat de ce Conseil, nous avons souhaité élaborer une convention cadre avec l'A.P.-H.P. Cette convention, l'objectif est de la soumettre au premier Conseil de Paris de 2015.

Donc, vous serez amenés à en délibérer. Bien évidemment, les travaux préparatoires sont d'ores et déjà engagés et nous associerons le Conseil de Paris à ces travaux préparatoires.

Enfin, dernier point rapidement : les assises de la santé. Vous exprimez le souhait que le débat public autour des questions de santé à Paris et en petite couronne soit le plus large possible.

Vraiment, c'est notre volonté. Justement parce qu'on souhaite qu'il soit large, justement parce que la démocratie sanitaire n'est pas très avancée et nécessite qu'on active une réflexion au niveau local, il nous faut un certain temps pour organiser ces assises de la santé.

Lors de mes rencontres avec les maires d'arrondissement, j'attire leur attention, à chacun d'entre eux, sur la nécessité que, dans chaque arrondissement, des conseils locaux de santé puissent se créer et qu'en tout cas, on discute et on débâte des questions de santé. Cette remontée des préoccupations et des initiatives locales sera un des flux qui nourriront ces assises de la santé.

Mais évidemment, cela nécessite un peu de temps. On ira au plus vite. La Maire a fixé un terme qui est qu'elles soient organisées au plus tard en 2016 mais croyez bien que, si on peut les organiser dans de bonnes conditions au plus tôt, moi, je suis tout à fait votre préoccupation et on les organisera dès que ce sera possible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER, pour cette réponse très complète sur un sujet que nous aurons à porter ensemble mais sur lequel, quand même, je crois que l'on peut retenir qu'il y a eu des avancées. En tous les cas sur le dossier de l'Hôtel-Dieu, vous l'avez fait. Nous ne sommes plus du tout dans la situation d'il y a quelques mois, avec ces incertitudes qui pesaient pour les personnels et pour cet hôpital central de Paris qui nous importe.

III - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relatif aux effectifs de la Direction de la Sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons, mes chers collègues, à la question suivante : il s'agit de la question d'actualité du groupe UMP, posée par M. PECHENARD à M. le Préfet de police, et il y aura aussi une réponse de Mme EL KHOMRI.

Monsieur PECHENARD, vous avez la parole.

M. Frédéric PECHENARD. - Madame la Maire, merci de me donner la parole.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, la question qui se pose aujourd'hui est celle de la sincérité, de la réalité et de la transparence des promesses gouvernementales, et son relais par la Majorité municipale dans le domaine de la sécurité.

En effet, si j'en crois le rapport de la Cour des Comptes sur le budget 2013, qui est paru, comme vous le savez, en mai 2014, on note que le plafond d'emploi exécuté par la police nationale est en baisse de 1.586 emplois de policier par rapport à 2012. Je cite la page 37 de ce rapport qui, naturellement, est public : "Contrairement à l'intention affichée au moment de la discussion budgétaire, le programme "police nationale 2013" n'a pas créé de nouveaux emplois mais en a détruit."

Je ne fais pas partie des élus qui pensent qu'il suffit d'augmenter les effectifs pour améliorer la sécurité. Je préfère des policiers mieux formés, mieux équipés, mieux commandés, mieux fidélisés. Mais quand on annonce à grands renforts médiatiques l'arrivée de 300 jeunes nouveaux policiers à Paris et qu'on oublie de dire que dans le même temps, 290 policiers parisiens chevronnés ont été mutés en province, et quand on sait que le budget de fonctionnement de la police nationale a baissé de 5 % en 2014 et que les prémices du budget 2015 laissent augurer une nouvelle baisse, on est en droit de se poser des questions.

La lecture de la presse de ce matin nous apprend que les policiers du 18^e arrondissement, et plus particulièrement ceux de la Goutte d'Or, ont de vraies difficultés pour travailler et maintenir l'ordre. Je voudrais ici, Monsieur le Préfet, leur apporter mon plein et entier soutien et leur rendre hommage pour le travail difficile et

dangereux qu'ils accomplissent. J'ajoute que Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus UMP du 18^e arrondissement s'associent à ce soutien.

La presse nous apprend aussi ce matin qu'en un peu plus de deux ans, la Direction de la sécurité et de proximité de l'agglomération parisienne a perdu 1.073 gradés et gardiens, passant de 18.031 au 1^{er} janvier 2012 à 17.352 au 1^{er} janvier 2013, 17.224 au 1^{er} janvier 2014 et enfin, 16.958 au 1^{er} juin 2014, ce qui est d'ailleurs parfaitement cohérent avec le plafond d'emplois non réalisés en 2013.

Nous souhaitons, Monsieur le Préfet, savoir s'il est exact que les effectifs de la DSPAP ont diminué de 1.073 gradés et gardiens et s'il est exact que le budget prévisionnel de la Préfecture de police prévoit une baisse de 5 % en 2015.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, en lisant mon journal ce matin, j'ai compris que j'aurais à fournir une réponse ! Je ne connaissais pas encore la question mais vous venez de la poser et j'ai plaisir, Monsieur le conseiller, à y répondre.

Je commencerai d'abord par une remarque de méthode et je ferai deux rappels sur les engagements du Gouvernement et sur leur mise en œuvre.

La remarque de méthode, d'abord ; votre question, comme d'ailleurs l'article de presse de ce matin, compare encore une fois - je le regrette à nouveau - des données qui ne sont pas fournies de date à date, de période à période. Or, et vous le savez bien, chaque année civile est rythmée par des mouvements infra-annuels : les sorties d'école, les arrivées en mutation, les départs en mutation, qui ne se déroulent pas d'ailleurs au même moment et aux mêmes dates de l'année, et cela fausse toute comparaison qui ne serait pas effectuée de date à date.

En particulier, comparer l'état des effectifs à la fin de l'année 2013 à l'effectif de mai ou de maintenant n'a pas de sens.

Mes rappels maintenant. Le premier est relatif aux engagements qui ont été pris par le ministre de l'Intérieur au nom du Gouvernement et sur leur façon de les mettre en œuvre.

D'abord ces engagements, c'est de mettre un terme aux suppressions d'emplois, des milliers d'emplois, auxquelles il a été procédé dans les années passées, dans la police comme dans la gendarmerie, en appliquant la règle du non-remplacement des départs en retraite.

Le deuxième engagement qui a été pris, parallèlement à cette stabilisation des effectifs, arrêter l'hémorragie, le Gouvernement s'est engagé à recréer des emplois, à raison de 500 emplois par an à partager entre la police et la gendarmerie.

Le second rappel que je voulais faire concerne les délais de mise en œuvre de ces décisions. Celles relatives à la fin des suppressions d'emplois et à la création de nouveaux doivent trouver leur traduction dans la loi de finances initiale.

Le premier budget voté par la nouvelle majorité l'a été en décembre 2012 pour l'année 2013. Ce budget, et vous savez comment cela fonctionne, a permis de fixer le nombre des entrées en école de police, les entrées pour des élèves gardiens de la paix.

Le nombre d'entrées en école qui a alors été fixé a été multiplié par quatre par rapport aux années précédentes : plus de 2.000 élèves, contre 500 les années précédentes.

Mais la durée de la formation étant d'un an, les gardiens de la paix ainsi formés n'ont pu rejoindre leur affectation que le 1^{er} décembre 2013, en fin d'année, en anticipation d'ailleurs d'un mois sur les dates habituelles, le 1^{er} janvier, compte tenu des besoins criants qui apparaissaient. C'est donc à partir du début de cette année 2014 que se sont traduites concrètement les décisions du Gouvernement issu des élections de 2012.

Mais la diminution des effectifs liés au non-remplacement jusqu'au 1^{er} décembre 2013 n'est que la conséquence des décisions du Gouvernement précédent. C'est la procédure parlementaire et le temps de formation des élèves, vous connaissez bien tout cela.

Au cours de cette année 2014, par contre, nous bénéficions, non pas d'une sortie d'école mais de trois sorties d'école, ce qui nous permettra, ce qui est l'objectif qui a été fixé par le ministre de l'Intérieur, de stabiliser nos effectifs à la fin de l'année 2014 au niveau de la fin de l'année 2013, ce que j'ai eu l'occasion de rappeler à maintes reprises.

Pour 2015, ce seront 2.500 élèves qui vont entrer en école et qui en sortiront, et nous bénéficierons comme cette année de la plus grande part de ces 2.500 sorties d'élèves.

Voilà pour les chiffres. Mais, et je vous rejoins, les effectifs ne sont pas le seul moyen qui est à notre disposition pour lutter contre la délinquance. Je dirai même que dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons actuellement, et à l'heure où l'État est confronté à un effort d'exemplarité dans sa gestion, il faut se garder de considérer que l'amélioration de la sécurité passe par le seul recrutement de policiers.

Il est en effet indispensable de continuer à repenser nos modes opératoires et de réajuster le format de nos organisations. C'est vrai en matière de police comme dans tous les champs de l'administration.

En application de ce principe, depuis mon arrivée à la Préfecture de police, d'importantes réformes de structure ont permis aux services de police d'accroître leur capacité opérationnelle avec des effectifs qui sont sur le terrain.

Je citerai notamment la fusion des S.G.A.P. de Paris et de Versailles, qui constitue sans doute la réforme la plus importante de l'administration de la police nationale dans sa gestion ces dernières années.

Je citerai la restructuration des services judiciaires de nuit dans la capitale, ou bien encore la priorité mise à la présence sur la voie publique et la création récente de brigades spécialisées de terrain autour de la gare du Nord dans le 10^e arrondissement, et dans le 8^e arrondissement sur les Champs-Élysées en est l'illustration.

De même, vous savez que la Préfecture de police travaille, d'ailleurs en étroite concertation avec les syndicats de policiers et les élus concernés, que je tiens à remercier, à réformer l'organisation des services de police dans le centre de la capitale avec là encore un seul objectif : augmenter les marges de manœuvre des services sur le terrain, mettre plus de policiers sur l'espace public, et renforcer ainsi leur efficacité opérationnelle.

À cet égard le regroupement des commissariats des 5^e et 6^e arrondissements, qui vient de recevoir un avis favorable des représentants du personnel en comité technique de la Préfecture de police, en est une excellente illustration. Je précise d'ailleurs que l'avis favorable l'a été à une très grande majorité, tous les syndicats, sauf un très minoritaire, ayant voté en faveur de ce regroupement, montrant là leur conviction que la réforme est nécessaire pour retrouver des marges de manœuvre.

Un mot enfin, je terminerai sur les commentaires partiels de l'évolution de la délinquance contenus dans l'article auxquels votre question fait référence, Monsieur le conseiller.

J'aurai certainement l'occasion d'y revenir plus longuement à une autre occasion mais je voudrais quand même rappeler que les six premiers mois de l'année ont été marqués par une baisse des violences aux personnes à Paris succédant à une première année de baisse en 2013. Il y a eu au cours des six premiers mois une baisse de 9 % des violences crapuleuses, une baisse des cambriolages depuis le début de l'année, moins 7, 6 %, et en particulier moins 15 % pour les résidences principales.

Une diminution des vols à main armée de près de 19 %, avec un taux d'élucidation en forte hausse.

Je citerai aussi le démantèlement de réseaux extrêmement importants et structurés attendus par la population, notamment deux réseaux de stupéfiants très importants dans le 19^e arrondissement et dans le 18^e arrondissement, une importante saisie de cocaïne qui alimentait tout le Nord-Est de Paris.

D'ailleurs je précise que peut-être cette pression policière et ses résultats obtenus peuvent expliquer qu'il y ait parfois des réactions de ceux qui voient leur business mis en cause par l'efficacité policière, notamment dans ces arrondissements qui sont les plus exposés.

Vous aurez compris, au vu de ces résultats, que je ne peux me satisfaire de la présentation partielle faite ce matin des résultats des services de police. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion aujourd'hui de le faire, mais j'aurais certainement l'occasion d'y revenir.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Préfet.

Je vais donner la parole à Mme Myriam EL KHOMRI pour des compléments.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Comme le Préfet de police, sur la forme, je remercie "Le Figaro" d'avoir fait un peu de teasing de ce Conseil de Paris, cela m'a laissé plus de temps pour me préparer.

Sur la forme, toujours, je m'interroge sur le choix du titre de cet article, "Un millier de policiers en moins à Paris", alors qu'il est question de Paris et les trois départements, puisque c'est de la DSPAP dont il s'agit. Alors même que M. PECHENARD, dans une interview au "JDD" - je vous lis et je me souviens de toutes vos interviews - disait en décembre 2013 qu'il fallait que les chiffres soient regardés globalement à l'échelle du Grand Paris. Je ne voudrais pas penser que l'UMP fait varier les échelles d'analyse en fonction de son propre intérêt.

Sur la forme enfin, et sans entrer dans une querelle de dates, il faut avoir l'honnêteté de regarder les chiffres et les années mentionnés dans cet article. Le tableau d'effectif mentionné dans cet article se base sur des chiffres à partir du 31 décembre 2011, donc sur des décisions du précédent Gouvernement de droite, dont il a fallu, je le rappelle, plus d'un an pour réparer les erreurs, remplir à nouveau les bancs des écoles de police, et enfin voir des gardiens de la paix, par dizaines, par centaines, même sortir des promotions à partir de décembre 2013 pour être affectés à Paris et de nouveau être visibles dans nos rues.

Faire commencer les chiffres en 2011 n'est sûrement pas un choix anodin. C'est exclure, de fait, l'année 2010, une année noire pour la police, avec la suppression de 562 postes en moins par rapport à l'année 2009, qui comptait 19.072 agents de police.

Ce tableau d'effectif mentionné dans cet article n'entretient pas seulement le flou sur les chiffres et les années, il pointe aussi les incohérences de la droite sur le sujet et vient vous contredire, Monsieur PECHENARD, qui, toujours dans ce même article du "JDD" de décembre 2013, évoquiez le chiffre de 18.616 gardiens de la paix en 2012, alors qu'aujourd'hui dans "Le Figaro", nous n'en sommes plus qu'à 17.352 ! Nous voyons bien déjà une différence de 1.300 policiers pour la même année entre l'article "Figaro" aujourd'hui et votre interview de décembre 2013.

Là encore, je n'ose penser qu'on ait voulu maquiller, à l'époque, en pleine période de campagne électorale, des chiffres pour gonfler le bilan d'une politique de droite drastique pour les effectifs.

Nous avons parlé de la forme, maintenant venons-en au fond. Je veux rappeler que je ne suis ni fonctionnaire de la Préfecture de police, ni porte-parole du Gouvernement, néanmoins, notre seule préoccupation avec la Maire de Paris, est celle que nous relaient chaque jour les Parisiens : assurer leur sécurité et nous assurer que les moyens, notamment humains, soient là pour concourir à cet objectif. Pour être proche des citoyens, la police à Paris, comme ailleurs, doit avoir des moyens humains et matériels pour son action.

M. le Préfet a rappelé qu'il a fallu attendre un Gouvernement de gauche pour procéder au remplacement des fonctionnaires qui partaient à la retraite et créer 500 emplois par an. Les chiffres du "Figaro" que vous mentionnez ne sont pas spécifiques à Paris. Permettez-moi de vous les redonner et je réaffirme les 1.500 policiers qui ont été supprimés entre 2009 et 2012, et également plus de 20 % des moyens ; c'est un rapport de la Chambre régionale des comptes qui le rappelle.

Les baisses d'effectifs d'ailleurs, aujourd'hui vous rendez hommage aux fonctionnaires du 18e arrondissement, sachez que, nous, nous étions à côté des fonctionnaires du 18e arrondissement quand près de 20 % des effectifs de ce commissariat ont été supprimés. Je rappelle que, sur les 1.500 policiers supprimés à Paris, ils l'ont été majoritairement dans les arrondissements du Nord-Est : 18e, 19e et 20e.

A partir de décembre 2013, le temps, je le disais, de remplir les écoles, de voir arriver les gardiens de la paix sur le terrain, la vapeur s'est inversée. Les décisions de l'actuel Gouvernement ont constitué un changement important dans la prise en compte par l'Etat de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

En septembre 2014, avec la prochaine promotion, nous serons à peu près à 500 nouveaux gardiens de la paix qui auront été affectés dans les seuls commissariats parisiens. Nous serons donc à une stabilisation des effectifs entre 2013 et 2014. Néanmoins, je dois vous concéder quelque chose : votre question a un intérêt : c'est qu'elle pose la nécessité d'une information régulière et complète des élus sur les effectifs de police.

C'est le sens et l'esprit même du contrat d'objectif et de performance que la Maire de Paris m'a demandé, en lien avec mes collègues, de mettre en œuvre. Sachez, je vous le dis aujourd'hui, Monsieur le Préfet de police, que dans ce contrat, ce point, la nécessité d'informer régulièrement et de manière tout à fait exhaustive la Maire de Paris, les Conseillers de Paris mais aussi l'ensemble des maires d'arrondissement de l'état des effectifs de police à Paris, et plus précisément dans chacun des arrondissement, nous paraît extrêmement important pour vraiment co-construire la sécurité dans nos quartiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Merci, Monsieur le Préfet.

Permettez-moi d'ajouter aussi un mot, d'ajouter que le Conseil de Paris et la Maire que je suis soutiennent pleinement les policiers.

Je voudrais saluer le travail d'élucidation dans le domaine des trafics ou dans le domaine des cambriolages, et le recul de la délinquance auquel, Monsieur le Préfet, avec les équipes de la Préfecture, vous avez contribué.

Sachez que la meilleure façon d'être aux côtés des policiers parisiens, c'est de les accompagner dans leur travail, comme vient de le dire Myriam EL KHOMRI, et d'être là aussi dans une forme de sincérité par rapport aux actes posés, et aux engagements que nous prenons.

En tout cas, l'engagement qui est le mien est de veiller à la sécurité des Parisiens, grâce à un travail de coproduction avec le Préfet de police, en prenant appui sur Myriam EL KHOMRI, pour que les postes de policiers qui ont été supprimés entre 2009 et 2012 - une baisse de 1.500 policiers - soient rétablis. Nous sommes aujourd'hui sur le chemin du rattrapage.

Je trouve un peu cocasse que celui, qui a pris une certaine part à ces suppressions de postes, nous pose aujourd'hui la question des effectifs de police. Mais bon, c'est comme cela ! Merci.

Nous avons à présents deux questions...

Calmez-vous, vous avez la parole, mais pour une minute.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Je vous promets que je suis très calme. Mon agitation venait juste du fait que je n'arrivais pas à trouver le bouton pour parler !

Madame la Maire, la révision générale des politiques publiques, c'était la baisse assumée de fonctionnaires pour préserver le budget de fonctionnement et d'investissement. Cette baisse des policiers, je le dis comme je l'ai dit, notamment dans mon interview du "JDD" - Madame EL KHOMRI, soyez gentille, prêtez-moi mes propos mais pas ceux de M. LECLERC dans "Le Figaro", il fait ses articles et je fais mes interview -, cette baisse n'a pas globalement touché la Préfecture de police - pour tout un tas de raisons sur lesquelles nous n'allons pas revenir, puisque cela fait plusieurs mois qu'on en parle -, c'est la réalité.

La réalité est que 5.000 postes de policiers ont été perdus pendant la révision générale des politiques publiques mais que cela n'a pas touché la Préfecture de police. Cette baisse, nous l'assumons, car cela nous a permis de conserver le budget de fonctionnement et d'investissement. Je constate d'ailleurs que vous ne m'avez pas répondu sur le budget prévisionnel de la Préfecture de police. Vous pouvez avoir tous les policiers que vous voulez, si vous ne leur donnez pas les moyens financiers de travailler, on n'arrivera probablement pas à grand-chose.

Vous avez réussi...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous ne recommencez pas votre intervention.

M. Frédéric PÉCHENARD. - J'ai 2 minutes pour m'exprimer, Madame.

Vous avez parlé de méthode. D'abord, les chiffres, ce n'est pas moi qui les ai donnés, mais je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Préfet, il faut toujours essayer d'abord de "sourcer" ce que l'on dit et, d'autre part, de comparer ce qui est comparable. Quand on dit que le nombre d'élèves a augmenté, je m'en réjouis et m'en félicite, mais évidemment le nombre d'élèves dépend du nombre de retraités. Si vous embauchez 500 élèves et que vous n'avez aucun retraité, cela fait plus 500. Si vous embauchez 2.500 élèves et vous avez 4.000 retraités, cela fait moins !

Sur le plafond d'emploi 2013, et pour ne pas défendre M. LECLERC, il n'a pas été saturé. Pourquoi il n'a pas été saturé ? C'est parce que le budget n'a pas été mis pour embaucher des policiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Voilà. Vous avez, je crois...

M. Frédéric PÉCHENARD. - Et je terminerai, Madame la Maire, si vous me permettez. Je suis à 2 minutes 04 et j'ai le droit à 2 minutes...

Vous me permettrez de dire que, puisqu'on parle des chiffres de la délinquance sur les 12 mois glissants à Paris. Or, si l'on veut faire des comparaisons, chacun sait - quand on fait de la criminologie - qu'il faut les faire sur 12

mois glissants. Sur les 12 mois glissants à Paris, je donne acte au Préfet de police une stabilité des violences aux personnes, à + 0,7 %. Par contre, je m'inquiète du dérapage de 17.499 faits d'atteinte aux biens, c'est-à-dire + 11 %.

Madame la Maire, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur PÉCHENARD, vous qui devez être un homme d'ordre, respectez vos temps de parole.

Deuxièmement, vous revenez sur la RGPP. Je peux vous dire quelque chose : nous avons tourné la page.

Je donne la parole à deux questions d'actualité.

Les Parisiens aussi ont tourné la page, ne vous inquiétez pas.

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'attraction touristique de Paris à l'aune de l'inflation de la taxe de séjour.

V- Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la taxe de séjour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première est posée par le groupe UDI-MODEM sur la taxe de séjour et la deuxième, posée par le groupe Socialiste et Apparentés.

Je propose que les deux orateurs, puisque c'est la même question non formulée de la même façon, posent chacun leur question et Jean-François MARTINS vous répondra.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Madame le Maire, merci. Mes chers collègues.

Les Assises du tourisme à peine terminées, et alors même que le Président de la République a affirmé sa volonté de faire du tourisme une grande cause nationale, voilà que le Parlement adopte en catimini et à l'initiative d'un député socialiste, deux amendements au projet de loi de finance rectificative donnant, d'une part, aux communes la possibilité de relever le plafond de la taxe de séjour et instaurant, d'autre part, une surtaxe forfaitaire de deux euros par nuitée par tête dans les hôtels franciliens, et cela pour financer les transports en Ile-de-France. Depuis, c'est la cacophonie générale.

Tout d'abord, le Ministre du Budget, Christian ECKERT, pas franchement emballé par cette annonce, souhaite prudemment en reparler. Le Ministre du Tourisme, Laurent FABIUS, y est quant à lui farouchement opposé. Les professionnels du secteur, tout comme la Ville de Paris, n'ont même pas été associés à cette décision. Enfin, officiellement, vous vous êtes tout d'abord contentés d'un grand silence, que vous avez rompu après quelques jours pour apporter finalement votre soutien total à cette mesure. A croire que vous en étiez l'initiatrice.

Puis ce week-end, s'est ouvert un véritable festival. Le Premier Ministre, Manuel VALLS, a jugé, lui, la hausse beaucoup trop importante. Michel SAPIN, Ministre des Finances annonçait pour sa part qu'il s'agissait d'une erreur et qu'elle devait être abandonnée. Mais ce grand bazar n'entame pas votre détermination. Invitée hier soir du Grand jury, vous persistez sans tenir compte des avis négatifs. Seule contre tous, vous soutenez la surtaxe. Après le travail dominical et votre refus obstiné de favoriser la croissance économique et la création potentielle de 10.000 emplois, cette taxe est un coup de plus porté à l'attractivité touristique, alors que ce secteur représente 600.000 emplois non délocalisables. C'est, je vous le rappelle, le premier levier économique d'Ile-de-France. Tandis que l'hôtellerie a déjà connu une hausse de 3 points de T.V.A. en janvier dernier, vous prenez le risque de tuer la poule aux œufs d'or à force d'impôts nouveaux.

Aussi, alors que Paris souffre d'une réputation d'insécurité croissante auprès des touristes, notamment asiatiques, et que vous instaurez une fiscalité confiscatoire à leur rencontre, pourquoi chercher encore, Madame la Maire, à nuire à l'attractivité touristique et à la fréquentation hôtelière ? Vous soutenez qu'il s'agit d'une mesure d'équilibre budgétaire et de justice sociale. Or, si à chaque fois que vous avez besoin de combler votre budget, ce qui va être souvent le cas si j'en crois les 400 millions manquants pour clôturer le budget 2015, vous inventez sans vergogne une nouvelle taxe et puisez dans les poches des touristes qui, à vos yeux, semblent être sans fond, on peut craindre le pire.

Demain, nous expliquerez-vous qu'il faut taxer encore les touristes pour financer les policiers, l'éclairage public, la propreté, les aménagements des berges de la Seine ou je ne sais quoi encore.

Par ailleurs, Madame la Maire, comment comptez-vous juguler le risque de report d'une partie de la clientèle sur les meublés touristiques, alors même que cette activité est insuffisamment régulée et nuit à la mise à disposition de logements sur le marché locatif. Prévoyez-vous d'étendre la taxe de séjour aux sites de location touristique entre particuliers, ainsi que votre adjoint l'a déjà annoncé dans la presse ? Le cas échéant, dans les mêmes proportions que les activités hôtelières ?

Madame la Maire, même la plus belle ville du monde peut perdre son rang dans le classement du tourisme mondial. Quand comprendrez-vous que trop d'impôt étouffe l'économie ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. David ASSOULINE, pour le groupe Socialistes et Apparentés.

M. David ASSOULINE. - Madame la Maire, la Ville de Paris est la première destination touristique mondiale et nous ne pouvons qu'en être tous fiers. L'attractivité touristique de notre ville ne se dément pas, mais elle n'est pas le fruit du hasard, ni du seul fait de l'exceptionnelle richesse de son patrimoine, car même ce patrimoine nécessite des investissements conséquents, rendus possible par une politique volontariste en la matière, bien éloignée du malthusianisme qui prévalait auparavant.

C'est justement grâce aux investissements de la Municipalité, que la belle endormie s'est réveillée, investissements dans le secteur de la culture, création d'événements ayant une résonance mondiale, "Nuit blanche", "Paris plage", etc., politique de déplacement innovante, Vélib', Autolib', nouvelle conception de l'espace public, les berges, la place de la République. C'est donc grâce à l'investissement public de la Municipalité que cela a été rendu possible, sans compter pour conserver son dynamisme, son attractivité, que nous avons aussi investi dans la propreté, la sécurité, l'entretien d'espaces publics. Les coûts sont importants : 250 millions d'euros par an, tant pour les coûts induits que pour les investissements nécessaires pour développer la fréquentation touristique.

Nous ne pouvons que constater, dans le même temps, que la taxe de séjour aujourd'hui collectée auprès des hébergeurs et des logeurs à Paris, rapporte assez peu aux finances de la Ville (40 millions d'euros). On peut même s'étonner de son niveau assez bas, le plafond étant à 1,50 euro pour les hôtels de luxe, soit les 4 étoiles, les 5 étoiles, les palaces parisiens. Lorsque l'on compare aux autres capitales européennes, c'est 5 % du prix de la chambre à Berlin, 3 % à Rome, 5 % à Florence, 8,75 % à Bruxelles, etc. Alors même que ce plafond n'a pas évolué depuis 2002, le prix moyen de la chambre à Paris, pour les détracteurs, c'est 172 euros, soit 40 % d'augmentation dans cette durée de 10 ans.

Vous avez indiqué que le système parisien pouvait être modernisé et vous vous êtes prononcée en faveur du relèvement du plafond qui a été, d'ailleurs, soumis à l'Assemblée nationale et adopté par les députés.

Les élus socialistes du Conseil de Paris soutiennent votre démarche, mais nous aimerions qu'il soit répondu, compte tenu des critiques, à certaines interrogations tout à fait légitimes sur la nature même de cette taxe qui est indexée sur l'annuité. On pourrait imaginer que cela pourrait être au pourcentage. En tous les cas, vous avez voulu et annoncé que vous étiez partisane d'une modernisation et de plus de justice.

Au-delà de la réponse à des critiques sous forme de grossièreté, comme ce matin prononcée par Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, s'abritant à bon marché derrière Audiard pour endosser un habit mal taillé de "tata flingueuse", je vous demande quelle est votre vision de cette modernisation et de cette justice et quels sont vos arguments par rapport aux doutes, aux interrogations de bonne foi ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur ASSOULINE.

Pour répondre à ces deux questions très différentes, mais sur le même sujet, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur ASSOULINE et Madame JÉGO qui, effectivement, si la tonalité de la question était différente, je sais qu'au fond vous partagez le même souci de prendre soin de l'un des moteurs et de l'un des poumons de la Capitale, notamment de son activité économique, à savoir le tourisme.

Je tiens d'ailleurs à vous préciser, à l'un comme à l'autre, la joie que nous avons eue en découvrant les chiffres du tourisme 2013. Ils sont bons, ils sont même très bons : 29,3 millions de touristes dans Paris intra-muros, près de 47 millions pour le Grand Paris, près de 16,3 millions de visiteurs étrangers. C'est-à-dire que la progression des visiteurs étrangers est de près de 7 % quand le marché mondial du tourisme ne progresse, lui, que de 5 %. Cela veut dire que Paris est leader, reste leader et garde même un dynamisme et une activité plus rapide que le marché mondial.

Rester leader, rester le premier de sa catégorie demande de l'investissement, cela demande que l'on ait le souci, chaque jour, de faire une ville toujours plus accueillante et toujours plus attractive. De ce point de vue-là, pour rester cette capitale dans une concurrence qui est de plus en plus délicate, Rome, Barcelone, évidemment Londres, mais aussi le Sud-Est asiatique désormais, le marché touristique est mondial, nous devons investir, innover pour toujours mieux accueillir les touristes.

M. ASSOULINE l'a dit : investir en faveur des touristes, ce sont près de 250 millions d'euros par an que la Ville investit en matière d'entretien du patrimoine, de musées, de sécurité comme par exemple la B.S.T. sur les Champs-Élysées que ma collègue Myriam EL KHOMRI a ouverte il y a quelques jours avec le Préfet de police, c'est notamment ce que l'on fait en matière de promotion : l'office du tourisme, l'accueil ; toutes ces politiques, c'est de l'investissement pour maintenir l'attractivité de Paris et ce sont plus de 250 millions d'euros par an pour la Ville.

En face, effectivement, ces services publics municipaux dont jouissent les touristes, la propreté, la voirie, la sécurité, les transports en commun, ils y contribuent à travers cette taxe de séjour qui rapporte aujourd'hui - et je rappelle ce chiffre de 250 millions investis par la Ville - 40 millions d'euros.

Pensez-vous, chers amis, sur notre budget qui avoisine maintenant les 8 milliards d'euros par an, l'activité principale, notre première activité économique, le tourisme y contribue à hauteur de 40 millions.

Je rappelle quelques chiffres sur la taxe de séjour. Aujourd'hui, pour les hôtels non classés et les campings, ce sont 20 centimes d'euros par nuitée. Pour les une étoile, ce sont 42 centimes d'euros par nuitée. Pour les deux étoiles, 78 centimes, pour trois étoiles c'est un euro et pour les quatre et cinq étoiles c'est 1,50 euro.

Les quatre et cinq étoiles incluent la catégorie "palace", Madame JÉGO, et quand on pense qu'une chambre au Bristol évolue entre 770 et 12.000 euros pour une suite royale, j'imagine que le 1,50 euro de taxe de séjour...

Je peux prendre les chiffres du Fouquet's, s'ils vous intéressent aussi. La suite présidentielle au Fouquet's est à 19.000 euros, mais je pense que vous le saviez déjà !

Donc, l'amendement passé récemment est un amendement, d'abord, la procédure parlementaire n'est pas terminée. Je parle avec beaucoup de réserve, le Sénat est en train d'étudier la loi de finances rectificative et nous verrons ce qu'il en advient.

La Maire de Paris, effectivement, s'est exprimée sur cette taxe de séjour sur un déplafonnement. Ce n'est pas encore, il faut dire la vérité, une augmentation de cette taxe. C'est le pouvoir donné aux collectivités locales de fixer le montant de cette taxe de séjour, étoile par étoile, catégorie d'hôtel par catégorie d'hôtel, à chaque collectivité locale.

Cela ne concerne pas que Paris, cela concerne toutes les collectivités locales qui auront désormais peut-être le loisir de choisir leur taxe de séjour dans un montant qui ira peut-être jusqu'à 8 euros, mais qui n'est pas obligatoirement jusqu'à 8 euros sur toutes les catégories d'hôtel.

Ce déplafonnement est juste, nécessaire, légitime et il ne nuira pas, Madame JÉGO, ni au dynamisme du secteur ni au rayonnement international de Paris.

Légitime parce que nous avons besoin d'investir, je l'ai dit et nous devons continuer à le faire.

Il ne nuira pas à l'attractivité de Paris parce que, deux choses, l'une de bon sens : je ne connais pas un seul touriste qui choisisse sa destination en fonction du montant de la taxe de séjour. Si vous en connaissez, présentez-les moi.

Mais par ailleurs, puisque vous aimez les chiffres...

Cela va bien se passer, Madame KUSTER, je vous assure.

Puisque vous aimez les chiffres, à Bruxelles par exemple, la taxe de séjour pour les cinq étoiles est de 8,75 euros. A Berlin, le prix de la taxe de séjour est de 5 % du montant de la chambre. A Florence, à Rome, cela varie entre 3 et 5 euros.

Voyez, nous serons tout à fait dans les standards européens, quand bien même nous saisissons pleinement les opportunités que nous ouvre cet amendement.

Enfin, je tenais à vous le dire, les projets d'investissement immobilier continuent à Paris, nous avons près de 3.700 clefs, chambres d'hôtel, qui sont prêtes et prévues en livraison dans les quatre années qui viennent. Le secteur

a encore envie d'investir, les investisseurs du secteur de l'hôtellerie ont encore envie de Paris et encore envie d'y investir.

M. ASSOULINE a raison de poser la question et je sais que Mme JÉGO ne voulait pas être aussi polémique qu'elle l'a été, elle se soucie naturellement de l'avenir des hôteliers parisiens et des conditions dans lesquelles la mise en place éventuelle d'une augmentation de la taxe de séjour que permet la loi sera effectuée et comment les conditions de succès pourraient être réunies ?

La Maire de Paris les a évoquées, je les rappelle ici : la modernisation de cette taxe de séjour est aujourd'hui au forfait, ce qui veut dire simplement qu'elle pèse sur les hôteliers plutôt que peser sur les touristes.

Si, demain, nous devons étudier cette opportunité à Paris, il faudra que cette taxe pèse réellement sur les touristes et qu'elle permette d'ailleurs, pourquoi pas, en faisant ce transfert, de faire baisser les charges des entreprises hôtelières.

Deuxièmement, elle devra respecter un caractère graduel. Evidemment, il n'est pas question que, demain, les clients d'hôtel une étoile payent la même taxe de séjour que ceux des palaces.

Enfin, elle devra être et elle sera concertée. J'ai déjà reçu cette semaine et la semaine dernière les organisations syndicales d'hôteliers, je les reçois la semaine prochaine.

Ce qu'ils me disent par ailleurs, c'est qu'ils veulent que nous continuions à investir, ils veulent que nous restions attractifs et que nous restions dynamiques et ils veulent - et c'est un engagement que nous avons pris - qu'elles s'appliquent à tous, y compris aux nouvelles formes et aux nouvelles modalités d'hébergement touristique, je pense évidemment au "short-renting", aux locations de courte durée, pour ne pas les citer "Airbnb" et consorts et que la condition de réussite est qu'évidemment eux aussi devront payer cette taxe de séjour.

Voilà les conditions dans lesquelles l'opportunité ouverte par la loi permettra aux touristes de payer à juste hauteur sa contribution aux services publics parisiens et à Paris de rester la capitale leader mondial en matière de tourisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette réponse.

D'ailleurs, nous continuons à travailler avec les services de l'Etat, avec Matignon sur ces pistes qui sont tout à fait intéressantes et je me réjouis d'un élément qu'a évoqué Jean-François MARTINS dans son propos, c'est que Paris est bien devant Londres en matière d'attractivité touristique.

Nous continuons et je donne à présent la parole...

Il y a un droit de réponse, mais on ne va pas refaire... Je vais être très stricte sur le temps de parole.

Allez-y, Madame ? Combien de temps, deux minutes ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je découvre le règlement, je ne savais pas qu'il était variable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je me renseigne.

Allez-y, Madame, deux minutes.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je commencerai par déplorer les propos de M. ASSOULINE à l'égard de la présidente du groupe UMP, je trouvais cela assez déplorable dans notre sujet, je ne voyais pas du tout le rapport.

Mais j'étais là, cher Monsieur, ce matin, mais c'est un autre sujet !

Bien évidemment, vos réponses ne me satisfont absolument pas. Vous aimez vous comparer, mais c'est un exercice risqué car il faut supporter la comparaison à tous les niveaux.

A Berlin, les rues sont propres et les touristes ne se font pas détrousser. A Londres, quand on lève la main, on a un taxi.

Encore une fois, vous avez pris cette décision sans qu'aucune étude d'impact n'ait été menée. Si vous persistez envers et contre tous, au nom du groupe UDI-MODEM, je vous demande de faire réaliser sans délai une étude pour mesurer l'impact de ce nouvel impôt sur le tourisme et d'en communiquer les résultats au Conseil de Paris et enfin, même si cette mesure est enterrée, l'effet médiatique d'une Maire prête à taxer les touristes restera. Il s'agit d'un très mauvais signal adressé aux potentiels touristes du monde entier à l'heure où, au contraire, nous devrions leur dire notre souhait voire notre bonheur de les accueillir à Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame JÉGO, ce qui fait très mauvais effet, c'est le "bashing" permanent sur Paris. Cela fait très mauvais effet.

VI - Question d'actualité posée par le Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux élu-es parisien-nes occupant un logement social.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante. Elle est posée par le Groupe Ecologiste de Paris par Mme KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, je m'appelle Fatoumata KONÉ et je vis dans un logement social, comme d'autres élus et de nombreux Parisiennes et Parisiens.

Ce logement a été attribué à mon compagnon en 2011 en toute transparence par une Commission sans lettre de soutien et à une époque où ni lui ni moi n'étions engagés politiquement.

Depuis, j'ai fait le choix de rejoindre une dynamique militante pour participer à l'amélioration de la vie parisienne. Suite à un soutien populaire à cette dynamique, je suis désormais élue à ce Conseil pour y porter nos valeurs.

J'ai conscience que la réalité est dépassée par la portée symbolique de la présence d'un élu dans un logement social. Nous aurions des privilèges, nous serions des nantis.

Examinons la réalité.

Mon ami et moi payons 850 euros par mois pour un appartement de 61 mètres carrés situé dans un quartier sensible placé en zone de sécurité prioritaire. Il s'agit d'un logement de type P.L.S. attribué au titre du 1 % Logement par l'entreprise de mon compagnon selon des critères de revenus que nous respectons.

Ces éléments sont à la disposition de la Commission de déontologie qui doit statuer comme nous en avons convenu dans cette enceinte au cas par cas sur les situations personnelles.

Je tiens à rappeler que si 60 % des Parisiens sont issus des classes moyennes, 70 % sont éligibles au logement social, ce qui est un reflet de la crise du logement dans la Capitale. Ainsi, même en gagnant bien sa vie, trouver un logement à Paris est un parcours du combattant et tous les Parisiens en sont conscients.

Alors, quel est donc notre objectif ? Empêcher les conseillers de Paris d'être représentatifs de ces 70 % de Parisiens ?

La confusion est décuplée par le flou entretenu dans ce débat sur les différents types de logement occupés, tous regroupés sous l'unique appellation "logement social". De même, la réalité du montant des indemnités que nous percevons est mal prise en compte. Il me semble que notre réponse collective, en tant qu'élus, doit être de ramener ce débat sur des bases saines, éthiques, transparentes et notamment de rappeler que nous voulons plus de logements très sociaux dit P.L.A.-I. pour les personnes qui ont insuffisamment de moyens pour se loger décemment à Paris.

Notre rôle, en tant qu'élus, c'est bien de faire preuve de pédagogie, d'apaiser et de répondre politiquement aux problèmes que rencontrent nos concitoyennes et concitoyens. Il n'est pas d'interdire le logement social à des élus qui en respectent la réglementation.

Lors du dernier Conseil, nous avons accueilli avec enthousiasme le système de cotation des demandeurs de logements sociaux. Pour nous, c'est la transparence et la lisibilité du système global d'attribution des logements sociaux qui répond à la défiance dont nous faisons l'objet. Être élu ne signifie être ni au-dessus ni en dessous des lois ; c'est bien le droit commun qui doit prévaloir pour restaurer l'image de la politique auprès des Parisiennes et des Parisiens.

C'est pourquoi je vous demande, Madame la Maire, de préciser si vous souhaitez réellement que tout conseiller de Paris quitte son logement social ou si vous serez attentive à ce que la commission de déontologie prévue à cet effet examine les cas avec rigueur et discernement, dans le cadre du droit de Mme et M. Tout-le-monde, et si votre volonté est de professionnaliser le statut d'élus, le risque étant que seuls les plus favorisés puissent représenter leur ville.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, puis à M. Mao PENINOU pour vous répondre.

Ian ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la conseillère, pour votre question.

Votre question porte sur un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre au cours des dernières semaines.

Madame la Maire a déjà eu l'occasion, d'ailleurs, de dire son sentiment sur cette question et je ne peux, par conséquent, que réitérer ce qui a été dit par la Maire de Paris pendant la campagne électorale et ce qu'elle a pu dire suite à un certain nombre d'articles de presse.

Je veux vous le dire très clairement : il y a, pour nous, deux principes qui sont des principes absolument intangibles, auxquels nous tenons et que nous sommes déterminés à faire respecter.

Le premier principe, c'est le principe de transparence. C'est un principe qui est, pour nous, essentiel, qui est, pour nous, primordial, a fortiori dans la période que nous connaissons aujourd'hui, qui est une période marquée par une double crise : une crise de défiance à l'égard de la politique et, dans le même temps, une crise du logement qui fait, par exemple, qu'à Paris nous avons 148.000 demandeurs de logements sociaux, comme vous l'avez dit, à très juste titre.

C'est d'ailleurs au nom de ce principe de transparence que nous avons décidé de mettre en place cette réforme du mode d'attribution des logements sociaux, qui nous permet de franchir un cap supplémentaire en matière de transparence. Nous avons déjà franchi plusieurs caps, notamment en 2001 lorsque nous avons mis en place les commissions d'attribution de logements sociaux, qui n'existaient pas avant 2001. Nous les avons mises en place en 2001 et nous allons maintenant, avec le "scoring", franchir une nouvelle étape en matière de transparence. Il s'appliquera d'ailleurs dès le 1er octobre. C'est une avancée importante.

J'ai d'ailleurs noté que de nouveaux arrondissements ont proposé de l'appliquer dès la rentrée ; c'est le cas du 18e arrondissement. Un vœu a été adopté à cette fin, d'ailleurs à l'unanimité, y compris par les élus de l'Opposition.

Notre premier principe, c'est donc la transparence.

Il y a un deuxième principe qui nous guide et, en cela, je vous rejoins, Madame KONÉ, c'est le refus du suffrage censitaire.

Nous ne sommes pas partisans du suffrage censitaire, nous sommes partisans du suffrage universel et le fait que des Parisiennes et des Parisiens, issus de toutes les catégories sociales, puissent accéder au Conseil de Paris, puissent accéder à des fonctions électives, c'est, pour nous, une bonne chose ; c'est un signe de santé démocratique ; c'est aussi cela la richesse de Paris et cette richesse de Paris, elle doit se retrouver au sein du Conseil de Paris.

C'est donc à la lumière de ces deux principes-là, le principe de transparence et le refus du suffrage censitaire, que nous nous déterminons. C'est à partir de ces principes que nous avons établi deux règles qui sont à la fois transparentes et publiques.

La première règle, et elle vaut depuis 2001, c'est qu'il n'y a pas d'attribution de logements sociaux à des conseillers de Paris en exercice. Cette règle, elle existe depuis 2001 et nous avons bien l'intention qu'elle continue à exister.

Et puis, il y a une deuxième règle qui correspond à un autre cas de figure, celui que vous évoquez, Madame KONÉ, et qui correspond à la situation qui est la vôtre : c'est lorsque des citoyens de Paris, qui ne sont pas encore conseillers de Paris, vivent en logement social et donc, leur situation change lorsqu'ils deviennent conseillers de Paris.

La question est de savoir s'ils restent ou pas en logement social.

La réponse est très claire : il y a une commission de déontologie qui va se mettre en place et c'est cette commission de déontologie, dans le cadre de cette commission de déontologie, que les choses seront décidées. C'est le garant d'un principe transparent. C'est, je crois, la meilleure manière de traiter cette question et c'est, je crois, dans ce sens-là que nous voulons tous avancer.

Je crois que cette réponse est à même de vous satisfaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, pas énormément de choses à rajouter, je crois que Ian BROSSAT vient de dire l'essentiel, qu'on pourrait résumer en : la représentativité sociale et ses conditions de logement, oui, les passe-droits et les privilèges qu'on a pu connaître ou que l'on peut connaître ailleurs, non. Je crois que ces deux éléments sont capables de tous nous rassembler, dans un moment où nous savons tous que la vie politique, les responsables politiques, les élus sont particulièrement sous le viseur de nos concitoyens, souvent avec de bonnes raisons, quand on lit la presse depuis une vingtaine d'années ; souvent aussi, heureusement, pour de mauvaises raisons.

Nous devons donc être exemplaires : exemplaires à la fois sur nos comportements, exemplaires sur le fait que, quand on a les moyens de quitter un logement social qui nous a été attribué, il faut le faire. Ne serait-ce que pour laisser la place à ceux qui n'ont pas les moyens, mais, quand on n'en pas les moyens, il est normal de pouvoir en bénéficier, comme tout autre citoyenne ou citoyen.

Je crois que, sur ce point, nous pouvons tous être d'accord sur l'exemplarité, sur la représentativité, mais aussi être extrêmement vigilants sur tous les passe-droits et toutes les dérives qui ont pu avoir lieu ici même, dans cette ville, il y a de cela, malheureusement, quelques années.

Je n'irai pas beaucoup plus loin, si ce n'est pour vous préciser que nous mettrons en place la commission de déontologie, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil de Paris, dans le dernier trimestre, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année 2014, de manière à ce que la transparence, que nous avons décidée, puisse être appliquée dans son intégralité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur PENINOU.

Merci, Ian BROSSAT.

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la Métropole du Grand Paris et la réforme territoriale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à la question d'actualité suivante.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La réforme territoriale, que le Gouvernement veut imposer, qui plus est, sans référendum, malgré la proposition du Sénat qui a été rejetée par les députés, est étroitement liée à l'imposition des métropoles.

Soyons conscients que l'objectif est clair : il s'agit de substituer au triptyque, dans lequel s'exerce la souveraineté populaire depuis la Révolution française, Etat-nation, département et commune, un nouveau triptyque constitué d'une Europe aux institutions antidémocratiques, des grandes régions et des métropoles-intercommunalités. Il s'agit bien, à chacun de ces échelons, de remettre en cause cette souveraineté populaire pour mieux contraindre d'appliquer les politiques d'austérité, d'imposer les logiques libérales, faire sans le peuple une politique contre le peuple.

Accepter la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, même si le Département de Paris en tant que tel ne sera pas remis en cause, c'est accepter de fait cette réforme territoriale qui vise à supprimer les départements.

Madame la Maire, vous avez, avec d'autres élus, mené une bataille pour préserver les E.P.C.I. et obtenu le maintien des "communalités" d'agglomération sur le territoire de la métropole.

Mais soyons lucides : ces intercommunalités de projet au départ ont évolué vers des communautés dépossédant bien souvent les villes, de fait, de leur pouvoir ou d'une partie de leur pouvoir.

Avec la Métropole du Grand Paris, nous allons cumuler les structures les unes sur les autres, sans renforcer la démocratie mais, bien au contraire, en éloignant plus encore les citoyens des processus de décision. Nous allons vider les lieux d'arbitrage politique de toute confrontation saine, d'orientations au nom de la recherche du consensus.

Dans le contexte d'austérité, on aboutira au cumul des intérêts particuliers, dans une concurrence accrue entre les territoires. Comment pourrions-nous être assez naïfs pour croire, ne serait-ce qu'une seconde, que la solidarité entre les territoires et l'urgence écologique seront prises en compte dans un tel cadre a-démocratique ?

Madame la Maire, le Département de Paris étant préservé, allez-vous vous engager pour défendre le maintien de l'ensemble des départements ?

Paris va être impacté de manière spécifique par cette réforme. Si la mobilisation citoyenne ne parvenait pas à la faire échouer, pourriez-vous nous dire combien d'agents de la Ville et du Département seront impactés ? On apprend que 400 agents seraient concernés par les transferts de compétence, mais pourriez-vous préciser ce qu'il adviendra de leur statut et de leur mission ?

Aussi, concrètement, en matière d'aménagement du territoire, comment pensez-vous que les débats et les implications des citoyens seront organisés ? Comment l'implication citoyenne d'ailleurs pourra-t-elle être renforcée alors que dans le même temps, toute la nouvelle organisation les éloignera plus encore de leurs représentants qui eux, sont sommés de se retrouver dans des consensus dictés par les politiques d'austérité ?

Ne laissons pas se faire la dissolution des cadres et des débats démocratiques. Si l'on est attaché à l'héritage de la grande Révolution française, on doit défendre la souveraineté populaire et refuser la casse des départements ; on doit s'opposer à une réforme qui prévoit de donner des compétences législatives aux futures grandes régions, ce qui remettra en cause le principe même de l'unicité du territoire de la République, où les mêmes lois doivent s'appliquer à toutes et tous.

On doit s'opposer à cette métropole du Grand Paris et à cette réforme territoriale qui y est étroitement liée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Danielle SIMONNET, votre intervention est un magnifique exemple d'une rhétorique révolutionnaire mise au service d'un vrai conservatisme, voire d'un immobilisme pur et simple puisque en gros, ce que vous proposez, c'est le maintien du statu quo.

Avant de vous répondre sur le fond en ce qui concerne les arguments, je voudrais juste m'arrêter sur ce que vous avez dit au début de votre intervention car il y a là un raccourci historique qui me paraît quand même extrêmement rapide. Vous dites : "Le tryptique dans lequel s'exerce la souveraineté populaire depuis la Révolution française : État-nation, départements et communes", je voudrais juste vous rappeler qu'en France, le suffrage a été censitaire jusqu'en 1848, et pas un petit cens mais un très grand cens car il y avait, je crois, un collège électoral de 2 millions d'électeurs en 1830, et pas plus de 3 millions en 1848. La grande loi sur les communes, celle qui a créé la commune telle que nous la connaissons est une loi de 1884, une loi d'un certain Jules Ferry, et je vous laisse juge du caractère révolutionnaire ou non révolutionnaire de Jules Ferry.

Maintenant, j'en viens à la réforme territoriale. Donc vous êtes par principe contre toute évolution de l'organisation territoriale. Il y a des phénomènes pourtant, et notamment celui de la métropolisation, qu'il est nécessaire de prendre en compte pour mieux déployer l'action publique. Sur le logement, sur l'environnement, sur l'hébergement d'urgence, sur la construction de politiques publiques à la bonne échelle, c'est indispensable.

Or, il faut savoir que le phénomène métropolitain est le grand événement du XXI^e siècle. Pour autant, il faut être très attentif et prendre en compte la diversité des situations départementales, comme l'indique d'ailleurs clairement la motion votée à l'unanimité par l'Assemblée des départements de France.

Des solutions adaptées doivent être proposées aux différentes situations. C'est le cas pour les départements métropolitains, également pour Paris, dont le statut particulier de ville-département a prouvé sa grande efficacité et fait pour beaucoup office d'exemple, qu'il s'agisse de la fusion des services ou de l'assemblée unique, et peut-être même un peu plus si nous votons tout à l'heure le nouveau Règlement intérieur.

Les élus de "Paris Métropole", unanimes sur cette demande, ont obtenu du Premier Ministre que le statut et l'autonomie des territoires de la métropole soient renforcés par une modification législative. Cette avancée va, contrairement à ce que vous indiquez, dans le sens de la décentralisation. Elle permettra d'avoir un niveau d'intervention pour mettre en œuvre des politiques de proximité et les exercer au plus près du terrain.

Sur la question des agents parisiens, le nombre de 400 agents transférés que vous évoquez est une évaluation basée sur les compétences métropolitaines prévues par la loi.

Cela ne vous a certainement pas échappé : l'article 13 de la loi M.A.P.A.M. prévoit bien que les personnels parisiens transférés à la métropole conserveront leur statut, et je voudrais souligner qu'Anne HIDALGO s'est beaucoup battue, au moment du débat sur la loi, pour que cela soit le cas.

La mission de ces agents sera exercée au niveau de la métropole ou à l'échelle du territoire. Des réunions d'information et d'échange sont régulièrement organisées avec les organisations syndicales, dont une très prochainement, le 10 juillet, je crois.

Enfin, je crois qu'il est important de dépasser les questions institutionnelles car nous devons construire une vision politique du projet métropolitain, travailler avec les élus locaux pour s'accorder autour de projets et donner du sens à la métropole attractive et solidaire que nous appelons de nos vœux.

En particulier, il faut trouver les bons outils pour lutter contre les inégalités qui freinent l'attractivité et le développement de la métropole.

Les élus réfléchissent ensemble à des mécanismes qui permettront de relancer les investissements et les dynamiques dans les territoires en panne. C'est un sujet majeur auquel la Maire est très attentive.

Bien évidemment, il faut davantage impliquer les habitants dans la construction métropolitaine et l'élaboration du projet métropolitain en particulier. Les élus de "Paris Métropole", Anne HIDALGO en particulier, ont souhaité qu'un nouveau débat public soit rapidement organisé, comme cela avait déjà été fait en 2012.

À Paris, la nouvelle Direction de la démocratie, de la citoyenneté et des territoires, en lien avec Pauline VERON, sera en charge d'assurer la concertation avec les Parisiens, qui doivent enrichir et s'approprier ce magnifique projet métropolitain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité, et nous passons à présent en formation de Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à dix-huit heures quarante minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous repassons donc en Conseil municipal, en 4e Commission très précisément.

2014 SGCP 1021 - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la Charte de fonctionnement des missions d'information et d'évaluation.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération SGCP 1021 et SGCP 1007 G ainsi que les amendements n^{os} 42 à 47, il s'agit de l'adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris et de la charte de fonctionnement des missions d'information et d'évaluation.

Nous avons de très nombreux inscrits sur ces projets de délibération et nous commençons par M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais saluer les progrès qui sont inscrits dans le nouveau Règlement intérieur qui nous est proposé, après plusieurs réunions de discussion avec l'ensemble des groupes autour de Mao PENINOÛ, d'abord la fusion de l'ordre du jour du Conseil municipal et du Conseil général, plutôt qu'une séparation artificielle par rapport à la réalité parisienne et de la vie de notre Ville, nous le voyons encore cet après-midi, ensuite l'effort méritoire de l'Exécutif sur

le temps de parole, parce que la contrainte qui pèsera sur le temps de parole dans ce nouveau Règlement intérieur est d'abord et même quasi exclusivement sur l'Exécutif.

Je pense que nous aurions d'ailleurs pu aller plus loin en limitant le temps de parole de tous les conseillers de Paris sans nuire au débat démocratique, mais cela n'était pas souhaité par la majorité des groupes.

Troisième point : la valorisation du rôle des commissions, moins nombreuses, avec une valorisation de la présence des élus en commission qui sera désormais publique et la présidence, surtout, qui pourra faire un rapport au début de l'étude des projets de délibération de chaque commission en Conseil de Paris et je pense que ce lien entre le travail des commissions et le Conseil de Paris lui-même est aujourd'hui devenu tout à fait nécessaire pour éviter la déconnexion qui est traditionnelle au Conseil de Paris, mais justement à laquelle nous avons voulu mettre fin.

C'est un meilleur contrôle de la présence des élus en séance, visant à moins d'absentéisme, c'est-à-dire des signatures de feuille de présence par demi-journée, ainsi que le report des questions d'actualité au mardi après-midi, afin que le Conseil de Paris vive, soit politique sur l'ensemble de sa durée et non pas sur le lundi, comme là aussi c'était l'usage depuis longtemps.

Il y a d'autres projets démocratiques, comme le droit d'interpellation ou l'inscription de projets de délibération à l'initiative des groupes sur le modèle de ce qui se fait au Parlement.

Pour l'ensemble de ces raisons, c'est-à-dire de progrès, on aurait pu nous-mêmes en souhaiter d'autres, mais il fallait aussi travailler dans un cadre consensuel, pour l'ensemble de ces progrès, évidemment, nous voterons le nouveau Règlement intérieur.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD.

La parole est maintenant à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Oui, merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Projet d'adoption d'un nouveau Règlement intérieur, qu'est-ce qui justifierait vraiment une modification d'un Règlement intérieur des travaux du Conseil de Paris, alors que, depuis 13 ans, il vous convient parfaitement ?

J'ai cherché dans les modifications proposées ce qui pouvait être meilleur pour les Parisiennes et les Parisiens, pour améliorer la lisibilité, pour améliorer la clarté des débats et pour assurer une meilleure représentation des élus.

Je commence par deux points positifs, par honnêteté intellectuelle :

- le droit d'interpellation par au moins 5.000 parisiens, soit, on verra à l'usage, c'est intéressant,

- et la présentation d'une proposition de délibération chaque mois pour un groupe différent, cela doit faire quatre délibérations par an pour toute l'opposition sur plus de 4.000 délibérations, un petit un pour 1.000, mais c'est un vrai progrès démocratique, ne chipotons pas, vous faites sans doute le maximum.

Pour le reste, ce projet de Règlement intérieur, pour dire les choses véritablement, il me semble que c'est le vôtre. Il vous concerne, d'ailleurs ne s'agit-il pas de réduire le temps de parole des adjoints ? Vous devez avoir de bonnes raisons de craindre qu'ils ne s'étendent trop longtemps dans les réponses ennuyeuses, ce qui relève néanmoins d'un sens de l'observation, chez Jean-François, incontestable, je ne te prends pas en exemple sur ce point.

Pour la clarté des débats, je vous laisse juge de la confusion révélée, entretenue, constatée depuis le début de cette mandature, en alternant débats organisés, vœux de l'Exécutif au dernier moment, communications de l'Exécutif.

Malgré une conférence d'organisation, Monsieur PÉNINOU, qui ne sert à l'Opposition qu'à négocier, je devrais dire mendier quelques minutes de temps de parole supplémentaires, à aucun moment, nous ne figeons véritablement définitivement l'ordre du jour. Vous vous concertez entre groupes de la Majorité avant de nous rencontrer, sans doute après l'ordre du jour définitif.

Je le tiens de votre propre aveu, et je vous en remercie.

L'ordre du jour définitif sort enfin du chapeau, avec son cortège de surprises, vœux, débats, etc., au dernier moment.

Il aurait pu être ajouté, d'ailleurs, à cette proposition de modification du Règlement intérieur qu'aucun débat organisé ne pourrait être ajouté ultérieurement à la conférence d'organisation. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Le travail en Commission, il aurait pu être un grand chantier à ouvrir. Il ne prépare aujourd'hui en rien le déroulement du Conseil de Paris. Le travail en Commission, il ressemble plus aujourd'hui un peu à la pesée des boxeurs quelques jours avant le match. On s'évalue du coin de l'œil, on marmonne quelquefois ses arguments, devant souvent beaucoup plus de fonctionnaires que d'élus. S'il y avait d'ailleurs un endroit où renforcer l'assiduité des élus, c'est sans doute là, mais il n'en est pas question dans votre proposition.

C'est d'ailleurs très révélateur, au fond, parce que ce serait, pour vous, finalement, beaucoup plus compliqué, plus riche. Il y avait là un véritable chantier, encore une fois, pour améliorer l'efficacité de notre Conseil.

La réalité est qu'il n'y a pas de valeur ajoutée au travail en Commission, pas de véritables débats ; c'est une simple boîte à lettres à vœux.

Sur la présence au Conseil de Paris, alors là, j'ai tendance à penser que vous confondez présence et participation. Le contrôle par demi-journée et les pénalités, si elles sont légales, si elles résistent à un tribunal, sont révélateurs d'un état d'esprit où... allez, on va dire : le sentiment de dénonciation l'emporte sur l'incitation. On a le sentiment que développer la culpabilité de l'élus sur l'idée de développer plutôt sa responsabilité l'a emporté.

C'est comme vous voudrez. A chacun ses méthodes ! Les vôtres sont uniques en France d'ailleurs, sur ce plan-là.

Je propose aussi qu'on fasse l'appel nominatif au début des séances et éventuellement qu'on prévoie une récréation dans l'après-midi !

Je souhaite, plus sérieusement, que l'Exécutif applique aussi ce règlement, tant qu'à faire, vous-même, vos adjoints, et que vos absences en Conseil soient excusées. Ce serait bien !

Je propose aussi qu'on installe une salle de sports dans une salle de Commission, ce qui permettra d'écourter les temps de transports pour ceux qui veulent s'évader pendant quelques heures. Cela s'est déjà vu !

Plus sérieusement, les vœux : si l'on veut améliorer et diminuer quelquefois les marathons de ces Conseils de Paris, les vœux mériteraient une commission de sélection, une commission des vœux, pour éviter ces débauches de créativité et de temps de parole qui allongent, je crois, inutilement les débats du Conseil, quand ils sont hors sujet, alors que...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je suis bien d'accord avec vous. D'ailleurs, je vais vous demander de conclure. On atteint les 5 minutes.

M. Eric AZIÈRE. - Je n'ai pas atteint encore mes 5 minutes.

Les Parisiennes et les Parisiens savent-ils que nous avons un vœu de soutien au peuple Kichwa de Sarayaku, peuple autochtone, au demeurant sympathique, d'Amazonie ?

Vous me demandez notre avis sur ce projet de modification : nous voterons contre.

Il y a une confusion des genres dans votre proposition...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Là, vous débordez vraiment.

M. Eric AZIÈRE. - Non, non, j'arrête. J'ai droit à 5 minutes, mais je n'ai débordé que de 10 secondes, vous êtes gentil ! Il me semble que d'autres adjoints en particulier ont fait plus long !

Une confusion des pouvoirs entre l'Exécutif et le législatif, assis dans le même fauteuil, c'est-à-dire le vôtre.

Voilà, c'est la raison pour laquelle nous serons, évidemment, très attentifs à la façon dont le nouveau Règlement intérieur sera appliqué, mais, dans la mesure où nous considérons que celui-là, il est fait sur mesure pour votre Majorité, nous considérons que ce n'est pas notre débat et nous ne le voterons pas.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Madame Fadila MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, bien sûr, comme vous tous, je ne peux que me réjouir que peut-être ce nouveau texte du Règlement intérieur va permettre une meilleure lisibilité et une meilleure maîtrise de l'ordre du jour et une participation accrue des élus au Conseil de Paris.

Je voudrais revenir sur ce dernier point de la participation.

C'est vrai que le président du groupe UDI - MODEM, Eric AZIÈRE, a déjà évoqué la place des Commissions qui, pour moi, doivent être des instances centrales dans la démarche de concertation et de coopération, si nous voulons que notre démocratie au sein du Conseil puisse respirer et s'épanouir.

Alors, c'est vrai que, si nous voulons réduire ces espaces de concertation et les transformer en chambre d'enregistrement ou en courroie de transmission, c'est vrai que, s'il suffit que la parole ne soit que descendante, elle va se figer, elle va se liquéfier. Donc, il faut donner aux Commissions une vraie force et une vraie légitimité, avec des moyens accrus.

Oui, tout cela demande de la volonté politique, car la démocratie a un coût, et surtout c'est un risque politique : celui d'accepter la contradiction, même si, en définitive, elle permet d'associer et de rendre plus responsable chaque élu que nous sommes, quel que soit le groupe auquel nous appartenons, quel que soit l'esprit dans lequel nous voulons agir, sans posture idéologique.

C'est ce que je me suis efforcée de faire, en tant que présidente de la Commission culture, mémoire et relations internationales. C'est vrai que mon expérience fut très courte, mais je peux en tirer quelques enseignements.

Le premier, c'est d'abord cet abandon des relations internationales, que je déplore dans la Commission, mais peut-être y apporterez-vous des réponses.

Le premier point que je voudrais souligner, c'est que je souhaite que les Commissions jouent leur rôle, dont on a évoqué avec Eric AZIÈRE la confusion entre, finalement, le décisionnel et le législatif. Je crois qu'elles doivent jouer un rôle de facilitateur pour la compréhension des projets de délibération, pour que cela ne tarde pas à se manifester, comme le catalogue de La Redoute mais, pour que l'information soit précise, ouverte, circulante. Bien sûr, l'Exécutif doit y apporter sa contribution, mais je crois que le président de séance, dans la responsabilité qu'il a d'informer, justement, tous les élus, doit disposer de moyens humains d'investigation pour permettre, en effet, de rendre intelligibles les projets de délibération proposés.

A ce propos, j'avais fait une proposition à M. JULLIARD : c'est de faire en sorte que, bien sûr, il est prévu dans l'article 19 que, chaque année, il puisse donner une information budgétaire. Moi, je voudrais qu'au-delà de l'information budgétaire, elle soit adossée à une présentation stratégique des grandes priorités d'intervention pour leur donner une dimension finalement de vie.

Au-delà de l'information que je viens d'évoquer, un deuxième point aussi me tient beaucoup à cœur : c'est la question que cette commission puisse devenir un peu la mouche du coche. Pourquoi ? Parce que c'est là que s'élabore la coproduction ; c'est là que se construisent, je l'espère, les consensus, des consensus ouverts avec, je le rappelle, beaucoup d'examen de vœux qui soient examinés avec plus d'objectivité.

Là, je m'adresse à vous, Monsieur le Maire : je sais que vous avez été très attentif pour les demandes de logement actuellement, en voulant anonymiser les demandes de logement. Je pense que si l'on faisait la même chose avec le vœu, à beaucoup de vœux de l'Opposition, je pense qu'ils seraient approuvés, ce qui éviterait des postures, à la fois politiques, idéologiques, qui sont parfois complètement contreproductives.

Donc, je vous remercie de prendre en compte ces petites modifications.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

J'ai bien entendu votre demande qui viserait à anonymiser les vœux. On peut aussi se déguiser et transformer le Conseil de Paris en bal masqué, mais je ne crois pas que ce soit à l'ordre du jour !

Pour poursuivre, la parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Règlement intérieur d'une collectivité locale reflète la conception que les élus veulent avoir de la démocratie au sein de leur Assemblée.

La France, au travers de sa Ve Constitution, s'est dotée d'institutions qui restent fortement marquées par l'esprit monarchique et personnalisé, et ce, à tous les niveaux. Les modes de scrutin eux-mêmes, très orientés sur le principe du suffrage uninominal et majoritaire, visent à limiter l'expression de la diversité d'opinion, au profit d'Exécutifs disposant du maximum de pouvoir.

La révision de notre Règlement représente donc un moment important de notre mandat, puisqu'il permet de traduire des évolutions allant dans le sens d'un plus grand parlementarisme.

Certes, il manque encore des éléments, qui ne sont pas du ressort de notre Assemblée, comme un véritable statut de l'élu, une limitation plus stricte des mandats, une séparation réelle entre exécutif et législatif. Néanmoins, je veux affirmer, au nom du groupe Ecologiste de Paris, que nous saluons les évolutions qui nous sont proposées.

Notre groupe note que ses propres propositions ont été entendues et prises en considération et nous nous en félicitons.

Le renforcement du rôle des conseillers de Paris est clairement inscrit dans ce règlement et il permet un rééquilibrage bienvenu par rapport à l'Exécutif, sans pour autant limiter les capacités de ce dernier d'assurer une réelle efficacité à nos travaux.

De même, la nécessité d'une plus grande assiduité à nos séances nous apparaît comme une mesure utile. Elle aurait dû être superflue. Le principe même d'assumer le mandat auquel on a postulé devrait se traduire dans les actes. Hélas, la réalité nous amène à constater que pour certains ou certaines élues, la simple présence en séance représente une charge trop lourde. Il va de soi qu'ils et elles pourraient s'en libérer, au profit de leur suivant de liste, mais cette hypothèse ne semble pas les avoir effleurés.

Gageons que leur désintérêt pour les séances sera réduit face au risque de réduction de leurs indemnités en cas d'absence.

Je veux également saluer l'introduction d'une niche municipale qui viendra ainsi renforcer les dispositions déjà prévues par le Code général des collectivités territoriales, mais qui était particulièrement restrictif. De même, l'abaissement du seuil de signature et de l'âge des pétitionnaires requis pour interpeler la Maire de Paris, vont dans le sens d'une démocratie plus vivante et participative et nous en sommes ravis.

Au plan interne, nous notons la volonté affirmée de redonner aux Commissions de notre Conseil un rôle réel. Nous partageons évidemment cette ambition et nous ferons tout pour qu'il en soit ainsi. A cet égard, l'attitude de l'Exécutif sera déterminante. Il faut en finir avec la non-participation de certains adjoints en Commission ou la tendance à ne pas présenter leurs projets de délibération, se contentant de demander s'il y a des questions.

L'Exécutif doit considérer désormais qu'il doit consacrer du temps aux Commissions. Pour cela, l'organisation des Commissions devra sans aucun doute être revue et il ne semble pas déraisonnable d'envisager que la Commission commence à se réunir dès le lundi matin de la semaine qui précède le Conseil.

J'en viens maintenant à deux éléments sur lesquels nous avons eus et avons encore quelques interrogations. Tout d'abord, le redécoupage des Commissions et la réduction de leur nombre. S'agissant du périmètre de chaque Commission, nous avons quelques craintes eu égard au champ couvert par certaines et, notamment, la future 3e Commission. Certes, en nombre de projets de délibération, elle n'est peut-être pas plus chargée que les autres, mais cela ne saurait être le seul critère. Quand on voit le nombre de sujets et leur importance, si on y ajoute le nombre de vœux déposés sur ces thèmes, si l'on croit en la nécessité de pouvoir organiser des débats suite à des auditions, le déséquilibre semble assez manifeste.

A l'inverse, la future 7e Commission n'aura que peu de sujets relevant réellement de la compétence municipale ou départementale. De même, la proposition de rééquilibrer les deux premières journées des séances de notre Conseil, en reportant au mardi après-midi les questions d'actualité, ne nous a pas totalement convaincus. Affirmer que c'est l'intérêt des questions qui en fera l'intérêt pour leur exposition médiatique, nous semble relever davantage de l'incantation que de la réalité. Pour autant, nous sommes prêts à tenter l'expérience. Mais c'est bien d'une expérience dont nous parlons. Si cela se révélait improductif, si le fonctionnement des Commissions s'avérait trop compliqué, nous proposerions alors des modifications à notre Règlement intérieur.

Nous donnons donc rendez-vous début 2015 pour tirer le bilan de ces évolutions et voir si des adaptations sont nécessaires. En attendant, nous voterons évidemment ce Règlement intérieur.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est maintenant à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues.

Le Règlement intérieur du Conseil de Paris est un élément central, car il pose le cadre de ce que seront nos débats pendant les six prochaines années. Une Commission s'est tenue et a abouti à une proposition que, je pense, consensuelle. Elle a permis la prise en compte de la pluralité politique de notre Assemblée et des demandes des différents groupes. Au fond, quel était le constat ? Les Conseils de Paris doivent être plus homogènes, mieux rythmés, plus équilibrés, valorisant davantage le travail des groupes ainsi que le travail des Commissions.

Quelques mots sur les différentes avancées que propose ce nouveau Règlement. La création d'une niche permettant aux groupes politiques de proposer un projet de délibération à tour de rôle est une bonne nouvelle. Cela me permettra un véritable travail de fond en lien avec les services juridiques de la Ville pour élaborer des propositions concrètes émanant des groupes.

La signature de la feuille de présence par demi-journée s'inscrit dans la logique d'une meilleure assiduité des élus, ce que nous ne pouvons que soutenir. L'abaissement à 5.000 signatures de plus de 16 ans pour interpeler la Maire de Paris est un seuil bas et très ouvert. Nous disons : "Pourquoi pas ?"

Réjouissons-nous que le temps de parole des adjoints soit maintenant limité. Nous le savons, beaucoup ont tendance, emportés par la passion, à prendre du temps, parfois beaucoup de temps, dans leur réponse. Le fait que les amendements relatifs au budget doivent être gagés constitue aussi une bonne nouvelle face à la prolifération des demandes parfois fantaisistes.

Il nous faut, mes chers collègues, regarder la réalité de notre Conseil de Paris avec lucidité. L'exemple de cette séance est pour le moins frappant. En plus des 600 projets de délibération, nous avons à examiner pas moins de 160 vœux. Je vous le dis : c'est trop. C'est beaucoup trop. Nous aurions aimé que le Règlement introduise la limitation du nombre de vœux par groupe et par conseiller. Nous devons travailler dans de bonnes conditions. Beaucoup des vœux déposés pourraient être traités autrement : par des questions écrites, des courriers ou des échanges d'adjoints à élus.

Cette course aux vœux, pour ensuite retourner en arrondissement et montrer que l'on prend des initiatives, est, pardonnez-moi l'expression, un puits sans fond, un procédé qui n'est pas idéal. Noyer nos Conseils de vœux, dont beaucoup sont anecdotiques, nuit au débat général.

Un mot également sur la charte de fonctionnement des M.I.E. C'est peut-être un détail pour vous, mais la possibilité de disposer d'un suppléant constitue une avancée.

Pour le reste, je ne souhaite pas m'épancher sur des questions d'organisation pratique de notre séance, qui ne sont pas des sujets politiques. Le déplacement des questions d'actualité du lundi au mardi, je n'y vois pas d'inconvénient. La réduction et la réorganisation des commissions thématiques étaient également nécessaires. La fusion du Conseil général et du Conseil municipal a également du sens. Ce qui est proposé va simplifier un certain nombre de processus. Cela est très bien ainsi.

Je tiens à saluer la bonne tenue de cette commission, des réunions préparatoires qui ont lieu autour de Mao PÉNINOÛ et de toute son équipe.

Mes chers collègues, je pense que nous avançons par rapport au dernier Règlement intérieur. C'est pour cela que je vous invite donc à voter la proposition du nouveau Règlement intérieur qui nous est faite.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROS, et pour votre concision.

La parole est à l'excellent Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, excellent camarade.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Maire, nous sommes sur les deux sujets d'ailleurs, Conseil général et Mairie de Paris.

La modification de notre Règlement intérieur était attendue et elle va permettre une meilleure rationalisation et une meilleure fluidité de nos débats. Contrairement aux critiques que nous venons d'entendre de l'Opposition, il faut rappeler que tout le monde a été associé à chaque étape de sa rédaction. Nous avons fait plusieurs séances autour de Mao PÉNINOÛ. Je crois que nous en avons fait cinq, six ou sept, et elles notent : "aucun droit ni aucun pouvoir à l'opposition".

L'examen par commission de nos projets de délibération, qu'ils soient municipaux ou départementaux, est une bonne décision. Elle facilite pour nous mais aussi pour celles et ceux qui s'intéressent à nos débats, le suivi des discussions.

Le fait que les présidents et présidentes de Commission, même réduits à sept, pourront brièvement faire état du débat dans leurs commissions respectives, est un progrès notable.

Il me semble qu'il vaut aussi pour notre Commission des finances, qui est présidée par un élu de l'opposition.

Je voudrais aussi saluer le fait que ce nouveau Règlement a tenu compte à la fois de nos propositions, de nos remarques. Je pense notamment à un débat que nous avons eu avec l'Opposition, sur lequel nous étions d'accord, qui est le rééquilibrage de nos commissions et la cohérence. Je pense notamment au regroupement, dans un vœu qui est proposé, des secteurs jeunesse sport et vie associative.

La limitation du temps de parole des membres de l'Exécutif montre aussi l'attention des membres de notre majorité à l'équilibre entre les adjointes, les adjoints et les simples conseillers de Paris que nous sommes.

L'inscription électronique des projets de délibération est aussi une avancée, même si elle retire un élément folklorique fort sympathique qui est l'inscription derrière la tribune.

Enfin, je note la volonté d'ouvrir plus encore les possibilités d'initiative des Parisiennes et des Parisiens en abaissant le nombre de signature à 5.000 de nos concitoyennes et concitoyens pouvant interpellier la Maire et l'Exécutif sur un sujet de compétence municipale ou départementale.

Enfin, l'instauration d'un droit de présentation, pour les groupes, d'un projet de délibération par séance démontre la volonté de donner plus de pouvoir aux groupes et surtout, que nos initiatives puissent orienter les politiques municipales sans avoir recours au système des vœux qui, bien souvent, est détourné de son objet.

Nous sommes plusieurs aujourd'hui à l'avoir abordé, la question du nombre des vœux, je partage ce que mes collègues ont dit, que ce soit M. AZIÈRE ou Jean-Bernard BROS. On est aujourd'hui dans une séance où il y a plus de 160 vœux.

Je pense qu'il faut que chacun aussi regarde les vœux qui sont déposés, notamment ceux qui déposent des vœux qui ont déjà été déposés dans le dernier Conseil de Paris, et certains qui plagient les vœux de certains groupes et qui les représentent à chaque fois, notamment des vœux qui ont été présentés par mon groupe dans l'ancienne mandature.

Je note aussi que certains groupes présentent des vœux totalement démagogiques. Quand à la fois on est pour la réduction du nombre de personnel et qu'après, on nous présente un vœu pour remunicipaliser les enlèvements des véhicules et de fourrière, voilà un certain nombre de vœux que nous pourrions réduire.

Enfin, nous pensons que l'évolution de ce Règlement est vraiment dans le sens de plus de démocratie, plus de respect de l'ensemble des groupes et de l'expression des diversités que nous sommes dans cet hémicycle.

C'est pour cette raison que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Président.

A l'origine, nous étions très motivés par cette révision du Règlement intérieur.

Nous étions motivés, très présents dans les différentes réunions avec mes collègues Jean-François LEGARET, Pierre AURIACOMBE, Daniel-Georges COURTOIS, que je remercie pour leur assiduité, au moins pour leur assiduité dans les réunions auxquelles nous avons été invités, puisque nous venons d'apprendre de la bouche du président du groupe Communiste qu'il y a eu six ou sept réunions ! De notre côté, nous n'avons été invités qu'à trois d'entre elles... c'est peut-être une des raisons pour lesquelles il manque quelques dispositions dans ce Règlement intérieur, mais par différents amendements tout à l'heure, nous tâcherons de le compléter.

Nous étions motivés aussi parce que nous trouvions, je dois le dire, Mao PÉNINOÙ, attentif à nos propositions. La déception, mes chers collègues, en est d'autant plus grande.

Certes, il y a eu quelques avancées.

Par exemple, la limitation du temps de parole des adjoints, cela oui.

Mais en même temps, est-ce qu'elle sera mise en œuvre dans la pratique ?

Nous, nous n'avons pas le goût de l'art pour l'art, pas plus que le goût du règlement pour le règlement et pour la beauté du geste. Je vous lis l'article 28 du Règlement actuel à propos des questions d'actualité : "L'auteur en rappelle l'objet, 3 minutes maximum. Après la réponse, 3 minutes maximum, l'auteur de la question dispose d'un droit de réplique dont la durée ne peut excéder 2 minutes".

Nous avons dû nous battre aujourd'hui dans les questions d'actualité pour avoir droit à notre réplique, et je vous passe la durée ou je ne vous la passe pas, plutôt, la durée de la réponse des adjoints qui, elle, excédait franchement les 3 minutes, voire les 10.

Le Règlement intérieur, il faudra l'appliquer. S'il était appliqué aujourd'hui, ce serait bien. La manière dont il est appliqué nous laisse penser qu'il a peu de chances de l'être aussi demain.

Nous étions aussi motivés parce que nous avons eu droit à certaines de nos demandes, par exemple la création d'un droit d'interpellation, qui est une bonne chose, et dont nous attendons la mise en œuvre avec beaucoup d'intérêt, mais aussi la réduction du nombre de commissions, une proposition formulée avec une grande constance par le groupe UMP depuis des années, et notamment par Jean-François LEGARET. Il faut dire qu'il y a 10 ans, je crois, quand le nombre de commissions a été étendu, Jean-François LEGARET s'en était plaint. Il est maintenant à nouveau contracté : nous espérons que cela pourra ainsi mieux fonctionner.

Il reste néanmoins des problèmes résiduels importants, je vous le disais, et c'est peut-être lié au fait qu'il y a eu des réunions auxquelles nous n'étions pas invités, et nous vous proposons à cette fin et pour y pallier, des amendements.

Par exemple, sur le temps de parole des maires d'arrondissement.

Jusqu'à maintenant, les maires d'arrondissement pouvaient parler 5 minutes pour toute question relevant de leur arrondissement.

Nous sommes tous témoins que depuis le début de cette mandature au moins, personne n'en a abusé, alors pourquoi, mes chers collègues, vouloir réduire ce temps à 2 minutes ? Nous avons bataillé et nous avons obtenu pour eux 3 minutes mais enfin ! 5 minutes, c'était bien, cela ne gênait personne. Nous proposerons tout à l'heure par un amendement de nous en tenir à 5 minutes.

Pareil pour les questions d'actualité. Elles sont aujourd'hui le lundi après-midi. Vous nous proposez de les transférer au mardi après-midi, pour quoi faire ? Si ce n'est pour les étouffer, les étouffer sous le poids du temps du Conseil de Paris qui passe. On sait que le mardi après-midi, il n'y a plus de presse : une façon comme une autre de museler ce temps d'expression de l'opposition. Là aussi, nous nous élèverons contre ce déplacement.

Enfin, un amendement dont je suis sûre qu'après toutes les protestations de démocratie auxquelles nous avons eu droit, un amendement que vous voterez donc avec enthousiasme et plaisir, celui qui appelle la désignation à la proportionnelle des représentants dans tous les organismes, y compris les organismes relevant du Conseil municipal. Chacun conviendra ici que ce serait le jeu naturel de la démocratie. N'ayant pas de doute sur le fait que vous voterez nos amendements, je me permets de signaler que dans ce cas, nous voterions le Règlement intérieur, évidemment.

Si vous refusiez nos amendements, alors il n'en serait pas de même.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, et comme personne ne musèle personne, la parole est maintenant à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un débat important parce que ce que nous sommes en train de définir, c'est notre charte commune pendant toute la durée de la mandature, raison de plus pour regretter à cette heure l'absence de la Maire de Paris. En effet, je crois que sa présence aurait été nécessaire et importante parce que c'est un moment un peu solennel.

Et je me tourne vers Yves CONTASSOT, qui a accepté, avec des hésitations, le report au mardi des questions d'actualité en disant : "C'est à titre expérimental", mais je vous signale, chers collègues, qu'il n'y aura pas d'excursions réglementaires.

On aura un règlement qui restera très vraisemblablement figé jusqu'à la fin de la mandature...

Eh bien, vous m'expliquerez comment vous ferez ultérieurement pour revenir sur le Règlement une fois qu'il aura été adopté !

On doit aboutir à un consensus, c'est nécessaire ; je dirai même que le meilleur Règlement serait un Règlement dont on n'aurait jamais besoin de faire usage : c'est un règlement sur lequel on se serait effectivement entièrement mis d'accord au début d'une mandature.

Il y a un certain nombre de points, comme vient de le dire Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, sur lesquels nous approuvons quelques avancées, et c'est bien.

Il y a des points sur lesquels nous allons revenir avec mes collègues Pierre AURIACOMBE et Daniel-Georges COURTOIS, et nous avons effectivement déposé des amendements en ce sens.

Ce que je voudrais dire - et vous me permettez de dire que je m'exprime en élu chevronné - ce début de mandature est loin d'atteindre un mode de fonctionnement optimal.

On a vu notamment le temps de nos séances déraper depuis les dernières élections municipales. Aujourd'hui, on les prolonge sur trois jours. Soit, vous pouvez compter sur notre disponibilité, mais il y a quand même un certain nombre de problèmes lourds d'organisation et de maîtrise des débats sur lesquels on aimerait que l'on soit plus vigilant.

Je me permets d'insister sur deux points.

Le premier, c'est qu'il arrive, je ne vise personne, mais il arrive que certains présidents de séance appliquent avec beaucoup plus de rigueur les temps de parole à l'égard des élus de l'opposition qu'à l'égard des élus de la majorité.

On pourrait en donner de très nombreux exemples et notre président de groupe vient encore d'en citer un qui est simplement la démonstration faite tout à l'heure pendant les questions d'actualité. C'est le premier point, qui nous paraît très important.

Le deuxième point - et cela, aucun règlement ne pourrait édicter des règles qui seraient convenablement suivies - que l'on arrête cette méthode ubuesque et infantile des vœux bis que l'on multiplie de séance en séance, qui nous font perdre du temps puisque, chaque fois, il est nécessaire de demander aux auteurs : "Alors, vous allez bien retirer votre vœu, n'est-ce pas ?" et, selon que l'on est bien ou mal disposé, on annonce qu'on le maintient ou qu'on ne le maintient pas.

Respectez les auteurs des vœux, cessez de vous approprier les bonnes idées que nous soumettons à l'Assemblée municipale et je pense que l'on y gagnera en temps et en efficacité.

Je vais maintenant présenter les amendements n^{os} 42 et 43. Je le fais si vous me le permettez conjointement, on gagnera du temps.

Le premier, n° 42, vise la possibilité de déposer des amendements en séance. Le nouveau projet de règlement crée tout un tas de conditions de dépôt de ces amendements. Vous savez très bien que c'est un droit dont on a fait usage avec beaucoup de parcimonie. Il est rare que l'on dépose, il est très rare que l'on dépose des amendements en séance. Ceci étant, il peut arriver, sur un texte particulier, je pense à des projets de délibération lourds comme le budget ou comme le P.L.U. par exemple, que l'on ait besoin en cours d'examen de déposer des amendements.

Je ne vois pas pourquoi on limiterait par un règlement les dispositions de la loi. La loi reconnaît à tout élu municipal la possibilité de déposer des amendements, sans en préciser le temps de dépôt, le moment du dépôt, donc nous souhaitons que la loi s'applique, toute la loi et rien que la loi, mais que l'on maintienne des dispositions au moins aussi libérales pour les élus que celles qui figuraient dans notre précédent règlement.

Quant à l'amendement n° 43, il a déjà été défendu par notre présidente de groupe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Nous considérons que c'est vraiment une pure mesquinerie que de limiter les temps de parole des maires d'arrondissement. Là aussi, on peut constater que c'est vraiment un usage extrêmement limité que les maires d'arrondissement...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - En toute impartialité, je vous demanderai de conclure, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je suis intervenu et j'ai présenté deux amendements.

M. Ian BROSSAT, président. - Je crois très sincèrement que votre groupe, alors qu'il y a au moins cinq inscrits sur ce débat, n'est pas lésé.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, on va s'amuser à cela, on va regarder si vous êtes aussi intraitable avec les temps de parole des élus de la majorité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Comptez sur moi !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas le cas !

J'en ai assez dit, nous proposons que cet amendement n° 43 rétablisse les cinq minutes de temps de parole pour les maires d'arrondissement quand ils ont envie de parler, ce qui était d'ailleurs mon cas maintenant.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci et vous en étiez à 5 minutes 33.

La parole est maintenant à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit des commissions. Nous sommes, comme vous, favorables à la valorisation de ces commissions. Nous étions, pour notre part, favorables - et nous le sommes toujours - à cette réduction, mais, ce qui nous ennuie, c'est la forme.

Quand j'entends parler de démocratie, de "plus" de démocratie, de conception de la démocratie, j'ai bien peur qu'ici nous ayons votre vision de la démocratie.

M. BONNET-OULALDJ en a parlé tout à l'heure, nous nous sommes battus pendant les trois réunions que nous avons eues avec M. PENINO, s'il veut bien m'écouter. Pendant ces trois réunions, nous avons débattu et nous étions favorables à regrouper au sein de la même commission jeunesse et sport et associations, mais surtout jeunesse et sport.

Dans un premier temps, vous aviez prévu de faire une affectation différente en mettant le sport avec les relations internationales, ce qui nous paraissait pour le moins surprenant.

Cela a duré un mois de discussion et, là, subitement, ce week-end, on a eu ce que la presse a appelé ce matin "l'effet coucou".

"L'effet coucou", c'est-à-dire que l'on a vu arriver, non pas un vœu coucou cette fois, mais un amendement coucou. Vous repreniez - et on ne peut que s'en réjouir - nos propositions. Au lieu de mettre le sport en 7e commission, seul, vous le regroupez avec la jeunesse et les associations ; ce que nous souhaitions, très bien.

Je regrette pour ma part, Monsieur PENINO, quand on parle de démocratie et de droit de l'opposition, que vous n'ayez pas simplement repris notre amendement, quitte à l'amender, on aurait pu le faire évoluer, mais on voit bien qu'ici, vous avez une fois de plus fait l'effet coucou, repris au nom de l'Exécutif.

C'est vrai que, dans ce sens, nous sommes favorables et je vais retirer ce vœu n° 44, mais il est vraiment dommage, une fois de plus sur la forme, qu'il n'y ait pas eu un souci de démocratie, un souci du respect de l'opposition et c'est en effet nous qui avons proposé ce regroupement et vous avez une fois de plus, l'effet coucou, fait un vœu, fait un amendement de l'Exécutif au dernier moment.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Monsieur le Maire, je vais essayer d'être rapide également et je vais présenter successivement l'amendement concernant les questions d'actualité et celui concernant le fonctionnement des organismes relevant de la collectivité parisienne.

Sur la question d'actualité, vous avez bien compris quelle est notre préoccupation. Nous considérons que, le lundi, le système des questions d'actualité, qui sont en fait les questions orales, fonctionne correctement et sont très bien suivies, notamment par les médias et elles ont un impact extrêmement fort.

Nous avons bien compris que vous souhaitiez les déplacer au mardi pour donner également une vie supplémentaire au Conseil de Paris le mardi, mais, à ce moment-là, il faudrait également trouver quelque chose pour le mercredi parce que, de plus en plus souvent, il y a aussi des séances du Conseil de Paris le mercredi.

Tout cela pour dire qu'il nous paraît important que, dans le cadre d'une revalorisation voulue du Conseil de Paris - et vous avez des dispositions spécifiques pour cela, puisque vous avez un système où, dorénavant, on signe par demi-journée -, le fait que les conseillers de Paris soient dorénavant présents les deux jours, voire les trois jours, me paraît déjà assuré par les dispositions de signature par demi-journée.

Je pense qu'il ne faut pas en plus modifier le jour des questions d'actualité qui sont très logiquement le lundi, la presse a l'habitude de venir le lundi, je pense qu'il faut le garder, c'est l'objet de notre amendement concernant les questions d'actualité.

Sur l'amendement n° 46, très rapidement, nous souhaitons, comme l'a dit notre présidente, que le système de base, ce soit la représentation proportionnelle lorsque c'est possible.

Evidemment, si on désigne une seule personne, on ne peut pas le faire à la désignation proportionnelle, donc nous proposons la création d'un nouveau titre qui est le titre 9, qui précise que : "Lorsqu'un siège est à pourvoir au sein d'un organisme au scrutin majoritaire, cela se fait à deux tours et, lorsque plus d'un siège est à pourvoir, il est effectué, nous ne sommes même pas restrictifs, soit au scrutin de liste avec répartition proportionnelle soit pour chacun des sièges au scrutin majoritaire à deux tours.

Il nous paraît vraiment important que le système prévu notamment dans des dispositions du Code général des collectivités territoriales pour le Département soit également appliqué au Conseil municipal.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, alors que nous devons délibérer sur cette modification du Règlement intérieur, il me semble, oui, qu'il est important de préciser ce qui doit déterminer notre réflexion : améliorer notre fonctionnement démocratique tout en préservant l'efficacité du déroulement de notre séance.

Le fonctionnement démocratique de notre Conseil ne doit pas se penser comme une enceinte close, coupée de l'extérieur. Nous ne sommes que les représentants du peuple qui nous a délégué une part de sa souveraineté pour que nous délibérions de ce qui nous semble être l'interprétation de l'intérêt général sur tous les projets de délibération, les décisions relatives à la vie de la cité durant un mandat.

Nous sommes des élus de Paris, capitale de la République française, n'en déplaise à M. Jean-Louis MISSIKA, héritiers de la grande révolution française et ce n'est pas absolument pas, bien au contraire, conservateur que d'en être fier et d'en faire la référence.

Je souhaiterais d'ailleurs rappeler ces paroles de Jaurès, assassiné il y a un siècle, il y a peu : "Notre République est un idéal inachevé". Oui, et donc réfléchir à toutes les évolutions démocratiques à mettre en œuvre pour poursuivre cet idéal, telle doit être notre motivation à tous les niveaux.

Evidemment, il me plairait que notre pays s'y engage de manière bien plus conséquente, pour enfin en finir avec cette Ve République et passer à une VIe République, mais même modestement à travers notre règlement intérieur, on doit se poser des questions sur l'amélioration démocratique.

Comment redonner du pouvoir au peuple ? Telle doit être notre obsession pour contrecarrer, par exemple, les politiques d'austérité imposées, la mainmise des intérêts privés contre les droits sociaux et l'urgence écologique, contre la spéculation immobilière et ses effets de gentrification sur la capitale.

Depuis 2001, il y a eu une volonté d'approfondir la démocratie participative, mais celle-ci, reconnaissons-le, est à bout de souffle, tronquée, car on ne permet pas réellement aux Parisiennes et aux Parisiens de peser sur les débats que nous avons ici à trancher. Je regrette que la démarche de budget participatif ait été limitée à 5 % du budget d'investissement, que je salue néanmoins.

Je salue néanmoins la volonté, dans ce règlement intérieur, d'abaisser le seuil à 5.000 habitants parisiens de plus de 16 ans le droit d'interpellation de notre Conseil.

J'espère que vous respecterez concrètement cette nouvelle décision et j'espère que les citoyens, très prochainement, s'en saisiront ; ce ne sont pas les sujets qui manquent.

Concernant la représentation à la proportionnelle des groupes dans les différents organismes, j'aurais aimé que le vœu de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET intègre la question de la suppression des jetons de présence, et pose bien le problème d'une représentation de tous les élus, pas simplement des groupes mais aussi des non-inscrits dans l'ensemble des organismes, non pas motivés par une bonne distribution de ces jetons de présence, mais au contraire dépolluée de cet appât du gain que cela pourrait constituer.

Ce règlement intérieur reconnaît l'existence de Conseillers non-inscrits représentant une tendance politique, et je vous en remercie.

Lorsque je m'exprime ici dans cette assemblée, ma parole représente 35.000 électrices et électeurs parisiens, qui ont soutenu une orientation, lors de ces élections municipales défendues par les listes Front de Gauche à Paris - Place au peuple.

Respecter cette expression, ce n'est pas limiter, par exemple, à une ou deux minutes, lors des débats organisés aussi essentiels que celui que nous venons d'avoir sur le budget, quand tout Conseiller de Paris, et moi-même d'ailleurs, nous pouvons intervenir cinq minutes sur le moindre projet de délibération, hors débat organisé.

Je présente aussi un amendement demandant que, lors des débats organisés, le temps de parole, accordé aux élus non-inscrits et représentant une tendance politique, ne puisse être imposé inférieur à cinq minutes.

Aussi respecter cette expression politique implique de donner aussi aux non-inscrits le droit de formuler une explication de vote sur les vœux, au même titre que les groupes politiques, à partir du moment où ils représentent une tendance politique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET, d'avoir, vous aussi, tenu votre temps de parole.

Pour répondre aux dix intervenants, la réponse est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Mes chers collègues, tout d'abord merci à tous pour vos interventions.

L'adoption d'un nouveau règlement intérieur, à moins que l'on se situe dans le camp de la volonté de rupture permanente, essentiellement d'ailleurs par rapport à ses prédécesseurs du même camp politique que vous, donc à moins que l'on se situe dans cette tradition-là, la réforme d'un règlement intérieur n'est pas une volonté de rupture. Ce n'est pas une volonté de tout refaire. C'est une volonté de prendre en compte les enseignements de la mandature précédente, pour essayer d'améliorer les choses. C'est bien ce que nous avons essayé de faire pour vous présenter aujourd'hui ce nouveau projet de règlement intérieur.

D'abord, prendre en compte les problématiques de la mandature précédente et la maîtrise de l'ordre du jour, comme d'ailleurs nous l'avons vu sur le début de cette mandature, est une des vraies problématiques que nous devons avoir systématiquement en tête.

Nous avons choisi de le faire plus par l'incitation que par la sanction, plus par l'incitation que par l'interdiction, et notamment par une incitation très forte qui fera que Paris sera, si vous adoptez ce règlement intérieur dans quelques minutes, la première collectivité locale en France à limiter volontairement le temps de parole des adjointes et des adjoints à la Maire de Paris.

C'est bien dans l'incitation que nous nous trouvons. Nous avons voulu réduire, tout comme nous avons voulu prendre en compte la réalité des temps de parole sur la présentation des vœux non rattachés. Ils étaient d'une minute et, tout président de séance ou personne attentive au compteur aura pu constater que cette minute n'était globalement jamais respectée. C'est pourquoi nous avons décidé de la porter à deux minutes, pour que le temps puisse en effet être respecté.

De la même manière, deux interpellations, qui étaient celles du rappel au règlement et l'intervention des maires d'arrondissements non-inscrits, c'est-à-dire qui ne s'étaient pas inscrits sur les débats, assez peu usitées effectivement, ont été passées de 5 à 3 minutes. Il va de soi que n'importe quel président de séance sait que l'on garde un minimum de souplesse. Quand un rappel au règlement se fait sur le fond du règlement et pose un vrai problème, on le laisse faire. De la même manière que, quand un maire d'arrondissement intervient, on l'arrête rarement au bout des trois minutes. Mais c'est là aussi extrêmement incitatif, et d'autant plus que c'étaient des temps assez peu usités.

La maîtrise de l'ordre du jour, plusieurs d'entre vous en ont parlé, un des principaux problèmes que nous avons, ce sont les vœux. Il faut le dire entre nous, nous avons atteint à ce Conseil un record avec plus de 160 vœux. Je ne sais pas si les anonymiser permettrait d'en réduire le nombre, mais c'est possible et, de ce point de vue, la suggestion qui nous est faite n'est peut-être pas si décalée par rapport à nos objectifs.

Honnêtement, nous l'avons vu, nous avons fait plusieurs propositions de regroupement des vœux sur un même temps, de minutage du temps des vœux, etc., manifestement, il n'y avait pas, et très loin de là, l'unanimité des groupes politiques pour les soutenir. Ils considèrent, et sans doute avec raison, que c'est une des libertés importantes d'expression dans ce Conseil de Paris. Nous les avons donc laissés.

Cela dit, je tiens à vous dire que l'Exécutif s'est engagé et a d'ores et déjà commencé à répondre systématiquement dans les délais demandés aux questions écrites qui lui sont posées. Vraiment, j'interpelle les groupes, les conseillers de Paris, les Conseils d'arrondissement : saisissez-vous des questions écrites, elles sont publiées au B.M.O., leurs réponses sont publiées au B.M.O. Elles peuvent donc être publicisées auprès de vos mandants ou de vos électeurs, et, de ce point de vue-là, cela peut être une bonne alternative aux vœux. J'appelle votre attention sur ce point pour les prochaines séances.

Deuxième élément, nous avons souhaité prendre en compte les nouveautés de l'univers autour de nous. D'une part, le Conseil de Paris est beaucoup plus médiatisé aujourd'hui qu'il ne l'était, il y a encore quelques années. La faute aux émissions satiriques de télévision, la faute aux journalistes plus présents, la faute à je-ne-sais-pas. En tout cas, c'est un fait, que ce soit par l'intermédiaire des médias ou du site Internet, le Conseil de Paris est aujourd'hui beaucoup plus suivi.

Ce qui était des débats techniques entre nous, ce qui était des différences techniques entre le Conseil municipal et le Conseil général ont perdu de leur sens : ce sont aujourd'hui des éléments qui viennent briser la lisibilité politique du débat dans le Conseil de Paris. À partir du moment où il est plus suivi, il nous semble important de plus le politiser dans son expression.

Simplifier les choses, réduire le nombre de commissions et mieux les thématiser, et si c'était une idée qui nous était proposée depuis plusieurs années par M. LEGARET, je suis heureux de pouvoir la reprendre aujourd'hui. Je tiens à saluer qu'effectivement c'est quelque chose qu'il nous proposait depuis de nombreuses années, et nous le mettons en place parce que nous pensons qu'aujourd'hui le temps est mûr pour cela et que sans doute cela fonctionnera mieux.

De la même manière que l'introduction de chaque étude de Commission, par la présidente ou le président de la Commission, permettra aussi, s'il le souhaite, de pouvoir donner une meilleure lisibilité au débat tel qu'il est posé.

Enfin, la fusion du Conseil général et du Conseil municipal dans l'ordre d'étude des dossiers permettra, là aussi, d'avoir une meilleure clarté du temps politique.

C'est aussi mieux équilibrer les choses, je l'ai dit, entre le lundi et le mardi, déplacer les questions d'actualité. J'entends ce que disait Yves CONTASSOT et on y fera attention et on y reviendra si cela ne fonctionne pas, mais honnêtement, quand j'entends de la part de la droite, du parti gaulliste, dire qu'il faudrait que le temps politique se fixe sur le temps journalistique, je me dis qu'un certain général doit quand même être assez bizarrement heurté. En tout cas, vous nous aviez plutôt habitués à d'autres choses.

Enfin, la volonté d'une meilleure participation et implication des groupes politiques, en reconnaissant l'importance de ces groupes politiques à travers la niche qui permettra à chaque Conseil de Paris, à un groupe politique à tour de rôle, de pouvoir déposer une proposition de délibération, je pense que c'est une avancée importante. De la même manière que les modifications apportées au droit d'interpellation, qui étaient fixées à environ 18.000 signataires majeurs et qui passent maintenant à 5.000 signataires à partir de 16 ans, je précise bien qu'il s'agit de Parisiennes et de Parisiens, quelles que soient d'ailleurs leurs conditions de nationalité, ceux-ci sont des éléments extrêmement importants pour impliquer l'ensemble de la population parisienne au sens le plus large du terme dans nos débats au Conseil de Paris.

Alors voilà pourquoi, évidemment, je vais vous appeler à voter ce règlement intérieur. Je voudrais simplement vous donner deux points supplémentaires.

Premier élément, il a été suggéré - et je crois que c'était Yves CONTASSOT qui le suggérait ou Nicolas BONNET-OUALDJI, je ne sais plus - que les commissions puissent se tenir dès le lundi matin. C'est possible mais, soyons clairs, il y a encore des conseils d'arrondissement qui se tiennent le lundi soir de la semaine précédant le Conseil de Paris.

Nous avons pris des mesures avec le Secrétariat général de la Ville, que je vois à la tribune et qui s'est engagé à nos côtés à ce que les projets de délibération puissent être fournis pour pouvoir être traités dans l'ensemble des conseils d'arrondissement à la semaine moins deux précédant le Conseil de Paris.

C'est un engagement important, sur lequel je serai extrêmement ferme. Je sais que l'administration sera extrêmement ferme aussi. Cela doit permettre à l'ensemble des conseils d'arrondissement d'avancer leur date de tenue. Évidemment, ceux qui se tiennent déjà à la semaine moins deux n'ont pas besoin de le faire. Mais j'interpelle aujourd'hui l'ensemble des maires d'arrondissement qui convoquent leur conseil, pour que leur conseil puisse se tenir plus tôt, ce qui laissera plus de temps au travail dans les commissions, plus de débats dans les commissions. Nous aurons l'ensemble des débats qui seront tenus dans les conseils d'arrondissement pour les prendre en compte lors de nos commissions.

Enfin, sur la question des commissions, parce que je ne vais pas m'attarder sur l'ensemble des questions de forme qui ont été abordées, mais sur la question des commissions, c'est nous aujourd'hui, nous qui les regroupons, nous qui leur donnons des thématiques générales, nous qui donnons aux présidentes ou aux présidents de la commission la possibilité d'intervenir directement en Conseil de Paris pour présenter un rapport sur les travaux de cette commission.

Mais ces commissions ne fonctionneront que si les conseillers de Paris s'y impliquent. Sous la précédente mandature, j'étais moi inscrit, en dehors de mes fonctions d'adjoint, à la 5ème commission parce que, comme adjoint délégué dans le 19e arrondissement, je suivais les questions de sécurité et de politique de la Ville.

Combien de fois n'étaient présents dans cette commission que les élus en charge, moi-même et Véronique DUBARRY, qui par ailleurs étions tous les deux aussi adjoints, même si ce n'était pas sur cette commission ? L'immense majorité des présents étaient les adjoints en charge dans la commission, plus deux élus de la majorité, par ailleurs adjoints aussi.

Franchement, si l'on veut que les commissions vivent, et il y en a qui vivent. J'ai assisté à la 1ère commission avec des débats passionnants, y compris des intervenants extérieurs, venant nous parler notamment des droits de mutation et du marché de l'immobilier. J'ai assisté dans la 4ème commission à des débats extrêmement intéressants sur la politique des déchets, sur la politique de l'eau ou sur d'autres questions, et notamment sur la question de la collecte le dimanche matin.

On pourrait en imaginer dans beaucoup de commissions, de tels débats, mais encore faut-il que les conseillers aient envie, qu'ils s'y investissent, qu'ils posent des questions, qu'ils proposent des débats organisés, qu'ils organisent des sorties. J'ai moi-même proposé aux membres de la quatrième commission en septembre prochain de pouvoir, comme nous l'avions fait sous la précédente mandature, aller visiter Isséane ou un autre centre de tri dans Paris.

Voilà des choses qui sont importantes. Les pouvoirs d'initiative, vous les avez. Saisissez-vous en ! Nous n'allons pas faire un règlement pour obliger à ce que les débats soient intéressants. Je crains, malheureusement, que ce soit impossible.

Merci.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci...

M. Mao PENINOU, adjoint. - J'ai oublié de donner les avis et surtout, j'ai oublié de répondre à Mme Danielle SIMONNET.

Vous voulez les avis sur les vœux de l'UMP.

Écoutez, vous l'avez compris dans ma réponse.

D'abord, l'amendement n° 42. Les élus et les groupes ont la possibilité de déposer un amendement en séance, qui est un amendement à l'article 12.

L'article 13 dit exactement : "Les élus et les groupes ont la possibilité de déposer un amendement en séance". Certes, c'est dans l'article 13 et pas dans le 12, mais cela revient à peu près au même.

Il est en effet ajouté une mention, étudiée avec l'ensemble des groupes au moins, qui précise que les amendements doivent être déposés auprès du service de la séance au plus tard au début de l'examen de la commission qui précède celle à laquelle ils sont rattachés. Pourquoi ? Tout simplement parce que quand ce sont des amendements, et pas simplement des vœux, donc qui viennent changer un projet de délibération, nous avons besoin

de pouvoir faire au moins un contrôle de légalité, au moins de voir si cela correspond à la loi et si ce sera valable ou pas.

Nous avons adopté, et je n'en fais le reproche à personne, je suis autant responsable que les autres, lors de la première séance de débats de notre Conseil de Paris, des amendements en séance qui se sont révélés illégaux. Donc, il nous faut essayer d'éviter cela. Demander que ce soit au début de la commission précédente, la commission à laquelle ce sera organisé, ce n'est quand même pas énormément demander. Je donnerai un avis défavorable s'il est maintenu.

Sur le temps de parole des maires d'arrondissement, je vous ai dit les choses. Donnons des indications allant vers la réduction. On restera dans la souplesse et dans le respect pour chacun. Repasser à cinq minutes au moment où nous réduisons les temps de parole, je n'y suis pas favorable.

Troisième élément, sur les modifications de commission, c'est parce que nous avons une commission en commun. Peut-être qu'il serait souhaitable que l'ensemble des projets de délibération soit, comme le règlement intérieur, adoptés après trois, quatre séances de discussion entre nous. Mais, en l'occurrence, nous l'avons fait. C'est parce que vos remarques se sont avérées, et Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'avait d'ailleurs souligné pendant la séance de la commission en tant que telle, partagées par beaucoup de groupes, que nous les avons reprises. Nous avons, par ailleurs, changé aussi un certain nombre de choses dans les intitulés de commission, et notamment, je n'ai pas souvenir d'avoir eu, dans la commission en tant que telle, des demandes notamment sur l'intégration de le faire remonter en affaires sociales. Peut-être que vous l'avez dit -c'est peut-être moi qui me trompe- mais qui était par exemple une demande de Myriam EL KHOMRI, que j'ai repris aussi.

Cet amendement ne se veut pas un contre-amendement, mais un amendement qui fait la suite de l'ensemble des discussions que l'on avait eues. Mais je vous accorde tout à fait, je le dis ici pour que ce soit publié au procès-verbal, je vous accorde tout à fait que vous aviez été à l'UMP les premiers à demander à ce que le sport soit avec le monde associatif. Dont acte. Aucun problème sur ce sujet.

Sur les deux autres amendements, celui qui propose de revenir au lundi après-midi pour les questions d'actualité, vous avez bien compris que j'y donnerai un avis défavorable. Nous tenons à cette expérimentation du mardi et nous tenons à rééquilibrer les deux journées. Je suis, moi, persuadé que les journalistes s'y adapteront. D'ailleurs, un certain nombre m'ont dit qu'ils trouvaient que c'était plutôt une bonne idée. Comme quoi.

Enfin, sur le 5e amendement, sur la représentation dans les organismes, je sais bien que l'on a commencé cette mandature par une nuit assez sympathique sur la question des nominations dans les organismes, mais je ne sais pas s'il est bien utile d'y passer autant de temps. Je vous rappelle que nous avons plus de 600 organismes à pourvoir et, honnêtement, passer à un vote sur chacun d'entre eux nous semble une folie pure.

Par ailleurs, je vous rappelle que Paris est une des rares collectivités –et pour faire droit à M. LEGARET, ce n'est pas nouveau, cela existait, y compris sous la mandature 1995/2001- Paris est l'une des rares collectivités à associer l'opposition dans la représentation dans les organismes. Donc gardons nos traditions, les autres ne le font pas. De là à tout réglementer, n'exagérons rien.

Pour finir, Danielle SIMONNET, citant Jean Jaurès auquel nous sommes nombreux à être très sensibles en cette année du centenaire de son assassinat, nous dit au passage comment redonner plus de pouvoir au peuple et trouve la réponse : "Donnez-moi plus de temps de parole".

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai salué la décision de l'abaissement du temps de la présidence.

M. Mao PENINO, adjoint. - C'est moi qui ai fait un raccourci dans ma tête. Il n'empêche que les deux amendements que vous déposez sont des amendements destinés à vous donner plus de temps de parole et, de fait, à fonctionner comme un groupe. Une bande de jeunes à soi tout seul ou un groupe à soi tout seul, je ne sais pas. En tout cas, je suis désolé, mais pour avoir un groupe au Conseil de Paris, il faut avoir cinq élus. Peut-être auriez-vous pu les avoir ? Vous avez en tout cas essayé, cela a raté. Vous resterez non-inscrite avec les droits d'une non-inscrite.

Merci.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci, Mao PENINO.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous n'avez pas limité le temps de parole de l'adjoint. J'insiste sur l'amendement n° 42, Monsieur PENINO. J'aimerais que vous reteniez le fait que le droit d'amendement vaut également droit de contre-amendement. Si vous déposez des amendements de l'exécutif en

séance, vous nous interdirez de déposer des contre-amendements parce que vous nous direz qu'il fallait les déposer au début des travaux de la commission.

Donc cette disposition, je le répète, n'est pas conforme à la loi. Je pense qu'il faudrait que vous répondiez autrement sur notre amendement n° 42 parce que l'on va tout droit à des difficultés d'application.

Voilà ce que je tenais à vous dire.

M. Ian BROSSAT, président. - La parole est à M. Mao PENINOU pour une ultime réponse.

M. Mao PENINOU, adjoint. - La loi s'applique et est supérieure au règlement évidemment. Le règlement est fait pour organiser la manière dont on fonctionne ensemble au-delà des questions réglées par la loi.

L'idée est de faciliter le travail, de pouvoir faire les vérifications d'usage, et évidemment, s'il y a des problèmes particuliers qui se posent, mais ils ne se sont jamais posés, nous les discuterons ensemble, entre la présidence de séance et les présidents de groupe, et il ne s'agit pas d'interdire quoi que ce soit : il s'agit de se prémunir contre des erreurs.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mao PÉNINOU.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 43 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 43 est repoussée.

Si j'ai bien compris, l'amendement n° 44 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 44 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 44 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 45 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 45 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 46 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 46 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1021 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, SGCP 1021).

Nous avons donc un nouveau Règlement intérieur, et je crois que nous pouvons nous en féliciter.

Nous suspendons la séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2014 SG 1077 - Prestations de traiteur pour les réceptions organisées par les services en charge de l'évènementiel et du protocole au sein de l'Hôtel de Ville.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 1077 concernant des prestations de traiteur pour les réceptions organisées par les services en charge de l'évènementiel et du protocole au sein de l'Hôtel de Ville, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 48 A.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous intervenons sur ce projet de délibération, non pas à partir de nos compétences sur le champ de la gastronomie et de la réception, mais sur le champ de l'insertion.

Dans le cahier des clauses administratives particulières de cette consultation, article 1.5 sur les clauses sociales et environnementales, il est noté pour les clauses sociales, 1.5.1 : "Sans objet".

Nous disons au contraire que les clauses sociales doivent avoir un objet.

Le champ de prestations et de services peut et doit participer à l'engagement de Paris de prendre en compte, dans les marchés publics, des objectifs de progrès social et la cohésion sociale en insérant dans ses appels d'offres des clauses sociales dans lesquelles peuvent s'impliquer directement les structures d'insertion par l'activité économique.

Ces clauses sociales ne sont pas réservées au secteur du bâtiment ou aux grandes opérations d'aménagement mais à tout marché public, y compris celui des services.

En l'occurrence, ce marché pouvait s'appuyer sur des clauses telles que le Code des marchés publics le permet et/ou de faire appel pour certain lots à des entreprises d'insertion.

L'exemple de ce marché est significatif du fait que ne soit pas encore passé dans notre culture que les clauses peuvent être toujours mobilisées et que tous les secteurs professionnels sont concernés par la lutte pour l'inclusion sociale et sont en mesure de s'engager au bénéfice des parcours professionnels pour les publics éloignés de l'emploi, d'autant plus dans un secteur porteur.

Les métiers de bouche et de services sont invités à la table de l'insertion.

C'est pourquoi nous demandons que soit introduites dans ce marché des clauses sociales afin que Paris continue à être vigilant et engagé dans l'insertion des personnes les plus en difficulté et la lutte contre le chômage par la mobilisation des secteurs en développement porteurs d'emplois.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Madame PREMEL, chers collègues, je voudrais vous remercier de votre intervention à double titre.

Premier élément, vous en remercier parce que vous soulevez là quelque chose qui nous avait tout à fait échappé, malheureusement, et qui est inacceptable. Effectivement, il n'y avait pas de clauses sociales dans ce marché alors qu'elles devraient y être pour toutes les raisons que vous avez si bien évoquées.

La deuxième raison pour laquelle je voudrais vous remercier, c'est de nous avoir prévenus en amont de votre intervention, ce qui nous a permis de faire faire dans la matinée un amendement par les services qui permet de réintroduire les clauses sociales dans ce marché.

Et donc, je vais vous inviter à voter à la fois cet amendement et le projet de délibération qui nous permettra d'avoir un service de cocktail et de traiteur à l'Hôtel de Ville qui soit à la fois de qualité, moins cher que précédemment puisque nous avons fait baisser quand même le marché de 300.000 euros, et aussi respectant l'ensemble des clauses sociales et d'insertion, et ceci sera grâce à vous.

Je vous en remercie.

M. Ian BROSSAT, président. - Merci à vous deux, et je crois que nous pouvons tous nous féliciter de cette avancée.

Je mets donc aux voix l'amendement n° 48 A...

Pardon, il y a une explication de Sandrine MÉES ?

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

Effectivement, nous voterons pour ce projet de délibération grâce à l'intervention des communistes sur cette clause d'insertion.

D'autre part, nous serons attentifs à ce que les critères environnementaux soient de plus en plus élevés et de plus en plus détaillés pour l'attribution de ce marché.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 48 A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 48 A est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1077 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, SG 1077).

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la distribution gratuite de prospectus commerciaux (4e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 48 dans le fascicule, déposé par le groupe SOCA, est relatif à la distribution gratuite de prospectus commerciaux.

La parole est à Mme LEPETIT... qui n'est là... la parole est donc à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS. - Monsieur le Maire, effectivement, je présente un vœu déposé par Christophe GIRARD, Annick LEPETIT, Roger MADEC et les élus du groupe socialiste, relatif à la distribution gratuite de prospectus commerciaux dans le 4e arrondissement et à Paris.

Ce vœu vise, comme le prévoient les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2004, à ce que soit intégrée à la liste des interdictions spécifiques où la distribution gratuite de prospectus commerciaux, écrits ou imprimés est interdite.

Que la Ville de Paris augmente le volume de recouvrement des bénéficiaires des prospectus commerciaux distribués sur la voie publique, et que les sanctions soient surtout rendues plus dissuasives qu'elles ne le sont actuellement.

Qu'un ou plusieurs arrêtés soient pris afin de donner à la Ville de Paris les moyens nécessaires à la régulation de ces activités qui sont sources de pollution des quartiers et de frais supplémentaires supportés par la collectivité.

Le vœu demande également qu'un parlementaire de la Ville de Paris dépose un amendement au futur projet de loi qui va porter sur les compétences des collectivités territoriales lors de son futur examen au Parlement, qui reprend les termes de l'article unique de la proposition de loi autorisant l'expérimentation de l'interdiction de la pose de publicité sur les biens meubles, déposée par Roger MADEC au Sénat en mars 2011.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PÉNINOU.

M. Mao PÉNINOU, adjoint. - Chers collègues, chère Pénélope, vous avez parfaitement résumé la situation, particulièrement criante dans le quartier du Marais, mais vraie plus largement dans tout Paris, qui est que la distribution massive de publicité sous forme de tracts, en général très colorés, est un vrai problème pour la propreté des rues à Paris.

Car si simplement ils étaient distribués de la main à la main comme le font les militants pour les tracts, cela fonctionnerait globalement assez bien, mais quand il s'agit de les mettre sur les voitures, par terre, sur les vitrines, etc., cela finit par poser un problème. C'est pourquoi je vais donner un avis favorable à votre vœu, afin que la Ville de Paris - elle avait déjà commencé à le faire, d'ailleurs -, avec la Préfecture, puisse réfléchir aux moyens les plus efficaces pour mettre en place effectivement une réglementation, sans doute sous forme d'arrêté, à déterminer, mais une réglementation qui permette de l'interdire à Paris, en tout cas de le réduire et de le contrôler de manière très forte.

En effet, aujourd'hui, nos agents n'ont pas la possibilité de verbaliser dans ce genre de cas et on a besoin d'un certain nombre d'instruments juridiques.

C'est donc un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mao PÉNINOU.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 120).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'attribution d'une prime NBI aux agents de la propreté.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 49 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la distribution d'une prime NBI aux agents de la propreté.

La parole est à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu pour attirer l'attention du Conseil de Paris sur les conditions de sécurité parfois difficiles dans lesquelles les agents de la propreté de la Ville exercent leur mission au service des Parisiens ; je pense en particulier aux agents qui exercent au Nord du 9e arrondissement, dans un périmètre situé à la frontière du 18e, à la limite du boulevard Barbès, de Pigalle et du boulevard de Clichy. C'est un quartier très fréquenté, où les agents sont souvent confrontés, au petit matin, à de réels problèmes d'insécurité liés à la consommation d'alcool ou de drogue. Les signalements sont nombreux, les signalements de violences physiques et verbales, par ces agents, nombreux et on peut les noter au commissariat du 9e arrondissement.

Compte tenu de cette situation spécifique, nous souhaitons que les agents des ateliers Trudaine et Adolphe Max puissent bénéficier de l'attribution d'une prime NBI, qu'ils soient traités, en somme, comme les agents du 18e arrondissement qui, eux, ont cette prime NBI depuis plusieurs années.

C'est une demande bien légitime et j'espère que vous accepterez d'accéder favorablement à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci et merci d'avoir tenu votre temps de parole, Madame BURKLI.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PÉNINOU.

M. Mao PÉNINOU, adjoint. - Merci, Madame BURKLI, de votre vœu.

La NBI, comme les primes des agents de la Ville, est attribuée sur un critère particulier.

Ce critère particulier, en l'occurrence, est d'effectuer sa tâche, sa mission d'agent de terrain de la Ville de Paris dans un quartier classé "zone urbaine sensible".

Alors, je ne sais pas quel est l'avenir des zones urbaines sensibles dans notre pays, c'est un débat qui revient assez régulièrement et qui est à nouveau en cours aujourd'hui. Myriam EL KHOMRI a présenté un vœu de l'Exécutif rassemblant de nombreux vœux d'arrondissement ce matin même à ce propos.

En tout état de cause, il me semble problématique, je vous le dis très clairement, de pouvoir modifier ou élargir comme cela des primes qui sont attribuées sur un critère géographique et sur des zones particulières.

C'est pourquoi je vais donner un avis défavorable à votre vœu.

Cela dit, je voudrais profiter de votre vœu pour à la fois dire mon indignation et mon émotion face aux événements qui se sont déroulés hier dans le 18e arrondissement sur le marché du boulevard Ney où deux agents de la Ville de Paris, Sébastien LEJEUNE et Fofana SAMBOU, ont été violemment agressés par des commerçants sur le marché du boulevard Ney, alors qu'ils faisaient leur travail, alors qu'ils voulaient faire respecter les horaires du marché et alors qu'ils voulaient rendre un profil agréable et propre à ce boulevard après le marché.

Je souhaiterais, en votre nom à tous, parce que je ne doute pas un instant que ce soit en votre nom à tous, leur adresser aujourd'hui à la fois notre solidarité, nos pensées les plus fortes et nos vœux de prompt rétablissement.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mao PÉNINOU.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement des agents de la propreté.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 50 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif au stationnement des agents de la propreté.

La parole est à Mme Delphine BURKLI, pour une minute.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Nous restons dans le domaine de la propreté.

Nous le savons, la très grande majorité des agents de la propreté de la Ville de Paris vit en banlieue, voire en province. Ils sont très souvent contraints à des trajets domicile-travail très long. Cet éloignement à une heure, voire deux heures de Paris, et les horaires de travail décalés ne permettent pas à tous les agents d'emprunter les transports en commun et la voiture individuelle devient, pour beaucoup, la seule solution pour gagner leur lieu de travail.

A travers ce vœu, nous souhaitons proposer que ces agents puissent bénéficier du tarif stationnement résidentiel ou bénéficier de places de stationnement en sous-sol à moindre coût dans les parkings publics de la Ville.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BURKLI.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PÉNINOU.

M. Mao PÉNINOU, adjoint. - Madame BURKLI, les agents de la propreté font, en effet, partie de ces agents de la Ville qui commencent à travailler très tôt ; certains tôt mais à des horaires permettant quand même l'arrivée en transports en commun, d'autres tellement tôt que ce sont à des horaires qui ne permettent pas l'arrivée en transports en commun, notamment pour tous ceux qui commencent leur service à 5 heures 30, voire légèrement avant.

Il faut donc trouver des solutions.

Mon collègue Christophe NAJDOVSKI a entamé une réflexion visant, d'ici la fin de l'année, à une réforme des cartes de stationnement pour les professionnels, afin à la fois de simplifier le dispositif actuel, comprenant un nombre important de cartes et pour remettre à plat la liste des professionnels en bénéficiant. Les agents de la Ville en particulier, et pas simplement d'ailleurs les agents de la propreté, seront concernés par cette réforme et bénéficieront d'une carte de stationnement adaptée à leurs besoins.

Mais au-delà de cela, au-delà de cette question, j'ai pris, comme François DAGNAUD l'avait fait précédemment, effectivement, à bras-le-corps cette question.

Pour avoir quelques chiffres : environ 300 agents de la propreté commencent à 5 heures 30 ou avant à Paris, 150 places de parking sont louées pour eux par la DPE, d'ores et déjà.

J'ai d'ores et déjà indiqué à l'ensemble des chefs de division de me faire remonter les agents qui, par ailleurs, sont verbalisés ou les agents qui n'arrivent pas à trouver de place, y compris dans ce cadre, de manière que nous puissions trouver plus d'offres.

C'est pourquoi, à la fois du point de vue général des agents de la Ville, par l'initiative prise par Christophe NAJDOVSKI, et à la fois sur les agents de la propreté commençant avant 5 heures 30, particulièrement sur des locations de parking qu'ils choisiraient, nous avons d'ores et déjà mis des choses en place.

Si d'autres choses nous remontent - il semblerait qu'une vingtaine d'agents aient été verbalisés l'année dernière -, nous louerons d'autres places de parking, en essayant évidemment de les trouver le plus près possible des ateliers.

C'est pourquoi, compte tenu de ces éléments-là et de cette politique que je vous décris, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mao PÉNINOU.

Le vœu est-il retiré, Madame BURKLI ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Oui, je retire mon vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Parfait !

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'expérimentation de cendriers publics (9e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 51 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à l'expérimentation de cendriers publics.

La parole est de nouveau à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 9e arrondissement est un arrondissement central qui abrite beaucoup de sièges sociaux, de bureaux, qui accueille des touristes du monde entier avec les grands magasins du boulevard Haussmann et offre une palette d'activités culturelles et festives.

Depuis plusieurs années, cette attractivité s'accompagne, malheureusement, d'une importante pollution aux mégots ; c'est une pollution qui dégrade notre environnement visuel, mais aussi notre réseau en eau.

Je sais que la Ville de Paris déploie actuellement les nouvelles corbeilles de rue, de type Bagatelle, où des éteignoirs sont intégrés. En tant que maire d'arrondissement, j'ai, dès ma prise de fonction, envoyé aux entreprises et aux commerces une lettre pour les sensibiliser à cette pollution, notamment leur recommandant d'installer des cendriers.

Mais tout cela ne suffit pas, il faut passer à la vitesse supérieure.

C'est la raison pour laquelle, pour répondre à ce fléau, le conseil du 9e arrondissement a adopté à l'unanimité le vœu que je vous présente aujourd'hui, pour proposer que le 9e expérimente la mise en place de cendriers visibles, design, bien intégrés au mobilier urbain sur l'espace public. A travers cette expérimentation, nous voulons faire acte de pédagogie et sensibiliser les fumeurs aux conséquences du jet de mégots sur l'espace public.

Donc, j'espère que vous accéderez favorablement à cette demande, Monsieur PÉNINOU.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PÉNINOU.

M. Mao PÉNINOU, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, chers collègues, le volume et le renouvellement permanent des mégots sur l'espace public constitue une véritable difficulté pour les agents de la propreté de Paris dans leur mission quotidienne de maintien de la propreté de la Capitale.

Non seulement la présence de mégots sur l'espace public constitue une pollution visuelle mais, en plus, les mégots ne sont pas biodégradables et, lorsqu'ils se retrouvent dans les égouts, ils contribuent à charger l'eau en polluants, dans des proportions extrêmement importantes.

A titre d'exemple, lors de l'opération de nettoyage participatif organisée le 29 mai dernier au bord du canal Saint-Martin dans le 10e arrondissement, arrondissement très proche du vôtre, lors du "Clean Up Day", ce sont presque 15 kilos de mégots qui ont été ramassés par une équipe de quelques personnes en une heure et demie.

Afin de donner aux fumeurs les moyens de ne pas jeter leurs mégots par terre, la Ville procède au remplacement progressif de l'ensemble de ses corbeilles de rue en les renouvelant avec le modèle Bagatelle qui est

lui-même équipé d'un éteignoir intégré et j'appelle encore une fois tous les fumeurs à s'en servir. C'est à la fois simple et, non, cela ne met pas le feu à la poubelle, contrairement à ce que j'entends régulièrement.

Nous aurons entièrement renouvelé les corbeilles de rue à l'été 2015. D'ici là, je vous propose que nous soyons dans la pédagogie. A la rentrée prochaine, je peux vous annoncer que la traditionnelle campagne de communication de la propreté de rentrée se fera sur la question des mégots. Je ne sais pas si nous reprendrons le slogan lancé par la Maire hier : "Sois un héros, écrase ton mégot", mais cela me semble être une bonne direction dans laquelle avancer.

Parallèlement, si le 9e veut expérimenter d'autres cendriers sur le mobilier public, aucun problème, avec grand plaisir, donc je donnerai un avis favorable à votre vœu. Mais j'attire votre attention sur le fait qu'il faut faire attention à ce que ce ne soit pas trop une charge de travail supplémentaire pour nos agents. Notamment la manière de vider ces cendriers doit être regardée et sans doute regardée avec les commerçants et les artisans.

Voilà pourquoi je veux donner un avis favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 121).

2014 DU 1085 - Charte des éco quartiers - Adhésion.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 1085 concernant la charte des éco quartiers.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

L'adhésion de Paris à cette charte est une première étape vers l'admission à la démarche nationale et vers l'obtention du label "éco quartier" par des quartiers parisiens.

Nous remarquons que les engagements de la charte sont forts, mais qu'ils laissent quand même une certaine latitude aux signataires. C'est pourquoi nous espérons que les préconisations de la charte seront interprétées de manière exigeante par les quartiers parisiens, pour que la qualité environnementale et sociale de ces quartiers soit élevée.

Non seulement viser la sobriété énergétique, mais même l'atteindre, non seulement optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts comme le préconise la charte, mais même économiser l'énergie et les ressources naturelles, soutenir les filières d'écoconstruction et les filières alternatives de production d'énergie et mettre au cœur de ces quartiers l'économie circulaire et le recyclage.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame Sandrine MÉES.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, pour répondre à Mme Sandrine MÉES.

Effectivement, dans le cadre de sa démarche et sa politique de développement durable, la Ville de Paris a souhaité adhérer à cette charte éco quartier établie par le Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement.

Cela permet à la Ville de s'inscrire dans une démarche nationale qui encourage toutes les collectivités à appliquer les principes de l'urbanisme durable que vous avez effectivement cités et énumérés, mais aussi de partager un réseau global de partage d'expériences avec d'autres collectivités et pour valoriser ces expériences.

Contrairement à ce que vous disiez dans votre intervention, on a un peu fait le contraire, cela n'a pas été l'adhésion qui a été la première étape puisque, en fait, deux projets d'éco quartier font d'ores et déjà l'objet de labellisation puisque la Ville de Paris s'est vue décerner le label pour les opérations de la Z.A.C. "Claude-Bernard" dans le 19e ainsi que pour le quartier Fréquel-Fontarabie dans le 20e arrondissement qui est une opération exemplaire et nous attendons maintenant le résultat pour deux autres opérations : l'opération Boucicaut dans le 15e et Clichy-Batignolles dans le 17e. Nous saurons d'ici à mi-novembre si ces opérations ont aussi recueilli le label éco quartier.

C'est une démarche dans laquelle nous sommes déjà bien engagés et bien impliqués.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame Célia BLAUEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1085.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1085).

2014 DPA 1006 - Contrat de subvention passé avec la Banque européenne d'investissement pour le projet de performance énergétique dans les écoles - Avenant.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 1006 relatif à un contrat de subvention et de l'avenant avec la Banque européenne d'investissement pour le projet de performance énergétique dans les écoles.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais rappeler à la Ville ses propres engagements, à savoir le Plan Climat dans le cadre duquel vous êtes engagés à réduire vos consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre sur les bâtiments publics de 30 % entre 2004 et 2020.

Or, d'une manière générale, la Ville est très en retard sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre puisque le résultat des économies réalisées par l'administration parisienne est une baisse d'environ 1 % sur la dernière mandature, enfin, entre 2004 et 2012.

L'administration parisienne était...

Excusez-moi si cela n'intéresse personne, moi cela m'intéresse beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous demande de faire silence et de permettre à Mme Marie-Laure HAREL de terminer son explication sans être interrompue, c'est la dernière intervention.

Mme Marie-Laure HAREL. - Raison de plus.

Permettez-moi tout simplement de vous rappeler que les économies que la Ville promettait de faire en termes d'émission de gaz à effet de serre ne sont pas tout à fait au rendez-vous, puisque vous promettez d'économiser 30 % d'énergie et donc autant de gaz à effet de serre entre 2004 et 2020.

Or, en 2004, vous produisiez, nous produisions à la Ville tous ensemble 268.000 tonnes équivalent CO₂ en 2004 et 266.000 en 2012, c'est donc seulement moins 1 % alors que l'on vise moins 30.

Vous avez également promis de réaliser la réhabilitation thermique de 600 écoles parisiennes d'ici 2020, dont 300 pendant la mandature 2008-2014, donc ces réhabilitations thermiques consistent principalement à adapter des installations de chauffage.

Or, pendant la mandature 2008-2014, ce n'est pas 300 écoles que vous avez réhabilitées, mais seulement 100. En fin de mandature, vous avez voté quelques crédits pour d'autres écoles, mais on ne sait pas exactement où en

sont les travaux. Le fait est que c'est trois fois moins que ce que vous aviez prévu de faire pendant la mandature précédente. Il reste donc 500 écoles à réhabiliter, si on veut atteindre votre objectif d'ici 2020.

Donc, les objectifs semblent un peu s'éloigner, surtout quand on connaît les difficultés financières de la Ville de Paris. On ne peut pas réellement être optimiste.

Mon intervention visait simplement à vous rappeler votre objectif : 600 écoles à réhabiliter d'un point de vue thermique, 100 seulement l'ont été à ce jour et moins 30 % d'émission de gaz à effet de serre à la charge de l'administration parisienne alors que l'on est à moins 1 % seulement aujourd'hui.

Je vous remercie et je vous souhaite à tous une très bonne soirée.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

On va quand même permettre à Mme BLAUUEL de vous répondre. C'est elle l'adjointe, c'est donc elle qui parle.

Mme Célia BLAUUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, Madame HAREL, je vous propose que l'on dise "nos" objectifs de 30 %, parce que le Plan Climat a quand même été adopté à l'unanimité de cette Assemblée, donc je trouverais cela plus sympathique que l'on considère que ce soient nos objectifs collectifs.

Sur le bilan, effectivement, il y a eu beaucoup de choses de faites depuis l'adoption du Plan Climat en 2007 et c'est vrai, je reconnais, que finalement par rapport à ce matin vous avez bien lu le bilan du Plan Climat dont je vous ai conseillé la lecture parce qu'effectivement, on voit que, sur les équipements et sur l'administration en tant que tels, la baisse est moins facile à obtenir.

Il faut aussi se rendre compte que le bilan carbone qui a été fait à l'époque n'était pas fait sur le même périmètre, le premier bilan en 2004 n'est pas sur le même périmètre que le précédent Plan Climat et il faut se rendre compte que l'on a ouvert aussi, sous la précédente mandature, plus de 200 équipements et, forcément, il y a aussi une augmentation des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre. Tout cela devra être remis aussi sur un périmètre constant pour être calculé, mais, vous avez raison, il y a encore beaucoup de choses à faire.

C'est pour cela que notamment un des engagements que nous avons pris est de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre d'un certain nombre d'éléments du patrimoine parisien, vous avez cité la question des écoles. Effectivement, 100 écoles ont été rénovées sous la précédente mandature et je vous proposerai dès la rentrée le plan des 200 suivantes pour que nous puissions atteindre, d'ici à la fin de la mandature, l'objectif des 600 écoles parisiennes qui étaient dans le Plan Climat, mais on y reviendra plus en détail à la rentrée.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BLAUUEL.

Je suis saisi d'une explication de vote de Mme Fanny GAILLANNE pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la poursuite des objectifs du Plan Climat Energie à Paris qui a été adopté en 2007 et en 2012 à l'unanimité est un des impératifs majeurs de la Municipalité.

Le contrat de subvention que nous passons avec la Banque européenne va nous permettre d'organiser la réalisation d'une partie de ces objectifs.

La réhabilitation thermique de 600 écoles parisiennes d'ici 2020 va dans le sens de l'exemplarité de la Ville de Paris en matière de sobriété énergétique.

Cela nécessitera des investissements à la mesure de nos ambitions et un contrôle total de la Mairie sur les objectifs à réaliser.

C'est pourquoi nous affirmons que notre Ville doit être la seule pilote en la matière. Il est nécessaire à la conduite optimale de ce projet que la Mairie ait recours au cadre classique d'une procédure d'appel d'offres dans le cadre de la loi de maîtrise des ouvrages publics plutôt que de passer par un partenariat public-privé au financement et à la gestion partagée dans le cadre d'une convention commune d'objectifs.

Notre position est claire sur ce type de partenariats : ils coûtent plus cher qu'une procédure de marché classique car les entreprises ont recours à un emprunt à taux plus élevé que les personnes publiques.

Lors de la dernière mandature, notre groupe s'était opposé au partenariat public-privé contracté avec la société NOV'ÉCOLES pour la rénovation des 100 premiers établissements, et nous nous opposerons à tout partenariat public-privé choisi pour ce projet.

Pour piloter cette opération majeure qui va se développer sur de nombreuses années pour mettre l'ensemble des bâtiments aux normes de la lutte pour la réduction de production de gaz carbonique et pour contrôler le travail des entreprises retenues pour mener à bien ces réhabilitations, nous renouvelons d'ailleurs notre proposition de créer, à partir des compétences internes existantes, STEGC, SLA, et de recrutement des compétences externes nécessaires, une mission de pilotage publique.

Le Groupe communiste - Front de Gauche votera favorable à ce projet de délibération mais sera très vigilant sur le mode opératoire choisi pour le mener à bien.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et vous avez parfaitement tenu votre temps de parole, qui prévoyait 2 minutes d'explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 1006.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPA 1006).

Il me revient de vous informer que demain, nous commencerons à 11 heures, et il est prévu que notre Conseil de Paris dure jusqu'à la fin de journée.

Bonne soirée à tous.

Évidemment, cela continuera aussi mercredi.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 7 juillet 2014 à vingt heures quinze minutes, est reprise le mardi 8 juillet 2014 à onze heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de prendre place. Nous avons, vous vous en souvenez, décalé la séance de notre Conseil pour permettre la première tenue du Conseil des élus de la métropole du Grand Paris, qui vient de se dérouler.

J'ai pu rencontrer plusieurs d'entre vous dans les différents groupes de notre Assemblée, et donc nous reprenons notre séance du Conseil de Paris.

2014 DU 1054 - PLU - Avis sur l'engagement d'une procédure de modification.

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'information des élus.

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la parcelle située 13 rue Santeuil (5e).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation et aux objectifs.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux objectifs.

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif aux espaces verts et à la hauteur maximale des constructions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande d'écouter, de vous concentrer puisque nous allons prendre un sujet très important, ce matin, conformément à la Conférence d'organisation, qui a prévu un débat sur la procédure de modification du P.L.U. de Paris.

Je voudrais bien sûr vous dire quelques mots avant d'engager ce débat.

Le P.L.U. est un instrument déterminant au service de la collectivité parisienne. Il conditionne en effet les projets urbains et environnementaux mais également économiques, sociaux et culturels, auxquels les Parisiens aspirent.

En envisageant de modifier le P.L.U. au terme d'une vaste consultation de l'ensemble des acteurs qui composent la société parisienne, nous nous mettons en situation de suivre les grandes orientations adoptées par nos concitoyens lors des dernières élections municipales.

Il ne s'agit pas de remettre en cause les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable et il ne s'agit pas non plus, en optant pour le statu quo, de paralyser Paris dans l'attente du P.L.U. métropolitain.

Il s'agit en réalité de parfaire le cadre de l'action municipale en y intégrant les préoccupations exprimées par les Parisiens, notamment lors de notre dernière campagne.

C'est la raison pour laquelle nous envisageons une modification du P.L.U. qui, depuis 2006, offre un support efficace au développement de Paris.

Ce ne sont pas aujourd'hui les termes de cette modification dont nous débattons, mais les grands objectifs thématiques que nous lui assignons, et qui traduisent aussi les engagements que nous avons pris devant les Parisiens.

La modification du P.L.U. permet d'abord de mettre la réglementation urbaine de Paris en conformité avec l'évolution des lois et des documents de planification récents.

Qu'il s'agisse de la loi Duflot, qui entérine l'obligation des 25 % de logements sociaux sur notre territoire en 2025, de la loi A.L.U.R., du S.D.R.I.F., du Schéma régional de cohérence écologique ou encore du Plan d'aménagement urbain d'Île-de-France, il est nécessaire d'intégrer ou d'accompagner les nouvelles dispositions d'urbanisme réglementaire.

Cette mise en cohérence porte sur des domaines aussi variés que l'habitat, la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles ou la logistique urbaine.

Au seuil d'une mandature particulièrement active sur les fronts du logement et de l'urbanisme, il est indispensable d'harmoniser les différents textes qui nous régissent.

Cette modification de P.L.U. nous donne aussi l'occasion d'ouvrir un large mouvement de consultation démocratique voulu par l'ensemble de la société parisienne.

C'est dans cet esprit que se tiendront dès la rentrée prochaine, dans chaque arrondissement qui le souhaite, et je ne doute pas que tous le souhaiteront, de grandes réunions publiques et des expositions sur les enjeux actuels et futurs de l'urbanisme parisien.

Nous lancerons également à l'automne une plate-forme collaborative ouverte à tous et déclinée sur tous les supports d'expression démocratique.

Je conduirai moi-même en fin d'année une réunion publique au cours de laquelle les nouvelles idées apparues les mois précédents seront présentées.

Parallèlement à cette consultation démocratique et citoyenne, nous mobiliserons celles et ceux qui aménagent et fabriquent notre ville.

Les acteurs du logement qui se sont engagés à nos côtés en signant un pacte il y a deux semaines prendront bien sur une part décisive à ces échanges.

Mais je compte également sur les architectes, les paysagistes, les sociologues, les économistes, les constructeurs, les aménageurs, les associations, tous engagés pour faire évoluer Paris.

C'est au terme de ce dialogue enrichissant que le dossier sera soumis à l'enquête publique dès le premier semestre de l'année prochaine pour permettre à notre assemblée de se prononcer à l'automne 2015.

Techniquement, la modification de P.L.U. a pour vocation de faciliter la mise en œuvre des grands objectifs du mandat qui s'ouvre, dans la droite ligne du vœu que nous avons adopté lors du premier Conseil de Paris de notre mandature.

Le P.L.U. doit notamment faciliter la construction de logements grâce à une action renforcée sur le diffus et l'existant, notamment via la transformation de bureaux vacants en logements.

Les nouvelles opérations d'aménagement pourront alors nous permettre de maintenir des densités raisonnables et indispensables à la respiration de la ville.

Ainsi pensé et conduit, le développement urbain de Paris n'entraînera aucune réduction des espaces de liberté auxquels aspirent les Parisiens.

Il continuera également à servir le nécessaire rééquilibrage est-ouest.

Dans le même temps, il garantira la vitalité économique et la diversité de nos quartiers. L'animation des rues doit en effet être maintenue et encouragée, en particulier grâce à la préservation des rez-de-chaussée commerciaux.

La protection de l'environnement, secteur clé de l'avenir métropolitain, doit enfin être renforcée à travers la poursuite de l'aménagement des trames écologiques, la végétalisation des toits ou encore la généralisation de construction neuves économes sur le plan énergétique.

Pour nous permettre de relever tous ces défis, le P.L.U. doit conférer davantage de souplesse et de facilité à la conduite des projets urbains. Il est nécessaire qu'une dynamique de projet vienne enrichir la logique du règlement. L'audace doit avoir sa place à Paris chaque fois qu'il est question de régénérer notre ville dans le respect du patrimoine et de l'unité paysagère.

Mes chers collègues, la modification du P.L.U. répondra aux impératifs démocratiques fixés dès le début de mandature.

C'est le sens de la démarche qui m'a conduite à vous soumettre les principes directeurs selon lesquels la consultation sera engagée dans les prochains mois, en lien avec toutes les composantes de la société parisienne. Il ne s'agit donc ni d'un vœu pieux ni d'un chèque en blanc, mais bien d'une feuille de route permettant de donner un cadre et un sens à la concertation et à l'enquête publique qui précédera la modification.

Parce que je suis persuadée que le débat sert la crédibilité et l'efficacité de l'action politique, je souhaite que les changements apportés au P.L.U. à l'issue de ce processus soient discutés le plus en amont possible de l'adoption du texte définitif.

C'est dans cet esprit que Jean-Louis MISSIKA, que je salue, conduira le processus initié ce matin.

Je fais confiance à sa créativité et à son engagement pour animer la concertation que je souhaite la plus large et la plus vivante possible.

Autour de lui, l'ensemble de l'Exécutif sera mobilisé et, tout à l'heure, plusieurs adjoints seront aussi amenés à compléter les réponses. Je pense bien sûr à Célia BLAUDEL qui suit pour nous toutes les questions liées à ces respirations de Paris, au développement durable, je pense bien sûr à Ian BROSSAT sur l'habitat et le logement et bien sûr à Colombe BROSSEL sur la place de la nature dans notre ville; mais je remercie Jean-Louis MISSIKA et, autour de lui, les services qui, d'ores et déjà, se sont engagés dans la préparation de ce qui est une belle aventure démocratique où les élus que nous sommes, avec les citoyens et les experts, prenons en main le dessin et le destin de notre Ville.

Je vous remercie.

Conformément au tour de parole qui a été décidé, je vais donner la parole à Anne SOUYRIS pour le groupe Ecologie de Paris.

Je demande bien sûr à chacun des orateurs de respecter le temps de parole prévu pour chacun des groupes et d'intégrer, dans la discussion, la présentation des amendements et des vœux.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération proposant une modification du Plan Local d'Urbanisme qui nous est présenté aujourd'hui, je dois l'admettre, a posé des questions aux élus et militants écologistes parisiens et suscité nombre d'inquiétudes, ce d'autant que les déclarations et explications publiques de membres de l'Exécutif en faveur d'une densification de principe se sont multipliées.

Ainsi notre groupe a-t-il décidé de travailler à un vœu pour demander des clarifications et engagements de l'équipe municipale quant à la vision de notre ville qui présiderait à la modification de ce P.L.U. modifié.

En effet, le lancement de la procédure de modification du P.L.U. est un moment essentiel parce que fondateur. C'est notre vision de la capitale et plus largement de la métropole qui est en jeu.

Par ce vœu, nous avons avancé nos propositions et développé notre vision d'une ville ouverte, accueillante, où il fait bon vivre et respirer.

Nous avons voulu y rappeler un certain nombre de nos principes en termes de densité, de végétalisation, de qualité de vie et aussi de concertations qui sous-tendent notre approche et notre réflexion sur ces sujets, car ce processus de modification n'est pas un simple exercice d'intégration d'une nouvelle donne législative, c'est aussi la traduction d'un débat politique et la réalisation d'une certaine vision de la ville et plus largement de la vie.

Bien sûr, nous nous réjouissons de voir que la protection de l'environnement constitue l'un des objectifs de la modification du P.L.U.

Ce processus de modification permettra notamment de prendre en compte le Plan Climat Energie qui affirme la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui a permis d'élaborer une trame verte et bleue à l'échelle de l'Ile-de-France, le Plan Biodiversité ou encore le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France qui prend en compte logement et protection de l'environnement ; tous ces textes constituent des avancées sur le plan environnemental et pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. Ils sont la traduction de combats que nous, écologistes, avons menés et nous resterons vigilants sur la manière dont ils seront traduits dans le futur Plan Local d'Urbanisme de la Ville.

De la même manière, nous sommes bien évidemment favorables aux évolutions concernant la logistique urbaine avec pour objectif la réduction de l'impact environnemental du transport de marchandises, ce qui implique d'organiser au mieux la livraison au dernier kilomètre.

Ces nouveaux modes d'organisation de la chaîne d'approvisionnement sont nécessaires pour répondre à la double logique d'une meilleure efficacité énergétique des transports de marchandises au sein de la ville et de celle de préservation du développement d'une activité économique de proximité.

Paris bénéficie d'une véritable richesse, de commerces et d'activités qui irriguent ses quartiers et structurent leur vie économique et sociale. Nous partageons la volonté de soutenir et de développer ces activités.

Mais cette modification du P.L.U. rappelle l'équation que nous devons résoudre entre, d'une part, la nécessité de proposer plus de logements de qualité accessibles au plus grand nombre et, d'autre part, celle d'améliorer la qualité de vie et d'apaiser la ville par la préservation et le développement de services publics de proximité, d'espaces de loisirs, d'équipements sportifs, mais aussi d'espaces non bâtis et végétalisés qui constituent autant d'îlots de respiration.

Nous voulons que Paris prenne sa part dans la création de logements et nous l'avons rappelé pendant la campagne électorale. Cependant, nous ne devons pas oublier que notre ville est déjà extrêmement dense avec 20.000 habitants au kilomètre/carré et même 33.000 dans le 10e et 42.000 dans le 11e arrondissement.

C'est dire que la pression est déjà forte sur ces zones et que nous souhaitons que le comblement de ce qu'il est convenu d'appeler des dents creuses soit tout à fait exceptionnel.

Plus largement, nous ne voulons ni entrer dans une logique de densification à outrance ni construire des tours énergivores, solutions qui, toutes les deux, abîment le paysage parisien et vont à l'encontre de notre volonté d'améliorer la vie et la ville au quotidien.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui sur les raisons d'engager une procédure de modification du P.L.U.

Vous l'avez rappelé, le P.L.U. a été adopté en 2006 et il ne s'agit pas aujourd'hui de remettre en cause les choix qui ont été faits dans l'ancienne mandature, mais bien sûr d'être dans la continuité du travail de l'ancienne équipe. Des débats ont déjà été tranchés, il ne s'agit pas de les rouvrir, je pense notamment à la question des tours de grande hauteur.

Concevoir et organiser l'aménagement de Paris, c'est avant tout améliorer le cadre de vie et de travail de ceux qui font vivre notre ville.

Mes chers collègues, en engageant cette procédure, nous entendons aujourd'hui un débat clef pour notre mandature. En effet, si le vote du budget définit les moyens financiers et humains pour mettre en place une politique ambitieuse, le P.L.U., lui, organise l'articulation dans le réel d'une grande partie de ces projets.

Son adaptation est indispensable pour permettre la réalisation de nos objectifs sur lesquels nous nous sommes engagés auprès des Parisiennes et les Parisiens. Le P.L.U. n'est pas un outil réglementaire figé, il doit être au service de nos objectifs et compatible avec nos documents réglementaires, tels que le P.L.H, le Plan de biodiversité et le Plan Climat.

Il doit être compatible également avec ceux de l'Etat, de la Région Ile-de-France et de la future métropole.

Permettez-moi, Madame la Maire, de dire un mot sur la métropole puisque nous étions ce matin un certain nombre d'élus parisiens à la première séance de la mission de préfiguration de cette future métropole.

Pour ma part, cette super-structure technocratique, décidée par le haut, sans que les élus locaux concernés aient été consultés et pour laquelle nous demandons toujours une consultation des citoyens franciliens par référendum sera compétente en matière d'aménagement et risque de confisquer une partie des prérogatives de la Ville, donc la question du P.L.U. est au cœur de ce débat.

Ce qui restera de ce débat, ce qui relève de la Ville ou de la métropole, nous n'en savons pour l'instant pas grand-chose. Certains parlent de logement, de solidarité, mais également d'aménagement dans le cadre de la loi qui a été votée.

La couleur politique de cette future assemblée nous fait craindre le pire sur la répartition du logement dans la future métropole. L'exemple de certains maires d'arrondissement ne laisse augurer rien de bon en la matière.

Pour notre part, nous ne voulons pas d'une métropole autoritaire ni d'une métropole austéritaire et nous pensons aussi à l'avenir des personnels qui font vivre au quotidien les services publics de proximité dans beaucoup de communes et notamment à Paris. Vous le savez, le statut des personnels de la Ville de Paris est un statut bien particulier qui amènera un débat aussi dans le cadre de cette métropole.

Je voudrais aussi dire que la conception que nous avons de notre capitale est une capitale solidaire que les Parisiennes et les Parisiens ont appelée de leurs vœux et ont choisie par les urnes à l'occasion des élections municipales.

Paris doit être une ville où tout citoyen, quelles que soient ses ressources, doit pouvoir vivre et avoir accès à un logement digne, une ville de mixité sociale qui endiguera la gentrification et le déséquilibre abyssal de logements sociaux entre les arrondissements de l'est et les arrondissements de l'ouest; une ville qui combattra les spéculateurs immobiliers et ne laissera pas les marchands de sommeil s'enrichir sur la pauvreté et les besoins criants de logements dans la capitale.

Ce combat du logement à Paris passe en premier lieu par une politique volontariste de construction de nouveaux logements sociaux et de logements sociaux pour répondre à la crise actuelle.

Nous devons arriver à cet objectif ambitieux des 30 % de logements sociaux à horizon 2030 et veiller à ce que tous les arrondissements y contribuent.

Cette politique doit être affirmée et accélérée, notamment avec la suppression du C.O.S., la transformation de bureaux en logements et la facilitation de la mixité fonctionnelle.

Je crois que le mot clef de notre engagement est bien sûr l'équilibre.

Paris doit être une ville qui veillera à l'équilibre entre logements et activités, où chaque quartier qui la compose sera un lieu où l'on travaille et où l'on se cultive autant qu'un lieu où l'on vit ; une ville où l'emploi et le développement des activités économiques et industrielles s'articulent harmonieusement avec notre politique du logement ; une cohabitation, si j'ose dire, qui commence par le maintien des commerces et des entreprises dans notre Capitale, pour favoriser leur implantation et la vigilance sur la diversité des activités. La modernisation des bureaux, la rationalisation et le développement des espaces de travail innovants seront la clef de l'attractivité économique de notre ville de demain ; une activité économique qui doit être diverse et qui préserve les commerces de proximité.

Nous souhaiterions, d'ailleurs, que cette modification du P.L.U. détaille davantage l'articulation par territoire entre commerces, artisanat, petites et moyennes entreprises et services de loisirs, et aussi pôles industriels.

Au logement et à l'activité économique, nous devons nécessairement ajouter une vraie offre de services et d'équipements publics à la mesure de nos projets. C'est d'ailleurs le manque que nous constatons dans le document présenté et que nous souhaitons combler par un amendement présenté par mon groupe.

Le maillage conséquent de services et d'équipements publics pour ceux qui font vivre Paris, qu'ils soient habitants ou travailleurs, est indispensable. Pour vivre et travailler à Paris dans les meilleures conditions, ils ont besoin que l'on organise une offre d'écoles, de crèches, d'équipements sportifs et culturels, de services publics sociaux et de santé.

La Ville fait justement cet effort indispensable de liaison des services publics de proximité aux logements et aux activités économiques et nous avons tout intérêt à affirmer cette politique dont nous n'avons aucunement à rougir.

Le besoin d'équipements publics, comme d'espaces verts, est toujours criant dans notre Capitale, malgré le rattrapage impulsé par la Majorité durant les deux dernières mandatures ; une favorisation des espaces verts, justement, qui va dans le sens du chemin de la nécessité de transition écologique de notre ville.

Beaucoup de choses sont formulées dans la modification du P.L.U. à ce jour. La plus grande part est accordée aux espaces verts. Le travail sur la réduction des déchets, la lutte contre les pollutions sonores, les pollutions de l'eau, de l'air vont dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens et du respect de l'environnement.

La question de l'amélioration de la qualité de l'air est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Vous avez entendu à plusieurs reprises mon collègue Didier LE RESTE sur la question des transports. Je voudrais dire que la lutte contre la pollution sera intimement liée à notre travail sur la mobilité, les transports de personnels et de marchandises et la limitation de la part encore trop importante du transport routier de personnels et de marchandises dans notre ville.

L'organisation, par exemple, de pôles logistiques urbains, organisant la multimodalité des transports, est un axe fort de cette lutte pour améliorer la qualité de l'air. L'utilisation encore trop faible aujourd'hui du fleuve, du rail sera primordiale si vous voulons agir efficacement contre la pollution et nous ne devons négliger aucune solution à notre disposition. Je pense, bien entendu, vous l'avez compris, à la petite ceinture ferroviaire.

C'est pourquoi nous insistons sur son caractère indispensable et la réversibilité des aménagements autour de ce patrimoine qui pourraient être une chance pour nous.

Mes chers collègues, voilà le Paris que nous voulons, ce Paris écologique, accessible, juste et solidaire et avec, comme axe fondamental, l'humain d'abord, favorisant le temps et les espaces libérés pour l'émancipation de toutes et tous.

Je proposerai, cela a été rattaché à la DJS, un vœu concernant notamment la réhabilitation des équipements sportifs dans le bois de Vincennes, qui sont un poumon vert de respect de la biodiversité mais aussi de l'activité humaine de loisir qui est nécessaire sur nos temps libérés.

Une ville qui lutte contre la privatisation et la marchandisation de l'espace public, faisant un effort supplémentaire pour les quartiers populaires aux portes de Paris, notamment ceux aux portes de Paris concernés par les grands projets urbains qui seront portés par notre camarade et conseiller Jacques BAUDRIER. Ce sera le défi de cette mandature, un vrai défi que nous devons relever dans un contexte difficile et incertain.

Dans un contexte financier contraint et instable pour les collectivités où l'Etat a décidé systématiquement de nous faire participer à la cagnotte de sa quête de reconnaissance des marchés financiers.

Au vu des récentes déclarations de notre Ministre de l'Economie, M. SAPIN, sur le discours sur la finance comme provocation et disant clairement que son amie, c'est la finance, on peut penser que ce n'est pas près de s'arranger.

Les directives imposées tour à tour par les grandes entreprises, la finance et les agences de notation se répercutent systématiquement sur nos marges de manœuvre et nous devons systématiquement composer avec un Etat qui se dégage, budget après budget, d'une partie de ses responsabilités envers les services et les investissements publics locaux, sans jamais nous consulter et sans jamais nous rendre compte.

Un contexte de réforme de la politique de la ville qui risque de marquer un véritable coup d'arrêt au rééquilibrage des situations sociales dans Paris ; je pense notamment aux quartiers du 10^e arrondissement écartés du dispositif de ce nouveau projet. Nous en avons débattu hier sur la politique de la ville ; que ce soit Rémi FÉRAUD ou Didier LE RESTE portent beaucoup de propositions en ce sens.

Pour terminer, Madame la Maire, le groupe Communiste - Front de Gauche votera favorablement à l'ouverture de la discussion sur la modification du Plan local d'urbanisme. Les signaux donnés vont dans le sens du développement et de l'investissement public, du renouveau de Paris en direction de la solidarité.

Nous souhaitons, bien entendu, prendre part à cette mutation, contribuer à ce que la Municipalité remplisse ses objectifs, malgré les facteurs extérieurs qui risquent de lui nuire.

Nous continuerons à militer pour l'humain d'abord, au centre de nos décisions politiques, et nous souhaitons d'ailleurs que les Parisiennes et les Parisiens prennent part à ce mouvement par une vraie concertation sur le Plan local d'urbanisme.

Dans ce contexte contraint, le rapport de force devient indispensable et le soutien des habitants à notre ville et à notre projet sera la condition majeure de sa réalisation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président, pour ce soutien et ce propos, vous avez effectivement ajouté à ce que j'ai dit en préambule la question des transports et déplacements. Je voyais Christophe NAJDOVSKI acquiescer : bien sûr, transports et déplacements sont totalement liés à la réflexion et à l'élaboration de cette modification du P.L.U.

Je donne la parole à Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, mes chers collègues, en mars 2014, nous avons été élus sur un projet pour Paris. La modification du P.L.U. va constituer un instrument incontournable pour pouvoir le mettre en œuvre.

Le P.L.U. n'est pas, par définition, un document figé. Il a déjà connu par le passé des modifications pour favoriser la production de logements, ainsi que pour faciliter la mise en œuvre du Plan Climat.

Dans cette nouvelle procédure de modification, qui s'ouvrira en septembre, quels seront in fine nos objectifs ? Rendre possible et concret ce sur quoi les Parisiennes et les Parisiens nous ont fait confiance.

Cette modification vise à répondre à nos engagements pour la production de logements, la lutte contre le changement climatique et la pollution, pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la place du végétal dans la ville, également en matière d'attractivité économique. Elle prend en compte les évolutions législatives récentes, comme la loi ALUR, ainsi que la mise en cohérence avec le S.D.R.I.F., le Plan Climat Energie de Paris ou encore le Plan de Déplacements urbains d'Ile-de-France.

A partir du 1^{er} janvier 2016, nous le savons, la compétence relative au règlement d'urbanisme reviendra à la Métropole du Grand Paris qui devra élaborer un Plan local métropolitain. Il est donc logique que Paris s'organise en amont.

Quand certains dans l'Opposition voient dans cette modification du P.L.U. - je cite - "de la défiance à l'égard du Grand Paris", nous y verrions plutôt une démarche cohérente et logique de la Ville, mais aussi et surtout une démarche indispensable pour donner à nos objectifs les moyens de se concrétiser.

Nous allons étoffer l'offre en matière de logements dans un cadre respectueux de notre patrimoine, de notre cadre de vie et de notre paysage urbain.

Paris, cela a été dit, est une ville dense. Il nous faut donc inventer une offre supplémentaire qui soit un complément à l'existant. Nous devons rester ouverts à l'innovation pour trouver de nouveaux lieux de construction.

Quand je vois, par exemple, que l'on envisage de surélever les immeubles de deux étages et que l'A.P.U.R. en dénombre 10.000, je dis qu'il ne faut pas hésiter à creuser cette piste. Quand j'entends également la proposition de mettre en place des ponts habités à Paris, je dis "pourquoi pas".

La loi ALUR, qui a supprimé le coefficient d'occupation des sols, nous offre une possibilité de développer nos offres sans densifier. Ne nous privons pas d'exploiter cette opportunité !

Mais surtout, sur ce point, ne crions pas au loup et rétablissons les faits dans la réalité : non, la modification des plafonds actuels de hauteur du P.L.U. n'est pas envisagée dans le cadre de cette modification générale. Les plafonds resteront donc de 25 mètres dans le Centre élargi à certains quartiers, de 31 mètres sur le territoire parisien et de 37 mètres sur quelques secteurs plafonnés.

Ne jouons pas inutilement à nous faire peur ! Au contraire, faisons en sorte que cette concertation soit réussie et que les Parisiennes et les Parisiens y soient largement associés !

Leur permettre d'appréhender les enjeux portés dans cette future modification du P.L.U. et faire des propositions est une démarche tout à fait intéressante.

Je le conseille à celles et ceux qui animeront ces débats en arrondissement et en conseil de quartier. Vulgarisons au maximum la thématique afin d'agréger le plus grand nombre des Parisiens à ces discussions car il y a un réel et bel enjeu de convivialité citoyenne.

Partons également d'une démarche au-delà de Paris et la proposition de consulter des communes voisines est pour nous une absolue nécessité.

Un mot également sur la mise en place d'un vaste plan lumière permettant d'allier efficacité énergétique et valorisation de notre patrimoine. La modification du P.L.U. constitue un cadre pertinent de mise en place de ce beau projet dont notre groupe a fait voter à l'unanimité le principe lors du dernier Conseil de Paris.

Mes chers collègues, s'il est normal que les groupes politiques expriment leur point de vue et portent d'ores et déjà des demandes, n'entravons pas néanmoins le débat qui s'ouvre et laissons la place à une vraie concertation.

Pour résumer, nous sommes en accord avec les exigences portées par la procédure de modification du P.L.U., que ce soit sur l'objectif de simplification, afin de faciliter l'instruction des permis de construire et de sécuriser les autorisations d'urbanisme ainsi que le dynamisme de la ville intelligente, permettant l'émergence de flux intelligents comme l'énergie, l'eau, les transports ou les sous-sols exploités. Cette procédure constitue également une belle opportunité, je l'indiquais, de valoriser la concertation citoyenne. Il faut s'en saisir.

Mes chers collègues, la procédure de modification du P.L.U. s'inscrit dans une démarche que les membres du groupe RGCI soutiendront pleinement et c'est pour ces raisons que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour cette intervention et ce soutien à la démarche que nous engageons ensemble.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe UMP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire, si nous sommes bien d'accord sur un point, c'est que le Plan local d'urbanisme doit assurer une vision d'avenir de la ville. Cela doit permettre l'attractivité économique de Paris, l'exemplarité écologique, le rayonnement culturel de notre Capitale, et aussi permettre à chacun de pouvoir se loger dans des conditions dignes et d'offrir à chacun des modes de transport efficaces.

Mais, Madame la Maire, au moment où la métropole est en train de se construire, au moment où la métropole va récupérer la compétence de l'urbanisme, vous avez décidé d'agir par précipitation.

Cette modification n'est pas à la hauteur de la construction d'une ville monde, d'une ville exemplaire, qui fasse rêver, une ville qui invente, une ville qui innove, une ville qui offre à chaque Parisien, quelle que soit son origine, quelle que soit sa condition sociale, quelle que soit sa génération, une ville plus agréable et plus facile à vivre au quotidien.

Madame la Maire, par ailleurs, vous voulez anticiper les dispositions réglementaires consécutives à la loi ALUR dont M. VALLS, lui-même, juge qu'elle n'est pas adaptée aux réalités de la crise du logement. Vous avez préféré Mme DUFLOT à M. VALLS. Comprenez qui pourra.

Et vous, face à la loi ALUR, vous allez à toute allure, vous allez vite, et nous, nous n'accepterons pas votre politique qui consiste, mes chers collègues, à tenter de "bétoniser" Paris. Vous prenez le risque de le faire, avec cette modification.

Nous voulons plus de qualité de vie.

Monsieur BROSSAT, quand vous vous exprimez, je ne vous coupe pas la parole. Respectez un peu vos interlocuteurs, même s'ils ne pensent pas comme vous.

Nous voulons plus de qualité de vie. La qualité de vie, c'est l'équilibre, un mot qui vous échappe peut-être, l'équilibre, ou l'harmonie. L'équilibre des fonctions d'abord, entre le logement, entre l'économie, les transports, les écoles, les crèches, les espaces verts, l'équilibre dans les attributions de logement, notamment, bien sûr, pour les plus fragiles, les plus démunis, mais aussi pour les classes moyennes oubliées et sacrifiées pendant 13 ans de votre gestion.

Alors maintenant, vous nous parlez du logement intermédiaire : c'est un peu tard. Nous voulons, nous, l'harmonie pour les Parisiens. Nous voulons reconstruire pour eux un parcours résidentiel digne de ce nom, qui permette à chaque famille parisienne d'évoluer au sein du parc social. Nous voulons davantage de logements intermédiaires. Vous le comprenez encore une fois un peu tard, Madame le Maire. Ces classes moyennes qui fuient la Capitale parce qu'on ne leur a pas proposé un logement depuis 13 ans et que le prix du marché ne leur permet plus d'accéder qu'au logement social. Combien de familles viennent nous voir dans nos permanences pour nous dire : "Il n'est plus possible pour nous de vivre à Paris".

Nous voulons, Madame la Maire, de l'accession sociale à la propriété, car pour nous, Madame la Maire, quand on est issu de classe populaire ou de classe moyenne, on peut devenir propriétaire. La propriété n'est pas réservée qu'aux plus aisés. Nous voulons aller plus loin que vous, par ailleurs, en transformant bien plus que les 200.000 mètres carrés de bureaux en logements, que vous proposez sur six ans, ce qui demeure nettement insuffisant puisque cela reprend ce qui a été simplement fait pendant les 13 ans de mandature de M. DELANOË, soit à peu près 400 logements par an.

Les Parisiens, Madame la Maire, étaient en droit d'attendre de vous du souffle, de l'énergie, de l'inventivité, de la créativité. Ils n'auront rien de cela. Ils auront juste une mince révision du Plan local d'urbanisme, une vision technicienne, faite dans un bureau, qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu de Paris, de l'enjeu de la ville monde, de l'enjeu de la métropole durable du XXI^e siècle qui doit donner l'exemple au monde entier.

Vous n'avez pas le courage, par ailleurs, parce que les sujets sont liés de traiter les sujets de fond.

Le travail le dimanche, une mission d'information et d'évaluation au moment où vous pouvez agir, comme vous incite à le faire M. FABIUS. Là aussi, vous avez préféré les Communistes et les Verts à M. FABIUS. Décidément, avec vous, comprenez qui pourra.

Alors, Madame la Maire, ma conclusion sera simple : juste vous demander si vous voulez bien m'entendre. Que diable, Madame la Maire, osez vraiment Paris, osez agir dans l'intérêt des Parisiens ! De l'audace, de l'audace et encore de l'audace !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - De l'audace ! Osons, osons ensemble, Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, allons-y !

La parole est à M. Yann WEHLING pour poursuivre ce débat osé.

M. Yann WEHLING. - Madame la Maire, d'entrée de jeu, deux points de forme m'ont frappé au sujet du document qui nous est présenté visant à un engagement d'une procédure de modification du Plan local d'urbanisme de Paris.

La première est l'ambition affichée de nous lancer dans cette procédure en vue de répondre à pas moins de cinq différents objectifs dont la compatibilité entre eux reste à démontrer : production de logements, notamment de logements sociaux, lutte contre le changement climatique, lutte contre la pollution, amélioration de la qualité de l'environnement, place du végétal, attractivité économique.

À cela s'ajoute la prise en compte de la récente loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, mieux connue sous le nom de loi ALUR, du Schéma directeur régional de la Région Ile-de-France, du Schéma régional des

cohérences écologiques, du Programme local de l'habitat de Paris, du Plan Climat Energie, du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, du Plan directeur de déplacement urbain, and last but not least, du Plan biodiversité.

Bref, un enchevêtrement labyrinthique d'objectifs et de textes dans lequel on se perd et au sujet desquels, comme je l'ai indiqué avant, on peut se demander si la compatibilité est réellement possible.

Comme en toute chose complexe, l'enjeu politique n'est pas, je l'espère, de nous noyer dans ces textes, mais de comprendre où l'on va exactement, ce que l'on retient entre ce qui est obligatoire et optionnel, ce qui relève d'une adaptation réglementaire de ce qui relève de choix politiques.

Pour moi, dans les intentions de la majorité, distillées durant la campagne électorale et ces derniers jours dans la presse, il ne fait pas de doute que la question de la densification de Paris est le vrai débat. J'y reviendrai.

Deuxième remarque de forme : le calendrier retenu. Il est rappelé à juste titre que la métropole du Grand Paris aura à compter du 1er janvier 2016 compétence en matière d'urbanisme. On nous parle donc, avec la procédure que l'on nous demande d'adopter, d'étape intermédiaire. J'aurais plutôt utilisé l'adjectif "éphémère". Si ma projection est juste : juillet 2014 : avis sur la procédure de modification du P.L.U. en Conseil de Paris. Automne : lancement d'ateliers de concertation et d'une plate-forme collaborative sur internet. Décembre : restitution des conclusions. Fin 2015 : modification du P.L.U. après enquête publique et avis du commissaire enquêteur. Ce Plan local d'urbanisme que l'on se prépare à construire, est fait pour n'être valable que quelques semaines au mieux.

Est-ce bien nécessaire ? Alors que la mission de préfiguration a eu sa première réunion aujourd'hui sur la métropole, est-il judicieux de tourner le dos à la métropole, comme on le fait aujourd'hui en votant ce document ?

Le débat étant néanmoins posé, même si je trouve que le calendrier pose question, je souhaiterais concentrer mon propos, et je l'espère, le débat, sur la question fondamentale de la densification. En règle générale, le terme de densification dans le champ de l'urbanisme est synonyme de développement durable. C'est pourquoi je vois souvent dans ce document, et dans d'autres, associés les termes d'urbanisme et de durabilité. La densification urbaine a une véritable raison d'être quand l'alternative est de grignoter des espaces naturels ou des terres agricoles. De terres agricoles, à Paris il en reste peu. Quant aux espaces naturels, ils occupent une trop faible surface pour ne pas s'en préoccuper et pour ne pas estimer que c'est un bien précieux.

La densification a tout son sens en première couronne de Paris et encore davantage quand on s'éloigne et que l'on commence à trouver des espaces agricoles ou des espaces naturels.

A ce titre, la perspective de reporter cette réflexion au niveau du Grand Paris a infiniment plus de sens que de l'envisager maintenant et intra-muros à Paris. A Paris, où il faudra bien l'admettre un jour, la densification a atteint ses limites.

Ce qu'attendent maintenant les Parisiens, c'est que les élus préservent les derniers espaces de respiration. Avec 21.290 habitants au kilomètre carré, Paris est la cinquième ville la plus dense au monde, après Manille, Le Caire, Calcutta, Shanghai et Mumbai, qui ne sont pas des exemples de développement durable par ailleurs.

Autrement dit, au chapitre de la densification urbaine, Paris a largement payé son dû. La disparition du coefficient d'occupation des sols que permet la loi ALUR ne nous impose rien en termes de densification. Elle peut, si nous le décidons, nous autoriser à préserver nos derniers espaces de respiration. C'est une question de choix politique qui est entre nos mains.

Une ville comme Paris, qui peut se reconstruire sur elle-même, comme elle le fait depuis des siècles, ne tournera pas le dos à la construction neuve, mais boucher les moindres interstices, construire là où il n'y avait pas de constructions, étouffer la ville encore un peu plus, là n'est pas la perspective à laquelle les Parisiens aspirent.

Or, le projet de construire 10.000 nouveaux logements par an poussera inmanquablement à aller trop loin dans la densification.

Certains diront : épargnons l'occupation des sols et investissons la hauteur, la grande hauteur. Contrairement aux apparences, ce n'est pas de la densification. Une tour n'est pas plus dense que le haussmannien. Elle occupe non seulement autant d'espace au sol au mètre carré habitable mais, de plus, par essence, elle demande plus d'énergie pour son fonctionnement.

Bien sûr, parce qu'une ville qui vit est une ville qui bâtit, nous avons besoin de gestes architecturaux et les exemples ne manquent pas à Paris pour prouver que le geste existe, à hauteur raisonnable sous les 37 mètres acceptables. Mais encore une fois, choisissons pour cela de reconstruire sur l'existant et épargnons les espaces encore libres.

Reconstruire sur l'existant, cela peut être la surélévation des immeubles. Comme vous l'avez évoqué dans la presse, le potentiel est important, à condition de ne pas le faire avec systématisme.

Il y a également de larges potentiels du côté du recouvrement des voies ferrées ou du périphérique. Nous avons bâti notre plan Marshall pour le logement, porté par Marielle de SARNEZ, dans cet esprit précisément.

Point de détail, la question des parkings. Il est annoncé que les parkings souterrains seront limités pour réduire les coûts de construction. Je crains que ce ne soit là une erreur d'appréciation pour le futur. Non pas qu'il faille créer de nouvelles places de parking, mais plutôt parce que je crois que nous devons développer à Paris un vrai plan de mise en souterrain du stationnement de surface et que, à cette fin, non seulement il faut amplifier les efforts pour occuper les places aujourd'hui vides dans de trop nombreux parkings souterrains, mais que, dans une politique de libération de l'emprise de surfaces dévolues au stationnement automobile, nous ne devons pas nous handicaper avec des potentiels en souterrain auxquels nous renoncerions aujourd'hui.

Et densifier Paris aujourd'hui, comme on le pressent dans les projets annoncés, est à coup sûr faire un choix non durable : urbanisme et logement contre Plan Climat et végétalisation.

A ce stade, mes craintes restent des craintes, mais je ne vois rien de rassurant qui me permette de croire que les projets de végétalisation annoncés ne seront rien d'autre que des micro-projets, que le Plan d'urbanisation et de construction de logements et d'équipements annexes viendra inéluctablement grignoter les espaces végétalisés existants et les aires offrant quelques derniers potentiels de végétalisation, qu'il réduira grandement l'ambition ou du moins l'esprit de la végétalisation de Paris, telle qu'elle fut décrite au dernier Conseil de Paris. Par là même, il en résultera une quasi-impossibilité de respecter le Plan Climat.

J'ai bien noté dans la campagne de presse que vous avez menée ces derniers jours, que vous aviez conscience de ces craintes des Parisiens, en parlant pour l'essentiel de surélévation d'alignement de façade. Vous venez d'ailleurs de dire dans votre propos introductif qu'il n'y aura aucune réduction des espaces de respiration. Or, un peu partout dans Paris, les Parisiens ont pourtant de quoi s'inquiéter.

Quelques exemples.

La passe d'armes sourde, à laquelle nous avons assisté hier au sujet du réseau d'eau non potable, dissimulait mal vos intentions sur certaines suppressions de réservoirs d'eau non potable.

Des espaces de respiration, tels que le bois Dormoy dans le 18^e arrondissement, restent menacés.

L'extension du stade Roland Garros réduira les espaces de respiration existant aujourd'hui.

Les projets de logement sur la friche foncière de la gare d'Auteuil boucheraient encore un peu plus un espace, aujourd'hui espace de respiration.

Les projets de logement avenue du Maréchal-Fayolle ou encore ce projet fou sur l'avenue Foch, qui avait été développé pendant la campagne électorale, sont d'autres exemples.

La tour Triangle est dans vos projets.

Et la réduction déjà effective aujourd'hui du parc des Halles est une autre illustration du fait que l'on est bien dans le remplissage d'espaces aujourd'hui libres de respiration.

Pour finir, Madame la Maire, une remarque sur le nerf de la guerre : l'argent.

Jean-Louis MISSIKA évoque de nouveaux modes de financement dans le cadre du pacte avec les professionnels, consistant notamment à différencier le foncier du bâti. Reste le problème du financement des 10.000 logements par an, compte tenu du trou de 400 millions d'euros l'an prochain pour boucler le budget de la Ville - élément qui a été sciemment caché aux Parisiens pendant la campagne électorale par l'équipe actuelle et qui ne pouvait pas ne pas être connu de vous -, compte tenu aussi de la baisse des droits de mutation et de la diminution de l'aide à la pierre de l'Etat, et enfin la libération du foncier par l'Etat qui, pour le moment, est vendu au prix fort.

D'une certaine manière, on pourrait se dire que si cet urbanisme qu'on nous annonce nous inquiète, l'état de finances de la Ville, qui en rend le financement plus qu'incertain, aurait de quoi nous rassurer.

Nous nous prononcerons néanmoins sur la question posée : voulons-nous ou non d'un urbanisme qui étouffe et bétonne encore un peu plus Paris ? La réponse est non.

Nous ne voterons pas ce texte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, mais vous faites un peu les questions et les réponses, avant même que le débat ait eu lieu. Donc c'est dommage de fermer la porte au moment où on ouvre un débat démocratique, où les Parisiens vont continuer à s'exprimer. Ils se sont exprimés d'ailleurs au mois de mars dernier, mais ils vont continuer à s'exprimer parce que nous comptons leur donner la parole.

Je trouve dommage, franchement, Monsieur WEHLING, que vous fermiez la porte sur un sujet où beaucoup est à écrire et votre contribution serait tout à fait utile.

Monsieur FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, à l'heure où tant de programmes immobiliers sont malheureusement bloqués ou retardés dans notre métropole, à l'heure où on apprend que la construction de 5.000 logements prévus aurait été arrêtée par des maires nouvellement élus au mois de mars dernier, Paris continue à investir et à soutenir la construction, car le logement est notre priorité absolue.

C'est un des engagements les plus forts de votre campagne, Madame la Maire, que de construire 10.000 nouveaux logements par an, et nous nous y tiendrons, comme nous l'avons affirmé haut et fort dans le vœu adopté par le Conseil de Paris au mois de mai dernier.

Pour ce faire, il nous faut nous doter des outils les plus efficaces pour intensifier la production de logements, tout en confortant la diversité du parc résidentiel au bénéfice de la mixité sociale, dans l'ensemble des arrondissements de Paris.

Et des outils réglementaires sont nécessaires, à la fois pour corriger certains effets induits par la suppression du coefficient d'occupation des sols dans la loi ALUR, et pour mettre en cohérence les nombreuses obligations imposées par des textes nationaux ou régionaux.

C'est pour cette raison que la Ville de Paris a choisi de lancer aujourd'hui et sans attendre, et nous faisons bien de le faire sans attendre, la modification du Plan local d'urbanisme, sous votre égide et sous celle de Jean-Louis MISSIKA, votre adjoint à l'urbanisme.

Cette révision est un toilettage qui peut sembler technique, mais qui aura des répercussions importantes au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

Rappelons que le projet qui nous est soumis est lancé en toute transparence démocratique, alors qu'aucune obligation légale n'obligeait de le présenter au Conseil de Paris.

Rappelons aussi, puisque c'est une inquiétude qui existe, qu'il ne change ni le plafond actuel des hauteurs ni les protections actuelles des espaces verts.

Ce P.L.U. sera un outil qui va permettre à la fois d'intensifier la production de logements mais aussi d'assurer un meilleur équilibre territorial entre logements et activités.

En effet, la loi ALUR impose d'atteindre 25 % de logements sociaux en 2025, nous nous sommes engagés à atteindre les 30 % en 2030.

Cette modification du P.L.U. permettra de faire évoluer les règles de gabarit, tout en préservant le paysage parisien pour y arriver. Avec ce nouvel outil, nous pourrons permettre, dans un travail très fin et, au cas par cas, auquel participeront les Parisiens eux-mêmes, de gagner des mètres carrés constructibles sans bouleverser les spécificités parisiennes.

De plus, il permettra de réactualiser les réserves, tant pour le logement social que pour le logement intermédiaire, puisque les textes permettent désormais de prévoir un pourcentage de logements intermédiaires dans les opérations de constructions neuves.

Et comme vous l'avez annoncé pendant la campagne, Madame la Maire, un des leviers importants de production de logement à Paris résidera également dans la transformation de bureaux vides. La modification envisagée permettra d'accélérer ce processus nécessaire, notamment dans le centre de Paris où cette évolution est indispensable mais doit être aujourd'hui encouragée pour devenir réalité.

Le P.L.U., c'est aussi un moyen indispensable pour retrouver une régulation entre la construction de bureaux et de logements. En effet, la loi ALUR a supprimé le COS pour permettre plus de constructibilité, mais elle a également supprimé un moyen contraignant pour notre Municipalité de contrôler les usages des constructions. En introduisant un pourcentage entre l'habitat et l'emploi, la modification du P.L.U. permettra de poursuivre le nécessaire

rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de la Capitale, enjeu essentiel pour assurer l'équilibre de notre ville et sa mixité partout.

Cette modification permettra également de renforcer notre politique de protection du commerce de proximité initiée avec l'action de la S.E.M.A.-EST depuis 2001. La loi permet désormais d'inscrire au P.L.U. de nouvelles réserves pour renforcer la protection des commerces et en distinguant les locaux destinés aux bureaux, aux commerces ou aux activités de services.

Ces nouvelles possibilités, que nous souhaitons intégrer au P.L.U., vont aider à préserver l'emploi, l'équilibre des quartiers, le lien social grâce au commerce de proximité.

Elles permettront d'assurer leur diversité mais également de promouvoir la qualité, le savoir-faire des artisans et de privilégier les petits commerces alimentaires.

Outil au service de notre politique, le P.L.U. dans sa nouvelle version pourra également accompagner la dynamique municipale de protection de l'environnement en aidant à renforcer la biodiversité, en valorisant la nature en ville et en accélérant la transition écologique.

Madame la Maire, chers collègues, le projet qui est soumis à notre débat sera donc un outil supplémentaire pour construire la ville puissante et bienveillante dont vous avez parlé dans la campagne électorale.

La modification du P.L.U. intégrera bien entendu les remarques des habitants, consultés très largement dans le cadre de la concertation qui s'engagera cet automne. Logement, écologie urbaine, diversité commerciale, attractivité économique : tous ces sujets passionnent les Parisiens, qui aiment leur ville et qui veulent participer à son évolution.

Alors la droite parisienne, elle, dit : "Ouh là là, cela va trop vite, c'est trop brutal, attendons un peu !" Au mois de mai, au mois de juin, le discours était : "Ce sont des vœux pieux. Quand allez-vous passer aux actes ?"

Laissons ces contradictions et ces incohérences de côté ; elles ne se retrouvent d'ailleurs pas que sur le P.L.U. : elles étaient manifestes également sur le débat budgétaire hier.

Mais pour que nous enclenchions au plus vite une nouvelle dynamique qui marquera ce mandat municipal, nous sommes persuadés que la Ville de Paris a besoin de nouveaux outils. C'est pourquoi le Groupe Socialiste et Apparentés votera résolument ce texte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Merci de souligner la cohérence de notre action : on dit ce que l'on va faire et on fait ce que l'on a dit !

C'est un invariant de notre culture politique, et je vous remercie de l'avoir rappelé comme vous l'avez fait.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, cette procédure de modification du P.L.U. risque de se faire de manière accélérée, précipitée alors que c'est un sujet essentiel.

Je souhaiterais savoir comment vous comptez impliquer réellement les Parisiennes et les Parisiens parce que je souhaite qu'ils puissent s'exprimer pleinement, et non qu'on se l'imite à autoriser les plus avertis à être consultés.

Les Parisiennes et les Parisiens doivent pouvoir se réapproprier leur ville.

Faut-il plus encore densifier la ville alors que Paris est d'ores et déjà une des villes les plus denses ?

Les Parisiens ne veulent pas de tours de grande hauteur, y compris dans les zones non construites. Et les projets comme la Tour Triangle doivent être abandonnés. Les constructions de grande hauteur sont des constructions énergivores et donc, anti-écologiques et contraires à un cadre de vie sociale de qualité.

Il nous faut donc une ville qui respire et qui notamment augmente ses espaces verts.

Il nous faut également ralentir la vie en ville, lutter contre le stress, la pollution que génère l'augmentation des distances domicile-travail. Il faut rapprocher le logement, l'emploi et le maillage du service public dans chaque bassin de vie en appliquant des ratios afin de réduire l'usage de véhicules polluants et les distances imposées. Paris est déficitaire en logements et non en bureaux, surtout au vu du nombre de bureaux vides.

Nous devons enrayer l'exode social et lutter contre la gentrification de la capitale.

Nous devons non seulement augmenter le nombre de parcelles réservées au logement, mais réservées au logement social, conformément à la priorité donnée au logement dans cette mandature, mais en privilégiant le logement réellement social, et non le logement intermédiaire.

Enfin, diversifions les modes d'habitat, et en particulier l'habitat participatif, qui ne doit pas être réservé à des accédants et doit être ouvert à des locataires du parc social.

Développons de nouvelles manières d'habiter et de vivre ensemble sans que cela soit réservé aux couches aisées et aux accédants à la propriété.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien ! 1 minute 50 !

La parole est à M. David BELLIARD, président du Groupe des Ecologistes de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'a exprimé ma collègue Anne SOUYRIS, nous avons conscience de la difficulté à résoudre l'équation entre logement et amélioration de la qualité de vie.

Pour résoudre au mieux cette difficulté, nous voulons utiliser tous les leviers du "mix logement" qui sont à notre disposition.

Le premier levier est celui de la création de nouveaux logements là où cela est possible. Cela doit être d'ailleurs la priorité dans les nouvelles opérations d'aménagement tout en orientant l'offre de logement vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Nous souhaitons en effet que soit rééquilibrée la construction de logements en faveur de logements dits très sociaux qui, aujourd'hui, constituent seulement un quart de la production pour les trois quarts des demandes.

D'ailleurs, ces logements très sociaux constituent seulement 1,6 % du stock de logements existants. Pour mieux répondre aux besoins réels, nous voulons un rééquilibrage sur le principe du moitié-moitié : moitié pour du logement très social, moitié pour les autres types de logements sociaux.

Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen du projet de délibération concernant le lancement de la procédure du programme local de l'habitat.

Le deuxième levier est la remise sur le marché des logements vacants, y compris en participant financièrement à leur réhabilitation.

Enfin, nous souhaitons accentuer la transformation de bureaux en logements et nous espérons que nous pourrions aller plus loin que l'objectif de 200.000 mètres carrés transformés au cours de la mandature.

À ce titre, la proposition d'une taxe sur les friches commerciales est une excellente nouvelle, comme le sont aussi les propositions relatives à une nouvelle réduction de places de parking obligatoire lors de la construction de logements. Cette réduction avait d'ailleurs été demandée depuis des années par les écologistes car cette contrainte est superflue et ralentit les procédures de mutation.

Cet usage du "mix logement" dans un équilibre intelligent entre les différents leviers à notre disposition est l'expression pour nous d'une ville où il fait bon vivre et qui prend sa part aux besoins en logement des habitants de la métropole.

C'est aussi pour nous le meilleur moyen de rééquilibrer notre ville.

Comme vous l'avez indiqué, Madame la Maire, les nouveaux logements sont construits d'abord dans l'est de la capitale, où le foncier reste disponible et moins cher, tandis que l'ouest concentre les activités de bureaux.

Plus largement, à l'ouest, se massent les richesses tandis que l'est accueille les plus modestes de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Nous, écologistes, nous voulons une ville plus équilibrée entre l'ouest et l'est de la capitale.

Ainsi, la suppression du coefficient d'occupation des sols nous oblige à trouver un autre moyen de contraindre les promoteurs et les aménageurs à préférer le logement aux bureaux. De notre point de vue, le ratio emplois/logements proposé par le Schéma directeur d'Ile-de-France, doit être intégrée dans le P.L.U.

En outre, la préemption dans le diffus, que nous demandons depuis des années et que nous nous réjouissons de voir aujourd'hui comme une priorité, doit se faire aussi dans les quartiers les plus riches de la capitale.

Cette stratégie a de notre point de vue un double intérêt : celui de proposer dans nos quartiers une offre de logement accessible et enfin, grâce à la loi A.L.U.R., saluée par les associations et les acteurs engagés contre le mal-logement, de démultiplier l'effet de l'encadrement des loyers.

Des logements sociaux dans tous les immeubles permettraient en effet de diminuer le coût moyen des loyers et donc de baisser la limite maximale des loyers autorisés dans la zone attenante.

Enfin, nous ne le répéterons jamais assez, nos travaux sur le Plan local d'urbanisme doivent intégrer la question métropolitaine, et c'est pour cela que nous avons demandé à ce que cette question, notamment sur la cohérence de la trame bleue et verte, soit explicitement intégrée dans nos travaux via la sollicitation des collectivités de la première couronne.

Plus largement, la réflexion métropolitaine est essentielle à un véritable rééquilibrage au sein de l'agglomération parisienne entre logements et emplois, entre ménages privilégiés et familles en difficulté, même si nous sommes conscients de l'impossibilité d'attendre le lancement de la métropole pour modifier le P.L.U., ce qui nous conduirait à remettre en cause un certain nombre d'objectifs ambitieux que nous nous sommes pourtant fixés collectivement.

Enfin, dernier point sur lequel nous souhaitons un engagement fort, c'est que la concertation locale soit au cœur de cette modification et par là même, les conseils de quartier.

C'est cette consultation qui permettra en effet à ce processus de correspondre aux préoccupations des Parisiens, à leur vision de leur quartier de Paris.

Cet échange, cette discussion est essentielle pour la cohésion sociale et pour associer les habitants au devenir de leur ville.

Aussi, nous voterons favorablement le projet de délibération concernant le lancement de la procédure du P.L.U. ainsi qu'au vœu présenté par l'Exécutif, ce dernier reprenant une part substantielle de nos propositions.

Toutefois, nous avons bien noté que ce projet de délibération ne fait qu'ouvrir le processus de modification.

Nous resterons actifs et attentifs tout au long de l'ensemble du processus, avec pour objectif que le plan modifié puisse répondre au mieux aux valeurs portées par notre famille politique depuis de nombreuses années.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président, là aussi, pour cet engagement que vous confirmez, et pour les points sur lesquels nous allons travailler ensemble, en présence et avec la participation citoyenne que, je crois, nous appelons tous de nos vœux.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe UMP.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues.

L'urbanisme parisien est un rocher sur lequel votre majorité vient régulièrement donner de la tête.

Depuis qu'il a remplacé le Plan d'Occupation des Sols en 2006, le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris a fait l'objet, excusez du peu, de deux modifications générales en 2006 et 2012, et pas des moindres, sans parler de procédures sectorielles de révision de grande envergure, à l'instar de celle concernant les secteurs de Clichy Batignolles ou encore de la Z.A.C. de Paris Rive Gauche.

Dans ces conditions, pourquoi engager aujourd'hui une nouvelle procédure de modification du P.L.U., procédure qui ressemble à une marche forcée puisque, dans le meilleur des cas, la modification du P.L.U. ne prendra effet qu'en janvier 2016, après enquête publique et adoption définitive par le Conseil de Paris ?

C'est-à-dire au moment précisément où la compétence relative au règlement d'urbanisme reviendra à la Métropole du Grand Paris, conformément à la loi que votre majorité a fait voter le 27 janvier dernier.

A l'appui de cette étrange procédure qui laisserait supposer, ce que ne permet pas la loi, la coexistence de deux règlements d'urbanisme, l'un le P.L.U. parisien vantant, ne vous en déplaît, l'ultradensification et, l'autre,

construisant une métropolisation des enjeux plus logique avec l'idée que tous les grands urbanismes dans le monde entier se font de la ville durable. Vous invoquez le vide juridique créé par la loi Alur.

Faut-il rappeler que la loi Alur, voulue par Mme DUFLOT, en supprimant le C.O.S., a supprimé, nous le savons tous, les dispositions réglementaires qui s'y référaient et créé du même coup un vide juridique?

D'ailleurs, on le reconnaît dans l'exposé des motifs puisqu'on dit qu'elle a "rendu sans effet plusieurs outils qui avaient prouvé leur utilité, notamment le dispositif assurant la protection de l'habitation et le rééquilibrage territorial de l'emploi et du logement, ainsi que la possibilité, c'est très important, de majorer les droits à construire pour les projets de logement social ou ceux prenant en compte certains critères de performance énergétique".

L'exercice est large et depuis quand, par parenthèse, un document d'urbanisme a vocation à remplacer un décret d'application d'une loi, qui plus est, est décriée ?

Nous y voilà, vous voulez densifier coûte que coûte Paris pour créer, non pas des logements, mais plus de logements sociaux, 30 %, une vision qui est injuste de la mixité, qui laisse de côté nos permanences d'élus, je pense à droite comme à gauche d'ailleurs, en témoigne toute une partie de Parisiens modestes qui doivent aller au-delà du périphérique.

Vous voulez densifier, mais en coupant au passage l'herbe sous le pied de la Métropole du Grand Paris, voulue par votre majorité, mais rendue aujourd'hui peu fréquentable pour une raison simple, c'est qu'elle ne reflète plus de manière monolithique votre majorité.

C'est par voie de presse, à propos de démocratie, on en a beaucoup parlé tout à l'heure, que nous avons appris les propositions que vous envisagez de porter.

Quelques-unes, qui sont savoureuses :

- imaginer de construire, au-dessus d'une dizaine de milliers de petits immeubles de deux étages, nonobstant les contingences architecturales et paysagères, deux, trois, voire quatre étages ;
- imaginer de construire des immeubles sur 2.000 parcelles d'angle, sans doute dans les mêmes conditions ;
- autoriser les verticales de façade sur 31 mètres sur certaines avenues.

Bien sûr, je ne veux pas verser dans la provocation : supprimer l'obligation de construire les parkings en sous-sol pour les constructions neuves et les surélévations et enfin, si j'ose dire, la cerise sur le bétonnage, une taxe incitative sur ce que vous appelez pudiquement les friches commerciales, mais qui, en fait de friches, quand on lit bien, risque de s'appliquer à tous les commerces qui n'auront pas trouvé repreneur dans un délai inférieur à deux ans.

Pour faire avaler la pilule, vous parlez d'aménager des hectares d'espaces verts, je ne peux que souscrire, et vous proposez de transformer 200.000 mètres carrés de bureaux en habitations, mais où, Madame la Maire ? Avec quelles assurances ?

Sachant que l'ordonnance - et c'est un point très précis, Monsieur FÉRAUD - du 3 octobre 2013 relative au développement de la construction de logements à effet immédiat a ouvert la voie pour Paris à un système de dérogation aux règles du P.L.U. dans le cadre de l'instruction des règles d'urbanisme.

Ne soyons pas naïfs ! Bien sûr qu'il y aura beaucoup de dérogations. C'est, du reste, la raison pour laquelle j'ai déposé un vœu avec les membres de mon groupe. Je ne suis pas la seule, d'ailleurs, puisqu'il y a des vœux, y compris dans votre propre majorité, pour que vous nous donniez des engagements sur a minima la sanctuarisation des espaces verts et des espaces verts protégés ainsi qu'un engagement à ne pas augmenter la hauteur maximale de construction actuelle.

Sur ce dernier point, j'ai les plus vives inquiétudes puisque vous avez déclaré, de même que votre adjoint chargé du logement, que vous ne vous interdisiez pas de recourir à des immeubles de 50 mètres, je vous cite, en particulier dans Bercy-Charenton si je vous ai bien lue et Chapelle International.

Quelles assurances réserverez-vous également, Madame la Maire, aux grands projets structurants de la capitale ?

Je pense à un sujet qui m'est cher dans le 5e arrondissement, puisque j'ai appris ce matin que j'étais un maire de plein exercice...

Ce sont vos propos, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, vous allez un peu vite en besogne, j'ai dit que vous étiez légitime, que c'était un Exécutif légitime.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vous ai mal comprise, alors, au Conseil des élus de la mission de préfiguration; j'ai rêvé.

Je pense en particulier à l'université...

On peut rêver, bien sûr, Monsieur MISSIKA.

Je pense en particulier à l'université qui est un enjeu majeur dans le 5e arrondissement.

Mme LEMARDELEY, ancienne présidente de Paris 3 Sorbonne Nouvelle a, pendant la campagne, souscrit au déménagement du site Censier dans le 12e arrondissement sur un terrain qui semblait pourtant dévolu au Ministère de l'Agriculture puisque l'Etat y avait déjà dépensé 28 millions d'euros - à propos de gabegie... - en études de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage.

Mme LEMARDELEY, adjointe, dépose aujourd'hui au nom de l'Exécutif un vœu demandant à ce que la vocation universitaire du site Censier soit préservée et je ne peux que m'en féliciter, tout en regrettant qu'elle n'ait pas jugé utile de le déposer, toujours à propos de démocratie, en Conseil d'arrondissement pour que l'on en discute et que l'on dise d'ailleurs tout le bien que l'on pensait de ce vœu.

Sur la question de l'enseignement supérieur comme sur d'autres sujets tout aussi impactants pour la capitale, qualité de vie, qualité de l'air, qualité des logements, encouragement de modes de déplacement alternatifs ou mise en place d'une logistique urbaine efficace pour le transport des marchandises, les enjeux de Paris capitale se posent plus que jamais à l'échelle métropolitaine et cette évidence était au cœur de la plupart des échanges du Conseil des élus de la mission de préfiguration à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, comme un certain nombre de mes collègues et qui s'est réuni ce matin sous la présidence du Préfet de la région Ile-de-France et du président du Syndicat mixte de Paris Métropole.

C'est à l'échelle métropolitaine que nous pourrions relever les enjeux d'une capitale résolument durable, je crois que ce point doit transcender les clivages politiques.

Je pense que votre P.L.U. à marche forcée n'est pas un document d'urbanisme constructif, mais c'est bel et bien une notion de défiance à l'endroit de ce que nous nous apprêtons à construire, c'est-à-dire la Métropole du Grand Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BERTHOUT, d'abord, je vous rappelle qu'il n'y aura pas de P.L.U. métropolitain avant 2018. La mise en place de la Métropole du Grand Paris étant fixée au 1er janvier 2016, on peut imaginer que le temps d'élaboration d'un P.L.U. métropolitain soit à peu près équivalent à l'élaboration d'un P.L.U. dans nos collectivités, même si ce sera sans doute un peu plus compliqué encore. Donc, vous voyez bien que votre histoire de marche forcée ne marche pas très bien.

Ensuite, vous développez un certain nombre de points, mes adjoints y répondront, mais, quand même ; je nous renvoie tous toujours à la cohérence de ce que nous faisons, de ce que nous avons dit, de ce que nous avons fait.

Ce n'est pas votre ancienne majorité parlementaire et gouvernementale qui avait proposé une mesure de densification de 30 % sur l'ensemble des bâtiments parisiens, que nous avons rejetée parce que, justement, elle était généralisée et pas de nature à permettre un travail dans la dentelle. Parce que c'est un travail dans la dentelle qu'il faut avoir à l'échelle de Paris.

De temps en temps, cela vaut le coup que l'on se rappelle ce que l'on a porté, les uns et les autres, pour que la parole puisse être crédible.

En tous les cas, moi, je crois en l'intelligence des Parisiens pour discerner ce qui est authentique et ce qui l'est moins, ce qui relève de postures et ce qui pourrait relever, peut-être même parfois, de l'imposture. Mais je ne parlais pas de votre position, bien évidemment.

Je donne la parole à Mme LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de cette discussion que vous avez voulue, Madame la Maire, organiser en amont de la procédure de modification du P.L.U., j'ai souhaité souligner toute l'importance de ce document de planification urbain en matière de défense des commerces de proximité et de l'artisanat et, donc, en matière de développement économique de la capitale.

Paris dispose d'un tissu de commerces de proximité et d'artisanat important.

Nombre de centres-villes en France s'appauvrissent par la disparition de ces commerces qui, au-delà de l'utilité des biens et services qu'ils proposent, sont des lieux sociaux d'échange, voire d'animation.

Ils sont également la condition de la diversité de l'identité de nos rues et de nos quartiers qui peuvent être soumis à un processus d'uniformisation ou de mono-activité.

Tous les arrondissements de Paris ont leurs quartiers plus ou moins traditionnels commerçants et tous les élus savent combien cette présence, parfois historique, peut être fragilisée, peut être menacée et qu'elle doit donc être à minima protégée et, si possible développée dans les quartiers qui en sont démunis.

Ainsi, le PLU, voté en 2006 et modifié en 2009 et 2012, a permis de dessiner un linéaire de voies de plus de 260 kilomètres, réparties en trois typologies rappelées dans le projet de délibération :

- un linéaire de plus de 220 kilomètres, où la diversité commerciale existe et est protégée ;
- une bordure où cette diversité doit se développer, donc être encore accompagnée ;
- des bordures également bénéficiant d'une protection renforcée de l'artisanat, comme dans les voies-marchés dont les rues dans le 2e arrondissement, les rues Montorgueil et des Petits-Carreaux, ont pu vérifier l'utilité il y a quelque mois, alors qu'une chaîne de restauration rapide voulait s'implanter à la place d'un commerce ayant eu une activité artisanale.

Grâce à cette protection du PLU avec la mobilisation des habitants, la Ville de Paris a pu s'opposer juridiquement à ce projet.

A ce titre, nous validons donc l'analyse que vous faites de vouloir inscrire nos travaux et réflexions à venir dans le respect du cadre global du PLU existant, qui a prouvé sa pertinence, et de travailler ainsi à une modification pour mieux prendre en compte les évolutions de nos quartiers et non pas à une révision.

Mais nous le savons, ces outils, certes opérationnels et qui doivent aussi tenir compte de la liberté de commerce, n'offrent pas encore toute la palette de protections que nous pourrions souhaiter, comme, par exemple, pour les commerces de bouche.

C'est pourquoi une avancée vers une reconnaissance législative plus fine des différentes catégories de commerces est un des enjeux du projet de loi relatif aux commerces et aux très petites entreprises, actuellement soumis au Parlement, et je ne doute pas que les parlementaires parisiens pourront y contribuer.

Je voudrais préciser, dans mon intervention, qui parle beaucoup de défense et de protection des commerces de proximité que, derrière ce terme, il y a un enjeu de dynamisme économique et d'attractivité de nos quartiers et de Paris en général, car, à travers ces commerces, nous parlons de savoir-faire, d'emplois, de filières de qualité, d'une approche durable du commerce et de sa gestion à tous les niveaux, transports de marchandises, livraisons, gestion des déchets. Les commerçants de proximité et artisans peuvent être force de propositions innovantes en ces domaines.

Les commerçants et artisans sont également, en se constituant en associations, des acteurs d'animation locale de nos quartiers et des ambassadeurs de notre qualité de vie.

Naturellement, la modification qui nous est proposée aujourd'hui devra se faire dans la plus grande concertation possible avec les mairies d'arrondissement, leurs élus et les habitants, afin de comprendre au mieux les besoins et les évolutions de nos quartiers. Comme pour tous les secteurs concernés par cette modification, il nous faudra valoriser les nouveaux outils de concertation proposés ; je pense notamment à la plateforme collaborative sur Internet, qui viendra renforcer les outils plus traditionnels de concertation, et ce, avant l'enquête publique réglementaire.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que vous encourager dans cet objectif, à travers la future modification du PLU, de renforcer la politique de protection et de soutien du commerce de proximité et de l'artisanat qui sont des atouts pour Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame LEVIEUX.

Je donne la parole à M. Franck LEFEVRE, pour le groupe UMP.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Madame la Maire.

Au moment où, Madame la Maire, vous vous engagez à créer 10.000 logements par an durant cette mandature, vous nous proposez une révision du PLU dans laquelle figure un abaissement de la norme minimale relative aux places de parking dans les nouvelles constructions. Je cite même l'exposé des motifs : "en cohérence avec la réalité parisienne".

Il me semble utile quand même de rappeler ce qu'est cette réalité.

La réalité parisienne, c'est un automobiliste sur cinq qui cherche une place de stationnement.

La réalité parisienne, c'est : malgré une réduction spectaculaire des polluants émis par les moteurs depuis l'application des normes Euro 1 jusqu'à Euro 6 actuellement, jusqu'à 80 % pour certains, les niveaux moyens de polluants dus à l'activité automobile à Paris ont très peu changé depuis dix ans.

La réalité parisienne, c'est, depuis bientôt 15 ans, une politique des déplacements et du stationnement basée sur la contrainte, la sanction et qui n'a eu de cesse d'opposer les différents usagers, de supprimer des milliers de places de stationnement au motif qu'elles constitueraient un aspirateur à voitures.

La réalité parisienne, ce sont des aménagements de voiries coûteux, par exemple boulevard de Montparnasse, avec les résultats très controversés que chacun connaît.

La nouvelle réalité parisienne, c'est maintenant le maire adjoint Jean-Louis MISSIKA, en charge de l'architecture et de l'urbanisme, qui élabore la politique du stationnement à Paris. On a un peu de mal à s'y retrouver !

Si j'en juge par ses déclarations dans le JDD d'avant-hier, ce dernier annonce purement et simplement la suppression de l'obligation de construire des parkings en sous-sol pour toute construction neuve. Ce sont donc des milliers de places de parking qui ne seront pas réalisées et vous en conviendrez, Madame la Maire, cet engagement de 10.000 logements nouveaux par an n'est absolument pas de nature à faire diminuer le besoin en places de parking dans Paris.

Cette crise du stationnement impactera même le développement des modes de déplacements propres individuels et également le développement de la voiture électrique à Paris, pourtant annoncé hier, ici même, par un élu de votre Majorité comme une priorité de cette nouvelle mandature. Nous aurions, avec 100 % de voiture électriques dans Paris, exactement les mêmes problèmes de stationnement.

Nous vous proposons donc, sans impacter les finances de la Ville, ce qui, semble-t-il, est de bon aloi au regard du découvert, de profiter de ces nouvelles constructions pour créer des places de parking en sous-sol pour tous les types de véhicules et prioritairement pour le stationnement longue durée qui, à notre sens, n'a pas de raison d'être en surface. Ainsi, on se donne les moyens de pouvoir libérer à terme des emprises de stationnement en surface, au profit des circulations dites douces et de l'activité économique de cette ville.

Cessons cette politique engendrant congestion routière et pollution qui coûte cher aux Parisiens, tant sur le plan financier - verbalisation, fourrière ; cela a été abordé lors du précédent Conseil de Paris - que sur le plan de leur santé : un automobiliste sur cinq qui cherche une place de stationnement, c'est 20 % de pollution automobile en plus.

Voilà un moyen simple, Madame la Maire, et efficace d'obtenir des résultats quand on sait les sommes dépensées pour gagner quelques pourcents, et encore, quelquefois, il faut les yeux de la foi !

Alors, j'en appelle à votre esprit de responsabilité : de grâce, à travers cette modification du PLU, n'hypothéquez pas l'avenir du stationnement à Paris !

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le cadre du lancement de la procédure de modification du Plan local d'urbanisme, je souhaite vous faire part de mon total soutien et de l'expérience acquise par la mairie du 4e arrondissement en matière de plan d'urbanisme.

En effet, le 4e est régi, sur une grande partie de sa superficie, par le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, tout comme le 3e arrondissement de mon collègue Pierre AIDENBAUM. Sa dernière procédure de révision, dix ans après celle effectuée en 1996, s'est déroulée sur sept années et six mois, entre juin 2006 et décembre 2013.

Forte de son expérience en matière de plan d'urbanisme, la mairie du 4e a acquis une expertise précieuse et prendra toute sa part au processus qui s'enclenche dans les secteurs de l'arrondissement où le PLU s'applique, c'est-à-dire le quartier de l'Arsenal, les îles Saint-Louis et de la Cité et le quartier Saint-Merri-Beaubourg.

Réviser un plan d'urbanisme est une procédure particulièrement lourde et courageuse à mettre en œuvre et à mener à son terme. C'est la raison pour laquelle je souscris totalement à la volonté de Mme HIDALGO de modifier le PLU pour y intégrer les dispositions territoriales d'aménagement et de développement durable.

Je salue également sa volonté de mener une concertation étroite avec les élus et les habitants de façon inédite.

Dans le cadre de la protection du commerce et de l'artisanat, sujet majeur pour le 4e, nous attendons avec impatience la publication des décrets d'application de la loi sur le commerce, l'artisanat et les très petites entreprises, adoptées le 18 février dernier par l'Assemblée nationale. La procédure de modification du PLU de Paris nous permettra ainsi d'intégrer les mesures contenues dans cette loi qui donneront à la Ville de nouveaux outils pour préserver le commerce et l'artisanat parisien ; je pense notamment à la précision de la Nomenclature des commerces.

Enfin, je porterai une attention toute particulière au volet environnemental de cette modification du P.L.U. parisien, qui permettra, je l'espère, d'actualiser les réserves d'espaces verts et de faire évoluer le règlement pour faciliter la végétalisation, Madame BROSSEL, ou l'agriculture urbaine dans l'espace public.

La Maire de Paris, Anne HIDALGO, a des objectifs ambitieux en la matière, notre ville en a besoin et le 4e arrondissement la soutient activement et durablement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

D'ailleurs, nous avons inauguré un très joli jardin que je vous invite à aller voir dans le 4e arrondissement, rue des Rosiers.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe UMP.

M. Jérôme DUBUS. - Merci Madame le Maire.

Derrière les sigles barbares de PLU, de Plan d'aménagement et de développement durable, se cache l'avenir de notre ville, ce cache l'avenir de Paris, car les instruments de la réglementation urbaine ne sont, en effet, que la traduction de choix politiques.

Or, le vote du PLU en 2006 a montré une démarche frileuse d'une capitale repliée sur elle-même, enfermée derrière son périphérique, incapable de s'inscrire dans une nouvelle perspective de métropolisation.

Les résultats ne se sont pas fait attendre :

- un échec en matière de construction de logements neufs,
- un échec en matière d'aménagement du territoire,
- un échec en matière de mixité des fonctions urbaines,
- un échec, enfin, en matière de mixité du logement avec la mise en place d'une véritable machine à exclure les classes moyennes.

C'est donc avec une grande délectation que nous voyons arriver ces modifications qui portent en creux la condamnation de 13 années d'urbanisme du trio DELANOË, HIDALGO, CAFFET.

C'est le cas pour la suppression du COS, pour la mise en place d'un plan de transformation des bureaux en logement, sur la surélévation des immeubles, que vous jugiez en 2011 improductive, et enfin sur la constructibilité des emprises délaissées.

Mais notre victoire intellectuelle ne suffit pas à vous donner un blanc-seing sur ces modifications. On se demande en effet, Madame la Maire, quelle mouche vous a piquée pour agir ainsi dans la précipitation ? Modifier une énième fois n'est pas réviser. Modifier une énième fois, c'est déséquilibrer.

Dans ces conditions, seule la révision s'imposait. Elle s'imposait d'autant plus que les trois principaux objectifs du plan d'aménagement et de développement sont par terre. Le volet attractivité économique, pilier du PADD, a déçu. De nombreuses grandes entreprises ont continué à quitter Paris. Je pense à GDF Suez, partie à La Défense, je pense au Crédit Agricole, parti à Montrouge. Le solde annuel des arrivées et des départs d'entreprises est resté négatif : 4.400 entrées contre 5.300 sorties.

Enfin, la croissance parisienne est restée peu créatrice d'emplois, contrairement au centre de Londres.

Depuis vingt ans, les grandes capitales mondiales ont choisi leur mode de développement : le retour des activités économiques au cœur du système urbain. Regardez New York, regardez Londres. La comparaison est sévère pour Paris. Or, les modifications proposées ne sont pas rassurantes. Il est à craindre que l'arbitrage, s'agissant notamment des réserves foncières, s'effectue à nouveau au détriment de l'activité. La récente étude KPMG sur l'attractivité constate le renforcement de l'Ile-de-France, et non pas de Paris.

Le volet équipements publics du PADD n'a pas non plus été respecté. La mobilisation des opportunités foncières se devait de se faire en fonction des équipements publics et, tout particulièrement, des équipements de la petite enfance. En 2001, il y avait 15.000 demandeurs de crèche. Il y en a aujourd'hui 15.000. Belle réussite ! Or, votre projet, qui voit la réalisation de 10.000 logements par an, n'évoque absolument pas l'offre en équipements publics. Qu'est-il prévu et comment les élus d'arrondissement, porteurs des attentes de leurs administrés, seront-ils écoutés ? Silence radio.

Enfin, le volet logements du PADD et du PLH révisé est d'ores et déjà impossible à atteindre. Le PLH ancienne mouture ambitionnait 25 % de logements sociaux en 2025, soit 60.000 logements sociaux supplémentaires, avec un objectif de 4.500 produits neufs par an, toutes catégories. Il en aurait été réalisé 32.000 actuellement, soit un solde de 28.000 à réaliser sur 10 ans, ce qui est, j'en conviens, raisonnable.

Mais vous avez pris un nouvel engagement pendant la campagne. Atteindre 30 % de logements sociaux en 2030, 65.000 sur 15 ans. Il faudra donc réaliser en réalité 133.000 logements sociaux sur 15 ans, soit une moyenne de 9.000 par an, un chiffre absolument inatteignable. Ni l'évolution des règles de gabarit, ni les nouvelles réserves, ni les surélévations, ni le foncier public, ni les finances de l'Etat, ni les finances de la Ville ne le permettront.

Mes chers collègues, ce P.L.U. a donc vécu. Il est "vintage". Il a dépassé sa date de péremption. Il faut le réviser pour donner enfin à Paris une ambition urbaine digne d'une ville monde.

Ce P.L.U. ne le permet pas, de même les timides initiatives annoncées par M. MISSIKA récemment, prises sous la contrainte budgétaire, une contrainte financière. La finance est devenue l'amie des socialistes, qui fait office de stratégie urbaine en lançant une concertation internationale sur certaines emprises municipales. Ce sont bien les agences de notation que l'on veut rassurer, et pas les Parisiens.

Oui, mes chers collègues, ce P.L.U., il faut le changer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BLOCHE, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole, mais merci surtout d'avoir organisé ce matin ce débat essentiel sur ce que vous avez appelé vous-même une feuille de route, qui n'est donc, pour vous citer, ni un vœu pieux, ni un chèque en blanc, mais qui est un document stratégique qui décline une vision d'avenir pour notre ville.

Merci d'avoir choisi la procédure de la modification générale, troisième modification générale depuis la révision de 2006, et de l'avoir fait effectivement sans prendre prétexte de l'urgence, et sans doute de l'élaboration à venir, d'un P.L.U. métropolitain comme la loi le prévoit. Car, comme vous l'avez dit très justement, si cette possibilité est ouverte à partir du 1er janvier 2016, il y a fort à parier que cela ne sera pas avant 2018, 2019, sans doute plus tard, qu'il y aura effectivement un tel document d'urbanisme à l'échelle de la métropole.

Merci aussi parce que la procédure ne vous l'imposait pas, d'avoir permis qu'il y ait un débat dans chacun des 20 Conseils d'arrondissement, en amont du débat que nous avons ce matin en séance du Conseil de Paris, ce qui marque d'une empreinte démocratique forte la procédure qui est lancée aujourd'hui.

Mais à écouter le débat que nous avons eu ce matin, il y a quelque étonnement à se dire que, quelque part, certains de nos collègues ont anticipé sur le débat que nous aurons dans un an, puisque nous avions presque l'impression de débattre déjà sur un projet de délibération proposant la modification en tant que telle.

Or, ce matin, nous ne faisons que lancer la procédure, comme vous nous y invitez, Madame la Maire. Et comme toujours dans ce genre de débat, c'est un peu toujours les mêmes critiques : "Vous n'allez pas assez loin", "Au contraire, vous allez trop loin", "Vous n'allez pas assez vite", ou encore "Vous allez trop vite".

En tout cas, cette modification générale était nécessaire, et nécessaire maintenant, car il y a d'abord des dispositions législatives à intégrer. Cela a été dit : qu'il s'agisse de la loi ALUR ou peut-être, d'ailleurs, d'ici l'année prochaine, de la loi que porte Sylvia PINEL ou, plutôt, qu'elle portait, sur le commerce et l'artisanat.

Et il y a effectivement des documents très importants, essentiels, touchant effectivement aussi bien à l'habitat, Plan Climat, déplacements - cela a été rappelé - dont il fallait évidemment intégrer les dispositions dans le Plan local d'urbanisme.

Ce qui est sans doute essentiel maintenant, c'est le débat qui va avoir lieu et dans lequel - vous l'avez souhaité fortement en développant une concertation que vous qualifiez vous-même d'innovante - il faut embarquer les Parisiennes et les Parisiens qui doivent s'exprimer dans ce débat essentiel pour l'avenir de la ville. Qu'ils nous disent ce qu'ils veulent faire de leur ville et c'est cet enjeu démocratique qui est absolument déterminant.

Je dis cela parce qu'un Plan local d'urbanisme, ce sont non seulement des prescriptions, des règles, mais c'est la possibilité effectivement de dessiner la ville que nous voulons, la ville que vous avez portée et que le suffrage universel a validé au mois de mars dernier.

Je prendrai trois exemples, très rapidement bien entendu. Le logement social, tellement central, compte tenu, évidemment, de l'impulsion qui a été donnée durant 13 ans par Bertrand DELANOË et que vous souhaitez poursuivre et amplifier. Dans ce débat, j'ai été quelque peu étonné que l'opposition reprenne le slogan qu'elle avait utilisé, et combien de fois, durant la campagne électorale, comme quoi nous voudrions faire fuir les classes moyennes de la Capitale. Et d'ailleurs, de manière très paradoxale, je le dis anecdotiquement, lors de la dernière séance du Conseil du 11^e arrondissement, l'opposition municipale a refusé de voter un vœu que portait le maire François VAUGLIN et la majorité municipale, qui visait à demander à la Ville, justement, d'exercer son droit de préemption sur un immeuble vendu à la découpe, très caractéristique de ce que peut être l'habitat des classes moyennes à Paris. Comprenez qui pourra.

Et cela a été dit merveilleusement par Véronique LEVIEUX, nous avons le souci, et je le constate tout particulièrement dans trois arrondissements, le 4^e, le 11^e et le 12^e, de préserver le commerce de proximité, l'animation des rues qui fait la qualité du cadre de vie.

Excusez-moi, Monsieur le Maire du 3^e, j'évoque des arrondissements qui sont ceux de ma circonscription.

Je voudrais également que l'on ait le souci de préserver les locaux d'artisanat car qui dit locaux de commerce dit bonne occupation des rez-de-chaussée et, notamment des rez-de-chaussée des immeubles des bailleurs sociaux, cela indique également qu'il faut protéger les locaux d'artisanat.

Et enfin, vous y reviendrez sans doute dans votre réponse, bien sûr qu'il faut prendre en compte le faible taux de motorisation des Parisiens pour qu'il y ait des aires de stationnement dans les immeubles d'habitation neufs qui soient évidemment calibrées en conséquence car, évidemment, un parking, c'est un aspirateur à voitures, comme on le dit communément.

Un dernier mot, Madame la Maire, pour vous remercier d'avoir intégré la dimension de la création architecturale de qualité dans votre exposé des motifs. J'y suis particulièrement sensible puisque cela permettra de décliner un rapport d'information parlementaire qui justement a exprimé, pas plus tard que la semaine dernière à l'Assemblée nationale, la nécessité de désirer et de libérer la création architecturale.

La Ville de Paris sera, comme d'habitude, exemplaire en ce domaine.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BLOCHE.

D'abord, permettez-moi de dire deux mots, car cela me paraît très important, à la suite de votre propos.

Je souhaite vraiment que les maires d'arrondissement s'emparent de ce débat dans chacune de leur mairie d'arrondissement. Cela me paraît très important qu'ils soient impliqués, avec l'ensemble des conseils de quartier, des

habitants, des citoyens, dans le respect de la loi PML : celle-ci ne fait pas des maires d'arrondissement des maires de plein exercice, mais ils ont toute légitimité, c'est le sens de mon propos, pour aussi porter ce travail dans leurs arrondissements.

Je souhaite que cela puisse être, non seulement respecté, mais aussi encouragé.

La deuxième chose par rapport à ce que dit Patrick BLOCHE - je n'ai pas suffisamment insisté sur ce volet dans mon propos introductif - c'est le commerce et l'artisanat.

On avait innové en 2006. En 2006, dans le P.L.U., nous avons fait des linéaires de protection de rues commerçantes qui nous valent aujourd'hui d'avoir maintenu un commerce de proximité dans notre ville, alors dans la plupart des grandes villes, ce modèle nous est envié, à Londres, New York et bien d'autres, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec leurs maires. Et cela grâce au P.L.U.

D'ailleurs cette disposition avait été attaquée par l'opposition à l'époque et nous avons eu tout un débat devant le Tribunal administratif, devant le Préfet. Finalement, aujourd'hui, tout le monde convient - je remercie l'opposition de l'époque de considérer que c'était finalement aussi une bonne chose - que cette mesure a été essentielle pour la sauvegarde du petit commerce et de l'artisanat à Paris.

Puis vous avez parlé de qualité architecturale, permettez-moi de saluer le travail que fait Jacques BAUDRIER, conseiller délégué auprès de Jean-Louis MISSIKA sur ce sujet.

Je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, dernière oratrice de la majorité. Il vous reste 2 minutes.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, depuis de trop nombreuses années, le centre Censier de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris III, situé au 13, rue Santeuil, dans le 5e arrondissement, pose un grave problème de santé publique.

La présence d'amiante dans ce bâtiment, même confinée, rend en effet impossible des travaux d'entretien significatifs et compromet sa mise en sécurité durable.

Les conditions de travail des personnels et des étudiants à la Sorbonne Nouvelle en sont donc fortement affectées, sans parler de la nuisance que représente un bâtiment aussi dégradé pour l'ensemble du quartier.

Il y a donc depuis longtemps déjà urgence à mettre un terme à l'exploitation de ce bâtiment. Et pourtant, il a fallu des années pour que ce problème soit réglé, des années d'atermoiements et de scénarios évoqués puis abandonnés.

Enfin, en octobre 2013, le Gouvernement a pris une décision d'intérêt général, celle qui s'imposait : le relogement de la Sorbonne Nouvelle en 2018 dans des locaux entièrement neufs, sur une parcelle située rue de Picpus dans le 12e arrondissement. Cette solution offrira à Paris III une implantation durable, rationnelle et de haute qualité, et offrira enfin des conditions de travail décentes à ces 18.000 étudiants et personnels. Elle enrichira aussi le paysage universitaire parisien.

Parallèlement, après 2018, conformément au vœu exprimé par le Conseil de Paris en novembre dernier et aux engagements pris par la Maire de Paris, le site de Censier sera acquis par la Ville et demeurera voué à l'enseignement, à la recherche, à la vie étudiante, au logement étudiant et à l'innovation.

Il le sera même beaucoup plus qu'aujourd'hui, puisque la démolition du bâtiment actuel libérera une constructibilité de 30.000 mètres carrés de surface utile. Un potentiel unique au cœur du 5e arrondissement, au cœur de Paris.

Il s'agit maintenant de mener une vaste concertation avec tous les acteurs concernés, étudiants, universitaires, riverains, commerçants, afin de faire éclore un grand projet à la hauteur de ce potentiel.

Cette concertation, j'aurais l'honneur de la mener en lien avec toutes les délégations concernées et avec la mairie d'arrondissement.

Je vous propose donc que la modification générale du Plan local d'urbanisme de Paris intègre des prescriptions visant au maintien de la vocation enseignement supérieur, recherche, vie étudiante et innovation, de la parcelle du 13, rue Santeuil.

C'est la première étape d'un projet qui sera décisif pour le rayonnement culturel et économique du 5e arrondissement, et de Paris dans son ensemble.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, Madame LEMARDELEY, d'avoir présenté cette proposition, comme il se doit dans notre Assemblée, proposition sur laquelle nous voterons dans un instant.

Je donne maintenant la parole à l'Exécutif pour répondre, bien sûr à M. Jean-Louis MISSIKA.

Je demande à l'Exécutif que l'on puisse, compte tenu des votes également, pouvoir terminer à 13 heures.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer d'être rapide. En même temps, il y a eu beaucoup d'intervenants et je les remercie tous pour la qualité et l'intérêt de leur propos. Cela montre à quel point une modification du P.L.U. est quelque chose d'important pour Paris. Effectivement, c'est un outil essentiel, décisif, pour définir à la fois la ville que nous voulons et aussi la ville que nous ne voulons pas.

Avant de passer au vif du sujet, je voudrais quand même tordre le cou à une petite musique que nous a chantée l'opposition, au sujet de la précipitation et du fait que ce P.L.U. n'a pas de signification, puisqu'il serait immédiatement remplacé par un autre Plan local d'urbanisme métropolitain en 2016.

Madame la Maire, vous avez clairement expliqué qu'un Plan local d'urbanisme métropolitain, cela prendrait plusieurs années, trois, quatre ou peut-être cinq ans à être élaboré. Donc, ne rien faire, c'est se condamner à l'immobilisme pour toute la durée de la mandature, et c'est rigoureusement inacceptable.

Il est donc indispensable d'engager cette modification du P.L.U., parce que nous avons besoin de moderniser, d'intégrer un certain nombre de modifications législatives et réglementaires, et d'intégrer les grandes priorités de la mandature dans notre P.L.U.

J'ai aussi cru comprendre que l'opposition disait : "vous faites cela parce que vous n'aurez pas la majorité dans la métropole du Grand Paris".

Je voudrais juste leur signaler que le maire UDI de Clamart a lancé une modification du P.L.U. Le maire UDI d'Issy-les-Moulineaux, M. SANTINI, a lancé une modification du P.L.U. Le maire UMP de Châtillon, le maire divers droite de Sèvres, Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, dont je ne connais pas l'étiquette, à Puteaux. Jacques GAUTIER, le maire UMP de Garches, le maire UMP d'Aulnay-sous-Bois, le maire UMP de Saint-Maur-des-Fossés.

Voilà toute une série de maires de droite, centristes ou UMP, qui font exactement la même chose que la Ville de Paris, c'est-à-dire qu'ils lancent des procédures de modification du P.L.U., tout simplement parce qu'ils considèrent que leur ville a besoin de lancer ces procédures de modification. Il n'y a aucun sous-entendu politique en la matière.

Je voudrais insister sur plusieurs points.

Trois idées clés sont présentes dans cette modification du P.L.U. : d'abord la concertation, ensuite l'équilibre, enfin l'innovation et la dynamique urbaine au service de la qualité de vie des Parisiens. Et également un principe devra nous guider, c'est anticiper la métropole du Grand Paris.

D'abord, sur la concertation, je rappelle qu'il y a deux phases de concertation : une entre septembre et décembre, où là nous allons faire appel à la créativité des Parisiens, aux idées des Parisiens.

Le nouveau P.L.U. n'est pas encore rédigé, les modifications ne sont pas encore proposées. Ce qui est proposé, c'est de débattre, à partir bien sûr d'un certain nombre de principes et d'idées qui sont dans le document qui vous est soumis aujourd'hui.

Donc, j'insiste sur ce point : il s'agit bien de proposer aux Parisiens, de faire des propositions sur les modifications de ce P.L.U.

Nous mettrons en place une plateforme Web, je l'espère avec une cartographie, qui permettra aux gens de bien utiliser et comprendre à quoi sert le P.L.U., et éventuellement faire leurs propositions.

Deuxièmement, l'équilibre.

Nicolas BONNET-OUALDJ en a beaucoup parlé, et je suis vraiment d'accord. Un Plan local d'urbanisme, c'est un outil qui doit permettre de maintenir les grands équilibres de la Ville de Paris.

Equilibre entre les différentes catégories de logements.

Equilibre entre bureaux et logements, entre commerces, entre l'Est et l'Ouest de la capitale, entre la préservation du patrimoine et l'architecture contemporaine, entre le centre et la périphérie.

Equilibre entre circulations dures et circulations douces.

Et puis équilibre entre densité et qualité de vie.

Là, je voudrais dire un mot sur ce débat qui s'esquisse à propos de la densité. Je crois qu'Anne HIDALGO, la Maire de Paris, et l'Exécutif municipal dans son ensemble, nous ne sommes pas des obsédés de l'hyperdensité. Nous ne voulons pas densifier davantage une ville qui est déjà une ville dense.

Simplement, et c'est cela justement l'intérêt d'un Plan local d'urbanisme ; un Plan local d'urbanisme, ce ne sont pas que des mots, ce sont des cartes et des parcelles. Le sujet de la densification se pose site par site, et bien évidemment, la plupart du temps, la densification ne s'impose pas.

Il y a des endroits dans Paris - il y en a encore quelques-uns, ils ne sont pas nombreux - où il est possible de surélever, où il est possible de construire parce qu'il y a une friche, et bien évidemment nous ne devons pas nous en priver parce que comme les représentants, les coprésidents du groupe Vert l'ont très bien dit, nous avons des objectifs que nous devons rendre compatibles : un objectif de faire 10.000 logements et un objectif d'améliorer la qualité de vie par l'extension des espaces verts, et nous avons cet objectif des 100 hectares de végétalisation qui est toujours aussi important.

L'innovation et le dynamisme, c'est d'abord intégrer toutes les évolutions, les évolutions législatives, les évolutions réglementaires, intégrer les priorités de la mandature, les 10.000 logements annuels, la végétalisation, la transformation des bureaux en logements.

À ce sujet, je voudrais préciser que lorsque nous parlons de ne pas obliger à la construction de parkings, il s'agit bien du sujet de la transformation de bureaux en logements parce que les promoteurs, les constructeurs nous ont dit que c'était cela qui renchérisait le coût de la construction et de la transformation des bureaux en logements.

Il est très clair que ce que nous voulons faire, c'est dynamiser et permettre une plus grande qualité de vie.

En ce qui concerne la mobilité, le sujet principal est celui de la logistique urbaine, et je pense que nous aurons une proposition qui est celle d'une réserve, centre de logistique urbaine de proximité, pour pouvoir gérer un phénomène qui est des plus importants dans une ville comme Paris, qui est celui du développement du e-commerce. Il faut savoir que les camions, les camionnettes qui circulent dans notre ville sont de moins en moins des livraisons vers les commerces et de plus en plus des livraisons vers les particuliers, et nous devons adapter le Plan local d'urbanisme à cette nouvelle réalité, cette nouvelle façon de commercer et de consommer qui est celle des Parisiens.

Il y a également les nouvelles façons de travailler et d'habiter, et nous avons ce concept d'immeuble mixte, d'immeuble pluriel.

Il y a la dynamique économique et scientifique : prendre en compte par exemple la nécessité de maintenir au cœur de Paris les universités et les établissements de recherche.

Tout cela, c'est extrêmement important.

De la même façon, la prise en compte des sous-sols. Aujourd'hui, les sous-sols ne doivent pas être dévolus qu'aux parkings ; ils doivent être aussi dévolus aux espaces de stockage, aux "data centers", pourquoi pas aux champignonnières, aux buanderies, bien sûr au métro, à des lieux de nuit, et on doit être capable maintenant de concevoir un Plan local d'urbanisme en trois dimensions parce que la dimension du sous-sol devient essentielle dans la conception de la ville - je passe sur la question des réseaux intelligents.

Mais je voudrais par contre insister sur la question du Grand Paris et de la métropole.

Oui, nous devons concevoir ce plan d'urbanisme en anticipant la métropole parce que les endroits où nous allons intervenir de la façon la plus forte - je pense à la gare des Mines, à Bercy-Charenton, également à l'Ouest parisien, avenues Foch et porte Dauphine -, nous allons y faire des choses qui sont extrêmement importantes et qui concernent la métropole, qui sont à cheval sur le périphérique. Il y a cette idée d'arc de l'innovation que nous avons défendue et qui prendra des formes très significatives.

Pour conclure, je voudrais dire qu'il y a un caractère assez intéressant et exaltant de concevoir cet outil, un outil au service de la ville durable, un outil au service de la métropole.

Je crois que nous devons faire appel à la créativité des Parisiens et nous devons leur faire confiance en la matière, et je suis convaincu que nous trouverons les zones d'accord, de consensus entre les uns et les autres pour réussir à faire un plan local d'urbanisme qui répond aux attentes des Parisiens et à la nécessité de faire une ville durable et intelligente.

Je vous remercie.

Madame la Maire, je m'exprimerai sur les vœux au fur et à mesure.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci de votre intervention, et je ne doute absolument pas de votre créativité et de votre énergie pour porter ce très beau sujet démocratique.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, puis Célia BLAUEL et Colombe, pour quelques ajouts.

Ian n'a pas besoin.

Célia BLAUEL ?

Tout va bien ?

Et Mme Colombe BROSSEL aussi ?

C'est formidable : voyez comment cette majorité arrive à gérer des sujets complexes avec entrain et cohésion, et avec les nuances qui font que la démocratie est plus authentique et plus réelle, mais avec efficacité.

Merci à vous tous.

Nous allons maintenant procéder au vote des amendements et des vœux.

Je vais demander bien sûr à chaque fois à l'Exécutif et à Jean-Louis MISSIKA quelle est la position sur les vœux.

Tout d'abord, avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 27 du groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame la Maire, l'avis est favorable.

Il est effectivement pertinent d'accompagner l'augmentation du nombre de logements par l'accroissement de l'offre de services publics et d'équipements publics ; il y a une certaine forme de cohérence en la matière.

En rappelant, comme vous le précisez dans votre vœu, que, bien évidemment, la mobilisation du foncier municipal doit constituer une piste privilégiée au-delà des réserves au P.L.U., ne serait-ce que parce que nous maîtrisons ce foncier dès à présent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 27 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe UMP a fait quoi ? Pour, merci beaucoup, donc à l'unanimité.

La proposition d'amendement n° 27 est adoptée à l'unanimité.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 28 déposé par le groupe UMP ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - L'avis est défavorable. Outre que les considérants de cet amendement sont un véritable procès d'intention, alors qu'il s'agit d'un simple projet de délibération de lancement d'un processus, il y a le fait que cet amendement insiste sur le caractère précipité de la démarche, et je crois que j'ai très clairement répondu sur ce point.

En ce qui concerne les logements, je crois qu'il y a une importance à insister sur le fait que la suppression du COS nous oblige, en quelque sorte, à trouver un autre moyen pour pouvoir équilibrer logements et bureaux entre l'Est et l'Ouest de Paris.

Il y a un autre aspect des choses qui me paraît essentiel : c'est que la loi va nous permettre de faire des réserves "logement intermédiaire". Grosso modo, on va donc pouvoir faire des réserves sur des parcelles, en logement intermédiaire, et, en votant contre cette modification du P.L.U., vous vous interdisez de faire ce que vous souhaitez le plus, à savoir du logement intermédiaire pour les classes moyennes à Paris. C'est un peu paradoxal.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette explication.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 28 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 28 est repoussée.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 29 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Avis favorable. Ce vœu s'inscrit dans le travail de concertation que nous allons développer. L'échelle limitée du 3e arrondissement, par ailleurs très couvert par le PSMV, peut permettre cette analyse fine et justifiée, au regard notamment de la rareté du foncier dans l'arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 113).

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 30 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - L'avis est favorable. La parcelle du 13, rue Santeuil, plus connue sous le nom de Censier... Censier va quitter cette parcelle pour se reloger dans le 12e. C'est une emprise de projet qui doit faire l'objet dans le P.L.U. d'un regard particulier. Les orientations évoquées par ce vœu, enseignement supérieur, recherche, vie étudiante et innovation, doivent pouvoir trouver dans la modification du P.L.U. des éléments concrets de prise en compte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 114).

En réponse aux vœux n° 31, n° 32 et n° 33, l'Exécutif a déposé le vœu n° 31 bis.

Le vœu n° 31 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Non, il est retiré.

Je vous remercie.

Le vœu n° 32 de Mme SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - J'apprécie beaucoup les efforts faits dans le vœu de l'Exécutif, qui prend en compte un certain nombre de mesures, comme la réduction des distances domicile-travail qui me semble essentielle. Je regrette le flou sur le maintien de la limitation des hauteurs pour des zones déjà construites et je regrette qu'il n'y ait aucune précision sur l'enjeu de favoriser l'habitat participatif, donc je voterai pour le vœu de l'Exécutif, mais je maintiendrai également le mien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 33 du groupe UMP est-il maintenu ? Il l'est, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 31 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 115).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1054 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DU 1054).

Je vous en remercie.

Nous allons pouvoir engager ce beau travail démocratique, nous allons dessiner Paris et nous suspendons la séance.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2014 DPVI 1038 - Subventions (20.600 euros) à onze associations .Deuxième enveloppe. Quartier Fontaine au Roi (11e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons donc reprendre la séance avec la 5e Commission et nous examinons le projet de délibération DPVI 1038 relatif à l'attribution de subventions à 11 associations du quartier Fontaine-au-Roi, dans le 11e arrondissement.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour 5 minutes maximum.

Mme Fanny GAILLANNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce sera très rapide.

Je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération pour valoriser le soutien qu'apporte la Municipalité aux quartiers populaires de notre ville.

Vous le savez, la nouvelle carte de la géographie prioritaire vient d'être dévoilée et le 11e arrondissement sera particulièrement touché par le rétrécissement des quartiers prioritaires. Le quartier Fontaine-au-Roi l'est fortement et celui de Ternaux-Jacquard disparaît complètement.

Nous portons de vives critiques sur la méthode utilisée pour définir ces nouveaux territoires. Nous voyons aujourd'hui le résultat. Je n'entrerai pas plus dans les détails ; je sais que les élus Communiste - Front de Gauche du 11e arrondissement sont très mobilisés sur le sujet. Nous continuerons à défendre ces quartiers dont les difficultés bien réelles ont été oubliées par cette réforme et nous afficherons, dans tous les cas, une grande détermination face au gouvernement dans le cadre des négociations qui viseront à affiner les contours de ces quartiers.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI, pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie, bien sûr, Fanny GAILLANNE pour son intervention qui nous permet tout de même de mettre en avant à la fois les équipes de la politique de la ville qui, quotidiennement, animent les quartiers populaires. Ce projet de délibération témoigne bien de la richesse et de la capacité d'innovation dans nos quartiers.

Merci d'attirer aussi notre attention sur la réforme qui nous préoccupe, qui concerne les Parisiens qui sont dans nos quartiers populaires et qui concerne surtout les moyens financiers qui y sont alloués, notamment pour le tissu associatif qui œuvre au quotidien.

Comme je vais le dire tout à l'heure à l'occasion des cinq vœux qui sont déposés autour de la question de la nouvelle géographie prioritaire et du vœu de l'Exécutif que nous allons proposer, notre vigilance pour le maintien des crédits et des postes d'adultes-relais à Paris est totale car, au-delà des périmètres géographiques des quartiers, c'est bien du soutien au tissu associatif et de la préservation de l'emploi associatif dont il s'agit.

Sur ces deux points, nous avons obtenu des garanties de l'Etat et je m'en réjouis. Je suis convaincue que cette annonce est partagée collectivement.

Paris n'est pas une ville comme les autres, elle a des spécificités particulières. J'ai porté ce message auprès de la ministre et défendu l'ensemble des 14 quartiers populaires et, actuellement, en lien avec les maires d'arrondissement, nous étudions les évolutions possibles de périmètres, tout en veillant au respect du critère unique du seuil des bas revenus, fondement de la nouvelle géographie prioritaire.

Paris mène depuis 2001 des politiques sociales renforcées dans nos 14 quartiers en "politique de la ville". Cet effort sera donc consolidé en lien avec l'Etat et les nouveaux partenaires signataires du futur "contrat de ville".

Je vous invite, bien évidemment, à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 1038.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DPVI 1038).

2014 PP 1013 - Opérations d'enlèvement de nuit ainsi que les dimanches et les jours fériés, des engins à moteur en stationnement illicite à Paris.

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération PP 1013 concernant des opérations d'enlèvement de nuit, ainsi que les dimanches et les jours fériés, des engins à moteur en stationnement illicite à Paris, sur lequel le groupe UMP a déposé le vœu référencé n° 147 dans le fascicule.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En juillet 2011, pour ne pas remonter plus loin, je vous appelais, Monsieur le Préfet de police, à étudier la possibilité de reprendre à votre charge la mission d'enlèvement des véhicules. Je parlais du constat que la loi disposant que l'enlèvement ne peut être opéré que lorsqu'une gêne réelle est avérée n'est pas appliquée dans toutes ses dimensions, tant, dans un grand nombre de cas, chacun le sait, l'exercice de cette mission fait l'objet de motivations autres et qui pourraient être contestables.

Loin de moi, bien sûr, l'idée de contester la verbalisation ou encore l'enlèvement de véhicules en stationnement gênant mais, justement, l'enlèvement, traumatisant pour l'automobiliste, car angoissant, coûteux, chronophage et même, quelque part, peut-être attentatoire à la propriété et à la liberté de circuler, ne devrait être pratiqué qu'au cas où le véhicule provoque une gêne réelle, seul critère justifiant l'enlèvement. Or, c'est souvent la politique du chiffre qui prévaut.

Si la loi doit s'appliquer dans toute sa rigueur, elle doit l'être avec discernement, faute de quoi l'exaspération des Parisiens est à son comble !

D'abord, les automobilistes ne trouvent plus à se garer et une voiture sur cinq circule à la recherche d'un stationnement, justement ! Le tiers des places a été supprimé en dix ans et, dans le même temps, on est passé de 200 à 250.000 enlèvements, même si le chiffre est stable depuis quelques années, soit une toutes les deux minutes. Si les enlèvements étaient tous justifiés, mon intervention ne le serait évidemment pas, mais trop d'entre eux se font dans un périmètre proche des préfourrières et, circonstance aggravante, là où l'enlèvement est le plus facile et pas là où il est le plus gênant...

Combien de riverains, de commerçants nous signalent telle rue à enlèvements systématiques alors que des véhicules peuvent obstruer une sortie de parking ou un passage piéton devant un point d'école sans jamais être ennuyés !

Pour résumer, l'enlèvement ne participe pas d'une politique municipale des déplacements axée sur la lutte contre le stationnement dangereux ou gênant mais un peu, excusez-moi la vulgarité du terme, de la "politique du tiroir-caisse" !

Le mode de rémunération par la Préfecture de police incite aux cadences élevées. Comme on n'enlève qu'une voiture verbalisée sur cinq, à peu près, on l'enlève, bien sûr, là où c'est le plus facile et le plus rapide.

Par leur prime de rendement, les grutiers peuvent jusqu'à doubler leur salaire. "On va au plus rapide", explique un grutier dans le journal *Le Parisien*. "Si tu ne fais pas ton quota, on te vire !", explique un autre. "On conduit à la Starsky et Hutch", avoue un troisième. Un patron de société d'enlèvement reconnaît même qu'on enlève - je le cite - "ce qui est le plus facile à charger, par exemple, une vieille Clio plutôt qu'une Mercedes avec des freins électriques et quatre roues bloquées".

L'automobiliste parisien est déjà le plus verbalisé de France, avec trois millions de PV pour stationnement, cadence qui ne peut que s'accroître avec l'instauration du PV électronique. Au moment où les caisses de la Ville sont vides, ou en tout cas les finances connaissent des difficultés, la Mairie prévoit une hausse de 50 % du tarif horaire du stationnement, un doublement peut-être du prix du PV qui monterait carrément à 36 euros, selon M. NAJDOVSKI, après être déjà passé de 11 à 17 euros.

Je rappelle que 80 villes en France veulent, elles, diminuer le montant du PV...

Mais le pire, c'est que non seulement le système est inefficace mais qu'il est aussi déficitaire : c'est un système "perdant-perdant".

Le Préfet de police le dit lui-même dans la réponse qu'il m'a faite lors de notre Conseil de juin - je le cite : "Le décalage entre les recettes et l'évolution à la hausse des dépenses engagées par l'activité d'enlèvement a continué de s'accroître en 2013. Ainsi, le déficit du compte fourrière a atteint 8,5 millions d'euros en 2013 ! Contre 6,5 millions en 2012", ce qui contraint la Préfecture de police à compenser ce déficit par un effort de gestion important et sur les dépenses de personnels notamment. C'est pourtant une dépense obligatoire dont le coût incombe intégralement à la Ville.

Or, dans son rapport de 2012, la Chambre régionale des comptes soulignait que les dépenses relatives au marché d'enlèvement n'étaient pas prises en compte à leur juste niveau par la Ville de Paris dans le budget spécial primitif de la Préfecture de police, ce qui l'a conduite, comme je l'ai dit, à des redéploiements de crédits en cours d'exercice.

Le Préfet de police concluait le 16 juin dernier son intervention en incitant à une réflexion sur de nouvelles modalités d'organisation. Je l'y encourage, bien sûr, vivement !

Non seulement une étatisation de cette fonction régaliennne ne serait pas choquante, mais elle paraît aujourd'hui, après des années de déficit et de dysfonctionnements, éminemment souhaitable, d'autant plus que celle-ci a perdu toute légitimité auprès des automobilistes.

La Préfecture de police pourrait ainsi définir et mieux maîtriser une politique plus cohérente et plus juste d'enlèvement, avec la Ville de Paris d'ailleurs, qui reposerait sur le strict respect de la loi, dans les seuls cas où il y a véritablement entrave à la circulation ou au stationnement, alors que la pratique actuelle nuit à une bonne gouvernance, à la maîtrise des coûts, au respect des procédures et, finalement, à une bonne politique des déplacements.

Je propose donc, pour terminer, et très clairement, avec le groupe UMP et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, une mise en régie et un vœu, adopté à l'unanimité d'ailleurs dans plusieurs conseils d'arrondissement, qui sera examiné dans un moment.

Les 200 chauffeurs nécessaires, me semble-t-il, pourraient être trouvés par redéploiement et le coût d'achat des grues, en fonction de la rentabilité de l'exercice, pourrait être rapidement amorti.

Avant de renouveler pour quatre ans le marché qui nous est soumis, je vous incite, mes chers collègues, à cette réflexion.

Nous nous abstenons, d'ailleurs, sur ce projet de délibération et j'engage à une réflexion entre la Préfecture de police et la Mairie de Paris parce que, injuste, coûteuse et incohérente, la pratique actuelle, même si des efforts ont été fournis au cours des dernières années et si les choses ont pu s'améliorer, ne peut plus durer ; il est temps d'en changer.

Monsieur le Préfet de police, Madame la Maire, Monsieur le Maire, reprenez le contrôle des enlèvements en fourrière à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas LERNER, représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, votre intervention soulève trois séries de questions bien distinctes.

La première est relative à l'équilibre financier de l'activité d'enlèvement des véhicules dans la capitale et, effectivement, comme il est indiqué dans le texte de votre vœu, l'activité d'enlèvement aujourd'hui des véhicules gênants est structurellement déficitaire, nous en avons déjà largement parlé ici lors des différents débats budgétaires que nous avons organisés et, si cette activité est déficitaire, c'est aussi, vous l'avez rappelé, parce que la Préfecture de police a fait le choix de ne pas chercher un accroissement de recettes dans une course effrénée à l'enlèvement.

Nous avons à Paris depuis quatre ou cinq ans maintenant 250.000 enlèvements par an et nous ne cherchons pas, dans un accroissement de ce nombre d'enlèvements, des recettes supplémentaires.

Dès lors, effectivement, le déficit de cette activité existe et a même tendance à se creuser d'année en année puisque les recettes sont stables alors que les dépenses liées au marché, liées aux fluides et liées aux salaires ont, elles, tendance à augmenter ; le premier sujet est donc financier.

Le deuxième sujet, vous l'avez évoqué, c'est une question d'équité territoriale. Effectivement, il est fréquent que certains élus - et vous-même, Monsieur le Maire, fréquemment - dénoncent le fait que certains arrondissements, notamment les arrondissements sur le territoire duquel est située une préfourrière, subiraient plus d'enlèvements que les autres territoires parisiens.

De fait, cette tendance a pu être constatée, a pu être mise à jour lors de la réalisation d'un audit de l'activité d'enlèvement qui avait été conduit par la P.P. à la fin de l'année 2011.

La Préfecture de police n'est pas restée sans réponse face à cette tendance et c'est ainsi, vous le savez, que les marchés passés depuis cette date intègrent le fait qu'un véhicule qui est enlevé dans le centre de Paris ou qui est plus éloigné d'une préfourrière est mieux rémunéré à la société qui pratique l'enlèvement. Cette modification des clauses des contrats a permis de rééquilibrer géographiquement les enlèvements et le volume des enlèvements.

En outre, il faut rappeler que l'enlèvement d'un véhicule se fait toujours sur demande d'un agent de la force publique, un A.F.P. bien fréquemment et bien souvent parce que ce stationnement constitue une gêne ou parfois même un danger pour les autres usagers. Je vous ferai grâce de la liste des infractions que l'enlèvement sanctionne. Deuxième sujet, donc, un sujet d'équité territoriale.

Troisième sujet, vous l'avez aussi évoqué et l'article du "Parisien" l'évoquait : la question du comportement des grutiers et des conducteurs.

Il est exact que le comportement de certains grutiers peut parfois, c'est presque une litote, ne pas correspondre avec les attentes de l'administration à leur égard et un certain nombre d'élus présents dans ce Conseil, notamment le Maire du 13e arrondissement qui est présent, fréquemment appellent notre attention sur le comportement de ces chauffeurs.

Il faut que vous sachiez que, là aussi, la réaction de la Préfecture de police est forte. Plusieurs dizaines d'interdictions de conduire des grues sont prises chaque année. De même, les sociétés n'hésitent pas à procéder à des sanctions disciplinaires, voire à des licenciements des chauffeurs qui sont pris sur le fait.

D'ailleurs, j'ai reçu moi-même il y a quelques semaines les représentants de ces sociétés pour appeler leur attention sur les griefs qui nous parvenaient. Il faut que vous sachiez également qu'un rappel écrit sera réalisé d'ici la mi-juillet.

Voilà pour les problématiques que soulève votre vœu.

Les questions que vous posez, Monsieur le Député, nous semblent, en tout cas à nous, légitimes sur le fond. L'hypothèse d'une reprise en régie de l'activité d'enlèvement ne doit pas, du point de vue de la Préfecture de police, être exclue par principe. C'est une hypothèse de travail possible, parmi d'autres peut-être.

Cette piste de travail demande néanmoins, vous avez évoqué un certain nombre de chiffres, à être expertisée, à être évaluée de manière très approfondie dans toutes ses composantes : les questions de ressources humaines, les questions d'équipement en véhicules, d'entretien, des questions immobilières sans doute.

Au-delà d'une simple réflexion budgétaire, d'ailleurs, il nous faudra toujours garder en tête dans le cadre de cette réflexion que l'activité d'enlèvement, même si, bien sûr, elle toujours perfectible - et vous savez que nous avons pris l'initiative de réunions en arrondissements pour évoquer la manière dont cette politique était conduite, c'est sans doute qu'elle est toujours perfectible - l'activité d'enlèvement, j'en terminerai par-là, correspond, il faut le garder en tête, à une activité de service public et doit continuer à être exercée ainsi dans le respect des valeurs du service public, la rapidité d'un enlèvement demandé, lorsqu'il est demandé à bon escient, permettant quand même, gardons-le en tête, de faire cesser d'autant plus vite une infraction ou une situation de gêne ou de danger.

Voilà les éléments d'explication que votre intervention, Monsieur le Député, appelaient de la part de la Préfecture de police.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais associer à ma réponse ma collègue Myriam EL KHOMRI puisque nous sommes ici en 5e Commission, sur un projet de délibération qui porte sur la 5e Commission et un vœu qui aurait très bien pu être rattaché à la 3e ou à la 5e Commission et, compte tenu du fait que nous abordons ces deux questions ensemble, c'est une réponse conjointe que nous faisons ensemble avec ma collègue.

Tout d'abord, en complément de ce que vient de dire M. le représentant de M. le Préfet de police, il convient de préciser que la prestation de mise en fourrière est entièrement gérée par la Préfecture de police. Le rôle de la Ville de Paris est indirect, via l'attribution du budget spécial de la Préfecture de police.

Aujourd'hui, seule la phase de mise en fourrière n'est pas traitée en régie directe, puisque la verbalisation et le signalement des véhicules sont assurés par les A.S.P., donc en régie, et les préfourrières et fourrières sont également gérées en régie directe par la Préfecture de police. C'est donc cette phase intermédiaire qui est aujourd'hui traitée sous forme de marché.

Je rappellerai également que l'enlèvement d'un véhicule, comme cela a été précisé par M. le représentant du Préfet de police, se fait toujours sur demande d'un agent de la force publique suite au constat d'un stationnement gênant, qui nuit au partage de l'espace public et qui peut constituer un danger pour les autres usagers.

Cela peut concerner un arrêt en pleine voie, cela peut être un stationnement sur une place de livraison, dans un couloir de bus, sur une place réservée aux personnes en situation de handicap, sur un passage piétons, sur un emplacement réservé aux secours, à un carrefour, devant un feu de signalisation et ainsi de suite.

Suite aux problèmes qui ont été d'ailleurs identifiés par la Préfecture de police depuis un certain nombre de mois, effectivement, les questions qui ont été soulevées apportent un certain nombre de réponses qui commencent déjà à être mises en œuvre par la Préfecture de police.

Simplement, je voudrais réagir, Monsieur GOUJON, sur ce que vous dites quand vous parlez de politique du chiffre. Il n'y a pas de politique du chiffre concernant les enlèvements de véhicules à Paris car, aujourd'hui, l'activité d'enlèvement des véhicules gênants est déficitaire à Paris.

La Préfecture de police n'a pas pour politique de susciter une course à l'enlèvement, comme on a pu l'entendre, pour engendrer des recettes plus importantes. D'ailleurs, si vous regardez le nombre d'enlèvements, il est stable autour de 250.000 depuis un certain nombre d'années, le pic avait été constaté en 2007 avec 280.000 enlèvements, donc on a une stabilité des recettes alors même que, avec l'inflation et avec la hausse tendancielle des salaires, ce déficit entre recettes et dépenses est en train de s'accroître.

La conséquence de ce déséquilibre, c'est que la Préfecture de police doit, malgré la prise en compte d'une partie du déficit par le Conseil de Paris depuis deux ans, financer en gestion, par des efforts sur d'autres dépenses, une partie de ce déficit qui résulte donc de l'activité d'enlèvement.

Pour conclure, les questions qui sont posées par le vœu ont d'ores et déjà été appréhendées. Une réflexion est en cours sein de la Préfecture de police et, dans ce cadre, la reprise en régie municipale de l'activité d'enlèvement est une hypothèse de travail possible qui demande cependant à être expertisée et évaluée de manière approfondie au regard des coûts qu'elle engendrerait pour l'administration. Cela nécessiterait par exemple de recruter de manière importante et de former les personnels, mais aussi d'acheter et d'entretenir un parc de véhicules.

Pour conclure, l'Exécutif émet un avis favorable à votre vœu qui demande une mise à l'étude, d'autant que cette étude était déjà en projet et je précise que cette étude, évidemment, ne préjuge en rien les résultats ni les conséquences que nous en tirerons.

Sur le projet de délibération lui-même, je voudrais préciser que celui-ci est relatif au marché des enlèvements de nuit qui est renouvelé pour quatre ans. Le marché des enlèvements de jour arrive pour sa part à expiration en 2016 et c'est tout à fait compatible avec une étude de mise en régie de l'enlèvement de nuit.

On peut très bien, hypothèse parmi d'autres, imaginer qu'il puisse y avoir une mise en régie des enlèvements de jour d'ici l'échéance de 2016 et, à l'issue du marché que nous passons avec ce projet de délibération pour les enlèvements de nuit, autrement dit en 2018, on pourrait imaginer, là aussi, hypothèse parmi d'autres, une mise en régie de ces enlèvements de nuit.

C'est la raison pour laquelle je pense que notre Conseil pourrait adopter à l'unanimité ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 169).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 1013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, PP 1013).

Je vous remercie.

Remerciements à Mme SCHMITT, Secrétaire générale du Conseil de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant passer à l'examen de toute une série de vœux portant sur la politique de la ville. Mais avant, je voudrais en profiter pour vous dire un petit mot. En effet, de la politique de la ville au Conseil de Paris, il y a un lien, et ce lien est juste à ma gauche : il s'agit de Catherine SCHMITT qui, avant d'arriver au Secrétariat général du Conseil de Paris en 2008, était à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis à Bobigny, en charge de la politique de la ville.

Catherine SCHMITT, depuis six ans, anime le Secrétariat général du Conseil de Paris, a permis sa modernisation, a permis qu'aujourd'hui vous puissiez bénéficier à la fois d'un bon service informatique, de l'arrivée des projets de délibération, de leur suivi grâce aux tablettes que vous avez sur vos pupitres aujourd'hui.

Elle a permis d'organiser l'accueil des nouveaux élus au Conseil de Paris tel que vous avez pu le vivre il y a quelques mois, et je crois savoir que les uns et les autres, vous avez pu me dire tout le bien que vous avez pensé de la façon dont le Conseil vous a été présenté, son fonctionnement et vos possibilités d'exercer au mieux votre mandat.

Vous l'avez compris, c'est le dernier Conseil de Paris de Catherine SCHMITT dans ses fonctions de Secrétaire générale du Conseil de Paris. Elle part comme haut fonctionnaire vers de nouvelles aventures. Je tenais aujourd'hui à la saluer, à la remercier pour l'ensemble du travail qu'elle a fait et je vous prie de faire de même.

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la "politique de la ville" dans le 10e arrondissement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au maintien du quartier "politique de la ville" dans le 10e arrondissement.

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la "politique de la ville" dans le 20e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la prise en compte de la dimension métropolitaine.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au financement de la politique de la ville.

M. Mao PÉNINO, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen des vœux référencés n^{os} 52, 52 bis, 53, 54, 55 et 56 dans le fascicule, relatifs à la politique de la ville.

Je commence par donner la parole à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je vais vous la rendre tout de suite, Monsieur le Maire. Je propose que sur le vœu qui doit être celui adopté par le 10e arrondissement, ce soit Didier LE RESTE qui s'exprime sur le même vœu.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - La parole est donc à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - La carte des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville retenue pour l'instant pour Paris par le Gouvernement ne reflète pas la réalité des contrastes existant, singulièrement dans le 10e arrondissement.

Dans le 10e arrondissement, le plus pauvre de Paris, se côtoient des poches de grande pauvreté avec des populations aisées. C'est dire si le critère du revenu médian retenu comme critère unique n'est en rien objectif.

Dans le 10e arrondissement, les plus de 50 associations qui dispensent un travail de qualité en direction des populations, notamment les plus précarisées, sont légitimement inquiètes quant à l'avenir de leurs actions et des emplois afférents.

Ces associations demeurent très mobilisées, et avec la majorité municipale, nous les soutenons dans leur démarche. Nous entendons continuer d'agir dans le cadre de la concertation qui s'ouvre.

Cela dit, nous prenons en considération les engagements pris par la Ministre de la Ville au nom du Gouvernement, et nous serons très vigilants sur leur mise en œuvre, dans son courrier adressé à Mme la Maire de Paris, portant sur la prise en compte des spécificités de l'agglomération parisienne, la mobilisation des moyens de droit commun, la pérennisation de certains dispositifs spécifiques dans les quartiers placés en veille active, la préservation des crédits d'action de la politique de la ville dans le budget triennal 2015-2017.

Pour finir, nous notons positivement l'organisation d'états généraux avec les habitants et les associations avant la fin septembre.

A partir de l'ensemble de ces considérations, nous retirons notre vœu au profit du vœu amendé de l'Exécutif.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Je ne vais pas reprendre les considérants de M. LE RESTE puisque l'objectif est à peu près le même, sauf qu'on va parler cette fois du 20e arrondissement.

Je voudrais tout de même préciser que de notre côté, nous avons plutôt des motifs de satisfaction dans la nouvelle géographie prioritaire politique de la ville puisque cela nous permet de pérenniser des quartiers tel que Python-Duvernois par exemple, dont on parle souvent dans ce Conseil.

Surtout, cela nous permet de créer une continuité urbaine qui correspond à la réalité de notre territoire entre la porte de Montreuil et le quartier Fougères, c'est-à-dire à la limite de la porte des Lilas - tout ce qui suit les boulevards extérieurs en gros.

En revanche, il y a quelques quartiers qui nous posent souci, dont un en particulier, qui est celui des Amandiers, que nous aimerions voir réinscrit en quartier prioritaire, plus particulièrement le cœur de ce quartier. C'est un quadrilatère composé des rues Duris, de Tlemcen, des Amandiers et des Panoyaux. C'est vraiment celui sur lequel nous nous inquiétons le plus.

Également, d'autres quartiers qui auraient mérité de rentrer dans ce dispositif, dont celui dit du 140 Ménilmontant, avec la rue Hélène-Jakubowicz, le secteur Métra-Rigoles, qui aurait pu aussi être inscrit dans ce cadre.

Pour ce qui est du quartier Saint-Blaise qui est lui toujours en politique de la ville, il y a quelques quartiers que nous serions prêts à "rendre" puisqu'ils nous paraissent moins prioritaires que d'autres secteurs juxtaposés : je voudrais citer pour exemple le square des Cardeurs et la dalle Vitruve ainsi que l'îlot du Clos Mouraud.

Bien évidemment, à cette longue liste, nous rajoutons le quartier de la-Tour-du-Pin, et nous demandons à la Ville de Paris de tout faire pour négocier et profiter, comme l'a dit M. LE RESTE, de cette période de concertation qui s'ouvre et demander à la Ministre de la Ville de bien vouloir nous accorder ces échanges, et en tous les cas de nouveaux quartiers prioritaires.

Merci.

Je précise que je retire également ce vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Vous faites bien de le préciser avant : on gagnera un peu de temps.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Je vous présente le vœu au nom du groupe UDI-MODEM, avec Olga JOHNSON.

La politique de la ville est véritablement un enjeu très important au-delà de l'actualité parce qu'elle impacte tout le développement à la fois économique, social, le logement, les équipements de proximité ; c'est très important.

La Ville de Paris est très impliquée puisqu'il y a plus de 10 arrondissements sur les 20 qui sont à ce jour concernés par la politique de la ville qui, rappelons-le, vise à rétablir l'égalité territoriale et à lutter contre toutes les inégalités, à la fois sociales, économiques, de transport, culturelles, éducatives sur l'ensemble de la ville.

Alors c'est vrai que Paris est impacté sur 11 quartiers dans le cadre du Grand projet de renouvellement urbain, le G.P.R.U., mais aussi sur les 14 démarches de gestion urbaine de proximité.

J'avais en son temps alerté l'adjointe sur la question de la géographie prioritaire. On voit affleurer aujourd'hui beaucoup de demandes qui me semblent importantes et qu'il faudra évidemment prendre en compte bien que, vous le savez, nous serons appelés avec les pourparlers qui vont s'ouvrir avec l'État, à regarder peut-être même maintenant à la marge, la question des quartiers prioritaires, la question des quartiers vécus et des quartiers de veille active.

Mon vœu est très simple, au titre du MODEM-UDI, c'est premièrement comment la Ville, dans la contractualisation qu'elle va mener avec l'État mais aussi avec les partenaires, va intégrer la réflexion de la dimension métropolitaine dont on a tant parlé ce matin dans le cadre du P.L.U., et vous savez que le Grand Paris aura des compétences politique de la ville. C'est une question très importante en termes de conséquences sur la contractualisation.

Le deuxième point, et je sais que Mme EL KHOMRI a répondu lors de la Commission, sur la concertation avec les élus. Elle a évoqué la concertation avec les huit arrondissements concernés, mais j'irai plus loin : nous souhaiterions que l'opposition puisse, à chaque étape de cette contractualisation, qui va commencer en juillet et qui se terminera très certainement à la fin de l'année, être associée et concertée pour pouvoir peut-être, pas définir les quartiers prioritaires puisqu'ils le sont désormais et qu'il y aura une marge de 10 % pour réguler, mais que l'opposition soit étroitement associée aux axes d'intervention prioritaire dont j'ajoute qu'il me semble que le premier est la question de l'emploi parce que dans ces quartiers prioritaires, le taux de chômage, pour certains, avoisine les 40 %, et j'ai dépassé mon temps de parole, je vous remercie !

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Même celui du futur Règlement intérieur, en effet !

Pour terminer cette série d'interventions, et avant la réponse de Mme Myriam EL KHOMRI, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ne nous racontons pas d'histoires. On sait que cette nouvelle géographie de la politique de la ville que nous propose le Gouvernement ne vise qu'une chose, qui est dans la logique de la loi LAMY et en cohérence avec la politique d'austérité poursuivie, eh bien c'est diviser par deux le nombre de territoires concernés sur toute la France pour diviser par deux les financements et organiser d'ici là des mises en concurrence accrues entre les territoires. Cela est inacceptable.

Je souhaite, néanmoins, à travers nos différents vœux, et le vœu proposé par l'Exécutif, saluer le travail de Myriam EL KHOMRI qui a cherché, non seulement à faire une synthèse, mais bien à montrer qu'il ne fallait rien lâcher.

Je la remercie notamment d'avoir voulu bien accepter d'intégrer justement la volonté, pas simplement de préserver le 10e et le 20e arrondissement pour lesquels il y avait des vœux qui avaient été faits, mais de faire en sorte que l'on affiche bien que l'on veut préserver tous les anciens quartiers "politique de la ville" pour que les dispositifs adultes relais ACSE soient bien maintenus et poursuivis.

Nous devons être soudés dans cette bataille. Je la remercie que dans le vœu de l'Exécutif on reprenne la proposition que j'ai formulée d'états généraux, car dans ce rapport de forces, avant la fin du mois de septembre, il faut qu'on soit en capacité d'impliquer le maximum d'habitants et d'associations pour bien défendre l'ensemble de nos quartiers, défendre les politiques de solidarité.

Je souhaite pour terminer, vous témoigner de l'inquiétude qui subsiste, très forte, pas simplement sur les quartiers "politique de la ville", mais également parmi les personnels de la DPVI, parce que dans le cadre de la réforme de l'administration parisienne, ils s'inquiètent du devenir de leur mission, surtout dans ce contexte d'austérité.

Je retirerai également mon vœu, pour le vœu de l'Exécutif et je me félicite qu'on ait pu atterrir sur ce vœu qui reprend les attentes exprimées dans l'ensemble des vœux.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI pour vous répondre à tous.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci vraiment aux trois oratrices et à l'orateur précédent de ces propos, merci aux maires d'arrondissement, merci à vous tous d'attirer à la fois l'attention sur l'importance de cette réforme et de son impact sur le territoire parisien, notamment pour les Parisiens qui vivent dans nos quartiers populaires.

Et derrière cela, bien évidemment, il y a la question des moyens financiers qui sont alloués, notamment pour le tissu associatif qui œuvre au quotidien. J'ai déjà eu l'occasion de le dire lors du Conseil de Paris du mois de mai, depuis le lancement de la réforme, la Maire de Paris et moi-même travaillons en étroite collaboration avec la Ministre de la Ville et son cabinet, le Préfet de Paris et le Commissariat général à l'égalité des territoires, pour faire valoir les spécificités parisiennes que vous rappelez collectivement dans vos vœux.

Comme Didier LE RESTE l'a dit, en effet Paris n'est pas une ville comme les autres. Ces spécificités justifient à elles seules de prendre en compte l'ensemble des phénomènes qui, bien souvent, dégradent la qualité de vie dans nos quartiers populaires. Je n'en citerai que quelques-uns : l'occupation de l'espace public, l'errance de population, de nombreuses familles hébergées en hôtels meublés ou encore la forte densité de la population parisienne où se côtoient population pauvre et population plus aisée, phénomène très marqué notamment dans les quartiers faubouriens des portes, de la Fontaine au Roi, de la Goutte-d'Or ou Belleville-Amandiers.

Paris mène depuis 2001 des politiques urbaines et sociales renforcées dans nos 14 quartiers en politique de la ville et, bien évidemment, et c'est le sens de la feuille de route que la Maire de Paris m'a adressée, cet effort doit être consolidé.

La vigilance d'Anne HIDALGO et la mienne sont totales pour obtenir de l'État des choses simples : la sanctuarisation à moyens constants de ses crédits d'actions au titre de la politique de la ville sur Paris, la sanctuarisation des postes d'adultes relais qui remplissent des fonctions essentielles de médiation sociale parmi les associations de proximité. Sur ces deux points, nous avons obtenu des garanties de l'État, et je m'en réjouis, et des garanties écrites de la Ministre. Ceci est un élément important.

J'adresserai le courrier qu'Anne HIDALGO a reçu le 4 juillet dernier de la Ministre à l'ensemble des maires d'arrondissement, l'ensemble des groupes politiques également.

C'est pourquoi nous avons demandé à la Ministre, nous demandons le maintien de l'ensemble des périmètres du contrat urbain de cohésion sociale, les C.U.C.S. 2007-2014, en quartiers de veille active, périmètres dans lesquels les crédits liés à la réussite éducative et crédits de droit commun, comme la santé, les ateliers sociolinguistiques, le programme "Ville, Vie, Vacances", la reconduction des conventions des postes d'adultes relais existants, seront maintenus à Paris afin de garantir aux associations les moyens financiers et humains nécessaires à leur implication quotidienne au service des habitants de ces quartiers.

Heureusement que le nouveau Règlement n'est pas passé ! J'accélère.

Depuis une semaine, la phase de concertation entre les Préfets et les maires des communes concernées par la géographie prioritaire est lancée. J'ai donc sollicité chacun des huit maires d'arrondissement, afin qu'au regard des réalités sociales et vécues de vos arrondissements, nous puissions étudier ensemble des évolutions possibles de périmètre, tout en veillant au respect du critère unique du seuil des bas revenus, critère qui s'impose à tous au niveau national, fondement de la nouvelle géographie prioritaire.

Je ne manquerai pas d'informer les élus du Conseil de Paris sur l'évolution de la géographie parisienne. Je tiens à préciser que depuis le lancement de la réforme, j'ai tenu à informer régulièrement les maires d'arrondissement et leur adjoint politique de la ville des différents échanges entre la Ministre, le Préfet et la Ville.

Cette phase de concertation est également co-construite en lien avec les équipes de la politique de la ville, dont la connaissance du territoire et le travail mené au quotidien avec les acteurs de la politique de la ville est essentiel. Comme vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère, chère Danielle SIMONNET.

Au-delà de l'action municipale pleinement engagée dans cette réforme et dans la rédaction du futur contrat de ville, je tiens ici à remercier le Secrétariat général, notamment Aurélie ROBINEAU-ISRAËL et l'ensemble des directions.

Je proposerai au Préfet de Paris d'organiser des États généraux, comme vous m'y avez invitée, afin d'informer les acteurs, l'ensemble des acteurs et, bien sûr, l'ensemble des groupes politiques ici représentés.

Cette nouvelle géographie prioritaire est aussi pour nous, collectivement, l'occasion de faire le bilan de l'action menée. C'est en ce sens, comme il est rappelé dans le vœu porté par le Conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement, dont Virginie DASPET a parlé, que je me réjouis aussi que certains périmètres puissent sortir de la géographie. Ces nouveaux périmètres prouvent que l'action de la politique de la ville, qui a souvent été décriée, porte aussi ses fruits. Mais c'est également de nouveaux secteurs qui entrent et qui seront de nouveaux enjeux pour la nouvelle mandature.

Je veillerai également, soyez-en sûrs, dans le cadre de ma désignation par Anne HIDALGO au Conseil des élus de la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris, mission de préfiguration qui s'est tenue ce matin, à la prise en compte de la dimension métropolitaine mentionnée dans le vœu porté par Fadila MÉHAL et Olga JOHNSON. Soyez également assurés que lors de la 5^e Commission, dès celle de la rentrée en septembre, nous ferons un point sur la nouvelle géographie prioritaire et, jusqu'à la fin décembre, nous ferons des points, justement, peut-être en invitant le Préfet MUNCH à y participer aussi, sur l'élaboration du contrat de ville.

C'est pourquoi je vous propose le retrait de vos vœux, mais je vois que vous m'avez précédé sur cette demande et le vote du vœu de l'Exécutif, car je pense aussi que c'est important sur des questions comme celles-ci que nous soyons tous soudés s'agissant des huit arrondissements concernés. Cela ne concerne pas que les huit maires d'arrondissement, mais cela concerne tous mes collègues adjoints au Maire, et aussi les groupes politiques, afin d'interpeller la Ministre sur la concertation et la mise en place de la géographie prioritaire parisienne.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci, Myriam EL KHOMRI.

Je vous rappelle que vous répondiez à cinq vœux à la fois. Vous aviez donc tout le temps nécessaire.

Madame MÉHAL, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Fadila MÉHAL. - Les précisions apportées nous conviennent parfaitement, donc nous retirons notre vœu.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

Les vœux n^{os} 52, 53, 54, 55 et 56 sont retirés, au profit du vœu n° 52 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 122).

Vœu déposé par les Groupes Ecologiste de Paris, Radical de Gauche, Centre et Indépendants et Socialiste et Apparentés relatif à la mutualisation des services de police dans les commissariats.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 57 dans le fascicule, déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Radical de Gauche, Centre et Indépendants et Socialiste et Apparentés, est relatif à la mutualisation des services de police dans les commissariats.

La parole est au maire du 2^e arrondissement, M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil du 2^e arrondissement. La Préfecture de police entend réduire le nombre de commissariats dans la Capitale, en regroupant les commissariats des 1^{er} et 2^e arrondissements. Nous craignons une baisse de la proximité du service public, notamment lorsque les habitants ont besoin, par exemple, de déposer des plaintes.

Nous comprenons les orientations qui poussent la Préfecture de police à ces regroupements de commissariat, mais nous ne souhaiterions pas que cela se traduise par des baisses d'effectifs et une baisse de la proximité. C'est la raison pour laquelle ce vœu demande que les élus soient informés des processus mis en œuvre et qu'une annexe du commissariat central soit maintenue dans le 2^e arrondissement si celui-ci était regroupé dans le 1^{er} arrondissement.

Merci pour votre attention.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Mao PÉNINOU au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, cher Jacques BOUTAULT, je partage pleinement votre avis sur le fait que la police nationale dans les arrondissements est un facteur, bien évidemment, de tranquillité publique majeure pour assurer la sécurité des habitants et pour préserver aussi des relations de proximité importantes.

S'agissant des mutualisations de commissariat que vous mentionnez, je laisserai, bien sûr, M. le Représentant du Préfet de police répondre, mais je tiens à vous donner notre position. Notre volonté n'est pas de nous immiscer dans la réorganisation interne des services de la Préfecture de police. En revanche, nous serons vigilants, toujours vigilants à ce que cette réorganisation n'ait pas d'impact sur la sécurité des Parisiens.

Nous avons deux principes qui sont non négociables, on pourrait dire.

Le premier est que ce genre de réorganisation ne peut en aucun cas se faire au détriment du maintien des effectifs sur le terrain, fidélisés et en uniforme pour la sécurité des Parisiens.

J'émet même le vœu que ce type de mutualisation ait pour conséquence un renforcement du nombre de gardiens de la paix par effet de cette mutualisation des fonctions de support et d'encadrement qui permettent de remettre des personnes en uniforme dans la rue.

Deuxième principe, un autre point sur lequel notre vigilance est totale : la réorganisation doit se faire en concertation constante avec les élus locaux, dans le cadre du travail partenarial de co-construction de la sécurité. C'est le principe même de l'approche concertée du Contrat parisien de sécurité et de ses déclinaisons.

A ce titre, je vous informe que j'associerai les maires des arrondissements dès la rentrée, ainsi que les adjoints à la Maire pour la rédaction du nouveau Contrat parisien de sécurité et la déclinaison locale.

Pour toutes ces raisons, je souhaite donner un avis favorable à votre vœu et demande bien sûr à ce qu'il puisse être voté à l'unanimité.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, M. le Préfet de police, hier lors des questions d'actualité, a confirmé qu'une réflexion était en cours sur l'organisation des services de police dans le Centre de la Capitale. Ces réorganisations sont un des outils, ce n'est pas le seul, qui à nos yeux permettent deux choses.

C'est d'abord d'accroître les marges de manœuvres aujourd'hui des services de police et deuxièmement - je rejoins Myriam EL KHOMRI - de renforcer la présence policière utile, c'est-à-dire sur la voie publique, au contact des populations et dans un souci précisément, vous l'avez cité, de proximité avec la population.

A ce jour, un seul projet, qui n'est pas encore concrétisé mais qui est en voie de concrétisation, est le rapprochement des commissariats des 5^e et 6^e arrondissements.

La méthode, vous l'avez sans doute suivie.

Ce projet est arrivé en comité technique, il y a quelques semaines, après des mois et des mois de concertation. Concertation d'abord syndicale, avec les représentants des policiers, mais également étroites concertations et échanges avec les maires des deux arrondissements concernés, en l'espèce les 5e et 6e arrondissements.

Je note d'ailleurs avec plaisir que le projet a été adopté à la quasi-unanimité lors du comité technique à la Préfecture de police, notamment par les syndicats de policiers.

Je vous confirme, Monsieur le Maire, que la réflexion aujourd'hui se poursuit dans le Centre de la Capitale, que la concrétisation de nouveaux projets sera conditionnée par trois conditions.

D'abord tout nouveau projet devra résulter d'une analyse globale des bassins de délinquance. Il faut que le projet soit cohérent en termes d'analyse de la délinquance, ce qui est tout de même le préalable.

En deuxième sujet, il y a bien sûr des préalables en termes immobiliers. Il faut trouver les lieux adaptés, et j'entends et je note d'ores et déjà ce que vous dites sur votre souhait qu'un local ou une annexe soit maintenu dans le 2e arrondissement.

Puis le troisième préalable, bien sûr, est celui d'une concertation forte, intense, étroite et qui sera lancée en temps voulu, si de nouveaux projets devaient être lancés. Concertation, et je terminerai par-là, avec les organisations syndicales mais bien évidemment avec la Mairie centrale et les maires des arrondissements concernés.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 57...

Pardon. La parole est à M. LEGARET pour une explication de vote.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je remercie Jacques BOUTAULT d'avoir posé cette question et je remercie M. le représentant du Préfet de police d'avoir apporté cette réponse. Mais vous avouerez quand même quelle belle démonstration d'esprit partisan et mesquin, que de manifester par un vœu le fait que seul le Conseil du 2e arrondissement soit tenu informé, alors qu'il s'agit du 1er arrondissement et du 2e arrondissement.

Mes chers collègues, on l'a dit depuis hier notamment, il arrive souvent, trop souvent, que l'Exécutif municipal émette des vœux bis pour se substituer aux vœux qui sont formulés par des élus. Quelle belle occasion manquée que de déposer un vœu bis qui associerait le 1er et le 2e arrondissement, et qui montrerait, Madame l'adjointe au Maire, que le souci de la Maire de Paris et de tout l'Exécutif est de représenter tous les Parisiens.

Là, au-delà de tout cela, nous avons une nouvelle fois une démonstration de mesquinerie et d'esprit partisan.

Alors quel que soit l'intérêt de la question, pour n'outrager personne, nous nous abstenons.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Oui, on nous reprochait de faire trop de vœux de l'Exécutif, mais je vous propose qu'on amende le vœu de Jacques BOUTAULT, en mettant dans le premier alinéa que bien sûr les Conseils du 1er et du 2e arrondissement soient tenus régulièrement informés.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - M. Jacques BOUTAULT a demandé la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Bien sûr que j'accepte mais je voudrais dire à Jean-François LEGARET que j'aurais eu des scrupules à engager le 1er arrondissement dans un vœu voté par le Conseil du 2e arrondissement. C'est à lui de déposer des vœux sur les sujets qui concernent son arrondissement. Il ne s'agit pas d'une question de sectarisme mais de respect des prérogatives des uns et des autres.

Mais j'accepte, encore une fois, tout à fait bien volontiers le sous-amendement de Myriam EL KHOMRI, bien sûr.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je pense qu'on peut passer au vote maintenant de ce vœu n° 57 amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes GEP, RGCI et SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 123).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux campements sauvages.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 58 déposé par le groupe UMP, relatif aux campements sauvages.

La parole est à Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est une triste réalité, et trop souvent un drame humain, une réalité depuis plusieurs années : la multiplication sur la voie publique des campements sauvages, en particulier dans le 9e arrondissement, mais cela concerne tous les arrondissements centraux de Paris, des campements au mépris de la dignité humaine.

Ces campements sont le fait de personnes sans domicile fixe, de population d'Europe de l'Est, souvent d'origine Rom et les dénoncer n'est pas stigmatiser une population.

L'évacuation de ces campements n'est pas la solution idéale, mais le préalable absolu au règlement de la situation, qui doit s'accompagner soit d'un relogement pour les personnes concernées, soit d'une prise en charge par les services sociaux, soit, dernier cas, d'une expulsion du territoire français, si ces personnes se trouvent en situation irrégulière sur notre territoire.

Ces campements peuvent présenter des risques sanitaires forts, notamment quand il y a des enfants, et peuvent également se transformer en foyers d'insécurité, lorsqu'ils sont la base arrière d'une mendicité agressive, comme c'est trop souvent le cas.

A travers ce vœu, nous demandons à ce que la Maire de Paris soit en accord avec les propos de la candidate Anne HIDALGO, je la cite : "Que Paris ne devienne pas un campement géant." Nous demandons que des mesures soient prises fortement et rapidement pour remédier à cette situation regrettable.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Au regard du vœu qui est présenté par Mme la Maire du 9e arrondissement, nous souhaitons - je dis nous, parce que c'est une feuille de route commune que nous avons proposée à la Maire de Paris, commune avec Dominique VERSINI et Nawel OUMER - vous dire justement quelles sont les actions que nous comptons mener sur la situation.

La première est que, dans le texte, vous parlez également, vous revenez sur la question des arrêtés anti-mendicité, et je voulais vous rappeler que, pour nous, et nous l'avons déjà dit ici en cette séance de Conseil de Paris, nous avons eu le sentiment que la principale des conséquences de ces arrêtés a été le déplacement de la misère d'une rue à une autre. Alors que des délits sont déjà punis par la loi, notamment quand la mendicité est agressive ou quand elle exploite des personnes vulnérables.

A la demande de la Maire, nous avons donc travaillé avec Dominique VERSINI et Nawel OUMER à la mise en œuvre d'une feuille de route commune visant à décrire des solutions à la situation, d'une part des familles très précaires durablement installées à la rue avec leurs enfants et, d'autre part, d'adolescents victimes de réseaux d'exploitation les contraignant à commettre des actes de délinquance.

Il s'agit là, pour reprendre vos termes, du plan d'action que vous mentionnez dans votre vœu et que vous souhaitez voir décliner pour cette mandature.

Cet objectif se fonde une fois encore sur une approche équilibrée, conjuguant à la fois la réponse sociale, la maîtrise de l'espace public, et aussi le respect des lois protégeant les enfants.

Dans ce cas, nous travaillons donc à un cadre de protection des enfants vivant à la rue et des adolescents victimes des réseaux criminels, via la mise en place d'un protocole d'action pour les enfants vivant à la rue entre la Ville, la Préfecture de police, le Parquet et les associations, afin d'acter une approche partagée et efficiente en vue de recenser les familles à la rue, transmettre les informations préoccupantes à la cellule de recueil d'informations préoccupantes concernant les enfants dont les familles refusent de s'intégrer dans le parcours décrit. C'est-à-dire que s'il y a un refus d'une place d'hébergement, nous faisons une évaluation sociale dans un délai extrêmement court, afin que ceux-ci soient transmis au Parquet des mineurs pour une décision d'un juge pour enfant, et après de mobiliser l'éventail du dispositif de protection de l'enfance.

Nous essayons aussi de travailler à l'expérimentation d'un centre d'hébergement spécialisé de l'aide sociale à l'enfance, pour les adolescents victimes de la traite des êtres humains ; centre d'hébergement que nous travaillons aussi avec la protection judiciaire de la jeunesse, que nous souhaitons mettre en œuvre et qui pourra faire l'objet d'un cofinancement avec des fonds européens car, en la matière, l'Europe doit être mobilisée et soutenir les collectivités locales sur ces problématiques, comme celles du 9e, mais je pense aussi à d'autres arrondissements qui sont concernés.

Par ailleurs, s'agissant des familles, et cela quel que soit le quartier, dès que la présence des familles avec ou sans enfants mineurs est signalée, la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri de la Préfecture de police, la B.A.P.S.A., l'U.A.S.A. l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri de la DPP, et/ou l'association "Coup de main", notamment dans le 9e arrondissement, vont vers la famille en question afin d'évaluer leur situation au regard de l'hébergement en particulier : famille hébergée, famille en demande, famille en rupture.

Nous souhaitons, par ailleurs, développer le repérage et l'évaluation sociale de la situation des familles avec enfants, en renforçant les équipes de maraude.

Donc, il y aurait les maraudes associatives, les actions d'unité d'assistance aux personnes sans abri, mais nous réfléchissons aussi à les compléter, avec Dominique VERSINI et Nawel OUMER, de vacations peut-être de personnels de l'aide sociale à l'enfance ou de représentants de la P.M.I., qui pourraient aussi compléter l'évaluation sociale pour que le juge pour enfants ait une évaluation pour pouvoir prendre une décision assez rapidement.

Nous avons aussi créé un réseau de correspondants volontaires formés.

Vous le voyez donc, les services de la Ville n'ont pas attendu votre vœu pour œuvrer. C'est une feuille de route que nous avons proposée à la Maire de Paris à la fin du mois de mai. L'intervention des services sociaux est aussi au cœur de notre action, mais nous souhaitons qu'ils aient des objectifs, notamment que nous puissions coupler les évaluations sociales pour que le parquet et les juges pour enfants puissent prendre des décisions aussi très rapidement.

Bien entendu, tout ceci ne peut se faire sans le développement d'une stratégie régionale concertée avec les communes et départements limitrophes à propos des campements situés sur leur territoire, et qui passe par le soutien au projet de plateforme d'accueil et d'orientation interdépartementale, portée par la DIHAL, afin de suivre les familles dans leur parcours d'errance entre les différents départements d'Ile-de-France.

Bien entendu, c'est également une intensification de la lutte contre les réseaux, qui permet aussi d'en démanteler.

Je tiens à féliciter les services de police et de justice pour à la fois tous les travaux qu'ils ont mis en place à l'échelle européenne. Nous avons eu des peines de prison lourdes sur les dernières semaines, qui sont tombées, de personnes qui utilisaient des enfants, soit dans des actes de délinquance, qui était le vol, soit dans la mendicité ou dans la prostitution.

Pour toutes ces raisons, c'est un avis défavorable sur le texte du vœu qui est donné, mais je tenais ici à vous rappeler que nous avons un plan d'action. J'aurai l'occasion jeudi, en allant vous rencontrer pour faire un point, de parler avec vous très précisément de cette question-là.

Nous souhaitons, avec Dominique VERSINI aussi, dès que ce sera un petit peu plus avancé, notamment sur le foyer qui permettra d'accueillir des jeunes qui sont dans des réseaux de traite, pouvoir faire une communication très large en ciblant vraiment tout cet équilibre que j'ai essayé de vous présenter.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Merci pour cette réponse très complète.

La parole est à M. le représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Un mot rapide en complément de ce que Mme la Maire vient d'indiquer.

D'abord, pour confirmer à Mme Delphine BURKLI que la situation des campements à Paris dans le 9e arrondissement fait l'objet d'un suivi extrêmement fin et extrêmement régulier.

De manière schématique, dans la capitale, nous avons assisté ces dernières années à la disparition des grands campements, des campements organisés, structurés, qui d'ailleurs s'installaient souvent aux portes de Paris, pour constater l'apparition de plus petites installations, plus disséminées aussi dans le centre de la capitale. Cette tendance est le résultat d'une action déterminée des services de police de démantèlement des campements les plus importants, toujours sur décision de justice et toujours, depuis août 2012, en lien étroit avec les services sociaux, pour éviter précisément la réinstallation quelques mètres à côté du campement démantelé.

La quasi-disparition des campements structurés sur le territoire parisien a nécessité, c'est vrai, un suivi plus fin de la situation arrondissement par arrondissement, et la méthode de travail partenariale vient d'être rappelée par la Ville de Paris.

Quant au 9e arrondissement, les élus de ce Conseil conviendront aujourd'hui que l'implantation de sans-domicile fixe, aux abords notamment des grands magasins, n'est pas un phénomène nouveau. Nous nous souvenons que, courant de l'année 2009, c'étaient plus de 200 d'entre eux qui étaient recensés chaque soir aux abords des grands magasins. Depuis 2009, au gré de l'action des services sociaux, de l'action des services de police, ce nombre est allé fluctuant.

La dernière maraude qui a été réalisée il y a à peine quelques jours montre que, effectivement, il y a encore une cinquantaine de personnes qui, autour des grands magasins, dorment la nuit. Nous avons d'ailleurs eu ces dernières semaines la présence de trois enfants en danger qui a été constatée et les familles concernées ont été orientées par la B.A.P.S.A. vers le S.A.M.U. social.

Dans le 9e comme ailleurs, ces opérations de recensement, de prise en charge sociale, bien sûr, mais également de contrôle d'identité, lorsque c'est nécessaire, et d'éviction seront poursuivies dans le cadre, j'insiste, du droit en vigueur. Ce sera notamment le cas dans l'hyper-centre de la capitale.

J'indique, pour conclure, que, suite à votre vœu, Madame la Maire, le Préfet de police a pris contact avec un certain nombre de commerçants du secteur du 9e, pour faire également le point avec eux.

Les commerçants, sans nier d'ailleurs les difficultés auxquelles ils sont confrontés, ont également confirmé la réactivité de l'action policière et se sont notamment déclarés satisfaits à la fois de l'action policière tout au long de l'année mais également tout au long des fêtes de fin d'année, puisque vous savez qu'à ce moment-là, nous mettons en place des dispositifs particuliers pour que ces fêtes se déroulent bien.

Voilà ce que je voulais indiquer en complément de ce qu'a dit Myriam EL KHOMRI.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ces précisions complémentaires.

J'ai une demande d'explication de vote de la part du groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur BÉGUÉ, vous avez la parole.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai pris connaissance avec effarement de ce vœu déposé par la mairie du 9e arrondissement et ses collègues du groupe UMP. Les mots employés dans cet écrit me répugnent. Les situations des familles présentes sur les grands boulevards, d'une invraisemblable misère, ne sont évoquées que pour parler de problèmes d'hygiène et de sécurité. "Le bruit et les odeurs", aurait dit en son temps un ancien maire de Paris, qui, ce jour-là, aurait mieux fait de se taire !

Face à la misère, la Droite ferme les yeux, se bouche le nez et demande purement et simplement de la repousser plus loin. J'ai entendu parler d'expulsion tout à l'heure. Sûrement hors du 9e arrondissement, loin des vitrines luxueuses des grands magasins !

Il est entendu que les élus Communiste - Front de Gauche voteront contre ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Je mets le vœu n° 58 au vote...

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Je n'ai pas besoin de vos leçons de morale, cher Monsieur le conseiller de Paris.

Je voudrais simplement dire à Mme EL KHOMRI que j'ai bien entendu la réponse qui m'a été faite. Sur le foyer d'hébergement pour les jeunes, j'ai été inscrite sur le budget de l'A.S.E. pendant plusieurs années lors de la mandature précédente...

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Excusez-moi ! Normalement, vous ne pouviez pas reprendre la parole, donc je vous laisse quelques instants pour dire quelques mots, mais pas toute une explication de vote.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais simplement dire que c'est un projet qui est dans les cartons depuis très longtemps à la Mairie de Paris.

Je pourrais vous ressortir le BMO. Cela devait être à Saint-Vincent-de-Paul et le projet a avorté. Non ? Je me trompe peut-être !

Je travaille sur la thématique des mineurs étrangers isolés depuis assez longtemps dans ce Conseil, donc je connais bien le dossier.

Je maintiens ce vœu.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vote, s'il vous plaît.

Myriam EL KHOMRI ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Il y a une petite contradiction. Je me permets, juste !

J'ai été adjointe à la protection de l'enfance pendant trois ans, Madame la Maire.

Le projet dont vous parlez, c'est le projet du centre d'accueil d'urgence des mineurs en danger, qui va être inauguré dans le 20e, porte des Lilas.

Ce dont je vous ai parlé, c'est d'un centre d'accueil pour des mineurs victimes de traite. Cela, c'est un projet nouveau que nous portons pour avoir des fonds européens.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Mme KOSCIUSKO-MORIZET demande la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Il s'agit d'un rappel au règlement : les fonctions de président, Madame la Présidente, imposent une forme d'impartialité.

Je vous rappelle qu'aux termes du règlement, un maire d'arrondissement peut intervenir pour toute affaire concernant son arrondissement pour au moins 5 minutes. Même si vous avez tenu à limiter ce temps de parole à 2 minutes, puis ramené à 3 minutes dans le nouveau règlement intérieur, je vous rappelle que celui-ci n'est pas encore en vigueur. Delphine BURKLI a donc le droit de parler 5 minutes sans être coupée par vous.

Vous êtes ici dans vos fonctions de présidente de séance et non pas dans vos fonctions partisanes locales.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Je suis dans mes fonctions d'adjointe au Maire de Paris et un maire d'arrondissement a 5 minutes pour s'exprimer sur un projet de délibération et pas sur un vœu.

Là, c'était une réponse sur un vœu, donc j'ai laissé Mme BURKLI parler, tout à fait. Simplement, j'ai appelé son attention sur le fait que, sur un vœu, le règlement ne permet pas de reprendre la parole. Donc, j'étais tout à fait dans mon droit.

Je l'ai laissée parler alors que, sur un vœu, on ne peut pas reprendre la parole normalement. Je crois que là, il y a eu tout à fait application souple du règlement.

On va passer au vote sur ce vœu.

Comme la demande de suspension est de droit, je l'accorde, mais je rappelle que le règlement a été appliqué strictement.

Suspension de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq minutes, est reprise à quinze heures trente-sept minutes, sous la présidence de Mme Pauline VERON, adjointe).

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre la séance.

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif aux campements sauvages. (Suite).

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - J'attends que Mme BURKLI soit revenue en séance avant de passer au vote.

Madame BURKLI, s'il vous plaît, pour que l'on puisse passer au vote.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Le travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives".

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de l'organisme suivant :

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Le travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives" (R. 190) :

- Mme Anne-Christine LANG, en remplacement de M. Jérôme COUMET, désigné les 16 et 17 juin 2014, démissionnaire.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

(Il est procédé au dépouillement).

Le scrutin est clos.

Le scrutin étant clos, je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Le travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives" (R. 90) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 63

Non participation au vote : 100

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Pour : 61

La candidature proposée est adoptée. (2014, R. 190).

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM relatif au maintien de la BAC du 16e arrondissement.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du vœu référencé n° 59 dans le fascicule, déposés par les groupes UMP et UDI - MODEM, relatif au maintien de la B.A.C. du 16e arrondissement.

Monsieur GABORIAU, vous avez la parole.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le représentant du Préfet, puis-je rappeler que la Préfecture de police a décidé au printemps dernier de la fermeture de l'antenne de commissariat de la rue Chardon-Lagache alors que celle-ci répondait à l'attente des habitants du sud du 16e éloignés du commissariat central de l'avenue Mozart?

De plus, la brigade anticriminalité du 16e arrondissement semble menacée, ce qui constituerait un coup supplémentaire porté à la sécurité des habitants du 16e.

Comme la Ville de Paris n'a pas, à ce jour, mis en place de police de quartier et que, en conséquence, il ne saurait être accepté une réduction des moyens affectés à la sécurité du 16e, le Député-Maire du 16e Claude GOASGUEN et les élus des groupes UMP et UDI - MODEM du 16e émettent le vœu, adopté à l'unanimité du Conseil, que le Préfet de police maintienne la brigade anticriminalité du 16e et, dans l'affirmative, ne réduise en aucun cas les effectifs existants dont nous avons grand besoin.

Je vous remercie.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Mes chers collègues, c'est avec beaucoup de surprise que j'ai découvert le vœu de M. GOASGUEN écrit au conditionnel : la B.A.C. du 16e arrondissement semble menacée, cela constituerait une menace.

Sur la forme, je doute de l'utilité d'un vœu pour obtenir des réponses à une rumeur quand une simple question écrite ou un échange avec la Préfecture de police permettrait d'éclaircir ces doutes.

Sur le fond, renseignements pris auprès de la Préfecture de police, aucune suppression de la B.A.C. 16e n'est posée. Votre vœu, Monsieur le Conseiller, n'est donc fondé que sur des rumeurs et sachez que, si la question du maintien était posée, vous pouvez me croire, je serais la première à me ranger derrière vous, car vous me donnez ainsi l'occasion de saluer le travail de la B.A.C. avec qui j'ai eu dernièrement l'occasion de faire toute une tournée de nuit, dans le 16e, mais pas seulement et de suivre le travail de ces agents.

Donc, j'ai bien évidemment à la fois pu apprécier et constater l'utilité de leur action pour lutter contre la petite et la moyenne délinquance, mais, franchement, entre nous, on peut se dire que, quand on a une question de ce type, faire un vœu au conditionnel...

Je pense qu'une question écrite, puisque Mao PENINOUS nous a invités hier à faire des questions écrites...

On ne peut que donner un avis défavorable sur votre vœu et je pense que M. le Préfet va très vite éclaircir cette rumeur.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - La parole est à M. le représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je vous confirme, Monsieur le Conseiller, que la question de la suppression de la B.A.C. n'a jamais été à l'ordre du jour.

Il y a en fait des sujets bien distincts dans le texte de votre vœu, le premier effectivement est celui de la fermeture au printemps dernier de la brigade de délégation et d'enquête de police d'Auteuil, décidée effectivement par la Préfecture de police au regard d'un triple critère :

- d'abord celui de l'activité de l'antenne de police qui ne représentait en fait que moins de six plaintes par jour pour un effectif de huit fonctionnaires qui y étaient affectés,

- deuxième critère, celui de la recherche bien sûr d'une présence accrue de fonctionnaires de police sur la voie publique,

- et, troisième critère, celui de l'optimisation des moyens avec à la clef l'économie d'un loyer qui bénéficiera à l'amélioration des conditions de travail et d'équipement des policiers.

Le Maire du 16e arrondissement d'ailleurs, je crois, avait été préalablement informé de la non-reconduction du bail par la commissaire.

La deuxième question est, pour nous en tout cas, plus étonnante puisqu'elle porte sur le devenir de la B.A.C. et, je le redis ici solennellement, la question de la suppression de la B.A.C. dans le 16e n'a tout simplement jamais été envisagée tant l'apport de cette unité à la sécurité du 16e est essentiel, comme d'ailleurs l'apport d'une telle unité dans chacun des commissariats de la capitale est essentiel.

Effectivement, si la diminution des effectifs qui concerne le commissariat du 16e, comme l'ensemble des commissariats parisiens depuis 2009, a effectivement conduit cette unité à devoir se réorganiser, je souhaite aussi solennellement vous rassurer sur le fait que l'unité est pleinement maintenue parce que, tout simplement, le commissaire du 16e compte grandement sur le travail de ces fonctionnaires qui y sont affectés.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurité de la communauté juive.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant à l'examen du vœu référencé n° 60 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la sécurité de la communauté juive.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci.

Le 22 juin dernier, je me suis rendue, aux côtés de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, au Carreau du Temple dans le cadre du festival des cultures juives qui se tenait dans le 3e arrondissement. Un grand forum d'associations se tenait donc au Carreau du Temple.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et moi-même avons été interpellées par un certain nombre de visiteurs et d'exposants sur l'absence totale de mesures de sécurité, en tout cas visibles, à l'occasion de cet événement. Il n'y avait ni portique de sécurité, ni interdiction de stationner, ni vigile qui contrôlait les sacs à l'entrée.

Chacun sait que des menaces toutes particulières pèsent sur la communauté juive. On a notamment pu voir que, à l'occasion d'un événement similaire, le salon du K.K.L. au Palais Brongniart place de la Bourse il y a quelques semaines, un grand plan contenant des mesures de sécurité particulières avait été déployé.

Mon vœu vise donc tout simplement - et j'aurais du mal à comprendre que l'Exécutif ne le vote pas - à demander à M. le Préfet de police qui a dans son giron la sécurité et qui est le premier à en être responsable à Paris, je demande à ce que le Préfet de police et la Maire de Paris veillent à ce que des mesures de sécurité réelles et particulières soient déployées dans les établissements municipaux dès lors que des rassemblements qui réunissent des populations reconnues comme vulnérables sont concernées.

Je vous remercie.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je partage bien évidemment le premier considérant du vœu que vous avez déposé, Madame la conseillère : notre vigilance doit être totale quant aux menaces qui pourraient peser sur certaines communautés religieuses. C'est le fondement même de notre République. Et les drames antisémites récents soulignent cette impérieuse nécessité.

La tragédie de Toulouse et celle plus récente de Bruxelles, que vous mentionnez également, doivent nous pousser à sensibiliser nos citoyens, notamment les plus jeunes, à mener des actions de prévention pour les informer des dangers de toute forme de radicalisation religieuse.

Je vous rappelle que le Gouvernement a présenté le 23 avril dernier un plan contre la radicalisation violente et les filières terroristes qui articule mesures de répression et actions de prévention.

Si vous avez eu l'occasion de lire la feuille de route que la Maire de Paris m'a adressée, j'ai commencé à travailler avec les différentes instances concernées à ce que la Ville y prenne toute sa place.

Nous avons mis en place avec l'État un centre national d'écoute et d'orientation et nous avons créé une cellule parisienne qui réunit la Préfecture de police, la Préfecture de région, le Parquet, la Ville et le Rectorat.

Et puis nous mobilisons aussi les services sociaux - DASES et cellule de recueil des informations préoccupantes - qui peuvent être sollicités pour effectuer des évaluations des personnes signalées.

La prévention est importante. Elle est aussi au cœur de l'action du service de protection de la communauté juive, qui dépend du fonds social juif unifié, largement subventionné par la Ville de Paris.

J'ai reçu d'ailleurs le 24 juin dernier Éric de ROTHSCHID, président du service de protection de la communauté juive et président du mémorial de la Shoah. Ensemble, nous avons évoqué largement des plans d'action à destination de la jeunesse et avons convenu de travailler conjointement pour qu'une fiche action du prochain contrat parisien de sécurité puisse être rédigée.

L'esprit d'ouverture, de dialogue et d'échange interculturel est justement au cœur du festival des cultures juives que vous mentionnez dans votre vœu. Ce festival, et je parle sous le contrôle de mon collègue Bruno JULLIARD, propose 15 jours de manifestations culturelles éclectiques destinés à faire découvrir la richesse et la diversité de la culture juive de par le monde.

Les questions de sécurité qui entourent ce festival doivent bien entendu et comme partout ailleurs à Paris être prises en compte.

Mais s'agissant de ce cas spécifique, et c'est pour cela que je vous propose de retirer votre vœu, il y avait eu un échange préalable entre le maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, les organisateurs et la Préfecture de police ; et ces mêmes organisateurs avaient souhaité un dispositif discret mais bel et bien existant.

Je fais donc confiance à la fois à la Préfecture de police dans toutes les interventions qu'elle fait en direction ou en contact avec les différents partenaires pour mettre en œuvre des dispositifs de sécurité. Je ne suis pas policière : ce n'est pas à moi de juger s'il faut un portique de sécurité et quelles sont les mesures de sécurité à mettre en œuvre.

Mais il y avait eu un contact avec les organisateurs. Ceci avait été pris en compte, et le caractère discret de la surveillance avait été lui-même demandé.

C'est donc pour cette raison, même si nous partageons bien évidemment la priorité et la difficulté que nous pouvons rencontrer et cette vigilance qui doit être accrue, néanmoins je vous propose bien sûr de retirer ce vœu.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - La parole est à M. le représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je vous confirme d'abord, Madame la conseillère, que la sécurité des lieux de culte ou les lieux fréquentés par la communauté juive à Paris fait l'objet d'un suivi extrêmement attentif de la part du Préfet de police, de son cabinet et des commissaires d'arrondissement.

Les événements récemment survenus à Bruxelles ont d'ailleurs conduit le ministre de l'Intérieur à demander que les mesures de sécurisation de ces sites soient encore renforcées au travers d'un certain nombre d'instructions écrites adressées à l'ensemble des préfets de France.

À Paris, vous avez raison, la prise en charge de ce dispositif appartient au Préfet de police. Je n'en donnerai qu'une seule illustration, ou plutôt trois illustrations au quotidien.

D'abord, les services des arrondissements, les services de la direction de la sécurité de proximité assurent au quotidien la surveillance de plus de 30 écoles et synagogues dans Paris, ainsi que de 46 points d'intérêt signalés par la communauté elle-même, soit avec des gardes statiques organisées lors des entrées et des sorties de ces établissements, soit au moment où la fréquentation est la plus importante.

J'ajoute également que la direction de l'ordre public, qui est spécialisée en la matière, assure aussi une surveillance dynamique de 54 sites en plus des sites que je viens de citer.

J'informe aussi les élus de ce Conseil que le mémorial de la Shoah fait aussi l'objet, depuis les événements de Bruxelles, d'une sécurisation en statique et permanente H24.

Pour l'ensemble des mesures décidées ponctuellement, par rapport notamment aux deux événements que vous avez évoqués, je vous confirme que le principe est celui d'un contact préalable avec le service de protection de la communauté juive. Pour vous le dire, nous les avons au téléphone quasiment tous les jours pour caler les mesures à adapter et mettre en œuvre sur chacun de ces événements.

Je ne rentrerai pas dans le détail des mesures mises en œuvre sur chacun de ces événements. Un certain nombre de mesures appartiennent à l'organisateur. C'est notamment la question des portiques, des vigiles, que vous avez citée.

Il y a aussi les mesures d'appui que nous mettons en place et qui sont à chaque fois calées en lien étroit avec les services de protection de la communauté juive avec qui, je le rappelle, nous sommes en lien quotidien.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je suis saisie d'une demande d'explication du vote du groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur AIDENBAUM, vous avez la parole.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Oui, merci, Madame la Maire. Ce n'est pas une explication de vote, c'est tout simplement pour dire à Mme HAREL que je lui avais dit exactement ce qui vient de lui être dit, à la fois par Mme la Maire, Myriam EL KHOMRI et M. le représentant du Préfet de police. Je pensais que vous ayant donné ces explications, qui sont exactement les mêmes, en conseil d'arrondissement, je ne voyais pas l'utilité d'un vœu.

Je veux simplement vous répéter, comme je vous l'ai dit en conseil d'arrondissement, et vous savez que je suis particulièrement préoccupé par ces problèmes, que toutes ces mesures de sécurité dont vous parlez avaient été prises. Et ce n'est pas en mettant des cars de C.R.S. devant une manifestation qu'on peut empêcher quelque attentats ou manifestations que ce soit, et vous le savez d'ailleurs.

Et puis je pense, dernière chose, que nous n'avons pas dû rencontrer les mêmes personnes lors de cette journée, puisque j'y ai quand même passé quasiment toute la journée, et je n'ai pas eu une seule personne qui m'a parlé des problèmes de sécurité.

Je pense que nous n'avons pas rencontré les mêmes personnes.

Je vous remercie.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Madame HAREL, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Je maintiens bien sûr mon vœu.

Je relève un certain embarras de la part de l'Exécutif et surtout des incohérences dans ce que dit le Préfet de police, qui nous explique à la fois que depuis la tragédie de Bruxelles, la sécurité a été renforcée au musée de la Shoah mais parallèlement, on la relâche dans le cadre d'un grand forum d'associations juives ; je ne crois pas que des policiers en civil dans ce grand salon soient des mesures dignes de ce nom quand on connaît les menaces qui pèsent sur cette communauté religieuse.

Donc, je maintiens, évidemment.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM relatif à la création d'une police de quartier.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du vœu référencé n° 61 dans le fascicule, déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM, relatif à la création d'une police de quartier.

La parole est à M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le représentant du Préfet, la Préfecture de police n'est plus en mesure, de par ses effectifs, d'assurer pleinement les missions de sécurité à Paris et pourtant, elle annonce la réduction du nombre de commissariats ou d'antennes administratives déployés sur la capitale.

La Ville de Paris dispose de personnels municipaux de surveillance des parcs et jardins et bâtiments publics, et finance les A.S.P., dont la mission est essentiellement concentrée sur la verbalisation des véhicules contrevenant aux règles de stationnement.

J'ajoute que la mission de verbalisation des véhicules prend beaucoup moins de temps depuis la mise en place des procès-verbaux électroniques.

Aussi, Claude GOASGUEN, député-maire du 16^e arrondissement, et les élus des groupes UMP et UDI MODEM émettent le vœu à la majorité du conseil du 16^e arrondissement que, par redéploiement de ces personnels - je dis bien : redéploiement des personnels -, la mairie de Paris mette en place une police de quartier chargée de relayer chaque fois que nécessaire les forces de police nationale dans leur mission de sécurité au plus près des habitants des arrondissements et en particulier que cette police de quartier ait autorité pour intervenir pour les incivilités et prévenir la petite délinquance.

Je vous remercie.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

C'est intéressant de constater que l'UMP demande de mettre en place une police de quartier quand on se souvient de la véhémence avec laquelle elle a vilipendé la police de proximité.

Heureuse de voir que l'UMP partage notre point de vue. Les gardiens de la paix assurent effectivement un service de sécurité et de proximité essentiel et contribuent à la définition d'une meilleure stratégie territoriale, le tout au plus près des habitants.

Sincèrement, je vous trouve franchement "gonflés" de nous parler de la question des effectifs de policiers.

Je dois vous rappeler qu'entre 2009 et 2012, plus de 1.500 policiers ont été supprimés à Paris. Nous en avons parlé hier : une sanctuarisation des effectifs entre 2013 et 2014.

Par ailleurs, je tenais à vous rappeler - peut-être que vous ne vous en souvenez pas -, mais nous avons réformé la direction prévention protection en juillet 2012. Nous avons remis des inspecteurs de sécurité sur le terrain en leur donnant deux missions : la lutte contre les incivilités et la présence dans les équipements municipaux qui en ont le plus besoin.

Vous mentionnez aussi dans votre vœu les personnels municipaux de surveillance des parcs et jardins. Je regarde ma collègue Colombe BROSSEL. J'ai, pour ma part, souvenir d'un engagement de campagne de la candidate UMP qui promettait, si elle était élue Maire de Paris, de réduire les effectifs des fonctionnaires municipaux de 2.500 sur la mandature, à raison de 500 par an à partir de 2015.

Il y a matière à se poser des questions : comment, selon vos sages préconisations, nous pouvons donner aux agents de nouvelles compétences, tout en réduisant les effectifs dans les jardins et les équipements de la Ville ?

Enfin, vous mentionnez dans votre vœu les ASP et leur doctrine d'emploi. La Maire de Paris m'a demandé de mettre en place un contrat d'objectifs et de performance avec la Préfecture de police. Ce contrat d'objectifs et de performance, nous allons travailler à la doctrine d'emplois des ASP.

Je peux d'ailleurs vous annoncer la création d'une cellule de suivi spécifiquement dédiée aux relations avec la P.P. Elle aura dans sa mission de préfiguration la charge d'aborder de manière globale et concertée, l'ensemble des sujets communs à la Ville et à la P.P., les moyens humains, techniques, financiers mis en œuvre par la Ville au profit de la Préfecture de police. Tout ceci, ce contrat de performance devra figurer dans le nouveau Contrat parisien de sécurité et de prévention qui sera signé début 2015.

Pour toutes ces raisons et parce que la sécurité, tout comme la prévention d'ailleurs, non mentionnée dans votre vœu, nécessitent une approche globale, je vous propose, mes chers collègues, de voter contre ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la sécurité dans le bois de Boulogne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 62 et 62 bis dans le fascicule, déposés par les groupes UMP et UDI-MODEM et l'Exécutif, relatifs à la sécurité dans le bois de Boulogne.

La parole est à M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais juste dire, parce que je n'ai pas eu la parole et vous ne m'avez pas proposé de retirer mon vœu précédent, à ma collègue : "Je ne suis pas gonflé". C'est un terme qui, sincèrement, me choque un peu. Merci.

Je veux rappeler que la situation sécuritaire dans le bois de Boulogne, espace ouvert à tous les publics et destiné essentiellement à des activités de promenade, de détente et de loisirs, connaît ces derniers temps une forte dégradation et que de nombreuses caravanes, formant des campements manifestement occupés par des personnes originaires d'Europe de l'Est, se sont installées récemment en violation des règlements existant dans divers secteurs de ce bois.

Notons également le retour massif des camionnettes utilisées aux fins de prostitution, dont de très nombreuses stationnent à toute heure du jour aux abords immédiats des concessions sportives accueillant des enfants et cette situation générale provoque des réactions de plus en plus excédées. Aussi le Maire du 16^e arrondissement, Claude GOASGUEN, et les élus UMP, UDI-MODEM du 16^e arrondissement, émettent le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de police donnent instruction à leurs services respectifs de procéder sans délai à l'éviction des campements illégaux de caravanes stationnant dans le bois de Boulogne, qu'il donnent instruction à leurs services de faire respecter en permanence l'arrêté du 1^{er} mars 2012 réglementant la circulation et le stationnement dans les bois de Boulogne et de Vincennes, et interdisant de facto la présence des camionnettes abritant des activités de prostitution et ce, pour préserver la qualité environnementale de ces espaces.

Enfin, que la Maire de Paris et le Préfet de police veuillent bien informer le Conseil du 16e arrondissement et le député-maire des instructions données et des dispositions prises à cet effet.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL-KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - En premier lieu, je veux vous dire, Monsieur GABORIAU, que nous partageons avec Colombe BROSSEL, pour partie, quelques éléments du constat que vous dressez, notamment dans le bois de Boulogne sur la problématique en journée, qui se pose de façon de plus en plus accrue, et puis, en dépit du renforcement récent des actions des services de police du commissariat, que nous avons appelé tous de nos vœux, nous avons en effet une activité prostitutionnelle qui se tient de plus en plus en journée, moins la nuit, d'ailleurs. Si ce développement est la conséquence d'opérations nocturnes, définies avec les services de police, il faut en effet en tirer toutes les conséquences pour adapter nos services.

J'ai saisi la Préfecture de police. C'est pour cela que nous allons proposer un contre-vœu, car nous pensons, au-delà de tout le soutien que nous accordons aux associations qui aident les personnes prostituées, qu'il est important que nous revoyons toute la configuration des lieux et que nous retravaillons avec ces associations-là à de meilleures interventions et à nous réadapter à la situation actuelle du bois de Boulogne.

Vous souhaitez, dans votre vœu, que nous informions la mairie du 16e arrondissement. Nous avons envie, avec ma collègue Colombe BROSSEL, d'aller plus loin et de lancer un travail en commun sur la base du Contrat parisien de sécurité, à la fois en maintenant l'équilibre du travail avec les associations qui aident les personnes prostituées, mais également sur la question de la gestion de l'espace public, et en organisant avec les services municipaux, la Préfecture de police, la mairie d'arrondissement bien sûr, le Procureur, un comité de pilotage régulier sur la situation du bois de Boulogne.

Pour apporter des réponses concertées, conjuguant à la fois cette réponse sociale et la maîtrise de l'espace public, il est important que nous ayons un travail au quotidien sur cet espace.

Nous avons également des remontées des agents municipaux qui y travaillent, qui sont inspecteurs de sécurité ou agents des espaces verts ou même bûcherons. Nous souhaitons vraiment travailler dans cette optique.

Nous avons également un volet qui est important, avec le travail de l'unité d'assistance aux personnes sans-abris de la DPP, qui a effectué de nombreux passages.

Nous avons également le travail qui est mené par les gendarmes à cheval de la Garde républicaine, les agents de la DEVE, les bûcherons dont je parlais à l'instant, les inspecteurs de sécurité de la DPP.

Donc, voyez si le constat est partagé. Notre façon d'y répondre peut diverger et c'est pourquoi nous avons fait ce vœu de l'Exécutif.

Nous plaçons à la fois pour cette réponse équilibrée. Puis il m'apparaît important à cette occasion aussi de rappeler qu'il y a eu vraiment dans ces bois de la traite de femmes. Je crois que c'est important aussi. Les personnes prostituées qui y consentent sont également des victimes, victimes de traites, de réseaux parfois d'Amérique latine, de réseaux d'origine balkanique, nous avons des personnes qui ont organisé cela. Nous avons eu de très beaux démantèlements de réseaux sur cet espace.

Il y a à la fois un plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains. Je pense que l'action coordonnée des services de police et de justice doit y participer activement, en prenant également en compte le travail mené sur le bois de Boulogne.

J'imagine que la Préfecture de police va vous donner d'autres éléments, mais c'est pour cela que je vous invitais à retirer votre vœu, pour ce vœu que nous portons ensemble avec Colombe BROSSEL.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, avant d'évoquer l'action des services de police dans le bois de Boulogne, j'aimerais revenir sur le constat qui est fait dans le vœu que vous avez défendu, Monsieur le Président. Effectivement, si le nombre de prostituées dans le bois est plutôt stable, voire en très légère diminution au global, il est exact que la tendance de ces derniers mois a été plutôt un phénomène de report vers la journée. On a plutôt moins de prostituées la nuit, et plutôt plus en journée.

Il y a sans doute différentes explications à cela. L'une, qui est avancée par la commissaire du 16e, est que, vous vous en souvenez sans doute, à la fin de l'année dernière, début de cette année, un certain nombre d'opérations assez massives et importantes la nuit avaient été conduites. Ce qui explique sans doute une partie du report en journée.

Cette tendance au report a été signalée à M. le Préfet de police par un certain nombre d'élus, à compter du printemps. Donc les services de police ont réagi à deux niveaux. C'est d'abord au niveau du commissariat local du 16e arrondissement. La présence policière a été renforcée dans le bois et en journée. Et, en matière de prostitution, ce sont près de 100 personnes qui ont été interpellées depuis le début de l'année pour des infractions à la loi pénale, soit racolage actif ou exhibition sexuelle.

Outre l'action quotidienne, des opérations spécifiques sont mises en œuvre. Dans ce cadre, ce sont 220 personnes qui ont été contrôlées et 115 véhicules passés au fichier depuis le début de l'année. Le rythme de ces opérations a été accru depuis que nous avons reçu des signalements, notamment du maire du 16e arrondissement.

Pour faire face à la recrudescence des camionnettes, là aussi des opérations spécifiques ont été conduites. Sur le seul mois de juin, ce sont 16 véhicules qui ont été emmenés en fourrière, donc un rythme plus important, en application là aussi du droit et des arrêtés en vigueur dans le bois.

Enfin, même si le lien avec la prostitution n'est pas toujours avéré, la commissaire centrale a engagé une action contre les caravanes en stationnement, qui étaient d'abord enlevées, mises en fourrière mais qui étaient récupérées par leurs propriétaires.

Il faut que vous sachiez que, depuis quelques semaines, un certain nombre de ces caravanes, six la semaine dernière, ont été emmenées sur une fourrière spécifique pour destruction au regard de leur état d'épave et par définition elles ne seront pas récupérées.

On peut penser que cette action va porter ses fruits. Nous y serons vigilants, tout comme nous serons vigilants d'ailleurs sur les questions éventuelles de tentative d'implantation de campements dans le bois de Boulogne.

C'est l'action conduite par le commissariat du 16e arrondissement.

Bien évidemment, en appui à cette action locale, viennent les services spécialisés, notamment les services de la police judiciaire.

Et depuis douze mois, sur ces douze derniers mois, ce sont cinq réseaux qui opéraient dans le bois de Boulogne qui ont été démantelés. Quatre d'ailleurs mettaient en causes des individus de nationalité roumaine, un cinquième réseau, sans doute encore plus important en termes d'envergure, qui pour le coup mettait dans le bois des individus ou des personnes de nationalités assez diverses.

Voilà, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire en vous assurant de l'engagement des services de police pour accroître leur action, précisément aux horaires et sur les lieux où on a assisté ces dernières semaines à un phénomène de report.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je suis saisie de deux demandes d'explication de vote : M. BÉGUÉ pour le groupe PC Front de Gauche et M. GOUJON pour le groupe UMP.

Monsieur BÉGUÉ, vous avez la parole.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a des vœux qui sont symptomatiques d'un état d'esprit mesquin et d'une hypocrisie rare. Tel est le vœu proposé par les groupes UMP, UDI-MODEM.

Après une lecture rapide, on peut sincèrement croire qu'il est inspiré par une réelle volonté d'améliorer la situation des riverains et des promeneurs du bois de Boulogne. Puis on se met à lire dans le détail et, là, on voit suinter des relents nauséabonds de xénophobie notoire.

Si les campements vous dérangent, je peux fort bien le comprendre, mais pourquoi ajouter la formule : "Manifestement des personnes originaires de l'Est". Est-ce que l'origine d'un campeur ou d'une prostituée a son importance ? L'origine d'une prostituée ou d'un campeur n'est pas un facteur aggravant, me semble-t-il, en droit français.

Nous, ce qui nous dérange, c'est le trafic des êtres humains, le proxénétisme et pas les prostituées elles-mêmes. Elles sont victimes d'un système qui, je vous le rappelle, est l'un des plus lucratifs au monde avec le commerce de la drogue et des armes.

Il n'y a chez vous aucune empathie à l'égard de ces personnes, que du rejet, du mépris, de l'hypocrisie.

Une chanson de Brel m'est revenue aussi en tête en lisant votre vœu : il s'agit de "L'auberge des trois faisans". Je vous ferai grâce, je ne vous la chanterai pas, je n'ai pas son talent, mais tout le monde se souvient le début du refrain qui commence par "Les bourgeois".

Vous êtes des tartuffes. En fait, la misère ne vous dérange pas en soi, c'est qu'elle soit visible de vos fenêtres qui vous importune. Il y aura bientôt au Sénat un débat sur la prostitution et la pénalisation du client et on verra bien qui votera quoi.

Les Suédois, qui ont dix ans d'avance sur nous, ont pu constater une baisse de la prostitution de rue.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

M. Hervé BÉGUÉ. - Je conclus, Madame la Maire.

Même s'il y a eu un léger accroissement de la cyber-prostitution, ce qui nous intéresse, ce sont les gens et ce qui nous motive, c'est de modifier leur situation sociale pour qu'ils n'aient plus recours à la prostitution ou au camping sauvage au bois de Boulogne.

A l'inverse du vôtre, le vœu de l'Exécutif est empreint de compréhension et d'humanité. Voilà pourquoi nous le voterons rigoureusement et pourquoi nous rejetterons vigoureusement le vôtre.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Pour dire que nous voterons contre le vœu de l'Exécutif, mais nous maintiendrons le nôtre parce que, créer un comité de pilotage, c'est sûrement une bonne chose mais cela ne règle absolument pas le problème, d'autant plus qu'il existe déjà un comité de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement qui peut faire cet office.

Le problème n'est pas celui-là. D'ailleurs, M. BÉGUÉ l'a dit dans la fin de son intervention - je ne retiendrai que la fin de son intervention car le reste me paraissait un peu fumeux - parce qu'au Sénat actuellement, une proposition de loi est en discussion, qui a été adoptée d'ailleurs par l'Assemblée nationale. Elle propose de pénaliser le client, proposition à laquelle je suis favorable et que j'ai votée à l'Assemblée. En revanche, elle propose aussi, et c'est par là que le bât blesse, de supprimer le délit de racolage.

En réalité, mon intervention est sous forme de question à M. le Préfet de police, puisqu'il a évoqué lui-même dans sa réponse les interpellations pour racolage dans le bois de Boulogne : quels seront les moyens dont il pourra disposer sur le plan juridique pour lutter contre la prostitution dans le bois de Boulogne, à partir du moment où le délit de racolage sera supprimé ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur GABORIAU, retirez-vous votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Pierre GABORIAU. - Non, Madame la Maire. Nous soutenons le vœu bis de l'Exécutif, mais notre vœu va un peu plus loin, en particulier sur les moyens dont on ne nous fait pas état.

Nous votons le vœu de l'Exécutif bis et nous maintenons notre vœu.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu 62... Vous voulez répondre ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je suis tout à fait à l'aise, vous le savez.

Il y a effectivement une loi, une législation et nous appliquons la législation en vigueur.

Dans les chiffres que j'ai donnés, il y a un certain nombre d'interpellations qui ont été faites pour exhibition, je crois que le terrain demeurera.

Il y a également une autre économie générale qui sortira de l'examen du texte au Parlement, avec notamment la pénalisation du client, ce qui donnera aussi sans doute l'occasion aux services de police d'intervenir.

Il restera bien évidemment le cœur de notre action qui est la lutte contre les réseaux et le proxénétisme que nous continuerons, bien sûr, à mener avec détermination sur le secteur.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 124).

Je vous remercie.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

2014 DUCT 1037 - Subvention à l'association ATTAC pour l'organisation d'une Université d'été européenne citoyenne (10.000 euros).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DUCT 1037 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association ATTAC pour l'organisation de l'Université d'été européenne citoyenne, sur lequel le groupe Communiste - Front de Gauche a déposé l'amendement n° 63.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Monsieur le Préfet, chers collègues.

Du 19 au 23 août se tiendra à Paris une Université d'été européenne organisée par ATTAC.

Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas l'association, c'est un mouvement altermondialiste d'éducation populaire tourné vers l'action citoyenne.

Cette Université accueillera 1.000 participants venus de toute l'Europe, qui participeront à des séminaires, des forums débats, des ateliers thématiques, etc.

La richesse et la diversité du réseau associatif mobilisé pour collaborer à cet événement, mêlant réseaux et organisations européennes, structures nationales et associations locales d'Ile-de-France, offrira à la Ville de Paris une visibilité internationale quant à son action.

Au cœur de cette Université, l'analyse des causes des crises et les alternatives à construire. Cette Université sera également l'occasion d'aborder les enjeux climatiques et de transformation écologique en vue de la conférence internationale sur le climat qui se tiendra en France en 2015.

Il nous semble que, dans un contexte de crise économique, écologique et démocratique, au moment où les gouvernements européens font payer la crise aux peuples à travers des politiques d'austérité drastiques et se refusent à mettre en place une véritable régulation de la finance, toute initiative citoyenne de réflexion et de recherche de solution est la bienvenue.

Pour permettre la bonne tenue de cet événement, nous demandons que la Ville de Paris attribue une subvention de 25.000 euros à l'association ATTAC.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Je vous remercie pour votre intervention.

Effectivement, à peine quelques jours après le début de cette nouvelle mandature, nous avons reçu l'association ATTAC pour entamer l'instruction de cette demande de subvention pour l'organisation de son Université d'été européenne à Paris et en Ile-de-France cet été du 19 au 24 août.

A la lumière des éléments qui nous ont alors été communiqués, nous avons évalué les besoins de l'association à hauteur de 10.000 euros.

Depuis, de nouveaux éléments ont été portés à notre connaissance, notamment sur l'augmentation de l'affluence attendue et une nouvelle amplitude des sujets abordés.

Effectivement, dans les prochains mois, les Parisiens et plus largement les Européens verront se dérouler des événements internationaux majeurs dont les enjeux sont parfois - et souvent, même - complexes et multiples, voire essentiels.

Je pense notamment au traité transatlantique de libre échange et d'investissement et surtout à la conférence Paris Climat 2015.

Cette Université d'été sera donc l'occasion pour nos concitoyens d'être informés sur l'ensemble de ces sujets fondamentaux, d'être éclairés et de pouvoir se faire une opinion.

Plus que jamais, il est nécessaire de rétablir un lien fort entre décideurs et citoyens et que ces derniers puissent le plus possible s'approprier ces sujets majeurs.

Je tiens également à souligner que l'association a été reçue par le Maire du 13e arrondissement qui s'est engagé à soutenir également cet événement par l'ouverture du gymnase Bourneville pour l'hébergement de participants à proximité du lieu de l'Université d'été.

Sensible à la demande du groupe Communiste - Front de Gauche et compte tenu des éléments supplémentaires qui ont été apportés par l'association ATTAC, je donne un avis favorable à cet amendement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 63 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 63 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 1037 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DUCT 1037).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en oeuvre du budget participatif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 64 dans le fascicule, déposé par le GEP, est relatif à la mise en œuvre du budget participatif.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour une minute.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons souhaité présenter un vœu concernant la mise en œuvre du budget participatif pour nous assurer que celui-ci sera mené avec tous les outils de démocratie participative fonctionnelle à Paris, c'est-à-dire en particulier avec les conseils de quartier et pas seulement via une démocratie numérique encore bien théorique et loin d'être unanimement partagée.

En effet, le budget participatif, tel que notre Exécutif nous le propose, est un dispositif majeur pour la démocratie et son renouvellement. Il nous appartient donc de nous atteler avec une rigueur presque tatillonne à sa réussite et à son efficacité en termes de taux et de qualité de participation.

Dans ce double objectif, ce vœu demande, non seulement que le budget participatif, dès septembre, soit discuté au sein des conseils de quartier des autres acteurs de démocratie locale, même si le contenu sera pour ce premier budget défini par la Ville, mais il propose également que, pour la deuxième phase, dès l'année prochaine, l'élaboration même des projets se fasse dans le cadre des instances locales.

Il demande enfin que ce budget ne se substitue en aucun cas au budget d'investissement des conseils de quartier, ces budgets étant d'ores et déjà l'armature majeure et nécessaire de la démocratie locale.

En effet, ceux-ci permettent aux quartiers de construire leurs propres projets, tout locaux et microlocaux qu'ils soient, et d'adapter au plus près ces actions ou préoccupations locales.

Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues, de votre attention.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Présidente du groupe Ecologiste à Paris, je vous remercie pour votre soutien à ce projet de budget participatif et je ne peux avoir qu'un avis favorable sur ce vœu qui reprend l'essentiel de tous les éléments que j'ai indiqués au Conseil de Paris sur le budget participatif ou lors du dernier Comité des arrondissements en présence des maires d'arrondissement, notamment de Jacques BOUTAULT, ou à l'occasion de l'agora citoyenne que nous avons tenue avec la Maire de Paris le 2 juillet dernier place de la République à 19 heures, au cours de laquelle nous avons expliqué aux Parisiens ce processus de budget participative, qui a connu un grand succès.

Je ne peux qu'émettre un avis favorable sur un vœu qui reprend essentiellement tout ce que j'ai déjà pu dire sur le budget participatif dans les différents endroits où j'ai pu en parler.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 125).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux panneaux d'affichage associatif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous enchaînons avec l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par Mme SIMONNET, relatif aux panneaux d'affichage associatifs.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Il est aujourd'hui quasiment, même impossible d'avoir accès à une cartographie précise des affichages, des panneaux d'affichage, qu'il s'agisse de ceux gérés par les mairies d'arrondissement, par les maisons des associations ou par la société "Publilégal".

Comme vous le savez, il y a une loi dans le cadre du Code de l'environnement et il y a un décret du Conseil d'Etat selon lesquels les villes de plus de 10.000 habitants doivent réserver à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif une surface équivalente à 12 mètres carrés plus 5 mètres carrés par tranche de 10.000 habitants supplémentaires, soit une surface totale pour Paris de 1.117,5 mètres carrés.

Or, la Ville de Paris ne dispose que de 289 panneaux d'affichage, ce qui la place totalement en deçà des obligations légales en termes d'affichage.

Cet affichage, qui plus est, est réservé à l'usage associatif et ne laisse aucune place à l'affichage d'opinion, notamment politique.

Quand je parle d'affichage d'opinion, cela peut être un collectif d'habitants qui veut faire connaître une pétition comme cela peut être, mes chers collègues, certains d'entre nous qui souhaiteraient rendre compte de leur mandat, par exemple, par voie d'affichage.

Il me semble que cette pratique du compte rendu de mandat régulier à laquelle par exemple je me suis soumise chaque mois serait à encourager de la part de l'ensemble des élus.

Donc, je demande, à travers ce vœu, qu'une information précise soit transmise aux élus et aux citoyens sur ces panneaux existants associatifs, expression libre et opinion, qu'un espace soit réservé aux élus sur les panneaux d'information et d'affichage, pour qu'ils puissent rendre compte, par exemple, de leur mandat auprès des citoyens, et, pour ne pas que cela nuise aux associations, qu'il puisse y avoir aussi des espaces spécifiques et non pas concurrentiels.

Je souhaiterais qu'il y ait à la fois un inventaire précis des manques en termes d'affichage associatif et d'opinion et que, dans les plus brefs délais, on puisse y remédier ; cela me semble extrêmement important.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Je vous remercie, Madame SIMONNET, pour votre attachement à l'expression du secteur associatif, secteur ô combien dynamique à Paris !

Je vous propose de communiquer en 7ème Commission, qui suit la vie associative, les détails du dispositif parisien d'affichage associatif que vous demandez, puisqu'il y a effectivement différents dispositifs.

Je rappellerai quand même que les associations parisiennes ont accès aujourd'hui à 289 panneaux d'affichage pour faire part aux Parisiens de leur activité. En effet, nous avons, au cours des deux dernières mandatures, considérablement développé les dispositifs d'affichage. Depuis les années 1990 et jusqu'en 2011, la Ville de Paris disposait d'un ensemble de panneaux gérés par des sociétés dans le cadre d'un marché public.

Afin de favoriser l'affichage des associations locales, nous avons augmenté le nombre de ces panneaux et transféré la gestion aux mairies d'arrondissement. En effet, dans le cadre de ce marché, des associations qui n'étaient pas de l'arrondissement pouvaient faire part de leurs activités. Du coup, les associations de l'arrondissement n'avaient pas forcément accès aux panneaux dans leur arrondissement.

Donc, avec ce nouveau système, nous avons mieux ciblé. Cela permet de mieux cibler la communication et de la rendre plus efficace pour les associations.

S'il est souhaitable que les associations disposent de suffisamment de panneaux, il n'est pas souhaitable de voir proliférer des dispositifs d'affichage, ceci représentant soit un risque de pollution visuelle, soit, il me semble, un risque de dilution de l'information. A trop vouloir multiplier les dispositifs d'information et d'affichage, on risque de ne plus savoir très bien où trouver l'information. Il me semble qu'il est préférable d'avoir un dispositif visible est correctement géré au service des associations.

Votre vœu aborde également la question de l'expression politique.

Je remarque votre volonté de mélanger communications des associations et communication politique des élus et peut-être votre communication, puisque vous l'évoquez, effectivement.

La presse nous a déjà informés que vous n'aviez pas attendu une réponse à ce vœu pour vous afficher sur les murs de Paris et faire des comptes rendus, je dirai d'une façon un peu "sauvage", puisque c'est le terme adéquat.

Je pense que les élus disposent de suffisamment d'outils de communication pour faire valoir leur point de vue, que ce soit la presse, les tracts, les journaux, les outils numériques, pour ne pas prendre le risque de créer de la confusion sur les panneaux existants entre communication associative et communication politique.

De plus, vous aurez noté que le nouveau règlement intérieur accorde désormais aux élus non-inscrits un espace d'expression dans chaque numéro du Journal Municipal, ainsi que sur le site "paris.fr", ce qui est une avancée démocratique dont je ne doute pas que vous saurez vous saisir.

Madame SIMONNET, si vous acceptez de retirer le deuxième tiret de votre vœu concernant la communication des élus, mais en gardant uniquement les aspects relatifs à la communication des associations, je suis prête à y donner un avis favorable.

Sans cela, je serai contrainte d'y donner un avis défavorable.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous étiez déjà infatigable, vous voilà sauvage !

La question est de savoir si vous acceptez la modification proposée par Mme Pauline VERON.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame Pauline VÉRON, nous sommes tous débordés, mais ce que je regrette, c'est que sur tous les autres vœux que j'ai pu déposer, les adjoints sont venus me voir en amont pour m'exposer la position qu'ils allaient prendre, ce qui permettait une réflexion collective. On a vu, avec Mme EL KHOMRI, que cela nous a permis d'arriver à un beau consensus.

Sur ce vœu-là, je découvre en séance que vous ne souhaitez pas favoriser une information par voie d'affichage des élus. Nous avons là un désaccord parce que vous avez encore beaucoup de citoyens qui ne vont pas sur Internet, qui ne vont pas sur ce type de support.

Donc, je ne suis pas d'accord avec votre proposition.

Je ne suis pas d'accord avec votre proposition et j'estime...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, ce n'est pas une deuxième chance.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, Monsieur Jean-Louis MISSIKA, laissez-moi terminer ma phrase !

Je ne suis pas d'accord avec le fait...

Je ne suis pas d'accord avec le fait...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, je vais être obligé de couper votre micro !

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne suis pas d'accord avec le fait, par ailleurs, que la Ville ne s'engage pas à appliquer la loi sur les panneaux de libre opinion.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - S'il vous plaît, est-ce que vous maintenez votre vœu ou est-ce que vous acceptez la modification proposée par Pauline VERON ?

Mme Danielle SIMONNET. - Vous souhaitez que je reprenne la parole ! Ça vous manque !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Non, pas du tout !

Mme Danielle SIMONNET. - Mon expression a été pourtant assez claire, Monsieur MISSIKA ! Mais je peux redire la même chose avec des phrases encore plus longues.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Donc, c'est "non" ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Je ne savais pas que l'UMP était à ce point favorable à l'affichage sauvage !

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vous voulez compter ? On va compter, très bien.

Alors, qui est pour ?

Qui est contre ?

Absentions ?

La proposition de vœu est repoussée : 35 contre 32.

C'est la vie !

Vous n'avez pas confiance en moi ? C'est à Polytechnique que l'on apprend à ne pas compter, ce n'est pas à Sciences Po.

2014 DPVI 1050 - Subventions et conventions avec 29 associations mettant en oeuvre des projets pour améliorer et végétaliser le cadre de vie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous enchaînons pour examiner le projet de délibération DPVI 1050 relatif à l'attribution de subventions et conventions avec 29 associations mettant en œuvre des projets pour améliorer et végétaliser le cadre de vie.

La parole est à Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Chers collègues, le projet de délibération de DPVI 1050, qui vous est proposé aujourd'hui, illustre l'action municipale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de soutenir une trentaine de projets associatifs afin d'agir concrètement pour l'égalité de nos territoires en s'attachant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces projets s'inscrivent souvent dans des secteurs faisant l'objet d'opérations de renouvellement urbain ou de transformations urbaines d'importance.

Les différentes actions qui ont été identifiées le sont souvent dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, c'est-à-dire en s'appuyant sur les dynamiques locales, en impliquant les habitants, les directions de la Ville, les mairies d'arrondissement, les associations et les bailleurs sociaux.

Une des meilleures illustrations de ce travail de proximité et de concertation est l'organisation régulière de marches exploratoires qui permettent de sillonner nos quartiers avec leurs habitants. Elles permettent d'identifier des dysfonctionnements touchant l'environnement quotidien des Parisiens et, évidemment, d'y remédier.

Cette méthodologie s'avère particulièrement efficace dans la mise en place de la démarche Nature Plus, dont l'ambition est de créer une dynamique de projets de nature en ville, une dynamique qui soit innovante, évolutive et fondée sur l'implication des habitants.

Les coins et recoins, autrement dit les délaissés urbains, sont repérés et peu à peu transformés en espaces végétalisés, artistiques ou ludiques, parfois même les trois à la fois. Nature Plus permet de transformer ces espaces peu valorisés, par exemple, en murs végétalisés, en jardins partagés ou jardins pédagogiques. Cela permet également d'entamer des actions d'insertion.

Comme vous l'aurez compris, les projets présentés par les associations s'appuient sur une dynamique réelle définie au plus près des attentes des habitants et favorisant leur implication dans le devenir de leur cadre de vie.

Ce projet de délibération vous propose justement de permettre à 29 de ces associations d'agir sur le terrain du quotidien et de la qualité de vie en subventionnant une trentaine de projets pour un montant total de 63.500 euros.

Bien évidemment, le groupe Socialiste et Apparentés soutient ce projet de délibération, et j'invite l'ensemble des conseillers de Paris à le voter.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame DASPET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, chère Virginie DASPET, et je vous prie d'excuser Myriam EL KHOMRI, qui a dû s'absenter, mais bien évidemment c'est avec grand plaisir que je réponds sur ce sujet puisque Nature + est en fait la démarche qui, partant des quartiers politique de la ville, nous a donné envie d'expérimenter, d'aller bien plus loin encore que ce que nous faisons, sur le fait de faire rentrer la nature dans la ville, mais également et surtout d'y associer les habitants et une fois de plus - et là je reprends peut-être les paroles de Myriam EL KHOMRI -, une fois de plus, nos quartiers nous prouvent à quel point nous devons et nous pouvons nous en inspirer tous les jours en termes d'innovation, de créativité et de participation des habitants.

Merci donc d'avoir pointé, mis en lumière tout ce qui est mis en œuvre par des associations, des collectifs d'habitants, des habitants dans le cadre de ce programme Nature +, qui a permis évidemment de faire une conjonction entre la végétalisation, le développement des quartiers et le lien social.

D'une part, nous allons continuer ; d'autre part, nous allons aller encore plus loin.

Merci donc d'avoir souligné tout le travail accompli dans les quartiers "politique de la ville" sur l'embellissement du cadre de vie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 1050.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DPVI 1050).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au Passeport Universel.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposé par le Groupe Ecologiste de Paris, relatif au passeport universel.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, on connaît le manque de vitalité démocratique dont souffrent les élections, notamment avec une très forte abstention, et des votes à consonance xénophobe, voire raciste de plus en plus fréquemment émis dans les urnes.

Ce vœu a pour objectif une œuvre de pédagogie pour montrer que nous sommes tous, d'abord et avant tout, des citoyens du monde. Pour cela, une association se propose de diffuser un passeport universel, acte symbolique qui permet de nous relier toutes et tous les uns aux autres sur notre seule et unique planète...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - S'il vous plaît, pouvez-vous sortir pour les conversations ? Un peu plus de discrétion s'il vous plaît.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - ... et que l'étranger, au fond, n'est autre que nous-mêmes sur cette planète.

Nous proposons que, comme cela a été souhaité dans le 2e arrondissement par un vœu adopté par le Conseil d'arrondissement, que les maires qui le souhaitent puissent délivrer, à l'occasion de cérémonies républicaines, ce passeport universel qui nous donnera tous un sentiment d'appartenance à notre planète, ce qui marque aussi un acte de fraternité républicaine.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

À l'occasion de ce vœu, vous soulignez le nombre de difficultés actuelles de notre société.

Avec vous, nous dénonçons la prolifération dans le débat public des propos racistes, de rejet de l'autre et de stigmatisations.

Un grand enjeu des politiques publiques aujourd'hui est de contrer ces phénomènes de stigmatisation.

Ainsi, pour René GIRARD, philosophe et anthropologue français, "Toute société en crise désigne des boucs émissaires", et la France de 2014 n'est pas loin de se situer là.

Sont désignés coupables des difficultés du pays, tantôt des fonctionnaires, tantôt des Roms ou encore les cheminots, les étrangers ou encore les femmes.

Les difficultés économiques que rencontrent nos concitoyens amplifient ces phénomènes de repli identitaire et de désaffiliation politique et sociale.

Pour y répondre avec force et méthode, les actions menées par la municipalité parisienne portent attention aux Parisiennes et aux Parisiens. Elle les dote d'outils pour que le plus grand nombre d'entre eux puissent s'inscrire au quotidien dans la vie de la cité.

Ainsi, nous travaillons de façon transversale, et c'est l'ensemble de l'équipe municipale qui se saisit du sujet.

Par exemple, Alexandra CORDEBARD intervient avec nous pour sensibiliser les collégiens contre toute discrimination sexuelle, ethnique ou religieuse.

Par exemple, Ian BROSSAT, mon collègue, intervient pour anonymiser l'instruction des demandes de logements sociaux.

Ou encore, ma collègue Pauline VERON, pour permettre à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens de co-décider des investissements à l'avenir et être ainsi acteurs de la cité.

Existe-t-il d'ailleurs de meilleur symbole de notre volonté de promouvoir au quotidien la souveraineté populaire ?

Avec votre vœu, vous souhaitez inscrire la Ville de Paris dans la bataille pour une citoyenneté universelle et la liberté de circulation au niveau mondial. C'est une idée généreuse qui fait écho à l'histoire de notre ville. Ce vœu s'inscrit dans la droite ligne de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et notamment de son article 13.

C'est également un beau symbole pour notre ville et notre pays, qui se sont bâtis grâce à l'immigration.

C'est une source de richesse culturelle et économique qu'il nous faut préserver.

Cependant, je souhaite apporter des amendements oraux à votre vœu pour respecter l'esprit de la démarche de l'organisation pour une citoyenneté universelle.

La principale modification repose sur l'idée de laisser les mairies d'arrondissement libres de proposer aux résidents, et non juste aux citoyens de Paris, de se joindre à cette initiative, et ce, pour deux raisons.

D'une part parce qu'il revient aux États de délivrer et de reconnaître les passeports universels.

D'autre part parce que délivrer des documents symboliques sans réelle valeur juridique ni reconnaissance par l'État peut être source d'incompréhension et de frustration pour les Parisiennes et les Parisiens confrontés à des situations administratives précaires réelles.

Donc en proposant aux Parisiennes et Parisiens qui le souhaitent de rejoindre cette initiative, les autorités parisiennes, et en particulier les mairies d'arrondissement, libres de s'inscrire dans cette démarche, permettront de populariser cette bataille politique nécessaire à l'établissement d'une vraie citoyenneté mondiale et d'une réelle liberté de circulation des personnes ne se limitant pas uniquement à la circulation des capitaux.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'appelle au nom de l'Exécutif à voter pour ce vœu, avec trois amendements, dont je vous fais part.

À la fin de votre vœu, nous rajouterions deux considérants après "une certaine harmonie" :

"Considérant l'attachement de Paris à l'appel pour une citoyenneté universelle et pour la liberté de circulation et l'installation des personnes à l'échelle mondiale du 23 mai lancé par l'organisation pour une citoyenneté universelle, et considérant que pour répondre au danger du repli sur soi, l'initiative mise en place par l'organisation pour une citoyenneté universelle consiste à délivrer le passeport de citoyenneté universelle, considérant que cette initiative doit être connue et partagée".

Et donc remplacer le dernier paragraphe par :

"Que les maires d'arrondissement qui le souhaitent proposent à tous les résidents de Paris, au cours des différentes cérémonies républicaines, baptêmes républicains et parrainages civils de se joindre à l'initiative du passeport universel".

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, acceptez-vous les propositions d'amendement de Mme BIDARD ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Tout à fait d'accord, et je remercie Hélène BIDARD pour sa réponse très argumentée.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le GEP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 126).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un schéma régional d'accompagnement des migrants intra-européens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 67 et 67 bis dans le fascicule, relatifs à un schéma régional d'accompagnement des migrants intra-européens.

La parole est Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, dans la précédente mandature, j'avais déjà déposé à deux reprises un vœu demandant l'organisation d'une table ronde sur la situation des ressortissants européens pour que l'ensemble des compétences concernées, que ce soit l'État, la région, les départements, notre Ville et Département de Paris puissent se retrouver à une même table avec les associations, avec les représentants des premiers intéressés pour qu'enfin, une politique d'accès aux droits puisse être véritablement établie.

Je sais que notre Assemblée a toujours voté favorablement pour l'organisation de cette table ronde, mais celle-ci ne s'est toujours pas réunie.

Je souhaite à travers ce vœu qu'on interpelle à nouveau l'État sur l'exigence de cette table ronde puisqu'il y a eu entretemps des élections.

Et n'en déplaise aux élus de l'opposition qui se sont hélas fait remarquer précédemment dans le débat avec des propos, je trouve, fort déplorables sur le sujet, je pense qu'il est important que l'on réaffirme cette exigence.

Et en même temps, je souhaite que l'on profite de ce vœu pour prendre conscience que malgré des actions qui sont faites - il ne s'agit pas de dire que la Ville ne fait rien, je sais que des choses sont mises en place -, il y avait d'ailleurs une expérimentation mise en place sur l'axe Bastille-République, qu'il y ait une information des élus et un bilan d'étape. Quel est exactement le résultat de l'implication de ces différentes associations et partenaires, puisque nous constatons, et les citoyens et citoyennes parisiens constatent, qu'il y a toujours beaucoup de familles de ressortissants européens qui continuent à dormir dans la rue en plein cœur de Paris.

Dernière chose, je souhaite également que la Ville s'engage à étudier tous les supports possibles d'action de lutte contre le racisme, englobant également le racisme vis-à-vis des ressortissants européens car, hélas, il y a un racisme anti-Roms qui se banalise et, hélas, y compris du point de vue de hautes personnalités, représentantes du peuple.

Et je souhaite aussi que l'on engage une réflexion sur les actions de sensibilisation qui permettent une meilleure coordination des maraudes citoyennes qui interviennent sur le terrain et qui encouragent l'implication solidaire des Parisiens dans le soutien à ces actions.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Danielle SIMONNET, vous soumettez au Conseil de Paris un vœu relatif à la situation de personnes, familles originaires d'Europe centrale, communément appelées "Roms", et qui vivent dans des situations de très grande précarité en campements ou à la rue.

Vous soulignez, à juste titre, que selon les estimations, l'Ile-de-France concentre une majorité des personnes se trouvant dans cette situation. L'on voit bien que les départements franciliens sont inégalement concernés. Il est vrai que la Seine-Saint-Denis et Paris sont particulièrement concernés, l'Essonne et le Val-de-Marne également.

Tout d'abord, je tiens à dire que la situation dans laquelle vivent ces personnes est inacceptable et profondément choquante au regard des valeurs humaines les plus fondamentales. Pour répondre à ces questions, la responsabilité première est celle de l'État et, en cela, la circulaire interministérielle du 26 août 2012 représente un cadre alliant réponse sociale et respect du droit. Elle prévoit en particulier qu'un diagnostic social doit précéder toute évacuation afin que des solutions soient proposées en matière d'hébergement ou de relogement.

Cette circulaire est systématiquement appliquée à Paris. Lorsqu'elle l'est effectivement, nous le constatons, elle offre un cadre adapté. Il est vrai que, vous l'avez dit, nous constatons que Paris, qui a beaucoup moins de campements que d'autres départements, néanmoins voit un certain nombre de familles avec enfants vivre à la rue.

Pour cela, si Paris a mis en place des réponses qui lui sont propres, telles que la coordination des maraudes sur le secteur Bastille-République, si nous avons l'intention, dans le cadre de la grande cause municipale de lutte contre la grande exclusion, en faveur de laquelle notre assemblée s'est prononcée à l'unanimité lors du dernier Conseil de Paris, nous aurons un volet concernant plus spécifiquement ces familles à la rue, dans l'objectif de réponses innovantes, dans un parcours d'intégration pour les familles et pour leurs enfants. Il est évident qu'il est nécessaire que soient développées des réponses à l'échelon régional.

En 2013, le Conseil de Paris a adopté deux vœux allant en ce sens. Celui-ci renouvelle la demande formulée à l'État qu'une table ronde soit organisée pour faire émerger des réponses à l'échelon régional.

Il faut souligner que certaines de ces réponses commencent à s'esquisser puisque les services de l'État viennent de publier un appel à projets pour une plate-forme régionale d'accompagnement des personnes concernées. Mais nous ne sommes qu'au début de cette démarche et beaucoup reste à construire. C'est pourquoi cette concertation régionale a tout son sens.

Le vœu de l'exécutif que je présente s'inscrit dans la lignée de ceux adoptés en juin et en octobre 2013. Il précise également certains des points que vous avez évoqués dans votre vœu. Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir retirer votre vœu et de mettre aux voix en remplacement le vœu qui est proposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, acceptez-vous de retirer votre vœu au profit du vœu n° 67 bis de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais retirer mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif parce que j'estime, comme quoi c'est possible, parce que j'estime que le vœu de l'exécutif reprend ce que je sollicitais et que je demandais, et donc, il est effectivement urgent.

Par contre, je vous préviens d'une chose : si, dans six mois, l'État ne se bouge toujours pas à mettre en place cette table ronde, vous aurez à nouveau ce vœu qui sera présenté. Mais je suis persuadée qu'à nouveau, vous aussi, vous vous associerez à ce vœu pour exiger la tenue de cette table ronde pour ce schéma régional.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, je suis très sensible au fait que vous retiriez votre vœu pour l'exécutif pendant que je préside cette Assemblée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 127).

2014 DFPE 1249 - DUCT - SG - Subventions (111.200 euros) et avenant à convention avec l'association Réseau Môm'Artre (19e) pour des actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 1249 - DUCT - SG relatif à l'attribution de subventions et avenant à convention avec l'association Réseau Môm'Artre, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 68.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je présente tout d'abord un amendement technique de l'Exécutif visant à modifier le montant global alloué à l'association Môm'Artre, afin de le porter au même niveau que la subvention qui lui a été attribuée en 2013, soit 122.000 euros.

Je vous propose également de voter la subvention pour cette association et d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 de la convention avec l'association réseau Môm'Artre, dont je rappelle que la mission principale est d'accompagner, de prendre en charge les enfants à la sortie de l'école, d'assurer leur suivi scolaire, d'organiser des ateliers d'artistes aussi avec des artistes locaux et, surtout, avec des tarifs vraiment adaptés à tous les enfants. Cela fait partie des actions très intéressantes que nous souhaitons encourager pour la prise en charge des enfants à la sortie de l'école.

Je vous propose donc le vote de l'amendement et de la subvention.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Allez-y, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je ne comprends pas du tout : "ajouter à la suite des visas M. JULLIARD au nom de la 9e Commission". C'est la formule ?

Est-ce qu'on dira à l'avenir "M. Pierre GABORIAU, au nom de la 1ère Commission", par exemple ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je ne sais pas de quoi vous parlez.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est dans l'amendement technique.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Il convient d' "ajouter dans la liste des commissions à la suite des visas M. JULLIARD au nom de la 9e Commission".

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je ne comprends pas : ou bien M. JULLIARD s'exprime au nom de la Maire de Paris, au nom de l'Exécutif, mais au nom de la 9e Commission, j'ai beaucoup de mal à comprendre. Si vous admettez que, désormais, des élus s'expriment au nom de la commission, donc il y a un président de la 1ère Commission, je prends cet exemple, et je pense que vous l'ajouterez aux visas des projets de délibération à l'avenir.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Excellent.

Je ne suis pas sûr que l'on fera une chose pareille, mais on a le droit de rêver déjà ce matin.

Je ne sais pas.

Le sujet est que dans l'amendement de l'Exécutif, il est inscrit, en point 3 : "Dans l'objet du délibéré : il convient d'ajouter dans son timbre "2014 DAC" et de remplacer le montant de 111.200 euros en 122.000 euros. Il convient d'ajouter dans la liste des visas "Monsieur JULLIARD au nom de la 9e Commission".

Je ne sais pas.

Je vous propose que l'on continue, que l'on vote et que l'on essaie de résoudre ce petit problème technique.

Monsieur LEGARET ?

Je vais quand même faire voter cet amendement n° 68.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 68 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 68 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1249 - DUCT - SG ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DFPE 1249 - DUCT - SG).

Je propose que l'on essaie de régler ce problème.

2014 DASCO 1042 - Caisse des écoles du 15e arrondissement- Subvention exceptionnelle (500.000 euros)

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 1042 relatif à la Caisse des écoles du 15e arrondissement, subvention exceptionnelle de 500.000 euros.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre des subventions aux caisses des écoles des 20 arrondissements, nous sommes appelés à statuer sur les projets de délibération DASCO 1042 et 1058 portant subvention pour la restauration scolaire du 15e à hauteur de 4.968.421 euros et une subvention exceptionnelle de 500.000 euros pour la caisse des écoles du 15e arrondissement.

Qu'il me soit permis, à ce stade, de vous rappeler que la caisse des écoles du 15e porte mal son nom, car ce n'est pas uniquement une caisse enregistreuse, enregistreuse de droits payés pour des repas comme certains pourraient le penser, c'est une véritable institution qui accompagne les enfants de l'arrondissement tous les jours, avec le souci permanent de leur intérêt.

Leur intérêt implique tout d'abord de conserver un haut niveau d'exigence sur le service rendu avec notamment trois produits bios servis par semaine, l'utilisation de poisson frais ou le maintien des repas en liaison chaude.

Ensuite, c'est le souci de gérer une administration complète puisque la caisse des écoles du 15e compte 284 agents dont 11 chefs titulaires, 23 chefs non titulaires, 27 seconds de cuisine, 205 employés de restauration scolaire dans 34 centres de cuisson, 4 chauffeurs-livreurs et 14 agents administratifs au siège et je souhaite sincèrement, ici, dans cette enceinte, leur rendre hommage, car, pour les rencontrer quasiment tous les jours, je peux témoigner de leur grand professionnalisme et de leur amour, disons le mot, pour leur métier et pour les enfants.

Enfin - et c'est la somme des points précédents - nous avons été en mesure, grâce à ce dispositif et grâce à cette impulsion, de servir en 2013 plus de 2 millions de repas, soit un peu plus de 12.000 repas par jour de classe, nombre en augmentation de 2 % entre 2012 et 2013.

Nous avons pu financer 300 séjours de vacances pour les enfants de l'arrondissement et je ne compte pas les opérations d'éducation à la bonne nutrition et d'information des enfants et de leurs parents menées au quotidien, comme par exemple les portes ouvertes aux parents dans les écoles.

Nous avons réussi à assurer un certain nombre de travaux de réparation courants dans les écoles, mais aussi plus conséquents comme l'insonorisation du réfectoire de Saint-Lambert l'année dernière ou Lacordaire et Emeriau cette année.

La caisse des écoles du 15e, c'est tout cela et nous assumons avec force cette grande vocation sociale.

Pour autant, le service de la caisse des écoles a dû faire face ces dernières années à un certain nombre d'écueils qui ont profondément affecté sa bonne gestion, reconnue d'ailleurs dans l'audit réalisé par le cabinet "SP2000" en 2010.

Tout d'abord, la réforme et la centralisation des tarifs et, donc, le financement des caisses adopté en 2011 et 2012 a eu un impact lourd et durable sur les ressources de la caisse des écoles puisqu'elle a directement remis en cause son équilibre à hauteur d'un million d'euros de perte annuelle.

J'ajoute également que, de façon liée, le calcul du prix de revient réel s'en est trouvé également modifié et revu à la baisse puisque le présent projet de délibération le fixe à 5,85 euros alors que le coût réel en 2013 était de 6 euros.

Enfin, la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs en septembre dernier, de façon clairement improvisée, a été lourde de conséquences pour la caisse.

En effet, les prévisions de repas ont été largement surestimées et le nombre réel transmis tardivement s'est révélé beaucoup plus bas, expliquant dans le projet de délibération le delta retenu de 315.257 euros.

Victime de ces approximations, la caisse des écoles du 15e s'est trouvée pour la première fois de son histoire dans l'obligation de demander une subvention exceptionnelle qui lui sera accordée par l'intermédiaire du projet de délibération 1042, ce dont nous nous réjouissons bien évidemment avec le maire et l'ensemble de mes collègues élus de l'arrondissement, mais cela n'obère pas certains éléments, mes chers collègues.

Tout d'abord, il semble exister une différence de traitement entre les arrondissements. Le prix de revient de référence retenu pour les repas des caisses des 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements s'échelonne de 5,91 euros dans le 20e à 6,52 euros dans le 18e. Comment expliquer que, pour le 15e, on se retrouve avec un prix beaucoup plus bas ?

Ces caisses des écoles parisiennes, d'importance et de taille similaires à celle du 15e et faisant partie du même groupe pour le calcul de la subvention par la DASCO, bénéficient ainsi de subventions de restauration très supérieures.

La caisse du 19e, avec seulement 198.000 repas de plus par an, perçoit 2,5 millions d'euros de subventions de plus que celle du 15e.

Pire encore, la caisse du 18e produit 505.950 repas de moins que celle du 15e et se voit pourtant attribuer près de 2 millions d'euros de plus ; encore une fois, une nette différence qu'il faudrait expliquer.

Deuxième point, comme toute administration responsable, la caisse des écoles du 15e - et j'y veille personnellement avec les services au siège et sur le terrain - s'inscrit dans une démarche de bonne administration de ses finances.

C'est dans ce cadre que nous avons fait le choix d'un certain nombre d'économies utiles, sans pour autant grever la qualité des repas servis. Cela concerne la gestion des fluides, le développement des formations internes, la baisse des charges générales, etc. ; autant de dépenses rationalisées, présentées et validées en comité de gestion et d'ores et déjà mises en œuvre.

Nous visons également un certain nombre de procédures existantes et qui peuvent être améliorées dans l'intérêt de tous.

Enfin, j'en appelle à la responsabilité de tous les responsables publics sur la stabilité financière des réformes à venir.

Monsieur le Maire, pour conclure, j'insiste...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Concluez vite, parce que cinq minutes c'est déjà pas mal et, là, on est à 5 minutes 20.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Comme il y a deux projets de délibération, Monsieur le Maire, je me permets d'avoir un petit débordement, si vous en êtes d'accord.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Alors un très court débordement.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - On va faire au plus court possible, mais notez que, comme cela a été un peu compliqué, à un moment, de parler...

En guise de conclusion, j'insiste sur l'idée que le travail de la caisse des écoles et de ses agents n'est pas qu'une prestation de service de cantine. Nous attachons une grande importance à ce que, par le biais des repas servis, des aliments choisis, de la façon dont ils sont cuisinés, nous participions, non seulement à la nutrition des enfants, mais aussi à leur éducation aux goûts, aux saveurs, à la qualité, à la diversité, à l'exigence qui finalement sont des valeurs cardinales dans tous les domaines de leur vie.

Nous continuerons donc cette année à aller toujours davantage vers eux et vers les parents pour accompagner cette fonction essentielle et le vote de ce projet de délibération en est une étape importante.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur MENGUY, pour cette intervention et cette mise en lumière de l'excellent travail de la caisse du 15^e arrondissement et d'avoir témoigné ce souci si précis d'accompagner les enfants, les petits Parisiens du 15^e dans, notamment, l'apprentissage de la bonne nutrition.

Ce que je peux dire, en complément à vos propos sur la situation de la caisse du 15^e arrondissement, c'est que, en effet, son financement en prix par repas, ce que vous soulignez, était basé au moment où le projet de délibération a été passé sur le prix de revient, le prix réel de l'année 2010 qui était, cette année-là, dans le 15^e, fortement comprimé et qui a réaugmenté de manière significative dans les années qui ont suivi.

C'est pour cela que, pour au moins une année, le financement était assez décalé avec le prix réel, mais il y a eu une modification de la politique d'achat sensible dans le 15^e entre 2010 et 2012.

J'ai noté également - dans le cadre du dialogue de gestion que les caisses des écoles ont avec la Ville de Paris - de fortes augmentations de plusieurs types d'activités de la caisse du 15^e, notamment les séjours et des travaux qui ont été menés et qui ont en effet, de manière significative, grevé vos réserves jusqu'à les amener en négatif.

Naturellement, la Ville de Paris souhaite pouvoir remplir ses obligations en termes de restauration scolaire et ne laissera pas les petits Parisiens du 15^e sans la possibilité d'avoir, chaque jour, un repas de grande qualité et dans chaque assiette, naturellement.

C'est pourquoi il nous a paru naturel de proposer à la caisse du 15^e cet apport supplémentaire de 500.000 euros qui est très significatif. Le dialogue de gestion nous amènera ensemble à faire en sorte que les dépenses de la caisse des écoles du 15^e soient équivalentes à leurs recettes et reviennent à l'équilibre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1042.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASCO 1042).

2014 DASCO 1044 - Caisse des écoles (1er) - Subvention (449.023 euros) pour la restauration scolaire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 1044 concernant la caisse des écoles du 1er arrondissement et l'attribution d'une subvention de 44.023 euros pour la restauration scolaire.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je profite de ce projet de délibération concernant les subventions allouées aux caisses des écoles des arrondissements pour faire part de la satisfaction du groupe Communiste - Front de Gauche de la décision du Conseil d'Etat du 11 juin dernier confirmant que le Conseil de Paris est bien compétent pour décider des tarifs de restauration scolaire.

Par la même occasion, le Conseil d'Etat confirme la disposition prise par le Conseil de Paris d'avoir la même politique tarifaire sur toute la Capitale et de rendre ses tarifs progressifs en fonction des ressources des familles pour une plus grande justice sociale.

Nous tenons à saluer l'action de l'Exécutif sur ce dossier très important.

Sur le contenu des repas des enfants, justement, nous réitérons notre proposition de profiter du potentiel agricole francilien et de mettre en place à Paris un circuit court pour fournir en aliments toutes les cantines scolaires, quel que soit le mode de préparation des caisses des écoles, en les liant, par exemple, aux halles alimentaires qui font partie de nos projets de mandature.

La diminution du coût de l'acheminement des denrées, une traçabilité des aliments d'un côté, la favorisation de l'agriculture francilienne de l'autre, le nombre d'apports positifs d'une telle mesure en termes d'environnement, de santé publique, d'emploi et de développement économique sont nombreux.

J'ai été très brève mais, en tout cas, nous voterons favorablement et avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Emmanuelle BECKER, chers collègues, merci de cette intervention qui, en effet, rappelle à ce Conseil les très longs débats qui ont été tenus autour de cette question des tarifs de la restauration scolaire, et le fait de les rendre équitables sur l'ensemble du territoire parisien.

Cette décision du Conseil d'Etat montre que nous avons eu raison de nous y tenir, et que nous avons ainsi pu rétablir, y compris en termes de financement, en tout cas pour un démarrage, une sorte d'équité dans la manière de financer les différentes caisses des écoles.

Mais beaucoup de travail reste à faire, nous l'avons constaté lors de l'échange précédent.

Pour les tarifs des caisses des écoles, nous envisageons même d'aller un peu au-delà, en développant ces tarifs pour les rendre encore plus équitables. Nous y travaillerons ensemble, j'en suis certaine.

Pour répondre rapidement à votre souhait de voir mettre en place un circuit d'approvisionnement, notamment qui favorise les circuits courts, c'est un des dossiers de la mandature importants qu'Anne HIDALGO m'a demandé de porter.

J'ai eu l'occasion de le dire déjà devant les membres de ce Conseil, je souhaite que l'ensemble des maires d'arrondissement puissent s'associer au travail que nous ferons, mes collègues et moi-même, pour trouver les moyens juridiques et techniques d'approvisionnement pour pouvoir favoriser les produits bio, labellisés, et les circuits courts qui contribueront à améliorer encore le contenu des assiettes des petits Parisiens.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1044.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASCO 1044).

2014 DASCO 1060 - Caisse des écoles (17e) - Subvention (4.322.399 euros) pour la restauration scolaire.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux personnels de la caisse des écoles du 17e.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Et nous enchaînons avec la caisse des écoles du 17e : subvention pour la restauration scolaire, il s'agit du projet de délibération DASCO 1060, sur lequel le groupe UMP a déposé le vœu référencé n° 69 dans le fascicule.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite du projet de délibération attribuant la subvention annuelle à la caisse des écoles du 17e pour évoquer à travers un vœu un sujet important, qui tient à cœur au Comité de gestion présidé par Brigitte KUSTER, à savoir le statut des personnels de catégorie C de la caisse du 17e, je sais d'ailleurs que d'autres caisses s'inscrivent dans cette démarche, notamment celle du 1er ou encore du 9e arrondissement.

Vous le savez, ces personnels, au statut pour le moins précaire restent à ce jour à la marge de toute démarche de titularisation possible.

La loi du 12 mars 2012 aurait pu permettre, à ceux qui remplissent les conditions, d'accéder à la titularisation. Or, le décret qui liste les corps ouverts à la titularisation ne prévoit rien pour les corps de catégories C de la caisse des écoles de Paris.

Pourtant, une réflexion en ce sens avait été initiée. Un groupe de travail réunissant plusieurs caisses, dont celle du 17e, la DASCO et la DRH, travaillait sur un projet de convention avec pour objectif d'assurer une égalité de traitement des agents des caisses des écoles avec ceux des mêmes corps de la Ville. Ce qui a d'ailleurs été fait pour les C.A.S. ou encore les établissements publics des musées.

Malgré le travail engagé depuis plusieurs mois, plus rien ne se passe. Or, la balle est bien dans le camp de la Mairie de Paris et nombreux sont ceux qui attendaient l'arbitrage budgétaire et la reprise des travaux.

Vous l'imaginez donc, l'attente des personnels est forte.

Si j'en crois les réponses apportées par l'Exécutif en 7e Commission, il semblerait que ce vœu ait contribué à faire bouger les lignes, et je m'en réjouis. Mme CORDEBARD a d'ailleurs manifesté son soutien à cette démarche.

Il est d'ailleurs pour le moins étonnant, voire regrettable, que l'opposition du 17e menée par Mme LEPETIT ait voté contre le vœu de Brigitte KUSTER en Conseil d'arrondissement. Mais l'essentiel est bien que les choses avancent.

Pour autant, les éléments transmis en Commission qui confirmaient l'engagement budgétaire de cette mesure ne répondaient pas totalement à la question posée : quelles conséquences concrètes dans le 17e pour les agents de la caisse ? Combien pourraient être concernés par la mesure ? Quid des travaux sur la convention en projet et le calendrier envisagé ?

Je vous remercie donc, Madame le Maire, pour les éléments précis que vous pourrez apporter à ce sujet, et dont nous ne manquerons pas de nous faire l'écho auprès des personnels concernés de la caisse des écoles du 17e.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Madame BOUGERET, chers collègues, juste un petit mot de rectification.

Le vœu n'a pas contribué à faire bouger les choses, mais le dossier était bel et bien engagé.

Je profite de ce vœu, présenté par les élus UMP du 17e, pour vous faire un point d'étape, comme vous le demandez, sur le processus de déprécarisation des agents des caisses des écoles qui a été engagé par la Ville de Paris.

Le principe que nous avons adopté, à l'issue du dialogue engagé avec les organisations syndicales et selon les dispositions de la loi de 2012 auxquelles vous faisiez allusion, est l'intégration des agents éligibles, sur la base du volontariat naturellement, au corps des administrations parisiennes.

A ce jour, ce sont, pour l'ensemble de Paris, 333 agents des caisses des écoles qui ont été recensés comme éligibles à la titularisation. Pour être précise, il s'agit, dans tous les cas, d'agents travaillant actuellement à temps complet et 16 d'entre eux sont concernés dans le 17e arrondissement.

Je regrette, par ailleurs, qu'une des caisses des écoles parisiennes, située dans l'Ouest de la Capitale, ait refusé de s'inscrire dans cette démarche collective, pourtant très bénéfique aux personnels.

Le coût de cette déprécarisation a fait l'objet, à l'occasion du vote du budget supplémentaire, d'une inscription de 800.000 euros qui permettront aux caisses des écoles de couvrir le montant des primes dites d'installation des nouveaux titulaires.

S'agissant d'un travail sur le point d'aboutir, et puisqu'il s'agit de crédits votés par ce même Conseil pour l'année 2014, j'avais comme premier réflexe l'intention de vous demander de retirer ce vœu.

Mais puisque vous me donnez l'occasion de mettre en lumière le travail réalisé en direction de cette catégorie de personnel, indispensable au bon fonctionnement des caisses des écoles, j'émetts donc un avis favorable et j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 128).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1060.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASCO 1060).

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la sectorisation des écoles dans le 17e.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 70 dans le fascicule, déposé par le groupe SOCA, est relatif à la sectorisation des écoles dans le 17^e arrondissement.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

La sectorisation scolaire a pour objectif premier d'équilibrer les effectifs des écoles, de favoriser la mixité sociale, condition indispensable à l'égalité des chances et au respect d'une école gratuite, laïque et républicaine.

La sectorisation du premier degré et son actualisation sont la compétence exclusive de la maire du 17^e et aucune modification n'a été faite par elle entre 2008 et octobre 2012. D'ici 2017, quatre établissements scolaires vont ouvrir au Nord des Batignolles.

Il est donc demandé par ce vœu, par Annick LEPETIT et Patrick KLUGMAN :

Que la mairie du 17^e procède très régulièrement à la mise à jour du ressort des écoles pour tenir compte des évolutions démographiques de l'arrondissement, mais aussi des équilibres existants entre les établissements scolaires ;

Qu'une commission de périmètre scolaire soit mise en place, associant fédérations de parents d'élèves, directeurs d'établissements scolaires, inspection académique et élus de la majorité et de l'opposition ;

Qu'une commission de dérogation également associant l'inspection académique, les directeurs d'école et fédérations de parents d'élèves élus, majorité et opposition, soit créée dans les meilleurs délais et se réunissent régulièrement.

Par ailleurs, que la maire du 17^e rende compte, tout aussi régulièrement au Conseil d'arrondissement, de l'activité de ces commissions.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Chère Madame OLIVIER, chers collègues.

Vous le savez, les élèves parisiens sont scolarisés dans les écoles publiques, selon un périmètre de recrutement qui est défini pour chaque école par le Conseil de Paris en fonction du lieu de résidence des familles.

Les critères retenus pour la définition de ces secteurs visent à la fois à concilier la vie des familles, la nécessaire mixité et la répartition des élèves dans les écoles, en fonction naturellement des places disponibles. Les maires d'arrondissement, compétents en la matière, prennent ainsi en compte la proximité de l'école par rapport au domicile, la cohérence géographique entre les secteurs des écoles maternelles et des élémentaires, l'utilisation des locaux scolaires existants et la recherche d'équilibre des effectifs dans les écoles.

S'agissant de décisions qui impactent significativement la vie quotidienne des familles, je ne peux que souscrire à la proposition des élus socialistes du 17^e qui incitent l'ensemble des maires d'arrondissement à placer la concertation, gage de décision mieux comprise et plus juste, au cœur de l'exercice de leurs prérogatives scolaires. Il en va de même pour les dérogations scolaires qui, si elles ne sont pas prises dans la transparence et selon des critères clairs partagés par la communauté scolaire, peuvent laisser planer un doute sur ceux qui les obtiennent.

Je suis donc très favorable à ce vœu. J'invite l'ensemble des groupes du Conseil à le voter.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Avant de passer au vote, je crois qu'il y a une explication de vote d'Alix BOUGERET ?

Mme Alix BOUGERET. - Merci au 13^e arrondissement de venir au secours d'Annick LEPETIT et Patrick KLUGMAN qui, malheureusement, ne sont pas là pour défendre ce vœu qui évoque un nombre de sujets très différents, traités selon des procédures diverses. C'est un doux mélange. Je suis même d'ailleurs assez étonnée que

cela arrive jusqu'au Conseil de Paris, qu'ils en appellent au Conseil de Paris sur un sujet qui concerne le 17e et les prérogatives de son maire.

Pour autant, pour répondre sur deux ou trois points quand même, sous-entendre que le nombre de dérogations menace l'équilibre des effectifs des écoles traduit, à notre sens, une méconnaissance absolue de ce sujet, plus de la moitié des dérogations étant motivées par des convenances d'organisation personnelles qui n'ont rien à voir avec la sectorisation.

De la même manière, on peut étendre à l'envi les secteurs des écoles, au risque d'éloigner un peu plus encore le domicile de l'école et cela vient contredire directement le premier considérant de ce vœu.

En tout état de cause, je vous rassure, le maire du 17e a bien conscience, avec une école qui ferme, qu'il faut revoir la sectorisation. Un travail est en cours depuis de longues semaines avec la DASCO régulièrement sur ce sujet, les directeurs sont concertés, le travail est fait avec les inspectrices et va bientôt être présenté.

Pour les commissions de dérogation scolaire, pas de commentaire particulier.

Merci du conseil de créer une commission ! Elle existe depuis toujours, elle réunit l'ensemble des directeurs, les inspectrices, conformément à la procédure GEPI de la Mairie de Paris. J'avoue d'ailleurs qu'une fois la rentrée passée, je vois mal l'intérêt de la réunir très régulièrement ; je ne vois pas ce qu'il pourrait s'y dire, d'ailleurs !

Pour toutes ces raisons, et d'ailleurs bien d'autres, mon groupe appelle à voter contre ce vœu, aussi inutile qu'incohérent.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 129).

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'acquisition d'un ensemble immobilier 64, rue de Saintonge (3e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le groupe SOCA, relatif à l'acquisition d'un ensemble immobilier, 64, rue de Saintonge (3e).

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Voilà un vœu auquel j'attache une importance particulière.

En effet, Poste Immo, filiale du groupe La Poste, est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 64, rue de Saintonge dans le 3e arrondissement. Cette emprise de 2.843 mètres carrés est constituée de trois bâtiments totalisant plus de 5.500 mètres carrés de surfaces de plancher. Les locaux sont vacants, à l'exception du bureau de poste et de quelques logements.

J'ai donc souhaité que la Ville de Paris étudie l'opportunité d'acquérir cet ensemble immobilier, en vue d'y réaliser un ensemble scolaire et un programme de logements sociaux, et d'y maintenir, naturellement, le bureau de poste.

Considérant que les études réalisées par la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris concernant les besoins du 3e arrondissement concluent à la nécessité d'ouvrir cinq nouvelles classes d'ici la rentrée 2017-2018, pour absorber l'accroissement des effectifs d'élèves ;

Considérant l'objectif de la Ville de Paris d'atteindre un taux S.R.U. de 30 % de logements sociaux en 2030, afin d'en assurer la bonne répartition sur le territoire parisien ;

Considérant, enfin, l'absence de foncier disponible, la rareté des mono-propriétés et le déficit en logements sociaux dans le Centre de Paris ;

Considérant les conclusions favorables de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Ville de Paris quant à la faisabilité d'une école de huit classes en fonds de parcelle, de 30 logements et de la sauvegarde du bureau de poste sur le reste du site ;

Considérant, comme je le dis, que le groupe La Poste a décidé de céder cette emprise ;

J'émet le vœu que la Ville de Paris acquière l'ensemble immobilier sis au 64, rue de Saintonge pour la réalisation d'un programme de logements sociaux et la réalisation d'une école primaire.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur AIDENBAUM.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Pierre AIDENBAUM, même si le vœu déposé par le maire et les élus du groupe Socialiste du 3e arrondissement ne concerne pas exclusivement la délégation aux affaires scolaires, il me donne néanmoins l'occasion de réaffirmer notre volonté de faire évoluer notre patrimoine scolaire, de poursuivre sa réhabilitation mais aussi, naturellement, lorsque cela est nécessaire, d'augmenter nos capacités d'accueil dans les quartiers où de nombreuses nouvelles familles se sont installées ou s'installeront dans les prochaines années ; je pense, bien entendu et en particulier, aux équipements nouveaux qui sortiront de terre dans les Z.A.C. des 12e, 13e, 17e ou 19e.

Revenons aux arrondissements du Centre de Paris où la création de nouveaux équipements représente un véritable défi, tant la prévision des effectifs est difficile et tant est rare la présence de locaux suffisamment vastes pour accueillir une nouvelle école.

Aussi, compte tenu de ces fortes contraintes, je souhaite profiter de ce vœu pour proposer aux maires du Centre (1er, 2e, 3e et 4e) d'engager un travail en commun sur la question de la sectorisation des écoles, dont ils ont la responsabilité. Ainsi, cela pourrait nous permettre de rationaliser notre offre aux familles.

Je suis, par ailleurs, favorable à l'adoption de ce vœu, sous réserve de deux petites modifications au dernier paragraphe, permettant à la DASCO d'étudier les besoins scolaires de ce secteur et la possibilité d'accueillir une école sur la parcelle : "Sur proposition de Pierre AIDENBAUM et des élus du groupe Socialiste, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris étudie l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 64, rue Saintonge pour la réalisation d'une école primaire ou d'un nouvel équipement public de proximité et d'un programme de logements sociaux."

Je suis favorable à l'adoption de ce vœu, avec ces amendements précisés il y a un instant.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur AIDENBAUM, acceptez-vous les amendements proposés ?

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Oui, absolument.

Juste une précision : la DASCO a déjà fait les études, donc il faut peut-être les regarder de plus près. Nous avons fait plusieurs réunions à l'Hôtel de Ville avec la DASCO sur ce problème et le besoin s'en fait sentir, notamment éventuellement avec, comme vous le proposez, les arrondissements périphériques qui peuvent contribuer.

Mais c'est une projection sur 2017 et 2018, notamment par rapport à un certain nombre de nouveaux appartements, de nouveaux logements dans ce secteur de l'arrondissement, mais j'accepte tout à fait les propositions de la modification du vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - "Arrondissements périphériques" pour le 1er et le 2e, c'est un peu original !

Avant de passer au vote, une explication de vote pour le groupe UMP de Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonne nouvelle pour M. AIDENBAUM : conformément à la position qui a été celle de mon groupe en Conseil d'arrondissement, nous allons voter ce vœu aujourd'hui en Conseil de Paris.

Les bâtiments que vous évoquez, qui sont détenus par La Poste et en grande partie vacants, représentent plusieurs milliers de mètres carrés et offrent effectivement une belle opportunité, très rare dans le 3e où le foncier se fait de plus en plus rare, de réaliser une école et des logements sociaux.

Je tenais à vous indiquer explicitement notre soutien, dans la mesure où la Droite est très régulièrement taxée d'être anti-logement social. Vous avez l'opportunité ici de réaliser un beau programme de logement social ; nous votons avec vous et nous espérons que vous saurez vous en souvenir.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bravo !

Avec cette belle unanimité, je ne doute pas du résultat de ce vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 130).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux effectifs d'animateurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 72 dans le fascicule, déposé par le GEP, relatif aux effectifs d'animateurs.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous présentons ce vœu pour que le nombre d'animateurs présents dans les ateliers liés à l'aménagement des rythmes scolaires soit stabilisé pour l'année à venir.

En effet, un certain nombre d'écoles nous ayant fait savoir que certains postes devaient être supprimés, nous nous alarmons quant à la qualité de la tenue de ces ateliers, voire de leur tenue même étant donné un ratio d'animateurs par enfants à peine supérieur à la loi : 1 pour 14 pour les enfants de moins de six ans et 1 pour 18 pour les enfants de plus de six ans.

Il serait très dommageable de diminuer le nombre d'animateurs dans les ateliers suscités si l'on ne veut pas qu'ils deviennent des espaces de garderie et qu'ils gardent leur fonction d'ouverture à des activités culturelles, citoyennes et sportives de qualité.

Un effort d'encadrement un peu supérieur à ce qui était prévu par le décret de 2013 avait été mis en place cette année par la Ville de Paris, et il est très important de persévérer dans cet effort pour le bien de tous, notamment des enfants qui n'ont que très peu accès aux activités périscolaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, et bravo pour la minute !

Pour répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Anne SOUYRIS, la mise en œuvre de l'A.R.E. s'est accompagnée, vous le savez, d'un engagement très fort de la Municipalité sur l'amélioration de l'encadrement des enfants, sur l'ensemble des temps périscolaires - les ateliers A.R.E., le goûter, les ateliers bleus et les temps de restauration scolaire.

La première mesure a été, et le vœu de nos partenaires écologistes le rappelle, la décision de recrutement de 400 nouvelles A.S.E.M. entre septembre 2013 et la rentrée 2015, qui interviennent désormais sur les temps périscolaires mais aussi, je le rappelle, sur les temps scolaires, en soutien des enseignants.

La seconde mesure a été dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la C.A.F., l'amélioration progressive du taux d'encadrement des enfants sur les temps périscolaires, qui sont passés de 1 adulte pour 25 en maternelle à 1 pour 14, et de 1 adulte pour 30 enfants en élémentaire à 1 adulte pour 18 enfants.

Cet engagement s'est d'ailleurs traduit par le recrutement de nombreux nouveaux animateurs, la contractualisation de 1.200 animateurs vacataires et la titularisation d'une centaine d'entre eux dès septembre 2013.

L'encadrement des temps périscolaires de la Ville, comme l'A.R.E., répond donc désormais aux normes réglementaires en matière d'accueil de loisirs, permettant d'ailleurs la présence d'un ou d'une A.S.E.M. et d'un animateur pour 14 enfants pour l'animation des ateliers en petite et moyenne section.

Aussi, pour souligner cet effort important, je souhaite proposer quelques amendements à ce vœu.

Je propose ainsi la substitution du considérant n° 3 par une formulation plus centrée sur l'action de notre collectivité en matière d'encadrement, en proposant en remplacement : "Considérant les efforts engagés par la Ville de Paris pour augmenter, dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la C.A.F., le taux d'encadrement de l'ensemble de ses activités périscolaires".

Je vous propose, pardonnez-moi pour cette cuisine, de supprimer le terme "au contraire" dans le considérant n° 5, qui me semble superflu.

Je souhaite également préciser plus clairement notre politique de recrutement d'A.S.E.M. en remplaçant la dernière partie du considérant 5 par : "notamment en recrutant 100 A.S.E.M. supplémentaires en 2013, 150 en 2014 et 150 en 2015".

Et je propose enfin la reformulation suivante du dernier paragraphe : "Ainsi, sur proposition d'Anne SOUYRIS, d'Aurélié SOLANS et des élus du groupe écologiste de Paris, le Conseil de Paris réaffirme la volonté de la municipalité de conserver pour l'année prochaine le même ratio d'encadrement animateurs/enfants dans les écoles parisiennes".

Sous réserve de ces quatre clarifications, je propose bien entendu à notre Assemblée d'adopter ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous propose un peu moins de conversations particulières et un peu plus d'attention à l'orateur.

Je me tourne vers Mme SOUYRIS pour savoir si elle accepte les amendements proposés par Mme CORDEBARD.

Mme Anne SOUYRIS. - J'accepte. Nous acceptons.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Voilà une réponse brève !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe GEP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 131).

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif au partage des compétences entre les directeurs d'école et les référents éducatifs.

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à un audit juridique dans le cadre de l'ARE.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous enchaînons avec deux vœux que nous allons regrouper parce qu'ils portent sur le même sujet : le vœu référencé n° 73, relatif au partage des compétences entre les directeurs d'école et les référents éducatifs et le vœu référencé n° 74, relatif à un audit juridique dans le cadre de l'A.R.E., déposés tous les deux par le groupe UMP.

Nous commençons par le vœu n° 73, et la parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce sont deux sujets différents.

Je voudrais alerter l'attention de l'Exécutif, en particulier de Mme CORDEBARD, sur la grande confusion qui règne souvent dans l'organisation de la fameuse pause méridienne.

Tous les directeurs d'école ou une grande partie des directeurs d'école et des parents nous font part de leur mécontentement pour la simple et bonne raison qu'il y a un peu de flottement entre la répartition des compétences entre un directeur et le référent éducatif Ville.

Avec la mise en place de l'A.R.E., on a dit, redit et écrit que le référent, le R.E.V., était l'autorité référente sur tous les temps périscolaires, dont évidemment la pause méridienne.

Or, il s'avère que souvent, le R.E.V. doit suivre deux écoles, et comme il n'a pas le don d'ubiquité, évidemment, il n'est pas là.

Question : quand il n'est pas là, qui est l'autorité référente et qui est compétent sur les animateurs ?

C'est comme cela que dans le 5e, nous avons eu de gros dysfonctionnements et vous le savez, Madame CORDEBARD, je vous en ai fait part, des sujets assez douloureux d'ailleurs, dans la mise en place de l'A.R.E.

Je souhaiterais que vous puissiez vous engager pour que soit désigné un référent, un R.E.V. par école, excluant ainsi qu'un référent puisse continuer à suivre deux écoles en même temps et que vous puissiez nous donner des indications sur les modalités pratiques à mettre en œuvre pour améliorer le partage des compétences entre les directeurs et directrices d'école et les R.E.V.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous passons donc au vœu n° 74 et Mme CORDEBARD fera une réponse groupée.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'inscrit également dans le cadre de la réforme mise en place à marche forcée en 2013 et comme l'évoquait à l'instant Florence BERTHOUT, de lourds dysfonctionnements pèsent encore sur les écoles et de nombreuses questions restent sans réponse, même après l'audit réalisé par le cabinet ICC.

L'une d'elles, et peut-être la plus importante, ce sont les risques en matière de sécurité liés au partage de responsabilité entre les directeurs et les R.E.V.

Réforme ou non, les directeurs restent les responsables uniques de sécurité dans leur établissement, notamment en matière de sécurité incendie.

Or, pendant le temps périscolaire, les R.E.V. ne sont pas formés aux évacuations incendie, ce qui pose juridiquement de vraies questions et sur le terrain, n'est pas sans risque pour la sécurité des enfants, ce qui, vous en conviendrez, reste le sujet le plus important et doit être la priorité de tous.

C'est une réelle inquiétude des directeurs, et c'est la nôtre dans le 17e et ailleurs.

Aussi, nous demandons avec Brigitte KUSTER et les élus de mon groupe que la Maire de Paris lance un audit juridique sur la réforme, visant à clarifier les responsabilités des directeurs et des R.E.V. en matière de sécurité.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Madame BERTHOUT, chère Madame BOUGERET, chers collègues, le groupe UMP a donc déposé pour ce Conseil, une nouvelle fois, deux vœux relatifs aux questions des nouveaux rythmes éducatifs, et notamment au partage des compétences entre directeurs et directrices d'école, et responsables éducatifs Ville.

Je voudrais d'abord vous rassurer.

La répartition des compétences découlant de la réforme des rythmes éducatifs a bien été prise en compte et organisée, et ceci dès la rentrée de septembre 2013.

Un protocole avait ainsi été signé, délimitant les nouvelles responsabilités de chacun et prévoyant, en particulier, que les directeurs d'école soient déchargés de l'organisation des temps périscolaire, tout en restant les responsables uniques de la sécurité dans leurs écoles. Ce protocole a été complété en janvier 2014 par une note de service sur l'organisation du contrôle de la sécurité des enfants et les fiches de poste définies pour les REV - pardonnez-moi les acronymes - et pour les DPA. leurs adjoints, ont également été mises à jour en mars 2014 pour tenir compte des besoins exprimés à la fois par les directeurs d'école et par les REV.

Par ailleurs, un groupe de travail en commun de la Ville et du rectorat a été mis en place. Son objectif est bien de produire un document unique définissant plus largement les règles d'usage des locaux durant les temps scolaires et périscolaires, règles d'usage qui ont parfois - sur ce point, je vous rejoins - provoqué quelques tensions dans les écoles.

Je me réjouis, pour ma part, des contacts que j'ai pu établir à cette occasion, d'abord avec l'ensemble des organisations syndicales de la Ville et de l'Éducation nationale, ainsi qu'avec les amicales de directeurs. Je sais qu'une amicale des REV est en création à ce jour et me permettra sans doute d'apporter encore un regard complémentaire à l'ensemble des visions qui se sont déjà exprimées.

Dans la perspective d'une amélioration des process pour l'année prochaine, la Ville favorisera le partage des bonnes pratiques qui sont issues des retours d'expérience sur le terrain, comme le préconisent les rapports remis la semaine dernière par le cabinet ICC et celui de l'Inspection générale, qui sont tous deux désormais accessibles sur le site de la Ville de Paris.

Et pour ce qui concerne la demande de Mme BERTHOUT de nommer un REV par école. Quelques informations : leur nombre s'élève à ce jour à 385. 112 d'entre eux sont affectés sur une seule école. Afin d'assurer une présence permanente d'un référent de la Ville dans chaque groupe d'écoles ou école et garantir la sécurité des enfants, les REV sont secondés par 284 DPA, ce que vous n'ignorez pas.

Nous avons le projet, pour certains groupes scolaires très importants, d'augmenter le nombre de ces REV dès la rentrée prochaine. Mais je me permets, et ceci très calmement, de m'étonner une fois encore que vous réclamiez pour ce dossier davantage de personnels, alors que vous réclamez que la Ville de Paris se sépare d'un certain nombre de ses personnels ou, par ailleurs, fasse diminuer sa masse salariale. Je pointe cette contradiction-là, une fois encore.

Pour revenir à notre sujet, la Ville a par ailleurs engagé avec les organisations syndicales un travail qui vise à identifier ces groupes scolaires qui nécessitent la présence d'un REV à plein temps, et donc nous aurons dès la rentrée prochaine, je vous le disais, une proposition à vous faire.

Je vous propose par conséquent de bien vouloir retirer votre vœu et, dans le cas contraire, j'inviterai l'ensemble des élus de cette Assemblée à voter contre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - C'est valable pour les deux vœux ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Oui, c'est valable pour les deux vœux.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - D'accord.

J'ai une demande d'explication de vote de M. TIBERI.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant, très brièvement, ces sujets, la première source qu'a évoquée Madame, de petite polémique concernant l'utilisation des locaux -je crois que ça l'a été partout- l'utilisation des réfectoires, qui ne sont pas des locaux comme les autres. Si des réfectoires ont été créés, c'est qu'il y a des conditions de sécurité et, surtout, d'hygiène, et des obligations qui font qu'on ne doit pas pouvoir les utiliser comme un gymnase ou une salle d'atelier normal.

La deuxième chose concernant ma collègue de gauche qui a été évoquée, les questions de sécurité. Je dois vous dire que la Ville de Paris, l'année dernière, a publié une annonce sous forme d'affiche concernant les accompagnateurs. L'accompagnement est une chose très importante dans la sécurité, surtout pour les plus petits qui doivent effectuer des trajets en ville. Il était spécifié dans ce document, mais c'est le document de la Ville de Paris, qu'il n'était requis aucune qualification de ces personnels. C'est très inquiétant en termes de sécurité.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 74 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif aux animateurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 75 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif aux animateurs.

La parole est à Mme Maud GATEL

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre vœu a également trait à l'ARE, mais n'entend pas revenir sur les difficultés nombreuses et souvent persistantes qui ont accompagné la mise en place de la réforme. Ce qui doit primer aujourd'hui, c'est la recherche de l'amélioration de l'organisation en remettant l'intérêt de l'enfant au cœur du dispositif. C'est cet état d'esprit qui sous-tend notre vœu. Notre groupe souhaite que soient associées plus étroitement les équipes éducatives, c'est-à-dire tant les directeurs d'école que les professeurs et les REV, au choix des animateurs et, le cas échéant, à leur pérennisation.

En effet, qui mieux que les équipes en place pour savoir quel est l'intérêt de l'enfant. L'absence de concertation avec les équipes en place qui prévaut aujourd'hui, aboutit parfois à des situations ubuesques. Des directeurs d'école et des professeurs souhaitant que soient maintenus dans leurs fonctions des animateurs aux compétences reconnues, ayant donné toute satisfaction -vous en conviendrez, malheureusement, ce n'est pas toujours le cas- n'ont pas leur mot à dire sur ce sujet, qui est pourtant essentiel au bien-être de l'enfant.

L'objet de notre vœu est donc de demander à ce que les équipes éducatives puissent être associées systématiquement aux décisions relatives aux animateurs intervenant dans leurs écoles.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame, pour votre concision.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Madame, chers collègues, je tiens tout d'abord à rappeler que les REV, comme semble l'ignorer votre vœu, sont déjà en charge, dans leur école, du recrutement des animateurs en lien avec les services déconcentrés de la DASCO.

Bien entendu, le nombre d'animateurs affectés dans chaque école dépend du nombre d'enfants inscrits sur les temps périscolaires, puisque nous nous sommes engagés depuis l'année dernière dans un processus, dont je faisais état lors de ma réponse au vœu de nos collègues écologistes, d'amélioration de nos taux d'encadrement.

Par ailleurs, le processus de déprécarisation engagé par la Ville à l'occasion de la réforme des rythmes, permettra à terme une plus grande stabilité des équipes dans chaque école, la Municipalité cherchant à diminuer le recours aux animateurs vacataires, autant que cela est possible, dans les écoles.

Enfin, en conclusion à mon propos et au risque de me répéter, l'exécutif municipal est attentif à l'utilisation des moyens des Parisiens. Il me semble peut-être un peu contestable de la part de votre groupe de tout à la fois demander une diminution du nombre d'agents, tout en proposant une augmentation de nos dépenses en personnels, par le biais d'heures supplémentaires notamment, sans lien avec les besoins constatés dans les écoles.

J'émetts donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire. Je mets aux voix le vœu n° 75 avec un avis défavorable.

Pardon, excusez-moi, explication de vote de Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Je voudrais juste répondre.

Je crois que Mme Alexandra CORDEBARD n'a pas non plus bien lu notre vœu puisqu'en l'occurrence, on ne parle pas simplement des REV. Notre souhait est d'associer l'ensemble des équipes éducatives, donc les directeurs d'école et les professeurs. Nous sommes bien conscients que les REV, c'est leur métier, mais, en l'occurrence, on aimerait justement que les gens qui sont le plus près des enfants puissent avoir leur mot à dire quant à la pérennisation des animateurs.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pas de changement ? Pas de changement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au paiement des heures effectuées par les AVS.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposé par Mme SIMONNET, relatif au paiement des heures effectuées par les AVS.

La parole est donc à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Les auxiliaires de vie scolaire - vous savez, ce sont les personnes qui travaillent avec les élèves en situation de handicap - sont embauchés par le rectorat de Paris. Je voulais m'excuser car, dans mon vœu, j'ai oublié de préciser qu'il s'agissait bien des AVS embauchés par le rectorat de Paris, comme l'ont signalé certains collègues.

Ils sont dans une situation de grande précarité et ils sont, par ailleurs, sous des contrats CUI-CAE sur Paris. La règle de leur contrat prévoit qu'ils doivent travailler un horaire hebdomadaire de 20 heures. Or, les établissements scolaires parisiens ont pris l'habitude de faire travailler ces AVS, ou EVS, 24 heures au lieu de 20 heures, tout en continuant bien évidemment à les payer 20 heures par semaine au prétexte que les établissements scolaires ont une durée de fermeture annuelle supérieure à la durée prévue contractuelle pour les congés des A.V.S.

Or, dans le cadre du Code du travail, il y a des choses qui sont écrites de manière très claire et très ferme : lorsqu'un établissement ferme pendant un nombre de jours dépassant la durée des congés légaux annuels, l'employeur verse au salarié, pour chacun des jours ouvrables de fermeture excédant cette durée, une indemnité qui ne peut être inférieure à l'indemnité journalière de congés. Cette indemnité journalière ne se confond pas avec l'indemnité de congés.

En clair, on n'a pas à demander aux A.V.S. de se payer eux-mêmes leurs congés payés.

A travers ce vœu, je souhaite que le Conseil de Paris se prononce et demande à la Maire de Paris d'interpeller le rectorat et que l'on vote ce vœu pour demander à ce que, au niveau du rectorat, il y ait un respect complet des heures supplémentaires effectuées par les A.V.S. Ils travaillent 24 heures, ils doivent être payés 24 heures ou bien alors on respecte leur contrat de travail : 20 heures payées 20 heures. Chaque heure réalisée doit être rémunérée.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chers collègues, chère Danielle SIMONNET, merci pour ce vœu qui met en lumière les difficultés rencontrées par les A.V.S. qui sont, vous l'avez dit, des agents de l'Etat qui effectuent un travail remarquable d'accompagnement et d'aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Nous sommes en effet collectivement très attentifs à leur statut qui, par ailleurs, est en train d'évoluer.

Leur présence dans les écoles permet aux enfants et à leur famille de bénéficier d'un soutien essentiel en complément du travail d'inclusion scolaire qui est mis en œuvre par les enseignants.

Je profite d'ailleurs de ce vœu pour vous signaler que la D.A.S.C.O., en lien avec le rectorat, lorsqu'un enfant en situation de handicap fréquente les activités périscolaires, propose à l'A.V.S. qui l'accompagne des vacances lui permettant de bénéficier dans un certain nombre de cas d'un complément de salaire.

Cependant, à la question posée par notre collègue concernant des personnels employés à titre principal par le rectorat, je lui propose, dans un souci d'efficacité, de retirer son vœu et, avec l'accord de la Maire de Paris, de le substituer à une intervention directe auprès du recteur pour que la situation décrite soit examinée par les services juridiques de l'Académie.

A défaut, si vous ne souhaitez pas le retirer, j'émets un avis défavorable à ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne comprends pas.

Le Code du travail est clair, ce courrier rappelle le Code du travail, le vœu par ailleurs a été déposé en temps et en heure, donc, si les services juridiques de la Ville voulaient vérifier la légalité de ce qui est demandé en termes d'application, il était fort possible de le faire, je ne vois pas où est le problème vous amenant à ne pas le voter.

En plus, je sais que vous êtes d'accord sur le fond et que cela ne pose pas de problème, donc je ne vois pas en quoi il est possible d'aller interpeller le rectorat sur le sujet, mais pas de le voter ici dans cette Assemblée.

Je maintiens mon vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 76 avec un avis...

Non, attendez, j'ai une demande d'explication de vote pour le groupe EELV, Aurélie SOLANS ?

Mme Aurélie SOLANS. - Effectivement, les auxiliaires de vie scolaire, les A.V.S., sont salariés par l'Etat, nous ne voterons pas non plus ce vœu.

Pour autant, nous nous associons pleinement à cette demande. Les A.V.S. doivent être payés au nombre d'heures effectuées, c'est urgent quand on sait le peu que sont payées ces personnes.

Leur importance dans leur intégration, vous l'avez dit, l'accompagnement et le suivi des enfants porteurs de handicap nécessitera, nous l'espérons, leur professionnalisation avec des emplois formés et des statuts pérennes.

Ce n'est pas sur le fond que nous nous positionnons ici, mais sur la demande : la Ville ne doit pas se substituer à l'Etat et doit continuer à faire pression comme, Madame CORDEBARD, vous l'avez précisé.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le Mme SIMONNET, assortie d'un avis D2favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DJS 143 - Subvention (49.000 euros) et convention avec l'association le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 143 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'association "le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris".

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous félicitons de cette subvention attribuée au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris et nous voterons bien évidemment favorablement pour ce projet de délibération.

Cette convention repose sur l'objectif de promotion de la pratique sportive et de l'esprit olympique, c'est-à-dire les valeurs universelles de paix, de solidarité et d'éducation défendues par le mouvement olympique ; des objectifs importants dans une période marquée par des conflits internationaux aux quatre coins de la planète.

49.000 euros pour permettre au mouvement olympique de se développer dans la capitale, là où est née la charte des Jeux Olympiques modernes, c'est bien, mais nous pensons que nous devrions faire plus, bien plus pour l'ambition olympique.

Ce projet de délibération nous renvoie d'ailleurs à une question d'actualité, celle de l'éventuelle candidature de Paris aux Jeux Olympiques.

La Maire de Paris s'est exprimée à plusieurs reprises sans enthousiasme, en expliquant qu'elle n'était pas emballée et que cela ne doit pas coûter un centime d'euros aux Parisiens, mais qu'elle était prête à écouter les propositions du monde sportif.

Nous le savons tous, c'est d'abord au mouvement sportif de décider et, avant de nous exprimer pour ou contre, nous devons rigoureusement respecter le travail et l'étude engagée par le mouvement sportif national sur l'opportunité d'une candidature française.

La Ville de Paris est d'ailleurs présente dans les ateliers qui travaillent sur le sujet et qui rendra un avis à l'automne.

Je sais le traumatisme que les deux dernières candidatures malheureuses de Paris ont laissé chez nos concitoyens et chez les élus de notre ville. Je partage aussi les critiques sur le caractère éléphantinesque des récents J.O., les sommes indécentes investies par les collectivités qui les ont accueillis nous donnent le vertige.

Comme beaucoup, je constate que le financement repose essentiellement sur les deniers publics. Les infrastructures lourdes sont prises en charge par les collectivités locales, tandis que les partenaires privés cherchent à dégager des bénéfices. Malheureusement, nous constatons que le "business" et les stratégies géopolitiques

appuyées par un lobbying redoutable ont pris le dessus sur les valeurs fondamentales de l'olympisme dans l'attribution des Jeux.

Malheureusement, les populations locales sont tenues à l'écart de toute décision.

Oui, le malaise est profond. Face à la marchandisation du sport, face à la corruption, aux paris truqués, au dopage, aux salaires indécents, la question centrale que nous pourrions discuter est : comment reprendre la main et transformer ce sentiment général d'impuissance en une volonté commune de combattre cette logique délétère et de porter une nouvelle ambition olympique?

C'est pourquoi il est urgent d'ouvrir de nouvelles perspectives pour des jeux populaires.

Quels sont les leviers politiques qui permettront cela ?

Je pense que nous devons renforcer l'intervention publique et citoyenne et, pour cela, accompagner au plus près le mouvement sportif associatif.

Nous devons retrouver le chemin du débat et de l'implication citoyenne, renforcer les initiatives qui replacent le sport et les compétitions internationales au cœur des questions sociales et des exigences démocratiques des populations.

Le sport est un droit et pas une marchandise. Il doit être libéré définitivement de l'emprise financière par une intervention publique forte, une exigence de démocratie, de transparence et par la maîtrise collective des structures d'organisation et de gestion.

Alors, puisque Mme la Maire s'exprime tant sur les Jeux Olympiques, puisque nous avons fait de la démocratie participative une priorité, pourquoi ne pas se donner les moyens d'organiser, avec le Comité Départemental Olympique et le mouvement sportif parisien une grande concertation sur l'éventualité d'une candidature de Paris aux Jeux Olympiques ?

Selon l'étude de janvier de l'Institut régional de développement du sport, 95 % des Franciliens ont une image positive des Jeux Olympiques et 85 % sont favorables à une candidature de la France.

Qu'on le veuille ou non, les Jeux Olympiques sont un accélérateur d'investissement et d'aménagement. La finalité d'une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques n'est pas que sportive, même si, bien entendu, elle doit encourager l'accès du plus grand nombre à la pratique. Elle nous permettrait surtout de relever un vrai défi, celui d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens par une politique d'investissement importante qui nous permettrait d'accélérer la stratégie d'aménagement du territoire dont nous avons longuement débattu ce matin autour du P.L.U.

Cette ambition n'est pas tant un facteur de coût qu'un investissement pour l'avenir. La renommée internationale de Paris, son rayonnement culturel et son attractivité touristique sont de vrais atouts et nous avons le potentiel nécessaire pour prétendre à l'organisation d'un événement de cette ampleur.

Nous pourrions citer les nombreux équipements sportifs de Paris déjà réalisés ou en cours de rénovation. Je pense au P.O.P.B., au stade Roland Garros, au Parc des Princes, au stade Jean Bouin et, bien sûr, à l'esplanade des Invalides et à la Tour Eiffel.

Nous pourrions citer les événements qui vont venir prochainement à Paris...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - M. BONNET, je vous invite à conclure.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais conclure.

... L'euro 2016, les championnats du monde de handball ou les Gay Games.

Montrons que nous ne boudons pas mais que nous sommes exigeants sur le contenu, le format, ainsi que sur son montage financier, des sommes, dont les dépenses ne seraient pas seulement assumées par la Mairie de Paris mais bien par l'ensemble de notre métropole.

La taille métropolitaine est la seule à même de conférer une véritable stature internationale de la candidature.

Je terminerai sur cette citation. Tom Waddell, le fondateur des Gay Games que nous allons accueillir en 2018, avait un idéal : celui de créer des nouvelles olympiades dans le sens plus authentique du terme, un festival sportif et artistique comme puissant moteur de changement pour lutter contre les discriminations par le sport.

Cette ambition d'un ancien athlète olympique est pleinement réalisée aujourd'hui. Alors, tirons de son expérience la possibilité de changer le monde en menant le combat.

Mes chers collègues, nous avons la responsabilité, au regard de notre héritage...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur BONNET, je vous invite à conclure !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - ... de relever l'ambition olympique pour les générations futures et le monde entier.

Voilà le message que nous proposons de porter avec le mouvement olympique.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Si tout le monde dépasse son temps de parole, nous n'y arriverons pas.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Monsieur le Maire, je remercie Nicolas BONNET-OULALDJ d'avoir saisi l'opportunité de ce projet de délibération pour valoriser l'excellent travail du Comité départemental olympique et sportif, qui est un comité fondamental parce qu'il est celui qui organise notamment notre dialogue avec le monde sportif, et des débats sur la féminisation du sport, aux équipements, à l'universalité des pratiques. Pour tous ces débats, nous avons avec le C.D.O.S. un interlocuteur représentatif du monde sportif qui nous permet d'améliorer les politiques sportives.

J'ajoute par ailleurs que le C.D.O.S. représente près de 297.000 licenciés et que, parmi les dispositifs notables que nous avons avec eux, je tenais à citer notamment "Réduc'Sport" auquel je sais que M. BONNET-OULALDJ est très attaché, qui permet de prendre en charge 50 % du prix de la licence sportive dans un club pour notamment les enfants bénéficiaires d'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation adulte handicapé. C'est un vrai dispositif permettant de réduire le coût de l'accès au club.

Mais évidemment, à travers le C.D.O.S., Monsieur BONNET-OULALDJ, j'imagine, si j'ai bien compris, que vous voulez parler d'olympisme au sens plus large. Vous avez eu raison de mentionner que la Maire de Paris s'est déclarée pas totalement emballée aujourd'hui par une candidature aux Jeux Olympiques.

Cependant, je dois dire, et je partage évidemment sa position, que nous participons, avec enthousiasme et volontarisme, au groupe de travail mis en place par le C.F.S.I. ainsi que le C.N.O.S.F., à l'initiative de MM. LAPASSET et MASSEGLIA au groupe de travail.

Ces groupes de travail ont vocation effectivement à formuler les conditions d'une candidature et ses conditions de succès. Ces conditions de succès sont importantes, Monsieur BONNET-OULALDJ, parce que c'est d'abord notre capacité à gagner mais pas uniquement, c'est de gagner en faisant sens. Cette question du sens de la candidature, vous l'avez évoquée vous-même, les questions de dépenses somptuaires, les questions de conditions d'organisation, les questions d'un milieu olympique et sportif qui parfois se mêle plus de géopolitique que de sport, les questions liées à la corruption, toutes ces interrogations sont celles que nous devons lever et que nous interrogeons aujourd'hui pour une candidature qui ferait sens.

Évidemment, si demain les conditions étaient réunies pour faire une candidature à l'aune de l'esprit de Coubertin et de la réalité du contexte métropolitain et budgétaire d'aujourd'hui, elles se regarderaient avec beaucoup plus de bienveillance.

La question, et c'est ce sur quoi nous interrogeons le monde sportif, le monde fédéral, le monde économique à travers les groupes de travail, auxquels nous participons. Je serai demain au premier point d'étape avec le président du C.N.O.S.F., avec les fédérations sportives sur le premier point d'étape de ces groupes de travail, c'est que nous nous interrogeons sur la capacité de cette candidature à être et gagnante et respectueuse des valeurs de Paris.

Respectueuse des valeurs de Paris et de notre vision de l'olympisme qui, je crois, est la même que la vôtre, c'est-à-dire d'un sport universel, d'un sport accessible à tous et qui reconnaît les valeurs d'inclusion.

De ce point de vue-là, prenons le temps, et je l'espère, d'être convaincus par le monde sportif avec, je crois cependant, le besoin de ne pas être sur cette question trop irrationnels et trop viscéraux ou émotifs. Évidemment, il y a une part de nous-mêmes qui, de manière très sensible, a envie, car on a tous envie d'une certaine manière, mais par les temps qui courent, les milliards d'euros, les conséquences lourdes pour les Parisiens et métropolitains que cela induit doivent être regardées avec beaucoup de prudence.

Merci en tout cas de votre soutien au C.D.O.S. Je crois que c'était avant tout le sens de votre intervention. J'espère que sur les autres éléments, nous aurons l'occasion de continuer à travailler avec le monde sportif pour voir où cette candidature nous mènera.

Ce travail avec le monde sportif ne sera de toute façon pas perdu puisque c'est aussi un travail de cartographie des grands équipements, d'héritages sportif et d'élargissement des pratiques.

En tout cas, merci, Monsieur BONNET-OULALDJ. Je vous invite tous, évidemment, à voter la subvention au C.D.O.S.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DJS 143).

2014 DJS 191 - Billetterie du Stade Français Paris - Marché - Modalités de passation.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 191 relatif à la billetterie du Stade français Paris. Modalités de passation du marché.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

A propos de ce marché de billetterie et de communication, nous souhaitons souligner deux éléments.

Dans un premier temps, nous souhaitons souligner une information qui n'était pas mentionnée dans le projet de délibération, à savoir une hausse de 100.000 euros en une seule année sur ce marché, passant ainsi de 325.000 à 420.000 euros.

Nous nous interrogeons sur cette hausse, en particulier quand nous savons que le Stade français bénéficie depuis peu d'un nouveau stade financé par notre Ville. Cela nous semble être un cumul de soutiens trop important pour un seul et même club professionnel.

Il s'agit d'une situation paradoxale vis-à-vis de la politique qui veut que les collectivités, et notamment Paris, en cette période de restriction budgétaire, se désengagent progressivement de leur soutien au football et au rugby professionnel.

Une mission sénatoriale a récemment proposé à juste titre de fixer, je cite : "A 2020 la fin des subventions des collectivités aux clubs professionnels de l'ensemble des disciplines arrivées à maturité", sous-entendu la ligue 1 de football et le top 14 de rugby.

Rappelons par ailleurs que 10 millions d'euros de subventions prévus dans le budget 2014 n'ont pas été affectés hier lors du vote du budget supplémentaire.

Le second élément que nous souhaitons souligner est en revanche positif. En effet, nous avons appris que notre Ville souhaite repenser la manière dont sont distribués les billets achetés par la Municipalité au bénéfice des enfants et des jeunes Parisiens, ce que nous encourageons vivement.

Aussi au vu de ces deux signaux contradictoires, nous nous abstenons et aussi sur la subvention annuelle aux clubs également soumise au vote de notre Conseil.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup, Madame SOLANS, de souligner ce projet de délibération sur la billetterie du Stade français qui, comme vous le savez, a joué cette première saison à Jean Bouin cette année.

Cela été une saison sportivement pas aussi favorable que l'on espérait, mais où le Stade français trouve cette année un public plus nombreux que ce qu'il avait à l'ancien Jean Bouin et Charléty, avec une fréquentation moyenne de 13.000 personnes, avec une progression tout au long de l'année. Espérons que les résultats sportifs, peut-être pas à la hauteur cette année, permettront de continuer à augmenter ce public du rugby à Paris.

En revanche, on va peut-être rediscuter mais, selon toutes mes informations, il n'y a pas d'augmentation de ce marché de billetterie qui est strictement identique à l'année précédente. Donc cette hausse de 100.000 euros ne me semble pas exister. Je vous invite à regarder ensemble les chiffres mais il me semble que celui-ci n'a pas bougé.

J'ajoute cependant, et vous avez raison, c'est le point important, ce marché de billetterie doit nous permettre de tirer le meilleur du sport de haut niveau.

On a parfois, y compris avec votre groupe, des divergences sur le sport de haut niveau, mais j'aimerais qu'on arrive à tomber d'accord sur le fait qu'au-delà d'une pratique sportive, il est vrai que le sport de haut niveau est aussi un loisir, peut-être une sortie pour les familles, peut-être un spectacle intéressant à voir - notamment le rugby à Jean Bouin est une belle sortie, un beau spectacle - et que ces billets aient une vocation sociale, que ces billets puissent être une sortie, un loisir pour ceux les plus éloignés, d'abord de l'Ouest parisien où se situent ces équipements, et puis de la pratique sportive de haut niveau et globalement des spectacles.

C'est pourquoi j'ai engagé, avec Myriam EL KHOMRI pour les clubs de prévention, avec Dominique VERSINI et Nawel OUMER pour l'aide sociale à l'enfance et la DASES des discussions pour imaginer comment on pourrait attribuer une partie de cette billetterie au dispositif d'aide sociale et à des familles pour qui cela constituerait une très belle sortie et une très belle activité inclusive évidemment à la Ville.

J'ajoute cependant que ce dispositif existe déjà, notamment auprès de la billetterie du Paris Saint-Germain football, puisque celui-ci a une quinzaine de clubs filleuls, qui sont des clubs amateurs de proximité dans les quartiers de Paris et auprès desquels il y a une distribution de billets qui permet à des enfants de tous les quartiers de Paris, en particulier de ceux les plus difficiles, d'accéder aux clubs.

En tout cas, on va continuer à travailler. Les groupes politiques seront associés à notre réflexion sur la billetterie à la rentrée, avant que nous ayons pris l'ensemble des modalités de ventilation de cette billetterie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 191.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 191).

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux équipements sportifs du bois de Vincennes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif aux équipements sportifs du bois de Vincennes.

La parole est à M. Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, c'est un vœu, adopté au Conseil du 12e arrondissement, qui était rattaché au débat que nous avons eu ce matin sur le P.L.U. et l'amendement que le groupe Communiste a apporté sur l'idée d'un équilibre avec les équipements publics de proximité, notamment en ce qui concerne le sport.

Vous le savez, dans le bois de Vincennes, nous avons beaucoup de pratiquants, des pratiques libres, des pratiques autonomes mais aussi des pratiques organisées.

Malheureusement, nous avons des installations sportives qui, aujourd'hui, ne sont pas toutes de bonne qualité et qui nécessitent, à mon avis, une réhabilitation. Nous avons aussi beaucoup de conflits d'usage ; je pense notamment aux terrains de pleine nature de jeux, que ce soit pour le foot, que ce soit pour le cerf-volant ou que ce soit pour d'autres activités de pleine nature. Je pense aussi à l'anneau cyclable qui est dans le bois de Vincennes, sur lequel on a à la fois des pratiquants qui roulent très vite mais on a aussi des familles, on a aussi des gens qui sont en roller parfois et qui posent de vraies questions de sécurité.

Je pense aussi à la Cipale qui est actuellement en réhabilitation et qui nécessite, à mon avis, une étude sur la question du terrain qui est au centre, un terrain qui est dédié à la pratique du rugby et qui est en très mauvais état.

Enfin, voilà, nous avons plusieurs équipements et la proposition que j'émetts dans ce vœu, c'est que la Ville de Paris engage une étude sur un schéma directeur des équipements sportifs au sein du bois de Vincennes et que soit lancée une concertation avec la population, les associations et l'ensemble des usagers du bois sur la nécessité de réhabiliter les équipements sportifs pour définir un plan pluriannuel d'investissement précis qui sera rendu public.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je vais aller très, très vite, parce que ce vœu, dans son contenu comme dans sa forme, est exactement conforme à la volonté de l'Exécutif de faire des bois de Paris, et donc du bois de Vincennes notamment, un lieu de pratiques sportives où l'ensemble des équipements sera à la hauteur de nos ambitions. C'est évidemment très particulier puisque, par l'espace qu'on y trouve, la qualité de l'air que les Parisiens trouvent dans ces bois, cela nous permet d'avoir un certain nombre d'équipements que nous ne pouvons évidemment pas avoir dans le Centre de Paris et qui sont très utilisés.

Ces utilisations créent évidemment une usure sur laquelle nous devons travailler et qui doit engager à la fois la rénovation et l'avenir de ces équipements.

J'ajoute, par ailleurs, que le bois de Vincennes n'est pas seulement un lieu d'équipements, c'est aussi un lieu de manifestations. Il y a près de 44 manifestations sportives par an, des plus connues, comme le marathon de Paris, qui y passe évidemment, comme celles plus spécifiquement liées à la Ville, comme les courses de Sport Passion ou les courses de la police qui s'y déroulent également.

De ce point de vue, il y a y compris des lieux mythiques, comme la Cipale et Pershing, qui sont des lieux historiques qui appartiennent à la mémoire sportive de Paris sur lesquels nous devons investir de manière durable, y compris en étant lucides sur les situations délicates ; je pense notamment à la Cipale qui est enfin, Madame la Maire du 12e arrondissement, en cours de finition et sur lequel j'aurai l'occasion de me rendre avec vous dans les jours qui viennent pour livrer, enfin, je l'espère, un équipement qui plaira et qui sera à la hauteur des exigences des cyclistes.

C'est vraiment un vœu qui fait sens. Je crois qu'il faut donner au bois de Vincennes sa vocation sportive, tout en respectant sa vocation végétale, sa vocation d'espace vert, sa vocation de loisirs, de promenade et de quiétude.

C'est pourquoi j'émettrai, si vous acceptez, un léger amendement : il me semble que le projet du bois de Vincennes ne doit pas être seulement un schéma directeur des équipements mais aussi un schéma directeur des équipements et des pratiques sportives, de sorte que nous puissions aussi réfléchir à la question du jogging, à la question du vélo, à la question de ceux qui pratiquent de la gym volontaire, de la gym douce dans les espaces verts.

Sous réserve de cet amendement, je trouve qu'on pourrait faire de ce schéma directeur des pratiques sportives, avec ma collègue Colombe BROSSEL et avec la maire du 12e arrondissement, un sujet de concertation locale de projet co-construit avec les habitants, de sujets qui pourraient être portés au budget participatif dans les années qui viennent et de faire du bois une expérience exemplaire.

Si vous acceptez ce vœu, Monsieur BONNET, je serai ravi d'émettre un avis favorable avec beaucoup d'enthousiasme.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BONNET, acceptez-vous l'amendement à votre vœu proposé par M. MARTINS ?

M. Nicolas BONNET-LOULALDJ. - On évitera de faire venir les pêcheurs aux crevettes dans le bois de Vincennes pour qu'il n'y ait pas de conflits d'usage avec les propositions de Colombe BROSSEL, mais j'accepte, bien évidemment, cet amendement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je ne comprends pas ce rejet des pêcheurs de crevettes, mais ce n'est pas grave !

Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons, bien sûr, voter positivement votre vœu, Monsieur BONNET, mais je voulais juste quand même souligner quelques incohérences entre les considérants et les faits.

Vous parlez de la requalification de la pelouse de Reuilly : oui, mais pour la revalorisation de la pelouse, faut-il encore déplacer la Foire du Trône et cela ne faisait pas partie de votre programme. Aucun projet alternatif n'a été annoncé, contrairement à ce que nous avons pu faire.

Concernant la Cipale, il faudrait aussi des éclaircissements sur les cafouillages de la rénovation sur la dernière mandature. Peut-être aurons-nous quelques éclaircissements à ce sujet !

Concernant la concertation, je suis quand même assez surprise, que ce soit vous, Monsieur BONNET ou Monsieur MARTINS, vous n'avez à aucun moment dans ce vœu ou dans vos explications, mentionné la charte d'aménagement du bois de Vincennes qui a été signée par la Mairie avec d'autres communes voisines et d'autres acteurs concernés par la gestion du bois de Vincennes.

Alors, je vous invite à consulter sur "paris.fr", sur le site de la Mairie : il y a la charte d'aménagement du bois de Vincennes. Vous verrez que, en effet, elle régit la revalorisation, la gestion des équipements sportifs et des manifestations qui ont lieu sur le bois de Vincennes, et notamment aussi la concertation.

Alors, peut-être ne la mentionnez-vous pas parce que, en effet, vous ne l'avez jamais appliquée, vous l'avez plutôt même souvent bafouée, ou peut-être parce que la concertation qu'elle demande se fait aussi avec les maires des communes voisines qui sont peut-être un peu trop à droite ou au centre pour vous.

Mais enfin, sachez que la concertation, oui, nous y sommes favorables, à condition qu'elle soit réelle et pas simplement quand elle abonde dans votre sens.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

Madame MONTANDON, vous savez, entre consensus et clivage, il faut choisir. Faire les deux en même temps, c'est compliqué.

Je donne la parole à la maire du 12e arrondissement, Madame Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier M. Nicolas BONNET pour ce vœu qui correspond tout à fait aux engagements et aux ambitions que nous avons pour l'ensemble des équipements sportifs et aussi des pratiques sportives - je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur MARTINS - sur l'ensemble du bois de Vincennes.

De mémoire, pour avoir adopté ce vœu en Conseil d'arrondissement, et vous aussi, Madame MONTANDON, vous l'avez vu, il n'est pas question dans ce vœu de la pelouse de Reuilly mais bien d'autres endroits du bois de Vincennes. Il n'y a pas eu, par ailleurs, de cafouillages sur la Cipale, mais des investissements majeurs de la Ville de Paris pour ce lieu historique...

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais je crois que je suis maire d'arrondissement et j'ai encore un peu de temps de parole !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je faisais signe à Mao PÉNINOU qu'il devait me remplacer, c'est tout !

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Excusez-moi !

Donc, il n'y a pas eu de cafouillages mais bien un investissement majeur de la Ville de Paris sur ce vélodrome Jacques Anquetil qui est un lieu historique de la pratique du vélo en France et à Paris, de manière à rénover la piste.

Effectivement, elle sera prochainement livrée de manière à satisfaire l'ensemble des usages actuels et à en permettre d'autres, d'ailleurs, et je me félicite de ces investissements.

La charte d'aménagement du bois de Vincennes, non seulement nous l'appliquons mais nous la revendiquons. C'est effectivement dans ce cadre-là que toutes les réflexions autour du bois de Vincennes doivent avoir lieu. Elles doivent avoir lieu en concertation, oui, et pas seulement avec les communes riveraines, ce qui est le cas aujourd'hui effectivement, mais aussi avec les usagers, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et c'est là où nous voulons progresser.

Avec tout le respect que j'ai pour les élus des communes riveraines qui ne financent absolument pas tous ces équipements et qui, pourtant, en ont un usage considérable, ils sont associés à la concertation et pas les usagers du bois de Vincennes.

C'est en ce sens que nous voulons élargir la concertation.

Je me réjouis donc de ce vœu amendé.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe CFG, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 132).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au délai d'attribution des créneaux sportifs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 78 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif au délai d'attribution des créneaux sportifs.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu relatif au délai d'attribution des créneaux sportifs, délai qui n'est pas sans poser des difficultés aux associations sportives, partant du principe qu'il faut qu'elles prévoient et qu'elles connaissent neuf mois à l'avance leurs besoins, et que, de la même manière, il n'est pas toujours évident pour elles de ne connaître que deux mois avant le début de la saison la structure et de s'organiser en conséquence en matière de moyens humains, techniques ou encore financiers.

Nous avons entendu en Commission, effectivement, les contraintes de gestion de la Mairie de Paris et le fait qu'il y ait énormément de demandes à satisfaire et un gros travail d'instruction.

Pour autant, ces contraintes, à une moindre échelle, évidemment, existent aussi pour les associations, et donc vous comprendrez qu'elles aient besoin peut-être que le délai soit réajusté à un délai divisé par deux.

Pour cela, Brigitte KUSTER et les élus du groupe émettent le vœu que la durée de six mois entre la formulation des demandes et la notification des créneaux soit divisée par deux afin que les associations puissent organiser au mieux leur préparation de la saison suivante.

Je vous remercie.

(M. Mao PÉNINOU, adjoint, remplace M. Jean-Louis MISSIKA au fauteuil de la présidence).

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques précisions parce qu'il y a quelques inexactitudes dans le considérant du vœu.

D'abord, pour rappeler la procédure à tous les conseillers de Paris - cela ne fait pas de mal en début de mandature -, les associations sont sollicitées en janvier pour un premier retour de leur demande à la mi-mars. Donc les associations elles-mêmes ont près de deux mois et demi pour nous rendre leurs souhaits pour la saison

prochaine. J'ajoute que très généralement, les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports doivent relancer de multiples fois les associations pour qu'elle fasse leur retour sur leur demande de créneau.

L'attribution a ensuite lieu fin juin, début juillet. Le délai est donc de quatre mois, et non pas de neuf mois comme vous l'aviez mentionné en Conseil d'arrondissement, et six dans le vœu que vous présentez en Conseil de Paris.

Pour vous rassurer sur la pérennité et la visibilité des associations, 90 % des créneaux que nous attribuons sont des reconductions de créneaux de l'année précédente. Les associations savent donc globalement qu'elles peuvent à peu près préparer leur année suivante avec de la sérénité.

Deuxièmement, effectivement, vous l'avez rappelé, c'est un travail lourd. Je voudrais ici saluer le travail titanesque - je pèse mes mots : titanesque - que fait le pôle de réservation des équipements sportifs de la Ville. Ce personnel de la DJS attribue 1,5 million d'heures de sport dans les équipements de la Ville à près de 2.200 associations utilisatrices tout en répondant aux sollicitations régulières et nombreuses des associations, des sollicitations régulières et nombreuses des maires d'arrondissement, et des questions diverses et variées qui arrivent tout au long de la procédure et qui ne simplifient pas toujours leur travail. Je tenais vraiment à saluer ici leur opiniâtreté et la qualité du travail qui font qu'à l'exception de deux ou trois créneaux à la toute fin de la campagne de réservation, il n'y a en général pas de problème, et cela se passe très bien.

J'ajoute enfin que ces créneaux sont discutés, voire même très souvent décidés pour la majeure partie d'entre eux par les mairies d'arrondissement à l'occasion de réunions entre les services de la DJS et les mairies d'arrondissement. Ce n'est qu'une fois ces réunions terminées, une fois que le compte rendu de cette réunion a été validé, que nous procédons à l'attribution définitive des créneaux.

J'ajoute, puisque le vœu vient de la mairie du 17e, que vous transmettez à Mme KUSTER que j'attends toujours sa validation sur le compte rendu des arbitrages qui date du 19 juin dernier.

17e arrondissement, c'est ce que j'ai dit.

Elle n'a toujours pas validé le compte rendu de la réunion d'arbitrage du 19 juin et cela n'aide pas à attribuer des créneaux plus rapidement.

Peut-on cependant raccourcir les délais ? Je le souhaite, évidemment.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Et les interventions !

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Et les interventions des adjoints aussi, mais c'est un sujet important parce que c'est pour six ans. On explique comment fonctionnent les réservations d'établissements sportifs : c'est important.

Donc juste pour vous dire : est-ce qu'on peut faire plus rapide et plus simple ? Peut-être peut-on améliorer. Sachez par ailleurs qu'on attend - et c'est généralement en fin d'année qu'on l'a - les demandes du Rectorat et de ce que l'on a besoin comme offre pour les scolaires et cela, évidemment on l'a en toute fin d'année quand le Rectorat connaît ses classes pour l'année suivante.

On va essayer de faire toujours mieux, de parler avec les associations, avec les mairies d'arrondissement pour voir comment obtenir plus de fluidité et de simplicité dans le système en sachant que cela sera du coup beaucoup plus contraignant pour les associations, parce qu'une grande partie d'entre elles... il faut valoriser le bénévolat de leurs dirigeants... mais souvent, ce sont des dirigeants qui vont mettre du temps à répondre aux sollicitations et à remplir les dossiers.

Je n'ai pas envie d'émettre un avis défavorable. Je vous propose de le retirer sous l'engagement que nous allons tous travailler pour simplifier ces délais d'attribution dans l'intérêt de nos associations sportives.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Madame BOUGERET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Alix BOUGERET. - Oui.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Valérie NAHMIAS, pour une explication de vote du groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci.

Au nom du groupe UDI-MODEM, nous souhaitons soutenir ce vœu UMP demandant que le délai d'attente entre la formulation des demandes et la notification des créneaux passe à trois mois.

Dans l'intérêt des associations et des clubs sportifs, il est demandé de réserver dès janvier, comme vous l'avez précisé, ses créneaux pour la rentrée de septembre, ce que l'on peut aisément comprendre devant la quantité de demandes à Paris et le déficit d'équipements sportifs.

L'utilisation du système SIMPA, qui rencontre parfois quelques légers dysfonctionnements, est tout de même un excellent outil qui pourrait être plus proactif.

En effet, à l'heure de l'interactivité, des nouvelles technologies, applications et infos "online", et devant ce nombre de demandes, il est dommage qu'il faille attendre jusque fin juin, voire début juillet pour savoir si son créneau est maintenu, accepté ou finalement refusé. C'est trop long.

Sachant que pour des familles qui souhaitent s'organiser à l'avance, elles sont parfois obligées d'attendre la rentrée de septembre pour savoir si leur enfant continue dans telle ou telle activité.

Ce vœu UMP va donc dans le bon sens, celui de la réactivité, et passer à trois mois serait un premier pas.

Merci.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. TIBERI.

Je vais lui passer la parole parce qu'elles sont assez exceptionnelles, mais je vous rappelle par ailleurs qu'il n'y a normalement pas de demande d'explication de vote sur les vœux pour les non-inscrits.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, c'était juste une précision.

Je partage tout ce qui vient d'être dit concernant le rôle notamment de la DJS. En tant que maire adjoint dans la mandature précédente, j'ai pu bénéficier des conseils des agents de la DJS et vraiment d'un soutien qui n'a jamais été mesuré.

En revanche, il y a peut-être une petite précision à apporter sur le rôle des mairies d'arrondissement concernant les équipements de proximité, que ce soient les gymnases, les piscines, les salles de sport et en fait, ce n'est pas la DJS qui attribue, ce sont les mairies d'arrondissement, soutenues et conseillées utilement par la DJS, à laquelle je rends vraiment hommage tous les jours.

Je l'ai fait avec la direction pendant six ans, et même avec l'adjoint qui a précédé M. MARTINS, M. VUILLERMOZ, que je remercie encore tous les jours.

Cette précision me paraissait importante en termes de démocratie locale.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Je ne manquerai pas de le transmettre à Jean VUILLERMOZ qui en sera, j'en suis sûr, ravi.

Le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mes chers collègues, nous avons pris plus d'une demi-heure de retard depuis le début de l'après-midi. J'inviterai tout le monde, les intervenants comme l'Exécutif, à la plus grande concision ensuite.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'association du patronage Sainte-Mélanie (5e).

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 80...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ce n'était pas le vœu n° 79 ?

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Moi, j'ai le n° 80. Il y effectivement le vœu n° 79, qui m'a été transmis après le n° 80. Ce n'est pas très logique, je suis d'accord avec vous, et je viens de faire perdre une minute au Conseil !

Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 79 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à l'association du Patronage Sainte-Mélanie. C'eût été dommage !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'eût été dommage, mais je vais faire très vite.

J'avais déjà déposé un vœu au précédent Conseil de Paris. Je voudrais vraiment ré-alerter l'attention de M. MARTINS sur la situation financière particulière de cette association sportive que l'on connaît bien, qui est dans le 5e arrondissement mais aussi, vous le savez, pour beaucoup de familles défavorisées du 13e et d'autres arrondissements limitrophes.

Non seulement elle n'a pas eu de subventions, mais vous me direz que c'est parce qu'elle ne s'était pas inscrite en temps et en heure sur SIMPA, ce qui est fait, mais elle a surtout subi une augmentation tout à fait considérable de la redevance d'occupation des terrains, de plus 241 %. Qui résiste à une augmentation de plus 241 % ?

Monsieur l'adjoint au sport, je vous redemande un avis bienveillant. Je sais que vous allez me dire et m'objecter qu'il faut le temps de l'instruction, mais pour qu'on ait un regard bienveillant sur cette association et qu'on puisse combler à la fois cette augmentation de redevance A.O.T. et qu'on puisse lui verser, comme les années précédentes, une subvention annuelle de fonctionnement. Un engagement de votre part suffira.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Je trouve que sur le procédé, je ne peux pas faire un précédent en faisant passer des vœux pour que chaque maire d'arrondissement vienne maintenant à chaque Conseil de Paris avec les subventions des associations qui, qui plus est, n'ont pas rempli les dossiers dans les clous.

Je pense aujourd'hui qu'il n'est pas respectueux du Conseil de Paris de dire à nos amis conseillers : "Votez une subvention de 2.000 euros pour une association dont vous n'avez ni le bilan ni le budget pour l'année à venir". Je pense que ce n'est pas une pratique souhaitable.

Ensuite, j'ajoute, Madame BERTHOUT, qu'enfin nous avons reçu la demande de subvention en bonne et due forme de la part de l'association, qu'elle est instruite, et que je ne vais pas ici, aujourd'hui, vous dire d'un claquement de doigt : "Ça y est ! Parce que vous la portez", malgré toute la sympathie que j'ai pour vous, "J'émetts un avis favorable indépendamment de l'instruction des services".

Et même si par principe je regarde avec bienveillance Sainte-Mélanie, au moins par pari pascalien, je vous invite à respecter l'instruction des demandes de subvention, et je puis vous assurer que je regarderai cette demande avec beaucoup de précision, afin de faire en sorte que cette association ne soit pas en danger. Mais je ne peux pas dire aujourd'hui en Conseil de Paris : un, elle a sa subvention, bien qu'elle n'ait pas respecté les demandes et deux, en plus, elle n'est pas obligée de payer ses locations d'équipements sportifs, comme le font toutes les associations. Ce n'est pas parce qu'une association sportive va voir sa maire d'arrondissement qu'elle peut avoir des passe-droits, je suis désolé.

Donc, j'émetts un avis défavorable.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Écoutez, soyez gentils. Vous dites que vous ne voulez pas examiner avec bienveillance, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai jamais dit. Vous êtes en train de réécrire mon vœu et de réécrire totalement tout ce que je viens de dire. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Vous n'êtes pas d'accord, assumez-le.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je pense qu'on restera sur un désaccord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif aux subventions aux OMS.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 80 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, lui, est relatif aux OMS.

La parole est donc à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous serons unanimes, je pense, dans cet hémicycle, pour reconnaître le formidable travail accompli par les offices du mouvement sportif dans les arrondissements et saluer leur forte mobilisation pour le sport de proximité civil ou scolaire.

Les engagements pris par les OMS ont été respectés, conformément aux conventions d'objectifs signées en février 2014. C'est pourquoi nous nous étonnons de n'avoir toujours pas délibéré sur les subventions de fonctionnement que la Mairie leur attribue chaque année, alors qu'en principe, notre Conseil délibère sur ces subventions en février ou mars, et que les dossiers ont été instruits par les services de la DJS et soumis à votre prédécesseur, Jean VUILLERMOZ, en octobre 2013, pour inscription au budget de fonctionnement 2014.

Les processus de décision ont visiblement pris du retard. Je ne peux imaginer que cela soit dû qu'aux élections municipales, mais dans la mesure où les projets de délibération ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de cette séance, le délai devient anormalement long. Nous demandons donc que la Maire de Paris s'engage à inscrire ces subventions pour les prochaines séances des conseils d'arrondissement et la prochaine séance du Conseil de Paris en juillet prochain, sachant que ces subventions ne représentent pas une dépense supplémentaire puisqu'elles sont inscrites au budget primitif de la Ville. Aujourd'hui, nous avons voté pour plus de 40 projets de délibération de subvention, pour plus de 130 associations sportives, soit un total de plus de 5 millions d'euros.

Pour mémoire, l'enveloppe globale pour les 16 OMS qui ont reçu une subvention en 2013 était de 266.600 euros. C'est un faible montant par rapport au formidable travail accompli par tant de bénévoles soucieux de servir le sport de proximité parisien.

Je vous remercie donc, chers collègues, cher Jean-François MARTINS, d'appuyer notre demande formulée par le groupe UMP et sa présidente, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je vais aller très vite, Monsieur le Maire.

Évidemment, les OMS m'ont également saisi de leur petite inquiétude, Monsieur GABORIAU, sur leur trésorerie et sur le fait que le projet de délibération n'était pas passé. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec eux et de leur dire, et de vous le dire donc par la même occasion, que les inscriptions des projets de délibération de subventions aux OMS étaient inscrits et dans le processus "Paris délibérations" pour le Conseil de Paris de septembre.

Je vous propose donc de retirer votre vœu puisqu'il est sans effet désormais, je puis vous l'annoncer formellement. Il faut ajouter, cependant, qu'il y a la question des Municipales, mais que j'ai, par ailleurs, trois OMS qui ne m'ont pas formulé de demande ou des demandes incomplètes : le 2e, le 5e - je suis désolé, Madame BERTHOUT - et le 12e arrondissement. Je n'ai rien contre vous en plus.

Je vous propose de le retirer avec effectivement l'engagement formel, que je vous confirme ici, qu'ils passent tous en septembre prochain.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, pour vous répondre que je ne retire pas mon vœu et que je remercie Monsieur MARTINS de bien vouloir l'avoir inscrit en septembre, même si je regrette que cela ne soit pas en juillet. Je ne comprends pas pourquoi. On ne peut pas pénaliser 18 OMS si deux ne répondent pas. Ce n'est pas possible.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Ce n'est pas tout à fait ce qu'a dit Jean-François MARTINS, mais nous en resterons là.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DFPE 1015 - Subvention (160.398 euros) et avenant n° 1 avec l'association Institutions Ganone Yad pour la crèche collective (11e).

2014 DFPE 1027 - Subvention (83.020 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (11e).

2014 DFPE 1033 Subvention (199.575 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (13e).

2014 DFPE 1093 - Subvention (82.961 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e).

2014 DFPE 1120 - Subvention (272.044 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Casip Cojasor pour sa halte-garderie (20e).

2014 DFPE 1122 - Subvention (110.246 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche collective Gan Yossef (20e).

2014 DFPE 1123 - Subvention (401.246 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche familiale Gan Yossef (20e).

2014 DFPE 1209 - Subvention (199.729 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem (18e) pour la crèche collective Gan Kitov (17e).

2014 DFPE 1212 - Subvention (153.391 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem pour sa crèche collective Lea Frankforter (18e).

2014 DFPE 1214 - Subvention (302.174 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem pour le jardin d'enfants Sinai (18e).

2014 DFPE 1215 - Subvention (204.511 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Menahem (18e) pour sa crèche collective Heikal Menahem (20e).

2014 DFPE 1261 - Subvention (147.810 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).

- 2014 DFPE 1262 - Subvention (100.856 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).
- 2014 DFPE 1263 - Subvention (47.366 euros) et avenant n° 1 avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e).
- 2014 DFPE 1264 - Subvention (69.025 euros) et avenant n° 1 avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Moucka (19e).
- 2014 DFPE 1265 - Subvention (138.789 euros) et avenant n° 1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e).
- 2014 DFPE 1266 - Subvention (299.207 euros) et avenant n° 1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Lamarck (18e).
- 2014 DFPE 1267 - Subvention (71.843 euros) et avenant n° 1 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour le jardin maternel (18e).
- 2014 DFPE 1268 - Subvention (188.765 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche collective (19e).
- 2014 DFPE 1269 - Subvention (338.662 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche familiale (19e).
- 2014 DFPE 1270 - Subvention (94.563 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la halte garderie (19e).
- 2014 DFPE 1271 - Subvention (109.951 euros) et avenant n° 1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour le jardin d'enfants (19e).
- 2014 DFPE 1007 - Subvention (62.834 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre – Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).
- 2014 DFPE 1045 - Subvention (74.279 euros) et avenant n° 1 avec l'association Sainte Agnès (7e) pour la halte-garderie (7e).
- 2014 DFPE 1054 - Subvention (487.861 euros) et avenant avec la Fondation Maison des champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).
- 2014 DFPE 1077 - Subvention (33.010 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Familiale Notre-Dame de Nazareth (15e) pour la halte-garderie dénommée "Les Gémeaux" (15e).
- 2014 DFPE 1098 - Subvention (110.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour sa halte-garderie.
- 2014 DFPE 1090 - Subvention (182.378 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau pour la halte-garderie (16e).
- 2014 DFPE 1191 - Subvention et avenant n° 1 à l'association des Cités du Secours Catholique (20e) pour la crèche familiale Cité Saint Martin (4e).

2014 DFPE 1194 - Subvention et avenant n° 1 à l'association des Cités du Secours Catholique (20e) pour la crèche collective Cité le Village (20e).

2014 DFPE 1012 - Subvention (36.388 euros) et avenant n°1 avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner conjointement les projets de délibération DFPE 1015 à 1194 et le projet de délibération DFPE 1012. Il s'agit de 31 projets de délibération concernant l'attribution de subventions et la signature d'avenants à des établissements de la petite enfance.

Je vais donner la parole successivement à Mme Aurélie SOLANS, M. Jean-Bernard BROS, Mme Emmanuelle BECKER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL et Mme Danielle SIMONNET.

Madame Aurélie SOLANS. Cinq minutes chacun maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui à voter les subventions à des structures petite enfance gérées par des associations à caractère confessionnel. Mon intervention portera sur l'ensemble de ces projets de délibération.

Ces établissements ont chacun leur propre histoire, leur propre parcours, leurs propres projets. Nos votes seront donc motivés par la réalité de chacune de ces structures. Dans la continuité des réflexions et des positionnements des élus écologistes depuis 2001, notre groupe tient à rappeler notre attachement à un accueil des jeunes enfants dans des lieux d'ouverture, de lien social et de rencontres dans les quartiers.

Pour faire face aux défis du vivre ensemble dans une société complexe, dans des territoires qui sont de véritables carrefours de l'humanité, nous avons besoin de promouvoir cette ouverture. Nos enfants, quand nous leur offrons un cadre favorable, s'enrichissent et développent des compétences de la diversité dans laquelle ils sont immergés tout petits. Le monde que nous voulons, c'est bien un monde où chacun a sa place, un monde où sont possibles les métissages et les rencontres des multiples cultures et identités. Il ne va donc pas de soi, pour nous, que la Ville subventionne des établissements à caractère confessionnel, de quelque obédience que ce soit, qui, de par leurs objectifs fondateurs, ne s'adressent pas à tous.

Ceci étant, nous avons étudié les évolutions de chacune de ces structures pour répondre aux critères fixés par leur conventionnement ainsi que par ceux de l'observatoire de la laïcité et toute la réglementation en vigueur. Nous avons noté le suivi effectué par la Ville. Nous avons noté aussi que la Ville a eu le courage de déconventionner un établissement du 20e arrondissement qui ne respectait pas les critères exigés.

Pour finir, nous avons, nous-mêmes, été à la rencontre de nombreuses professionnelles de ces structures. Il apparaît que ces établissements sont en train d'évoluer aujourd'hui vers le respect des trois principaux critères fixés par le conventionnement, que sont l'accueil des enfants parisiens sans distinction, l'ouverture le vendredi après-midi ainsi que la participation aux commissions en mairie d'arrondissement.

De ce point de vue, l'efficacité du travail mené par M. NAJDOVSKI est à souligner. Lors de nos visites, nous avons fait le constat d'équipes professionnelles et nous avons observé le respect de valeurs aussi importantes que l'égalité fille garçon. Elles nous ont accueillis dans leurs locaux chaleureusement.

Ceci étant, il reste encore à faire pour poursuivre l'ouverture de ces lieux dans la diversité de nos quartiers. La ville doit continuer dans un état d'esprit partenarial bienveillant à les accompagner dans ce sens. Nous y serons particulièrement attentifs.

Les critères de laïcité doivent être respectés et, de ce point de vue, pour plusieurs établissements, nous nous interrogeons. Les ouvertures du vendredi, la communication en direction des usagers y sont encore à travailler. Des signes religieux y sont trop présents, par exemple. De facto, l'ouverture est encore parfois trop timide.

Pour toutes ces raisons, les élus du Groupe Écologiste de Paris voteront pour ces projets de délibération et s'abstiendront pour ceux gérés par les associations Ozar Hatorah et Gan Menahem, pour lesquels, comme l'an passé, des interrogations subsistent.

Je souhaite, en dernier lieu, souligner l'importance d'un accueil de chaque famille, telle qu'elle est, par des approches pédagogiques souples et ouvertes qui se nourrissent du métissage des pratiques éducatives. Cette

préoccupation, portons-là de façon exemplaire dans nos crèches municipales pour qu'elles soient toujours plus accueillantes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup et merci de votre concision.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'exprime ici au nom des élus Radicaux de gauche du Conseil de Paris.

Notre position sur le financement des établissements confessionnels est connue et a toujours été constante. Le principe de laïcité nous est cher car il permet le respect et l'émancipation de tous les citoyens, en imposant à la puissance publique une neutralité face à toutes les religions et en garantissant la liberté de culte.

Nous pensons qu'il est possible d'apporter un concours financier public à une structure, si elle rend un service d'intérêt général, un service public accessible de manière équivalente à tous. Nous avons à l'ordre du jour de notre Conseil 18 projets de délibération concernant des crèches confessionnelles qui ne rendent pas ce service et valorisent, au contraire, un communautarisme basé sur l'appartenance religieuse. Nous devons nous interroger pour savoir si notre devoir est d'attribuer des financements publics à des structures qui favorisent l'entre-soi.

Depuis de trop nombreuses années, la Ville de Paris subventionne des crèches confessionnelles qui suivent un calendrier religieux, n'ouvrant pas durant la totalité des jours ouvrables puisqu'elles ferment au moment des fêtes.

Ces crèches ne répondent pas à un impératif d'universalisme et revendiquent un caractère communautariste. Certaines ne participent même pas aux commissions d'attribution des places en mairie d'arrondissement.

Si l'on doit respecter le libre choix des parents de faire grandir leurs enfants au sein d'institutions religieuses, il est de notre devoir, car nous représentons la République, de ne pas encourager cette démarche.

Nous ne pouvons nier qu'un effort certain a été fourni par les services de la Ville, notamment sous l'ancienne mandature, pour que ces crèches respectent le principe de subventionnement de notre institution républicaine et jouent davantage le jeu.

Vous le savez, nous portons cette exigence laïque bien au-delà de la question des crèches confessionnelles. Notre démarche est constante et valable pour tout ce qui constitue une remise en cause de la neutralité qui incombe à notre municipalité.

Chers collègues, comme vous l'aurez compris, avec ma collègue Laurence GOLDGRAB, nous ne voterons pas, c'est un principe, pour ces subventions aux crèches confessionnelles.

Nous souhaitons néanmoins que la Ville continue de travailler à une amélioration de la situation, qu'elle intensifie ses contrôles, ses mesures contraignantes et ses retenues financières à l'égard de ces établissements.

C'est dans cet esprit que nous avons décidé, pour cette année, de nous abstenir de manière vigilante afin de voir ce que la Ville compte mettre en œuvre pour avancer sur ces situations.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci et merci de votre concision à vous aussi.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que le groupe Communiste - Front de Gauche doit intervenir dans cette Assemblée sur la question des crèches qui ne respectent pas la laïcité.

Avant toute chose, je souhaiterais préciser notre position. Nous n'éprouvons aucune difficulté vis-à-vis de la liberté de culte, nous n'avons d'ailleurs aucun problème avec l'appartenance religieuse, parfois affichée, de certains établissements.

En revanche, nous sommes extrêmement attachés au principe de laïcité inscrit dans le premier article de notre Constitution et dans la loi de 1905, stipulant dans l'article 2 que "la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte".

Nous sommes conscients du besoin de places en crèches dans notre ville. Cependant, la pénurie de places ne saurait justifier une baisse de nos exigences ni de fermer les yeux sur le non-respect de la laïcité.

Si nous prenons acte en effet du travail entrepris par l'ancien Exécutif et par la D.F.P.E., travail qui a été souligné par ma collègue Aurélie SOLANS pour que les associations se conforment aux lois républicaines, nous estimons que les crèches confessionnelles doivent trouver d'autres financements que l'argent public.

La liberté de conscience et de culte doit être absolument respectée et sans discrimination aucune.

Dans le même temps, les associations gérant les établissements subventionnés doivent accueillir les enfants sans aucune distinction de genre et d'origine. Il ne suffit pas, comme vous l'avez dit, Madame SOLANS, de participer aux commissions d'attribution de places en crèches pour garantir la laïcité.

Nous ne pouvons donc pas voter en faveur de subventions aux crèches affiliées au Beth Loubavitch, ces crèches affiliées au Beth Loubavitch qui prétendent éduquer les enfants, je cite, "dès la naissance sous la protection divine", spécifiant que :

"Les textes sacrés doivent être placés dans le berceau des enfants, car tout ce qu'un bébé voit ou entend affectera sa personnalité par la suite. Ainsi, la première chose que le bébé verra sera un texte sain."

Ni les crèches non plus Ozar Hatorah dont la philosophie est de transmettre l'amour de la Torah.

Nous ne pouvons pas non plus voter en faveur, accepter d'accorder des moyens à l'Association familiale catholique qui se fixe pour objectif la promotion du mariage et s'engage ouvertement contre le mariage pour tous.

Cette association a mené plusieurs campagnes, notamment contre la théorie du genre ou pour le droit des maires à refuser de célébrer des mariages de personnes de même sexe.

Nous voyons ici que, malgré les conventions d'objectifs, malgré le travail entrepris par la Ville de Paris, nous ne pouvons pas garantir que ces établissements respectent complètement la laïcité.

C'est pourquoi le groupe Communiste votera contre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous ne serez pas surpris d'apprendre que je me retrouve à 100 % dans les propos de ma collègue Emmanuelle BECKER et, évidemment, tout comme le groupe Communiste - Front de Gauche, je voterai contre également l'ensemble de ces subventions aux crèches privées confessionnelles.

Dans le même registre, je voudrais d'ailleurs évoquer un autre sujet qui a finalement - et c'est heureux - été retiré de l'ordre du jour de ce Conseil. Il s'agit des subventions faites aux établissements privés confessionnels, les collèges. Il y avait un projet de délibération qui portait sur 7 établissements, collèges privés, pour 220.000 euros d'investissement et, grâce à mes interventions, elles ont été retirées de l'ordre du jour et j'ai donc fait économiser à la Ville 220.000 euros ; qu'on se le dise !

Ce projet de délibération est d'ailleurs d'autant plus critiquable qu'il concernait notamment le collège privé Gerson. Je vous rappelle que le lycée catholique Gerson qui comprend aussi un collège s'est fait tristement connaître par son soi-disant "enseignement" à travers lequel, notamment via l'Alliance Vita, il stipulait qu'une femme ayant recours à l'avortement serait "coupable d'homicide volontaire" et qu'elle serait "une semi-meurtrière" si elle prenait la pilule du lendemain.

Suite à ces faits graves, contraires totalement aux principes républicains, le Ministère a diligenté une enquête administrative qui devrait aboutir au retrait du contrat d'association avec l'Etat et le Conseil régional, suite à l'intervention notamment du groupe Front de Gauche - Parti de Gauche et Alternatifs, a décidé de suspendre sa subvention.

Il est heureux que la Ville ait retiré ce projet de délibération et, croyez-moi, je veillerai à ce que ce projet de délibération sorti par la fenêtre ne réapparaisse pas par une autre porte à un prochain Conseil de Paris.

Ce qui s'applique et ce qui s'est appliqué pour les établissements scolaires, c'est-à-dire le principe qu'il me semble que nous devrions vraiment appliquer scrupuleusement : "Pas d'argent public à des structures privées confessionnelles", doit s'appliquer également sur les crèches. C'est un principe de laïcité essentiel.

Là sont concernées non seulement les crèches confessionnelles Loubavitch, mais aussi les crèches confessionnelles des Associations familiales catholiques.

Evidemment, quelle que soit la religion concernée, mon opinion et mon avis seraient les mêmes.

Je vais revérifier, mais il y a donc une liste sur laquelle se basait le rapport de l'Inspection générale...

J'ai cinq minutes, sur une inscription, mais vous pouvez sortir de la séance, si cela vous dérange.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est une inscription sur un projet de délibération, elle dure donc cinq minutes maximum, comme pour tous les autres intervenants.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne sais pas pourquoi on m'interpelle, mais, visiblement, peut-être que le sujet dérange certains élus.

Sur l'ensemble de ces crèches, la Ville prétend avoir fait un certain nombre d'efforts et que ces structures, maintenant, participent aux commissions d'attribution, et que ceci, et que cela.

Je rappelle une chose : je n'ai rien contre quelque communauté religieuse que ce soit et je dirai même que, si des familles font le choix de vouloir que leurs enfants, dès la petite enfance, soient dans une structure de crèche à caractère communautaire, c'est leur droit le plus strict, mais, à ce moment-là, qu'elles se le financent avec leurs deniers. Ce n'est pas à la collectivité d'encourager cela.

Il faut aussi prendre conscience que l'inscription d'un enfant dans une crèche confessionnelle ne relève pas forcément du libre choix. Vous avez nombre de familles qui n'ont pas de place dans les crèches municipales et qui, du coup, en allant en mairie d'arrondissement, se retrouvent réorientées vers ces crèches confessionnelles.

Ne me faites pas croire que vous n'avez jamais eu un seul témoignage d'une famille se disant bien embêtée parce qu'ils n'avaient pas de place en crèche municipale, qu'ils se sont retrouvés dans ces crèches et qu'ils n'apprécient pas le cadre clairement communautaire et religieux qui s'y développe.

Les structures d'accueil de la petite enfance, ne doivent pas être considérées comme des consignes à bébés. Elles ont au contraire vocation à contribuer à l'éveil du tout-petit, à la socialisation, à l'accompagnement des familles dans la parentalité. La laïcité doit y être un principe essentiel.

Prenons l'exemple des A.F.C. - et je terminerai sur l'exemple des A.F.C. : quand bien même, dans certaines crèches que je suis moi aussi allée discrètement vérifier, je suis allée dans les halls voir ce qui s'y passait...

Savez-vous...

Cela vous dérange, les Associations familiales catholiques ? Et bien, oui ! Moi, j'estime que, quand bien même en façade le cadre laïque serait respecté, est-ce que vous trouvez normal qu'avec l'argent de la Ville de Paris on finance la possibilité pour que les Associations familiales catholiques se développent auprès des familles parisiennes au détriment des familles des Associations familiales laïques, quand on se souvient des positions totalement réactionnaires, rétrogrades, contre toute la lutte contre les L.G.B.T.-phobies, contre le droit des femmes ?

Cela ne me plaît pas et j'estime que la laïcité doit être respectée. Quand on a des principes politiques, on les défend jusqu'au bout !

De la même manière que le Gouvernement que vous défendez, a cédé en rase campagne devant les réactionnaires !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Danielle SIMONNET, je vous demande de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - De la même manière, vous continuez à soutenir ces Associations familiales catholiques...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Danielle, il faut conclure, c'est fini !

Mme Danielle SIMONNET. - Deux mandatures que vous n'avez pas été capables de rompre avec l'héritage de la droite.

Deux mandatures !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il faut conclure ! Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, non, ce n'est pas en coupant la parole qu'on empêche une conclusion.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Si.

Ça fait 45 secondes que je te demande de conclure.

Conclus !

Conclus !

Je te demande de conclure, tu ne le fais pas ?

Mme Danielle SIMONNET. - C'est bon !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne donc la parole à Mme Nawel OUMER pour la réponse.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais avoir la tâche difficile d'essayer de... je ne sais même pas quoi, d'ailleurs, pas de concilier l'ensemble de mes collègues ici présents, je crois que je n'y parviendrai pas, néanmoins...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pardon, excusez-moi !

Avant la réponse, il y avait une intervention de Pierre-Yves BOURNAZEL, je suis désolé.

Mme Nawel OUMER. - Je croyais que c'était sur l'autre projet de délibération.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - J'étais bien inscrit, alors je vais faire vite parce que le climat est tendu et je vais essayer de, modestement, l'apaiser en donnant mon point de vue.

D'abord, je crois que tous les élus ici sont attachés à la laïcité.

Non, pas plus ou moins.

Non, la laïcité n'appartient à personne, comme la République. Je vous demande de vous détendre un peu et ne pas vous approprier des notions aussi importantes.

Nous sommes tous attachés à laïcité.

Après, il peut y avoir un débat d'idées. C'est très bien un débat d'idées.

Certains sont bien plus laïcistes que laïcs. Ils considèrent que tout ce qui touche à la religion est dangereux. Nous, nous considérons qu'il y a des règles que la laïcité impose à chacun, et c'est bien normal. Nous pensons effectivement que la Ville de Paris doit avoir des exigences vis-à-vis de ces associations confessionnelles mais nous pensons que ces associations confessionnelles font aussi, puisque nous allons, comme élus, les voir travailler, du bon travail.

Elles font du bon travail dans l'intérêt général, d'abord.

Dans l'intérêt général !

Parce qu'il y a des familles qui participent, qui amènent leurs enfants dans ces lieux et ces familles, elles sont confessionnelles ou non confessionnelles. Elles apprécient la qualité professionnelle.

Et puis, je vais vous poser une question à l'envers : si tout le monde faisait comme certains, c'est-à-dire si tout le monde refusait de voter ces subventions, que deviendraient ces centaines et centaines d'enfants, ces petits Parisiens, ces centaines et centaines de familles ?

Parce que ces associations confessionnelles participent, à leur place, dans le respect de la laïcité, à une politique qui permet d'accueillir de nombreux Parisiens en crèche.

Et quand la Ville de Paris a eu des exigences vis-à-vis de ces associations, ces associations ont fait un certain nombre d'efforts ; je pense, par exemple, dans le 18e arrondissement ou un certain nombre d'efforts avaient été demandés, à la fois par la mairie du 18e et la Ville de Paris, et les associations l'ont compris et l'ont fait.

Donc, je crois qu'il faut dépassionner le débat et avoir l'intérêt général chevillé au corps, et faire un effort quand on vote parce que, si tout le monde fait comme vous, encore une fois, après ce que j'ai entendu là, à ce moment-là,

vous mettez des centaines et des centaines de familles et de petits Parisiens sans la possibilité d'avoir de place en crèche, et ça, ce n'est pas défendre l'intérêt général.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Danielle SIMONNET a déjà conclu deux fois.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on m'avait prévenue !

Lorsque j'ai attaqué le sujet, le dossier, j'ai quand même eu une bonne surprise, ou en tout cas de bons espoirs qui, malgré tout, restent présents parce qu'il y a quand même un travail que vous avez évoqué dans vos interventions, qui a été fait et qui n'est pas un petit travail, qui a été mené avec détermination par Christophe NAJDOVSKI qui était en charge de cette délégation sous l'ancienne mandature.

Je sais que la concision est demandée mais une fois n'est pas coutume, je serai moins concise que d'habitude, parce qu'il me semble nécessaire de faire le rappel des étapes de ce travail pour mesurer le chemin parcouru.

Parce que, à vous entendre aujourd'hui, même si je sais, pour avoir discuté avec vous dans le cadre du travail de la 7e Commission, pour certains d'entre vous, que ce n'est pas votre propos, néanmoins, je voudrais rétablir la valeur que vous aviez reconnue, en tout cas que les différents groupes avaient reconnue à ce travail déjà lorsque la convention nouvelle formule a été adoptée par notre Conseil en juillet 2013, et la mesure de ce chemin parcouru et peut-être essayer de relativiser et de temporiser l'empressement - c'est comme cela que je l'entends - que vous avez que nous réussissions dans ce domaine.

Que nous réussissions à atteindre, et nous y sommes presque, les objectifs qui ont été fixés, qui ont été déterminés par ce travail.

Rappelons que c'est un travail qui a été fait, certes, par nos services, la Direction de la famille et de la petite enfance en premier lieu, qui est en première ligne pour l'exécution, la mise en œuvre et l'accompagnement de l'exécution de ces conventions, mais qui a d'abord été fait avant tout par nos différents groupes.

Ce travail a commencé dès 2008, lorsque la Ville a rappelé à toutes les associations la nécessité de respecter, dans la convention telle qu'elle était rédigée à l'époque, le fait d'accueillir et, en tout cas, respecter l'engagement d'accueillir chaque année des enfants domiciliés à Paris. C'était une première étape.

La Ville a ensuite souligné la nécessité pour ces associations de participer aux commissions d'attribution des arrondissements. C'était une seconde étape.

En 2009, la Ville a revu sa convention en insistant sur la notion de laïcité et sur un accueil universel ouvert à toutes les familles parisiennes dans les mêmes conditions. C'est ainsi, par exemple, qu'aujourd'hui, la convention, telle qu'elle est rédigée, prévoit dorénavant que les structures d'accueil sont ouvertes du lundi matin au vendredi soir.

C'est ensuite l'Inspection générale de la Ville qui a été missionnée au début de l'année 2013 et qui, dans son rapport achevé en avril 2013, a fait état, sachant que c'était sur un échantillon représentatif de dix établissements, d'un nombre relativement limité de situations devant être améliorées, ce qui n'était pas contesté, et qui a proposé des pistes de réflexion pour équilibrer le caractère propre de ces associations et nos attentes de la Ville de Paris, notamment par la promotion d'un modèle d'association ouverte, comme, par exemple, l'association Gan Menahem qui, dans le 18e, fait un travail très collaboratif, participe aux commissions d'attribution, travaille en coopération avec la mairie et présente un projet à caractère social affirmé.

Puis, après l'inspection et le rapport de l'Inspection générale de la Ville, est intervenu le travail de l'Observatoire de la laïcité.

J'ai relu attentivement les débats du Conseil du mois de juillet 2013, où tous les membres de cet hémicycle, en tout cas tous ceux qui se sont exprimés au nom de tous les groupes, ont salué ce travail car tous les groupes ont participé à ce travail.

Ce qui a été échangé, en tout cas les échanges qui ont eu lieu dans le cadre du travail mené par l'Observatoire ont satisfait et ont été une base encourageante qui a abouti à cette convention.

Les dix recommandations faites par l'Observatoire de la laïcité sont annexées à la convention.

Cette convention a été adoptée en juillet 2013 et est en application ; elle a commencé à s'appliquer au 1er janvier 2014, donc nous sommes à six mois de l'application de ces conventions.

Six mois d'une convention pluriannuelle qui a nécessité six ans de travail.

Six ans de travail collaboratif d'échanges, de négociation. Quand on est juriste, on apprend qu'une transaction, c'est une concession réciproque, donc chacun a fait un pas vers l'autre et il me semble, en tout cas, dans les termes de la convention telle qu'elle a été adoptée en juillet 2013 et telle qu'elle est appliquée aujourd'hui, que des concessions ont été faites.

J'entends les doutes que vous exprimez aujourd'hui. Néanmoins, pour lever ces doutes, outre l'intégralité des termes de la convention telle qu'elle a été renforcée l'année dernière, j'aimerais vous rappeler quand même que nos services, la DFPE et la PMI s'emploient à vérifier que ces conventions sont respectées régulièrement.

Je vous rappelle aussi que cette vigilance de nos services et de nous-mêmes, élus, a vocation à s'appliquer et à avoir des effets.

Nous l'avons démontré précédemment, lorsque nous avons constaté que des conventions n'étaient pas appliquées ou mal appliquées, ou pas dans le sens de ce qui a été demandé et des objectifs assignés. La Ville a réagi, notamment avec des raréfactions sur le montant des subventions. Cela s'est produit en 2010, en 2011, en 2012.

Madame SOLANS, vous avez justement rappelé que nous sommes même allés jusqu'à déconventionner et donc à rompre une convention avec une association dont nous estimions qu'elle s'éloignait bien trop, dans le 20e arrondissement notamment, des termes de la convention.

Cette vigilance s'exerce, elle s'est exercée auparavant. Aujourd'hui, chers collègues, l'espoir que je nourris et auquel je crois, je vous invite à vous inscrire dans cet esprit collaboratif de dialogue et de progrès qui a permis d'aboutir à la signature de ces conventions. Nous avons six mois d'application, c'était une première phase, mais cet esprit et cet engagement de notre Municipalité et de l'Exécutif continue pour l'exécution de ces conventions et pour la mise en œuvre de ces conventions.

Les associations, si elles ont besoin d'être accompagnées, nous le ferons. Nous le ferons par un accompagnement et une pédagogie. Les associations sont toutes partantes. J'ai oublié de vous le préciser, toutes sont conventionnées par la C.A.F., qui fait aussi des contrôles. Certaines sont membres de la F.N.A.P.E., la Fédération nationale des associations pour la petite enfance. On est donc bien loin du communautarisme, et là on s'approche vraiment du souci et de l'exigence de neutralité que, Monsieur BROS, vous rappeliez et que vous appeliez dans vos propos.

Chers collègues, je vous invite vraiment à garder cet esprit. N'envoyez pas un signal de défiance, que l'on se pose des questions, c'est normal. Nous sommes dans un cadre contractuel et il est normal que nous vérifions que les engagements pris soient respectés, mais les nôtres aussi. Si les leurs sont respectés, nous devons respecter notre engagement, le fait de soutenir les subventions que nous avons décidé d'accorder à ces associations.

Mes chers collègues, je suis tout à fait ouverte à la discussion et à continuer cette discussion, à continuer ce travail. Dans le cadre de la 7e Commission, nous pourrions tout à fait prévoir de faire un point. Au printemps de l'année prochaine, nous aurons un an d'application de cette convention depuis janvier 2014.

Je suis tout à fait disposée à ce que nous revoyons les sujets précisément, que nous travaillions en collaboration, en tout cas en lien précis - je parle sous le contrôle de la présidente de la 7e Commission - avec bien évidemment nos services pour faire un point sur le déroulement de ces conventions l'année prochaine.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci, Nawel OUMER et merci sur la forme et sur le fond de la sérénité que vous avez donnée à ce débat.

Mes chers collègues, nous avons un vote un peu compliqué, nous avons 31 projets de délibération. Il y en a 25 sur lesquels des contestations ont été portées par divers groupes.

Ce que je vais vous proposer, je les ai regroupés en fonction des éléments qui ont pu être donnés par les Radicaux, les Communistes et les Ecologistes. Je vais vous proposer de voter en trois éléments.

Premier élément : les 6 projets de délibération sur lesquels les Radicaux se sont prononcés pour l'abstention, les Communistes se sont prononcés contre et les Verts se sont prononcés pour l'abstention dans leur expression publique.

Dans un deuxième vote, je vous proposerai la trentaine de projets de délibération sur lesquels les Radicaux ont appelé à l'abstention, les communistes ont appelé à voter contre et les "Verts" se sont prononcés pour ainsi que les autres groupes de la majorité et de l'opposition.

Enfin, je vous proposerai les derniers projets de délibération sur lesquels aucune critique n'a été émise publiquement et qui devraient donc pouvoir rassembler tout le monde.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souhaiterais qu'il s'agisse bien des projets de délibération qui sont à la fois liés aux crèches qui étaient cités dans le rapport de l'Inspection générale, y compris les associations familiales catholiques, les crèches des A.F.C. Je voudrais juste cette précision.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - C'est en effet la liste qui m'a été fournie par le groupe Communiste ; elle regroupe les deux catégories.

Mme Danielle SIMONNET. - Le sujet étant délicat, une erreur pourrait être très mal interprétée.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous sommes bien d'accord.

Je vous propose de vous lire les numéros.

Je mets d'abord aux voix les six établissements qui ont recueilli l'opposition des Communistes et de Danielle SIMONNET et l'abstention des "Verts" et des Radicaux.

Il s'agit des projets de délibération DFPE 1027, 1033, 1209, 1212, 1214 et 1215.

Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - C'est simplement une explication de vote.

Je voudrais, après ces quelques moments, féliciter le calme et la sérénité de Mme Nawel OUMER pour le ton qu'elle a mis dans la défense de ce projet de délibération, son contenu et la façon dont elle a résisté calmement à la provocation de l'extrême gauche.

Je trouve qu'il est très important, de temps en temps, de se retrouver comme cela dans une enceinte républicaine, sur un socle de valeur républicaine, et la laïcité fait partie de ces valeurs républicaines, elle n'interdit pas les convictions religieuses, et que l'on puisse, au-delà des clivages partisans, faire reposer la gestion de Paris sur des valeurs pérennes.

Ce qui m'inquiète plus...

Madame SIMONNET, laissez-moi parler.

Ce qui m'inquiète plus, c'est la fragilité que révèle ce débat au sein de votre majorité municipale. Et cela, pour l'avenir de la gestion de Paris, cela me laisse perplexe.

En l'occurrence, nous voterons bien évidemment ces projets de délibération.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Cela fait treize ans que c'est le cas, la majorité a l'air de tenir. Je vous remercie.

Explication de vote du groupe Communiste qui m'avait l'air pourtant assez clair dans son explication.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je crois que les propos de mes deux collègues, même si Danielle SIMONNET n'est pas dans notre groupe, mais les propos ont été clairs : jamais nous n'avons remis en cause les confessions de chaque pratiquant et nous respectons profondément la laïcité.

Nous respectons tout ce qui a été évoqué par l'adjointe et nous nous félicitons des avancées de la Municipalité et de la majorité, Monsieur AZIÈRE, mais nous pensons que cela ne va pas assez loin. Nous pensons que l'argent public ne doit pas financer des pratiques et des cultes.

Nous pourrions d'ailleurs proposer à ce qu'il y ait du "testing", comme l'une de mes collègues l'a fait dans cet hémicycle, pour voir exactement au quotidien quelles sont les pratiques, et notamment quand on met des instruments religieux ou des documents dans les berceaux des enfants, des élèves dans les écoles et dans les crèches.

Voilà pourquoi nous votons contre, parce que l'argent public n'a pas à financer ce type de pratiques et ce n'est pas du tout une attaque contre les religions.

Sachez qu'aujourd'hui j'étais moi-même à des obsèques d'une personne qui était d'une confession religieuse qui n'est pas la mienne. C'est la vie de tous les jours. Les Communistes, comme les membres du Front de gauche, ne sont pas des extrémistes. Ce sont des hommes et des femmes de gauche, qui défendent des valeurs républicaines de laïcité et qui défendent aussi notre patrimoine de la Révolution française et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, les 6 premiers projets de délibération. Je les rappelle pour mémoire : DFPE 1027, 1033, 1209, 1212, 1214 et 1215.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les projets de délibération sont adoptés. (2014, DFPE 1027, 1033, 1209, 1212, 1214 et 1215).

Merci.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, les 18 projets de délibération suivants qui sont les : DFPE 1007, 1015, 1090, 1093, 1120, 1122, 1123, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270 et 1271.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les projets de délibération sont adoptés. (2014, DFPE 1007, 1015, 1090, 1093, 1120, 1122, 1123, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270 et 1271).

Merci.

Et je mets enfin aux voix, à main levée, les 7 derniers projets de délibération qui sont, pour rappel, les DFPE 1054, 1077, 1098, 1045, 1191, 1194 et 1012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité. (2014, DFPE 1054, 1077, 1098, 1045, 1191, 1194 et 1012).

Merci !

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un équipement de petite enfance.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 81 dans le fascicule, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif à la création d'un équipement de petite enfance.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour une minute maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement de créer un équipement au 9, rue Léon-Delhomme. C'est la proposition que nous faisons puisque dans la campagne électorale, Anne HIDALGO avait proposé que soit créé un équipement de petite enfance sur un site sur lequel nous avons délibéré hier, qui est l'ancien site envisagé : c'est le réservoir de Grenelle.

Mais puisque nous avons décidé à l'unanimité de ne pas y toucher, il convient de trouver un lieu alternatif : c'est pourquoi nous proposons ce lieu.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER pour la réponse.

Il y aura ensuite une explication de vote.

Mme Nawel OUMER. - Je serai très concise, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur CONTASSOT, sur cette demande de vœu, en tout cas sous la forme d'un vœu de demande d'étude concernant une adresse pour un équipement petite enfance, je vous dirai, déjà sur le fond, qu'il n'y a pas de difficulté sur le principe de cette étude.

Néanmoins, compte tenu de la forme et des réponses que j'ai déjà faites sur des vœux prenant une forme similaire lors des précédents Conseils, je vous proposerai, puisque je vous indique et je m'engage à considérer que la demande est faite déjà à la DFPE, de tout simplement retirer le vœu, considérant qu'il y est déjà presque fait droit.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, maintenez-vous votre vœu ?

M. Yves CONTASSOT. - Si mon vœu est exaucé, je n'ai plus besoin de le déposer.

Merci.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Il est donc retiré, merci.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au traitement des auxiliaires de puériculture.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 82 et 82 bis dans le fascicule, déposés par le GEP et l'Exécutif, relatifs au traitement des auxiliaires de puériculture.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour une minute maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Un vœu pour valoriser les auxiliaires de puériculture intégrées au volet de remplacement.

La question des remplacements des personnels dans nos établissements de petite enfance est majeure. Comme l'actualité sociale récente l'a encore rappelé, la situation dans nos crèches parisiennes a nécessité la création d'un volet de remplaçantes qui, nous le reconnaissons, a été renforcée récemment.

Pourtant, l'efficacité de ce volet n'est toujours pas suffisante. Les retours des équipes en font état.

Il faut pour y arriver que les auxiliaires de puériculture remplaçantes soient suffisamment expérimentées et volontaires pour intégrer rapidement les équipes, s'adapter aux projets pédagogiques et prendre en charge les enfants, parfois au pied levé, avec respect et compétence.

Nous proposons donc que pour rendre plus attractif ce volet de remplacement, et afin de revaloriser ces postes particuliers et néanmoins essentiels au bon fonctionnement des établissements, la Mairie de Paris revalorise de 100 euros mensuels le traitement des auxiliaires remplaçantes.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci, et merci de votre concision.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je proposerai à ma collègue et aux élus du groupe Ecologiste de Paris de retirer ce vœu au profit de celui présenté par l'Exécutif, le vœu n° 82 bis.

De façon sibylline, très rapidement, les éléments visés dans les considérants... votre vœu bien évidemment... surtout le rappel du vœu de l'Exécutif adopté lors de la séance du mois de juin sur l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la petite enfance, dans lequel nous avons pris des engagements sur beaucoup de points et notamment sur un travail à continuer et à mener à terme, et à bon terme, sur le fonctionnement du volant de remplacement, vous rappelant que ce volant qui a été créé par la Ville justement pour pallier les absences dans les crèches a été renforcé en 2011 par la création de 125 postes supplémentaires.

L'idée est que l'on puisse, aux termes de ce vœu, et ce sont les termes du dispositif que je vais vous lire rapidement : "que dans le cadre de la réflexion engagée sur l'amélioration du fonctionnement du volant de remplacement, les services de la Ville fassent des propositions à l'automne pour améliorer l'attractivité des missions de remplacement dans le cadre d'un nouveau dispositif en étudiant en particulier les possibilités d'amélioration du régime indemnitaire des agents concernés".

M. Mao PÉNINO, adjoint, président. - Merci.

Madame SOLANS, retirez-vous votre vœu ?

Mme Aurélie SOLANS. - Dans la mesure où le vœu que vous nous proposez a bien pris en compte cette question de la possibilité d'amélioration du régime indemnitaire, on peut retirer ce vœu.

M. Mao PÉNINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 133).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'ouverture de nouvelles crèches (15e).

M. Mao PÉNINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 83 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à l'ouverture de nouvelles crèches dans le 15e arrondissement.

La parole est à Sylvie CEYRAC, pour une minute maximum.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

À ce jour, 75 % des demandes de place en crèche ne peuvent être satisfaites dans le 15e arrondissement.

Autant dire que la situation est extrêmement tendue. Il est de plus en plus incompréhensible pour les parents de s'entendre dire qu'il n'y a plus de places.

La Maire de Paris s'étant engagée dans sa campagne à créer 5.000 places de crèches, dont 500 dans le 15e, vous abondez donc, j'en suis sûre, dans le sens de ce vœu, qui demande la création de places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

Nous souhaitons que la Maire de Paris nous éclaire sur l'avancement de projets en cours ou à venir permettant de répondre a minima aux besoins des familles.

La Maire de Paris s'était montrée favorable à l'implantation d'une crèche sur les terrains libérés à la suite de la restructuration de l'école Olivier-de-Serres, peut-on avancer sur ce dossier ?

Notre Conseil vote régulièrement des projets de délibération pour acheter des places ou déléguer la gestion d'établissements d'accueil. La réservation de 36 places dans les places du Ministère de la Défense s'inscrit pleinement dans cette logique. Peut-on espérer que la Ville saisisse cette opportunité ?

Enfin, où en est-on concernant le transfert de la crèche Keller ?

M. Mao PÉNINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, sur ce vœu, qui comporte des questions précises, une réponse de principe, et j'ai presque envie de m'adresser à l'ensemble de mes collègues : cela fait déjà trois fois, quatre fois maintenant que je réponds la même chose à ces demandes de vœux sur, soit des projets d'étude ou des demandes d'étude sur une localisation, sur la possibilité d'une localisation, soit d'informations sur le déroulé d'études déjà lancées.

Je suis à votre disposition, et la Direction de la Famille et de la Petite Enfance également. Je pense que le chemin sera beaucoup plus rapide de nous interpellier directement.

Encore une fois, je rappelle, comme je l'avais précisé au mois de mai, que la programmation de 5.000 places en crèche est en cours d'élaboration, que bien évidemment, les arrondissements seront associés à la réalisation de ces programmations en tenant compte des besoins identifiés par arrondissement, voire par quartier dans les arrondissements.

Une fois encore, ces demandes que j'entends sont dans la forme peut-être malvenues, en tout cas pas forcément la plus appropriée et la plus efficace pour que vous ayez des réponses très claires, circonstanciées, puisque la forme ne s'y prête pas nécessairement, et un peu "prématurées" dans la mesure où on est en phase de construction de ce plan.

Pour le principe, je vous demanderai de retirer ce vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Sauf erreur de ma part, néanmoins, il me semble que des précisions vous avaient déjà été données, puisque ce vœu avait été présenté en Conseil d'arrondissement.

Je peux les donner rapidement pour les trois questions, ou pas, ou vous les transmettre directement.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Vous transmettez.

Mme Nawel OUMER. - Voilà : je transmettrai.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Maintenez-vous votre vœu ? Oui ?

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DJS 220 - Subvention (11.000 euros) à l'association "Jets d'Encre".

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 220 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Jets d'Encre".

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour 5 minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela va être beaucoup plus court que cela.

Je voulais attirer votre attention sur cette association qui fédère les jeunes engagés dans des journaux lycéens et étudiants. Ils ont entre 11 et 25 ans, puisque 25 ans, c'est la limite d'âge. Une fois que vous l'avez dépassée, vous ne pouvez plus être engagé à "Jets d'Encre". Donc c'est vraiment une association de jeunes qui vivent ainsi leur première expérience de presse écrite. Cela peut se dérouler dans leur établissement scolaire, le Conseil des jeunes ou bien l'association de quartier.

Depuis 2006, cette association organise un festival, Expresso, à Paris. Ces dernières années, ils étaient aussi dans le 20e arrondissement. Si vous avez envie de voir un jour plusieurs centaines de jeunes qui se réunissent pour

un week-end non-stop d'écriture journalistique, allez-y, puisque vous pourrez assister à des défis lancés aux différentes équipes qui réalisent articles, interviews aussi. Ils vont dans le quartier dans lequel se passe le festival. Tout cela dans un temps limité. Ils sont ensuite jugés. C'est donc un événement à la fois festif, mais surtout, un excellent lieu pour écouter la parole des jeunes et leur engagement, ce qui est essentiel dans un parcours d'autonomie.

C'est pourquoi le soutien, qui est à la fois financier et logistique de la Ville, me paraît essentiel et s'inscrit complètement dans la politique municipale qui est portée, d'aide à l'autonomie et à l'engagement des jeunes.

Merci.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci à Nathalie MAQUOI pour son soutien et son intervention concernant cette belle association "Jets d'encre" qui soutient la presse d'initiatives jeunes, notamment les journaux de quartier ou les journaux scolaires et lycéens.

C'est effectivement une association de jeunes pour les jeunes, comme vous l'avez souligné, puisque tous les membres doivent être âgés de 25 ans au maximum.

Cette association propose des conseils et des formations à la rédaction aux jeunes. Ils organisent des manifestations permettant l'échange entre des journalistes jeunes et viennent en aide aux jeunes, victimes de censure ou de pression.

Pour cela, l'association a adopté une charte des journalistes jeunes, qui est un Code de déontologie de la presse jeune. Effectivement, elle organise également un festival Expresso. Pour l'édition 2014, il a eu lieu les 24 et 25 mai au gymnase du parc interdépartemental des sports de la Courneuve, avec le soutien de la DJS de la Ville. Ce festival a accueilli 250 participants.

C'est donc une très belle association de jeunes qui soutient et aide les jeunes, notamment dans le domaine de la presse.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ayant moi-même appartenu à cette association il y a de très longues années de cela, je ne peux que m'en féliciter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 220.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 220).

2014 DJS 254 - Centre d'animation Valeyre (9e) - Convention avec l'association La Ligue de l'Enseignement - Fédération de Paris pour la gestion du centre d'animation.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous allons terminer l'examen de la 7e Commission par le projet de délibération DJS 254 relatif au centre d'animation Valeyre, et la convention avec l'association La Ligue de l'enseignement, fédération de Paris pour sa gestion.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, par ce projet de délibération, il nous est proposé de confier pour cinq ans, la gestion en délégation de service public du centre d'animation Valeyre, situé dans le 9e arrondissement, à l'association la Ligue de l'enseignement.

Avec mon collègue Jean-François LEGARET, nous nous étions opposés en Commission d'appel d'offres à ce projet d'attribution. Le Conseil du 9^e arrondissement, sous la présidence de son maire, Mme Delphine BURKLI, a renouvelé cette opposition.

Aujourd'hui, nous n'avons pas changé d'avis. Ce projet nous paraît, en effet, contrevenir aux principes élémentaires qui devraient guider l'attribution de telles délégations de service public.

Premier élément : la Ligue de l'enseignement était la seule candidate à cette délégation. Il n'y a donc pas eu de mise en concurrence. Or, s'il est vrai que toutes les associations n'ont pas les reins suffisamment solides pour prendre en charge des centres d'animation de cette importance, il existe, de l'aveu même des services de la Ville, au moins une dizaine d'associations à Paris susceptibles de candidater. Il n'est donc absolument pas normal de n'en retrouver qu'une seule à l'arrivée.

Deuxième élément : cette absence de concurrence est d'autant plus regrettable que la Ligue de l'enseignement a déjà été choisie pour gérer le seul autre centre d'animation du 9^e arrondissement situé rue de La Tour des Dames. De sorte que l'adoption de ce projet de délibération conduirait à placer la Ligue de l'enseignement dans une situation de monopole sur les centres d'animation du 9^e arrondissement, ce qui n'est, vous le conviendrez, pas tout à fait idéal.

Troisième raison de notre opposition : pour aggraver encore les choses, le projet présenté par la Ligue n'est pas équilibré sur le plan financier.

M. BARGETON, président de la commission d'appel d'offres et adjoint aux Finances, s'en était lui-même ému en séance de la commission, demandant à ses services, aux services de la Ville, d'engager une négociation très serrée avec la Ligue, sous peine de déclarer l'appel infructueux. Or, force est de constater, qu'à l'issue de ces négociations, le compte n'y est toujours pas.

La facture présentée par la Ligue de l'enseignement à la Ville est certes un peu allégée, mais c'est au prix de la suppression d'un poste d'animateur, les activités proposées restant par ailleurs déficitaires, ce qui n'est pas acceptable.

Quatrième élément : l'équipe municipale du 9^e arrondissement nouvellement élue n'a à aucun moment été associée à la conception du cahier des charges des activités du centre. Et pour cause : ce cahier des charges a été rédigé en catimini juste avant les élections. Or, c'est une bonne partie de la politique de la jeunesse de l'arrondissement, priorité de la nouvelle équipe, qui est ici en jeu.

Enfin, un élément de contexte à prendre en compte, même si cela n'intervient pas directement dans les considérations pour l'attribution de délégation de service public, on nous a fait part de nombreux dysfonctionnements dans le processus d'inscription pour les activités à l'année prochaine à ce centre d'animation.

Mes chers collègues, il n'est pas encore trop tard pour renoncer à cette convention qui, vous l'avez compris, n'a pas été passée dans de bonnes conditions. Pourquoi donc ne pas décider de proroger pour un an le marché du gestionnaire actuel et relancer un appel public à candidatures sur la base d'un cahier des charges élaboré en concertation avec la mairie d'arrondissement, et bénéficiant d'une meilleure publicité, parce que c'est l'absence d'une bonne publicité qui a fait que l'on s'est retrouvé avec une seule candidature ?

Une telle démarche, soucieuse de la démocratie locale qui vous est chère, serait également plus respectueuse des deniers publics.

J'ajoute qu'elle aurait, au-delà du cas particulier du 9^e arrondissement, valeur d'exemple pour l'ensemble des délégations de service public à l'échelle parisienne dans ces domaines, car les problèmes que j'ai soulignés à propos du centre Valeyre, pourraient être également relevés à propos de nombreux autres marchés ou de délégations de service public dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Le projet de délibération DJS 254 concerne le choix du délégataire pour la gestion en délégation de service public de l'un des 51 centres d'animation de la Ville de Paris. Il s'agit du centre d'animation Valeyre, situé dans le 9^e arrondissement.

Sachez que les 51 centres d'animation de la Ville de Paris sont gérés par 11 associations différentes à Paris.

Vous le voyez, il est loin le temps où la gestion des centres d'animation était confiée à un seul opérateur, comme dans les années 90. Parmi ces délégataires, on peut citer d'importantes associations d'éducation populaire, comme la fédération des MJC en Ile-de-France, la Ligue de l'enseignement, mais également des associations plus locales comme CRL10, pour le 10^e arrondissement, ou Casdal 14 pour le 14^e arrondissement.

Toutes ces associations qui gèrent nos équipements publics sont évidemment contrôlées très régulièrement par la Ville de Paris, à la fois sur le volet financier et sur le respect de leurs engagements en matière d'animation socioculturelle et d'accueil du public.

Votre intervention pointe du doigt la désignation comme délégataire de la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement. Sachez que la Ligue de l'enseignement est gestionnaire de 18 centres d'animation à Paris, notamment dans les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements, et également de centres dans les 9^e et 12^e arrondissements.

Cette proportion de 18 centres sur 51, soit environ un tiers, reste donc raisonnable, même s'il va de soi que nous souhaitons une diversité d'acteurs, dans ce domaine comme dans tous les autres.

Pour cela, nous essayons de créer les conditions d'une multiplicité de candidatures. La Direction des Achats effectue actuellement un travail de repérage important en ce sens. Nous réduisons également la taille des lots pour nos appels d'offres pour permettre à des associations de taille intermédiaire de pouvoir candidater sur des lots qui soient justement pas trop importants et, donc, donner toute sa chance à des associations peut-être moins grosses que la Ligue.

Par exemple, dans le 13^e arrondissement, nous avons fait le choix, pour le nouvel appel d'offres de gestion des centres de gestion d'animation, de faire deux lots.

Nous pouvons donc regretter qu'il n'y ait eu qu'un seul candidat suite à un appel d'offres pour la gestion du centre d'animation Valeyre, en l'occurrence le gestionnaire sortant.

Toutefois, nous pouvons nous réjouir de la qualité de cette candidature reconnue par les services de la Ville en charge de l'expertise. Je rappelle que la note globale de 8,15 sur 10 a été affectée à cette offre.

Les activités proposées sont en effet diverses, un programme d'activités pour les jeunes, un programme d'insertion, des activités de convivialité et de proximité, des actions transversales proposées en matière de sensibilisation à l'environnement, d'accueil des personnes handicapées et d'éducation à la citoyenneté.

De plus, l'équipe permanente du centre d'animation sera renforcée par un poste d'animateur jeunesse, ce qui cadre tout à fait avec les orientations que je souhaite et que la Ville souhaite en matière d'accueil et d'information des jeunes dans les centres d'animation.

Concernant la procédure d'appel d'offres, évidemment, l'ensemble de la procédure et du droit a été totalement respecté et cette procédure a duré plus d'un an. Elle a débuté le 25 avril 2013 par un vote à l'unanimité du Conseil du 9^e arrondissement et, donc, de l'opposition municipale de l'époque, choisissant la délégation de service public comme mode de gestion du centre d'animation Valeyre pour la période 2014-2019. On ne peut pas vraiment dire qu'un vote en Conseil d'arrondissement est une procédure faite en catimini.

Suite à ce vote, la Commission consultative des Services publics locaux a émis un avis favorable sur le projet de délégation de service public le 12 septembre 2013.

Puis, le 14 octobre 2013, le Conseil de Paris a approuvé le principe de la passation d'une convention de délégation de service public et a autorisé le Maire de Paris à engager, sur la base du rapport prévu par le Code général des collectivités territoriales, la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du futur marché.

Les candidats ont ensuite eu deux mois pour se déclarer, un avis d'appel public à candidatures ayant fait l'objet d'une insertion dans le quotidien "Le Parisien" et le magazine "Télérama" le 16 octobre 2013, ce qui est une publicité normale.

La Commission d'appel d'offres dite Sapin a jugé recevable la candidature de la Ligue de l'Enseignement, fédération de Paris. Elle a alors procédé à l'ouverture de l'offre du candidat le 19 février 2014.

Enfin, la séance de négociation du 4 juin 2014 a permis à la Ville de Paris de faire baisser de 139.702 euros l'aide financière demandée par le candidat dans son offre initiale et donc de faire baisser le prix.

Vous évoquez l'absence de mise en concurrence. Vous jetez le soupçon sur les services de la Ville et sur le travail qui a été effectué. Je ne comprends pas ces insinuations qui me paraissent assez graves.

Au contraire, cette offre de la Ligue de l'Enseignement est une bonne offre et, compte tenu de tous ces éléments, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Pauline VERON.

Madame la maire d'arrondissement ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération qui concerne le 9e arrondissement et, à ce titre, je prends la parole.

Tout a été dit excellemment par mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT. Je voulais rappeler que l'offre financière de la Ligue est élevée, surévaluée et disproportionnée.

Ce qui me choque, dans les explications de Mme l'adjointe au Maire, c'est que vous persistiez à vouloir valider cette convention en choisissant de maintenir des activités déficitaires et sur la base d'une proposition financière de 8 % plus élevée que les estimations faites par la Ville.

Tout cela manque de clarté, il ne s'agit pas de jeter l'anathème sur la Ligue de l'Enseignement ou sur les services de la Ville, loin de là, mais un certain nombre de griefs ont été présentés par Jean-Baptiste de FROMENT, vous n'avez pas répondu, donc nous déplorons cette absence de réponse, cette absence de clarté et nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

On ne s'arrête plus...

Je crois que tous les arguments ont été échangés et que les choses sont assez claires !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 254.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 254).

2014 DF 1025 - Institution de la taxe sur les friches commerciales.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 8e Commission et à l'examen du projet de délibération DF 1025 relatif à l'institution de la taxe sur les friches commerciales.

Je vais donner successivement la parole à Jean-François LEGARET, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Bernard BROS, Danielle SIMONNET, David BELLARD et Rémi FÉRAUD.

Monsieur Jean-François LEGARET, vous avez la parole. Cinq minutes chacun maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, une observation pour s'étonner que la création d'une taxe, puisqu'il s'agit bien de créer un impôt nouveau, encore un jour solennel, la création d'une taxe se fasse dans le cadre de l'examen des affaires de la 8e commission.

Cela devrait, je crois, en bonne logique, relever de la 1re commission, mais j'ai déjà fait cette observation en 1re commission.

J'ai demandé à l'adjoint chargé des finances, M. Julien BARGETON, en 1re commission, c'est une question de bon sens, terre-à-terre, combien allait rapporter cette nouvelle taxe.

Je ne peux que vous citer la réponse qui m'a été faite : "Elle ne rapportera rien", mais elle aura, paraît-il, un effet incitatif.

J'aimerais bien que l'on m'explique comment une taxe qui ne rapporte rien peut avoir un effet incitatif ou dissuasif. Cela me paraît être en soi assez curieux, mais les questions que je pose sont simples.

D'abord, quand est-ce que l'Exécutif municipal cessera d'utiliser, d'exploiter toutes les ressources possibles et imaginables de l'arsenal du Code général des impôts pour taxer au maximum de toutes les possibilités offertes ?

M. BROSSAT a récemment dit que "cette taxe permettrait de stimuler la transformation de bureaux en logements". Voilà un but qui nous paraît tout à fait louable, mais on voit bien que, s'il est nécessaire de créer une taxe, c'est que la politique qui a été suivie depuis 13 ans est loin d'être suffisante.

Je ne citerai d'ailleurs qu'un seul exemple dans le 1er arrondissement, la vente à la Caisse d'épargne du 40 de la rue du Louvre, qui était un immeuble parfaitement apte à la création de logements sociaux et intermédiaires, a été cédé de gré à gré, sans appel à candidatures, sans mise en concurrence et pour y réaliser, devinez quoi, exclusivement des bureaux.

Je pense que, si une nouvelle politique s'affirme, on ne peut naturellement que l'accueillir avec satisfaction, encourager à transformer des bureaux en logements, soit, que la Ville commence par donner l'exemple.

Il y a le centre Morland qui est très largement inutilisé depuis des années, nous avons proposé d'y faire un centre d'accueil pour des sans domicile fixe pendant la période hivernale, on n'a pas suivi nos recommandations. On a examiné le cas de l'immeuble Morland dans le cadre des travaux de la M.I.E. sur la stratégie immobilière.

Nous demandons, par un autre vœu, la réunion aussi rapide que possible du Conseil du patrimoine de la Ville.

Voilà des questions qu'il nous semblerait utile de poser, plutôt que de créer un impôt nouveau dont l'aspect dissuasif ou incitatif nous paraît extrêmement évanescant, distant et ne pas avoir les moindres chances d'atteindre les niveaux de performance que la Ville peut ambitionner, à condition qu'elle soit capable d'affirmer ses objectifs et de soutenir une vraie politique de transformation de bureaux en logements.

Nous attendons de voir l'Exécutif nous administrer la preuve qu'il a vraiment la volonté de le faire autrement qu'en créant une taxe nouvelle.

Cela fait beaucoup de taxes nouvelles créées depuis 2001, en voilà une de plus. Nous sommes contre la création des taxes, nous sommes contre l'aggravation de la fiscalité et, pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai intitulé notre expression du groupe dans le prochain magazine municipal "De la parole aux actes" et je dois l'avouer, Monsieur LEGARET, en l'écrivant, j'ai pensé à vous.

J'ai pensé au mot fétiche que vous utilisiez dans cette même enceinte il y a trois semaines : inaction.

La démonstration que vous vouliez faire tombe une nouvelle fois à l'eau. Après avoir, dès la première séance, décliné sa feuille de route, mis en place dès la deuxième séance le "scoring" sans votre assentiment, la troisième séance voit l'examen de la mise en discussion à la fois du Plan Local d'Habitat et, en effet, de la création d'une taxe dissuasive sur les friches commerciales.

Pas mal pour une municipalité inactive et un adjoint inactif comme Ian BROSSAT !

Ce projet de délibération semble ne pas vous plaire, Mesdames et Messieurs de la droite.

Pourquoi ?

Qu'est-ce qui vous dérange dans l'instauration de cette nouvelle taxe ?

Nous le savons : par principe, vous êtes contre les taxes, souvent parce que vous détenez les richesses que vous ne voulez pas partager, mais, bon, c'est un autre sujet !

Mais peut-on vous rappeler le nombre de taxes supplémentaires que vous avez créées pendant que vous étiez aux affaires ?

N'aviez-vous pas vous-mêmes, comme malheureusement le Gouvernement actuel, décidé d'augmenter la T.V.A., que vous avez osé appeler T.V.A. sociale ? Alors que cette taxe est la plus injuste qui soit, puisqu'elle n'est pas progressive et qu'elle pèse de la même manière, voire plus sur les foyers les plus modestes, que sur ceux qui

disposent de hauts revenus et qui habitent étrangement dans l'Est de Paris... dans l'Ouest de Paris et dans les arrondissements où on le voit d'ailleurs : 35 % des assujettis à l'I.S.F. habitent Paris et 12 % dans vos arrondissements.

Je voudrais vous dire, nous ne trouvons pas normal que l'on agisse pas sur ce levier, lorsque l'on chiffre à 18 millions les mètres carrés de bureaux à Paris, dont 6 à 7 % d'entre eux sont vacants, alors que nous avons ici même fait le constat du manque de logements sociaux dans de nombreux arrondissements, alors que nombre de ces bureaux, construits soit dans le patrimoine haussmannien ou plus récemment dans les années 1960 et 1970, ne sont plus adaptés à la fonctionnalité des espaces de travail du XXI^e siècle.

Ne faudrait-il rien faire ?

C'est vous qui nous poussez à l'inaction et au statu quo, Monsieur LEGARET.

Mon ami et camarade Ian BROSSAT l'a dit récemment dans la presse : dans l'idéal, il faudrait que cette taxe ne rapporte rien.

Oui, car nous créons une arme dissuasive et pas un impôt supplémentaire !

Si les propriétaires de locaux vides ou abandonnés ne jouaient pas la rétention dans le but de spéculer, nous pourrions intelligemment travailler ensemble, par la transformation et la réhabilitation de ces bureaux, à créer du logement à Paris et dans les quartiers qui sont fort dépourvus, comme le 9^e arrondissement, par exemple, qui n'a que 5,4 % de logements sociaux.

Cette taxe ne s'applique qu'à partir de deux ans de vacance. En revanche, l'écu au logement et celui aux Finances proposent qu'elle soit progressive et donc dissuasive. Le but n'est pas d'affamer les propriétaires de locaux commerciaux et de bureaux vacants mais bien qu'ils mettent en vente ou qu'ils les transforment en logements pour nous aider à résoudre une partie du problème de logement des Parisiennes et des Parisiens.

Les cris d'orfraie que j'ai entendus de l'autre côté de l'hémicycle me rassurent : nous tapons juste et bien. Il y a bien ici d'un côté l'égoïsme et de l'autre la défense de l'intérêt général.

D'ailleurs, cette question ne concerne pas que notre ville, mais bien l'ensemble de l'Ile-de-France. C'est le sens du vœu que mes amis, en particulier Jacques BAUDRIER qui siège au S.T.I.F., ont fait voter avant-hier à une large majorité, à l'exception notable des élus de droite des Hauts-de-Seine.

Je le résume : trop de bureaux à l'Ouest, trop de logements à l'Est et des conséquences néfastes pour les salariés, en particulier la fatigue due à un accroissement du temps de transport entre le domicile et le travail.

S'il y avait eu des progrès depuis les années 1970 et le célèbre film "Elle court, elle court la banlieue", nous assistons à nouveau, depuis quelques années, à une augmentation du temps de transport entre le domicile et le travail.

L'une des raisons, vous le savez bien, est l'impossibilité pour un grand nombre de salariés de vivre dans le centre de la région parisienne mais qui doivent, au contraire, s'expatrier aux marges de la région, du fait du prix des loyers et du foncier.

Les conséquences en matière de dégradation des conditions de transport et la pollution engendrée par l'usage accru de l'automobile doivent nous guider dans cette option, je dirais cette obsession de rapprocher le salarié du travail.

Nous avons ici une cohérence d'action, une cohérence qui sera portée aussi au Sénat par notre camarade sénateur de Paris Pierre LAURENT qui apportera, dès ce soir, trois nouvelles mesures :

- une mesure pour une nouvelle taxe sur les logements vides,
- une mesure pour une nouvelle taxe sur les bureaux vides,
- une mesure pour une nouvelle taxe sur les résidences secondaires.

J'ose espérer que tout ce qui sera débattu autour de la taxe de séjour donnera un peu plus de mou pour le budget de la Ville de Paris et, si ce n'est pas le cas, Monsieur LEGARET, oui, je représenterai notre vœu pour l'augmentation des DMTO.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, 5 minutes maximum.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci.

Nous le répétons depuis maintenant trois Conseils de Paris : tout doit être fait pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en termes d'offre de logement à Paris. Tous les leviers doivent être actionnés pour rendre concret le projet sur lequel les Parisiennes et les Parisiens nous ont élus en mars dernier.

La taxe due pour les locaux qui ne sont plus affectés à une activité passible de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans est une nouveauté.

Elle avait d'ailleurs été proposée pendant la campagne électorale par plusieurs formations politiques.

L'objectif de cette taxe est de dissuader les propriétaires de laisser les locaux commerciaux à l'abandon et de stimuler ainsi la transformation de bureaux en logements.

Je n'ai pas souvent l'occasion de me féliciter de la mise en place de nouvelles taxes, mais je dois reconnaître que celle qui nous est proposée a du sens et une cohérence, tout particulièrement dans les secteurs où il y a un manque de logements : je pense notamment aux arrondissements du centre de Paris. Quoi de plus triste et de plus contreproductif en termes d'image et d'attractivité que des rues inanimées où des bureaux vacants attendent depuis des mois, voire des années, d'être loués.

Personne ne peut se contenter de cette situation qui est pourtant une réalité dans trop de rues, de nombreuses rues parisiennes. En plus d'être incitative pour transformer les bureaux en logements, cette mesure permet une dynamisation de nos quartiers au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

Quelques points néanmoins sur lesquels je souhaite interroger l'Exécutif.

Avons-nous d'ores et déjà une idée du nombre de bureaux ou commerces qui pourraient aujourd'hui être concernés à Paris ?

Même si l'objectif n'est pas de soulever les fonds, avons-nous, malgré tout, une fourchette sur les recettes que cette taxe pourrait amener à la Ville ?

Enfin, est-ce que les commerces ou les bureaux, pour lesquels il y aurait, par exemple, un litige ou un problème juridique entre propriétaires, bloquant une vente ou une libération de terrain, seront mécaniquement assujettis à cette taxe ? Je pense que, dans ce cas précis, il faudrait faire preuve de souplesse pour ne pas créer de situations trop arbitraires et appliquer sans discernement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous soutenons la démarche globale de la ville sur la dynamisation de nos quartiers et d'amplification de l'offre de logement.

Mon groupe votera donc ce projet de délibération qui va dans le sens du projet que nous avons porté ensemble pendant la dernière campagne.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Jean-Bernard et merci de ta concision.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je veux saluer votre décision d'instaurer cette taxe sur les friches commerciales.

Enfin, on se décide à taxer les bureaux vides qui sont, on le sait bien, un des leviers de la spéculation immobilière dans la capitale.

Donc, félicitation pour cette initiative, pour ce projet de délibération !

Vous choisissez, dans le projet de délibération, de fixer d'emblée cette taxe au niveau maximal autorisé, ce qui est bien normal puisque Paris est la ville de France qui souffre le plus de cette spéculation, et je trouve que cette démarche, initiée par Ian BROSSAT, va tout à fait dans le bon sens.

D'ailleurs, dans la campagne, je défendais également cette proposition.

Donc, c'est en toute cohérence et avec satisfaction que je voterai pour.

Je souhaiterais, par ailleurs, attirer votre attention sur le fait que, chez les bailleurs sociaux également, nous avons des rez-de-chaussée, des locaux commerciaux qui, parfois, restent un an, deux ans, trois ans sans avoir été loués - j'ai d'ailleurs de nombreuses adresses ainsi dans le 20e, par exemple - et sur lesquels je pense il faut aussi absolument agir. Agir à la fois pour voir s'il n'y a pas, selon les quartiers et selon la réalité de l'existence ou pas de commerces, nécessité aussi de bien exiger des bailleurs sociaux, en amont de l'application de cette taxe, la transformation de ces bureaux ou de ces locaux commerciaux en logements.

Mais il faut aussi avoir conscience d'un autre problème, pour lequel je pense que cette taxe sur les friches commerciales pourrait aussi évoluer et s'appliquer. Il faut aussi penser que les locaux disponibles, de commerces ou de bureaux non loués pendant de nombreuses années, peuvent être transformés en locaux associatifs, car notre ville manque terriblement de locaux pour les associations. Il faut absolument que nous développions une politique vraiment ambitieuse pour permettre aux associations d'accéder à des locaux, avec des loyers qui soient adaptés à la situation économique souvent difficile pour les associations.

Ce doit être un objectif, aussi, majeur, important pour nous de pouvoir encourager l'implication citoyenne, puisque c'est une condition de notre dynamique démocratique et de notre volonté de permettre réellement aux Parisiennes et aux Parisiens de pouvoir se réapproprier leur ville.

J'espère que vous tiendrez compte de cette réflexion également à mener pour faciliter aussi les associations à l'accès aux locaux.

Je me félicite de cette volonté d'agir enfin contre la spéculation immobilière et contre cette anomalie qui veut que des milliers de mètres carrés de bureaux et de locaux commerciaux restent vides et inutilisés à Paris, alors que tant de personnes continuent à peiner à se loger et doivent subir des loyers dont le montant est devenu inacceptable.

Et franchement, j'assume ! Si cette taxe sur les friches commerciales permet d'engranger des recettes, ce sera justice que ces recettes soient justement réaffectées au financement de nos politiques en faveur du logement social.

N'ayons aucun état d'âme sur ce sujet, et ne commençons pas par être timides et rassurer tout le monde sur le fait que cette taxe ne rapporterait rien. On souhaite bien évidemment, et c'est l'objectif de son efficacité, j'imagine que vous le partagez, qu'elle puisse permettre dans l'immédiateté que des locaux soient transformés en logements et je rajoute, ou en locaux associatifs.

Maintenant, il est logique que la spéculation soit taxée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame Danielle SIMONNET.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous l'avons rappelé lors des précédents Conseils et encore ce matin : notre ville est soumise à une forte pénurie de logements, et de trop nombreux habitants n'ont plus les moyens de trouver de quoi se loger.

Nous avons eu largement l'occasion d'en débattre et encore une fois, nous nous réjouissons de voir que cette question est une priorité pour cette mandature.

La proposition de taxe sur les friches commerciales prévue par le Code général des impôts pour les locaux qui ne sont plus affectés à une activité passible de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans constitue pour nous un outil essentiel.

Enfin, nous taxons des friches commerciales dans un contexte de très forte spéculation immobilière et enfin, nous actons de vraies solutions.

Nous nous réjouissons d'ailleurs que la loi de Finances de 2013 ait décidé d'une part de réduire la durée de vacance initialement de 5 ans, à 2 ans et d'autre part, d'augmenter les taux d'imposition de 5 points.

Alors, bien entendu, nous savons que cette taxe est purement incitative et qu'elle n'a généré dans les près de 60 communes comme la ville de Saint-Ouen par exemple, où elle a été instaurée, que 40.000 euros de recettes au niveau national.

Mais nous pensons que sa progressivité, que nous souhaiterions d'ailleurs plus forte que celle prévue, produira un effet, non sur les recettes mais bien sur les vacances.

Cette taxe est un outil concret pour répondre au besoin de logements et trouver enfin des espaces pour que les Parisiens puissent se loger.

Nous pensons en effet que ce dispositif permettra de dissuader les propriétaires de laisser les locaux commerciaux à l'abandon et de remettre sur le marché des locaux d'activité qui, transformés en locaux d'habitation, pourront contribuer à augmenter l'offre de logements disponibles à Paris.

Et enfin, pour terminer mon propos, je ne peux aller que dans le sens de ma collègue Danielle SIMONNET pour élargir cette question, aussi, à l'accueil d'associations pour leur permettre d'avoir des locaux à des tarifs abordables.

Nous resterons vigilants sur les impacts de cette taxe et notamment sur l'évolution des vacances et sur leur transformation en logements et bien entendu, le groupe écologiste votera avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, David BELLARD.

Je donne la parole au dernier intervenant avant la réponse de M. Ian BROSSAT, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, je ne voudrais pas répéter l'ensemble des arguments qui ont été avancés, mais je me réjouis que cette proposition rencontre l'adhésion de l'ensemble de la gauche parisienne.

Elle montre notre volonté d'utiliser l'ensemble des outils dans la bataille pour le logement. Elle n'a pas pour but d'enrichir la Ville, ni d'empêcher de manger à leur faim les propriétaires de bureaux vides. Elle a pour but d'inciter à la remise sur le marché et à la transformation en logements de surfaces évaluées à un million de mètres carrés dans notre ville.

Cette proposition est opportune, encore une fois, je constate que la droite parisienne, qui nous accusait d'avoir adopté un vœu pieux, nous dit son opposition à une mesure concrète pour le logement à Paris, mais nous la voterons évidemment sans hésitation.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci, Rémy FÉRAUD, vous avez été percutant et concis.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour la réponse.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux d'abord remercier chaleureusement tous les intervenants, tout particulièrement les intervenants de la majorité, qui ont apporté un soutien clair et massif à la mise en place de cette mesure.

Au fond - je crois que c'est pour cela qu'il était légitime de l'inscrire dans le cadre des travaux de la 8^e Commission -, la question qui se pose à nous, elle toute simple : elle est de savoir si nous considérons qu'il est normal qu'il y ait, dans une ville comme la nôtre, quasiment 1 million de mètres carrés de bureaux vides, au moment où la crise du logement fait rage, au moment où on a 148.000 demandeurs de logement social, au moment où dans nos permanences nous recevons massivement des familles qui sont en attente de logements.

Est-ce que nous acceptons qu'il y ait des centaines de milliers de mètres carrés de surfaces vides, alors même que nous pourrions rendre ces surfaces socialement utiles ?

C'est au fond la question à laquelle nous répondons aujourd'hui, et c'est au fond la réponse que nous apportons à cette question, en instituant cette taxe sur les friches commerciales qui est en réalité une taxe sur les bureaux vides.

J'assume parfaitement ce projet de délibération, ce choix qui est fait et qui vise effectivement à mettre en place une mesure incitative pour que ces surfaces soient transformées en logements.

Plusieurs orateurs l'ont dit, cette taxe figure déjà dans le Code général des impôts, elle n'a pas été activée jusqu'à présent à Paris. Elle est appliquée dans d'autres collectivités locales, elle est appliquée à Lille, elle est appliquée à Saint-Quentin, qui sont des collectivités qui ont des orientations politiques différentes, parce que dans ces collectivités-là, le choix a été fait de mettre en place des mesures pour inciter à la transformation de bureaux en logements.

C'est la raison pour laquelle cette mesure me paraît juste, c'est d'ailleurs une taxe qui a un fonctionnement progressif, puisque plus les années de vacance sont importantes, plus le taux sera élevé : c'est 20 % pour la première année d'imposition, 30 % pour la deuxième année d'imposition et 40 % pour la troisième année d'imposition. C'est dire si cette taxe a bien un objectif : celui de stimuler la transformation de bureaux vides en logements.

C'est tout ce qui fait la légitimité de la décision que nous prenons, et je crois que chacun, dans cet hémicycle, comprend bien, en tout cas, les orateurs de la majorité l'ont bien compris, et c'est ce qui fait qu'au sein de cet hémicycle, de manière très majoritaire, s'est exprimé un soutien à cette mesure.

Ne vous inquiétez pas, Monsieur LEGARET, je sens bien que vous êtes très excité, je prendrai le temps de vous répondre. Votre définition du calme n'est pas tout à fait la même que la mienne. En tout cas, je reste totalement calme.

J'ai entendu un certain nombre d'arguments, enfin un certain nombre de propos tenus par M. LEGARET.

D'abord, je voudrais lui dire très clairement l'objectif de cette taxe, je l'assume, ce n'est pas de remplir les caisses de la Ville de Paris. D'ailleurs, notre idéal, je le redis, c'est de faire en sorte que cette taxe ne rapporte rien. Notre volonté est que cela puisse inciter à la transformation de bureaux vides en logements.

Je l'assume et le répéterai autant de fois que nécessaire. Notre objectif est de produire du logement, et la priorité de cette mandature est de produire du logement. C'est précisément ce que nous faisons à travers cette mesure.

Puis quand même, tout le monde le sait, quels sont les moyens d'inciter à la transformation de bureaux en logements ? Il y a deux manières de le faire.

D'abord ce que nous disent les professionnels de l'immobilier, c'est que le principal obstacle à la transformation de bureaux en logements sont les normes parkings. Ce matin, nous en avons parlé dans le cadre du lancement de la modification du P.L.U., c'est-à-dire l'obligation, pour toute construction nouvelle de 100 mètres carrés de logement, d'installer une place de parking.

Les élus UMP ont dit qu'ils étaient contre. Tous les professionnels de l'immobilier disent qu'aujourd'hui, si l'on veut transformer des bureaux vides en logements, il faut revoir ces normes parkings.

Vous avez dit que vous étiez contre et, là, nous mettons en place une taxe qui vise à inciter à la transformation de bureaux vides en logements, vous êtes contre également.

Donc, je suis un peu surpris quand j'ai en tête le vœu que vous avez présenté lors du dernier Conseil de Paris, c'était un vœu de M. DUBUS au nom du groupe UMP, qui nous disait qu'il voulait encore plus de transformation de bureaux vides en logements.

Comment pouvez-vous dire d'un côté que vous voulez que nous rehaussions nos objectifs de transformation de bureaux vides en logements et vous opposer à toutes les mesures, toutes les mesures qui sont susceptibles d'inciter à la transformation de bureaux vides en logements ?

Vous êtes pris en flagrant délit de contradiction et, là, pour le coup, vous disiez que vous ne compreniez pas ce que nous faisons, je dois vous dire que je suis totalement ahuri par votre incapacité à développer une argumentation cohérente puisque vous annoncez des objectifs et, de l'autre, vous vous mettez en travers des moyens qui permettent de les atteindre ; c'est dire à quel point vous êtes contradictoires.

Je crois que, au fond, le débat est très simple. Vous êtes libres de défendre la rente, vous êtes libres de défendre la rétention foncière délibérée pratiquée par un certain nombre de propriétaires immobiliers, vous êtes libres de défendre la spéculation immobilière ; souffrez simplement que, nous, nous défendons les intérêts des Parisiens et, les intérêts des Parisiens, c'est que l'on produise du logement, y compris si cela suppose d'instituer une taxe sur les bureaux vacants.

C'est une politique que j'assume, c'est une priorité que j'assume et je crois que toute cette majorité est fière de cette disposition que nous prenons aujourd'hui.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est vraiment n'importe quoi et cela va continuer !

Dans les réponses de l'Exécutif vous pourriez au moins tenir compte des arguments développés... C'est n'importe quoi !

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Jean TIBERI ? Euh... Dominique TIBERI ?

M. Dominique TIBERI. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a eu un discours un peu polémique qui a été tenu, mais je voudrais vous dire que je suis prêt à voter ce projet de délibération qui me paraît aller dans le bon sens. Il ne faut pas être sectaire, même si je regrette, encore une fois, les propos un peu polémiques, ce n'était pas la peine. Des contradictions, on en a tous.

Je demande simplement si la Ville veut bien prendre en compte la différence qui existe entre, on la voit tous, les bureaux qui sont des bureaux et les bureaux qui ont été transformés en bureaux de manière sauvage, des locaux haussmanniens qui n'avaient pas vocation à être des bureaux.

Peut-être y a-t-il une différence à établir entre ces deux types de locaux ?

La troisième chose, cela a été évoqué tout à l'heure, les rez-de-chaussée, ce que l'on appelle les pieds d'immeuble des logements de la Ville, s'ils restent longtemps vacants, la Ville va se taxer elle-même, mais c'est la conséquence normale.

Je pense que je vais voter ce projet de délibération.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Ian BROSSAT, une précision à apporter ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Evidemment, je réponds favorablement à toutes les questions qui ont été posées, qui sont d'ailleurs justement posées et je suis heureux que, même au-delà de notre majorité, nous puissions adopter ce projet de délibération.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1025.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1025).

Remerciements à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Chers collègues, avant de nous séparer ce soir, je voudrais saluer un autre partant de notre Conseil, situé juste à côté de moi, Nicolas LERNER, qui va nous quitter.

Il représentait le Préfet de police depuis deux ans et demi à cette tribune et auprès des élus du Conseil de Paris. Il va nous quitter pour rejoindre une ville qui m'est chère et qui est assez compliquée, puisque vous allez devenir Sous-Préfet de la ville de Béziers, dans l'Hérault, ce qui est un signe indiscutable de la confiance qui lui est faite par le Gouvernement.

Je voudrais ajouter, mais vos applaudissements le démontrent, que tous les élus sur tous les bancs ont apprécié sa disponibilité et son efficacité à nos côtés ces dernières années et, qu'en conséquence, Anne HIDALGO, la Maire de Paris, a souhaité lui attribuer la médaille Grand Argent de la Ville de Paris.

Toutes mes félicitations.

Et bonne continuation à toi, donc.

Chers collègues, nous nous retrouvons demain matin à 9 heures pour adopter le P.L.H.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 8 juillet 2014 à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise le mercredi 9 juillet 2014 à neuf heures sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre notre séance. Merci et bravo aux courageux du mercredi matin !

2014 DLH 1082 - Engagement de la procédure de modification du P.L.H.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la fixation de différents objectifs.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux objectifs.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un taux maximal de logements sociaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc reprendre notre séance avec l'examen du projet de délibération DLH 1082 relatif à l'engagement de la procédure de modification du P.L.H., sur lequel les vœux n^{os} 84, 85, 85 bis et 86 ont été déposés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Marinette BACHE, pour cinq minutes maximum.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, cet engagement de la procédure de modification du P.L.H. nous permet de faire un point d'étape sur les objectifs que nous avons décidés, objectifs, à bien des égards, dépassés. Si nous devons cependant modifier notre P.L.H., c'est que la situation reste, malgré tous nos efforts, préoccupante. Le fossé entre l'Ouest et l'Est parisien, hérité de la droite, se résorbe trop lentement. La crise, et le coût de l'immobilier à Paris, concerne tout le monde. Ce sont des éléments qui, conjugués, auraient pu inciter des ménages, des familles, à quitter Paris sans notre politique volontariste de logements pour toutes et tous.

Notre majorité a toujours voulu travailler à un Paris de la mixité et de la cohésion sociale. Nous pouvons être fiers de notre bilan. Chaque année, 12.000 ménages ont obtenu un logement social à Paris, dont 1/3 relève du contingent municipal. Ceci est possible notamment grâce aux opérations d'aménagement, Paris Rive gauche, Paris Nord-Est, Porte de Vincennes, etc. Les résultats sont là, en nombre de logements financés, en actifs immobiliers acquis et 61.500 mètres carrés de surfaces d'activité ont été transformés en logements. La location touristique meublée a été limitée. La possibilité de dépassement du COS a permis la création de 1.590 logements, etc.

Des efforts restent à faire et cela nous montre l'importance de la coopération de l'ensemble des départements d'Ile-de-France et, donc, l'importance du S.D.R.I.F. L'objectif de logements sociaux de 30 % pour l'ensemble de l'Ile-de-France est étonnant, alors qu'il s'agit de l'objectif pour Paris. Or, aucune commune, aucun département n'a un environnement plus contraint que le nôtre. Bref, ce qu'il est possible de faire à Paris, malgré le manque d'emprise foncière et la spéculation immobilière, il faut l'exiger d'Auteuil, de Neuilly, de Passy et de Longjumeau.

Nous devons donc revoir notre P.L.H. pour deux raisons majeures. La première : prendre en compte l'évolution législative. La loi du 18 janvier 2013 demande d'atteindre un taux de logement social de 25 % en 2005, de 30 % en 2030. La seconde : atteindre les nouveaux engagements que la Maire de Paris a pris devant les Parisiennes et les Parisiens.

Notre Conseil de mai a porté sur la création de 10.000 logements annuels pour toutes les catégories de la population. Il est impératif de mobiliser pour cela l'ensemble des acteurs publics et privés, comme a commencé à le faire notre nouvel adjoint au logement.

Pour atteindre les objectifs de répartition de 30 % de P.L.A.-I, 40 % de PLUS, 30 % de P.L.S., il nous faudra revoir la répartition dans les logements financés. J'adhère donc aux grandes lignes directrices de modification du P.L.H. Renforcer les dispositifs de protection de l'habitation, mobiliser le foncier de l'État et de la Ville, transformer 200.000 mètres carrés de bureaux en logements.

Ce projet de délibération insiste avec raison sur la place à faire aux familles. Déjà la règle de production de 35 % de logements T4 et plus, fixée par le P.L.H., a permis d'augmenter globalement l'offre de grands logements familiaux. Accueillir ou maintenir à Paris les ménages modestes, tout en poursuivant les efforts de lutte contre l'éviction des classes moyennes, des familles monoparentales, permettre un égal accès de tous aux logements publics, passe par le développement de l'offre de grands appartements familiaux.

La révision du P.L.H. permettra également de prendre en compte les travaux de la M.I.E. de 2012 sur les attributions de logements sociaux, en proposant une cotation. Il faudra, par contre, prendre garde à ce que cette

cotation permette, dans les zones connaissant de fortes densités de logements sociaux, au hasard certains quartiers du 20e arrondissement, de continuer à privilégier la mixité sociale.

Vous l'aurez compris, les élues républicaines socialistes, l'ensemble des élus du groupe Socialiste et Apparentés, sont fiers de ce point d'étape du P.L.H. et se félicitent de voter pour plus de mixité sociale, plus de protection et d'intégration pour les classes populaires et moyennes, plus de vivre ensemble, plus de mieux vivre ensemble.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Vous justifiez de présenter la modification du P.L.U. via un projet de délibération dans chaque Conseil d'arrondissement au nom de la concertation.

Je vous interroge aujourd'hui pourquoi le projet de délibération sur le P.L.H., qui est étroitement lié au P.L.U., n'a pas suivi le même traitement. Il aurait été en effet cohérent de traiter en même temps conjointement la modification du P.L.U. et du P.L.H., aussi bien en Conseil d'arrondissement qu'au Conseil de Paris où, là encore, le débat est détricoté.

Vous affichez vouloir atteindre les objectifs volontaristes d'une offre nouvelle de logements. Je m'interroge sur ce volontarisme. Encore maintenant, Mme BACHE prend comme référence le G.P.R.U. de la Porte de Vincennes. Ce n'est pas une référence en termes de création de logements et d'équipements publics car il en est très peu pourvu, notamment suite à l'abandon de la couverture de périphérique. Donc, s'il vous plaît, ne prenez pas cette référence-là.

Dans la mise en application de l'objectif de 30 % de logements sociaux en 2030, vous soulevez la nécessité de mieux équilibrer l'implantation de logements sociaux. Nous avons déposé un vœu qui va dans le sens de réfléchir au niveau de la concentration de logements sociaux dans des quartiers. Nous invitons, en effet, à réfléchir quartier par quartier sur, par exemple, le découpage proposé par l'INSEE d'Iris d'habitat et de réfléchir à un taux maximum de logements sociaux, afin qu'il n'y ait pas une concentration trop forte dans certains quartiers.

Nous vous invitons aussi à accompagner la création de logements sociaux d'équipements publics adaptés et d'activités économiques, mais encore de privilégier la création de logements P.L.S. dans les quartiers qui sont dépourvus de logements de catégories, justement, intermédiaires.

En ce qui concerne les moyens financiers, je cite les moyens qui sont affirmés dans le projet de délibération : l'État sera sollicité pour renforcer les moyens alloués dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, afin de prendre en compte le nouvel objectif.

Je sais que vous avez été dupe des propositions de François HOLLANDE concernant son projet sur les logements sociaux, notamment son engagement à 150.000 logements sociaux par an. Mais je tiens à vous rappeler que, justement, depuis l'élection de François HOLLANDE, les aides à la pierre qui ont été allouées à Paris n'ont cessé de diminuer, pour atteindre 82 millions d'euros en 2013, contre une moyenne de 113 millions d'euros dans la précédente mandature de Nicolas SARKOZY.

Je tenais aussi à souligner la dégradation des signaux envoyés aux partenaires sociaux, notamment à ceux qui siègent au Conseil de surveillance d'Action logement. Pas plus tard que la semaine dernière, jeudi dernier, il y avait une réunion entre l'État et les partenaires sociaux d'Action logement qui s'est soldée par de fortes tensions. En effet, la Ministre du Logement, Sylvia PINEL, a annoncé que l'État ne serait pas en mesure de respecter les engagements qui avaient été fixés lors d'un engagement mutuel le 12 novembre 2012 et que l'État ne pourrait pas s'engager sur les moyens financiers importants concernant la construction de logements.

En résumé, en fait, l'État va siphonner les fonds d'Action logement pour financer une partie du pacte de responsabilité des entreprises. Donc, nous nous interrogeons, dans le contexte actuel : comment voulez-vous solliciter des aides de l'État ?

Merci de bien vouloir nous préciser ainsi les moyens financiers que vous comptez allouer pour obtenir les objectifs fixés.

Enfin, nous sommes convaincus que la crise du logement à Paris ne pourra être résolue qu'avec un partenariat fort et solide reposant sur la confiance avec les partenaires de l'immobilier. Cependant, une enquête très récente, qui

a été menée par le cabinet "DENJEAN & Associés" en juin 2014, montre que plus de 18 % des professionnels ont complètement gelé leurs investissements dans le logement et 32 % s'apprêtent à les réduire fortement suite aux dispositions de la loi ALUR.

Alors au-delà de l'impact négatif de la loi ALUR au niveau national, cette loi n'est pas du tout adaptée aux spécificités de Paris, notamment sur les territoires où il y a une très forte tension immobilière. Et je tiens à rappeler la passivité des députés socialistes parisiens qui n'ont pas dédaigné adapter la loi ALUR à la Ville de Paris. Encore hier, lors du débat du P.L.U., Mme la Maire disait qu'il valait le coup de rappeler ce que l'on porte, ce qui est posture et ce qui est imposture. Moi, j'aurais envie de vous conseiller de balayer devant votre porte car la loi ALUR est vraiment l'illustration de votre double langage en termes de politique du logement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame MONTANDON, je considère que vous avez présenté le vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je passe donc la parole à Mme Galla BRIDIER, qui présentera également, j'imagine, le vœu déposé par son groupe.

Mme Galla BRIDIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, il m'appartient maintenant de réagir sur le projet de délibération relatif à la modification du P.L.H. et de vous exposer donc le vœu qui y est rattaché.

Je vais vous exprimer brièvement ce que les Ecologistes attendent du futur P.L.H. pour que Paris reste accessible à tous et à toutes.

En préambule, je tiens à partager avec vous mon étonnement.

Depuis quelques semaines, dans la presse et au sein de notre Majorité, nous n'avons parlé que, ou presque, de la modification du PLU. Or, si celle de P.L.H. n'a suscité que peu d'intérêt, j'en suis bien étonnée car c'est bien la modification du P.L.H. qui conditionnera notre futur PLU.

Alors, certes, nous nous retrouvons sur beaucoup des objectifs et la politique globale du logement et de l'habitat à Paris, mais nous pouvons et nous aurons des débats sur les modalités pour y parvenir. C'est donc bien lors de la présentation du PLU modifié que nous reviendrons sur la manière de réaliser ces objectifs.

Je tiens à remercier, tout d'abord, les services concernés pour la qualité du bilan à mi-parcours qui est présenté avec ce projet de délibération, ainsi que pour la mise en œuvre de cette politique volontariste du logement et de l'habitat menée depuis 13 ans.

Nous souhaitons que le futur P.L.H. permette aux classes populaires et aux classes moyennes, et toutes les catégories de celles-ci puisque l'APUR a distingué les classes moyennes fragiles des autres classes moyennes, de se loger à Paris ou de rester y vivre, et ce, même si les familles s'agrandissent. C'est pourquoi nous serons attentifs à ce que la programmation du futur P.L.H. laisse une large place aux logements familiaux.

Pour cela, il va certes falloir produire du logement. Nous nous rejoignons sur les enjeux de transformation de bureaux en logements, de production de logements sociaux dans les zones déficitaires, etc. ; je n'y reviens pas, nous en avons largement parlé lors des deux derniers Conseils.

Par contre, vous l'aurez compris, lors des différents échanges que nous avons pu avoir en marge de ce Conseil, nous serons attentifs à ce que la production de logement social convienne réellement à la demande sociale.

Je le redis : près de 70 % des demandeurs de logements sociaux à Paris relèvent des plafonds P.L.A.-I., soit du logement très social. Nous voulons donc qu'au moins 50 % de logements sociaux construits ou transformés soient conventionnés en P.L.A.-I. afin de répondre réellement aux besoins. Et nous souhaitons aussi, bien sûr, que les zones déficitaires en logements sociaux accueillent ce logement très social.

Alors, bien sûr, cela coûte plus cher de faire du logement très social, mais c'est aussi en offrant à nos concitoyens des logements abordables qu'ils pourront mieux vivre et mieux participer à la vie de notre ville.

Pour exemple, je rappelle que le plafond de ressources nécessaires pour accéder à un logement P.L.S. pour un couple avec un enfant s'élève à 8.700 euros par mois. Or, le revenu en début de carrière d'un infirmier est de 1.500 euros et celui d'une professeure des écoles 1.750. Ces populations, même en couple bénéficiant de deux

salaires, n'ont pas les revenus nécessaire pour accéder à un logement de type P.L.S. Il s'agit bien de la classe moyenne supérieure.

Mais, au-delà de la production, c'est aussi de la régulation qu'il va falloir mettre en place enfin, afin que le secteur privé puisse concourir aux besoins de logement des Parisiens et des Parisiennes, car les hausses successives des prix du marché de l'immobilier excluent plus vite encore les populations de l'accès au logement que nous ne pouvons construire de logements sociaux.

Il nous faut réguler donc, avec l'outil de l'encadrement des loyers aujourd'hui à notre disposition. Nous espérons vivement que cette arme aura la part belle dans le futur P.L.H.

Réguler le marché privé de l'immobilier passera également par l'activation de manière encore plus importante du pouvoir de préemption de la Ville, afin de créer du logement social dans le diffus ou de protéger des locataires menacés de vente à la découpe. A terme, et si pratiqué de manière massive, l'investissement public aura comme impact de faire baisser les prix du marché.

Mais, pour l'instant, en la matière, le bilan de la période 2011-2013 du P.L.H. reste encore faible. Là encore, acquérir des logements dans le diffus coûte cher et interroge fortement les opérateurs pour leur gestion future, mais nous continuons de penser que c'est vraiment là, dans ce travail de dentelle, que se situent l'innovation et l'opportunité de créer une vraie mixité sociale.

Enfin, le lendemain de la réunion du conseil des élus de la mission de préfiguration de la métropole, nous savons que le logement sera un des enjeux majeurs. Rappelons l'objectif du S.D.R.I.F. de construire 70.0000 logements. Les futurs P.L.H. parisiens et métropolitains devront y prendre leur part, quitte à ce que les moyens de la Ville la plus riche de la métropole que nous représentons, soient mis à la disposition d'une politique globalisée et soucieuse des équilibres territoriaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame BRIDIER, je vous invite à conclure.

Mme Galla BRIDIER. - Vous l'aurez compris, je terminerai juste en vous disant que, pour nous, ce qui était très important, c'est le maintien de cette proportion de 50 % de logements très sociaux dans les futures programmations.

C'est pour cela que nous voterons pour le projet de délibération engageant la procédure. Nous voterons pour le vœu de l'Exécutif mais nous maintiendrons notre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, bien entendu, nous soutenons ce projet de délibération sans restriction et vous comprendrez qu'il est pour nous l'une des pierres angulaires de l'action municipale, l'un des marqueurs de notre politique.

Nous avons pour obligation, oserais-je dire, et nous avons pour obsession de contribuer à la résolution de la question du logement à Paris, mais plus largement en Ile-de-France et dans l'ensemble du pays.

Notre politique parisienne volontariste est la démonstration que, même dans un contexte économique difficile et face à des décisions gouvernementales qui, pour le moins, ne permettent pas aux collectivités comme la nôtre de déployer la totalité de leur capacité d'intervention, nous avons décidé d'agir.

D'agir collectivement et rassemblé avec la Majorité.

Agir pour que le Gouvernement renonce à son plan d'économies de 11 milliards d'euros sur les collectivités locales.

Agir pour que l'Etat compense à l'euro près les charges transférées depuis 2004, en particulier celles liées au R.S.A. et à l'A.P.A., voire qu'il reprenne à sa charge ce qui aurait dû être le cas depuis des années, en particulier depuis la victoire de François Hollande.

Agir pour que la politique en matière de logement de la future métropole s'inspire des politiques parisiennes et non de celles des Hauts-de-Seine.

Agir pour que la fiscalité locale soit réformée et que les collectivités retrouvent la totalité de leur autonomie fiscale, en créant un impôt juste qui maintienne une fiscalité des entreprises dynamiques liées au territoire.

Agir et soutenir nos amendements présentés hier par Pierre LAURENT, sénateur de Paris, au Sénat, je souhaite qu'ils soient soutenus par la totalité des élus de gauche au Parlement. S'ils étaient votés, ils permettraient à Paris de retrouver des marges de manœuvre mais surtout d'avoir des instruments dissuasifs pour lutter contre la spéculation, contre les logements et les bureaux vides, afin que nous puissions remplir notre plan ambitieux en matière de création de logements.

Je sais, je le répète, mais nous devons agir pour enfin avoir une politique de gauche au plan national.

Le projet de délibération sur le Programme local de l'habitat est la déclinaison des orientations portées par Anne HIDALGO et notre camarade Ian BROSSAT. Il est le chapeau nécessaire à toutes les décisions que nous avons à prendre rapidement, en ce début de mandature, pour réaliser le plan de logements pour toutes et tous dans une ville qui doit être ouverte à toutes et tous.

Je le disais au cours de la conférence de presse de jeudi dernier, en présence de Monique PINÇON-CHARLOT, qui va rééditer avec Michel CHARLOT une version enrichie de leur livre "La sociologie de Paris". Leur analyse est dure, très dure sur la réalité de notre ville, mais elle est juste. Ils démontrent que, malgré les efforts de la Ville dans les deux mandatures précédentes, elle n'a pas réussi à enrayer à elle seule la gentrification de notre cité et que les écarts entre les plus riches et les autres n'ont cessé de se creuser.

Je le sais, la responsabilité de la Ville n'est pas engagée. Ce sont les politiques fiscales nationales qui ne s'attaquent pas suffisamment, voire pas du tout, au patrimoine des plus riches de nos concitoyens, qui font que pour certains la crise n'existe pas et que pour d'autres, au contraire, la vie est toujours plus dure.

Pour en venir directement au P.L.H., que nous allons voter dans quelques instants, nous sommes satisfaits des objectifs pour porter la création de logements d'une moyenne de 6.000 logements sociaux financés entre 2011 et 2013 à 7.000, 7.500 pour 2014 et 2016. Nous pensons qu'il est de bonne politique de réorienter nos objectifs en consacrant 75 % de nos efforts pour des logements familiaux et 25 % pour des logements spécifiques. Nous soutenons le rattrapage du nombre de P.L.A.-I. dans la nouvelle répartition en augmentation de 10 % par rapport aux dernières années, même si nous savons que c'est sur ce segment qu'il y a le plus de pression et de demandes.

Il est surtout très important, comme cela est écrit dans le projet de délibération, que le zonage géographique de ces logements ne se concentre pas dans les quartiers qui en sont déjà fortement pourvus, mais dans des quartiers plus centraux, ou plus bourgeois, comme l'on dit.

Mais ce n'est pas pour cela que notre groupe soutiendra l'amendement de l'UMP sur un taux maximum de logements sociaux dont on voit bien la philosophie cachée : celle d'une volonté de contraindre notre équipe à en rabattre sur ses ambitions. Nous ne sommes pas dupes de vos fausses bonnes idées.

Pour ce faire, la transformation de bureaux en logements doit être poursuivie et amplifiée, ainsi que nos efforts en matière de participation à la création de logements sociaux diffus dans l'ensemble du parc privé afin de démultiplier l'offre, d'avancer vers plus de mixité, mais aussi d'agir sur les prix à la vente et à la location, car nous savons qu'il s'agit d'un effet induit de la politique de mitage dite "peau de léopard".

Je ne pourrai citer en détail l'ensemble des mesures contenues dans ce P.L.H., mais j'insisterai sur quelques points essentiels pour nous.

Il s'agit tout d'abord des engagements pris en matière de gestion locative, la création de logements neufs ou réhabilités, mais nous sommes aussi attendus sur le bon entretien et les petits travaux qui, parfois, par leur lenteur, exaspèrent légitimement les locataires.

La présence humaine des gardiens et la présence des équipes d'entretien ont un rôle essentiel dans le fait que l'on se sent bien dans son logement et dans sa cité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET qui présentera également le vœu qu'elle a déposé.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le premier constat qui s'impose à nous, c'est que, comme de nombreux sociologues l'ont établi, les quartiers populaires de notre Ville se sont gentrifiés. La rénovation du parc de logements privés a accentué cette gentrification en provoquant l'exclusion d'une grande partie des catégories populaires qui vivaient dans ces quartiers, une autre partie se trouvant toujours exclue du logement social et amenée à subir soit la hausse des loyers du privé soit l'obligation de rester dans les logements insalubres non rénovés.

Notre ville, dans ce contexte, ne propose pas suffisamment de logements sociaux et en particulier de logements très sociaux de type P.L.A.-I. et PLUS, qui concernent pourtant 90 % des demandeurs.

Vous continuez à construire toujours plus de P.L.S. alors qu'il en existe déjà une proportion plus importante que celle des demandeurs éligibles à ce type de logements.

Ainsi, en 2012, 37 % des attributions de logements étaient des logements P.L.S. intermédiaires ou libres pour seulement 10 % des demandeurs correspondants à cette catégorie.

Cela, vous le faites au nom des classes moyennes. Or, que sont ces classes moyennes ? Est-il raisonnable de vouloir classer dans la même catégorie des personnes qui gagnent 1.500 euros ou qui gagnent 5.000 euros par mois ?

En réalité, la notion de classe moyenne est tellement floue que l'A.P.U.R. a dû définir quatre catégories de ménages parisiens en fonction de leurs revenus :

- les ménages modestes, première quartile ;
- les classes moyennes fragiles, deuxième quartile ;
- les classes moyennes, troisième quartile ;
- les classes aisées, dernier quartile.

La même A.P.U.R. a établi que, parmi ces classes moyennes, les deux premiers quartiles, c'est-à-dire des ménages modestes et les classes moyennes fragiles, étaient éligibles au logement social P.L.A.-I. et PLUS, donc la moitié des personnes classées dans la catégorie "classes moyennes" sont éligibles aux logements sociaux P.L.A.-I. et PLUS et c'est au nom de la défense des classes moyennes que vous voulez continuer à construire toujours plus de logement social P.L.S.

Il est urgent, au contraire, d'arrêter de construire des P.L.S. jusqu'à ce que le déséquilibre se soit effacé et d'axer nos efforts de construction et de préemption sur la création de nouveaux logements réellement sociaux en P.L.A.-I. et PLUS.

C'est d'ailleurs la conclusion de la M.I.E. de 2012 sur le sujet. Cette surreprésentation des logements P.L.S. intermédiaires et libres, dont les loyers sont plus élevés par rapport aux P.L.A.-I. et PLUS, a pour conséquence que certains demandeurs éligibles aux P.L.A.-I. ou aux PLUS se voient attribuer un logement dont le loyer correspond à la catégorie de logement au-dessus de celle à laquelle ils sont éligibles.

Ainsi, une partie des logements P.L.S. sont attribués à des demandeurs qui sont en réalité éligibles au PLUS et une partie des PLUS, j'espère que vous me suivez, voire des P.L.S., est attribuée à des demandeurs éligibles au P.L.A.-I.

Si vous ne me suivez pas, je vous invite à regarder les tableaux qui correspondent aux tranches de revenus et à bien comparer ceux-là.

Résultats, ces locataires payent des loyers supérieurs à celui de la catégorie de logement à laquelle ils ont droit.

Nous sommes donc dans une situation de manque de logements P.L.A.-I. et PLUS. Dans ce contexte, la décision de poursuivre l'effort pour développer du logement des classes dites moyennes, dont le revenu est supérieur à la médiane, en produisant des P.L.S. en grand nombre, constitue une discrimination sociale de fait dans l'accès au logement social, à l'encontre des populations modestes et des classes moyennes fragiles.

Or, ce sont ces populations qui subissent de la manière la plus pressante la menace de devoir quitter Paris, comme le montre encore l'étude de l'A.P.U.R. de mars 2013 qui a établi que les populations aisées ont moins été exclues de Paris que les populations modestes.

Ainsi, de 1999 à 2009, le pourcentage de cadres est passé de 35,5 à 42,8 %, alors que le pourcentage d'employés et d'ouvriers est passé de 35,2 à 28,9 %.

Nous devons donc envisager dès maintenant, non seulement de préciser dans le P.L.H. la notion de classes moyennes, mais aussi nous fixer l'objectif d'une adéquation de l'offre nouvelle et de la structure des parcs de logements sociaux avec la structure des revenus des demandeurs.

Pour cela, le logement des classes moyennes dont le revenu est supérieur au revenu médian doit cesser d'être développé dans le parc social afin d'en diminuer la proportion par rapport aux P.L.A.-I. et PLUS jusqu'à ce qu'on satisfasse cette demande, mais il faut, en revanche, mettre en œuvre des mesures volontaristes pour ces catégories dans le parc privé en s'engageant réellement pour la baisse des loyers.

Maintenant, on peut aussi en même temps poursuivre le développement du logement public si l'on arrive à se donner comme objectif, comme à Amsterdam, de 90 % du foncier municipalisé, mais on en est très loin, vous en conviendrez.

Il est également important de développer de manière volontariste l'habitat coopératif, non pas seulement en direction des classes moyennes, mais au contraire dirigé vers les plus fragiles comme cela s'est fait dans d'autres pays d'Europe, comme la Belgique ou l'Italie, hors accès à la propriété, afin de permettre dans le parc locatif social comme privé d'envisager une manière différente de se loger et de vivre ensemble et d'agir contre la logique prédominante de spéculation immobilière qui touche le parc privé parisien.

Pour conclure, cessons de nous laisser enfumer par le terme de "classes moyennes" qui renferme des réalités sociales extrêmement diverses et regardons les faits, que Paris ne devienne pas une ville dont les pauvres se trouvent irrémédiablement exclus et, je termine, la modification du P.L.H. engagée doit avoir cette idée pour premier principe directeur.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble des interventions, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à tous les orateurs, les orateurs de la majorité évidemment: Marinette BACHE, Galla BRIDIER, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je remercie également Valérie MONTANDON qui nous a fait un beau développement sur un sujet qui n'était manifestement pas le P.L.H., d'ailleurs, elle a plutôt parlé de la loi Alur, mais c'était intéressant quand même, et merci également à Danielle SIMONNET pour ce qu'elle a dit et pour son encouragement à développer le logement social à Paris, auquel nous sommes extrêmement sensibles. C'est d'ailleurs l'un des objets de ce P.L.H.

La modification du P.L.H. qui est proposée, vous le savez, a pour but d'intégrer les nouveaux objectifs de la Municipalité en matière de logements sociaux, ainsi que les innovations législatives récentes intervenues en 2013 et en 2014.

Cette modification s'inscrit dans l'esprit du P.L.H. adopté en 2011 et il vise justement à nous permettre d'intégrer les éléments et notamment la priorité accordée au logement qui a été définie par la Maire de Paris dès le premier Conseil de Paris.

Je vous invite d'ailleurs à observer le parcours que nous avons réalisé depuis maintenant 100 jours en matière de logement, collectivement d'ailleurs, puisque ce sont des décisions que nous avons prises ensemble dans le cadre du Conseil de Paris.

Nous avons eu le vœu "priorité logement" qui a abouti à la grande conférence Logement du 23 juin dernier, qui nous a permis d'engager l'ensemble des professionnels de l'immobilier autour de nous pour réaliser nos objectifs de mandature en matière de logement.

Nous avons défini une réforme du mode d'attribution des logements sociaux lors du précédent Conseil de Paris et, cette fois-ci, nous engageons la modification du P.L.H. qui nous permettra d'augmenter encore nos efforts, nos objectifs pour améliorer les conditions de logement des Parisiennes et des Parisiens.

Je crois que tout cela montre que nous avons - et cela a été relevé par les orateurs de la majorité - une politique cohérente, ambitieuse en matière de logement, qui est à la hauteur des attentes manifestées par les Parisiennes et les Parisiens dans ce domaine.

Plusieurs orateurs l'ont dit, Marinette BACHE, Galla BRIDIER et Nicolas BONNET-OULALDJ : nous ne partons pas de rien et nous entamons là la modification d'un P.L.H. qui a été adopté en 2011. Il nous permet aussi de faire le bilan de ce qui a été réalisé depuis ces dernières années et, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est un bilan conséquent, un bilan extrêmement important qui montre que notre Municipalité a beaucoup fait au cours des dernières années pour le logement.

L'objectif que nous avons maintenant, c'est d'aller plus loin, parce que nous sommes tous conscients que la crise du logement est là et que, si nous voulons réguler le marché, comme cela a été dit par plusieurs intervenants, il nous faut nous donner des armes supplémentaires. Il nous faut un arsenal de mesures qui nous permette effectivement d'améliorer les conditions de logement des Parisiens.

Permettez-moi de revenir sur les quatre grands axes du P.L.H., qui ne seront d'ailleurs pas modifiés, mais qui seront infléchis pour nous permettre justement d'amplifier nos efforts.

Le premier axe, c'est l'augmentation de l'offre de logements. Notre objectif, c'est évidemment d'intégrer dans ce P.L.H. modifié l'engagement de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, d'atteindre 30 % de logements sociaux à horizon 2030.

Je m'empresse d'ailleurs de le dire à Madame MONTANDON. Il n'est effectivement pas question pour nous de fixer un seuil maximum de logements sociaux dans un certain nombre de quartiers. Nous sommes évidemment très attachés à la mixité sociale, mais cela voudrait dire, si on intégrait cette logique, qu'on accepte de supprimer des logements sociaux, qu'on accepte de vendre des logements sociaux.

Or, le problème de Paris n'est pas que nous aurions trop de logements sociaux, c'est que nous n'en avons pas assez. Sinon, il n'y aurait pas 148.000 demandeuses et demandeurs de logements sociaux dans la capitale.

Par ailleurs, ce serait considérer que le logement social est une nuisance. Or, le logement social est un atout, et c'est méconnaître le fonctionnement du logement social qui a une vocation généraliste et qui permet la mixité sociale en son sein. En tout cas, nous y veillons.

Notre objectif est donc bien d'augmenter l'offre de logements sociaux.

D'ailleurs, la modification du P.L.H. nous permettra d'indiquer un certain nombre d'éléments qui visent à augmenter cette offre de logements sociaux. Je pense, en particulier, au fait que cette modification du P.L.H. devra nous permettre d'engager une réflexion pour porter la part minimale de logement social, dans les opérations de plus de 800 mètres carrés, de 25 % - ce qui est le cas aujourd'hui - à 30 %, ce qui nous permettra d'avoir un élément supplémentaire pour produire du logement social.

Il y aura aussi tout ce qui concerne le développement de la préemption dans le diffus, dont Galla BRIDIER a parlé, et nous allons modifier le droit de préemption urbain renforcé pour nous permettre d'acquérir des appartements dans des quartiers déficitaires, et ainsi de développer le logement social dans le diffus.

Je pense aussi à la nécessité pour nous d'intégrer dans le P.L.H. le nouveau mécanisme de postemption, mis en place par la loi Alur dans un certain nombre de secteurs.

Je pense également à tout ce qui concerne la captation de logements vides dans le parc privé et à la mise en place de l'agence Multiloc.

Tous ces éléments mis bout à bout visent, et c'est donc le premier axe du P.L.H., à augmenter l'offre de logements.

Le deuxième axe de ce P.L.H., c'est l'adaptation de l'offre nouvelle et du parc existant à la diversité des besoins. Permettez-moi de citer deux inflexions que nous voulons apporter à ce P.L.H.

Le premier, c'est la question du logement familial. Notre objectif est que trois quarts des logements sociaux que nous produisons soient des logements familiaux. Nous avons un manque de logements familiaux, notamment un manque de P.L.A.-I. familiaux, et notre objectif sera bien évidemment d'insister sur cet aspect.

Je pense à un deuxième aspect que nous voulons intégrer dans ce P.L.H., mais ce sera l'objet des discussions que nous aurons d'ici l'adoption du P.L.H. modifié, c'est la question du logement intermédiaire. Jean-Louis MISSIKA en a parlé hier dans le cadre de la modification du P.L.U. Nous voulons instaurer des réserves pour le logement intermédiaire dans les quartiers qui sont déjà très fortement dotés en logements sociaux.

Le troisième axe du P.L.H., c'est la poursuite des efforts pour la gestion locative. Nicolas BONNET-OULALDJ en a très justement parlé. Nous voulons améliorer les rapports entre les bailleurs sociaux et les locataires. Nous intégrerons, dans le P.L.H. modifié, le directoire des bailleurs sociaux que nous avons mis en place et qui vise justement à fixer des objectifs de qualité en matière de gestion locative.

Le quatrième axe du P.L.H., c'est toute la question de la requalification du parc de logements, la question du Plan Climat, et il faudra intégrer au P.L.H. modifié l'objectif de 1.000 immeubles, les 1.000 immeubles les plus

énergivores de Paris que nous voulons traiter dans le cadre de ce plan, que nous avons d'ailleurs présenté dès le vœu de l'Exécutif lors du premier Conseil de Paris.

Voilà les quelques pistes sur lesquelles nous travaillons, qui visent, avec ce P.L.H., à améliorer les conditions de logement des Parisiens.

J'en viens aux vœux qui sont présentés, notamment aux vœux présentés par le groupe Europe écologie les Verts et aux vœux présentés par Danielle SIMONNET.

La plupart des propositions que vous faites sont intégrées dans le vœu de l'Exécutif. Je pense, en particulier, à la question de l'habitat participatif et la proposition que vous faites que de nouvelles parcelles puissent être réservées à l'habitat participatif. Je ne reviendrai pas sur tout ce que vous dites et sur tout ce que nous reprenons dans le vœu de l'Exécutif.

Il reste une question, sur laquelle nous aurons manifestement encore à discuter, c'est la question de la répartition des différentes catégories de logements : P.L.A.-I., PLUS et P.L.S.

La répartition que nous proposons est la même que celle qui était à l'œuvre en 2011. D'ailleurs, en 2011, tout le monde avait voté ce P.L.H. Le groupe Europe écologie les Verts, comme Danielle SIMONNET, c'est-à-dire une répartition 30/40/30 : 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S.

Ma conviction, c'est que pour traiter cette question, le mieux est de raisonner par quartier. Si nous voulons faire de la mixité sociale, il nous faut mettre le paquet sur les P.L.A.-I. et les PLUS dans les quartiers les plus déficitaires en logements sociaux, et favoriser l'installation de P.L.S. dans les quartiers qui sont les plus dotés en logements sociaux.

Mais c'est une discussion que nous continuerons évidemment à avoir d'ici le vote du P.L.H. modifié, qui sera évidemment soumis au préalable à la discussion dans l'ensemble des conseils d'arrondissement.

J'émet donc un avis défavorable au vœu, s'il est maintenu, et je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 84...

Pardon. Une explication de vote de M. AZIÈRE, non pas sur le projet de délibération mais sur le vœu.

M. Eric AZIÈRE. - Merci.

Le logement est une priorité aussi pour le groupe UDI-MODEM : nous avons proposé un plan Marshall pour le logement.

Je suis content de voir que, dans ce projet de délibération, il y a beaucoup de points positifs qui ont été repris et qui ont été souvent nos arguments au Conseil de Paris. Vous reconnaissez l'exode des ménages et des familles du centre de Paris.

Pour la première fois, vous procédez à une analyse un peu affinée de la demande de logements, et d'ailleurs vous y adaptez une volonté d'offres diversifiées pour répondre à cette demande affinée.

J'avais insisté lors du dernier débat sur l'amélioration du taux de rotation à l'intérieur du parc social. En encourageant les mutations, vous améliorez de fait une partie du taux de rotation.

Vous avez, dans ce projet de délibération, une vision métropolitaine que vous n'avez pas montrée hier dans le P.L.U. et qui est évidemment pour nous la vision de l'avenir.

Vous avez une volonté de développer les logements familiaux, de cibler l'effort - pas de poursuivre l'effort mais de commencer l'effort ; c'est une prise de conscience tardive et utile - sur les classes moyennes, de développer le nombre de logements pour les jeunes adultes et les étudiants.

Tout cela allié à une exigence de développement durable. Je voulais juste dire que, s'il n'y avait pas la surenchère des 30 %, sur les 25 % de la loi S.R.U., et un flou entretenu entre la production de logements et la construction réelle de logements par rapport aux conventionnements, on serait presque tenté d'y apporter une réponse favorable.

En tout cas, c'est un encouragement. Nous allons y apporter une abstention positive.

Je regrette l'absence de la Maire de Paris sur un débat aussi important, franchement. Madame BROSSEL, vous êtes parfaite pour remplacer Mme HIDALGO, néanmoins ce n'est pas tout à fait pareil sur le plan... Je m'arrête là.

Le P.L.U. hier, c'était la physionomie de Paris. Il nous a semblé qu'il accentuait la densité et que son absence de vision métropolitaine était un vrai handicap dans son application. Sur le P.L.H., on est dans la chair de Paris, il nous semble qu'il y a là quelque chose d'encourageant.

Donc, le groupe UDI-MODEM s'abstiendra, avec un a priori favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame BRIDIER, il me semble avoir entendu que vous voteriez le vœu de l'Exécutif et maintiendriez le vôtre. Est-ce le cas ou est-ce que le vœu n° 84 est retiré ?

Mme Galla BRIDIER. - Très brièvement, je vous confirme que nous maintenons notre vœu sur la question et l'enjeu de la répartition des logements sociaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

Explication de vote dans la foulée, j'imagine, de David BELLIARD. Je vous propose que l'on fasse toutes les explications de vote, parce que j'en suis saisie au fur et à mesure, et nous passerons après à l'examen des vœux et au vote du projet de délibération.

Monsieur BELLIARD, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - Merci.

Juste pour compléter les propos de ma collègue, Galla BRIDIER, je vous remercie des explications que vous nous avez apportées. Notamment sur la question d'objectif de 50 % de P.L.A.-I., pour nous, l'approche différenciée par quartier n'est pas excluante de la fixation d'un objectif d'un logement réellement accessible.

Comme il a été développé par Galla BRIDIER et par d'autres orateurs, la demande est très forte sur ce type de logements, tandis que l'offre est insuffisante.

Nous, nous maintenons ce vœu, pour rappeler notre objectif de maintien de cette répartition, et par esprit constructif, nous allons voter pour le projet de délibération et pour le vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BELLIARD.

J'ai été saisie d'une explication de vote de Mme MONTANDON et de Nicolas BONNET, si je ne me trompe pas.

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, merci, Madame la Maire.

Pour ce qui concerne les classes moyennes, nous restons sur notre faim. Vous évoquez l'ordonnance du 20 février 2014, mais sans aucune précision sur le logement intermédiaire.

Et pour répondre à M. BROSSAT, non, il n'est pas question de réduire les logements sociaux là où il y a une forte concentration. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Et au contraire, il y a peut-être une piste de réflexion pour vous qui concerne l'accession sociale à la propriété. Je sais que c'est un gros mot, mais vous pouvez peut-être l'étudier.

En ce qui concerne la mention sur la possibilité de porter la part de P.L.A.-I. dans les zones déficitaires, pourquoi ne pas avoir exactement le même raisonnement sur les P.L.S. dans les zones dépourvues de logements, justement, pour les classes moyennes.

Et je tenais à rassurer Mme SIMONNET. Vous savez que de toute façon une grande partie des P.L.S. sont attribués en deçà des critères, et souvent à des familles aux critères du P.L.A.-I. et du PLUS, donc soyez rassurée : la classe moyenne n'aura pas encore accès au logement social.

En ce qui concerne la transformation de bureaux en logements, vous restez sur vos objectifs de 200.000 mètres carrés par an, ce qui nous semble en effet - et vous l'avez rappelé, Monsieur BROSSAT, hier soir - insuffisant. 400 logements par an, ce n'est pas assez. Nous sommes plutôt sur 1.200 logements par an.

Et je tiens à vous dire que nous sommes favorables à une facilitation de la réglementation pour la transformation de bureaux en logements. Par contre, c'est à vous de rassurer les investisseurs, notamment par rapport à la rentabilité et la faisabilité. Ils vous l'ont rappelé lors de la table ronde que vous avez organisée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous sommes à la limite, Madame MONTANDON !

Mme Valérie MONTANDON. - Enfin, vous l'avez compris : nous voterons contre le vœu de l'Exécutif.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Essayons de rester dans le cadre qui est le nôtre.

La parole est à M. Nicolas BONNET pour une explication de vote et, ensuite, à Mme Danielle SIMONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Rapidement, Madame la Maire, nous voterons bien évidemment pour le projet de délibération et pour le vœu présenté par l'Exécutif.

Par contre, je suis très partagé, ainsi que mes collègues sur les bancs de l'Assemblée, sur le vœu qui est présenté par Danielle SIMONNET et Europe Écologie - Les Verts, car nous partageons leur volonté. Mais nous sommes partagés parce que, ce qu'a expliqué Ian BROSSAT rejoint un petit peu ce qu'on s'est dit sur le P.L.U., c'est-à-dire que oui, il faut un équilibre, un équilibre dans Paris et par quartier. Et donc, la diversité d'offres de logement doit être augmentée pour les plus nécessiteux et pour les couches les plus populaires, mais avec cet équilibre de quartier.

J'ai entendu Ian BROSSAT nous dire qu'il allait continuer à travailler sur ce sujet, donc nous sommes satisfaits de cette réponse.

Donc, nous nous abstiendrons sur le vœu de Danielle SIMONNET et d'Europe Écologie - Les Verts, et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour une explication de vote qui nous permettra de savoir si vous maintenez votre vœu ou pas.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je maintiens mon vœu, même si je salue les efforts qu'il y a dans le vœu de l'Exécutif de reprise d'un certain nombre de propositions qu'il y avait dans mon vœu initial et dans le vœu d'Europe Écologie - Les Verts. Mais je pense vraiment que cette question de la répartition entre catégories dans l'offre du logement social est essentielle à retravailler. Elle n'est par ailleurs pas contradictoire du tout avec le fait d'avoir aussi une vision territorialisée. Mais il faut absolument prendre en compte dans le même sens ces répartitions.

Or, aujourd'hui, de facto, l'offre ne correspond pas à la demande - donc c'est ce que nous déplorons - et du coup, participe, d'une certaine manière, à la gentrification qui s'accroît dans la Capitale.

En tout cas, Mme MONTANDON il va falloir lui faire une formation et lui donner un petit peu les éléments, parce que je crois qu'elle ne connaît pas du tout la réalité. Parce qu'il faut savoir aussi que par rapport à beaucoup d'interrogations des demandeurs de logements sociaux, ce déséquilibre entre l'offre et la demande fait que bon nombre de demandeurs de logements sociaux, quand ils ont des revenus, entre guillemets, plus confortables que la moyenne, eh bien, vont avoir une à deux années d'attente pour obtenir un P.L.S., un P.L.I. ou un loyer intermédiaire, alors que les demandeurs de logements P.L.A.-I. et PLUS vont attendre plus de dix ans.

Donc, je voterai le vœu de l'Exécutif. Je m'abstiendrai néanmoins sur le projet de délibération du PLH. Je voterai le vœu Europe Écologie - Les Verts et je maintiens, bien évidemment, mon vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Nous allons donc passer aux opérations de vote.

Pardon, Ian BROSSAT, pour une explication de vote, j'imagine, au point où nous en sommes !

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je vais vous expliquer pourquoi tout le monde devrait voter pour, évidemment.

Simplement, quelques réponses très rapides : d'abord, sur la question de la répartition dont on a parlé, et dont il vient d'être question, P.L.A.-I., PLUS et P.L.S.

Je voudrais quand même insister sur un point de forme et un point de fond. Un point de forme : nous ne pouvons pas dire à la fois que nous voulons une grande concertation sur ce P.L.H. modifié et préempter d'ores et

déjà la décision que nous prendrons et la manière dont le P.L.H. se présentera lorsqu'il sera modifié à l'issue de cette discussion.

Et c'est la raison pour laquelle il me semble qu'il faudrait nous laisser le temps d'avoir la discussion dans les arrondissements, d'avoir la discussion avec les associations mobilisées pour le droit au logement, et qu'à l'issue de cela, nous actions les choses dans le cadre du P.L.H. modifié.

Par ailleurs, sur le fond, nous ne pouvons pas ignorer un élément, c'est que Paris est une ville dans laquelle les classes moyennes ont du mal à se loger dans le parc privé, et si on ne présente aucune offre dans le parc social, on ne permet pas aux classes moyennes de continuer à vivre à Paris. C'est ce qui fonde la légitimité de produire du P.L.S.

Je crois en la vocation généraliste du logement social, qui n'a pas vocation à ne s'adresser qu'aux plus pauvres, mais à tous ceux que le parc privé ne permet pas de loger.

Un dernier mot sur la question de la transformation de bureaux en logements, pour répondre à Mme MONTANDON. Parce que, Madame MONTANDON, vous n'avez pas dit la vérité. Vous nous dites : "nos objectifs en matière de transformation de bureaux en logements sont trop faibles". Hier, vos intervenants ont dit explicitement, dans le cadre du débat sur le P.L.U., qu'ils étaient hostiles à la révision des normes sur les parkings, qui prévoient que pour 100 mètres carrés de logements construits, on ait une place de parking de manière systématique. C'est la principale revendication des professionnels de l'immobilier, pour faciliter la transformation de bureaux en logements.

A défaut de m'écouter, moi, vous pourriez écouter les professionnels de l'immobilier. Je constate que cela n'est pas le cas et vous ne pouvez pas nous demander de revoir à la hausse nos objectifs de production si vous vous opposez à tous les moyens qui permettent de le réaliser.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons donc passer aux opérations de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 85 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 134).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 86 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1082.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1082).

Je vous en remercie.

2014 DLH 1052 - Location de l'immeuble 23, boulevard du Temple (3e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1054 - Location de l'immeuble 76, rue Mademoiselle (15e) à ELOGIE - Bail emphytéotique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 1052 concernant la location d'un immeuble 23, boulevard du Temple à Paris Habitat.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci Madame la Maire.

Je suis inscrit sur plusieurs projets de délibération, mais je ne ferai qu'une seule intervention pour l'ensemble des projets de délibération, car ils sont tous à peu près de même nature.

De quoi s'agit-il ? Lorsque la Ville achète, par préemption ou de gré à gré, un immeuble pour en faire des logements sociaux, comme c'est indiqué dans les projets de délibération, elle confie évidemment ces immeubles à des organismes, à des bailleurs sociaux, en l'occurrence, pour le premier qui nous est proposé, le DLH 1052, Paris Habitat, mais on pourrait en prendre d'autres : c'est ELOGIE, c'est la R.I.V.P., etc.

Or, dans les projets de délibération qui nous sont soumis, il est bien indiqué quelle est la nature du bâtiment, son organisation en nombre de logements, la destination, les logements sociaux, mais silence absolu sur la nature des travaux qui doivent être mis en œuvre, puisqu'on nous dit que l'immeuble est en mauvais état technique général. Rien sur la nature de ces travaux, rien sur les objectifs de rénovation conformes au Plan Climat, et donc, on est devant une espèce de chèque en blanc, si j'ose dire, même si en réalité, c'est le bailleur qui va nous payer un loyer, chèque en blanc vis-à-vis du bailleur social, qui peut faire ou ne pas faire des travaux, à sa seule bonne volonté.

Il nous semble que si nous voulons accélérer la rénovation thermique des bâtiments à Paris, objectif majeur qui a été rappelé plusieurs fois par la Maire de Paris, surtout à l'aune de la COP21 qui se réunira dans un peu plus d'un an à Paris-Le Bourget, il nous semble qu'il faudrait que, systématiquement, lorsqu'il y a ce type de contrat entre la Ville et un bailleur social, il y ait une clause qui impose, dès le départ, de prévoir les travaux, de nous les indiquer avec des échéances et avec des objectifs évidemment quantitatifs au plan de la rénovation thermique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A ce stade, évidemment nous n'allons pas empêcher la mise en œuvre, cela va de soi. Ce que nous souhaiterions, c'est améliorer le dispositif pour que l'on n'utilise pas à chaque fois, que l'on fait confiance aux bailleurs. Quand on voit le rythme très faible de rénovation thermique des logements sociaux à Paris, priorité absolue car évidemment, derrière, il y a la question de la précarité énergétique qui est également posée, il nous semble qu'il faut que la DLH et notre Exécutif, soient plus vigilants dans ce type de négociation.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci Monsieur CONTASSOT.

Ce que vous nous dites, c'est que vous souhaiteriez, en résumé, que pour chaque préemption la Ville de Paris ne se contente pas de titrer un bailleur, mais demande également aux bailleurs de proposer un projet de rénovation. S'agissant de la construction de logements sociaux, vous le savez, l'étude de faisabilité existe. Elle est réalisée par la DLH et, plus précisément, par l'ESCH. C'est d'ailleurs sur cette base, avec coût de revient, que la Ville décide de préempter, ou non. La DLH étudie la possibilité de construction de logements sociaux avant que nous préemptions l'immeuble. Elle évalue les coûts de travaux nécessaires. Souvent, les bâtiments préemptés sont d'ailleurs de bonnes affaires et, donc, les travaux sont nécessaires. Évidemment, il y a une analyse de la réhabilitation qui se fait sur un critère dégradation du bâti, mais qui intègre également les questions énergétiques et thermiques.

Et puis, lorsque le bailleur est officiellement titré à la suite d'un projet de délibération au Conseil de Paris, nous mandations un architecte pour estimer les coûts, puis nous élaborons un montage financier où figurent les différentes catégories de financement retenues. Cela donne d'ailleurs lieu à un visa du cabinet de l'adjoint au logement, puis à une deuxième délibération au Conseil de Paris.

Sur l'ensemble des questions que vous posez, il me semble que cela n'est pas la première délibération qui permettrait de vous apporter satisfaction, c'est-à-dire celle qui porte sur la préemption, mais la seconde, celle qui porte sur le projet porté par le bailleur, qui permettra de répondre et d'apporter satisfaction aux questions que vous vous posez.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1052.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1052).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1054.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1054).

Je vous en remercie.

2014 DLH 1055 - Location de l'immeuble 19-21, boulevard Beaumarchais et d'un lot de copropriété dépendant de l'immeuble 21, boulevard Beaumarchais (4e) à la SIEMP - Bail emphytéotique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 1055 concernant la location d'un immeuble 19-21, boulevard Beaumarchais.

Est-ce que cela rentrait dans votre lot d'intervention, Monsieur CONTASSOT ?

Monsieur Christophe GIRARD, sans vouloir vous déranger, vous êtes appelé maintenant à intervenir sur ce projet de délibération.

La parole est donc à M. Christophe GIRARD, pour cinq minutes maximum.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Je vous remercie d'avoir pris en compte ma demande, en vous implorant directement à la tribune.

Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du logement, ce projet de délibération démontre toute la volonté de la Municipalité parisienne d'accroître le nombre de logements sociaux au cours de cette mandature. Par une politique de préemption résolument offensive, la Ville de Paris se donne les

moyens de renforcer la mixité sociale dans les arrondissements du Centre où les contraintes foncières rendent ardue toute construction d'un nombre important de logements sociaux.

En cela, je remercie vivement Anne HIDALGO, Maire de Paris, et Ian BROSSAT, son adjoint, qui ne ménagent pas leurs efforts pour honorer l'objectif ambitieux, mais tellement nécessaire, de parvenir à un taux SRU de 30 % d'ici 2030.

Je serai d'autant plus heureux du vote de ce projet de délibération que celle-ci survient après que le Conseil du 4e arrondissement ait adopté un vœu demandant à la Ville d'exercer son droit de préemption sur cette parcelle du 19, boulevard Beaumarchais, dès lors qu'il lui a été notifié la déclaration d'intention d'aliéner relative à cet immeuble et compte tenu du fait que l'acquisition de cet ensemble permettrait la réalisation de neuf logements sociaux.

Je salue par ailleurs la location de l'immeuble à la SIEMP, bailleur social ancré dans le 4e arrondissement et dont le patrimoine dans les arrondissements du Centre appelle à être renforcé.

Entre 2001 et 2013, Madame BROSEL, le 4e arrondissement est passé d'un taux SRU de 4,5 % à un taux de 11,5 %, ce qui constitue une progression remarquable, mais insuffisante, et qui a permis à des familles aux revenus modestes d'accéder à la location en plein cœur de la Capitale et à des classes moyennes de rester vivre dans leur arrondissement, malgré la hausse des tarifs dans le secteur du logement privé.

Aujourd'hui, la Ville de Paris doit poursuivre son investissement qui permet à la fois aux personnes en difficulté de se loger, mais également, si on ne le répète pas assez, aux jeunes actifs, employés ou cadres débutants, aux familles aux revenus intermédiaires, aux personnes âgées disposant d'une petite retraite, de vivre à Paris et, en particulier, dans son centre.

Vous pouvez compter sur mon engagement et celui de mon équipe municipale pour accompagner cette politique dans le 4e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, je remercie chaleureusement Christophe GIRARD pour ses remerciements.

Je voudrais redire à quel point nous sommes attachés à la production de logements sociaux dans les arrondissements du Centre, notamment dans le 4e arrondissement qui a, lui aussi, des demandeurs de logements sociaux, arrondissement dans lequel nous avons l'intention de poursuivre nos efforts, notamment en utilisant l'arme de la préemption.

Je voudrais vous dire, Monsieur le Maire du 4e arrondissement, à quel point il est agréable pour nous d'avoir des maires d'arrondissement qui sont des partenaires avec lesquels nous pouvons travailler pour produire du logement social dans les arrondissements déficitaires.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1055.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1055).

2014 DLH 1058 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2013 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 1058 relatif à la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et de parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC, pour cinq minutes maximum.

Mme Sylvie CEYRAC. - Madame la Maire, à l'occasion de ce projet de délibération portant sur la SOREQA, je voudrais dénoncer leurs méthodes dans certains cas, en tout cas.

Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne est effectivement une noble cause que nous soutenons fortement. Une ville comme Paris se doit de traiter les immeubles et l'habitat trop dégradé, mais cela ne peut se faire dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix.

Or, nous voyons que dans les deux opérations en cours dans le 15e arrondissement, les propriétaires et locataires ne sont ni entendus, ni traités correctement. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises. Mais je tiens à revenir à nouveau sur ce sujet et dénoncer les méthodes injustes, incohérentes et même, je dirais, inhumaines - j'ose le terme - de la SOREQA.

Le premier chantier, le premier lot rue Brancion : il s'agissait de l'atelier du magasin Poilâne, situé juste à côté de la boutique. Aucune proposition acceptable n'a pu être faite par la SOREQA, donc cet atelier a été délocalisé en banlieue, ce qui pose des problèmes de transport et des coûts supplémentaires à Poilâne et qui, surtout, a entraîné la suppression d'une dizaine d'emplois dans le 15e arrondissement.

Le deuxième lot est situé à l'angle de la rue Lecourbe et Croix-Nivert. Il y a une vingtaine d'années, la Ville achète la moitié de la copropriété, qu'elle a fait murer. Cependant, en 2008, elle laisse acheter un lot par une famille, dont un enfant en situation de handicap, sans faire usage de préemption. Mais deux ans plus tard, elle les exproprie. Les propriétaires, entre temps, avaient fait de nombreux travaux, bien entendu, coûteux. Le prix proposé de la transaction ne tient évidemment pas compte de cela. Une procédure est d'ailleurs en cours.

De plus, la SOREQA ne paye plus les charges afférentes aux bâtiments de cet ensemble. Les travaux d'entretien indispensables, comme des fuites d'eau du toit, ne sont plus réalisés car la SOREQA ne paye pas. Les poubelles ne sont plus sorties car la SOREQA ne les paye pas. En fait, elle laisse pourrir le secteur pour décourager les habitants.

Dans le projet de délibération d'aujourd'hui, on parle de relogement, d'accompagnement social, etc. Est-ce pour cela qu'il y a quatre personnes logées dans une chambre ou, dans un autre logement, un vieux monsieur sans eau, chauffé avec un poêle à charbon, qu'on ne reloge pas ou encore des locataires à qui, en 2010, on fait remplir toutes affaires cessantes un dossier de relogement et qui, depuis, n'ont eu aucune proposition ni signe de vie de Paris Habitat ?

J'ajoute que la Commission du Vieux Paris a formulé le vœu que ces maisons datant de 1845 ne soient pas démolies, mais réhabilitées et que le commissaire enquêteur a émis en juillet 2012 un avis défavorable sur la déclaration d'utilité publique de cette opération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est donc à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La SOREQA est une société publique d'aménagement à vocation métropolitaine que vous connaissez bien puisqu'il en est régulièrement question à travers des délibérations qui passent au Conseil de Paris.

L'objectif de la SOREQA est de mener des opérations liées au traitement de l'habitat insalubre ou dégradé et de requalification des quartiers anciens. Elle est d'ailleurs active à l'échelle de la métropole.

J'étais ce week-end à Montreuil et Bagnolet pour présenter le travail de la SOREQA qui fait véritablement des opérations tout à fait utiles pour les habitants qui subissent l'insalubrité et la dégradation du bâti et qui ont bien besoin qu'on les aide à sortir la tête de l'eau.

Le présent projet de délibération a pour objet de soumettre à votre approbation le compte rendu de l'activité de la SOREQA en 2013 et les élus du 15e arrondissement se saisissent de ce projet de délibération technique pour aborder deux sujets relatifs au 15e.

Premier sujet, vous affirmez que la requalification de l'immeuble situé au 93, rue Brancion est menée malgré l'avis défavorable de la Commission du Vieux Paris et du commissaire enquêteur et que ce projet a pour conséquence le départ de la société Poilâne.

Si, vous venez de parler de la société Poilâne, je ne crois pas avoir rêvé en vous entendant.

Les arguments du commissaire enquêteur relevaient, je cite, "qu'il y a déjà beaucoup de logements sociaux dans ce quartier", ce qui nous semble éminemment contestable dans un arrondissement qui demeure déficitaire en logements sociaux.

S'agissant de l'éviction de la société Poilâne, il n'y a pas, contrairement à ce que vous venez de dire, de maltraitance particulière. La procédure a été respectée, différentes solutions alternatives ont été proposées à l'entreprise, propositions qu'elle a systématiquement refusées.

Permettez-moi de les citer : en décembre 2011, un spécialiste de la commercialisation a été mandaté par la SOREQA et a fait trois propositions correspondant aux critères de l'entreprise Poilâne, toutes situées dans le 15e arrondissement, puis, le 23 janvier 2012, la proposition a été faite de faire réaliser les travaux dans le dernier local situé au 11, rue Rosenwald, toujours dans le 15e arrondissement, puis il y a eu une négociation financière avec l'avocat de la société Poilâne sur l'indemnité d'éviction. A chaque fois, nous nous sommes confrontés à un mur.

En ce qui concerne le 266-268, rue Lecourbe, vous affirmez que le projet est mené malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur. Effectivement, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable, mais le Conseil d'administration de la SOREQA, dans lequel siègent d'ailleurs des élus de tous les groupes représentés au Conseil de Paris, compte tenu des arguments contraires présentés, a fait le choix de passer outre cet avis, comme il en a la faculté.

Les lots sont acquis par la SOREQA au fur et à mesure dans ces immeubles. Ils le seront en totalité en décembre 2014. Les ménages occupants en titre seront relogés sur le contingent de la Ville au fur et à mesure de l'acquisition des lots. Deux ont déjà été relogés et cinq sont en cours de désignation.

Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à ce projet de délibération et je crois que, avec beaucoup de bonne foi, vous devriez acquiescer et aller dans mon sens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1058.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1058).

2014 DLH 1059 - Réhabilitation de logements sociaux, 5-7, boulevard Victor (15e) - Octroi de la garantie de la Ville (2.000.000 euros) demandée par Immobilière 3F pour 94 logements.

2014 DLH 1061 - Réhabilitation de logements sociaux, 90, rue Leibniz (18e) - Octroi de la garantie de la Ville (200.000 euros) demandée par SOGEMAC Habitat pour 17 logements.

2014 DLH 1062 - Réhabilitation de logements sociaux, 3, rue Lefebvre (15e) - Octroi de la garantie de la Ville (600.000 euros) demandée par SOGEMAC Habitat pour 22 logements.

2014 DLH 1063 - Réhabilitation de logements sociaux, 2, rue de la Cour des Noues (20e) - Octroi de la garantie de la Ville (300.000 euros) demandée par SOGEMAC Habitat pour 22 logements.

2014 DLH 1080 - Réhabilitation de logements sociaux 179, rue de Charonne (11e) - Modification du prêt garanti par la Ville demandée par Emmaüs Habitat pour 125 logements.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner plusieurs projets de délibération conjointement, sur lesquels Mme BRIDIER était inscrite et elle accepte de grouper ses interventions en une seule prise de parole.

Nous allons donc examiner les projets de délibération DLH 1059, 1061, 1062, 1063 et 1080 relatifs à la réhabilitation de logements sociaux.

Madame BRIDIER ?

Mme Galla BRIDIER. - Tout à fait, merci.

Mon intervention générale sur ces quatre projets de délibération s'inscrit dans la lignée de celle de mon collègue Yves CONTASSOT sur la question et l'enjeu de la rénovation thermique des bâtiments lors des réhabilitations engagées par les bailleurs sociaux.

Avec ces quatre projets de délibération, ce sont 155 logements rénovés pour un montant total de 3,1 millions d'euros qui vont venir s'ajouter aux 13.400 qui ont déjà bénéficié d'une réhabilitation thermique depuis 2011.

J'en profite pour saluer ce bilan qui nous a été exposé dans le P.L.H. à mi-parcours. Il montre bien que l'objectif de 4.500 logements sociaux rénovés par an est atteignable, donc nous nous en félicitons.

Ainsi peut-être parviendrons-nous à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre du parc social d'ici à 2020 comme nous nous le sommes fixé.

Pour rappel, en rénovation, l'objectif du Plan Climat est de 80 kilowatts/heure par mètre carré et par an. Or, j'aurais aimé vous donner raison par rapport à la réponse que vous avez faite à mon collègue, mais, malheureusement, les quatre programmes de réhabilitation qui sont présentés concernent tous ou presque des travaux d'isolation thermique essentiellement par l'isolation des façades. Cependant, il y a peu ou pas du tout de précisions sur les gains énergétiques primaires à espérer de ces travaux en fin de réhabilitation.

Compte tenu de l'urgence que nous connaissons, s'agissant de la précarité énergétique des ménages parisiens (je rappelle que l'Agence parisienne du Climat a recensé près de 55.000 précaires énergétiques dépensant plus de 10 % de leur budget dans les consommations d'énergie) et l'investissement important de la collectivité en la matière, il est regrettable que nous ne soyons pas plus informés sur les bienfaits et l'utilisation de l'argent public dans cette orientation politique majeure des objectifs du Plan Climat.

A minima - et nous savons qu'il est compliqué sur le bâti des logements sociaux d'atteindre les objectifs du Plan Climat - il serait intéressant que soient exposés dans les projets de délibération qui nous sont proposés à ce Conseil les freins ou les obstacles rencontrés à l'atteinte de ces objectifs.

Si des études commencent à sortir sur l'importance de l'accompagnement social post-réhabilitation afin d'aider les habitants à optimiser les équipements et les matériaux, il serait bien que ce Conseil puisse se prononcer sur les aides et garanties que la Ville apporte aux bailleurs sur la base d'éléments plus tangibles.

Aussi, nous demandons qu'une fiche technique puisse intégrer les projets de délibération qui concernent les réhabilitations des logements avec des éléments concernant les consommations énergétiques du bâtiment, au moins la catégorie d'étiquette du diagnostic énergétique et les prévisions de réduction de consommation énergétique suite aux travaux.

Nous voterons évidemment pour ces projets de délibération, en espérant qu'en soit améliorée leur présentation lors des prochains Conseils.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voudrais remercier Galla BRIDIER et son groupe pour le soutien qu'ils apportent à ces projets de délibération, puisqu'il y en a plusieurs.

La question de la rénovation thermique des bâtiments qui relèvent du parc social est pour nous évidemment une question très importante. Nous allons mettre à l'étude les propositions que vous faites. Je vous propose d'ailleurs

que l'une des réunions du Comité Inter-bailleurs que nous avons mis en place, le Directoire des bailleurs sociaux, puisse être consacrée à cette question, en lien sans doute avec Célia BLAUDEL qui est l'adjointe avec laquelle je travaille sur ces enjeux.

C'est en tout cas la proposition que je vous fais.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons donc mettre successivement aux voix l'ensemble des projets de délibération sur lesquels vous étiez inscrite.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1059.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1059).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1061.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1061).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1062.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1062).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1063.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1063).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1080.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1080).

Merci, Monsieur CONTASSOT.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'application de la loi ALUR.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'application de la loi ALUR.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 87 et 88 dans le fascicule, déposés par les groupes SOCA et GEP, sont relatifs à l'application de la loi ALUR.

Je donne la parole à M. Pierre AIDENBAUM... qui n'est pas totalement là, je vais donc donner la parole à Mme Véronique LEVIEUX... qui ne le souhaite pas.

J'adore !

Je vais donc donner la parole à Mme Galla BRIDIER qui tourne les pages...

Il est là, c'est une affirmation un peu rapide, il est là, mais pas dans l'hémicycle.

La parole est à Mme Galla BRIDIER et, si M. Pierre AIDENBAUM nous rejoint, il présentera le vœu, évidemment.

Madame BRIDIER ?

Mme Galla BRIDIER. - Merci.

Alors, c'est dommage puisque, comme nous présentons exactement le même vœu et que j'étais inscrite après le groupe socialiste, je pensais dire que je n'allais pas reprendre la présentation de ce vœu dans sa globalité, puisque cela avait été fait.

Quand même, ce vœu est relatif à l'application de la loi ALUR et au renforcement de la protection des locataires recevant congé à l'expiration de leur bail, et au soutien nécessaire, que nous appelons de nos vœux, de la Ville de Paris.

Il s'agit principalement et urgemment de faire appliquer les dispositions réglementaires de la loi ALUR qui sont directement applicables, et surtout celles liées à la protection des locataires victimes des ventes à la découpe.

L'ensemble des dispositifs, et je ne vous refais pas l'histoire du droit locatif, permet aujourd'hui d'empêcher un congé-vente et de protéger le locataire en place pour une durée de 15 ans. C'est effectivement ce que les comités de locataires Jemmapes et Reuilly-Taine essaient de faire valoir auprès du juge à l'heure actuelle.

Nous pensons nécessaire et très urgent de faire appliquer cela rapidement.

Au-delà de la nécessaire protection individuelle, on voit ici un moyen fantastique de lutte contre la spéculation immobilière et une formidable occasion pour la Ville de faire du logement social dans le diffus en acquérant, pourquoi pas, les appartements menacés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pierre AIDENBAUM pour la présentation de son vœu, en une minute. Merci.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - En une minute !

Ce vœu est relatif, Madame la Maire, au renforcement de la protection des locataires ayant reçu un congé à l'expiration de leur bail. Ces ventes à la découpe mettent à bas un parc locatif qui permet à la Capitale de savoir accueillir et loger des foyers dans leur mixité. Bon nombre de ces ventes à la découpe ont été évitées par des préemptions organisées par la Ville, et on ne peut que s'en réjouir.

Au niveau national, la loi ALUR a pour objectif de renforcer la protection des locataires d'immeubles rachetés en bloc.

Aujourd'hui, leur bail est rallongé de six ans suite à la loi Aurillac mais, demain, il pourra être prorogé d'un bail supplémentaire en cas de mise en copropriété et de deux baux complémentaires en cas de vente occupée, ce qui permet de garantir, et cela est une bonne chose, une présence dans les lieux de 15 ans en plus.

Mais la loi ne dit pas, pour l'instant, si ces dispositions valent pour les ventes à la découpe futures ou si elle a un effet immédiat, et donc protectrice dès maintenant des locataires qui sont aujourd'hui confrontés à une vente à la découpe, comme c'est le cas notamment à la Résidence des Arquebusiers dans le 3^e arrondissement.

L'impact s'entend évidemment pour les locataires mais pour la Ville de Paris aussi. Il est de taille, car le prix de vente d'un immeuble occupé a minima encore pour 15 ans n'est pas le même qu'un immeuble occupé pour six ans,

naturellement. Cela impacte directement notre politique d'acquisition d'immeubles en faisant grandement évoluer le prix du marché.

Je termine : il serait d'ailleurs important, et c'est l'objectif de ce vœu, que la Ville renforce l'information qu'elle fait auprès des locataires concernés pour éviter les abus qui pourraient être pratiqués par certains vendeurs de biens indéliçats... et il y en a encore !

Merci, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Rassurez-vous, lors de notre prochain Conseil, le temps de présentation des vœux non rattachés sera allongé !

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Deux vœux.

Ces deux vœux abordent la question des congés pour vente et des congés pour reprise : celui des élus socialistes du 3e arrondissement présenté par Pierre AIDENBAUM et celui des élus du groupe Ecologiste de Paris présenté par Galla BRIDIER.

Comme les signataires de ces vœux, l'Exécutif est particulièrement attaché au respect des droits des locataires et à la consolidation du parc locatif parisien ; je pense notamment à tout ce qui concerne la lutte contre les ventes à la découpe. L'Exécutif a signalé son attachement, d'ores et déjà, à plusieurs reprises, à une pleine application des mesures de protection des locataires qui sont présentes dans la loi ALUR ; je pense notamment à l'encadrement des loyers, explicitement mentionné dans notre communication du Conseil de mai qui faisait du logement la priorité de la mandature.

Nous souhaitons également que les locataires victimes de congés frauduleux et de ventes à la découpe soient protégés au mieux ; et je pense notamment à l'amendement à la loi ALUR, défendu par le député André CHASSAIGNE, qui donne au juge la faculté de vérifier la réalité des motifs donnés par les bailleurs pour donner congé à leurs locataires.

Nous émettons donc un avis favorables à ces deux vœux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 135).

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le GEP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 136).

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif aux immeubles 14-16 rue du Dahomey et 5 rue Faidherbe (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 89 dans le fascicule, déposé par le groupe SOCA, relatif aux immeubles 14-16 rue du Dahomey et 5 rue Faidherbe dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour une minute maximum.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Madame la Maire, je vais essayer de tenir les délais.

Les immeubles situés aux 14-16, rue du Dahomey et 5, rue Faidherbe font l'objet d'une procédure de vente à la découpe engagée par la société Allianz, propriétaire de ces résidences. Depuis l'année 2012, l'amicale des locataires de cet ensemble immobilier a alerté la mairie du 11e arrondissement sur cette situation. Les locataires de ces immeubles sont confrontés à la possible perte de leur logement et sont démunis face à cette éventualité.

Comme vous le savez, l'objectif de la Ville de Paris est de permettre à tous les résidents des immeubles concernés de conserver à terme la jouissance de leur logement, ce qui est le gage de la mixité sociale et protège les foyers défavorisés comme les classes moyennes, et qu'il est, par conséquent, indispensable d'exercer une vigilance accrue sur les intentions de la société Allianz.

Comme vous le savez également, la loi ALUR, cela été rappelé, prévoit un renforcement de la protection des locataires face aux opérateurs immobiliers procédant à une vente à la découpe.

Sur la base d'un recensement réalisé par l'amicale des locataires en avril 2014, une vingtaine de locataires ne peuvent se porter acquéreurs de leur logement. Certains de ces résidents sont concernés par une mise en vente de leur logement suite à la parution d'annonces immobilières sur le site Nexity chargé de la commercialisation de ces logements.

C'est pour toutes ces raisons que les élus du 11e arrondissement, avec François VAUGLIN son maire et moi-même, nous demandons que la Ville de Paris étudie la possibilité d'exercer son droit de préemption et de postemption concernant la cession des immeubles situés, comme je le disais tout à l'heure, aux 14-16 rue du Dahomey et au 5 rue Faidherbe, ou de faire acquérir les logements par un organisme de logement social.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Très rapidement pour vous dire qu'évidemment, nous sommes très sensibles à ce vœu auquel nous donnons un avis favorable.

Nous avons d'ailleurs mis en place une étude pour permettre à un bailleur de la Ville d'acquérir les lots qui sont concernés.

Je vous annonce d'ailleurs que le comité de veille sur les ventes à la découpe, il y en a plusieurs, malheureusement, en cours à Paris, le comité de veille contre les ventes à la découpe se réunira le 22 septembre prochain. Il étudiera notamment ce cas, mais plus largement l'ensemble des cas auxquels nous sommes malheureusement confrontés en ce moment.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 137).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la situation de l'immeuble du 6, rue Poissonnière.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 90 dans le fascicule, déposé par le Groupe Ecologiste de Paris, relatif à la situation de l'immeuble 6, rue Poissonnière.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les habitants du 6, rue Poissonnière sont locataires, souvent depuis longtemps, et titulaires de contrats de location soumis à la loi de 1989 et, pour l'un d'eux, d'un bail meublé.

Jusqu'en 2013, ils étaient à jour de leur loyer, mais ils ont été... vous comprendrez leur surprise... absolument étonnés de recevoir un commandement de quitter les lieux.

Pourquoi ? A l'occasion d'un jugement qui oppose le propriétaire au bailleur à qui ils payaient leur loyer, ils découvrent qu'ils ont le statut de locataires de l'immeuble entier, c'est-à-dire qu'en fait, ils avaient affaire à de la sous-location. Le propriétaire étant en conflit avec son bailleur principal, celui-ci ayant un commandement de quitter les lieux, l'ensemble des sous-locataires sont donc amenés à devoir quitter les lieux.

Ils ont déféré cette affaire devant le tribunal d'instance pour défendre leur cause. Ils n'ont pas encore eu de réponse.

Aussi, le vœu demande que le Préfet de police sursoie au commandement d'expulser, en attendant la décision du tribunal d'instance, et que la Ville, d'une façon générale, soit vigilante afin que cette procédure d'expulsion anonyme et sans procédure contradictoire ne puisse se perpétuer au mépris des textes d'ordre public et de protection des locataires.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL, au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Monsieur le Maire.

Avis favorable à ce vœu.

Le contact sera pris avec l'indivision propriétaire afin de connaître précisément ses intentions. La situation des locataires sera évidemment étudiée pour identifier les plus fragiles.

J'ajoute qu'évidemment l'achat des logements vacants sera étudié avec des bailleurs sociaux pour de la postemption dans le diffus. Je sais que, dans votre arrondissement, nous avons encore - même si nous avons fait beaucoup d'efforts et vous y êtes pour beaucoup d'ailleurs - du chemin à parcourir pour produire du logement social en nombre.

Cette vente à la découpe sera, elle aussi, étudiée par le Comité de veille qui sera installé le 22 septembre prochain.

Concernant la Préfecture de police, j'ai eu un rapide échange avec Nicolas LERNER sur cette question. La Préfecture de police a bien prévu de surseoir au concours de la force publique, tant que la situation juridique n'est pas réglée.

Avis favorable donc.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le GEP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 138).

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à un bilan du dispositif "Louez solidaire et sans risque".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 91 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à un bilan du dispositif "Louez solidaire et sans risque".

La parole est, pour une minute maximum, à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire. Je serai très rapide.

A la veille de la mise en place de l'agence Multiloc, il nous paraît utile de faire un bilan détaillé du dispositif "Louez solidaire" qui a à peu près la même vocation - même si la cible est différente, puisque l'un avait pour objectif d'aider les personnes en grande précarité et que Multiloc est plutôt axé sur la classe moyenne des jeunes actifs -, il nous paraît utile de faire un bilan, notamment avec des chiffres de répartition par arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Magnifique effort de concision. Je vous en remercie.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Merci pour ce vœu qui nous permet de revenir sur le magnifique dispositif "Louez solidaire et sans risques". Je crois que ce dispositif est une fierté pour notre Ville.

Je pourrais en faire une présentation détaillée en 8e Commission, la 8e Commission se réunissant dans le 4e arrondissement, c'est-à-dire à l'Hôtel de Ville.

Quelques chiffres. Au 27 juin 2014, le nombre de logements gérés par le dispositif "Louez solidaire et sans risques" est de 873, ce qui est important et cela correspond d'ailleurs à l'objectif que nous nous étions fixé.

Vous savez que le dispositif "Louez solidaire et sans risques", comme vous l'avez justement noté, a une cible particulière : il est destiné à des ménages qui sont aujourd'hui à l'hôtel, pris en charge dans le cadre de l'A.S.E. Je sais que Dominique VERSINI est aussi très attachée à ce dispositif.

L'objectif de "Louez solidaire et sans risques" est de permettre à des familles de sortir de l'hôtel. Nous le savons bien, nous qui sommes, pour un certain nombre, élus de l'Est parisien, dans lequel on a beaucoup de familles qui vivent en hôtel meublé, personne ne peut vivre dignement avec sa famille en hôtel meublé, alors qu'on n'a même pas la capacité de faire la cuisine, qu'on ne peut pas élever ses enfants correctement.

Le dispositif "Louez solidaire et sans risques" a permis à des centaines et des centaines de familles parisiennes, en tout plus de 1.800 ménages, de sortir de ces hôtels et, pour une période qui est en moyenne de dix-huit mois, d'aller dans des logements qui sont captés dans le parc privé et ensuite, à l'issue de ces dix-huit mois, de se voir attribuer un logement social.

C'est donc un très beau dispositif. Un dispositif qui a fait la preuve de son efficacité. Un dispositif qui a vocation à monter en puissance. Nous allons donc continuer à travailler avec ce dispositif "Louez solidaire et sans risques".

Dans le même temps, vous l'avez justement noté, Madame MONTANDON, nous allons mettre en place le dispositif Multiloc.

Le dispositif Multiloc est différent à plusieurs titres.

D'abord parce que la cible du dispositif Multiloc, ce sont les classes moyennes et les jeunes actifs. Ce n'est donc pas la même cible que le dispositif "Louez solidaire et sans risques".

Deuxièmement, le dispositif, l'agence Multiloc a une vocation pérenne : il ne s'agit pas de permettre à des classes moyennes ou des jeunes actifs d'être relogés pour dix-huit mois pour se voir ensuite attribuer un logement social. Le dispositif Multiloc, c'est de la captation de parc privé, de logements vides, pour permettre à des ménages de vivre à long terme dans ces logements.

C'est dire que ces deux dispositifs n'ont pas du tout la même vocation et qu'assurément ils ne se concurrenceront pas.

Je crois avoir répondu aux questions de Mme MONTANDON. Je veux bien donner davantage d'éléments sur "Louez solidaire et sans risques", notamment sur la répartition des logements captés par arrondissement et je demande donc le retrait de ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame MONTANDON, le retirez-vous ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non, je ne le retire pas.

Monsieur BROSSAT, dans ce vœu, je vous demande aussi que ces communications soient faites au niveau des ateliers. Il nous semble opportun et important que les personnes qui vont participer aux ateliers, que vous allez mettre en place en septembre, aient ces informations.

Non, je ne retire pas ce vœu et je trouve dommage que vous ne l'acceptiez pas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BROSSAT, votre avis sur le vœu, s'il vous plaît.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame MONTANDON, je l'accepte bien volontiers, simplement votre vœu était une demande d'information. Je vous donne les informations, je veux bien également les transmettre à l'atelier qui sera consacré à la rentrée à la question de la captation du parc privé mais, dès lors que votre vœu est sans objet puisque j'y ai répondu, je ne vois pas l'intérêt de le maintenir.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif aux demandes de mutation au sein de la résidence du square Contenot (12e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 92 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif aux demandes de mutation au sein de la résidence du square Contenot dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Il est peut-être inutile de rappeler que le taux de mutation et de rotation au sein du parc social est très faible, rien que dans le contingent de la Ville de Paris, c'est 2, 9 %. Et le square Contenot est vraiment l'illustration de ce manque de mobilité, puisque de nombreux dossiers de demandes de mutation par des familles, dont la taille a évolué, n'ont pas abouti.

C'est pour cela que je vous demande que, avant que soient mis à l'attribution les 92 nouveaux logements sociaux, soient traités en priorité toutes les demandes qui ont été faites au niveau du square Contenot en interne. Pour ces familles qui sont très mal logées, pour les familles qui ont des problèmes de santé à cause de l'humidité dans les anciens appartements, pour les assistantes maternelles qui ont demandé un agrément mais qui ne peuvent pas l'obtenir car elles se situent en étage élevé sans ascenseur, nous souhaiterions que toutes ces demandes soient prises en considération, avant même que les logements sociaux soient attribués.

Je vous rappelle que de nombreux locataires avaient mal vécu une densification du square Contenot. Nous avons d'ailleurs proposé à la place la création d'une E.H.P.A.D., mais maintenant que ces logements vont être attribués, nous vous demandons donc une priorité pour les demandes de mutation.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, nous savons tous à quel point le développement des mutations se heurte à de nombreux freins, notamment le cloisonnement des demandes de mutation qui sont gérées par chaque bailleur au sein du parc qu'il gère.

Les mutations sont pour nous un sujet et un objectif important. Nous nous sommes fixés pour objectif d'y consacrer 25 % des attributions. Pour l'heure, nous travaillons à des solutions inter-bailleurs et inter-réservataires, afin justement de faciliter les demandes d'échanges, de faciliter les demandes de mutation.

Je vous annonce d'ailleurs que le 11 juillet prochain, je crois que c'est vendredi, le comité inter-bailleur que je préside sera entièrement consacré à cette question des échanges, à cette question des mutations, afin justement de les faciliter. Je sais que c'est un objectif auquel la Maire de Paris tient beaucoup.

Dans le même temps, au précédent Conseil de Paris, nous avons adopté, comme vous le savez, une réforme des attributions pour plus de transparence et de lisibilité. Une grille de cotation est au cœur de cette réforme.

Nous ne souhaitons pas introduire aujourd'hui, ici, dans le 12e arrondissement comme ailleurs, un nouveau critère de priorité mutation locale, que vous appelez de vos vœux, alors que nous allons justement commencer l'expérimentation de cette grille de cotation au 1er octobre.

Mais je ne doute pas que le comité de suivi, qui sera mis en place dès le 1er octobre pour suivre l'évolution de cette grille de cotation, pourra se saisir de cette demande et, par conséquent la traiter.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de la maire du 12e arrondissement, Mme BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite prendre la parole rapidement sur ce vœu qui concerne mon arrondissement. Je regrette d'ailleurs qu'il n'ait pas été déposé en Conseil d'arrondissement.

C'est un quartier effectivement qui est prioritaire à nos yeux et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'entretenir, comme d'autres membres de mon Exécutif, récemment avec la présidente de l'Association des locataires du square Contenot.

Permettez-moi d'abord de me réjouir de cette réhabilitation d'envergure, qui a été lancée sur ce site par Paris Habitat, puisque les travaux vont apporter de réelles améliorations, de la qualité de vie pour tous les locataires. En effet, les logements anciens, les parties communes mais aussi les espaces verts seront rénovés avec la mise en place d'un jardin partagé, Madame la Maire.

Mais de nouveaux logements seront également livrés, ainsi qu'une nouvelle crèche. Pour mémoire, Mme MONTANDON l'a rappelé, c'est un projet contre lequel la droite s'est opposée, avec différents prétextes dont celui que nous supprimions des boxes de parking en surface, pourtant remplacés par des places en sous-sol. Une nouvelle illustration de votre manque de cohérence qu'évoquait Ian BROSSAT tout à l'heure.

Dans le cadre de ce programme ambitieux, comme vous, je souhaite que soient prises en compte les demandes de mutation des familles actuelles du groupe Georges Contenot mais, sans que nous passions outre les critères évoqués tout à l'heure par Ian BROSSAT, le système de cotation objectif expérimenté dans le 12e arrondissement dès l'automne. Donc, je pense que ce sont des éléments suffisants pour que ces demandes de mutation puissent être examinées.

Je précise que je serai particulièrement vigilante à ce que les habitants du 12e arrondissement puissent voir aboutir leurs demandes de mutation.

Cette demande formulée ici ne me semble pas adaptée à ce stade.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux arriérés de loyer de l'ensemble du parc social.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 93 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif aux arriérés de loyers de l'ensemble du parc social.

La parole est, pour une minute, à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

La crise économique a engendré une baisse de pouvoir d'achat pour les Parisiens, aussi bien pour les ménages modestes que les familles de la classe moyenne. Les gestionnaires de logement social ont constaté une augmentation préoccupante des impayés des loyers.

C'est pour cela que nous vous demandons qu'une communication soit faite au Conseil de Paris sur un bilan chiffré des arriérés de loyer de l'ensemble du parc social de la Ville de Paris, ainsi qu'une présentation des dispositifs mis en œuvre par ces organismes pour traiter la problématique des impayés.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La demande de Mme MONTANDON porte sur la question des arriérés de loyers dans les immeubles qui relèvent du parc social de la Ville de Paris. Je peux d'ores et déjà vous donner un certain nombre d'éléments, qui figurent d'ailleurs dans l'ensemble des rapports d'activité de nos bailleurs sociaux et, donc, vous y avez accès de manière totalement transparente et publique.

Je vais vous donner les chiffres pour nos bailleurs.

Chez Elogie, par exemple, le taux d'impayés en 2013 est de 2,89 %. C'est d'ailleurs un taux qui s'est amélioré en 2013 et, donc, il a eu plutôt tendance à reculer entre 2012 et 2013.

À la RIVP, le taux d'impayés est de 4,25 %, dont 3,87 % pour les logements, le reste relevant des locaux professionnels dans lesquels le taux d'impayés est plus important.

À la SIEMP, le taux d'impayés était en 2012, puisque ce sont les derniers chiffres dont nous disposons, de 1,24 %.

Ce que je vous propose sans doute, c'est d'avoir une communication, non pas en Conseil de Paris, mais en 8e commission sur cette question. Si vous acceptez que cette communication se fasse en 8e commission plutôt qu'en Conseil de Paris, ce qui me semble être un cadre plus efficient, j'émets, avec cet amendement oral, un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Acceptez-vous la proposition ?

Mme Valérie MONTANDON. - Nous acceptons l'amendement oral de M. BROSSAT.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 139).

Vœu déposé par les Groupes UMP et UDI - MODEM relatif à la vidéo-protection dans les résidences de logements sociaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 94 et 94 bis dans le fascicule, déposés par les Groupes UMP et UDI - MODEM et l'Exécutif, relatifs à la vidéo protection dans les résidences de logements sociaux.

La parole est, pour une minute, à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Bonjour Madame la Maire, chers collègues.

J'interviens en effet au titre des groupes UMP et UDI-MODEM. C'est Christian HONORÉ qui devait intervenir, mais il sera absent pour des raisons familiales. Donc, il me signale que, durant le mandat précédent, au Conseil du 18e arrondissement, il a présenté avec Pierre-Yves BOURNAZEL plusieurs vœux pour demander de doter les résidences de logements sociaux de caméras de vidéoprotection après, bien évidemment, consultation et lorsque cela s'avérerait nécessaire. La majorité les a toujours rejetées, sans véritablement d'arguments.

Aujourd'hui, vous présentez un vœu bis qui reprend ces propositions, nos propositions. Nous en sommes heureux et nous souscrivons à ce vœu. Donc, nous retirons le nôtre et voterons le vôtre.

Nous nous réjouissons que les locataires de logements sociaux qui souhaitaient ce dispositif aient enfin obtenu satisfaction six années après.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame MÉHAL.

D'abord, j'apprécie que vous ayez lu le vœu de l'Exécutif et que vous l'approuviez. C'était sincère, cela n'avait rien d'ironique. J'en suis très heureux, vous le savez. Je suis heureux que tout le monde en soit convaincu. Le droit à la sécurité, pour nous, est un droit absolument essentiel. Les habitants du parc social, les habitants qui vivent en logement social ont droit à la sécurité.

Nous sommes déterminés à mettre en œuvre tous les moyens qui sont susceptibles de faire reculer la délinquance dans les immeubles qui relèvent du parc social.

Il reste que la lutte contre la délinquance passe d'abord par de la présence humaine. Elle passe par de la présence policière, ce qui suppose que nous ayons des effectifs policiers en nombre pour nous permettre de lutter contre l'insécurité. Elle suppose aussi, et les bailleurs le font, que les bailleurs se dotent de moyens humains pour sécuriser les immeubles qui relèvent du parc social. C'est l'ambition du GPIS. Le GPIS a été doté, depuis maintenant des années, de moyens particulièrement importants pour nous permettre de faire reculer la délinquance.

Je le dis sous le regard de Myriam EL KHOMRI qui suit ces questions avec beaucoup d'attention. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit, en plus, la possibilité, au cas par cas, de mettre en place de la vidéo protection dans des halls d'immeubles.

J'insiste sur un point : nous souhaitons que la mise en place de caméras de vidéo protection soit systématiquement soumise à l'approbation des locataires, C'est pour nous une condition importante, une condition

nécessaire et c'est bien notre philosophie dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté ce vœu de l'Exécutif qui, si j'ai bien compris, sera adopté à l'unanimité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 94 étant retiré...

Une explication de vote de M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Sur ce vœu de l'UMP, c'est un vœu qui revient très souvent dans le 18e arrondissement. Il est retiré ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il est retiré. Nous n'avons que le vœu de l'Exécutif.

M. Pascal JULIEN. - Sur l'autre vœu que nous allons voter, je tiens à préciser et à rappeler que, de toute façon, en matière de vidéosurveillance dans les logements sociaux, il est absolument nécessaire d'avoir l'accord des locataires. On ne peut pas leur imposer quelque chose qui sera de toute façon à leur charge. Il en va de même pour le GPIS. Nous rappelons que nous ne sommes pas par principe opposés à la vidéosurveillance dans les espaces privés. Nous le sommes, en revanche - c'est connu - dans l'espace public.

Enfin, il est très important que les bailleurs sociaux maintiennent les gardiens qui sont les premiers à contribuer à l'atmosphère de sécurité dans ces espaces.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULIEN. Vos convergences de vue avec Ian BROSSAT étaient éclatantes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 140).

Vœu déposé par les Groupes UMP et UDI - MODEM relatif à l'attribution des logements sociaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 95 dans le fascicule, déposé par les Groupes UMP et UDI - MODEM, relatif à l'attribution de logements sociaux.

La parole est, pour une minute, à Mme BOILLLOT.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Madame le Maire, mais c'est mon collègue, Éric HÉLARD, qui le présentera.

M. Éric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

En une minute, notre vœu UMP, UDI - MODEM, concerne les critères d'attribution des logements du parc social de la ville de Paris qui ne prennent pas assez en compte deux éléments très importants à nos yeux dans l'examen des dossiers, à savoir habiter l'arrondissement et/ou y travailler.

Derrière ces deux critères, non prioritaires pour le moment, sauf pour la part faible dévolue au maire d'arrondissement, se cachent souvent des aspects humains, familiaux ou professionnels qu'il ne faut pas sous-estimer.

Nous recevons très souvent des gens qui habitent un arrondissement depuis longtemps, qui y ont une vie sociale, un engagement associatif, des enfants scolarisés ; des gens très attachés à leur quartier, contraints, pour tout un tas de raisons, souvent d'ailleurs financières, à déposer une demande de logement social et qui se retrouvent, quand ils l'obtiennent, souvent disséminés dans Paris.

Il nous semblerait donc opportun que les réservataires habilités et les bailleurs sociaux examinent en priorité les candidatures des personnes habitant ou travaillant dans l'arrondissement dans lequel se trouve un appartement disponible.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

On ne va pas être d'accord avec ce vœu. Ce vœu vise à ce que, sur les logements sociaux qui relèvent du contingent de la Ville de Paris et qui sont situés dans le 16e arrondissement, on favorise des gens qui habitent déjà dans le 16e arrondissement, qui vivent ou travaillent dans le 16e arrondissement.

Je vous le dis très clairement, nous ne sommes pas favorables à ce vœu et nous n'avons vraisemblablement pas, à la lecture de ce vœu, la même conception de la ville.

Effectivement, je suis élu du 18e arrondissement, je tiens une permanence régulièrement. Colombe BROSSEL, qui est élue du 19e arrondissement et qui est face à moi, est sans doute dans le même cas.

Je connais beaucoup d'habitants du 18e et du 19e arrondissement qui vivent dans des conditions indignes et qui seront ravis d'habiter dans des logements sociaux situés dans le 16e arrondissement.

C'est la raison pour laquelle nous émettons un avis défavorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vous retirez votre vœu ?

M. Eric HÉLARD. - Non, je ne retire pas le vœu, mais je trouve vraiment dommage cet avis défavorable de l'Exécutif, car il montre à quel point nous sommes confrontés à une gouvernance et à une machinerie très éloignées du terrain et de la proximité tant vantée par votre majorité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HÉLARD.

J'ai été saisie d'une explication de vote de Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Ce vœu est contreproductif pour plusieurs raisons.

D'abord, il témoigne d'une conception fragmentée de Paris et du 16e arrondissement en particulier, qui vise à enfermer cet arrondissement dans des frontières d'un autre âge contre lesquelles on lutte.

Non seulement la droite du 16e arrondissement lutte contre les logements sociaux, mais, en plus, elle voudrait lutter contre la possibilité d'autres habitants de Paris d'habiter dans un arrondissement qui n'est pas le leur.

Ensuite, la mobilité des Parisiens d'un arrondissement à l'autre est une réalité et un bienfait, justement, quand elle permet d'accéder à un logement plus adapté à la taille de sa famille ou plus proche de son travail.

Enfin, et c'est là que le vœu est réellement contreproductif, quand on sait qu'il y a 4.300 demandeurs de logements sociaux dans le 16e, mais qu'il y a seulement 3,7 % de logements sociaux, un tel vœu condamnerait les demandeurs, y compris ceux du 16e arrondissement, à attendre plus longtemps que ceux d'autres arrondissements qui sont mieux pourvus en logements sociaux.

Ainsi, la meilleure façon d'accroître la possibilité de se loger dans les arrondissements de l'Ouest, pour les demandeurs de l'Ouest, c'est surtout d'accroître l'offre de ces arrondissements et non de lutter contre les projets.

Nous voterons donc contre ce vœu qui défavoriserait les demandeurs des arrondissements de l'Ouest, au nom tout simplement de l'égalité entre les Parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LAURET.

J'ai été saisie d'une explication de vote de M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je voterai ce vœu, mais c'est vrai que le vœu est un peu, si je peux me permettre, on n'aurait pas dû limiter à l'arrondissement. Moi, je crois qu'il faut un parcours du logement.

C'est important, parce que la réaction de nos collègues de gauche ou même de l'adjoint est un peu caricaturale. Il y a, c'est vrai, ce problème. Dans le 7e, on a eu Laënnec et, ce n'est pas du tout pour porter des jugements sur les gens qui viennent, mais il y a beaucoup de gens qui viennent de l'extérieur de la ville de Paris.

J'aurais été heureux d'accueillir des gens du 18e, de chez Ian BROSSAT, on aurait été heureux, sauf que, le problème est que vous avez mis des gens de toute la Région Ile-de-France et c'est sur ce point, je crois, qu'il y a un état d'esprit qu'il devrait y avoir de favoriser en priorité les Parisiens.

Je suis d'accord, vous l'avez caricaturé puisque, dès que vous entendez les mots "16e, "7e" ou "8e", vous montez sur vos grands chevaux et vous caricaturez les choses...

Non, mais, Mao, excuse-moi, tu es élu de tout Paris, tu n'es pas élu de ton quartier.

Le parcours doit être important. Je dis cela parce qu'il ne faut pas caricaturer les choses. Moi, je rejoins ce que dit BROSSAT, il a raison, mais, faites attention, à la périphérie de Paris, il y a un peu trop de monde qui rentre dans Paris. Ce n'est pas que l'on veut bloquer Paris, mais, parce qu'on a des difficultés à Paris, on préfère aider les gens qui sont nos électeurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Transmis à Ian BROSSAT, on pourrait même imaginer avoir un débat sur la cotation... Non, je plaisante.

Monsieur BROSSAT, une demi-minute et nous passons au vote.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Juste pour répondre que, dans le cadre de la grille de cotation, il est prévu un bonus pour les habitants de Paris, c'est-à-dire que le fait de vivre et de travailler à Paris, non pas par arrondissement, mais le fait de vivre et de travailler à Paris est effectivement un élément dont nous tenons d'ores et déjà compte dans la grille de cotation.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'information des élus des attributions de logements sociaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 96 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à l'information des élus des attributions de logements sociaux.

La parole est à Mme Maud GATEL pour cinq minutes maximum... Pourquoi cinq minutes, sur un vœu non rattaché ? C'est une minute maximum. Désolée, vous venez d'en perdre quatre en cours de route !

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Le souci d'amélioration de la transparence dans l'attribution des logements sociaux est un objectif, il me semble, partagé dans notre Assemblée.

Or, les situations sont aujourd'hui très diverses, selon les réservataires. Compte tenu de la part très importante dans l'attribution des logements sociaux qui revient aux bailleurs sociaux, il serait particulièrement souhaitable que ceux-ci présentent régulièrement à l'ensemble des élus, comme le font les maires d'arrondissement, un bilan du nombre et du type de logements attribués et des bénéficiaires et que les maires soient formellement informés des attributions effectuées sur leur territoire par les bailleurs.

Par ce vœu, le groupe UDI-MODEM demande qu'une communication annuelle par réservataire soit transmise à l'ensemble des élus d'arrondissement et étudiée en Conseil, conformément aux recommandations adoptées à l'unanimité de la M.I.E. relative aux modes et méthodes d'attribution des logements sociaux.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci à vous pour ce vœu qui est tout à fait légitime, j'y émets donc un avis déf... favorable, pardon ; c'est la fatigue !

Je peux d'ailleurs d'ores et déjà vous donner un certain nombre d'éléments relatifs aux questions que vous posez sur les attributions.

Avis favorable, donc.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 141).

2014 SG 1078 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner la communication, SG 1078, du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles.

La première intervenante, pour cinq minutes maximum, est Mme LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Madame la Maire, je vous remercie.

Plus de 30 ans après son ouverture, le site des Halles devait être structuré et modernisé du fait de sa forte fréquentation, du vieillissement de ses structures ainsi que de l'évolution des normes de sécurité.

Première porte d'entrée de la Capitale avec 750.000 voyageurs qui y transitent quotidiennement, ce site n'était plus adapté à son rôle métropolitain majeur.

Les Halles sont, pour de très nombreux touristes, d'où qu'ils viennent, d'Europe, du monde, non seulement la première porte en France, mais également en Europe. Nous devons garder cette dimension en tête pour mesurer les enjeux de ce projet et la nécessité de son ambition.

Le projet entrepris qui constitue un véritable essor urbain redonnera aux Halles une image conforme à son ambition métropolitaine, améliorera le fonctionnement de ce monument d'urbanisme souterrain, l'insérera dans son environnement et le rendra plus agréable pour tous ceux qui le fréquentent.

Demain, les Halles compteront davantage d'équipements culturels, de jeunesse, de commerces et des accès à la gare plus nombreux, le quartier piétons sera étendu, des voiries souterraines restructurées, des cheminements simplifiés et plus confortables, une gare RER plus vaste et plus fonctionnelle, un forum plus lumineux et moderne.

Ni table rase ni retouches superficielles, le projet relève tout à la fois de l'aménagement urbain, de la création architecturale et de la rénovation en profondeur.

La communication présentée aujourd'hui nous redonne des éléments de calendrier et il faut souligner que, oui, globalement, les engagements sont bien tenus, alors que ce chantier, faut-il le rappeler, est d'une grande ampleur et d'une grande complexité : sept niveaux de plancher dont cinq en sous-sol et qui se tient avec le maintien de l'activité, donc de l'accès du public.

Déjà, les Parisiens et les visiteurs profitent du jardin Nelson Mandela que nous avons été très nombreux à inaugurer en décembre dernier, quelle que soit la position des uns et des autres sur le projet, d'ailleurs.

Cette communication nous redonne donc quelques éléments de calendrier. Ainsi, d'ici la mi-2015, la Canopée sera achevée, Canopée qui a vocation à relier la ville du dessus avec la ville du dessous.

Seront livrés également des équipements publics : le conservatoire de musique, la bibliothèque, l'équipement hip-hop "La Place", la Maison des Pratiques artistiques amateurs et l'équipement public "Centr' Halles-Parck sera également rendu.

Ainsi, les nuisances sonores prendront fin progressivement à cette échéance.

En 2016, l'ensemble de l'opération sera ainsi achevée, mais il restera des éléments à terminer d'ici le début 2018, dont la dépose, par exemple, de l'aire de jeux provisoire des petits pour assurer la continuité des offres de jeux qui étaient attendues par les résidents et les familles alentours.

Au-delà donc du rappel de l'avancement des différents marchés, la communication nous donne des informations également sur le coût global de l'opération et nous indique en toute transparence qu'en raison d'éléments qui ne pouvaient être prévisibles initialement, le coût global a connu effectivement, et certains s'y attachent tout particulièrement, une augmentation de 14 %, le montant global passant de 802 millions d'euros hors taxes à 918 millions hors taxes, valeurs janvier 2009.

Tous ces aléas étaient provisionnés. La provision pour aléa initiale a bien été répartie pour abonder les enveloppes de la Canopée et des voiries souterraines. Et une nouvelle enveloppe, à hauteur de 30 millions d'euros, a été déjà reconstituée.

Je rappelle, concernant le coût, que la Ville n'est pas seule dans ce projet et qu'interviennent également Unibail, la R.A.T.P. et la Région qui participent à ce projet de réaménagement.

Je tiens également à rappeler, outre le respect global du calendrier initial et la bonne réalisation des travaux, que chacun peut constater sur place, la bonne gestion du chantier dont la SemPariSeine est mandataire. En effet, une communication importante d'explication et de suivi des principales phases du chantier est menée à destination de l'ensemble des usagers et des riverains de ce chantier, des portes ouvertes, une lettre d'information, des expositions photos, de nombreuses réunions publiques d'information du suivi du chantier et, effectivement, une plateforme également a été mise en œuvre permettant d'avoir une vue panoramique du chantier et de se rendre compte de l'étendue de sa mise en œuvre.

Je tiens également à souligner que ce chantier fait l'objet d'un suivi environnemental, avec l'élaboration d'une charte de chantier à faible impact environnemental et à nuisances limitées, même s'il était impossible de les empêcher toutes.

Dernièrement... enfin, pour mon intervention... ce qui est également important : je tiens à souligner la mise en œuvre d'une démarche d'insertion par l'activité économique dans chaque marché de travaux, ce qui a permis à 88 personnes de bénéficier d'un emploi à clauses sociales dont 24 habitants du Centre de Paris.

Voilà, mes chers collègues, le groupe Socialiste et Apparentés remercie l'Exécutif pour cette communication et nous maintenons notre plein soutien à ce projet qui, faut-il le rappeler, a fait l'objet d'importantes concertations en amont. Ce projet est ambitieux et répond à de nombreux objectifs. Nous assumons le choix de cette ambition, car elle est à la hauteur des enjeux de développement de Paris et de sa métropole.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEVIEUX.

Je donne la parole à M. LEGARET, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, finalement, on avance... à petits pas. Les informations nous parviennent... goutte-à-goutte. C'est un peu difficile, mais je veux d'ailleurs rendre hommage à Mme LEVIEUX qui vient de nous donner des informations qui ne sont pas contenues dans la communication. Je ne sais pas comment elle sait tout cela. Apparemment, l'information n'est pas uniformément répartie entre élus mais, enfin, là, elle nous a parlé des constitutions de provisions et de tout un tas de choses. C'est très intéressant, mais je ne sais pas où vous allez chercher tout cela, franchement. Vous devez avoir accès à des informations !

Moi, j'ai mis dix jours à obtenir, non sans mal, un chiffre absolument secret : c'était le montant T.T.C. de l'opération qui figurait hors taxes.

Mais enfin, j'ai fini par l'obtenir !

Je rends d'ailleurs hommage spontanément à Jean-Louis MISSIKA qui m'a fait parvenir ce chiffre. Je lui rends hommage d'ailleurs parce que je trouve que, depuis qu'il a pris ses fonctions d'adjoint à l'urbanisme, cela contraste avec l'adjointe qui le précédait dans les mêmes fonctions, on finit par obtenir un certain nombre d'informations sur l'échéance du chantier, sur le montant de l'opération et je trouve qu'il y a plutôt un progrès. Je tenais à le dire positivement.

Alors, comment est-ce que on peut résumer tout cela ? C'est un dérapage généralisé ! Dérapage en termes de délais, dérapage en termes de complexité, dérapage en termes de coûts ; c'est dérapage à tous les étages.

Alors, premier point : il y a le recalage, comme on dit, du calendrier. Cela figure en pages 1 et 2. Vous avez bien lu, comme moi : "derniers travaux sur les dernières phases d'aménagement fin 2017, sur le jardin ; derniers travaux sur les voiries aux abords en 2017 ; et puis, finitions début 2018".

Je rappelle que c'est une opération qui a été lancée en 2001 et qui devait initialement être achevée, parce que c'étaient les instructions fermes de Bertrand DELANOË, qui devait être achevée au plus tard au 31 décembre 2006 !

Je dis bien "au 31 décembre 2006" !

Donc, ce sera finalement achevé en 2018. Cherchez l'erreur !

Le coût est effectivement, comme dit la communication, "recalé" : c'est le terme qui convient. D'ailleurs, je crois que c'est l'ensemble de l'opération qui a été recalée par les électeurs du 1er arrondissement aux dernières élections municipales.

Donc, il est recalé à 918 millions hors taxes.

J'ai eu la curiosité de demander, je me suis adressé à la Direction des Finances, cela me semblait être une question normale : 918 millions, ce que cela fait T.T.C.

Merci, Jean-Louis MISSIKA !

J'ai obtenu ce chiffre, un peu plus tard que prévu, mais je vous donne le chiffre, j'espère ne pas commettre d'erreur : 1.064 millions.

1,064 milliard !

J'avais dit que cela dépasserait le milliard. Voilà, je ne m'étais pas beaucoup trompé, cela dépasse le milliard T.T.C.

Je voudrais, là aussi, reconstituer la linéarité des estimations.

Quand on a commencé à parler de cette opération, en 2001 et en 2002, lorsqu'on était autour de la table avec la Région d'Ile-de-France, la R.A.T.P., M. Christian SAUTTER, qui était à l'époque adjoint en charge des finances, avait dit : "Et je rappelle que cela ne coûtera pas un centime sur le budget de la Ville de Paris parce que ce sont les partenaires qui financeront la totalité de l'opération."

Donc, on est parti de zéro.

En 2006, on a ajusté à 250 millions. J'avais d'ailleurs dit : "250 millions, ce n'est pas vrai, cela coûtera plus cher que cela."

En 2008, on est monté à 650. Je trouvais que c'était déjà plus proche de la vérité. Vous voyez, de 250 à 650, c'était déjà, à mon avis, convenablement recalé.

Finalement, on est passé à 802 hors taxes, puis 918 hors taxes, c'est-à-dire 1,064 milliard.

Voilà la reconstitution historique du coût de cette opération.

Alors, puisqu'on en est là, maintenant je suis comme tout le monde, je suis vraiment très impatient qu'on en finisse. Il faudra encore attendre quatre ans... c'est long !

Mais je vous assure que, vu par les riverains, les habitants, qui ont quand même supporté ce chantier en phase active depuis quatre ans, qui ont vécu une centaine de chantiers de nuit...

Une centaine de chantiers de nuit !

... pour le montage de la Canopée, qui vont encore vivre là, pendant tout l'été, sur l'achèvement de la structure de la Canopée, donc, effectivement, qu'on en finisse au plus tôt !

Que les Parisiens jugent, que tous les élus Parisiens viennent voir sur place à quoi cela ressemble ! Pour l'instant, de l'avis général, c'est que c'est plutôt une Canopée hors d'échelle, un jardin inutilisable, et puis, 6.000 mètres carrés de commerces de plus, au détriment des équipements publics.

Je n'aurai qu'un mot pour conclure : tout cela pour cela !

(Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSEL, au fauteuil de la présidence).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais féliciter l'Exécutif de l'effort de transparence concernant cet aménagement du quartier des Halles.

Effort de transparence qui, malheureusement, nous indique bien que les délais initiaux ne seront pas tenus, puisque l'engagement avait été pris que les travaux seraient achevés en fin 2016. Or, on apprend que mi-2016, ce sera le début du déménagement de la cité de chantier, qui sera suivi du réaménagement des voiries et de l'aménagement progressif du jardin et du jardin des enfants qui s'achèveront en 2018 !

Effort de transparence également à noter sur le coût de l'opération : le groupe Ecologiste avait affirmé dès le début que c'était un projet à 1 milliard d'euros. Effectivement, nous en sommes à plus de 1 milliard d'euros, plus 14 % pour la rénovation d'un centre commercial et d'un jardin qui n'avaient besoin que d'un simple réaménagement.

Nous sommes typiquement dans le cadre des grands travaux inutiles imposés aux Parisiens, et je le regrette.

Mais je voudrais centrer mon intervention sur la vie quotidienne des riverains et des visiteurs.

Nous sommes heureux d'apprendre, pour la première fois, cela est écrit en toutes lettres, que les nuisances vont baisser progressivement. Jusqu'à présent, le mot de "nuisances" ne figurait pas dans les communications du Maire de Paris.

J'espère que les retards n'induiront pas le retour des travaux de nuit, dont ont beaucoup souffert les riverains.

Je voudrais dire un mot enfin sur la place René-Cassin. Nous nous réjouissons de son achèvement, puisque cela redonne un peu d'espace dans ces quartiers qui en manquent beaucoup, et du retour de la grosse tête du sculpteur Henri Miller, toujours autant escaladée par les enfants. Seulement, cette grosse tête a été perchée sur des gradins avec des marches à angle droit, et en cas de chute, cette escalade... est devenue malheureusement un jeu dangereux. Elle est particulièrement mal placée sur ces gradins, dont je ne dis rien quant à l'esthétique.

Et puis, enfin, un mot concernant les escalators. On est typiquement dans une polémique qui s'apparente à une véritable comédie. Le grand escalator qui va jusqu'au RER, l'escalator de la Porte Lescot, est en panne, et après six mois de débats entre la Ville et Unibail, propriétaire du centre commercial, eh bien, un accord a été trouvé pour qu'à partir de mi-juillet, cet escalator puisse fonctionner à nouveau, mais seulement dans un sens.

Donc, il faudra choisir et actuellement, il y a des débats entre "faut-il que ce soit descendant ?", comme le souhaite Unibail, pour inciter les gens à aller faire leurs courses au centre commercial, ou "montant", comme le souhaiterait la Ville, pour que les personnes qui sortent du transport en commun avec des paquets ou des bagages puissent ne pas renoncer. Je trouve cela particulièrement mesquin, compte tenu du milliard qu'on vient de citer.

Les Ecologistes souhaiteraient que ce problème puisse être réglé rapidement, et même si l'escalator devra laisser place prochainement à un escalator sur trois étages, qui obligera donc, hélas, à des pauses dans le centre commercial pour ceux qui le souhaitent, et non plus une, sans une sortie directe depuis le RER jusqu'à la surface. Nous souhaiterions que cet équipement, cet escalator soit remis en place dans les meilleurs délais, pour le confort des usagers des transports en commun.

Merci beaucoup pour votre attention.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET, pour cinq minutes ; ou moins.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais être plus court, Madame la Maire. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je partage ce qui a été dit par plusieurs collègues de la majorité sur la volonté de transparence sur ce projet, et je m'en félicite. Je pense que nous sommes...

Monsieur le Maire, je vous associe aussi à ces mots de transparence.

Je voudrais dire, Monsieur le Maire, d'ailleurs, que dans beaucoup de grands chantiers auxquels nous sommes confrontés, il y a toujours des aléas, il y a toujours des nuisances de chantier, mais on doit mener au bout ces grands chantiers.

Je ne referai pas l'histoire des Halles, comme vous l'avez si bien fait les uns et les autres. C'était une décision des années 60 de sortir de Paris le marché central, mais cela m'amène à relancer une proposition que mon groupe avait faite sur l'idée de halle alimentaire dans Paris, qu'il faudra, un jour aussi, mettre à l'ordre du jour de notre Conseil, pour parler à la fois de comment rapprocher le consommateur du producteur et revenir à des circuits courts, et notamment sur les légumes, les produits frais qui sont produits en Ile-de-France. C'est un autre sujet, mais permettez-moi de l'aborder, puisqu'on parle des Halles.

Je voudrais dire aussi à mes collègues que ce chantier, comme beaucoup de chantiers, que ce soit celui de la Philharmonie, du stade Jean Bouin, par exemple, vont durablement marquer le paysage urbain de notre ville. Et je ne pense pas que ces chantiers soient inutiles, mais ils sont plutôt nécessaires et s'inscrivent bien sûr dans l'idée du progrès, dans l'idée du développement, du développement durable, et sont utiles aussi pour que la ville vive, pour que la ville investisse, crée de l'emploi, et permettre finalement que notre ville ne soit pas seulement un musée et ne soit pas seulement des rues piétonnes, mais vraiment une ville tournée vers l'avenir.

Ces investissements sont bien sûr lourds, ils sont marqués par des aléas de chantiers et financiers, qui obligent à des rallonges, notamment pour des raisons - on l'a vu dans le projet de délibération - de sécurité ou d'autres sujets qui n'étaient pas prévus. Eh bien, on est obligé de faire avec, même si le coût est, à mon avis, un peu important et qu'on aurait pu s'en passer.

Nous devons désormais regarder vers l'avenir et le message que nous voulons envoyer aux Parisiennes et aux Parisiens, c'est également le choix de la proximité. Et nous vous demandons, comme nous l'avons fait, mon cher collègue Jean-Louis MISSIKA, à travers le débat sur le P.L.U., de voir la question des équipements de proximité et de services publics dans tous les quartiers de notre ville, en particulier dans les quartiers périphériques qui, parfois, se sentent loin des offres culturelles et sportives.

L'idée que je porte est bien sûr le rééquilibrage entre des grands projets qui coûtent cher, des grands chantiers, mais aussi des petits projets qui permettent à tout un chacun de s'y retrouver. Je ne renie pas nos choix, mais nous devons réorienter notre politique d'investissement vers des équipements proches pour les Parisiennes et les Parisiens.

N'oublions pas qu'au-delà du geste architectural, les Halles sont un lieu d'échanges, de communication entre les Parisiennes et les Parisiens et ceux qui travaillent et visitent notre ville. C'est aussi un lieu - vous le savez - de convergence de beaucoup de personnes qui viennent de la banlieue de Paris.

Pour autant, nous souhaitons que ces nouvelles Halles n'oublient pas les Parisiens de ce quartier. Voilà pourquoi le Conservatoire, la Médiathèque, l'équipement pour la pratique du hip-hop, la Maison des pratiques amateurs ont toute leur place dans ce nouveau temple, qui ne doit pas être uniquement et seulement un temple de la consommation.

Si certains reprochent les dépassements souvent inhérents à des projets de cette envergure, ils n'oublient pas certainement que cela a aussi été le cas lorsqu'ils étaient aux affaires.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, en 2010, avec mon collègue Alexis CORBIÈRE, nous n'avons pas approuvé ce grand projet qui, oui, pour nous, est un grand projet inutile et imposé de réaménagement des Halles. L'urgence était de s'attaquer à la rénovation de la gare RER et métro, et non de poursuivre une canopée gigantesque, qui est coûteuse, et agrandir le centre commercial.

Forcément, aujourd'hui, ce n'est pas avec une augmentation de 14 % du coût global de l'opération, amenée à presque un milliard, qui va me faire changer d'avis, bien au contraire. Nous aurions pu, avec une telle somme, investir dans tant d'autres projets utiles socialement et responsables du point de vue écologique.

Mais revenons donc un peu sur l'histoire de ce dossier. La droite, qui dirigeait l'Exécutif en 1976, avait déjà décidé de céder à Unibail la partie centre commercial, pour un bail commercial s'étalant jusqu'en 2055, engageant ainsi déjà un début de privatisation, certes non complète, mais plus que conséquente, et pour une durée d'une longueur scandaleuse.

En 1999-2000, sous la mandature de M. TIBÉRI, la Ville avait voulu céder à Unibail le foncier. Tous les groupes de l'opposition de l'époque, chers collègues, socialistes compris, s'y étaient opposés. Mais hélas, c'est sous la précédente mandature que l'Exécutif a poursuivi la vente du "ventre de Paris", achevant la privatisation.

Ce projet de délibération trace un bilan d'étape laborieux, où l'objectif de départ, qui était de rénover le nœud de transport que constituaient les Halles, s'est transformé en un projet de rénovation et d'agrandissement d'un centre commercial en plein cœur de la Capitale.

Face à l'accroissement de la fréquentation de la zone des transports en commun et les questions de sécurité, qui s'imposaient bien évidemment avec le vieillissement des structures, des travaux étaient urgents, il ne faut pas le nier, mais cette Canopée ultra coûteuse, cet agrandissement des espaces commerciaux au service des grandes enseignes ne se justifiait pas.

Je continue à déplorer cette privatisation du site le plus stratégique de Paris. Certes, le lieu a toujours été un lieu de commerces, mais les commerces d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec ceux d'autrefois, et il n'y a en soi aucune fatalité à ce que lieu soit voué à la société de consommation, au commerce des marques mondialement connues et liées entre elles par les mêmes grands groupes.

La volonté politique de résister à cette évolution vers l'uniformisation des grandes enseignes et des villes qui se transforment en grands centres commerciaux, vous auriez pu vous y opposer et engager dans le temps long une planification écologique permettant de repenser la ville et son cœur d'entrée.

Mais face à l'idéologie dominante libérale, vous ne faites preuve d'aucune volonté de rupture. Quand on sait que Laurent FABIUS souhaite, par exemple, transformer toutes les grandes gares en centres commerciaux, avec autorisation d'ouverture dominicale et nocturne, on voit bien là une certaine cohérence libérale qui s'installe.

Aujourd'hui, le coût de ce grand projet inutile et imposé explose à 14 % et dépassera un milliard d'euros, mais quel gâchis ! La Ville de Paris se serait-elle spécialisée dans la réalisation de ce genre de projet ultra coûteux et anti-écologique ? Comme la tour Triangle, le Notre-Dame-des-Landes parisien !

Ces deux projets, mes chers collègues, sont étroitement liés, et j'espère qu'un jour, j'espère qu'un jour on saura enfin la réalité des accords entre la Ville et le groupe Unibail. Et quand donc cesserez-vous, à chaque fois, de socialiser les pertes et de privatiser les profits ?

Par ailleurs, où est l'Etat dans la rénovation de la gare ? Combien met-il pour assumer ses responsabilités dans l'amélioration des transports ?

A M. Nicolas BONNET-OULALDJ, je voudrais répondre que des grands projets peuvent créer de l'emploi et nous sommes d'accord, il faut assumer des grands investissements. Mais ici, on aurait pu imaginer de repenser en profondeur ce centre commercial, pas simplement l'augmentation, certes, existante des services publics mais qui, somme toute, sur la surface totale sont bien en deçà de ce que nous aurions pu assumer de faire. Nous aurions pu faire une entrée culturelle, sportive, d'éducation populaire, bien plus conséquente dans le cœur de Paris.

Oui, les questions écologiques nécessitent une planification dans le temps long, elles nécessitent aussi de contribuer à modifier nos modes de consommation et nos modes de production. Et la question de l'aménagement des villes doit être un symbole, un point d'appui pour repenser cela.

Mais, avec le projet des Halles, la Ville de Paris démissionne de ces questions ou bien se conforme totalement à l'idée même des villes et de leur attractivité internationale dans une logique finalement libérale et productiviste.

Nous estimons comme une fatalité, ou plutôt vous estimez comme une fatalité irréversible que ce lieu soit voué au temple de la consommation, avec cette Canopée gigantesque que vous sacrailisez finalement.

Je me doute bien qu'à cette étape et vu le projet de délibération, l'Exécutif ne fera aucune marche arrière mais je reste en cohérence avec mes convictions et je n'approuverai donc pas ce projet de délibération. Je voterai contre.

Je vous en remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie d'abord l'ensemble des orateurs, à la fois pour leurs remarques sur la transparence et également pour leur contribution.

Je sais que ce projet a été controversé et qu'il est toujours controversé. Je ne suis donc pas surpris des positions des uns et des autres, mais je voudrais tout de même faire quelques rappels utiles, parce qu'on oublie peut-être un peu trop souvent quelques détails qui me paraissent essentiels.

Première chose, ce chantier n'est pas le résultat du caprice du Maire de Paris précédent, ce chantier est le résultat d'une nécessité absolue : il fallait remettre aux normes de sécurité la gare du RER et de la RATP, et il fallait remettre à des normes de sécurité le Forum ; c'était indispensable. Nous étions donc obligés, sous peine de fermer ce lieu, je dis bien de fermer ce lieu, d'engager ces travaux de mise aux normes de sécurité.

Première remarque, la question n'est pas de savoir si l'on pouvait ou l'on ne pouvait pas faire ce chantier : nous étions obligés de lancer ce chantier.

Deuxième remarque, quand on parle de la complexité du chantier des Halles, c'est devenu un lieu commun mais on ne sait pas ce qu'il y a derrière. Je voudrais attirer votre attention sur ce qu'il y a derrière ce mot de complexité du chantier des Halles.

D'abord, c'est un chantier qui s'est fait en site occupé, et pas n'importe quel site occupé. On l'a dit, ce sont sept niveaux de plancher, dont cinq souterrains, une gare qui est la plus grande gare de transports publics métropolitains d'Europe avec 750.000 passagers par jour ; c'est-à-dire que pendant le chantier, ce sont 750.000 personnes qui passent chaque jour dans la salle d'échange du RER et métro Châtelet-Les Halles, 150.000 personnes qui fréquentent le centre commercial et 300.000 personnes qui rayonnent sur le plateau piétonnier.

J'ajoute un point essentiel, c'est qu'il n'était pas possible de fermer le centre commercial complètement, parce qu'à l'époque - c'est en train de changer - les seuls accès de la gare RER passaient par le centre commercial. D'ailleurs, c'est une des choses que nous avons remise en cause avec ce chantier. Je le signale à Madame Danielle SIMONNET : avant, les gens étaient obligés de passer par le centre commercial, ils pourront maintenant sortir directement dans l'espace public et cela fait une énorme différence. Et pourtant Unibail-Rodamco a essayé de s'opposer à cela.

Je voudrais également rappeler que, derrière le mot "chantier des Halles", il y a en réalité sept chantiers. Je voudrais les détailler. Il y a d'abord le pôle transport. Monsieur LEGARET, nous avons visité ensemble les travaux du pôle transport. Nous étions l'un et l'autre en compagnie de la Maire de Paris et de Christophe NAJDOVSKI, impressionnés par la complexité et la difficulté de ce chantier qui se déroule en-dessous de la nappe phréatique de Paris. Donc le pôle transport.

Il y a ensuite la mise en sécurité du forum, c'est-à-dire du centre commercial qui est d'ailleurs là où l'on a découvert le plus d'amiante.

Il y a le troisième chantier : la voirie souterraine et les parkings.

Quatrième chantier : la Canopée et l'accès au forum.

Cinquième chantier : le jardin.

Sixième chantier : la voirie de surface.

Septième chantier : les équipements publics.

Là aussi, je voudrais détailler ces équipements publics : un conservatoire de musique, une bibliothèque, l'équipement hip hop que l'on appelle "la Place", la maison des pratiques artistiques amateurs, l'équipement public sportif dans le jardin, le jardin lui-même, l'aire de jeux pour les tout-petits, c'est-à-dire qu'il n'y a pas moins de sept équipements publics qui vont être construits à l'occasion de ce chantier.

Quand on parle de la complexité d'un chantier, il faut avoir l'ensemble de ces éléments à l'esprit et comprendre qu'effectivement, cela prend du temps de mener un chantier comme cela. D'ailleurs, je voudrais rendre hommage à Dominique HUCHER, le directeur de la SemPariSeine, qui mène avec beaucoup de talent ce chantier extrêmement complexe. D'ailleurs, Jean-François LEGARET, lorsque nous étions ensemble à la réunion de concertation avec les habitants du 1er arrondissement, vous avez vous-même rendu hommage à Dominique HUCHER.

Ce point est important parce que l'on parle d'un débord de 10 % pour la Canopée, de 14 % pour l'ensemble du budget du chantier des Halles. C'est quelque chose d'assez normal quand on comprend la complexité de ce chantier. De la même façon, je dirais que, certes, le calendrier que nous avons mis à la disposition des conseillers de Paris montre que les dernières finitions auront lieu en 2018, mais l'essentiel du chantier sera terminé en 2016. Ce qui apparaît très clairement quand on regarde le calendrier et je souligne notamment que les nuisances pour le voisinage auront complètement disparu, à part celles des derniers travaux de voirie en surface, au-delà de 2016.

La réalité, c'est que c'est un des plus grands projets métropolitains. La gare RER est le cœur battant de la métropole du Grand Paris. Il était absolument indispensable de faire ces travaux parce que cette gare n'en pouvait plus. Cette gare était ce que l'on appelait le "flipper" -pour ceux qui connaissent, c'est la salle d'échanges où il y a tous ces piliers- était complètement saturée. Il y avait à un moment donné nécessité de porter le fer et de s'engager dans cette rénovation. Le mot de "travaux inutiles" me paraît vraiment extravagant par rapport à ce que je viens de décrire. S'il y a des travaux qui ne sont pas inutiles, ce sont bien ces travaux-là. Donc, je le dis très clairement...

Laissez-moi terminer... Je ne suis pas polémique, j'essaie d'expliquer.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE, s'il vous plaît !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur LELLOUCHE, je sais bien que vous êtes tellement peu souvent ici que, quand vous êtes là, il faut que vous le fassiez remarquer.

Enfin, quand même, arrêtez. Je n'ai pas dit la même chose.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE, s'il vous plaît. Cela fait 25 minutes qu'il y a des interventions sur le chantier des Halles.

Laissez M. MISSIKA répondre.

Monsieur MISSIKA, poursuivez.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Vous savez, il y a un mot de Malraux que j'aime beaucoup, c'est la politique...

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE !

Monsieur MISSIKA, s'il vous plaît, poursuivez.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur LELLOUCHE.

Bygmalion, c'est autre chose, Bygmalion, c'est chez vous et cela restera chez vous, quoi que vous essayez.

Je voudrais dire un mot sur les surcoûts. Ce qu'il y a de très clair dans cette affaire, c'est que les surcoûts sont expliqués dans la note qui vous a été transmise. Je vais le dire oralement pour M. LELLOUCHE qui n'a pas eu le temps de lire le document.

En ce qui concerne la Canopée, le principal surcoût vient du fait que, pour des raisons de sécurité pour certains matériaux qui ont été posés sur la Canopée, le travail de nuit a été imposé pour des raisons de sécurité et donc, il y a un surcoût directement lié au travail de nuit. Il faut se rendre compte, bien évidemment, c'est le problème du travail en site occupé que, vu le nombre de personnes qui circulent dans le forum et dans la gare, il n'était pas possible de faire certaines installations autrement que de nuit.

En ce qui concerne les voiries souterraines, c'est l'un des plus gros surcoûts et l'une des plus mauvaises surprises que nous ayons eues, c'est la découverte de quantités considérables de plomb et d'amiante dans la voirie. Vous savez que cette voirie, absolument effrayante, a été construite dans les années 1980, même 1970, que l'essence était une essence au plomb jusqu'en l'an 2000. Ce que l'on a découvert, c'est une incrustation de plomb dans l'ensemble de la voirie. Nous avons été obligés de lancer un chantier de dépollution qui n'était pas prévu et qui a, d'ailleurs, non seulement augmenté le coût du chantier, mais également ralenti les délais puisque l'on a pris pas mal de retard pour pouvoir faire cette dépollution.

En ce qui concerne la circulation et le forum, c'est la découverte d'amiante qui a posé un problème. Je précise : cette présence d'amiante n'était pas prévisible lors des diagnostics avant travaux. Et il a fallu prévoir un surcoût pour la cité de chantier car il y a bien évidemment l'allongement de la durée des travaux, donc le maintien de la cité de chantier, et une emprise de la cité de chantier qui a été sous-estimée à l'origine.

Sur les coûts connexes, il y a la décision sage de la Ville de Paris de prendre des polices d'assurance sur ce chantier, justement parce qu'il était complexe et exceptionnel, alors que sur ses chantiers classiques la Ville est son propre assureur.

Puisque j'ai parlé des surcoûts, je voudrais dire un mot quand même des baisses de coûts. Nous avons réussi à faire baisser un certain nombre de coûts sur ce chantier. Le relogement du conservatoire nous a coûté moins cher, la voirie de surface nous coûtera moins cher, la remise aux normes et l'adaptation des réseaux nous a coûté moins cher. On a eu une baisse de 21 % : 15 millions au lieu de 19 millions. Les travaux d'adaptation du forum ont également diminué. On passe de 51 millions à 46 millions. Voilà.

Je ne reviens pas sur les retards de chantier parce que ce que j'ai dit sur les raisons du surcoût et notamment, la découverte d'amiante et de plomb sont la principale raison du retard du chantier.

On peut trouver désagréable, et je trouve cela désagréable, un surcoût de moins de 10 % pour la Canopée et de 14 % pour l'ensemble du chantier. Je dirais simplement que, en général, des chantiers comme cela, quand ils font un surcoût de 14 %, c'est qu'ils ont été remarquablement bien gérés.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'y a pas de vote, mais avant de passer au prochain projet de délibération, je voulais saluer l'ensemble des enfants de la station Oasis 18 qui vient de la Porte Montmartre, dans le 18^e arrondissement, et qui sont accompagnés notamment par Ginette PHILIPS, responsable de l'association, et de trois autres accompagnatrices. Je suis sûre que les enfants sont plus sages dans leur salle de classe et qu'ils ne coupent pas la parole de l'institutrice.

Faisons en sorte de leur donner un très beau spectacle.

2014 DU 1070 - ZAC Pasteur Montparnasse (14^e et 15^e) - Remboursement à la SEMPARISEINE des frais de gestion du bâtiment Nord-Parc.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 1070 relatif à la Z.A.C. Pasteur-Montparnasse, remboursement à la SemPariSeine des frais de gestion du bâtiment Nord-Parc.

La parole est à M. François-David CRAVENNE, pour cinq minutes.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération évoque les équipements publics situés dans la Z.A.C. Pasteur-Montparnasse et en particulier le musée du Général-Leclerc et de la Libération, musée Jean-Moulin.

Je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée ce matin pour réaffirmer ici la détermination de la majorité du 15^e arrondissement à maintenir cet extraordinaire lieu de mémoire sur son site actuel.

En effet, pendant la campagne électorale; Anne HIDALGO, pourtant élue du 15^e arrondissement et alors tête de liste, a annoncé qu'elle souhaitait transférer ce musée dans un autre arrondissement.

Avec Philippe GOUJON, avec Elisabeth de FRESQUET et tous nos collègues de la majorité du 15^e, nous nous opposerons de toutes nos forces à ce regrettable projet de déménagement.

Pourquoi une telle opposition de notre part ? Tout simplement afin de préserver un des plus grands lieux d'histoire du 15^e arrondissement.

Ce musée, créé en 1994 pour le 50^e anniversaire de la Libération de Paris, n'a pas été installé sur son lieu actuel par hasard. Son lieu actuel, c'est la gare Montparnasse dans le 15^e et c'est à la gare Montparnasse dans le 15^e que le Général Leclerc a établi son Q.G. après qu'il soit entré le premier dans Paris. C'est à la gare Montparnasse dans le 15^e que le Général von Choltitz, gouverneur de Paris, a signé l'acte de cessez-le-feu et de reddition de l'Allemagne.

C'est à la gare Montparnasse dans le 15^e que le Général de Gaulle a été accueilli par le Général Leclerc qui lui a remis l'acte de capitulation allemand.

Pardonnez-moi ce petit rappel de notre histoire, mais elle est tellement liée au 15^e arrondissement que vous comprendrez pourquoi nous tenons autant à ce que ce musée demeure sur le lieu historique.

Nous nous devons de défendre avec respect et détermination ce lieu de mémoire, particulièrement à la veille de la célébration du 70e anniversaire de la Libération.

On dit qu'il n'y a pas d'amour, mais des preuves d'amour. C'est pourquoi nous demandons à Mme HIDALGO de montrer qu'elle aime le 15e, son arrondissement d'élection, en renonçant à son projet.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci et merci d'avoir particulièrement bien respecté le temps de parole.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'avoue que je suis un peu surpris, Monsieur CRAVENNE, que, sur un projet de délibération ultratechnique de remboursement à la SemPariSeine des frais de gestion du bâtiment Nord-Parc, vous fassiez un dégagement à propos du musée Jean-Moulin.

Je pense que ma collègue en charge de la mémoire vous répondra le moment venu, quand le sujet du musée Jean-Moulin viendra à l'ordre du jour du Conseil de Paris et nous aurons tout le temps de discuter de ces questions à ce moment-là.

Je voudrais simplement vous dire que Mme HIDALGO, pendant sa campagne municipale victorieuse, je ne pense pas que les électeurs aient choisi....

Je parle de victorieuse à l'échelon parisien, Monsieur. Une élection, cela se gagne... Ce n'est pas de la perturbation, c'est juste une précision technique.

Elle a simplement répondu à une demande de l'équipe du musée Jean-Moulin qui trouve que le musée est trop petit et qui souhaite son déménagement pour pouvoir donner une plus grande envergure au musée Jean-Moulin et, en ce qui concerne la situation historique, d'abord de la reddition, cela mériterait un examen approfondi. Vous savez que les historiens ne sont pas tous d'accord, mais surtout la proposition qui est faite - mais on aura largement le temps de rediscuter de cela au Conseil - c'est d'installer ce musée au-dessus du P.C. Rol-Tanguy et, que je sache, le P.C. Rol-Tanguy est un site tout aussi historique de la résistance de Paris que le site actuel du musée.

Mais, très franchement, essayons d'éviter que, à l'occasion de projets de délibération techniques sur des sujets qui n'ont rigoureusement rien à voir, vous greffiez une intervention de ce type, parce que cela perturbe les travaux du Conseil, je trouve.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1070.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DU 1070).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'occupation de l'espace public à des fins publicitaires.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'utilisation de certains supports publicitaires.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n^{os} 97 et 98 dans le fascicule, ont trait aux supports publicitaires.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour une minute.

Mme Sandrine MÉES. - Nous constatons depuis la saison chaude, enfin presque chaude, la prolifération sur l'espace public de manifestations promotionnelles et autres stands publicitaires.

Nous avons pu voir, dans le 18e, des cartonnages qui habillaient le mobilier urbain, cartonnages à l'image d'une société de téléphonie mobile.

Nous avons pu voir des stands de boissons gazeuses aux Halles qui régalaient gratuitement enfants et adultes de leurs boissons, dont on sait qu'elles ne sont pas forcément très bonnes pour la santé et nous avons pu voir aussi, dans le 18e, une ruelle entièrement recouverte au logo et aux couleurs d'une marque automobile qui avait carrément rebaptisé la rue avec une grande banderole à l'entrée de la rue.

Nous demandons que ces espaces publics privatisés indûment soient rendus aux citoyens et nous demandons à la Maire de Paris et au Préfet de police de ne plus autoriser ce type de manifestations.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souscris totalement aux propos qui viennent d'être formulés par ma collègue.

Dans le même esprit, à travers ce vœu, je souhaite que nous dénoncions le développement de la publicité au sol qui, elle aussi, est interdite et que l'on a pu voir proliférer.

Pourtant, dans l'article L. 581-24 du Code de l'environnement, il est stipulé que "nul ne peut apposer de publicité ni installer une pré-enseigne sur un immeuble sans autorisation écrite du propriétaire".

Or, les trottoirs de la Ville appartiennent à Paris et je suis persuadée qu'aucune autorisation, en tout cas je le souhaite, j'espère qu'aucune autorisation n'a été donnée pour ces publicités au sol qui sont, par ailleurs, totalement interdites par notre règlement local de publicité.

Pour ajouter également, vous avez le problème des véhicules qui circulent dans la capitale, complètement bariolés de publicités, alors que ces véhicules sont également interdits.

Je souhaiterais, à travers ce vœu, que la Maire de Paris, en application du règlement local de publicité, réponde par la négative évidemment à toute demande d'autorisation qui lui serait formulée, que ce soit sur les publicités au sol ou sur les voitures, et que l'on veille à que ce soit vraiment appliqué, qu'il y ait des sanctions qui puissent enfin tomber, car cela suffit.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais donner un avis favorable de l'Exécutif à ces deux vœux qui sont connexes.

On constate effectivement ces temps-ci l'organisation de manifestations publicitaires sur l'espace public qui sont réalisées sans aucune demande d'autorisation auprès de la Ville de Paris et donc qui sont réalisées dans l'illégalité.

Les manifestations auxquelles vous faites mention dans votre vœu n'ont pas été autorisées et, vraisemblablement, elles n'auraient pas été autorisées si une demande avait été faite parce qu'elles ne répondent pas aux règles du règlement local de publicité qui, je le rappelle, impose des modalités plus strictes que le Code de l'environnement qui légifère en la matière.

En ce qui concerne le vœu de Danielle SIMONNET, la publicité est parfois apposée soit directement sur les trottoirs soit sur des véhicules utilisés ou équipés à des fins essentiellement publicitaires.

Comme le souligne Danielle SIMONNET, ces deux formes d'expression publicitaire sont prohibées par le règlement de la publicité, donc nous considérons qu'ils doivent faire l'objet d'une interdiction et il est utile de le rappeler, c'est la raison pour laquelle nous donnons un avis favorable.

"A l'exception du mobilier urbain ou des palissades de chantier pouvant supporter, dans certaines conditions et limites de la publicité sur le domaine public de voirie, toutes inscriptions, formes ou images publicitaires sont prosrites au sol", ainsi que le prévoit l'article P. 1.3.5 du règlement local de publicité.

"La projection au sol par projection ou par l'installation d'objets sur l'espace public est interdite."

Par ailleurs, l'article P. 5.1 de ce règlement interdit sur l'ensemble du territoire de la Ville de Paris la circulation, le séjour ou le stationnement de véhicules terrestres équipés ou utilisés à des fins essentiellement publicitaires.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, mes chers collègues, de voter ces deux vœux et je me réjouis de pouvoir enfin donner un avis favorable à un vœu de Danielle SIMONNET.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Très bien.

Je vous en prie, Monsieur POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - C'est plus une question qu'une explication de vote : en ce qui concerne les taxis, qui font de la publicité sur... est-ce que c'est interdit ou pas ?

Si vous vouliez vérifier cela dans votre réponse, avant que l'on décide ce que l'on fait.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - On vérifiera cela et M. MISSIKA apportera une réponse.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'ai lu l'article justement pour éviter ce genre de malentendu : on parle là de véhicules terrestres équipés ou utilisés à des fins essentiellement publicitaires. Les taxis servent à autre chose, en tout cas je l'espère.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - D'accord.

Merci de cette précision.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le GEP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 142).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 143).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'acquisition de la caserne de la Pépinière (8e).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 99 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à l'acquisition de la caserne de la Pépinière.

La parole est à M. Pierre LELLOUCHE, pour une minute.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci de votre générosité, Madame le Maire.

Il y a dans le 8e arrondissement une caserne de la Marine qui représente 25.000 mètres carrés et qui est en vente. Il y a deux restaurants, salle de sport et de quoi, je crois, servir utilement les besoins de l'arrondissement, qui est sous-équipé en matière de groupes scolaires, de résidences pour personnes âgées, de logements, etc.

Or, ce bien, j'ai mis cinq mois à le visiter et j'ai compris pourquoi après : ce bien n'a pas été préempté par la Ville.

Il est maintenant ouvert à la vente. Il va naturellement être acheté par quelqu'un probablement du golfe, car figurez-vous que le budget de la Défense, la loi de programmation militaire est fondée sur deux hypothèses :

- d'abord, la vente du Rafale à l'export ;

- et, surtout, la réalisation de recettes dites exceptionnelles, c'est-à-dire la vente de stations hertziennes et surtout de biens immobiliers.

Donc, le Ministère de la Défense a besoin de vendre ce bien le plus cher possible. La Ville ne s'est pas portée acquéreur.

Je le regrette, donc je demande à la Ville, dans l'intérêt des Parisiens, dans l'intérêt du 8e qui a un grand besoin d'équipements, et j'insiste sur le groupe scolaire, la résidence de personnes âgées et, bien sûr, les logements intermédiaires, j'insiste pour que l'on trouve des solutions pour que ce bien de 25.000 mètres carrés au Centre de Paris soit gardé aux Parisiens et non pas vendu, comme ce sera le plus probable, à un émir du golfe.

Je compte sur le pouvoir d'intervention de la Ville dont parlait utilement M. BROSSAT tout à l'heure pour le 4e arrondissement. "L'arme de la préemption", a-t-il dit ! J'aimerais que cette arme soit également utilisée pour le 8e.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur LELLOUCHE.

Je vais donner un avis défavorable à votre vœu et je vais vous expliquer pourquoi.

L'Exécutif, et tout particulièrement Ian BROSSAT et moi-même, nous sommes très vigilants sur le devenir des emprises de l'Etat lorsqu'elles sont cessibles et nous avons engagé un processus de dialogue et de négociation avec l'Etat, dont l'enjeu premier est de produire du logement et notamment du logement social, particulièrement dans les arrondissements déficitaires. Je rappelle à cet effet que le taux de logement social dans le 8e arrondissement est de 2,5 %, c'est-à-dire qu'il est misérable.

Cette discussion est très opérationnelle, elle se fait de manière globale afin de trouver les bons équilibres et les parcelles les plus adaptées.

La caserne de la Pépinière est située au 15, rue Laborde et elle est effectivement entrée dans un processus de vente.

Il faut rappeler que le Ministère de la Défense a une double contrainte. D'ailleurs, vous l'avez rappelé vous-même : celle de participer à cette politique de mobilisation du foncier public mais il a aussi pour objectifs de trouver des recettes, notamment au regard des équilibres financiers du montage extrêmement complexe, montage financier et immobilier du P.P.P. Balard, hérité du Gouvernement précédent.

Je rappelle que le montage du P.P.P. prévoyait dès l'origine le principe d'une valorisation maximale des sites du Ministère de la Défense, dont celui-ci, sans que vous n'ayez rien trouvé à redire à cela à l'époque. Vous l'avez dit dans votre intervention : le Ministère de la Défense veut vendre au prix fort, à un prix extrêmement élevé, ce bâtiment. Vous avez bien conscience que l'équation financière, qui permet de faire du logement social dans une caserne, suppose que le prix du foncier soit à un prix raisonnable.

La Ville, en accord avec l'Etat, a privilégié l'engagement d'une négociation pour l'acquisition par la Ville ou l'un de ses opérateurs, de l'immeuble de l'INPI au 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg, pour y réaliser 100 % de logement social, soit environ 6.500 mètres carrés S.H.O.N. Donc, la Ville n'envisage pas d'acquérir la caserne de la Pépinière.

Demander aujourd'hui une acquisition, sans d'ailleurs évoquer dans votre vœu des logements sociaux, et cela ne me surprend pas vraiment, reflète une nouvelle fois les contradictions du groupe UMP de la Ville de Paris. Critiquer le budget de la Ville, réclamer des économies et proposer des dépenses supplémentaires - et des dépenses énormes supplémentaires ! -, tout en déposant des vœux en demandant plus d'équipements, plus de personnels ou, ici, d'acheter une parcelle dont la taille et l'emplacement vont induire un prix de cession probablement proche de la centaine de millions d'euros, cela ne nous paraît pas raisonnable.

couou

C'est la raison pour laquelle je propose un avis défavorable de l'Exécutif sur votre vœu n° 99.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - J'ai une première demande d'explication de vote de M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Mon cher collègue LELLOUCHE, vous êtes comme moi à la Commission défense, vous, de l'Assemblée et, moi, du Sénat.

Vous avez dû avoir hier, enfin, j'espère que vous l'avez eu, le rapport qui a été fait sur pièce et sur place sur les recettes exceptionnelles. Vous savez très bien les interrogations que l'on a sur ces recettes exceptionnelles qui risquent de porter atteinte à la LPM.

Moi, je rejoins dans cette affaire. Je comprends très bien, vous êtes élu du 8^e arrondissement, je comprends très bien votre vœu, mais actuellement est engagé un dialogue entre la Ville de Paris et l'Etat.

Pour le moment, moi, j'attends le résultat de ce dialogue, qui est important.

C'est pour cela que, dans cette affaire, je serais plutôt dans la logique de ce que vient de dire M. MISSIKA et je ne soutiendrai pas votre vœu, non pas sur l'idée prioritaire, mais je trouve que l'on a, dans cette affaire, la Ville Paris doit avoir une responsabilité par rapport à la LPM.

Voilà, j'ai voté la LPM !

Voilà, merci, Monsieur LELLOUCHE.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Monsieur LELLOUCHE. Je vous laisse une minute, mais, s'il vous plaît, des propos de ce type ne doivent pas être entendus dans cette enceinte.

Non, mais je vous assure !

M. Pierre LELLOUCHE. - Je voudrais dire à M. MISSIKA, s'il veut bien, ce que l'on demande là, ce sont des demandes d'investissements, des demandes de dépenses d'investissement.

Votre problème, c'est l'inflation des dépenses de fonctionnement. C'est cela le trou de 400 millions. Donc, ne mélangeons pas les investissements nécessaires pour les Parisiens aux dépenses de fonctionnement.

Deuxièmement, je veux dire, s'agissant du budget de la Défense et puisque, curieusement, M. POZZO di BORGIO est venu à votre secours, la loi de programmation militaire...

D'abord, Monsieur MISSIKA, cette affaire n'a rien à voir avec Balard mais a à voir avec la construction extrêmement tendue de la loi de programmation militaire qui est sous-financée à hauteur de plusieurs milliards d'euros. Une partie de ce sous-financement, c'est qu'elle est gagée sur des exportations de Rafale, que nous ne sommes pas en train de faire, malheureusement, et l'autre gage, c'est la réalisation de 5,5 milliards...

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE, je vous invite à conclure.

M. Pierre LELLOUCHE. - Bon, écoutez, je vais conclure en m'en allant !

Ce que je regrette, c'est que ces 25.000 mètres carrés sont absolument nécessaires à Paris, au 8^e arrondissement, qu'ils sont sacrifiés par un raisonnement que je ne comprends pas. Votre job, c'est de défendre l'intérêt de Paris, pas d'être le Ministre de la Défense.

Au Ministre de la Défense de trouver une solution à 180 milliards ! Ce ne sont pas les 50 ou 100 millions ou le financement que l'on aurait pu trouver pour ce lieu qui va régler les trous béants du budget de la Défense. Donc, ne mélangeons pas les rôles !

Ici, on est là pour servir les Parisiens. Je regrette que, dans cette affaire, vous soyez totalement absent pourtant d'un rare espace dans lequel on aurait pu rendre service à nos concitoyens.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 99 avec un avis...

Je vous en prie, Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Juste un mot pour vous signaler quand même qu'il y a un lien entre un budget d'investissement et un budget de fonctionnement. J'espère que vous le savez et je ne vais pas vous faire la démonstration mais il y a un lien entre les deux.

Demandez, sinon, à M. LEGARET comment on paie les intérêts d'une dette !

Deuxièmement, je voudrais vous dire ceci : c'est que ce qui nous intéresse dans le foncier de l'Etat, c'est de pouvoir construire du logement social. Ce bâtiment nous aurait intéressés, si son prix de vente était tel que l'on puisse construire du logement social. A partir du moment où son prix de vente est largement au-dessus de toute équation économique permettant de faire du logement, ce bâtiment ne nous intéresse plus, c'est tout !

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DU 1069 - Subvention (472.000 euros) et convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 1069 relatif à l'attribution d'une subvention et signature d'une convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades, dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, le dossier des Olympiades est un dossier très ancien, puisque déjà, en 2001, l'A.P.U.R. avait fait une étude, fort intéressante, d'ailleurs, sur le devenir de ce quartier qui est le symbole, d'une certaine manière, avec d'autres à Paris, de l'urbanisme débile - il n'y a pas d'autres mots - d'une certaine période où l'on construisait sur dalle, et qu'importe les conséquences.

On le voit aujourd'hui : le coût d'entretien de cette dalle est tout à fait exorbitant. Les copropriétaires, y compris d'ailleurs, je le rappelle, des bailleurs sociaux, se retrouvent avec des charges de fonctionnement tout à fait déraisonnables, et la Ville vient en permanence aider ces copropriétaires en subventionnant l'Association syndicale libre, qui regroupe l'ensemble des copropriétés.

Alors, ce que nous avons dit depuis fort longtemps, c'est qu'on ne peut pas continuer comme cela à subventionner une association syndicale de copropriétaires, non pas dans son principe, mais parce que c'est structurellement qu'il faut revoir le problème, et pas simplement en disant : "cela coûte de plus en plus cher et donc, abondons, année après année, le montant de la subvention", d'autant plus qu'il va falloir faire des travaux tout à fait importants sur cette dalle, qui se chiffrent en millions d'euros et qui risquent de mettre en péril certaines copropriétés.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je vous demande un peu de silence, s'il vous plaît. Je vous en prie, poursuivez.

M. Yves CONTASSOT. - On nous dit que l'on ne peut rien faire du point de vue de la municipalisation, parce qu'il faudrait l'accord unanime des milliers de copropriétaires. Nous l'entendons, mais pour autant, il y a d'autres outils qui peuvent être mis en œuvre, des outils qui nécessiteraient d'avoir un vrai projet urbain pour ce quartier, cette dalle des Olympiades, qui n'a jamais été terminée, puisque si l'on va au bout de la dalle, on a une espèce d'énorme gouffre, dangereux, d'ailleurs, au-dessus de l'ancienne gare des Gobelins.

Et ce que nous demandons, c'est que la Ville s'engage sur une nouvelle étude, 13 ans après celle de 2001, pour aller beaucoup plus loin et prendre en considération des études qui avaient été menées non pas par l'A.P.U.R., mais par d'autres, sur ce que l'on appelle le retour à la rue, c'est-à-dire, la suppression de la dalle, redescendre les immeubles au niveau des rues qui existent sous la dalle, rue du Disque, rue du Javelot, en y mettant des commerces, en faisant en sorte de revenir à ce qui aurait dû être dès le départ une ville de plain-pied, et de déclarer ensuite d'utilité publique ce projet, ce qui réglerait la question de la municipalisation, permettant d'ailleurs d'avoir un projet urbain dont la rentabilité serait sans doute, là aussi, examinée positivement, vu les droits à construire supplémentaires qui pourraient être générés dans un tel projet.

Donc, ce que nous demandons, c'est une nouvelle étude, un peu sérieuse. Nous avons rencontré, au cours de la campagne, l'ensemble des parties prenantes. Beaucoup le demandent et ne comprennent pas que l'on reste figé sur une simple subvention.

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Monsieur CONTASSOT, vous prenez la parole à l'occasion de cette subvention de fonctionnement qui, comme vous venez de le dire, s'inscrit dans un partenariat long, engagé dans le cadre du

G.P.R.U., puisqu'elle prolonge, depuis 2013, une convention qui avait été signée entre la Ville de Paris et l'A.S.L. Olympiades dès le 15 octobre 2004, et qui a fait l'objet, après, d'un certain nombre de subventions de fonctionnement, et aussi de nombreux investissements pour améliorer le quotidien et l'environnement urbain sur la dalle des Olympiades. Je crois que l'ouverture très récente d'un square, déjà très fréquenté, en est un exemple extrêmement récent.

Il y a donc une démarche qui s'étale depuis plus de dix ans, avec des projets qui ont été faits, et aussi des projets d'investissements qui sont également toujours à travailler, comme celui de la faisabilité de l'accès Tokyo, et qui sont appelés à se prolonger dans le temps.

Vous reposez une question plus fondamentale du retour à la rue. En l'état, l'étude de l'A.P.U.R. de 2001 à laquelle vous faites référence avait été accueillie... Lors des concertations, l'éventualité d'un retour à la rue avait été accueillie - je m'en suis entretenu avec le maire du 13e arrondissement - de façon très défavorable pour les habitants.

Vous sous-entendez que cela a bougé depuis : à ce jour, il n'y a pas de décision de prise, en tout cas, de se lancer dans un projet extrêmement ambitieux et qui, à l'époque, n'avait pas été jugé pertinent du tout par la population.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'en revanche, le point que vous évoquez sur l'ouverture, le trou béant au niveau de la dalle, du côté de la Z.A.C. de la gare des Gobelins, pose question et, évidemment, devrait amener à terme des études pour travailler cette partie de la dalle.

Et le retour à la rue, en tout cas, à ce jour, n'est pas envisagé, ni d'études sur ce sujet.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1069.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1069).

2014 DUCT 1015 - Adhésion à l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les projets de la 9e Commission, et nous commençons par le projet de délibération DUCT 1015 relatif à l'adhésion à l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit.

Je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

La Mairie de Paris a eu l'excellente idée en novembre 2010 d'organiser les Etats généraux de la Nuit, voulant prendre en compte l'ensemble des activités nocturnes de la capitale, leur évolution, exprimant sa volonté d'assurer la meilleure coexistence possible des activités et publics concernés.

Je tiens à saluer tout particulièrement le travail mené par Mao PÉNINOU à cette occasion.

Un des éléments qui a fait l'objet d'une attention particulière et légitime a été et est encore la problématique des nuisances, de manière directe ou indirecte, mais pas de manière exclusive à l'activité d'établissements.

Il a clairement été établi pour nous qu'au-delà des outils nécessaires de sanction que peut utiliser la force publique, il fallait développer aussi des outils de sensibilisation et de prévention.

Forts d'une expérience en Espagne, une structure parisienne s'est constituée dans le prolongement des Etats généraux de la Nuit, association que l'on appelle communément les "Pierrots de la nuit", qui, par l'expression artistique, s'adresse aux usagers d'établissements figurant sur des parcours élaborés dans des quartiers festifs, en concertation avec les élus locaux, pour leur faire prendre conscience des risques de nuisance ou des nuisances

elles-mêmes, les inciter à changer d'attitude en prenant conscience de l'environnement et des besoins légitimes des riverains.

Il est à signaler que, parmi les artistes formés pour faire ces parcours, se trouve un médiateur qui développe plus spécifiquement des actions de dialogue et de concertation.

Les établissements qui ont accepté ou voulu participer à ce dispositif reçoivent des outils de communication à l'attention de leur clientèle déclinés sur une thématique.

Soyons honnêtes, cette structure n'a pas vocation à apporter toutes les réponses en termes de prévention et de sensibilisation à toutes les sources de nuisances pouvant se produire la nuit. Et ses modalités d'intervention ne conviennent pas forcément à tous les publics rencontrés sur le terrain, nous le savons. Mais c'est un acteur utile qui contribue à notre ambition commune de mieux vivre ensemble la nuit à Paris.

Pour nous, il s'agit d'un enjeu majeur car, contrairement à ce que certains veulent nous faire croire, Paris est une ville où il se passe beaucoup de choses la nuit, c'est un lieu festif.

Et contrairement à ce que d'autres veulent nous faire croire également, ceci est un atout pour Paris et pour les Parisiens, surtout lorsque les villes européennes se servent de la nuit pour se rendre attractives.

Naturellement, cela ne peut se faire au détriment de la qualité de vie globale des Parisiens, tant en termes de sécurité, de tranquillité ou de santé publique.

En ce début de mandature, et alors qu'est soumis le renouvellement de l'adhésion de la Ville à cette association et de la subvention dont le montant est maintenu, Monsieur l'Adjoint, pouvez-vous nous dire quelles leçons vous tirez de ces premières années d'expérience ? Comment envisagez-vous les années à venir ? Quelles évolutions peuvent-être apportées à ce dispositif en concertation avec les neuf arrondissements déjà concernés, voire peut-être d'autres qui voudraient s'y rajouter, en tenant compte de l'évolution des différentes pratiques constatées sur le terrain ?

Je vous remercie.

M. Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

Je donne maintenant la parole à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Quelques réflexions à la lecture de ces deux projets de délibération.

D'abord, je voudrais savoir pourquoi on les rattache à la DUCT, Direction des Usagers, Citoyens et Territoires, alors que la nuit est avant tout une économie, une économie qui génère des emplois, directement ou indirectement, alors que la nuit est une culture festive, certes, qui est concentrée sur quelques arrondissements de la Capitale mais qui participe au rayonnement de Paris, alors que la nuit est aussi une bonne organisation des services publics, aménagement des transports, ouverture tardive de certains commerces, éclairage public, voirie ?

Pourquoi donc rattacher ces projets de délibération à la DUCT ?

Enfin, dans la lettre de mission à M. JULLIARD, la Maire de Paris a souhaité que la nuit parisienne soit vivante. Nous en prenons acte. Elle a d'ailleurs nommé un conseiller délégué chargé des questions relatives à la nuit.

La mission de M. HOCQARD, qui a été nommé, s'avère-t-elle plus compliquée que prévue ? Puisqu'on s'aperçoit que celui qui était autrefois le grand défenseur des nuits parisiennes, l'ancien adjoint à la culture, M. Christophe GIRARD, serait maintenant un de ceux qui se couchent le plus tôt, qui défend un Paris 100 % tranquille, depuis qu'il est maire du 4e arrondissement - enfin, je ne sais pas mais il doit y avoir un rapport entre les deux -, le 4e arrondissement est pourtant un arrondissement emblématique, cher Monsieur GIRARD, de la nuit parisienne.

Je voudrais poser deux questions.

La médiation des "Pierrots de la nuit", bien entendu, nous sommes tout à fait favorables. En revanche, la médiation dont vous parlez n'est-elle pas celle qu'il faut instituer, qu'il faut faire entre les différents élus de votre majorité, à savoir ceux qui sont pour la nuit, ceux qui sont contre la nuit ?

D'autre part, une question pour M. JULLIARD : quelle est votre position par rapport à la nuit, alors qu'un quotidien vient de titrer, suite à une étude qui a été faite sur les nuits parisiennes : "Les activités nocturnes de la Capitale ne sont pas à la hauteur de son rayonnement international" ?

On voudrait connaître votre position par rapport à cette étude, et également par rapport au fait que, lors de la fête de la musique, les patrons de bistrot se sont mis en grève et que les professionnels de la nuit, d'une façon générale, n'en peuvent plus des fermetures administratives.

Merci.

M. Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Frédérique HOCQUARD.

M. Frédérique HOCQUARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais d'abord vous parler des "Pierrots de la nuit", et après répondre aux différentes questions qui sont posées.

Merci pour votre intervention, Madame LEVIEUX, qui a rappelé différentes choses que pouvaient réaliser les "Pierrots de la nuit", la forme qui était à la fois une forme de médiation artistique, à la fois aussi une forme de médiation sociale. La question, vous le savez, de la cohabitation de l'ensemble des publics dans la nuit est une question extrêmement importante, qui est une question chère à la Ville de Paris.

C'est effectivement une forme inédite qui a été mise en place suite aux Etats généraux de la nuit, d'autres choses qui ont été faites aussi à cet endroit-là. C'est pourquoi c'est une forme que nous avons continué et que nous continuons de soutenir.

Je rappelle qu'il y a à la fois un aspect de médiation diurne, qui est un aspect de médiation et de travail de sensibilisation auprès des exploitants et de mise à disposition de kits par rapport aux questions de nuisances sonores, mais aussi un travail qui est un travail de médiation nocturne entre 23 heures et 3 heures du matin, sous une forme qui est une forme que nous avons choisi de soutenir parce que c'est une forme un peu inédite, différente, de ce que l'on peut pouvoir trouver.

Deuxième chose : sur les éléments de bilan, ce dispositif est un dispositif qui a monté en puissance puisqu'en 2012, nous avions 241 lieux concernés. En 2013, nous en avons plus de 722.

Nous avons aussi augmenté les parcours puisque les actions des "Pierrots de la nuit" se présentent sous la forme de parcours, qui sont de l'ordre de 16 parcours pour l'année 2013, répartis sur neuf arrondissements. Il y avait six nouveaux parcours pendant l'année 2013. Nous avons d'ailleurs, pour 2014, demandé que "les Pierrots de la nuit" interviennent sur un nouvel arrondissement, le 18^e arrondissement, de manière à toucher d'autres quartiers sur cette problématique.

Troisième élément : une évaluation a été réalisée, en collaboration avec nous, l'année dernière.

Dernier élément : il y a une diffusion, une communication assez large sur ce dispositif, qui est réalisée. Il y a des "flyers", des affiches qui sont distribuées, notamment auprès de l'ensemble des riverains, des personnes qui sont concernées par ce dispositif.

Dernier élément pour répondre aux différentes questions. Nous sommes donc dans un renouvellement de subvention par rapport à un dispositif que nous avons mis en place suite aux Etats généraux de la nuit.

Je rappelle que c'est un dispositif qui a une utilité, à la fois de médiation et aussi un dispositif de prévention. Je rappelle aussi que parce que c'était dans les attendus concernant l'association des Pierrots de la nuit, que c'est un dispositif que nous finançons, mais qui est aussi cofinancé à hauteur de plus de 40 %, notamment par ce que l'on appelle les SPRD, la SACEM, la Fondation de France et un certain nombre d'autres structures de nature privée.

Troisième chose : je crois que cela correspond aux objectifs qui sont des objectifs que nous avons, nous, de cohabitation des publics, des objectifs qui sont des objectifs de médiation. Il y a aussi d'autres actions que mène la Ville. Cela fait partie d'un des éléments d'action de la Ville au niveau de la nuit. Il y a aussi Fêtez Clairs, qui est une association que nous soutenons dans le domaine de la prévention, il y a aussi la question des correspondants de nuit que déploie la Ville sur ce même genre d'opérations.

Deux derniers éléments : je crois qu'il y a une évaluation qui est souhaitable. Je vous renvoie à la discussion que nous avons eue au Conseil de Paris précédent dans lequel j'avais parlé. J'avais dit que sur la question des "Pierrots de la nuit", il vont faire une évaluation cette année de manière à voir de quelle manière nous pouvions faire une évolution du dispositif des "Pierrots de la nuit", notamment en regardant, puisque vous avez bien vu que c'est un

dispositif qui est articulé à la fois sur une intervention auprès des usagers, des riverains et aussi auprès des lieux et des commerces.

Or, il est vrai qu'il y a peut-être des formes nouvelles d'activités nocturnes, festives. Je pense, par exemple, sur le canal Saint-Martin parce que ce sont des endroits dans lesquels vous avez une activité nocturne et festive importante, mais qui n'est pas liée spécifiquement à la présence de lieux ou d'espaces ouverts. Il faut réfléchir si cette forme d'intervention est la forme d'intervention la plus juste par rapport à l'évolution du dispositif et regarder par rapport à la pratique des Parisiens si les choses peuvent évoluer.

Dernière chose : je ne répondrai pas sur les questions d'horaires de coucher des uns ou des autres. Il n'y a pas de discussion entre nous pour savoir ce que la Ville veut concernant la nuit. La nuit est un élément de dynamique de cette ville. Je vous rappellerai, par exemple, que dans les différents classements réalisés par rapport à la ville - il y en a un qui a été mis en avant il y a peu - la question de la nuit est un élément dynamique extrêmement important. C'est pour cela d'ailleurs qu'il y a tout un certain nombre de choses que nous réalisons dans ce domaine.

Je vous répondrai que, sur la question de l'aspect Paris, ville qui aurait tendance à être une ville où l'on se coucherait tôt, l'aspect Paris "bonnet de nuit" relayé par la presse, je laisserai cela plutôt à des journalistes qui veulent essayer de faire de la publicité autour de cela. Ce n'est pas vrai. Les différentes études qu'il peut y avoir montrent le contraire. Une étude a été réalisée récemment par la SACEM et par les Pierrots de la nuit sur une comparaison sur la vie nocturne de plusieurs capitales européennes entre Paris, Berlin, Amsterdam et Barcelone, dans laquelle Paris montre que, sur les activités nocturnes, elle est très en avance sur les autres capitales européennes.

Contrairement à ce qui est dit, quand on regarde les choses d'un petit peu plus près, ce n'est pas du tout cela que l'on regarde, que l'on voit.

Deux dernières choses, pour ce qui concerne et pour vous répondre sur ce qui s'est passé au moment de la fête de la musique, c'est un problème circonstancié qui correspond à un endroit qui est un problème de cohabitation à deux croisements de rue, qui sont la rue Saint-Maur et la rue Oberkampf, sur lequel j'ai reçu l'association des commerçants de la rue Jean-Pierre Timbaud rapidement. Si vous vous êtes d'ailleurs proménés le soir de la fête de la musique, vous avez pu remarquer que, sur la rue adjacente, qui s'appelle la rue Oberkampf, tout le monde faisait la fête le soir de la fête de la musique, et tant mieux.

À cet endroit-là, effectivement, il y avait une difficulté qui était une difficulté, non pas simplement de cohabitation locale, mais je pense dans les rapports qu'il peut y avoir entre un certain nombre de ces bars et la Préfecture de police. Nous avons déjà fait une première réunion. Une deuxième réunion est prévue avant la fin du mois de juillet pour permettre de renouer les fils de médiation, les fils de cohabitation entre les différents intervenants à cet endroit. Donc, nous nous en occupons, pas pour mettre cette ville sous l'éteignoir.

Je vais conclure. Il ne faut pas mettre cette ville sous l'éteignoir, mais au contraire dynamiser les aspects de vie et de vie de nuit. C'est l'objectif de cette ville et c'est dans cette feuille de route que je me retrouve, ainsi que l'ensemble de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 1015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DUCT 1015).

2014 DUCT 1014 - Subvention (125.000 euros) à l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit AMUON.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DUCT 1014 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association de médiation pour un usage optimal de la nuit AMUON.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Excusez-moi.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 1014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DUCT 1014).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un Fonds d'Aide à l'emploi artistique.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché référencé n° 100 dans le fascicule, déposé par Mme SIMONNET, relatif à la création d'un fonds d'aide à l'emploi artistique.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour la création d'un fonds d'aide à l'emploi artistique et l'insonorisation des cafés culture, c'est un vœu que j'avais déjà présenté il y a un an.

Compte tenu qu'il y a eu des élections entre temps et qu'il y a de nouvelles personnes entrées en fonction dans l'Exécutif, je souhaitais relancer ce vœu pour pouvoir vérifier si le projet allait véritablement être pris en charge par la collectivité puisque, depuis un an, la campagne ayant monopolisé certainement beaucoup d'énergie, les choses, à mon avis, n'ont pas dû pouvoir réellement avancer.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de reprendre l'expérimentation en Pays de Loire qui a été une grande réussite et qui fait qu'un réseau de "Cafés Culture" se mettent en lien avec la collectivité, abondent ensemble sur un fonds qui permet à la fois d'aider à l'insonorisation et aux travaux de mise aux normes accessibilité, par exemple, des "Cafés Culture" et, en même temps, il y a un engagement des "Cafés Culture" et une aide pour que les artistes soient véritablement rétribués pour leur travail et non au chapeau.

Je termine.

Etant donné les propos qui ont été tenus par M. Frédéric HOCQUARD précédemment, je souhaite dans mon vœu, par ailleurs, retirer la référence à la fête de la musique.

Je vous remercie.

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme Myriam EL KHOMRI au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Frédéric HOCQUARD ?

M. Frédéric HOCQUARD. - Merci.

Pour vous répondre sur ce vœu et pour vous rassurer, oui, cela fait toujours partie des éléments de priorité concernant ce que nous allons mettre en place.

Simplement, concernant votre vœu, je mets de côté l'histoire de la "grève des bars" le 21 juin et, plutôt que de proposer la création d'un fonds permettant l'instauration d'un outil adapté, je vous proposerais que nous mettions à l'ordre du jour des deux Conseils que nous allons créer, le Conseil parisien de la Musique ainsi que le Conseil de la ville, qui vont se mettre en place en septembre-octobre, dans le dernier trimestre, ces deux sujets. Vous savez que ce seront deux structures avec lesquelles nous souhaitons mettre en place une politique en lien avec les professionnels sur ces différentes questions de manière à les voir avancer.

Sous réserve de cet amendement, je donnerai un avis favorable à votre vœu et j'espère que vous aurez une deuxième bonne, peut-être pas surprise ce matin, mais que vos vœux seront adoptés à l'unanimité peut-être pour la deuxième fois en cette matinée.

Mme Danielle SIMONNET. - Extraordinaire !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Madame SIMONNET, cet amendement est-il accepté ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mais totalement, puisque mes listes s'intitulaient "Paris, place au peuple !", je suis ravie que cette proposition - et elle doit l'être - soit co-élaborée avec ces deux Conseils.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous allons donc mettre au vote le vœu ainsi amendé...

Non, mais, nous avons pris beaucoup de retard, je pense que tout le monde avait compris et, en plus, c'est unanime.

Nous y allions, nous allons voter ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 144).

Vous voyez, il y a un avis favorable unanime et il est voté !

2014 DAC 1050 - Subvention (1.000.000 euros) et avenant avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1050 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant avec la S.A.R.L Théâtre du Rond-Point.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention sur ce projet de délibération se fera sur deux thèmes.

Le premier est d'ordre financier car rappelons que le Théâtre du Rond-Point jouit d'un emplacement remarquable à deux pas des Champs-Élysées, que ces locaux qui comportent trois salles de spectacle sont la propriété de la Ville de Paris et que, depuis 2002, il bénéficie d'un statut exceptionnel, caractérisé par le fait que l'Etat et la Ville apportent à parité leur soutien en fonctionnement et en investissement.

En pratique, en 2014, ce sont 2 millions d'euros que la Ville de Paris attribuera à ce théâtre qui a d'ailleurs, curieusement, le statut de S.A.R.L.

2 millions d'euros, c'est presque la totalité des sommes que la Ville, que nous attribuons, que notre collectivité attribue à l'ensemble des scènes privées. Il y a d'ailleurs un projet de délibération inscrit ce jour, à l'ordre du jour de notre Conseil.

Je rappellerai que les scènes privées à Paris, ce sont trois millions de spectateurs, 55 % de la fréquentation parisienne des théâtres en 2013.

Nous connaissons tous, malheureusement, des salles privées qui pleurent misère, que la Ville ne peut plus aider ou n'aide pas, comme d'ailleurs par exemple la Comédie italienne de la rue de la Gaîté.

Le second thème a trait à la personnalité exubérante de son directeur, en place depuis 2002, et dont le second mandat de 10 ans expirera en décembre 2016.

Chacun connaît Jean-Michel RIBES, sa façon naturelle et sa passion pour le théâtre. Militant du théâtre, il l'est d'ailleurs assurément. Comme d'autres hommes politiques, défendant leurs options souvent d'ailleurs de façon excessive, l'hebdomadaire "Marianne" l'a récemment pointé du doigt dans un article récent.

Nous sommes dans un pays où chacun, heureusement, a le droit d'exprimer ses opinions, mais la direction d'une institution culturelle aussi prestigieuse que le Théâtre du Rond-Point et largement subventionné par de l'argent public impose, sinon une réserve, en tout cas le respect du public, le respect de tous les publics.

A un moment où la Ville, comme l'Etat, doivent s'interroger sur la finalité et la pérennité de leurs subventions, il me semble légitime, nécessaire de rappeler ces principes qu'ont d'ailleurs respecté ses illustres prédécesseurs Madeleine RENAUD et Jean-Louis BARRAULT, Marcel MARÉCHAL et Philippe BUQUET.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, merci de me donner l'occasion de saluer le travail réalisé par Jean-Michel RIBES à la direction du Rond-Point. C'est un directeur des plus talentueux et visionnaires des théâtres parisiens.

Le Théâtre du Rond-Point a la particularité d'être un des théâtres - et il y en a très peu - soutenus à la fois par l'Etat et par la Ville, à parité d'ailleurs. Vous avez rappelé que le théâtre dispose de trois salles et propose en moyenne trois à cinq spectacles par soir.

Le montant total de la subvention est de 2 millions d'euros, à parité avec l'Etat depuis 2002, pour un budget total de 9,7 millions d'euros.

Le théâtre assume un rôle essentiel dans le paysage théâtral parisien, car il accueille de nombreuses compagnies en développement sur des durées relativement longues, ce qui est essentiel pour le développement de certaines compagnies et cela marque une étape importante dans leur parcours artistique.

Je note d'ailleurs que le Théâtre du Rond-Point joue un rôle essentiel dans le relais du travail fait par d'autres théâtres municipaux qui se focalisent sur l'émergence, au-delà des activités de production, importantes d'ailleurs, puisque neuf spectacles ont été produits sur la saison et 54 spectacles depuis 2007 ont été produits par le Théâtre du Rond-Point. C'est une particularité du théâtre public qui, de fait, nécessite des investissements publics supplémentaires et de nombreuses autres activités sont proposées : conférences, rencontres avec le public, concerts, universités populaires ou encore lectures et actions pédagogiques.

Deux derniers éléments, d'abord sur la question du statut de S.A.R.L. Il n'y a aucun problème juridique à ce qu'un théâtre soit géré par une S.A.R.L., c'est d'ailleurs le cas dans d'autres équipements culturels qui perçoivent eux aussi une subvention d'une collectivité publique, cela fait partie de la multitude de statuts de gestion d'équipements culturels, il n'y a là rien d'anormal.

Enfin, sur la différence théâtre privé et théâtre public, on en parle à de nombreuses reprises, mais, oui, il y a des théâtres privés et il y a des théâtres publics qui sont complémentaires, mais qui ne jouent pas le même rôle et le théâtre privé a besoin d'un théâtre public subventionné parce qu'il contribue à la vitalité, mais aussi à l'économie du théâtre privé.

Nous assumons totalement cela, surtout quand, comme le Théâtre du Rond-Point, ces théâtres publics sont particulièrement bien gérés puisque c'est celui qui a le taux d'autofinancement dans son budget global qui est de loin le meilleur de tous les théâtres parisiens puisque les financements publics sont inférieurs à 50 % du budget total, avec un fonds de roulement d'ailleurs qui est peu important, ce qui légitime la subvention de la Ville.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1050.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1050).

2014 DAC 1056 - Subvention (217.500 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris-Ville (19e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1056 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant avec l'association Théâtre Paris-Villette dans le 19e.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour cinq minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'avenir du théâtre Paris-Villette est un sujet qui a été débattu à plusieurs reprises au sein du Conseil de Paris.

Les difficultés financières et artistiques rencontrées par cet établissement ont mis en péril son avenir. Le théâtre a fermé en décembre 2012 et a rouvert au public un an plus tard, en décembre 2013.

Nous avons désormais à sa tête, à la suite d'un appel à projets, une direction bicéphale, paritaire et rajeunie.

Ainsi, sous la houlette de Valérie DASSONVILLE et Adrien de VAN, les activités ont repris avec succès, tant en termes de fréquentation que de qualité d'une programmation jeunes et tous publics, ou encore par la présence de nombreuses résidences artistiques.

Le théâtre Paris-Villette est un lieu ouvert à la création contemporaine et à l'émergence de nouveaux talents, auteurs et metteurs en scène.

Nous saluons le travail qui a permis d'assurer la continuité des missions du lieu au sein du Parc de La Villette. En effet, le maintien d'un théâtre de grande qualité à la porte de Pantin reste évidemment un élément essentiel pour les habitants et les élus d'un 19e arrondissement qui manque tant d'équipements culturels.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste de Paris se réjouit de ce projet de délibération d'une subvention de 217.500 euros pour continuer à soutenir le travail effectué au sein de ce théâtre.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup et merci d'avoir largement respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire, chère Madame KONÉ, je ferai pareil en termes de temps de parole puisque j'adhère à la finalité de votre intervention.

Quel plaisir, après plusieurs mois de travail de la nouvelle équipe, que de constater ce résultat qui est excellent, je crois, à tous les égards, à la fois sur la qualité de la programmation, sur la qualité des actions pédagogiques destinées à l'ensemble des publics ! Et puis, quel succès public, notamment, pour une volonté de tourner cette programmation à destination du jeune public mais aussi d'un nouveau public, grâce à de jeunes compagnies, de nouvelles écritures qui ont permis que, déjà après quelques mois d'exploitation, ce soit un succès important.

Le plaisir est d'autant plus important que je me souviens de tout ce que nous avons dû subir comme critiques ou comme craintes quant à nos réelles intentions sur le devenir de ce théâtre lorsque nous avons décidé de cesser de combler les déficits du théâtre précédent, dirigé à l'époque par Patrick GUFFLET qui avait fait du très bon travail mais qui méritait d'être renouvelé.

Preuve est bien faite aujourd'hui que nous avons pris la bonne décision.

Encore une fois, je remercie tous ceux qui y ont contribué et, surtout, je souhaite plein succès, mais c'est déjà le cas, à l'équipe actuelle du théâtre Paris Villette.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1056.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1056).

2014 DAC 1072 - Subvention (243.000 euros) et avenant avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1072 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant avec la Société coopérative d'intérêt collectif "De rue et de cirque".

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, cette association fait un travail tout à fait remarquable d'animation, notamment dans le 13e arrondissement mais pas seulement.

La question que je voudrais soulever, c'est que cela fait des années qu'il a été promis à cette association qu'elle puisse, compte tenu notamment de son travail réalisé dans le 13e arrondissement, bénéficier d'un lieu.

Or, à chaque fois qu'il y a projet, chaque fois il y a des éléments absolument incompréhensibles qui font que rien ne débouche.

Rien ne débouche !

Je ne parle même pas de la gare Masséna, sujet particulièrement sensible puisque, malgré des propositions extrêmement intéressantes, le résultat, c'est qu'il n'y a rien. Le projet a été déclaré infructueux, donc on repart à zéro. Après des années de travail pour arriver à quelque chose, on repart à zéro.

On a l'impression qu'en réalité, sur ce lieu, il n'y a pas de réelle volonté d'en faire un lieu d'animation culturelle mais que cela se terminera, ni plus ni moins, par une activité commerciale, enrobée, si j'ose dire, d'une couche de pseudo-vernis culturel pour faire croire qu'on a quand même respecté les engagements.

Quant à "De rue et de cirque", les propositions qui ont été faites ne débouchent sur rien. Cela fait plus d'un an que l'association a donné son accord sur un projet sur la rue Watt et rien, rien, rien n'a été fait !

Les échos qu'on a, c'est plutôt une mauvaise volonté de certains que "De rue et de cirque" s'implante réellement sur ce lieu.

Ce que nous souhaitons, c'est que cela débouche et que cela débouche réellement dans un délai raisonnable, comme le Maire de Paris précédent, Bertrand DELANOË, s'y était engagé.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT, d'avoir, comme toujours, respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci, Yves CONTASSOT, d'intervenir une nouvelle fois en soutien de "De rue et de cirque" qui, en effet, réalise une activité de grande qualité et des propositions artistiques tout à fait pertinentes, notamment grâce à des résidences de création et de diffusion : l'accueil de nombreuses compagnies chaque année, des temps forts - je pense à un village de cirque sur la pelouse de Reuilly, accueilli pendant un mois - ou encore des activités pédagogiques, notamment dans le cadre de l'ARE.

Et ils ont fait partie des acteurs sur lesquels nous avons pu compter dans le cadre de l'ARE pour un résultat, d'ailleurs, très apprécié par les enfants et les familles.

"De rue et de cirque" est un acteur que nous apprécions beaucoup et qui est d'ailleurs déjà fortement soutenu par la Ville, au regard des autres structures culturelles intervenant dans le domaine du cirque et des arts de la rue. Ce n'est pas parce que nous soutenons une association qu'il nous faudrait ignorer les autres. En l'occurrence, "De rue et de cirque" est particulièrement bien soutenue par la Mairie de Paris, mais nous souhaitons qu'il en demeure ainsi.

Comme vous, je souhaite que nous débouchions, et j'ai remarqué votre grande confiance dans notre volonté que cela débouche, et croyez bien que cela me touche beaucoup, mais, comme vous, nous souhaitons que cela débouche et qu'il puisse bien y avoir un lieu pour "De rue et de cirque" dans les mois et années qui viennent.

Il faut une double volonté pour y arriver.

Il faut une volonté de la part de l'Exécutif et de la Ville. Elle a été réaffirmée dans la feuille de route de la Maire qui m'a été adressée, notamment sur un lieu dédié aux arts du cirque, et cela vise directement "De rue et de cirque".

Mais il faut aussi une volonté que cela aboutisse de la part des partenaires concernés et, notamment, que, lorsque l'on répond à des appels à projets - il est tout de même normal que nous fassions, pour un certain nombre de structures et de lieux, des appels à projets -, il faudrait que les consignes que nous donnons soient respectées par ceux qui candidatent aux appels à projets. Mais j'espère que ce sera le cas notamment, pourquoi pas, sur le futur lieu Masséna lorsque nous ferons une nouvelle procédure, mais, je l'espère d'ailleurs, peut-être pour que ce soit encore plus efficace, sur un nouveau lieu. Nous avons des idées en tête, nous échangeons avec "De rue et de cirque".

Mais, comme vous, je souhaite que cela aboutisse. En tout cas, j'espère que, dans les cinq ou six années qui viennent, nous n'aurons pas ce même débat chaque année et que, enfin, il y aura un lieu pour "De rue et de cirque".

De ce point de vue-là, nous nous retrouverons.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1072.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1072).

2014 DAC 1087 et 2014 DAC 1002-G : Contribution (750.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DAC 1087 et DAC 1002 G concernant la contribution et un avenant avec la Maison des Métallos.

La parole est d'abord à Mme Anne SOUYRIS, pour 5 minutes maximum.

Mme Anne SOUYRIS. - Mes chers collègues, la Maison des Métallos est aujourd'hui une véritable institution culturelle, une institution unique en son genre par son histoire et, par là même, sa fonction dans l'espace public et en termes de lien social.

En effet, son identité est intimement liée à son histoire locale et collective, celle notamment de la CGT, celle de la maternité des Bluets, celle d'une fabrique d'instruments de musique.

Il faut d'abord se souvenir que c'est grâce à une mobilisation citoyenne, portée par le Comité des métallos, que la Maison des Métallos a été sauvée d'un projet immobilier qui avait pour objectif de la détruire.

Mais surtout, et c'est aujourd'hui encore sa colonne vertébrale culturelle et son intelligence sociale, l'association a joué un grand rôle en initiant un travail de mémoire locale, avec des historiens, des associations, des étudiants de l'architecture de Belleville. Ce travail reprenant l'histoire populaire du quartier a donné lieu à l'édition du livre "La Maison des Métallos et le Bas-Belleville".

Enfin, le Comité des métallos a poursuivi ses actions inter-associatives et d'éducation populaire tout au long des années. L'association a d'ailleurs fêté en mars 2013 le dixième anniversaire du "parcours fille/femme" qui a donné lieu également à la publication d'un autre livre : "Des femmes réinventent la ville" aux éditions Les Petits Matins.

L'association poursuit aujourd'hui de nombreuses activités. L'implication de cette association à la fois dans l'animation d'un quartier politique de la ville et dans le fonctionnement d'un lieu institutionnel est exemplaire.

C'est la raison pour laquelle l'association doit continuer à participer aux nouveaux conseils d'administration par la présence d'un représentant qualifié.

Et si nous évoquons cette question aujourd'hui, c'est que la composition du CA de l'établissement public de coopération culturelle va être modifiée en raison des dernières élections municipales. Il comprend 9 membres : 6 élus

et 3 personnalités qualifiées nommées par le Maire de Paris. Bertrand DELANOË avait nommé Joëlle MOREL présidente de l'association "le Comité métallo" en tant que personnalité qualifiée. Aujourd'hui, Mme Joëlle MOREL a démissionné de son titre de personnalité qualifiée, devenant élue. Elle ne représente donc plus le Comité des métallos mais la Mairie de Paris.

Ainsi, tenons-nous, pour toutes les raisons historiques et sociales évoquées plus haut, à ce que, de nouveau, la nouvelle présidente du Comité des métallos soit nommée ès-qualité comme personnalité qualifiée par Mme la Maire.

Et, bien sûr, étant donné notre attachement à ce projet d'éducation populaire, nous voterons pour l'attribution du solde de la contribution de 1,5 million d'euros pour l'année 2014 en faveur de la Maison des Métallos.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie, ainsi que d'avoir respecté votre temps de parole.

Madame Raphaëlle PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole pour apporter tout mon soutien et celui des élus communistes à ce lieu chargé d'histoire, haut lieu de la culture populaire.

L'histoire de cette maison s'est très vite confondue avec celle de l'essor que la classe ouvrière.

En 1936, la construction du Front Populaire par les Forces progressistes a eu un impact fulgurant sur la syndicalisation des travailleurs. En quelques mois seulement, le nombre d'adhérents de l'Union fraternelle de la Métallurgie de la CGT est passé de 10.000 à 250.000. Cet afflux massif de militants a apporté des moyens financiers considérables à ce syndicat qui a pu développer de très nombreuses œuvres sociales allant de la création de centres de rééducation pour les travailleurs victimes d'accidents du travail jusqu'à la création d'un haut lieu du syndicalisme : la Maison des Métallos.

Lieu de rassemblement, d'échange d'expériences, d'organisation des luttes et de décision, mais aussi très vite lieu de culture : une bibliothèque et une salle de concerts y sont installées dès sa création.

Les années 1970 ont, bien malheureusement, été marquées par les ravages du tissu industriel français et, avec la fermeture des usines et des innombrables plans de licenciement, l'Union des Métallos n'a bientôt plus été en mesure d'assurer la pérennité de cette maison, pourtant si ancrée dans son quartier.

L'implication de la Ville de Paris a été déterminante pour faire perdurer ce lieu et le transformer en un lieu de culture dont nos quartiers ont tant besoin.

Je tenais à rappeler cette histoire glorieuse afin de souligner l'ampleur du défi à relever pour cet établissement culturel de la Ville, ancré dans un quartier populaire, à la croisée des mondes et des cultures ; nous devons être attentifs à la programmation, aux actions développées, aux événements qui peuvent y être accueillis et aux publics qui seront visés. Je fais pour cela confiance au Conseil d'administration de l'établissement au sein duquel siégera mon amie Hélène BIDARD.

Il se trouve également - et là, je vais dire la même chose que Mme SOUYRIS - qu'un membre de ce Conseil d'administration, qui y a siégé au titre de l'association d'habitants et qui avait contribué à la sauvegarde du lieu, a eu l'honneur de devenir conseillère du 11e. Il est donc très important que ce siège puisse à nouveau revenir à un représentant d'une association locale, portée par des habitants du quartier, afin de garantir l'ancrage de la Maison des Métallos.

Et bien entendu, nous voterons ce projet de délibération.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci. Et merci d'avoir, toutes les deux, respecté votre temps de parole.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux deux collègues qui sont intervenues.

D'abord, moi aussi, évidemment, je veux m'associer aux félicitations et aux remarques très positives quant au travail réalisé par la direction, Philippe MOURRAT, et l'ensemble de ses équipes, d'ailleurs, de la Maison des Métallos, parce que le travail réalisé est vraiment excellent.

Je pense qu'il n'est pas facile d'arriver à créer une identité propre et reconnue, alors même qu'il s'agit d'un projet pluridisciplinaire, avec une vocation à la fois artistique, culturelle, mais aussi d'éducation populaire, par ailleurs dans un quartier en effet populaire et qui nécessite un travail de proximité important.

Et à la croisée de toutes ces exigences-là, Philippe MOURRAT et ses équipes ont réussi à construire une réelle identité qui, je crois, aujourd'hui est reconnue par tous, et ce travail mérite d'être soutenu. Et c'est évidemment le sens de la subvention que nous attribuons aujourd'hui.

Je veux parler de la programmation pluridisciplinaire, je pourrais aussi parler du soutien à la création et à l'accueil de compagnies. Ce sont plus de 40 compagnies qui sont accueillies par an, et on sait à quel point c'est déterminant quand les conditions de création et d'accueil de fabriques à Paris sont difficiles. Donc ce rôle est essentiel. Je pense aux ateliers de pratiques amateurs pour enfants et adultes, au travail de proximité avec les partenaires associatifs locaux ou encore à la participation régulière de la Maison des Métallos à des manifestations culturelles parisiennes : Nuit Blanche, Paris Hip Hop ou encore, les Journées européennes du patrimoine.

Alors, je veux parler du travail de proximité avec les associations locales, la mairie d'arrondissement du 11e. Il y a aussi, en effet, historiquement, mais aussi structurellement, culturellement, un lien avec le Comité des Métallos.

Je vous avoue qu'au vu du nombre de conseils d'administration qui ont été renouvelés ces dernières semaines, je n'ai pas en tête précisément la composition du nouveau Conseil d'administration de la Maison des Métallos, mais je m'engage à regarder, puisqu'il peut arriver que la Ville de Paris émette un avis sur les personnalités qualifiées pour ce type de conseil d'administration. Je vais regarder. Vraiment, je suis incapable de vous répondre tout de suite, mais je vais regarder, parce que cette demande m'apparaît tout à fait pertinente, dès lors que Joëlle MOREL nous a rejoints sur ces bancs. Et d'ailleurs, je l'en félicite.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1087.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1087).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze trente minutes est reprise à douze trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2014 DAC 1300 - Subvention (65.000 euros) et avenant à convention avec l'association "La Caserne Ephémère" (10e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1300 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à convention avec l'association "La caserne Ephémère", dans le 10e.

La parole est à M. CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Point Ephémère est une réussite. C'est un lieu formidable qui permet aux labels indépendants, aux artistes alternatifs de trouver un public de plus en plus nombreux. Pour cette raison, avec mes collègues, nous voterons pour ce projet de délibération.

Néanmoins, nous nous étonnons que dans un budget contraint - c'est le moins qu'on puisse dire - une somme de cette importance soit attribuée à un établissement au financement autonome, au résultat net positif, à la trésorerie plus que solide et dont le fonds de roulement est supérieur à 500.000 euros, et ce depuis plusieurs années.

Il nous semble préférable et d'une implacable logique que désormais, les subventions soient avant tout attribuées aux nouveaux projets, aux prises de risques artistiques, à l'audace créative, et non au financement courant de lieux au succès établi.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je serai aussi très bref.

Comme François-David CRAVENNE, je salue le remarquable travail réalisé par la caserne Ephémère, qui est en effet une réussite.

Concernant la subvention, je passe sur la qualité de la programmation, qui est aussi, d'ailleurs, un lieu interdisciplinaire, et le travail de l'équipe de la caserne Ephémère est aussi très bon, avec une organisation budgétaire radicalement différente et des ressources propres nettement plus conséquentes, puisque le montant de la subvention est de 130.000 euros sur un budget total de 2 millions d'euros. C'est donc tout à fait limité, comme participation, alors même qu'il y a beaucoup d'activités qui nécessitent un investissement public et un soutien public. Je pense notamment aux rencontres et débats organisés, aux expositions d'arts plastiques, aux lieux de création accueillant de jeunes artistes en résidence, qui sont de fait dans la convention qui nous lie avec le lieu "Ephémère" et qui nécessite et justifie cette subvention.

Concernant la situation financière de l'association, d'abord, on ne peut pas regretter qu'un certain nombre de structures soient mal gérées et, en même temps, regretter que d'autres le soient bien. Il se trouve que pour la caserne Ephémère, en effet, la situation financière est aujourd'hui solide, avec un résultat net de 100.000 euros en 2013, mais qui fait tout de même suite à un déficit de 85.000 euros en 2012, d'ailleurs, suite à une fermeture administrative cette même année. La subvention de la Ville représente moins de 5 % du budget de l'association, et elle est essentielle pour équilibrer l'activité. Sinon, le déficit serait assez conséquent sur les trois dernières années.

Le fonds de roulement dont vous venez de parler est stable, entre 2012 et 2013. Il s'établit à 66 jours de fonctionnement, deux mois, ce qui est satisfaisant, mais pas du tout exorbitant, si on le compare à d'autres structures, qu'elles soient privées, d'ailleurs, ou publiques.

Et j'ajoute un élément qui est assez important, parce qu'il y a un petit effet d'optique quant à l'augmentation artificielle des capitaux propres l'année dernière, puisqu'une subvention d'investissement de plus de 800.000 euros a été attribuée par la communauté d'agglomération des Yvelines, Deux Rives de Seine, pour la caserne Ephémère, suite à un appel à projets pour la réhabilitation d'un château qui doit accueillir un centre de création en arts sonores notamment, ce qui explique cette hausse temporaire des capitaux propres de la caserne Ephémère.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1300.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1300).

2014 DAC 1306 - Convention de partenariat avec Radio France.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1306 concernant une convention avec Radio France.

La parole est à M. Grégoire CHERTOK, pour cinq minutes maximum.

M. Grégoire CHERTOK. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant de la convention de partenariat avec Radio France relative à un événement culturel à l'Hôtel d'Albret, nous soutenons l'idée de donner de la vie au patrimoine architectural et culturel de la Ville.

Nous soutenons également l'idée d'animer le mois d'août parisien d'événements culturels.

Et enfin, nous soutenons l'idée d'un partenariat de qualité avec Radio France.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons ce projet de délibération.

Nous souhaitons cependant saisir cette occasion pour rappeler notre préférence à la valorisation du patrimoine culturel et architectural de la Ville, plutôt qu'à sa cession. Nous pensons que la cession des joyaux n'est pas une bonne politique.

Et en conséquence, nous souhaiterions, parce qu'il y a eu - je dirais - des informations contradictoires, avoir confirmation de ce qui a été dit en Commission, à savoir, que l'Hôtel d'Albret n'est pas sur la liste du patrimoine que la Ville souhaite céder à l'avenir.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci d'avoir largement respecté votre temps de rôle.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je me félicite aussi de cette convention de partenariat avec Radio France, qui ne mérite pas de commentaire supplémentaire à ce qui vient d'être dit par M. CHERTOK.

Concernant la vente de l'Hôtel d'Albret, il a été affirmé à plusieurs reprises, en effet, qu'au regard du contexte budgétaire, nous pouvions étudier et développer d'éventuelles cessions d'actifs immobiliers non stratégiques de la Mairie de Paris. Et, de fait, l'Hôtel d'Albret a été cité parmi d'autres, mais souvent par des observateurs plus que par des responsables de la Ville.

Et en ce qui concerne la vente de l'Hôtel d'Albret, qui abrite le siège de la DAC rue des Francs-Bourgeois dans le 4e, et aussi donc, cette initiative culturelle en partenariat avec Radio France, cette vente de l'Hôtel d'Albret n'est à ce jour pas d'actualité. Je vous le confirme en séance.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1306.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1306).

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la rénovation extension du conservatoire du 18e.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 101 dans le fascicule, déposé par le groupe SOCA, est relatif à la rénovation du conservatoire du 18e.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE, pour une minute.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez dit l'essentiel. Ce vœu concerne le projet de rénovation et d'extension du conservatoire du 18e, projet qui a vu le jour lors de la précédente mandature, qui a été retardé pour des raisons difficiles liées au relogement et qui a enfin trouvé une solution technique possible, qui permette par ailleurs de mieux valoriser le foncier.

Voilà pourquoi le Conseil du 18e arrondissement, unanime, a voté le vœu qui vous est présenté.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, et aussi pour votre brièveté.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui, Monsieur le Maire du 18^e arrondissement, je partage la totalité de votre vœu, notamment sur la nécessité de ce projet de rénovation et d'extension du conservatoire du 18^e.

Je ne développe pas ce qu'a été notre politique de l'offre d'enseignement artistique à Paris, notamment grâce aux conservatoires, ces dernières années, et il faut la poursuivre et, en effet, le 18^e arrondissement mérite que son conservatoire soit rénové et étendu pour y accueillir plus d'élèves et plus de professeurs. En effet, les études ont également avancé.

Cependant, il y a nécessité d'inscrire ce projet dans le cadre des discussions globales autour du plan d'investissement de Paris pour la mandature qui vient, ainsi que son montant et, comme d'autres vœux que nous allons étudier, sachez que, en ce qui concerne celui-là, je le défendrai avec beaucoup de conviction et de ténacité, j'y suis très favorable.

Cela dit, je vous propose tout de même que nous ne préemptons pas les arbitrages qui seront donnés à l'automne, même s'il est louable que nous rappelions cette unanimité du 18^e arrondissement en soutien à ce projet.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Acceptez-vous ?

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Fort de ces merveilleuses explications, je le retire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'enseignement musical à Paris.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'enseignement musical à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 102, 103 et 103 bis dans le fascicule, relatifs à l'enseignement musical.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour une minute maximum.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris mène depuis 2001 une politique de soutien à l'enseignement musical à destination des plus jeunes. Cette politique se base sur la qualité de l'enseignement et l'ouverture au plus grand nombre.

Aujourd'hui, nous pouvons constater que la demande des familles parisiennes pour les activités musicales est toujours plus importante et cela est d'autant plus visible en ce qui concerne les conservatoires parisiens pour qui, comme vous le savez, les inscriptions relèvent du parcours du combattant.

Les constructions et élargissements des conservatoires qui permettraient une augmentation conséquente du nombre de places ouvertes prennent du temps, dans un contexte budgétaire restreint.

En attendant, nous devons faire face à un intérêt des habitants pour la pratique musicale.

Ainsi, nous proposons que la Ville de Paris aide au développement de partenariats entre les conservatoires, les centres d'animation et les autres structures enseignant la musique.

Nous demandons que soit créé un label "équivalent conservatoire" permettant à ces structures, en fonction d'un nombre de critères précis, de prodiguer des enseignements artistiques équivalents à ceux des conservatoires.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour une minute maximum.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je partage complètement ce que vient de dire M. BROS. Nous avons, dans le 7e arrondissement, vécu les mêmes problèmes d'inscription dans les conservatoires et je pense que c'est le cas de tous les arrondissements qui ont un conservatoire.

Bien évidemment, le principal problème vient de l'attente, voire de l'explosion des centres téléphoniques au niveau des inscriptions, donc de nombreux enfants, dans nos arrondissements, n'ont pas pu s'inscrire dans les conservatoires.

Ces problèmes d'inscription nous ont amenés à concevoir le vœu que nous vous proposons aujourd'hui. Ce vœu, visiblement, est partagé, donc nous aurions pu trouver un accord avec les différents groupes de notre Conseil.

Je vois qu'il y a un vœu bis proposé par M. JULLIARD et j'apprécie qu'il ait les mêmes conclusions que nous, donc on va pouvoir travailler ensemble.

Nous ne souhaitons pas retirer notre vœu, parce qu'il y a une petite différence dans les trois vœux concernant la terminologie utilisée, nous sommes plutôt pour des conventionnements que sur un label de type conservatoire ou sur de passerelles entre les différentes activités et associations.

Je souhaite maintenir ce vœu, par contre nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur Bruno JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Deux éléments brefs de réponse, d'abord concernant les inscriptions pour l'année 2014-2015, tel qu'il figure dans le vœu de l'UMP, je crois. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler lors du dernier Conseil de Paris, il me semble.

En effet, la mise en œuvre d'une procédure d'inscription centralisée sur la plate-forme 3975 a posé un certain nombre de dysfonctionnements, le dispositif n'a pas été opérant puisqu'il a été très largement saturé par un flux très conséquent d'appels, 360.000 appels reçus, ce qui ne veut pas dire 360.000 candidatures puisque nous avons plusieurs mails de parents d'élèves qui nous disent avoir téléphoné plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de fois pour l'inscription d'un seul enfant.

Evidemment, je regrette ces dysfonctionnements et nous allons réaliser un bilan précis et chiffré de ces inscriptions pour proposer dès la rentrée prochaine une procédure améliorée et plus adaptée.

Parfois, le mieux est l'ennemi du bien et c'est ce qu'il nous est arrivé.

Concernant la politique d'enseignement musical à Paris, je partage l'état d'esprit global des deux vœux sur la nécessité de développer en plus des conservatoires, qu'il nous faut continuer à développer, d'ailleurs, de multiplier notre politique d'enseignement musical avec plusieurs cordes à notre arc, d'abord effectivement l'augmentation du nombre de places en conservatoires, mais également la création de passerelles entre l'ensemble des acteurs de l'enseignement musical.

Je pense aux centres d'animation, je pense aux écoles de musique avec lesquelles nous pourrions conventionner, mais cela ne suffit pas, ces conventions avec les écoles de musique, il faut qu'il y ait d'autres types de partenariats et le label m'apparaît être une bonne idée avec des associations, avec des centres d'animation, pourquoi pas aussi avec ce que nous souhaitons développer dans les écoles grâce à l'A.R.E., mais aussi aux P.V.P., professeurs de la Ville de Paris qui dépendent de la Ville et qui réalisent un travail important d'éducation musicale.

On peut faire beaucoup mieux en termes de démocratisation de l'accès à l'éducation artistique et, là, en l'occurrence, musicale, en ayant peut-être une offre plus cohérente, évidemment en concertation avec les mairies d'arrondissement et l'ensemble des acteurs concernés.

De premières expérimentations pourraient avoir lieu dès 2015 avec des mairies volontaires. Plusieurs mairies m'ont fait part d'ailleurs de leur volonté d'être sujettes à expérimentation : le 20e arrondissement, le 9e arrondissement. Nous allons y réfléchir ensemble.

Ce sera donc un avis favorable au vœu n° 102 et une demande de retrait, même si j'ai cru comprendre que ce ne serait pas le cas, pour le vœu n° 103. J'en partage l'essentiel, même si nous allons plus loin sur les partenariats avec d'autres partenaires, mais, cela dit, si vraiment vous aviez voulu que nous votions le vœu, probablement que la

rédaction des considérants eut été différente, mais, là, vous comprendrez bien qu'il faudrait trop d'amendements pour que nous puissions voter votre vœu.

C'est la raison pour laquelle je vous propose le vœu n° 103 bis.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 145).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 146).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la subvention à l'association du Centre d'art et de culture juive de la rue Broca (5e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 104 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à l'attribution d'une subvention au Centre d'art et de culture juive de la rue Broca, dans le 5e arrondissement.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour une minute maximum.

M. Thierry HODENT. - Je vais essayer de tenir donc dans la minute.

Ce vœu fait suite au projet de délibération 2014 DAC 1069 attribuant une subvention de 30.000 euros à l'association du Centre d'art et de culture juive de la rue Broca.

La programmation de cette association nécessite 70.000 euros. Je ne reviendrai pas sur les activités de cette association, elles sont dans le vœu et elles me paraissent toutes fondamentales.

Par contre, je tiens quand même à dire que cette association est vraiment centrale et importante sur le 5e arrondissement et, d'ailleurs, le Conseil du 5e arrondissement, à l'unanimité, a voté le vœu demandant de subventionner un peu plus, c'est-à-dire de passer une subvention supplémentaire de 40.000 euros pour cette association.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Vous avez tenu la minute, comme quoi cela peut marcher.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'activité de l'association du Centre d'art et de culture juive de la rue Broca dans le 5e arrondissement est importante et la vitalité de ce Centre d'art et de culture juive est tout à fait conséquente, avec un temps fort qui est le festival de jazz qui se déroule hors les murs et dispose de relais importants.

Une nouveauté, cette année, avec le festival de cinéma juif de Paris.

L'enjeu, en effet, pour l'avenir, est un développement, d'attirer et de fidéliser un public non communautaire, diversifié, renouvelé. Aujourd'hui, c'est plutôt un public senior pour ces événements, au-delà du temps fort que représente le festival principal qui est celui de jazz.

Alors, concernant la demande de subvention, deux éléments sur la forme et sur le fond.

Sur le fond, la situation financière de l'association est saine, avec un budget moyen d'environ 250.000 euros couvert à 40 % par les recettes propres et à près de 40 % par le fonds social juif unifié.

La Ville de Paris est le principal financeur public du Centre, une très bonne gestion financière du lieu, même si une diversification de son financement pourrait être recherchée, notamment via sa galerie ou par un travail de recherche de mécénat, ce que nous avons fait savoir à l'association.

Concernant le besoin de financement supplémentaire évoqué dans le vœu, et là c'est plutôt sur la forme, nous avons des échanges importants, conséquents et nourris avec toutes les mairies d'arrondissement sur le financement des associations de chacun des arrondissements. Nous invitons les maires, lorsqu'ils le souhaitent, à financer par leurs fonds propres les subventions lorsque vraiment ils considèrent, ou elles considèrent, que nos subventions ne sont pas assez importantes.

Mais si, au-delà de ce dialogue, il y a systématiquement des vœux qui sont présentés en Conseil de Paris demandant d'augmenter les subventions, on ne s'en sortira jamais.

Je comprends qu'on veuille faire quelques effets de séduction dans des conseils d'arrondissement mais je pense qu'il faut être responsable et raisonnable et ne pas soumettre ce type de vœu au Conseil de Paris.

Donc, y compris sur la forme et sur le principe, je suis sûr, Monsieur le Maire, que vous serez d'accord avec moi, qu'il faut émettre un avis défavorable à ce type de demande.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Evidemment, je partage votre avis.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la restauration de l'église La Madeleine.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la restauration de l'église Saint-Augustin.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la restauration de l'église Saint-Philippe du Roule.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les vœux référencés n° 105, n° 106 et n° 107 dans le fascicule, déposés par le groupe UMP, relatifs à la restauration d'églises dans le 8e arrondissement.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE pour les présenter ensemble. Elle a donc 3 minutes pour le faire.

Merci beaucoup.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai regroupé les trois vœux relatifs à la restauration des trois églises du 8e arrondissement, et sur lesquels je demande toute votre attention.

En effet, les églises de la Madeleine, Saint-Augustin et Saint-Philippe-du-Roule sont propriétés de la Ville et font partie du patrimoine parisien, classés Monuments Historiques. Ces trois édifices, sur lesquels j'appelle votre attention, sont situés dans un quartier accueillant chaque année plusieurs millions de touristes, par an, et contribuent au rayonnement de notre ville-capitale.

L'église de la Madeleine, avec ses 700.000 visiteurs, est le troisième monument culturel de Paris le plus visité, après Notre-Dame et le Sacré-Cœur.

L'église Saint-Augustin, dernier vestige intègre de Victor Baltard à Paris, est le témoin privilégié de l'architecture parisienne à structure métallique du Second Empire.

Quant à Saint-Philippe-du-Roule, œuvre de Chalgrin, sa restauration est une priorité non seulement en termes de préservation du patrimoine et d'image de Paris mais aussi de nuisances causées aux riverains.

Ces édifices, Monuments Historiques du patrimoine parisien, sont dans un état de dégradation très avancé. Ils font l'objet de nombreuses mesures conservatoires de protection, particulièrement onéreuses, pour limiter infiltrations d'eau et chutes de pierre, alors même que les travaux de restauration indispensables ne sont pas programmés, tandis que les dossiers techniques sont prêts à la Direction des Affaires culturelles.

Je ne doute pas que vous partagiez ce constat car, lors de mon entretien avec le Premier adjoint en charge du patrimoine, M. Bruno JULLIARD, celui-ci m'a bien confirmé l'engagement de la Maire de Paris d'inscrire comme priorité de cette mandature la rénovation de ces monuments culturels.

Ainsi, un plan d'investissement pluriannuel parisien serait en phase de finalisation, pour permettre l'élaboration d'un Plan églises au cours de l'automne-hiver 2014.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues du 8e arrondissement et notre groupe, nous émettons le vœu qu'un arbitrage financier soit pris en faveur de la restauration de ces trois église du 8e arrondissement et voté ce jour par le Conseil de Paris, qu'un calendrier de travaux prioritaires soit enfin adopté et que les restaurations nécessaires à la préservation de ces édifices soient entreprises dans les meilleurs délais.

Je vous demande donc de voter ce vœu et vous en remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, nous en avons effectivement discuté lors de notre récent entretien et, comme je vous l'ai dit, les églises de la Madeleine, de Saint-Augustin et de Saint-Philippe-du-Roule font partie des alertes déjà identifiées par les services de la DAC. D'ailleurs, le diagnostic est partagé sur la nécessité et sur l'urgence d'intervenir sur ces trois édifices.

En effet, l'entretien du patrimoine parisien, et notamment des édifices culturels, restera une des priorités de la politique culturelle municipale pour la mandature. La Maire de Paris a déjà annoncé qu'elle mettrait en place un Plan églises. Elle l'a redit dans la feuille de route qu'elle m'a adressée.

Elle a déjà avancé un chiffre de 80 millions d'euros dans une enveloppe dédiée à la rénovation des églises. D'ores et déjà, 3 millions d'euros ont été adoptés lors du budget supplémentaire que nous avons voté, pas vous, mais que nous avons voté hier, lors de ce Conseil, pour faire face aux opérations de sécurisation les plus urgentes.

Il faut aller, évidemment, bien au-delà et ce sera l'objet du Plan églises qui sera soumis au Conseil de Paris, dans le cadre du plan d'investissement global de la mandature, à l'automne prochain.

Nous y consacrerons beaucoup de moyens, de la même manière que - je parlais tout à l'heure du conservatoire du 18e arrondissement - je propose que nous ne préemptons pas des décisions politiques qui seront prises, mais de manière cohérente avec la totalité du Plan églises et du patrimoine culturel de la Ville.

C'est la raison pour laquelle je suis, dans l'esprit, favorable à ces demandes, et je vous l'ai déjà dit.

En revanche, je vous demanderai de retirer ces vœux pour que ces décisions-là soient bien prises dans le cadre d'une politique cohérente et globale d'entretien de notre patrimoine culturel.

Si, malheureusement, vous n'acceptiez pas de les retirer, je serais dans le regret d'émettre un avis défavorable.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Ces vœux sont-ils retirés ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Non. Une promesse est une parole donnée. J'ai promis pendant la campagne que je m'occuperai de ces édifices. Je respecte ma promesse.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Madame.

C'était juste une demande !

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Je ne retire pas mon vœu.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - D'accord, j'ai compris.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux professeurs de guitare du conservatoire Gabriel Fauré (5e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 108 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif aux professeurs de guitare du conservatoire Gabriel-Fauré, dans le 5e arrondissement.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour une minute.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de tenir dans la minute.

La Ville de Paris a décidé de forcer le départ, début juin, de tous les professeurs de guitare du conservatoire Gabriel-Fauré dans le 5e arrondissement, décision tardive et brutale. Ces professeurs ont ainsi perdu jusqu'à 3.500 euros par an de rémunération et les élèves ont perdu leurs professeurs.

Un nouveau professeur de guitare sera nommé à la rentrée.

Dans le vœu voté par l'ensemble du Conseil du 5e arrondissement et auquel s'associe l'UMP, nous demandons à la Maire de Paris de s'expliquer sur la méthode utilisée pour cette décision et d'informer le Conseil dans la foulée du 5e arrondissement des modalités d'accompagnement des professeurs et des réponses qui leur seront apportées.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - On aurait pu se passer de ce vœu et de perdre du temps en séance, parce qu'il se trouve que nous n'avons pas mis dehors et la Maire de Paris n'a pas à s'expliquer sur le licenciement abusif de quatre professeurs de guitare.

Il se trouve qu'il n'y avait pas de classe structurée de guitare dans ce conservatoire, que nous en avons créé une et que nous avons donc recruté un professeur titulaire à temps plein dans ce conservatoire. C'est donc une amélioration de la qualité du service public dans ce conservatoire.

Evidemment, la DAC a discuté avec les professeurs concernés qui, par ailleurs, ont tous un temps plein en plus des heures supplémentaires réalisées dans ce conservatoire, donc les situations individuelles étaient bien évidemment prises en compte et les études préalables par les services de la DAC pour les enseignants concernés ont bien été réalisées.

J'ajoute d'ailleurs qu'une rencontre entre les services de la DAC et les professeurs pour expliquer la situation devait avoir lieu le 18 juin, mais qu'elle a été repoussée à la demande de ces mêmes professeurs et que, par ailleurs, les parents d'élèves concernés ont été reçus.

Je suis évidemment d'accord pour communiquer à la mairie du 5e toutes les informations relatives à ce sujet, les services de la DAC se mettant à la disposition de la mairie du 5e pour répondre à toutes ces questions.

Alors, nonobstant des considérants qui ne m'apparaissent pas très intellectuellement honnêtes, si vous acceptez de retirer le premier vœu, c'est-à-dire que la Maire de Paris s'explique sur de telles manières de procéder, je ne crois pas qu'elle ait à s'excuser d'améliorer la qualité du service public, mais, si vous acceptez de retirer cela, ce sera un avis favorable, sinon un avis défavorable au vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Cet amendement est-il accepté ?

M. Thierry HODENT. - Nous sommes d'accord pour l'accepter.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 147).

Elle est donc adoptée et, sur cette aubade, nous terminons notre séance, nous la reprendrons à 14 heures 30.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à l'ouverture estivale des Ateliers Beaux-Arts.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 109 dans le fascicule, relatif à l'ouverture estivale des Ateliers Beaux-Arts.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS, pour le groupe UDI-MODEM, pour une minute de présentation du vœu.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objet de ce vœu est assez simple : proposer l'ouverture des Ateliers Beaux-Arts, six des principaux lieux d'accueil cités dans le vœu, pour proposer stages d'apprentissage, de perfectionnement, de loisirs pour les adultes et seniors l'été.

En effet, l'été de nombreux Parisiens restent sur Paris, n'ont pas la possibilité de partir en vacances pour des raisons multiples, qu'elles soient financières, de santé, professionnelles, et la période estivale fournit l'occasion de prendre du temps pour soi, de créer du lien social et de s'épanouir sur Paris.

Cela donnerait une nouvelle vitalité à ces ateliers et permettrait d'attirer de nouveaux inscrits, et permettrait aussi à tous les anciens qui ont effectué leurs deux fois trois ans de revenir.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Valérie NAHMIAS, c'est avec plaisir que je lis votre vœu.

D'abord parce qu'en effet, comme vous, j'insiste sur la grande qualité et diversité de l'offre d'enseignement en arts plastiques proposée par les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris, dans une multitude d'esthétiques et de disciplines : dessin, peinture, gravure, modelage, sculpture et autres.

Les Ateliers Beaux-Arts sont un véritable réseau de 18 sites répartis sur l'ensemble du territoire parisien, proposant 87 ateliers destinés à un public amateur adulte.

Quant à la proposition que vous faites que des stages d'été puissent être dispensés par les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris, j'y suis tout à fait favorable.

Ce sera donc un avis favorable, avec tout de même l'état d'esprit qu'il ne faut peut-être pas limiter notre réflexion uniquement aux Ateliers Beaux-Arts mais que nous réfléchissions à d'autres types de pratiques artistiques amateurs l'été. Je pense, par exemple, aux centres d'animation, à Paris Ateliers, dont certains d'entre eux ont des stages et activités l'été. Évidemment, il faudrait une cohérence dans ce service public, mais que nous puissions étudier cette proposition m'apparaît être une bonne chose.

Ce sera un avis favorable à ce vœu de l'UDI-MODEM.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 148).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux modèles des Ateliers Beaux-Arts.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 110 et 110 bis dans le fascicule, relatifs aux modèles des Ateliers Beaux-Arts.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute de présentation du vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, les Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris existent depuis 158 ans. Et pendant toute la période scolaire, des amateurs d'art et d'expression créative, d'après modèles vivants, peuvent se perfectionner.

C'est donc d'un métier dont il s'agit. Or, les modèles des Beaux-Arts ont vu leur salaire n'augmenter que de 50 centimes d'euros de 1999 à 2008. Ils sont dans une situation de très grande précarité. Régulièrement, on est face au problème suivant : la Ville à la fois réduit le volume horaire de cours avec modèles, et en même temps continue à recruter plus de vacataires. Cela organise une situation de mise en concurrence néfaste avec une précarisation de la situation des modèles.

Je demande de véritables améliorations concernant leurs conditions d'embauche et de rémunération, une augmentation du taux des vacances et une meilleure prise en charge du pass Navigo, la contractualisation en CDI de tous les modèles des Beaux-Arts qui le souhaitent, le gel de la liste 2013-2014 des modèles inscrits aux Ateliers Beaux-Arts et l'arrêt immédiat de nouveaux recrutements tant que les modèles n'ont pas atteint leur 400 heures, l'assouplissement des conditions d'obtention de la carte de cantine et des avantages sociaux et la création d'un carnet de liaison valable aux Ateliers Beaux-Arts, comme à la DASCO, pour garder une traçabilité des vacances et pallier les problèmes de télétransmission de leurs relevés d'heures.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Danièle SIMONNET, en effet, les Ateliers Beaux-Arts ont recours, dans le cadre d'un certain nombre de leurs enseignements et activités en arts plastiques, aux services de modèles vivants comme supports pédagogiques, notamment pour des cours de dessin, de peinture et de sculpture. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau.

Par définition, c'est un besoin qui est irrégulier et très liée aux orientations pédagogiques de chaque professeur, qui d'ailleurs tient à cette autonomie et à cette prérogative pédagogique qu'il souhaite mettre en œuvre au bénéfice de ses élèves.

Par conséquent, en raison du caractère irrégulier de ce besoin, nous avons recours à des vacataires et nous ne pouvons donc titulariser des agents dans des postes qui ne sont pas pérennes, pour lesquels un déroulé de carrière semble difficile à imaginer.

Cependant, nous avons bien conscience que le statut de vacataire est loin d'être idéal et pose des difficultés concrètes aux modèles. Je pense aux accès restreints aux cantines de la Ville de Paris, aux compléments santé, à la médecine du travail, alors qu'il s'agit d'une profession à risque en terme de troubles musculo-squelettiques. Je pense aussi au paiement au service fait, soit un à deux mois d'échéance, etc. Les difficultés sont nombreuses et sont connues.

Nous avons, depuis plusieurs mois, engagé un dialogue nourri avec les représentants des modèles - une partie est syndiquée, l'autre ne l'est pas - afin d'améliorer la situation de ces modèles. Nous avons déjà enregistré des progrès. Je pense à la simplification des démarches auprès de Pôle emploi, à la revalorisation du taux horaire de rémunération, l'amélioration de la lisibilité de la fiche de paie, la proposition de mise en place d'un carnet de liaison retraçant le décompte des poses.

Nous avons avancé sur ces sujets, ce n'est pas conclusif et d'ailleurs, avec Noël CORBIN, nous avons reçu des représentants des modèles tout récemment. Nous avons convenu de poursuivre le dialogue avec eux.

Je pense qu'il faudra en effet que de nouvelles avancées existent dans les prochains mois, notamment les conditions de nettoyage des locaux, l'accès aux cantines de la Ville que vous avez cité dans votre vœu.

En revanche, comme nous sommes en pleine négociation avec les organisations syndicales ou avec des représentants des modèles, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu pour que nous n'anticipions pas les conclusions de ces négociations.

J'espère qu'elles aboutiront sur bon nombre de revendications portées par votre vœu, mais nous sommes actuellement en plein dialogue social avec les organisations syndicales, et il m'apparaît préférable d'émettre le vœu qu'elles se poursuivent dans la sérénité, plutôt que d'anticiper les conclusions de ces discussions.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Je suis certain que Mme SIMONNET a été convaincue par les arguments qui viennent d'être développés et que vous retirez votre vœu au profit du vœu n° 110 bis. Je me trompe ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais vous décevoir : je ne suis pas du tout convaincue et je maintiens mon vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je suis infiniment déçu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 149).

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à la décoration des potelets de rue.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 111 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif à la décoration des potelets de rue.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS, pour une minute.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris compte plus de 355.000 potelets. Son usage est assez simple : le balisage des rues. On parle beaucoup de végétalisation, à juste titre, aujourd'hui je vous parle de mettre de l'art, de la couleur et des possibilités illimitées artistiques et innovantes sur ces potelets qui prendraient une autre fonction dans ces rues souvent trop minérales.

Il permettrait au Maire de Paris de proposer, mais aussi et surtout aux conseils de quartier, dans une volonté de concertation active avec les habitants, des projets d'embellissement de certaines rues de Paris.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD, qui est déconcentré par Mme Colombe BROSSEL.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Pas du tout, mais Mme Colombe BROSSEL essayait de compléter ma réponse.

Ce sera un avis favorable à ce vœu. D'ailleurs c'est une pratique qui existe déjà dans bon nombre de quartiers parisiens, des potelets sont décorés par Le CyKlop, notamment dans bon nombre d'arrondissements, je pense au

4e, au 2e je crois également, au 20e, 12e arrondissement ; bref, dans beaucoup d'arrondissements parisiens, comme vous le voyez.

Je pense qu'il faut que, avec la DVD, nous étudions d'un point de vue technique les propositions des associations aux galeries d'intervention artistique sur un nombre de potelets encore plus important.

Colombe BROSSEL me dit qu'on peut d'ailleurs amplifier cette réflexion avec une possibilité de végétalisation, évidemment participative...

Sur les potelets, Monsieur le Maire, absolument !

C'est donc un avis favorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 150).

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à la promotion du "street-art".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 112 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif à la promotion du "street-art".

La parole est encore à Mme Valérie NAHMIAS, pour une minute.

Mme Valérie NAHMIAS. - Ferai-je un sans-faute ? Ce serait formidable !

L'objet de ce vœu : nous avons des sociétés internationales, pour ne pas les nommer, telles que Google, qui lancent actuellement des projets pour numériser et présenter des œuvres de "street-art" dans le monde et elles ont utilisé notre belle ville de Paris comme des villes comme New-York ou Tokyo.

Nous, pensons au groupe UDI - MODEM que Paris, capitale de l'art urbain, devrait d'elle-même prendre cette initiative et proposer une galerie numérique à ciel ouvert pour valoriser cet art éphémère ou durable qui attire la curiosité des touristes et provoque souvent l'admiration des habitants.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et à nouveau merci à Valérie NAHMIAS.

Oui, ce sera un sans-faute, mais, en même temps, dès lors que vous mettez en avant des propositions qui en partie existent déjà, il est plus facile que nous nous retrouvions sur ces objectifs-là, mais, cela dit, je reconnais qu'il est tout à fait pertinent que nous allions encore plus loin et c'est bien notre ambition et notre volonté.

Ce sera donc un avis favorable à votre vœu, mais, si vous l'acceptez, je souhaiterais qu'il soit amendé en ajoutant deux considérants, je crois qu'ils ont été distribués aux présidents de groupe, notamment pour insister sur ce que nous faisons déjà, parce que c'est bien avoir de hautes ambitions, mais il faut s'appuyer sur ce que nous avons déjà fait, sur ce qui existe déjà pour faire encore mieux, je pense notamment à l'application "My Paris Street Art" développée par l'association Artefact ou le site internet qui permet de visiter virtuellement la Tour 13, aujourd'hui détruite.

Je pense à l'ouverture prochaine du centre hip-hop La Place au sein de la Canopée des Halles.

Je vous propose également de remplacer aussi votre volonté, je cite, "de numériser l'ensemble de ce patrimoine artistique" par "poursuivre et amplifier les partenariats avec des structures associatives pour une

numérisation participative de ce patrimoine artistique" puisque, en effet, cette numérisation a déjà débuté et, donc, il faut évidemment le prendre en compte.

Si vous acceptez ces quelques petits amendements, ce sera un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - J'imagine que vous acceptez ces amendements et je suis saisi d'une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, de M. Jérôme GLEIZES très précisément.

M. Jérôme GLEIZES. - Dans un attendu oral qui n'est pas repris dans les attendus écrits, il a été fait référence à Google.

La numérisation peut être quelque chose de très pertinent à partir du moment où il n'y a pas un piratage intellectuel par des entreprises de droit privé comme Google.

On va donc surveiller de près pour savoir comment va se faire cette numérisation et permettre quand même que cette créativité ne soit pas reprise par des sociétés privées.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 151).

Vœu déposé par M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme JEMNI, M. JOMIER, Mme SOLANS, Mme GAILLANNE et M. TINTI relatif à la réalisation d'une médiathèque sur le site Jean Quarré.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 113 dans le fascicule, relatif à la réalisation d'une médiathèque sur le site Jean-Quarré.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de faire aussi bien que Valérie NAHMIAS et je pense pouvoir y parvenir avec ce vœu qui a été présenté par l'ensemble de la majorité municipale et qui a reçu le soutien de l'opposition municipale.

Le 19e arrondissement se situe malheureusement au 15e rang des arrondissements parisiens sur le ratio mètres carrés de bibliothèque/par habitant, ce qui manifestement n'est pas à la hauteur des ambitions que nous portons pour les quartiers populaires.

Dans ce contexte, le Conseil de Paris avait validé en mai 2004, dans le programme des équipements de la Z.A.C. des Lilas, côté 19e arrondissement, un projet de bibliothèque. Il avait alors été acté de différer la réalisation de l'équipement.

Le 26 février dernier, la D.A.C. a présenté aux élus l'hypothèse d'un projet de plus de 3.000 mètres carrés développés sur six niveaux, avec un budget de construction avoisinant les 20 millions d'euros.

Au-delà des surcoûts de construction liés à l'étroitesse de l'emprise de construction, il apparaît qu'un équipement ainsi éclaté sur de multiples plateaux multiplierait les besoins de surveillance, tout en pesant sur la fluidité des circulations internes, générant un confort d'usage dégradé et un budget de fonctionnements alourdi.

Dans le strict respect de l'idée initiale d'une médiathèque destinée principalement aux habitants des quartiers limitrophes des 19e et 20e arrondissements, puisque la place des Fêtes est, de toute évidence, un quartier partagé entre les habitants des deux arrondissements, sans renoncer davantage à l'idée d'une ouverture métropolitaine, le site envisagé est à deux stations de métro de la porte des Lilas et, avec le souci de mieux préserver les ressources publiques, tant en termes d'investissement que de fonctionnement, il apparaît donc plus opportun et plus rationnel de

réaliser cette médiathèque sur le site de l'ancien lycée hôtelier Jean-Quarré dans le cadre d'une reconversion du bâtiment, ce qui serait en plus une opération urbaine tout à fait intéressante et innovante.

De nombreux arguments plaident en faveur de ce transfert, la place des Fêtes bénéficie d'une position beaucoup plus centrale à la convergence des deux arrondissements. Elle s'ouvre sur un bassin de population plus important, elle est dotée d'un environnement scolaire et associatif conséquent et elle est à proximité immédiate d'une bibliothèque de quartier, Janssen, qui pourrait gagner à se fondre dans ce nouveau projet et, par ailleurs, la concertation actuellement menée sur le futur réaménagement de la place des Fêtes fait apparaître, en autres souhaits, une demande très forte d'équipements culturels innovants.

C'est donc l'objet de ce vœu que le Conseil d'arrondissement a voté à l'unanimité, de mettre à l'étude le transfert du projet médiathèque porte des Lilas vers le secteur Jean-Quarré.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et cher François DAGNAUD.

D'abord, comme vous, je suis très attaché au réseau de lecture publique à Paris et, d'ailleurs, l'engagement de la Ville depuis 2001 est très important dans ce réseau puisqu'il compte aujourd'hui 58 bibliothèques de prêt et 17 bibliothèques patrimoniales et spécialisées avec, historiquement, vous l'avez noté, des inégalités sur le territoire parisien et, d'ailleurs, l'investissement de la Ville a contribué à rééquilibrer l'offre via la création de nouveaux établissements depuis 2002, je pense à François-Truffaut dans le 1er, je pense à Marguerite-Yourcenar dans le 15e, Porte Montmartre dans le 18e, Vaclav-Havel dans le 18e, Duras dans le 20e et j'en oublie beaucoup d'autres.

Il est vrai que le nord-est de Paris et particulièrement le 19e arrondissement n'est pas particulièrement bien loti, car il ne dispose d'aucun grand établissement structurant sur son territoire.

Il y avait un projet commun d'une médiathèque commune au 19e et au 20e porte des Lilas, dans le cadre d'un projet d'aménagement qui a vu naître d'autres équipements, je pense notamment au Cirque électrique ou surtout au cinéma Etoile Lilas.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une étude aboutie des services de la D.A.C. et de la D.P.A., mais vous avez manifesté, comme aujourd'hui, un souhait de la majorité municipale du 19e de déplacer ce projet sur une parcelle située près de la place des Fêtes, notamment dans le cadre d'un réaménagement plus global.

Il y a deux éléments de réponse.

Le premier, c'est que j'ai commencé à en discuter avec le 20e arrondissement, vous imaginez bien que, dès lors que nous modifions un projet commun au 19e et au 20e, il faut tout de même que nous prenions langue, ce que j'ai fait dès hier, avec le 20e arrondissement ; premier élément de réponse.

Deuxième élément de réponse, il se trouve que, sur le fond, je pense que vous avez raison et qu'il faut que nous menions une étude urgente pour vérifier que cette proposition de nouvelle implantation est pertinente et surtout plus pertinente que la première implantation prévue porte des Lilas et, des échanges que nous avons eus, des premiers échanges que j'ai avec la D.A.C., je pense que ce sera le cas.

Enfin, sur la forme, c'est la raison pour laquelle je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, évidemment, ce sera arbitré dans le cadre du plan d'investissement pour Paris.

Encore une fois, je ne souhaite pas que, lors de ce Conseil de Paris, nous préemptons les arbitrages politiques de la Maire de Paris dans les mois qui viennent. C'est donc, sur le principe, vous l'avez compris, de ma part en tout cas, un avis favorable à ce changement de lieu.

Il faut en tout cas l'étudier et il est probable que c'est ce que nous proposerons à la Maire de Paris. En revanche, sur l'arbitrage définitif, cela doit se faire en cohérence avec la globalité du plan d'investissement et donc, assez rapidement, à l'automne.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais commencer par demander à M. DAGNAUD s'il retire son vœu, suite à la réponse de Bruno JULLIARD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - J'entends les arguments développés par M. JULLIARD et je suis prêt à souscrire à sa demande, mais je prends bien note de l'engagement de réaliser rapidement - rapidement ! - les études qui permettront de clarifier le choix de localisation et de le trancher.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et je suis saisi de deux demandes d'intervention rapide : une de M. Sergio TINTI et une de Mme Fatoumata KONÉ.

Monsieur TINTI, vous avez la parole.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous regrettons la décision de retirer ce vœu. Nous soutenons ce projet de médiathèque depuis son origine. C'est un projet qui répond à de vrais besoins des habitants du 19e et du 20e arrondissements. Il participe d'un processus plus global d'aménagement de la Place des Fêtes, que nous avons accompagné avec les habitants et le conseil de quartier Place des Fêtes avec Mme JEMNI, mais aussi avec le conseil de quartier Porte des Lilas, que j'ai eu le plaisir d'animer dans la dernière mandature.

Le report de ce projet va certainement inquiéter les habitants et les associations qui l'ont porté. Je vous rappelle que dans mon ex-conseil de quartier, Porte des Lilas, nous avons effectivement des associations du 20e qui participent activement à la vie du conseil de quartier.

Donc, cette inquiétude, il faudra bien évidemment en tenir compte. Nous pensons que faire participer les habitants aux projets municipaux, c'est très important, mais c'est aussi important de respecter leur investissement et leur rôle.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Nous regrettons également le retrait de ce vœu. Je tiens à rappeler que cette proposition de transfert du projet de médiathèque sur le site de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré, à Place des Fêtes, a reçu l'adhésion de l'ensemble des élus du conseil du 19e, comme l'a d'ailleurs rappelé M. DAGNAUD.

Je tiens également à mettre en avant deux des nombreux avantages qu'offre cette proposition, à savoir : un avantage géographique, la Place des Fêtes se situant sur un emplacement plus central pour les habitants du 19e et du 20e arrondissements, et un avantage financier. Le site proposé est plus adapté que le site de la Porte des Lilas, et permettrait ainsi à notre collectivité une économie financière considérable, notamment en termes de coûts et de fonctionnement.

Cette médiathèque viendrait combler un véritable déficit de grands équipements culturels dans ce secteur de Paris. Elle serait un élément d'attractivité fort pour un quartier qui en a bien besoin. Les attentes des habitants sont grandes et émergent de la concertation actuellement en cours dans le quartier de la Place des Fêtes, et le Groupe Ecologiste soutient fortement ce projet.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Et je suis saisi de deux demandes d'interventions supplémentaires : une de Mme Nathalie MAQUOI et une de M. François DAGNAUD.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi, en tant qu'élue du 20e, de parler pour le 20e arrondissement. Je suis désolée, nous avons découvert avec surprise ce vœu et aujourd'hui, d'entendre vos interventions.

Je vous avoue... Demandez aux élus du 20e ce que pensent aussi les habitants du 20e. On n'avait rien dit, parce qu'on était mis devant le fait accompli, mais là, c'est un peu compliqué.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Il n'est peut-être pas inutile que je reprenne rapidement la parole, d'abord pour rappeler à nos amis et voisins du 20e arrondissement que le projet dont nous parlons a toujours été localisé sur le 19e arrondissement, qu'il a effectivement vocation à servir les habitants de nos

deux arrondissements et que, pour avoir accompagné la Maire du 20e pendant sa campagne électorale Place des Fêtes, nous sommes bien placés pour savoir vous et moi que la Place des Fêtes est un quartier partagé par nos deux arrondissements. Et je ne crois pas qu'à l'heure de la métropolisation, il faille monter des frontières entre le 20e et le 19e du côté de la rue de Belleville !

Donc, je pense qu'il faut une vision un peu élargie, quand même, de l'intérêt des Parisiens, et moi, je ne parle pas seulement du 19e, mais de l'intérêt des Parisiens.

Deuxième élément : comme je déteste l'hypocrisie et les malentendus, je veux dire à mes amis Sergio TINTI et Fatoumata KONÉ que j'ai accepté d'entendre les arguments de Bruno JULLIARD et de retirer aujourd'hui ce vœu, non pas en renonçant au projet - il n'y a aucune ambiguïté sur ce point -, mais en acceptant d'intégrer des étapes d'évaluation, d'études et de travail pédagogique. Voilà.

J'aurais autant aimé ne pas entendre l'expression des regrets du retrait du vœu et l'idée sous-jacente que ce serait une espèce de recul par rapport à l'idée que nous portons ensemble et dont nous avons pris ensemble l'initiative. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Ce vœu étant retiré, je vais vous proposer de passer... Il est retiré et les choses ont été annoncées comme cela. C'est ainsi que le prévoit le règlement.

Vœu déposé par M. DAGNAUD, Mme KONÉ et Mme GAILLANNE relatif au pôle sourd Fessart.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 114 dans le fascicule, déposé par M. DAGNAUD, Mme KONÉ et Mme GAILLANNE, relatif au pôle sourd Fessart.

La parole est à M. François DAGNAUD, pour une minute.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - La bibliothèque Fessart accueille - vous le savez -, comme Malraux dans le 6e, Chaptal dans le 9e ou Saint-Eloi dans le 12e, un pôle sourd, qui comporte un accueil en L.S.F., assuré par un personnel adapté et formé, des animations spécifiques et un fonds documentaire adapté. Pour le public concerné, c'est de fait le seul équipement accessible à l'échelle du nord-est parisien et à ce titre, cette offre représente un service public indispensable et apprécié.

Pour autant, des incertitudes semblent aujourd'hui planer sur le devenir de cette section L.S.F. à la bibliothèque Fessart dans la redéfinition de l'offre parisienne, et cette remise en cause, si elle était avérée et si elle devait être validée, exclurait de fait toute la population du nord-est parisien de l'accès à un service que je crois fondamental. L'histoire de la langue des signes française - vous le savez -, depuis son interdiction au congrès de Milan en 1880 jusqu'à sa reconnaissance en tant que langue à part entière en 2005, nous oblige à une attention particulière pour encourager la démocratisation culturelle en faveur des populations sourdes et malentendantes.

C'est l'objet de ce vœu qui, lui aussi, a été adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, François DAGNAUD.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci.

Oui, j'imagine que sur ce type de vœu comme sur le précédent, il n'est pas forcément difficile d'obtenir une majorité ou une unanimité d'un conseil d'arrondissement. C'est l'inverse qui serait surprenant.

Sur le fond, je pense qu'il y a une incompréhension. Ce n'est pas parce que nous avons des modifications visant à une amélioration du service public - en l'occurrence, là, la création d'un pôle sourd majeur dans la future bibliothèque de la Canopée au cours du premier trimestre 2015 - que la totalité des pôles sourds existant ailleurs vont en être amoindris ou supprimés. Il est vrai que, de fait, cela engendrera un certain nombre de modifications dans l'organisation des pôles sourds de nos bibliothèques, de notre réseau des bibliothèques dans les années à venir.

Cela dit, il faut prendre en compte votre inquiétude et rassurer les publics du nord-est parisien qui pourraient être inquiétés par une éventuelle disparition du pôle sourd de la bibliothèque Fessart, qui n'interviendra pas, et les activités du pôle sourd seront maintenues. Je l'ai d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises, tout particulièrement, ce qui est le plus défendu, je crois, à savoir : les animations spécifiques réalisées à destination des publics sourds.

Je me permets simplement de rajouter que dans ce domaine-là, le pire serait l'immobilisme, puisque ce pôle sourd est largement sous-fréquenté par rapport à d'autres pôles sourds parisiens, d'où la nécessité que nous investissions ailleurs, là où il y a un besoin plus important. Cela ne veut pas dire que nous supprimerons le pôle sourd de Fessart.

C'est donc un avis favorable sur ce vœu, évidemment, avec la réserve d'un amendement visant à supprimer la dernière partie de la phrase, à savoir : "jusqu'à ce que l'ouverture d'une médiathèque sur la Place des Fêtes permette de maintenir une offre adaptée sur le secteur". Confer le débat sur le dernier vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

J'imagine que François DAGNAUD accepte l'amendement proposé par M. JULLIARD ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - J'en prends acte.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. DAGNAUD, Mme KONÉ et Mme GAILLANNE, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 152).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au peuple originaire Kichwa de Sarayaku (Equateur).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 115 dans le fascicule, déposé par le Groupe Ecologiste de Paris, relatif au peuple Kichwa de Sarayaku, en Equateur.

Il est présenté par M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, en effet, vous savez que la Ville de Paris va très bientôt accueillir la COP21, la Conférence internationale sur le climat, en décembre 2015, et les peuples Kichwa de Sarayaku sont emblématiques des peuples autochtones qui se battent pour maintenir leur culture et la diversité de la biodiversité. En l'occurrence, ce peuple originaire d'Amazonie équatoriale lutte depuis très longtemps pacifiquement pour préserver l'intégrité de son territoire en Amazonie et éviter la catastrophe écologique que constituerait l'exploitation pétrolière de son sous-sol.

Ces dernières semaines, le gouvernement équatorien a accusé le peuple Sarayaku de menacer l'ordre public et, du coup, prépare une intervention militaire contre ce peuple pacifique, qui vise à préparer l'exploitation du pétrole du sous-sol sans qu'aucune consultation préalable libre et informée du peuple autochtone n'ait été organisée, comme l'a dénoncé la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme et comme le demandent les conventions internationales ainsi que la Constitution équatorienne.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris ayant déjà, sur proposition des Écologistes, honoré en juin 2011 Raoni...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous devez conclure, Monsieur BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - ... Raoni METUKTIRE, représentant et défenseur emblématique de la cause indigène de la forêt amazonienne. Nous souhaiterions que la Ville de Paris prenne l'engagement de signer la déclaration d'intention présentée par "Paroles de nature" et le conseil du Gouvernement du peuple Sarayaku, et qu'elle s'engage à accueillir lors des débats de cette COP21 de décembre 2015 des représentants de Sarayaku qui nous expliqueraient leur combat.

Merci pour votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci à Jacques BOUTAULT et au groupe Ecologiste de Paris d'attirer l'attention de notre Conseil sur le peuple Sarayaku. C'est un village indien situé au cœur de l'Amazonie équatorienne. C'est 1.200 habitants. Ils vivent de façon traditionnelle de chasse, de pêche, d'agriculture, d'élevage. Depuis plus de 25 ans, le peuple Kichwa se défend pacifiquement contre la déforestation et l'implantation de compagnies pétrolières sur son territoire.

Après avoir plaidé pour une aide internationale en vue de la protection de la réserve écologique, M. Rafael CORREA, Président de la République de l'Équateur, a annoncé en août 2013 qu'il autoriserait finalement l'exploitation du pétrole dans la réserve. C'est dans ce contexte que les Kichwas se mobilisent aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer - ce que vous avez rappelé - l'attachement de notre ville à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans cette région. La Ville de Paris a accueilli - vous l'avez également mentionné - le chef Raoni, ardent défenseur de la préservation de la forêt amazonienne, qui est citoyen d'honneur de notre Ville. Toutefois, même si la Ville de Paris est évidemment sensible aux revendications des Kichwas, notre rôle n'est pas de nous engager directement dans un débat politique interne à l'Équateur.

C'est pourquoi nous allons proposer d'amender légèrement votre vœu, en modifiant certaines demandes, notamment en retirant la mention relative à la participation financière, même si elle était d'un euro symbolique, et à l'organisation de la venue de représentants des Sarayaku en France. Ces demandes sont remplacées par une nouvelle formulation qui permet d'exprimer notre soutien au peuple Kichwa et, plus largement, à l'ensemble des populations autochtones d'Amazonie. Ce vœu propose également, Monsieur BOUTAULT, que soient favorisés, dans le cadre des manifestations parisiennes liées à la COP21, des événements liés à la défense des peuples autochtones et à la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Amazonie.

Enfin, il est proposé que soient relayées et soutenues des initiatives associatives visant à sensibiliser le public parisien à la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité dans les forêts d'Amazonie. Si vous acceptez ces amendements, ce vœu ainsi modifié, mes chers collègues, préserverait, me semble-t-il, l'essentiel de votre démarche. Il nous permettrait de souligner l'attachement fort de notre ville au respect des Droits de l'Homme et l'engagement de la Ville de Paris en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans cette région.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le GEP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 153).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux chrétiens d'Orient.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux chrétiens d'Irak.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 116 et 117 dans le fascicule, déposés par les groupes UMP et UDI-MODEM, relatifs aux chrétiens d'Orient.

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Enlèvements, massacres, villages incendiés, viols, persécutions à grande échelle, églises, monastères rasés, les chrétiens d'Orient vivent un véritable calvaire. Ils sont entre 10 et 12 millions dans cette partie du monde et leur nombre devrait être divisé par deux d'ici à 2020. Ils sont pourtant chez eux au Moyen-Orient puisqu'ils y sont implantés depuis 2000 ans. Ils ont toujours cherché à y vivre en harmonie avec les musulmans et les juifs.

Or, victimes des frères musulmans en Égypte, pris en otage entre le régime de Bachar el-Assad et les islamistes en Syrie, assassinés pour leur appartenance confessionnelle en Irak, poussés à l'exil, y compris au Liban, pays francophone duquel la France a toujours été tellement proche, une élimination massive et silencieuse qui vise à

éliminer toute présence chrétienne, toute identité multiple, tout souvenir du christianisme et de son rôle historique dans la construction du monde arabe est en cours.

Ils représentent pourtant une minorité ouverte, dynamique, une minorité pacifique, reconnue pour ses compétences mises au service de la population toute entière au travers, en particulier, de nombreuses écoles, de nombreux hôpitaux. Les chrétiens d'Orient ont toujours été un pont entre l'Orient et l'Occident et sont souvent des foyers de défense de la francophonie. Au-delà même du devoir moral, de l'éventuel enjeu de civilisation, il en va de l'intérêt géopolitique de la France, de l'Europe et de la communauté internationale, de les protéger.

À l'heure où le projet de création d'un groupe d'étude sur les chrétiens d'Orient à l'Assemblée nationale...

Je termine.

... soutenu par 110 parlementaires de tous bords, voit enfin le jour, le groupe UMP demande que la Ville de Paris, qui accueille de nombreux réfugiés de ces pays d'Orient, apporte un soutien à ces minorités en organisant une manifestation publique des élus de toutes étiquettes confondues devant l'Hôtel de Ville et fasse poser quelque moyen visible d'expression de notre soutien.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. POZZO di BORGO pour une minute de présentation du vœu n° 117 relatif au même sujet.

M. Yves POZZO DI BORGO. - C'est le même sujet, mais c'était plus relatif. Cela concernait essentiellement les chrétiens d'Irak et toutes les communautés, d'ailleurs, d'Irak qui actuellement subissent beaucoup de chocs. Ce sont des habitants de Paris qui ont attiré notre attention. C'est vrai qu'hier, il y avait une manifestation devant l'Assemblée nationale où se retrouvaient beaucoup de parlementaires de toutes tendances qui manifestaient leur soutien à ces personnes qui subissent actuellement un choc assez fort.

Je ne serai pas plus long pour dire, le vœu, vous l'avez. Il est fait dans le même sens que ma collègue de l'UMP.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à vous deux, je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Encore une fois, je voudrais remercier les représentants des groupes UMP et UDI-MODEM d'avoir attiré l'attention de notre Conseil sur la situation des chrétiens d'Orient.

Le sort des minorités chrétiennes au Proche-Orient, plus particulièrement en Irak et en Syrie doit faire l'objet des plus vives inquiétudes. Leur situation, depuis les années 90, et plus particulièrement depuis 2003, fait que depuis cette date environ 500.000 chrétiens ont dû fuir l'Irak. Leur situation ne cesse de s'aggraver depuis la militarisation et la relative confessionnalisation du conflit, puis son débordement sur l'Irak, marqué par l'offensive récente du groupe djihadiste État islamique en Irak et au Levant (EIIL), rebaptisé État islamique depuis la proclamation, le 29 juin dernier, d'un califat à cheval sur l'Est de la Syrie et le Nord-Ouest de l'Irak.

Les images de l'occupation de septembre 2013 à avril 2014 par le front al-Nosra affilié à al-Qaïda du village syrien de Maaloula, l'un des lieux les plus symboliques du christianisme oriental où, plus récemment, des milliers de chrétiens irakiens fuient devant l'avancée de l'EIIL, sont les derniers symboles de cette situation tragique.

La diplomatie française est mobilisée, déploie tous ses efforts pour défendre les droits et libertés des personnes appartenant à des minorités, notamment ceux des chrétiens du Proche et du Moyen-Orient. Cette attention était réaffirmée lors de la rencontre du Président de la République avec les communautés chrétiennes à Jérusalem le 18 novembre dernier. Le Ministre des Affaires étrangères, Laurent FABIUS déclarait à ce sujet : "Les chrétiens d'Orient, non seulement sont menacés, mais sont pourchassés et liquidés".

Chaque fois qu'une exaction sera commise, il faut que nous fassions entendre notre voix. C'est cette voix que notre Conseil souhaite faire entendre une nouvelle fois aujourd'hui en réaffirmant son attachement à la non-discrimination des minorités de toutes sortes et, en particulier, à l'égard des chrétiens d'Orient.

C'est pourquoi nous demandons que le Conseil de Paris exprime sa solidarité envers les populations chrétiennes d'Orient et envers les familles parisiennes directement touchées par ce conflit, notamment par une mobilisation des élus au mois de juillet.

Je vous remercie d'ailleurs, chers collègues de l'UMP, d'avoir accepté d'amender légèrement votre vœu dans un souci de compromis qui vous honore.

Chers collègues du groupe UDI, j'espère que cette proposition vous conviendra et que vous accepterez de retirer votre vœu au profit de celui de l'UMP amendé, qui représente, semble-t-il, un compromis satisfaisant.

Nous pouvons nous féliciter que ce vœu, s'il était adopté, permette à notre Ville de parler d'une seule et même voix sur un sujet aussi important.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Si je comprends bien, le vœu n° 116 est amendé, ainsi que l'a proposé Patrick KLUGMAN. Vous acceptez ces amendements ? Parfait.

Le vœu n° 117 est retiré par M. POZZO di BORGIO et je suis donc saisi d'une demande d'explication de vote de M. Jérôme GLEIZES sur le vœu n° 116 amendé.

M. Jérôme GLEIZES. - Pour aller dans le sens de ce qu'a dit M. POZZO di BORGIO, on parle bien de l'ensemble des communautés.

Pour revenir sur le propos liminaire du vœu proposé par l'UMP, il y a plusieurs éléments qui posent problème.

D'abord, se limiter aux communautés chrétiennes : il y a d'autres communautés religieuses qui subissent des pressions et notamment des massacres, notamment les communautés druzes et yézidiées. Il y a aussi des communautés qui sont beaucoup plus anciennes que les musulmans et les chrétiens : ce sont les communautés zoroastriennes qui sont aussi concernées par des massacres.

Enfin, il n'y a pas que des communautés religieuses, il y a aussi des communautés ethniques : arméniennes, turkmènes qui ne sont pas uniquement arabes, qui sont aussi concernées.

Parce que ces communautés sont aussi représentées à Paris. Même si elles sont beaucoup moins nombreuses que les communautés chrétiennes d'Orient, elles sont aussi représentées à Paris, donc j'aimerais bien que ce soit très clair dans la proposition de l'amendement : c'est l'ensemble des communautés concernées par la logique de division qu'a lancée Bachar EL ASSAD, parce qu'il ne faut pas oublier d'où vient cette logique de division, dont Al-Qaïda profite mais il n'y a pas que Al-Qaïda qui profite de ces divisions, c'est l'ensemble de ceux qui veulent la guerre dans cette région-là.

Donc, j'aimerais bien que ce soit très clair, ce ne sont pas que les communautés chrétiennes qui sont concernées mais l'ensemble des communautés du Proche et Moyen-Orient pour définir notre vote.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 154).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'assassinat de trois adolescents israéliens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 118 et n° 118 quater dans le fascicule, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, relatifs à la situation au Proche-Orient.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour une minute.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lorsqu'avec les membres de mon groupe, nous avons appris que les trois adolescents israéliens, Naftali Frenkel, Gilad Shaer et Eyal Yifrah, avaient été retrouvés assassinés, nous avons souhaité unanimement porter au Conseil de Paris, devant notre Assemblée, un vœu nous appelant à condamner tous ensemble fermement ce crime odieux.

Parce que, face à la barbarie, les voix de tous les démocrates doivent peser et se faire entendre, à l'image de celle du Président de la République, du Ministre des Affaires étrangères, ou encore de notre Ambassadeur en Israël.

Au moment du dépôt de ce vœu, nous ne savions pas encore toute l'horreur de l'escalade de la violence qui allait s'enclencher, puisque c'est après qu'un jeune Palestinien a lui aussi trouvé la mort dans des conditions horribles, victime, semble-t-il, d'un extrémisme vengeur. Ce qu'il se passe actuellement en Israël et dans les territoires ne peut pas nous laisser indifférents.

Cette nuit, pour la première fois depuis longtemps, des pluies de roquettes en provenance de Gaza se sont abattues sur Tel-Aviv, avec laquelle Paris a des liens étroits, et sur Jérusalem.

De son côté, la réponse de l'Etat israélien envers le Hamas et le Jihad islamique ne s'est pas faite attendre.

Mes chers collègues, le vœu que nous avons déposé reste très actuel, mais il demande à être complété puisque, au moment de son dépôt, nous ne pensions pas à une telle escalade, nous ne pensions pas que cette escalade, que nous condamnons, allait ainsi débiter et prospérer. Pour cela, je tiens à dire à tous ici que nous avons trouvé auprès de notre collègue Patrick KLUGMAN une oreille attentive. Nous avons pu travailler de concert pour compléter notre vœu, au vu de l'actualité.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vous suggérerai volontiers de lui laisser la parole pour qu'il puisse présenter ce que nous avons trouvé ensemble.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Mais c'était prévu, Madame.

La parole est à Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Monsieur le Maire, avec votre autorisation, sauf s'il n'y a pas d'autres demandes d'inscription, sinon je préférerais parler en dernier ? C'est comme vous voulez.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Non, par définition les explications de vote se font après la réponse de l'adjoint.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Bien. Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Effectivement, il y a eu, dans cette affaire, plusieurs séquences que je tiens à rappeler et qui ont permis un travail extrêmement important et, je trouve, extrêmement vertueux au sein de notre Conseil, quels que soient d'ailleurs nos groupes respectifs et nos appartenances politiques.

Il y a d'abord ce drame qui a été l'enlèvement puis l'assassinat de trois lycéens israéliens, événement qui a été plus ou moins revendiqué par des organisations radicales palestiniennes plus ou moins liées au Hamas. Tout ceci est incertain.

Et puis, à peine apprenions-nous cela, qu'il y a eu un événement absolument tragique : un jeune Palestinien a été assassiné, enlevé et brûlé par des extrémistes israéliens.

Le Gouvernement israélien, à ce moment-là, a réagi avec la fermeté qui sied et a arrêté les auteurs qui, nous devons l'espérer, seront jugés avec la plus grande fermeté.

Au moment, effectivement, où Mme KOSCIUSKO-MORIZET avait déposé son vœu, cette situation n'était pas connue.

Et puis, les événements et le sens du tragique de la région nous dépassent encore puisque, effectivement, et pour la première fois depuis très longtemps, des pluies de roquettes s'abattent sur des villes d'ailleurs qui n'ont jamais été touchées jusqu'à présent, notamment Jérusalem.

Effectivement, Mme KOSCIUSKO-MORIZET l'a rappelé, Tel-Aviv avec qui nous avons des liens... depuis 24 heures, de nombreux habitants de la cité de Tel-Aviv viennent vivre dans des abris parce que la ville est touchée et le pays entier a été touché par à peu près 180 roquettes.

Et puis, dernière séquence : évidemment, une offensive militaire israélienne extrêmement dure dans la bande de Gaza qui a fait de nombreuses victimes, bien au-delà des cibles initialement poursuivies. Dans les victimes, il y a évidemment des civils ; et dans les civils, il y a des enfants.

Donc, nous sommes saisis de cette situation-là et c'est sur cette entière situation que nous avons voulu réagir, dans un travail commun avec les différents groupes, pour rappeler, je crois, plusieurs choses qui nous réunissent et qui nous rassemblent. Je veux dire ici que le fait qu'à ce moment-là, notre Conseil, et on sait très bien que la question israélo-palestinienne a une résonance tout à fait particulière en France et tout à fait particulière dans cet hémicycle, que nous soyons capables de prendre l'engagement qui sied et la distance qui sied et de trouver les mots qui nous rassemblent, je trouve que cela honore notre Ville et lui donne peut-être un rôle et une voix qu'elle mérite d'avoir.

Je vais donc vous proposer un vœu :

- qui condamne fermement, quels que soient les motifs idéologiques, les meurtres de civils en raison de leur appartenance nationale, religieuse ou ethnique ;

- qui condamne le fait que, quelle que soit la nature du conflit, des populations civiles, des équipements publics ou des collectivités puissent être pris délibérément pour cible dans le cadre d'un conflit armé ;

- qui appelle les justes israélienne et palestinienne à la plus grande sévérité dans le respect de l'état de droit, s'agissant des meurtres des adolescents israéliens et palestiniens ;

- qui appelle à la désescalade de la violence militaire par l'arrêt immédiat des bombardements des localités israéliennes par le Hamas et, en conséquence, le retrait des forces armées israéliennes de la Bande de Gaza ;

- qui appelle le Gouvernement israélien et l'autorité palestinienne à une reprise des négociations en vue d'un accord politique durable, permettant une paix entre Israéliens et Palestiniens.

En même temps que je vous lis cela, j'ai un doute sur le fait que j'ai repris ma dernière, dernière version.

Je ne veux pas qu'il y ait de problèmes.

Excusez-moi ! J'ai repris le ter et pas le quater, on aurait pu s'y perdre !

Je vais donc reprendre ce que je viens de dire, excusez-moi, et je demande à chacun de délibérer sur ce que je vais lire.

Le premier considérant ne bouge pas, le deuxième non plus.

C'est : appelle les justes israélienne et palestinienne à la plus grande sévérité...

Après, c'est : appelle le Gouvernement israélien et l'autorité palestinienne à une reprise des négociations...

Il y a donc un considérant que je vous ai lu qui ne figure pas dans le n° 118 quater.

Si vous voulez, je peux le relire pour la clarté de nos débats mais, sinon, je pense que chacun a compris l'essentiel. De toute façon, chacun a le 118 quater sous les yeux.

Je voudrais surtout rappeler que notre vœu rappelle quelque chose de magnifique et de remarquable : le fait que l'assassinat du jeune Palestinien a tout de suite été dénoncé par la mère de l'un des jeunes Israéliens et, à la demande de Pascal JULIEN du groupe Ecologiste de Paris, j'ai également rappelé que la mère du jeune Palestinien et de l'un des jeunes Israéliens doivent se rencontrer. Le fait que ces mères puissent se parler dans ce moment-là, peut-être, doit nous faire réfléchir et nous donner un peu d'espoir dans un moment où l'espoir n'est pas forcément de mise.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Nous allons donc voter sur le vœu n° 118 quater mais, auparavant, je suis saisi de plusieurs demandes d'explication de vote.

D'abord, une explication de vote de Mme Valérie NAHMIAS pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Au nom du groupe UDI-MODEM, nous souhaitons exprimer notre vive émotion sur le drame qui se déroule actuellement au Proche-Orient.

Attristés du meurtre des trois jeunes étudiants israéliens, Eyal, Gilad, Naftali, et plus récemment du jeune Palestinien Mohamed, ces actes ont soulevé chez chacun de nous l'indignation.

Malgré le fait que les six suspects accusés du meurtre du jeune Mohamed ont été arrêtés par la police israélienne, les attaques d'hier soir menacent cette région d'une nouvelle guerre. Les conséquences des crimes commis par ces extrémistes sont très graves. Et comme cela a été très bien dit par M. KLUGMAN, remettent à nouveau en question l'avenir de cette région.

Pour toutes ces raisons et l'ensemble des considérants évoqués dans les vœux n° 118, 118 bis et 118 ter, nous étions un peu plus pour le vœu 118 ter, il faut le dire, même si nous voterons, le groupe UDI-MODEM, le vœu n° 118 quater, le vœu donc de l'Exécutif, en souhaitant qu'il ne soit jamais trop tard pour la paix.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame.

Une demande d'explication de vote également du groupe Communiste - Front de Gauche par Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, notre groupe se joint bien évidemment à l'ensemble du Conseil de Paris pour condamner sans appel l'assassinat barbare des trois adolescents israéliens, ainsi que le meurtre du jeune Palestinien Mohamed Abou Khoudaïr, brûlé vif.

Dès la disparition des trois jeunes, avant même la découverte des corps, et alors qu'aucune revendication et qu'aucune preuve n'avait été trouvée, le Gouvernement israélien a lancé une gigantesque punition collective, avec son cortège de morts, d'arrestations arbitraires, de blessés, de maisons et d'écoles détruites.

L'acte de punir collectivement est, je vous le rappelle, considéré comme un crime au regard de la Convention de Genève. Il faut dire non à la loi du talion, mais condamner ne suffit pas. Ces événements s'inscrivent peu de temps après l'unité retrouvée du peuple palestinien, dans un contexte où la colonisation s'accélère et où chaque jour le Gouvernement israélien viole le droit international.

Comment la France peut-elle rester muette devant la nomination scandaleuse d'un représentant israélien à la Commission de l'ONU chargée de la décolonisation ? Comment se taire devant la situation des prisonniers en rétention administrative au mépris des lois et qui protestent actuellement par la grève de la faim ?

La France peut et doit agir. Va-t-elle enfin reconnaître l'État palestinien, comme s'y était engagé le candidat François HOLLANDE ? Nous devons cesser toute coopération avec les colonies, tant que le droit international sera bafoué. Nous pouvons soutenir la campagne de libération de Marwann BARGHOUTI et des prisonniers politiques palestiniens, parrainés par de nombreuses personnalités internationales, comme Desmond TUTU ou Christiane HESSEL.

Nombre d'Israéliens et de Palestiniens veulent en finir avec ce conflit et vivre dans la paix et la justice sociale. Comme elle le fit pour l'apartheid en Afrique du Sud, au début des années 1990, la communauté internationale doit appliquer les sanctions et les condamnations politiques et économiques prévues à cet effet à l'Etat d'Israël.

C'est la seule voie possible pour que ce conflit, vieux de 66 ans, se termine et que chacun vive désormais dans le respect et la sécurité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Je suis également saisi d'une demande d'explications de vote de Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - S'il est un sujet ultrasensible, qui partout dans le monde tourne vite à l'affrontement oral ou physique, c'est bien celui qui touche, d'une manière ou d'une autre, à la question des relations entre l'Etat israélien et la population, le peuple palestinien.

Au nom du groupe Ecologiste de Paris, je suis heureux et fier que notre Assemblée, au-delà des différences d'appréciation, on vient de l'entendre, au-delà des différentes appréciations qui la traversent, se retrouve aujourd'hui

sur l'essentiel, avec un texte fort et équilibré, qui manifeste avant tout notre désir de paix pour les populations de cette région du Proche-Orient.

J'adresse un remerciement personnel, amical et chaleureux à Patrick KLUGMAN qui nous rassemble sur ce sujet, dans la seule direction qui vaille, celle des Droits de l'Homme et du droit international. Aucun crime n'est acceptable, nulle part dans le monde, ni celui commis par des personnes mues par la vengeance ou l'idéologie, ni celui commis par une organisation, ni celui commis par un Etat.

Que les mères des victimes palestiniennes et juives israéliennes, mères de ces jeunes victimes se retrouvent aujourd'hui pour crier ensemble aux responsables politiques leur désir de paix : voilà un formidable signal d'espoir. Puisse leur geste faire cesser l'escalade de violence et rouvrir enfin la voie du dialogue et du compromis.

Bien sûr, nous voterons ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de Mme MÉHAL, en tant que présidente de la 9e Commission.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues.

En tant que présidente de la Commission des relations internationales, comme beaucoup d'entre vous, je suis extrêmement préoccupée par la situation au Proche-Orient, comme vous venez de l'évoquer dans les deux vœux auxquels je souscris totalement : celui de l'UMP par la voix de Mme KOSCIUSKO-MORIZET et le vœu de l'Exécutif de Patrick KLUGMAN.

J'y souscris totalement mais, en même temps, je crois en effet qu'il est important que la Ville de Paris, en tant qu'autorité morale, toutes sensibilités confondues, comme vous venez de le dire, manifeste son rejet et sa condamnation pour toutes ces formes de violence.

Pour autant, j'ai un petit regret. Le regret qu'il n'ait pas été mis en évidence l'impérieuse nécessité de soutenir toutes les initiatives visant ici, en France, à Paris, à apaiser le climat délétère qui pourrait se développer en prenant en otage - je pèse mes mots - certaines populations de nos quartiers, et notamment de nos quartiers populaires.

Vous le savez tous ici, le risque de l'exportation de ce conflit est réel, et nous devons tous, ici, toutes sensibilités confondues, conjuguer nos efforts pour soutenir les forces de paix et de dialogue qui œuvrent ici à Paris et en France.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL, je crois que Patrick KLUGMAN voulait ajouter quelques éléments.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Déjà, je n'avais pas entendu la position de vote du groupe Communiste - Front de Gauche, et j'espère qu'elle sera favorable.

Je regrette simplement les propos, peut-être un peu polémiques, qui ont été jetés dans ce débat qui mérite justement de prendre beaucoup de précautions.

Je voudrais dire un mot supplémentaire, si vous m'y autorisez, à l'endroit de Pascal JULIEN. Je vais faire une confidence à ce Conseil, il a été mon professeur d'histoire-géographie et je lui dois beaucoup du peu que je sais, notamment sur ce conflit-là, et de la sensibilité que j'y ai développée. Je voulais le remercier en séance et notre vœu en est un modeste témoignage.

Quant à Fadila MÉHAL, je la remercie toujours de ses contributions qui sont toujours d'une qualité exceptionnelle et elle a raison, nous devons soutenir les initiatives locales pour la promotion de la paix au Proche-Orient. Et je m'y emploierai, chère Fadila.

Je n'ai rien d'autre à ajouter, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Chacun s'est exprimé. Je crois que toutes les positions sont légitimes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 118 quater déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 155).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un jumelage de Paris avec Pékin.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 119 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à un jumelage de Paris avec Pékin.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Bonjour.

Considérant la commémoration du cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la République populaire de Chine, souhaité et réalisé par le général de Gaulle en 1964 ;

Considérant le succès de la visite du Président de la République, François HOLLANDE, en Chine en avril 2013 et l'équivalent succès de la visite du Président chinois XI JINPING en France en mars 2014 ;

Considérant que Pékin est la capitale de la Chine depuis 1421 et qu'elle fut considérée au XVI^e siècle comme au XVIII^e siècle comme la plus grande ville du monde ;

Considérant le pacte d'amitié et de coopération qui unit Paris et Pékin depuis 1997 ;

Considérant que Paris n'est jumelé qu'avec une seule ville, Rome, ce qui est surtout un peu surprenant, et ce, depuis le 30 janvier 1956, conformément au slogan suivant : "Seule Paris est digne de Rome, seule Rome est digne de Paris" - c'est un peu surprenant mais les choses ont évolué depuis ;

Considérant que jumelé avec une capitale historique européenne, Paris pourrait également l'être avec une capitale historique mondiale, en l'occurrence Pékin.

C'est la raison pour laquelle, dans le vœu, je souhaite que la Ville étudie les possibilités d'un jumelage avec cette ville. Le jumelage par rapport à l'accord permettra beaucoup plus d'échanges entre la jeune génération, étudiants, lycéens et autres, les deux jeunes générations de Pékin et de Paris.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Entre les vœux et les avions, le moins qu'on puisse dire, c'est que ce Conseil de Paris nous fait voyager.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, d'éclairer d'un peu de poésie nos débats.

Donc, Paris, effectivement, a des liens, je tiens à rassurer M. POZZO di BORGO, Paris a des liens extrêmement forts avec Pékin et nous avons avec Pékin des relations concrètes de coopération et d'échange.

Cet engagement a été réitéré aux maires successifs de Pékin, notamment à l'actuel maire, M. WANG, lors de sa nomination en janvier 2013 et a été également formulé par le Maire de Paris à l'ambassadeur de Chine lors des diverses réceptions à l'Hôtel de Ville pour le Nouvel An chinois.

Il est concrétisé dans la pratique par diverses coopérations en matière culturelle, d'urbanisme ou de préservation du patrimoine.

Paris reçoit en outre régulièrement des délégations chinoises, notamment pékinoises, dans les différents domaines de compétence de l'action municipale.

Paris, également, entretient des liens réguliers avec d'autres collectivités territoriales chinoises, Shanghai ou Canton, notamment via le réseau C.G.L.U.

Paris a pris toute sa part dans les célébrations du 40^e puis du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine.

Souvenez-vous de la Tour Eiffel illuminée en rouge et du défilé chinois sur les Champs-Élysées en 2004, le soutien à l'événement de lancement des célébrations au Grand Palais et événements culturels dans les établissements et les bibliothèques parisiennes en 2014.

Tout cela pour vous dire qu'évidemment la question de nos relations avec Pékin est essentielle, que nos relations peuvent toujours être accrues ou améliorées, mais que, en aucun cas, en revanche, nous ne pourrions accéder à votre demande de jumelage, c'est pourquoi je ne pourrais pas accéder à votre vœu.

Le jumelage, vous le savez, Monsieur POZZO di BORGIO, est un lien d'exclusivité qui nous lie avec la ville de Rome, qui a préexisté même au traité de Rome et, comme je le disais en commission, "pacta sunt servanda", les engagements doivent être respectés.

Sauf à défaire le traité de Rome pour améliorer nos relations avec la ville de Pékin, il nous semble difficile de nous jumeler avec la ville de Pékin, mais j'entends, Monsieur POZZO di BORGIO, que nous devons et nous aurons à cœur de renforcer autant que faire se peut nos liens d'amitié et de coopération avec la ville de Pékin.

Dans ces considérations, je ne peux pas accepter votre vœu, mais je veux vous faire savoir que, bien entendu, nous en partageons l'esprit.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 119 avec un avis...

Pardon, Monsieur POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je comprends, vous avez raison, d'ailleurs.

Simplement, c'est vrai que c'est un problème, mais, moi, ce qui me surprend, c'est que les villes sont jumelées avec d'autres villes et que l'intérêt du jumelage est qu'il peut multiplier la coopération culturelle et la coopération entre étudiants et dans la jeune génération. C'est la raison pour laquelle j'avais proposé ce vœu.

Je le retire, évidemment, parce que j'écoute avec attention ce qu'a dit l'adjoint chargé des relations internationales. Je sais que je peux compter sur son action et son soutien, mais je souhaite vraiment que l'on puisse regarder ces règlements qui nous bloquent un peu, ce sont les relations avec Rome qui sont bien sympathiques, puisque, moi-même, je suis très proche des Romains.

Merci, Monsieur le Maire.

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination de la Galerie des Bibliothèques.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Mes chers collègues, le vœu n° 119 étant retiré, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 120 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, relatif à la dénomination de la Galerie des Bibliothèques.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Violette Leduc est décédée d'un cancer du sein le 28 mai 1972.

Elle a inscrit son œuvre dans la littérature française aux côtés de Simone de Beauvoir qu'elle côtoyait à Paris et qui la soutint pour la faire éditer.

L'hommage lui a été rendu récemment dans le film "La Bâtarde" dans lequel elle était incarnée par Emmanuelle DEVOS de façon remarquable.

Ainsi, le 4e ayant peu de places et de rues portant des noms de femmes, la Galerie des Bibliothèques n'ayant pas de nom et, à mes yeux, une belle qualité, elle eut comme beaucoup d'entre nous l'audace et la liberté d'aimer autant les femmes que les hommes, mes chers collègues, l'amour, toujours l'amour, cette fois avec Violette Leduc dans le 4e.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Cher Christophe, vous venez de tout dire, quasiment.

Violette Leduc était une grande dame, amie très chère de Simone de Beauvoir qui fut une grande écrivaine et je recommande à tous le magnifique roman "Ravages", si peu connu et pourtant si grand de Violette Leduc et, bien évidemment, j'émets un avis favorable à votre requête.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 156).

Vœu déposé par le Groupe UMP relatif à la dénomination du parvis de la Canopée et passage de la Canopée.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 121 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la dénomination du "parvis de la Canopée" et "passage de la Canopée".

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai proposé ce vœu et je dois dire que j'assume certaines imprécisions dans la procédure, puisque Mme VIEU-CHARIER, fort aimablement hier, m'a fait porter un projet de délibération.

J'avais découvert cela très tardivement, mais il y a eu effectivement un projet de délibération de dénomination d'un site qui est situé aux Batignolles dans le 17^e arrondissement pour Mère Teresa.

Soit, je reconnais que j'aurais dû m'en aviser, je ne l'ai pas fait. Apparemment, du côté de l'Exécutif municipal, on a mis un certain temps à s'en aviser aussi, donc je crois je ne suis pas seul à avoir commis cette erreur.

Soyons clairs, il y a une dénomination qui a été délibérée, mais cette place n'a toujours pas été inaugurée, l'irréparable n'est donc pas commis.

Si j'ai fait cette proposition, c'est parce que vous savez que, sur le site des Halles, nous avons déjà dans le jardin des halles la place René-Cassin, prix Nobel de la Paix et, à l'initiative de Bertrand DELANOË, on a récemment fait la dénomination du jardin Nelson-Mandela, prix Nobel de la Paix.

J'avais suggéré, le jour où nous avons voté à l'unanimité la dénomination Nelson-Mandela, qu'on réfléchisse à quelque chose, une idée qui évoque les prix Nobel de la Paix.

C'est la raison pour laquelle j'ai fait cette proposition, mais je suis naturellement tout à fait disposé à en reparler positivement, à ce que l'on retienne la possibilité d'avoir une dénomination pour Mère Teresa qui soit aussi proche que possible des prix Nobel de la Paix que sont René Cassin et Nelson Mandela et j'ai également suggéré que le passage de la Canopée reçoive le nom de passage des prix Nobel de la paix et que l'on trouve le moyen d'y mettre en place une stèle, une plaque, quelque chose de lisible et de bien fait, qui rappelle la liste complète des prix Nobel de la Paix depuis l'institution du prix en 1901.

C'était le sens de ma proposition, mais je dois reconnaître qu'en faisant cette proposition je n'avais pas en tête le projet de délibération dont il s'agit. Je suis bien entendu, sachant cela, disposé à retirer mon vœu, après avoir entendu la réponse de Mme VIEU-CHARIER et à entamer, avec Mme VIEU-CHARIER et le cabinet de Mme la Maire de Paris une démarche aussi positive que possible pour que l'on avance, les uns et les autres et ensemble, sur une telle proposition.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur LEGARET, franchement, je suis heureuse que vous soyez revenu à des choses sages, parce que je commençais à m'interroger sur vos interventions et sur la façon dont vous me malmeniez depuis le début de cette mandature !

Nous vivions depuis six ans une quasi lune de miel et voilà que, tout d'un coup, tout ce que je propose...

Vous remettez en question beaucoup de choses, alors, quand même, je veux rappeler ici, parce que cela a été l'objet d'un article dans "Le Parisien", je veux rappeler ici qu'un projet de délibération sur Mère Teresa a été voté ici, dans ce Conseil d'arrondissement et que, Monsieur LEGARET, je vous rappelle que vous faites partie de la Commission de dénomination.

Ah, si, vous y siégez en tant que...

Quand on convoque les gens, ils sont tous autour de la table et vous aviez entendu, comme moi, que Mère Teresa était dans le 17e et non pas dans le 15e comme l'a dit, ce matin, "Le Parisien".

Ce que je voudrais vous dire, c'est que vous connaissez mon équilibre pour ce qui concerne la mémoire. Je n'ai pas l'intention, je n'ai pas envie que cela devienne l'objet d'un bras de fer idéologique dans cet hémicycle.

Franchement, à partir du moment où Mère Teresa avait été retenue, je trouvais qu'il était vraiment blessant de voir dans les journaux et dans votre bouche l'idée qu'on n'en voulait pas.

Vous pensez bien que Mère Teresa est une grande personnalité que nous avons tous à cœur d'honorer ici et nous l'avons fait du temps de Bertrand DELANOË.

C'est pour dire les choses clairement et pour essayer de faire en sorte que les prochaines dénominations soient bien faites de façon consensuelle, comme nous l'avons toujours fait depuis six ans.

Pour ce qui est de la Canopée, c'est la même chose. Il y a eu une Commission de dénomination qui a été très claire et qui avait pris la décision le 10 septembre 2013 d'appeler le parvis et le passage "parvis et passage de la Canopée", pour des raisons qui vous ont été expliquées.

Vous aviez, là aussi, été consulté et cela n'avait posé aucun problème ou, du moins, vous n'aviez pas posé de question. J'ai bien entendu ce que vous m'avez dit. Nous allons retrouver le chemin du dialogue et de la bonne entente et, bien évidemment, je travaillerai avec vous de façon extrêmement ouverte, comme je vous l'ai dit d'ailleurs l'autre jour, le 27 juin dernier lorsque nous étions à l'école de la rue d'Argenteuil pour la plaque en hommage aux enfants déportés.

Parce que je me réjouis toujours que, au-delà de tous les clivages politiques, nous soyons unis, comme nous l'avons fait tout à l'heure avec Patrick KLUGMAN, pour les hommages rendus, pour les valeurs républicaines et pour les grands personnages de la France.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu est retiré.

L'idylle reprend !

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif à la dénomination de Maurice Le Scouëzec à une voie publique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et nous passons à l'examen du vœu référencé n° 122 dans le fascicule, déposé par le Groupe UDI - MODEM, relatif à la dénomination Maurice Le Scouëzec à une voie publique.

La parole est à Mme Anne TACHENE.

Mme Anne TACHENE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire. L'exposition qui se tient à partir de cette semaine, et plus spécialement demain à la mairie du 16e arrondissement, est l'occasion pour nous ici de saluer l'œuvre du peintre Maurice Le Scouëzec. En effet, cet artiste breton a largement participé, avec d'autres plus illustres, tels que Picasso, Modigliani, à faire souffler l'esprit de Montparnasse auquel nous sommes tous ici sensibles, notamment dans le 15e ou le 14e arrondissement.

Audacieux, rebelle même, comme souvent les Bretons, insoumis parfois, c'est un amoureux de la vie à qui nous pouvons rendre hommage, au moment où nous célébrons le centenaire de la Grande Guerre, dont il fut un combattant et un blessé de guerre.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la conseillère, chers collègues, vous avez dit en quelques mots l'œuvre magnifique du peintre Maurice le Scouëzec et vous avez rappelé aussi toute l'activité intellectuelle et artistique qu'il a eue dans la capitale de la France.

J'ai bien compris que ce vœu avait été transformé par vos soins et que nous allons pouvoir rendre hommage à Maurice Le Scouëzec par l'apposition d'une plaque à l'adresse où il a vécu. Je donne évidemment un avis tout à fait favorable à cette proposition.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une explication de vote de M. VESPERINI pour le groupe UMP.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Au niveau du groupe UMP, nous soutenons le vœu de notre collègue Anne TACHENE. Nous allons même aller encore plus loin que Mme VIEU-CHARIER, en proposant, et là je parle au nom du maire du 6e arrondissement et des élus qui sont autour de lui, en proposant carrément que nous puissions même donner le nom de Maurice Le Scouëzec à une place dans le 6e arrondissement et je vous propose même une adresse : il s'agit de l'angle de la rue Cassette et de la rue de Rennes.

Nous sommes très attachés à ce peintre et, d'ailleurs, je tenais à vous dire une chose : nous aurons une exposition à la mairie du 6e arrondissement qui commence dès demain et qui lui est consacrée. Je voulais vraiment rendre hommage à ce peintre et, notamment, aux Bretons qui sont présents à Paris, soit qui s'y installent, soit qui sont de passage à Paris.

Je crois que c'est très important que l'on puisse rendre hommage à ce peintre trop méconnu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Nous avons travaillé justement avec le groupe UDI et Mme TACHENE car l'idée de donner le nom de Maurice Le Scouëzec à une voie publique va prendre énormément de temps, parce que la commission de dénomination, vous le savez, a beaucoup de noms qui sont en attente et les voies publiques à Paris sont peu nombreuses.

Donc dans l'efficacité et puis dans le souci de faire un hommage rapide, Mme TACHENE a accepté de transformer le vœu d'une voie publique en plaque pour que l'hommage ait lieu. Sinon, nous allons attendre des décennies avant d'obtenir une voie ou une place Maurice Le Scouëzec. Tout simplement. Alors qu'une plaque nous permettra de rendre hommage de façon très intéressante à ce peintre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 157).

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au Centre Dumas.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu non rattaché référencé n° 124 dans le fascicule, déposé par le Groupe UDI - MODEM, relatif au Centre Dumas.

La parole est à Mme DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - C'est Mme Fadila MÉHAL qui présente son vœu avec une minute de temps de parole.

Mme Fadila MEHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller assez vite, considérant que le vœu a été lu intégralement. Je voudrais mettre en évidence, peut-être, deux points. Le fait que sur le vœu du général Dumas, il s'agit d'une mission de proposition, d'une mission de préfiguration pour mettre en place un espace dédié à la culture, à la mémoire et à la lutte contre le racisme.

Je souhaiterais aussi mettre en évidence que le 10 mai, depuis 2009, à l'occasion de la journée nationale de la commémoration de l'esclavage et de ses abolitions, le général Dumas apparaît comme une figure emblématique de ce combat et qu'il est important pour la population ultra-marine, mais aussi africaine qui vit dans notre pays, qu'un espace lui soit dédié. D'ailleurs, j'ajoute qu'une maison de l'Outre-mer avait été promise par le président de la République en mars 2012 et que, de ce fait, le soutien du gouvernement pourrait être sollicité dans ce projet.

J'appelle très vivement à mettre en place cet espace, mais en ayant soin de vérifier la faisabilité, les modalités pratiques, parce que quelque chose m'a beaucoup frappé cette année, c'est que la journée qui s'inscrivait dans un contexte extrêmement difficile politiquement, dans un contexte qui a manifesté le refus pour certaines municipalités - pour ne pas la nommer, la patrie de Dumas- de commémorer, de refuser la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Je crois que ce sera une réponse républicaine, et à la fois dédiée à cette mémoire, que nous ne devons jamais oublier.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Présidente, chère Fadila, pour toutes les raisons que vous venez d'émettre, d'expliquer, votre vœu relatif à la création d'un centre Dumas est tout à fait pertinent et a du sens. L'action et les missions d'un établissement public de cette nature ne peuvent qu'être accueillies avec bienveillance par Paris. Néanmoins, la création d'un établissement public sur cette thématique relève davantage, selon nous, de la compétence de l'État que de la Ville de Paris. D'ailleurs, le projet semble être souhaité par le président de la République lui-même. Et le Gouvernement aurait même déjà engagé des études.

Les services de la direction des affaires culturelles vont, le plus tôt possible, s'entretenir avec leurs homologues du ministère de la Culture afin de faire un point. Avec Bruno JULLIARD, nous leur avons commandé une note afin qu'ils nous renseignent au plus près possible sur la faisabilité de ce projet.

Dans ce contexte, nous avons besoin de temps pour organiser la concertation avec l'État afin d'étudier les possibilités d'un partenariat de la Ville de Paris avec ce futur centre. Aussi nous vous demandons de retirer votre vœu et nous reviendrons très vite vers vous après notre échange avec le ministère de la Culture et avec l'État.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame MÉHAL, cette proposition vous convient-elle ?

Mme Fadila MEHAL. - Elle me convient, sous réserve que cette concertation ne prenne pas le temps du mandat. Donc je propose que nous puissions très vite, à la rentrée, revenir à partir des premières sollicitations qui ont été faites. J'apprends qu'il y aurait une initiative qui serait prise par le gouvernement car j'avais entendu parler de la maison de l'Outre-mer. Mais pour moi, il s'agit bien d'une maison qui soit municipale et qui prenne en compte la dimension de la lutte contre l'esclavage, mais bien au-delà, qui soit un espace culturel comme il en existe au niveau municipal.

J'attends, j'espère que pour le prochain Conseil de Paris, nous aurons des informations plus précises et, dans ce cadre-là, je veux bien retirer mon vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Le vœu étant retiré...

Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire un mot, que nous étions très sensibles aux arguments comme au travail qui a été fait sur ce projet par Fadila MÉHAL et que nous serons, nous aussi, attentifs aux suites qui lui seront données, dont je comprends qu'elles devraient être de bonnes suites au regard de ce qui a été dit.

Merci à vous.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'accueil de la COP21.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 123 dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, relatif à l'accueil de la COP21.

La parole est à M. Yann WEHRLING.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Monsieur le Maire. Je ne serai pas très long, en fait. J'avais quelques remarques à faire sur ce vœu.

Le premier, c'est qu'en lisant le propos introductif, on aurait aimé un peu plus de modestie, à vrai dire, de la Mairie parce que, ne serait-ce que durant ce Conseil, on a entendu un certain nombre de griefs sur le bilan aujourd'hui de la Municipalité en matière de Plan climat et de bilan énergétique, que ce soit sur l'action sur le patrimoine bâti de la Ville de Paris ou que ce soit sur le logement social où on n'est pas en pointe ; c'est le moins qu'on puisse dire. Quand on lit le propos introductif, on a l'impression que tout va bien dans le meilleur des mondes ; ce n'est quand même pas tout à fait le cas.

Par contre, sur les propositions qui sont évoquées dans le vœu, la question de fond qui est posée est celle de savoir, à l'occasion de cette COP21 - ce grand rendez-vous régulier qu'on a au niveau international pour essayer d'avancer sur les engagements des Etats contre les émissions de gaz à effet de serre - quel peut être le rôle de la Ville de Paris dans un tel enjeu ?

Là encore, modestie et réalisme, j'allais dire. Déjà que l'Union européenne aura, à mon avis, malheureusement, moins d'influence qu'elle n'en a eu par le passé, au regard des grands géants émetteurs de gaz à effet de serre que sont les Etats-Unis, la Chine ou les BRICS, je pense que la France, et a fortiori Paris, auront encore moins d'influence sur ce qu'il va se passer.

Donc, la question de l'utilité de la Ville de Paris dans cette COP21, au-delà du fait qu'elle va accueillir les congressistes et les membres de cette conférence est posée. Je ne suis pas certain que les propositions et les idées qui sont avancées, bien qu'elles ne soient pas mauvaises, - et nous allons voter ce vœu - soient suffisantes. Elles pourraient aller un petit peu plus dans le concret. J'émettrais un avis, une idée que je vous soumets.

En 1992, à l'occasion de la première COP à Rio, avait été créé un dispositif qui s'appelle "l'Agenda 21" qui consiste en une quarantaine de chapitres et mesures, proposées aux collectivités locales pour avancer non seulement les questions de gaz à effet de serre mais aussi, de manière générale, sur les questions de développement durable. Cet Agenda 21 a plus de 25 ans. On pourrait imaginer qu'il soit un peu dépoussiéré aujourd'hui. La Ville de Paris pourrait proposer aux grandes capitales et villes du monde de travailler au "dépoussiérage" et à l'actualisation de cet Agenda 21.

Et d'ailleurs, un exemple de "dépoussiérage", même si ce terme ne doit pas être pris comme péjoratif. Sur les 40 chapitres de l'Agenda 21, à l'époque, évidemment, on n'évoquait pas la question de l'économie circulaire qui est si chère à l'Exécutif, à ce que j'ai pu comprendre dans les dernières interventions et les derniers Conseils.

Suggestion que je vous fais pour faire en sorte que la Ville de Paris ait un rôle un petit peu visible, intéressant et concret dans cette COP21, sans quoi je crois qu'elle sera un petit peu inaudible.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur WEHRLING.

Je donne à présent la parole à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe se réjouit de la tenue à Paris de la conférence COP21 en décembre 2015. Le fait que cette 21ème conférence depuis le Sommet de la terre de Rio en 1992 se tienne dans notre capitale est un réel événement et une occasion d'impulser un vrai débat public autour de l'enjeu essentiel du changement climatique.

Il est dommage que nous n'ayons pas, dans le cadre d'un débat organisé, davantage de temps pour nous exprimer sur un sujet politique de fond tel que celui-ci, mais nous ne doutons pas que l'occasion viendra à l'avenir, à l'approche de l'échéance de décembre 2015.

C'est pourquoi nous tenons à formuler rapidement quelques remarques sur l'organisation de cet événement.

Tout d'abord, les collectivités territoriales, qui sont bien souvent en première ligne pour les expérimentations sur les dispositifs respectueux de l'environnement, doivent, à notre sens, disposer d'un espace pour apporter leur contribution à ce débat. La volonté de la Mairie de concertation avec les collectivités du monde entier est essentielle, mais nous devons insister sur le fait qu'en tant qu'acteurs majeurs de la transition écologique, les pouvoirs publics locaux aient leur mot à dire dans ce débat.

La deuxième remarque concerne la concertation avec les citoyens.

Les initiatives doivent être nombreuses pour préparer ce projet et créer une réelle émulation autour des questions environnementales qui concernent l'ensemble des acteurs de la société.

Dans le même esprit, aux associations de lutte contre le changement climatique, nous souhaitons ajouter la contribution du futur Conseil économique, social et environnemental parisien qui fait partie de nos objectifs de mandature.

Voilà quelques propos très courts sur ce sujet mais nous espérons développer plus notre réflexion, notamment sur le fond, au cours d'un prochain débat en Conseil.

Dans cette attente, le groupe Communiste - Front de Gauche votera de façon favorable le vœu de l'Exécutif qui nous est présenté.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est à présent à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, toujours sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

A chaque Conseil de Paris ou presque, l'Exécutif se fend d'un vœu, qu'il se fait à lui-même, sur la nécessité d'agir contre la pollution et le dérèglement climatique.

Eh bien, nous croyons qu'il est largement temps pour le pouvoir de dépasser le stade de l'indignation et des incantations, pour franchir le cap de l'action.

Cela fait juste 13 ans et 100 jours que cela se passe comme cela !

Il faut bien dire que l'Exécutif municipal semble plus inventif quand il s'agit de trouver des recettes supplémentaires que quand il est question d'accélérer la transition écologique, puisque, aujourd'hui, aucune mesure concrète et efficace d'ampleur n'a été prise, alors qu'un ensemble d'outils, rapidement opérationnels, sont disponibles pour lutter contre la pollution.

Je pense notamment aux Z.A.P.A., mesure emblématique d'une écologie de progrès, refus emblématique aussi de la Majorité de l'avoir mise en œuvre. Il s'agit d'un des seuls dispositifs, immédiat, efficace, à la fois pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le même temps, pour améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des Parisiens, tout est prêt. La Z.A.P.A. aurait pu être mise en œuvre.

Et la quatrième Ministre de l'Ecologie depuis deux ans semble elle-même reconnaître la pertinence du dispositif, puisqu'elle introduit dans la loi de transition écologique des zones à circulation restreinte. Pourtant, la Maire de Paris préfère persévérer dans l'erreur et le refus et Christophe NAJDOVSKI qui est malheureusement absent, comme elle, à cette heure, défendait les zones à basse émission dans son programme, mais semble aujourd'hui amnésique !

Comment Paris peut-elle s'estimer à la pointe du combat, comme ose annoncer ce vœu, alors même qu'elle est l'une des dernières capitales européennes à ne pas avoir interdit la circulation des véhicules les plus polluants,

alors même que, dans le classement récent des 100 plus grandes villes européennes où l'on respire le mieux, Paris ne figure qu'à la 84ème place, alors même qu'elle a subi l'an passé les deux pics majeurs de pollution dont nous nous souvenons.

L'Exécutif fait du Plan climat énergie de Paris, adopté en 2007, révisé en 2012, la pierre angulaire de son combat. C'est surtout beaucoup de communication, des outils redondants, des résultats qui ne viennent pas.

Je cite deux, trois chiffres.

Les émissions de gaz à effet de serre de l'administration parisienne ne baissent pas : 268.000 tonnes équivalent CO2 en 2004 ; 266.000, donc 2.000 de moins, en 2012. L'objectif, c'est 187.000 en 2020, la tendance n'y est pas !

Et c'est pareil pour les émissions de gaz effet de serre à Paris, pour la part des énergies renouvelables ou de récupération à Paris ! Je ne vous parle pas du taux de recyclage des déchets.

Au vu de ce bilan à mi-parcours, Paris a malheureusement toutes les chances de manquer les objectifs 2020 de son Plan climat. La capitale porte ici une lourde responsabilité. Si Paris n'y arrive pas, d'autres villes vont voir leur volontarisme s'essouffler. Il faut dire que la falaise budgétaire des 400 millions d'euros, dont nous parlions avant-hier, aura rapidement raison des investissements coûteux mais indispensables en matière de lutte contre le changement climatique.

L'écologie, variable d'ajustement, la gauche la pratique déjà au niveau national. On a vu encore cet après-midi tomber les coupes budgétaires pour les ministères : le Ministère de l'Ecologie est, malheureusement, au premier rang, puisque c'est celui qui est le plus durement touché.

Delphine BATHO, il y a un an à peine, virée du Gouvernement pour avoir qualifié de "mauvais" le budget alloué à son ministère, inaugurerait une grande marche.

Pour finir, le vœu appelle à une exemplarité de la Ville nécessaire à l'accueil de la COP21. C'est le dernier élément du vœu ; on aurait pu espérer que ce soit le premier.

Cela ne manque pas de saveur, quand on sait que, rien que sur la question épineuse du diesel, Paris n'est pas vertueuse. Jean-Didier BERTHAULT le rappelait lundi matin à l'occasion de la discussion sur le budget. Finalement, la portée essentielle du vœu, c'est de mettre un peu d'écologie sur des événements parisiens, comme la Nuit blanche et Paris Plage, ou faire de l'A.R.E. un instrument de lutte contre le réchauffement de la planète.

Quant à la méthode, le vœu est ici dans la pire tradition à l'ancienne. Il fait l'impasse sur la méthode Grenelle, sur celle de la démocratie participative qui permet de faire avancer les sujets fondamentaux par des discussions associant tous les acteurs.

Bref, Paris, ville-monde à énergie positive, semble bien loin ! Les Parisiens sont pourtant prêts et enthousiastes pour prendre toute leur place dans la réussite de ce défi. Ce n'est pas vraiment ce vœu qui va les motiver et les amener là où ils voudraient être.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Madame BARATTI-ELBAZ, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A 18 mois de ce moment crucial pour l'avenir de notre planète, l'Exécutif parisien souhaite donc faire de la préparation de cette COP21 un temps fort de son action internationale, mais également de notre action locale pour lutter concrètement contre le dérèglement climatique.

La Ville de Paris souhaite ainsi permettre la mobilisation du plus grand nombre pour peser concrètement sur les négociations, mais surtout démontrer que les énergies sont là, que les solutions concrètes et de bons sens existent à l'échelle des territoires, notamment dans les grandes villes comme la nôtre pour créer de la richesse et de l'emploi, tout en diminuant effectivement la pollution de gaz à effet de serre.

Par ce vœu, l'Exécutif parisien détaille les trois axes concrets de cette mobilisation qu'il souhaite, à la fois de l'ensemble des élus locaux, de la société civile et des initiatives associatives - et elles sont nombreuses dans notre Capitale - et, enfin, directement des Parisiennes et des Parisiens au travers d'initiatives populaires.

Toutes ces initiatives vont dans le bon sens et, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, nous nous en félicitons.

Je me permets quand même de rappeler que, tout en restant modeste, Paris doit effectivement être exemplaire et pas simplement se satisfaire de chercher à atteindre les objectifs européens à moindre coût comme l'a récemment préconisé l'UMP parce que, effectivement, nous pensons que la transition énergétique n'est pas une contrainte, mais bien une opportunité pour pouvoir créer des emplois dans nos villes et contribuer à l'indépendance énergétique de la France.

Parallèlement, nous devons continuer à travailler effectivement à diminuer notre consommation en énergie, c'est possible, sans remettre en cause notre croissance ; c'est donc un nouveau modèle à construire.

Je ne peux pas laisser la Droite nous donner des leçons sur le travail que nous faisons à Paris et la mise en place d'un certain nombre de mesures pour diminuer la production de gaz à effet de serre.

Là, sur cette question comme sur la question du logement, comme sur le budget, le manque de cohérence de la Droite est flagrant.

Qui s'oppose systématiquement quand nous diminuons la place laissée aux voitures particulières polluantes ?

Qui n'a pas voté le budget supplémentaire lundi qui nous permettait d'investir justement pour sortir d'une flotte de la Ville de Paris diésélisée et investir dans des véhicules électriques ?

Qui vote contre les propositions au cours desquelles nous diminuons la place à la voiture au profit des circulations douces et notamment pour les cyclistes ?

Nous n'avons pas de leçon à recevoir et je me félicite de la mobilisation citoyenne que propose ce vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame Catherine BARATTI-ELBAZ.

Je cède la parole à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne pouvons que nous réjouir que cette COP21 soit organisée en France et à Paris. C'est l'occasion pour notre collectivité de montrer qu'elle s'engage, qu'elle s'engage fermement dans ce processus essentiel pour l'écologie.

Cependant, on peut regretter que le site choisi, le site Paris - Le Bourget, soit symbolique de la promotion de l'aviation civile et militaire, qui sont fort éloignées des préoccupations environnementales qui nous animent.

Cependant, on peut attendre beaucoup de cette COP21, les enjeux ne sont pas minces. Nous pourrions aboutir à un accord global qui comprenne les pays qui, jusque-là, soit ont quitté le processus soit n'ont jamais voulu s'y joindre.

En effet, leur coopération est indispensable pour qu'advienne enfin la baisse planétaire d'émission de gaz à effet de serre qui est sans cesse reportée, malgré les objectifs du protocole de Kyoto qui date déjà de fin 1997.

Les villes et les grandes métropoles ont un rôle essentiel à jouer dans cet objectif, poussées par une grande conscience écologique des habitants, parce que c'est en adoptant des mesures de réduction de la pollution dans les villes que nous marquerons des points dans notre combat contre la hausse des gaz à effet de serre.

Si l'on en croit les interventions de tous les groupes présents dans cette Assemblée, il semble y avoir consensus autour de cette question de la baisse des gaz à effet de serre.

Or, quand on regarde dans les faits, le consensus est loin d'être là puisque, notamment, la Droite qui nous parle d'écologie continue de s'opposer à des mesures qui visent à réduire la place de la voiture à Paris avec la reconquête des berges de Seine, par exemple, et à crier de terreur quand il s'agit d'imaginer de vraiment faire payer le prix de leur stationnement aux automobilistes.

En réalité, la réduction de la pollution n'a rien de consensuel, il y a toujours la peur de vexer les automobilistes ou les bétonneurs et force est de constater que leur lobby l'emporte souvent au détriment de la transition écologique.

Ainsi, la lutte contre le réchauffement climatique est une lutte internationale dans laquelle des industriels et financiers sont pour l'instant dominants et nous espérons que cette nouvelle COP21 soit l'occasion, sous l'impulsion

des Parisiens et des Parisiennes, que cette tendance s'inverse et que le rôle précurseur des villes et de la société civile soit enfin reconnu.

Pour cela, nous souhaitons que des débats, des discussions soient organisés tout au long de l'année prochaine pour accompagner le processus, y inclure un maximum de nos concitoyennes et concitoyens et pour faire avancer l'écologie dans les actes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES et merci à l'ensemble des orateurs qui n'ont d'ailleurs pas épuisé leur temps de parole, puisque l'ordre du jour prévoyait cinq minutes de temps de parole par orateur, nous avons donc gagné un peu de temps.

La réponse de Patrick KLUGMAN, puis de Célia BLAUDEL.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacun connaît les propos du Prince Salina dans "Le Guépard" : "Il faut bien que quelque chose change pour que rien ne change."

En matière de climat, c'est exactement l'inverse, il faut que tout change pour que rien ne change.

Paris accueillera en décembre 2015 la grande conférence des Nations Unies sur le climat. C'est la 21e depuis le Sommet de la terre à Rio en 1992 et, parce que c'est un moment essentiel, nous avons souhaité, avec Célia BLAUDEL, au nom de l'Exécutif, conformément au souhait de la Maire de Paris, que notre Conseil soit saisi très en amont de cet événement pour marquer le début de notre mobilisation qui va s'étendre tout au long de l'année prochaine.

Nous avons entendu chacune de vos interventions et, quelque part, elles montrent l'intérêt au moins que nous partageons sur la question, même si je crois entendre ici bien des inquiétudes qui ne sont pas forcément de mise.

Monsieur WEHRLING, vous nous avez appelés à de la modestie. Je veux que vous entendiez au contraire notre ambition. Vous nous avez demandé d'être réalistes, je veux que vous entendiez notre enthousiasme absolu.

Alors, la Ville de Paris va tout au long de l'année se mobiliser et, puisque j'entendais chez Didier LE RESTE une interrogation sur le rôle concret qu'auront les collectivités locales dans la négociation climatique, je tiens tous les deux, je l'espère, à vous rassurer.

Au premier trimestre 2015, la Ville de Paris accueillera les principales capitales européennes pour qu'ensemble nous décidions d'un cahier des charges sur la commande publique en matière de transports propres. C'est un engagement concret que nous voulons adopter avant la COP pour bien faire comprendre que les questions climatiques passent par des engagements au niveau local qui ont des incidences immédiates.

Ensuite, au moment de la conférence elle-même, Paris prendra l'initiative de réunir toutes les villes du monde puisque nous avons obtenu d'organiser le Conseil mondial de C.G.L.U.

C.G.L.U., vous le savez sans doute, c'est l'association la plus importante dont personne n'a jamais entendu parler, mais c'est surtout l'association mondiale des gouvernements locaux et des villes et la Ville de Paris accueillera le Conseil mondial de C.G.L.U. ainsi que tous les réseaux de ville, l'A.I.M.F., ceux qui sont consacrés au climat comme le C40 pour que les villes et les collectivités locales prennent des engagements concrets pour elles-mêmes, à la fois en matière de Plan Climat pour celles qui n'en auraient pas, de renforcement du Plan Climat pour celles qui en auraient déjà, d'engagement concret en matière d'habitat durable, dans tous les domaines des compétences municipales, mais surtout pour peser sur les négociations climatiques, vous le savez sans doute, Monsieur LE RESTE, les villes ont été reconnues comme un acteur majeur du changement climatique, notamment au niveau de l'O.N.U.

Cela a fait l'objet d'un rapport important au niveau parlementaire par le Sénateur DANTEC et par Michel DELEBARRE au Sénat.

Nous souhaitons, dans le cadre de la mobilisation parisienne, que, non seulement les villes du monde entier prennent des engagements pour elles-mêmes, mais qu'elles fassent entendre leur voix dans le cadre de la négociation onusienne pour que la négociation climatique passe par des engagements concrets.

Je dirai une chose qui doit être importante : ce qui se prépare dans la COP21, c'est le post-2020, les engagements que peuvent prendre les villes, que doivent prendre les villes à l'initiative et sous l'impulsion de la Ville de Paris, ce sont des engagements immédiats et concrets.

Chacun sait que c'est au niveau des pouvoirs locaux, au plus près des citoyens, par des engagements concrets que nous gagnerons la lutte contre le changement climatique.

Pour rassurer les uns et les autres, en ce qui concerne le moment déclaratoire qui a commencé à Rio, oui, nous pensons que le temps des réalisations est venu et qu'il viendra d'abord des villes.

Avant de passer la parole à Célia BLAUDEL qui va détailler beaucoup mieux que je ne saurais le faire ce qui va se passer tout au long de l'année 2015 et les engagements concrets que la Ville va prendre dans la lutte contre le réchauffement climatique, je voudrais quand même noter avec amusement les propos de Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Vous le savez, je suis avocat, j'ai donc un grand respect pour la contradiction, mais je ne pensais pas que l'on pouvait pousser le souci de la contradiction jusqu'à se l'imposer à soi-même et je constate donc que Mme KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe UMP au Conseil de Paris, porte la contradiction à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre du Gouvernement de Nicolas SARKOZY.

Je laisse ces points qui seront développés par Célia BLAUDEL, mais, en tout cas, nous prenons le témoignage de cette contradiction, de ces positions contrariées, notamment de l'hommage que vous aviez rendu, Ministre, à l'énergie diesel, que vous condamnez à présent comme une forme de repentance que nous saurons accueillir de manière magnanime, comme vous l'imaginez.

Je passe donc, en tout cas, la parole à Célia, mais sachez une chose, en tout cas : nous serons ambitieux, nous sommes déjà mobilisés, nous sommes au travail, la conférence, c'est dans 18 mois, mais la mobilisation, c'est maintenant.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et maintenant, la parole à Mme Célia BLAUDEL, pour des éléments complémentaires de réponse.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, pour compléter l'intervention de mon collègue Patrick KLUGMAN, je voudrais aussi redire ici que c'est vraiment un honneur et une chance pour notre ville d'accueillir en 2015 cette conférence, puisqu'elle doit vraiment représenter un moment important sur la scène internationale, mais aussi un tournant majeur pour nos sociétés.

Avant de rentrer vraiment dans le détail du dispositif que la Ville de Paris souhaite mettre en œuvre, je souhaiterais rappeler ici que dans son cinquième rapport, le groupe intergouvernemental d'experts sur le climat confirme que sans une mobilisation importante de tous les acteurs pour lutter contre le réchauffement climatique, la température du globe pourrait augmenter de l'ordre de 3 à 6 degrés d'ici à la fin du XXI^e siècle.

D'ores et déjà, les 12 années les plus chaudes jamais enregistrées au cours de l'histoire de l'humanité ont eu lieu ces 15 dernières années, et les conséquences du réchauffement climatique seraient dramatiques, à l'échelle mondiale d'abord, puisque plusieurs milliards de personnes verraient leur accès à l'eau menacé, des centaines de milliers de personnes seraient contraintes de se déplacer et des conflits mêmes pour l'accès aux ressources pourraient survenir.

A Paris aussi, nous sommes concernés, puisque l'îlot de chaleur urbain pourrait provoquer des désastres sanitaires équivalents à la canicule de 2003. Ce sont certes des constats très alarmants, mais le rapport du G.I.E.C. est aussi porteur d'espoir, et il n'est pas trop tard pour agir. Mais il faut agir, et maintenant.

C'est pour cela qu'évidemment, face à ces enjeux qui sont extrêmement importants, à une vocation internationale, certains d'entre vous ont prononcé les mots de modestie et d'humilité, mais je crois que nous n'avons pas vraiment à rougir de ce qu'a pu faire la Ville de Paris et de ce que nous comptons encore, avec beaucoup d'ambition, faire dans les années qui viennent, et pas seulement pour cette année 2015 pour la COP.

Paris est d'abord une ville qui agit. Vous avez été plusieurs à citer le Plan climat-énergie. Moi, j'ai beaucoup de mal à entendre les critiques qui ont été portées à ce Plan climat, qui est quand même un plan extrêmement ambitieux, avec son objectif de réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire parisien, un objectif qui est à la hauteur du défi auquel nous faisons face, et vous avez cité un certain nombre de résultats. Moi, je les trouve très encourageants. Je vais en redire un certain nombre : une baisse de 8 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments parisiens depuis 2004, de 7 % du trafic intra-muros ou encore, de 8 % de l'éclairage public.

J'aimerais vraiment, et Madame KOSCIUSKO-MORIZET, je vous invite vraiment à relire le Plan climat, relire les éléments de bilan qui ont pu être établis en 2012, de le faire secteur par secteur et de ne pas caricaturer un certain nombre de chiffres sortis de leur contexte.

Paris est une ville qui agit et vraiment, là, pour le coup, sortir de la modestie avec ambition, je crois qu'il faut que tout le monde se rende compte aujourd'hui que dans ce cadre de la lutte contre le dérèglement climatique, les collectivités territoriales sont des acteurs indispensables et incontournables. Aujourd'hui, les collectivités vont très loin, elles sont un levier très important et pèsent aussi de plus en plus sur les négociations internationales. Donc notre exemplarité en 2015 sera de poids pour peser sur cette COP21.

Après, au-delà de cela, évidemment, Paris est aussi une collectivité qui accueille, et en préparant cette COP21, nous avons très rapidement été convaincus que pour que cette conférence soit un succès, cela passera également par le fait de mobiliser les citoyens et d'en faire un événement populaire.

C'est pourquoi nous souhaitons, grâce aux relais des mairies d'arrondissement, associer très largement les Parisiennes et les Parisiens à participer à cette manifestation. Notre objectif sera évidemment de créer des plates-formes, des lieux, des moments d'échanges entre les citoyens, les associations, les entreprises, mais aussi les O.N.G., pour que la société civile dans son ensemble puisse se faire entendre et influencer positivement les débats.

Ce sera effectivement aussi l'occasion de mettre à l'honneur l'enjeu climatique dans le cadre de toutes les manifestations parisiennes - vous l'avez dit -, la "Nuit Blanche", "Paris Plage" ou encore, dans les activités proposées sur les berges de Seine.

Ce sera aussi le moment de mettre en valeur ce qui existe déjà, parce que si la mobilisation de la société civile prendra toute son ampleur au moment de la COP21, il faut savoir que l'écosystème parisien regorge d'ores et déjà d'innovations particulièrement intéressantes pour montrer les chemins possibles vers une ville soucieuse de préserver et valoriser son environnement, et auxquels nous apportons évidemment tout notre soutien.

Et puis, une chose à laquelle, moi, je tiens particulièrement, ce sera d'associer beaucoup les enfants, de faire un travail de sensibilisation aux problématiques sur la question du dérèglement climatique, car ce sont bien eux qui auront à poursuivre le chemin sur lequel nous nous engageons.

A ce titre, je retiens la proposition qu'a pu évoquer Yann WEHRLING sur la question des Agendas 21. Il est vrai que c'est un outil qui a été largement développé - vous l'avez dit - il y a un long moment, et qui aurait besoin d'être dépoussiéré. C'est vrai que ces Agendas 21 avaient pour vocation, un peu de manière universelle, à traiter de toutes les problématiques du développement durable, en prenant en compte l'environnement, le social et l'économique, mais il est vrai aussi que ces outils se sont révélés un petit peu compliqués à utiliser et sont souvent devenus une batterie de mesures qu'il a été difficile de mettre en œuvre.

C'est pour ça qu'à Paris, une fois encore, nous avons plutôt fait le choix d'adopter un Plan climat, qui permet d'avoir des objectifs chiffrés dans le temps, avec des outils d'évaluation, qui permet aussi d'avoir un dispositif légal plus complet, et notamment, nous comptons intégrer ce Plan climat au P.L.U. dans les mois qui viennent. Pour autant, sachez qu'il y a déjà un Agenda 21 des écoles, qui existe. C'est un outil dont se sont saisis beaucoup d'acteurs sur le terrain et que, en tout cas, la mobilisation dans son ensemble, quel que soit le nom qu'elle prend, sera de fait en 2015.

Je souhaiterais conclure, en fait, pour répondre à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, dont l'intervention m'a vraiment interpellée, et je dois dire un peu... totalement déçue, on va dire. Sur votre première remarque, sur le fait de nous adresser des vœux à nous-mêmes, il se trouve juste qu'aujourd'hui, il nous semble important de partager, en fait, ce moment important qui est cette entrée vers la COP21, et de marquer officiellement la mobilisation des élus parisiens face à cet événement d'ampleur pour notre collectivité et sur la scène internationale.

Et là où vraiment, je suis plus qu'étonnée de votre intervention, c'est qu'on parle COP21 et que vous enchaînez sur les Z.A.P.A. En tant qu'écologiste, moi, cela fait des années que l'on essaie régulièrement de faire un travail pédagogique pour expliquer la grande différence aujourd'hui entre "pollution de l'air" et "émissions de gaz à effet de serre" et "lutte contre le dérèglement climatique". Je suis navrée d'avoir à le dire et le redire encore ici, et surtout à vous, ancienne Ministre de l'écologie, que cela n'a absolument rien à voir.

Certes, le trafic automobile peut avoir un impact sur les gaz à effet de serre, mais... Enfin, vraiment, la Z.A.P.A. n'est pas une réponse au réchauffement climatique. Voilà. Donc c'est vraiment quelque chose que je ne comprends pas. Je pense que vous êtes - désolée - à côté du sujet aujourd'hui, en ce qui concerne l'implication forte que nous devons avoir face à la COP21.

Enfin, je pense que le dispositif que nous vous proposons en termes de mobilisation, de prise en compte de toutes les parties prenantes est vraiment à la hauteur. Nous sommes évidemment, Patrick KLUGMAN comme moi, ouverts à toute autre proposition qui émergerait dans les mois qui viennent.

Comme je le disais, ce vœu, c'est aussi pour emmener tout le monde avec nous dans la COP21, et là encore, je ne crois pas que le Grenelle, vu les résultats et le nombre de personnes qui ont claqué la porte à l'époque du Grenelle de l'environnement et des associations qui ont quitté les tables de négociation, soit un exemple vraiment important de démocratie participative à mettre en avant.

Donc je suis vraiment désolée de votre intervention et j'espère que dans les futurs débats et moments d'échanges que nous aurons au sein de cette Assemblée sur la COP21, cela pourra être un peu plus constructif. En tous les cas, je remercie d'emblée toutes les personnes qui voteront pour ce vœu, parce que je pense que c'est vraiment un moment important pour l'environnement et la transition écologique, pour que cet événement soit vraiment une réussite populaire et puis, pour que notre Ville puisse prendre toute sa place dans cet événement de la COP21.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci. Je crois que Mme KOSCIUSKO-MORIZET voulait dire un mot.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, merci, Monsieur le Maire, quelques-uns, même.

On pouvait, en effet, comprendre des absences sur ce sujet de Patrick KLUGMAN, et peut-être que les cours de géographie dispensés par M. JULIEN n'avaient pas été tout à fait suffisants pour comprendre les tenants et les aboutissants de la pollution en ville. Et ce serait bien naturel. Chacun sa spécialité, et ça ne me pose pas de problème.

En revanche, l'intervention de Mme BLAUDEL, compte tenu de ce qu'elle prétend être sa spécialité, ne manque pas de surprendre : une voiture qui roule, elle consomme, sauf à être en électrique, elle consomme à la fois du carburant...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Juste, Madame, vous aviez cinq minutes d'explication de vote, vous nous en rajoutez deux, là, donc à un moment donné, il va falloir conclure.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Bon, écoutez, alors, je prends la parole comme présidente de groupe. Ce n'est pas un problème, parce qu'il y a plusieurs formules possibles.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - C'est deux minutes qui s'ajoutent aux cinq minutes que vous avez déjà eues.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je suis sûre qu'en deux minutes, vous comprendrez très bien aussi.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Mais ne soyez pas arrogante, c'est inutile.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Et j'aimerais que le compteur s'interrompe, si vous voulez bien, quand vous m'interrompez, parce que mes deux minutes ne vous sont pas consacrées.

Donc, un véhicule qui roule, il consomme du carburant et, en même temps, il produit un certain nombre de molécules plus ou moins désagréables pour notre santé, plus ou moins suivant que c'est un diesel ou un essence, mais dans tous les cas assez mauvaises. Les Z.A.P.A. ont pour objet, et cela a bien été précisé quand elles ont été votées à l'unanimité à l'Assemblée nationale, à la fois de lutter contre la pollution de l'air atmosphérique, au sens de la santé, et contre la production de gaz à effet de serre, au sens de la pollution globale.

Cela n'a pas pu échapper aux parlementaires de tous groupes qui les ont votées, et elles n'ont pas changé d'objet depuis.

Je pense que c'est un instrument pertinent pour les deux objets. Cela permet en tout cas de faire des choses concrètes, des choses un peu plus concrètes que juste dire que l'on va aller mettre un atelier d'écologie dans l'A.R.E. ou qu'on va parler un peu d'écologie sur "Paris Plage", ce qui n'est pas tout à fait à la hauteur des enjeux.

Personnellement, cela ne me rajeunit pas mais pour avoir participé depuis quinze ans à une dizaine de conférences Climat, la première, c'était malheureusement en 1998...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Cela fait déjà 2 minutes.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - ... à Buenos Aires. Je me lasse beaucoup d'entendre des discours comme le vôtre et de lire des papiers comme le vôtre sans conséquence, ni au figuré ni au propre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 158).

2014 DGRI 1030 - Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association "Maison des journalistes" (15e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 1030 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association la "Maison des journalistes".

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, je saisis l'occasion de ce projet de délibération pour me réjouir de la subvention que la Ville attribue cette année, comme les années précédentes, à la Maison des journalistes.

C'est en effet dans le 15^e arrondissement que se trouve le siège de cet établissement qui assure, maintenant depuis plus de dix ans, l'accueil et le soutien de journalistes qui se sont trouvés dans l'obligation de s'exiler, simplement parce que le simple fait d'exercer leur profession les mettait en danger dans leurs propres pays.

Ce lieu constitue donc un refuge pour des journalistes réfugiés. Ils peuvent y trouver un hébergement et un accompagnement matériel, social et psychologique.

En les aidant dans leur démarche auprès de l'administration et en leur proposant des cours de français, la M.D.J. participe à la réinsertion de ces professionnels, qui ont dû quitter leur pays parce qu'ils refusaient de transiger quant aux idées qu'ils entendaient défendre.

Installée dans un immeuble mis à disposition par la Ville de Paris en juillet 2002, la Maison des journalistes propose un certain nombre d'hébergements. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 273 journalistes, issus de 60 pays différents, qui y ont été accueillis.

Cette institution bénéficie fort heureusement de cofinancements, provenant de l'Union européenne, de France Terre d'Asile et de quinze groupes de presse nationaux. Malheureusement, le contexte économique de la profession est tel que cette association fait face à des réductions de financement de la part des médias.

C'est pourquoi la régularité du soutien de la Ville a toute son importance.

La subvention qu'il nous est proposé de voter s'élève à 29.000 euros. La Ville aide par ailleurs, de manière ponctuelle, cette association dans ses initiatives destinées à collecter des fonds, à l'occasion d'un certain nombre de spectacles et, en 2012, lors du dîner de gala organisé pour ses dix années à l'Hôtel de Ville.

Ainsi, par son engagement, la Ville de Paris entend rappeler son attachement au droit à l'information et à la liberté de la presse et est restée fidèle à ses valeurs et à sa vocation de ville refuge.

Ce projet de délibération s'inscrit d'ailleurs dans un cadre plus large, celui de l'action de Paris en faveur de la défense des Droits de l'Homme, comme le montrent les subventions attribuées à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ou à Reporter sans frontières.

Je tenais à saisir l'occasion de ce projet de délibération pour me féliciter de cette composante trop peu connue de notre politique municipale.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DARGENT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD et à M. Patrick KLUGMAN.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire, puisque nous co-rapportons en effet sur ce sujet.

Merci beaucoup, Monsieur Claude DARGENT, de mettre l'accent sur cette Maison des journalistes qui est donc une structure d'accueil en faveur des journalistes étrangers réfugiés ou demandeurs d'asile. Elle offre, comme vous l'avez dit, un hébergement, une aide alimentaire, des cartes de transport, un soutien administratif, mais aussi un soutien psychologique à ces personnes traumatisées par ce qu'elles ont vécu dans leur pays, par l'exil, et qu'évidemment nous devons accueillir en France dans de bonnes conditions.

Elle représente un des axes structurants de la défense des droits humains par la Ville de Paris, intervenant à la fois sur la question de la liberté de la presse et d'opinion et sur le droit d'asile stricto sensu.

L'association, qui gère cette maison, développe une action cohérente dans l'accueil et l'accompagnement des résidents. Je vous le disais, il y a à la fois des psychologues, un professeur de français qui contribue à l'intégration des journalistes dans un nouveau cadre professionnel, mais aussi social.

Cette association leur permet ainsi de disposer d'un lieu sécurisé et rassurant, dans lequel ils peuvent se reconstruire après les souffrances liées aux persécutions et à l'exil. Depuis 2000, elle a hébergé plus de 270 journalistes de plus de 60 pays différents. Elle publie un journal : "L'œil de l'exilé" et organise des événements de soutien.

J'ai eu la chance de représenter récemment Mme la Maire de Paris au concert organisé en soutien par François MOREL et Juliette, où nous avons pu entendre une très belle version de la chanson "Les loups sont entrés dans Paris", ce qui n'est pas sans nous parler.

Nous sommes donc particulièrement sensibles à la question de la liberté de la presse et aux conditions de travail des journalistes. Aujourd'hui, par exemple, la Syrie et l'Iran, pour des raisons que vous connaissez tous, sont les premiers pays "pourvoyeurs" de journalistes réfugiés dans cette maison.

C'est avec un grand honneur que je vous propose de soutenir financièrement cette association, qui agit ici mais envoie un message international, puisque Paris protège ainsi à sa manière la liberté d'exercer le métier de journaliste. C'est pourquoi je laisse mon collègue, Patrick KLUGMAN, co-rapporter, le reste du projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Monsieur KLUGMAN, avez-vous des éléments à rajouter ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - J'en ai, Madame la Maire, merci de me donner la parole.

Je me devais de remercier Claude DARGENT. C'est vraiment l'honneur de Paris d'avoir une Maison des journalistes, un lieu où tous les journalistes qui sont persécutés en fonction de leur opinion, en fonction de leur profession, qui est une profession évidemment particulièrement exposée, sont accueillis, hébergés, protégés.

Evidemment, cette Maison des journalistes est cofinancée par d'autres et elle est également membre d'un réseau intégré, mais vraiment je remercie Claude DARGENT d'avoir attiré deux secondes l'attention de notre Conseil sur cette institution qui est trop insuffisamment connue.

En même temps, Claude DARGENT, vous l'avez entendu et chacun y a prêté attention, son propos a porté sur l'ensemble de notre action en matière de droits de l'homme. Nous avons effectivement - je voudrais en dire un mot parce que je ne reprendrai pas la parole - une subvention au profit de "Reporter sans frontière", que chacun connaît, avec tous les journalistes qui meurent et nous donnent parfois l'occasion de nous rassembler en bas sur le parvis, notre action est tout à fait nécessaire à cette association et à son action.

Je voudrais également en profiter pour parler de notre soutien à la Fédération internationale des droits de l'homme que nous votons également à ce Conseil. Juste pour vous dire un mot.

La semaine dernière, nous avons accueilli, Madame la Maire, Ales BIALIATSKI. C'était le vice-président de la F.I.D.H. C'est quelqu'un qui a été emprisonné pendant trois ans en Biélorussie. C'est une personne qui animait un centre des droits de l'homme, qui lorsque il a été arrêté a dit un seul mot : "Prévenez la Ville de Paris". Et la Ville de Paris s'est mobilisée, son portrait avait été affiché, à l'époque grâce à Patrick BLOCHE et François VAUGLIN, sur la place Léon-Blum. Il était vice-président de F.I.D.H. Il a été libéré le 21 juin et nous l'avons accueilli et nous lui avons remis sa citoyenneté d'honneur. C'est un moment d'émotion absolument extraordinaire que je voulais restituer dans notre Conseil au moment où nous allons voter un peu plus tard dans cette séance le projet de délibération portant subvention à la Fédération internationale des Droits de l'Homme.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1030.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DGRI 1030).

Je vous remercie.

2014 DGRI 1031 - Subvention (21.000 euros) à la Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous enchaînons sur le projet de délibération DGRI 1031 relatif à l'attribution d'une subvention à la F.I.D.H.

C'est M. GLEIZES qui a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Comme mon collègue Claude DARGENT, je voudrais insister sur ce projet de délibération en apportant le soutien du groupe Ecologiste à ce projet de délibération qui apporte une subvention de 21.000 euros à la F.I.D.H.

Cette grande O.N.G. fondée en 1922 est un acteur marquant de la défense des droits de l'homme partout dans le monde où nombre de ses militants et militantes, au péril de leur vie, défendent les libertés d'expression.

Cependant, je regrette que le Conseil de Paris n'ait pas, lors de sa dernière session, élevé au rang de citoyen d'honneur de la Ville de Paris, Edward SNOWDEN, comme elle a fait - M. KLUGMAN l'a rappelé tout à l'heure - pour le Biélorusse Ales BIALIATSKI, le vice-président de la F.I.D.H., mais surtout président des centres des droits de l'homme Viasna.

Ales BIALIATSKI vient d'être libéré après trois ans de détention, comme l'a rappelé M. KLUGMAN et, bien sûr, Mme HIDALGO, fidèle à l'engagement qu'elle avait porté en 2012, enfin, c'était M. DELANOË à l'époque, mais en continuité avec M. DELANOË sur le fait qu'il était citoyen d'honneur, a redonné sa marque de soutien à ce combattant des droits de l'homme.

J'espère que notre Conseil reviendra prochainement sur sa position pour faciliter la protection d'Edward SNOWDEN et que Patrick KLUGMAN, dans sa réponse, qu'il me donnera tout à l'heure, ouvrira des perspectives, car nous connaissons le poids moral de Paris dans la défense de tous les défenseurs de la liberté, cela joue énormément dans beaucoup de libérations et je pense que, pour Edward SNOWDEN, cela peut jouer un rôle très important pour le protéger, qui est actuellement, comme vous le savez, dans une situation très difficile en Russie où il n'a aucune sécurité.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur KLUGMAN, vous avez la parole.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Madame la Maire.

Quelques éléments, je n'avais pas prévu de reprendre la parole s'agissant de la subvention à la F.I.D.H. sur la situation d'Edward SNOWDEN.

Léon Blum disait : "Entre se contredire et se redire, il vaut mieux se redire". Notre Conseil va donc se redire.

Nous avons voté un vœu sur la situation d'Edward SNOWDEN. J'entends que cette situation vous préoccupe, elle nous préoccupe tous et nous sommes saisis par notre vœu sur sa situation.

Je n'ai pas pu, mais peut-être mon information est-elle incomplète - et, Madame la Maire, vous éclairerez notre Conseil - mais je n'ai pas pu vérifier qu'il ait fait effectivement une demande d'asile en France et il y avait eu une mobilisation très intéressante pour qu'il puisse formuler une demande d'asile que l'on appelle "asile constitutionnel", c'est-à-dire sans quitter le territoire russe où il est actuellement protégé.

Je n'ai rien de plus à dire que nous sommes très attentifs à cette situation et que, bien entendu, si l'asile lui était octroyé, c'était ce que nous avons voté, nous nous engagerions à lui trouver un logement et je pense que c'est un engagement que nous pouvons réitérer, mais je ne vois rien d'autre à dire que ce que nous avons déjà dit, nous avons un vœu qui nous a réunis et je m'en réjouis.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour compléter, la parole est à Mme BIDARD, puis nous passerons au vote.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Pour compléter sur l'action de la F.I.D.H. qui défend les droits humains contenus notamment dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

La F.I.D.H. est aujourd'hui l'une des principales O.N.G. de défense des libertés fondamentales et des droits sociaux, c'est une fédération d'organisations nationales et elle compte parmi ses membres la Ligue des droits de l'homme que nous soutenons financièrement par ailleurs.

C'est l'unique O.N.G. internationale de défense des droits humains disposant de son siège à Paris. Le Ville de Paris; fidèle à ses valeurs et à son identité, mène avec la F.I.D.H. des combats de défense des droits humains particulièrement importants.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Est-ce que ceux qui regardent la télévision pendant la séance du Conseil peuvent couper le son, s'il vous plaît ?

Merci beaucoup.

Je vous en prie, Madame BIDARD, poursuivez.

Le match est à 22 heures.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - L'action de la F.I.D.H. ne se limite pas à une défense depuis la France des défenseurs des droits situés dans les territoires étrangers.

Même dans le pays des droits de l'homme, la défense et la promotion des droits humains nécessitent une vigilance de tous les instants et, d'ailleurs, la F.I.D.H. porte une interrogation permanente sur la situation de l'ensemble des potentielles victimes d'exactions de la part d'institutions publiques comme privées, par exemple.

Le 14 juin, j'ai participé à l'ouverture de la convention nationale des droits de l'homme; ici-même, à Paris, dans notre auditorium. Signe de l'engagement de la Ville de Paris dans le mouvement de défense des droits humains, nous avons pu à cette occasion discuter des chantiers communs sur lesquels nous devons travailler. Beaucoup de ces sujets concernent Paris, la France, l'Europe et également la scène internationale.

La question des droits des réfugiés politiques, des immigrés en situation régulière ou non, la question des bidonvilles et de l'extrême pauvreté aux portes de Paris, les lois liberticides et même encore l'égalité femmes/hommes dans l'emploi ; ce sont autant de chantiers concernant les Parisiennes et les Parisiens et leurs droits et soulignant le rôle essentiel que doit jouer la Ville de Paris dans le monde.

"Paris n'est jamais autant aimée que lorsque Paris est ouverte au monde", c'est une citation qui n'est pas de moi, mais de Bertrand DELANOË.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Quelle belle façon de conclure cette intervention.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1031.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DGRI 1031).

2014 DGRI 1023 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Groupe d'appui et de solidarité - GAS (Amiens) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Bénin).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 1023 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association Groupe d'appui et de solidarité.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour cinq minutes maximum.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Ce sera même moins, Madame la Maire.

Chère Colombe de la paix, cher Patrick KLUGMAN, je me réjouis de la décision qui est prise d'apporter un versement aux associations Médecins Sans Frontières dans le cadre de son action au Kenya et au Groupe d'appui et de solidarité pour le soutenir dans son programme de lutte contre le Sida au Bénin.

Nous avons voté le mois dernier une série de délibérations portant versement de subventions à de nombreux programmes de lutte contre le Sida en Afrique, continent le plus durement touché par cette épidémie.

Cet effort global de la Ville de plus de 2 millions d'euros, finançant au total 33 programmes, démontre l'engagement remarquable de la collectivité au service de la solidarité internationale.

Sur ce continent, en effet, où près de 25 millions de personnes vivent avec le Sida, dont 60 % de femmes, l'ONUSIDA se montre plus optimiste puisqu'elle estime que l'Afrique est en voie de parvenir à contrôler la progression de l'épidémie.

Les décès liés au Sida y ont en effet chuté de près d'un tiers depuis 2005 et les nouvelles affections au V.I.H. ont également baissé d'un tiers depuis 2001.

Pour l'ONUSIDA, ces progrès s'expliquent en grande partie par l'augmentation des budgets consacrés à la prévention et au traitement des populations touchées.

Dans ce domaine, je souhaiterais vous rappeler que, sur les deux mandatures précédentes, avec Bertrand DELANOË, Maire de Paris, la Ville de Paris a consacré plus de 21 millions d'euros à cette cause en permettant à près de 500.000 personnes d'être concernées chaque année.

Au Bénin où se concentrent encore des poches de populations très exposées au risque d'infection, l'aide de la Ville va permettre au Groupe d'appui et de solidarité de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations affectées par le V.I.H.

Ailleurs, sur le continent africain, je tiens à rappeler que la contribution de la Ville que nous avons votée le mois dernier va, par exemple, permettre de soutenir l'activité des services de santé maternels et infantiles dans des hôpitaux du Togo et de Guinée.

Elle permettra d'assurer la prise en charge d'enfants dans le service de pédiatrie d'un C.H.U. d'Abidjan en Côte-d'Ivoire en lui versant 40.000 euros.

Grâce au renforcement de cet accompagnement, l'Exécutif municipal apporte toute sa contribution à la réponse que la France doit donner au 6e objectif du millénaire pour le développement défini par les Nations Unies, celui de combattre le V.I.H. et d'autres maladies graves.

En visant des pays d'Afrique où les efforts doivent être encore plus poursuivis qu'ailleurs, l'investissement de la Ville de Paris permettra de traiter les populations particulièrement vulnérables à la contamination afin de leur offrir l'espoir de pouvoir échapper à cette maladie qui, ne l'oublions pas, continue de dévaster notre monde.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je donne maintenant la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, mais vous n'êtes pas obligée... Très bien, je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Christophe GIRARD, qui, chacun le sait ici, est un militant de toujours de la lutte contre le Sida. Merci, cher Christophe, d'avoir rappelé ici, lors de deux séances consécutives, l'importance qu'a pour notre Ville, au titre de la solidarité internationale, la lutte contre le V.I.H. en Afrique.

Effectivement, sous l'égide de Bertrand DELANOË, depuis 2001, c'est plus de 21 millions d'euros de subventions aux acteurs locaux de la lutte contre le Sida qui ont été déboursés.

Effectivement, cette année encore, ces 2.150.000 euros sont une ligne essentielle qui fait de Paris l'un des principaux bailleurs de fonds des acteurs de la lutte contre le V.I.H. en Afrique et un acteur de projets locaux.

Les deux projets de délibération que nous votons aujourd'hui concernent le Groupe d'appui et de solidarité, le G.A.S., et Médecins sans Frontières.

Le projet du G.A.S. a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des foyers affectés par le V.I.H. au Bénin, c'est un nouveau projet et nous le subventionnerons à hauteur de 20.000 d'euros, si vous en décidez.

Ce projet se base sur l'accompagnement du dépistage des foyers, le lancement d'une campagne de prévention et de sensibilisation et la création d'une mutuelle de soins.

Le projet M.S.F., c'est une reconduction d'un programme annuel. Cette action est soutenue par la Ville de Paris depuis six ans à hauteur de 590.000 euros et la subvention sollicitée au titre de l'année 2014 s'élève à 150.000 euros.

Le programme 2014 mené par M.S.F. est relatif à la prise en charge des personnes atteintes de tuberculose coinfectées par le V.I.H. dans des bidonvilles de Nairobi et dans les quartiers situés à la périphérie de la ville.

Ces deux projets sont emblématiques de notre action en la matière, je vous remercie d'adopter ces projets de délibération et j'associe évidemment mon collègue Bernard JOMIER en charge de la santé, avec qui nous traitons ensemble ces dossiers.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1023.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DGRI 1023).

2014 DF 1023 Crédit municipal de Paris - Deuxième décision modificative 2013, Compte financier 2013, Budget.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons en 1ère Commission, Monsieur BARGETON, et nous examinons le projet de délibération DF 1023 relatif à la deuxième décision modificative et le compte financier 2013 pour le Crédit municipal de Paris.

La parole à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, il aurait semblé logique que Bernard GAUDILLÈRE soit présent, en tant que président du COS du Crédit Municipal, à moins qu'on l'attende quelques instants. Non ?

Je dirais que sur cette DM2 il n'y a pas d'observation très importante à formuler, si ce n'est qu'il y a à l'article 3 de ce projet de délibération une opération qui n'est pas complètement insignifiante puisqu'il s'agit de souscrire un emprunt de 10 millions. Pour quoi faire ? Pour refinancer les opérations de CMP Banque.

La directrice générale du Crédit municipal de Paris est autorisée à contracter un emprunt à hauteur de 10 millions d'euros pour permettre la mise en place d'un prêt subordonné à CMP Banque dans le cadre du renforcement de ses fonds propres.

Cela fait longtemps que cela dure. Je pense que le moment est venu de prendre des décisions. Je l'ai dit récemment au COS du Crédit municipal, la semaine dernière. Je voudrais rappeler que lorsque le Crédit municipal a décidé de créer sa filiale bancaire, nous avons, de notre côté, suggéré qu'il le fasse en s'adossant sur un partenaire privé. Ce n'est pas le choix qui avait été fait par le Maire de Paris. Donc, on est parti avec une filiale à 100 %, on a perdu beaucoup d'argent. On a envisagé, il y a déjà quelques années, de rechercher un partenaire. Aujourd'hui, on ne cherche plus parce que l'on sait que l'on n'a aucune chance d'en trouver un.

La valeur de cette filiale bancaire s'est considérablement détériorée. Je crois qu'aujourd'hui la question n'est plus de savoir si on peut céder dans des conditions honorables cette filiale ou trouver des partenaires. La question est de savoir si l'on peut continuer à traîner derrière nous cette contrainte et ce boulet ou s'il ne faut pas s'en débarrasser, quelle que soit la hauteur de la perte.

C'est une décision que l'on ne va pas prendre aujourd'hui. C'est une décision sur laquelle j'ai demandé à Bernard GAUDILLÈRE, nouveau président du COS, à ce que les membres du COS puissent se réunir et avoir une discussion ouverte sur la stratégie envisagée, mais je suis certain d'une chose, comme les autres membres du COS, et comme d'ailleurs le comité d'audit du COS vient de le confirmer, on ne peut pas continuer comme cela. D'abord, parce qu'il n'entre pas dans la vocation de la maison mère du Crédit Municipal de Paris de continuer à porter les pertes de notre filiale bancaire.

Deuxièmement, parce que le fait qu'on le fasse est très critiquable vis-à-vis des instances qui nous ont déjà fortement contraints dans le passé. Il n'est pas dans la vocation du Crédit Municipal de Paris de servir de caisse de refinancement de la filiale bancaire, quitte à détériorer ses propres marges. J'irais jusqu'à dire que, comme vous le savez, les finances de la maison mère sont assurées par la "rentabilité", essentiellement des prêts sur gage. Cela voudrait dire que pour renflouer la filiale bancaire, il faudrait en quelque sorte tirer des profits supérieurs de l'activité de prêt sur gage, ce qui serait moralement et socialement aussi choquant qu'inacceptable.

Je voulais simplement poser une question de principe. On ne va pas l'approfondir aujourd'hui. Je me tourne vers l'adjoint en charge des finances. J'ai demandé, et le président du COS l'a accepté, que l'on puisse entre membres du COS, avoir une réflexion stratégique. Je suggère au président de la 1ère commission que l'on puisse également avoir un débat ouvert entre les membres de la 1ère Commission sur le devenir de la filiale bancaire et sur les différentes hypothèses que l'on pourrait raisonnablement envisager. Mais je pense que le temps est vraiment venu de le faire aussi vite que possible.

Chacun aura compris que, sur ce sujet-là comme sur d'autres, on a laissé passer l'échéance des élections municipales. Voilà ! Parce qu'on a considéré que ce n'était pas le moment d'en parler.

Maintenant, cette échéance est passée. Nous sommes au début d'une nouvelle mandature. Il y a des décisions à prendre, il est grand temps de les prendre.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Cela tombe bien que je parle après M. LEGARET parce que nous n'avons pas la même position que lui.

C'est vrai que la santé financière du Crédit Municipal s'est améliorée grâce aux prêts sur gage. Ce n'est malheureusement pas une surprise, c'est la conséquence malheureuse de l'actuelle crise économique et sociale. Heureusement que, grâce à une action des élus écologistes lors de la mandature précédente, les taux pratiqués ont baissé. Cela veut dire que c'est le volume des prêts qui a augmenté et non le rendement de ces prêts.

Concernant la filière bancaire, puisque c'est le sujet principal de l'interpellation précédente, nous prenons acte également qu'un prêt subordonné a été fait pour respecter les exigences de Bâle III, en confortant les fonds propres de la filiale CMP Banque. C'est une obligation due au changement des règles, quand on est passé de Bâle II à Bâle III, donc une obligation récente.

Mais nous pensons que, pour faire en sorte que cette filiale serve à quelque chose, une piste nouvelle pourrait être envisagée pour améliorer les ratios imposés par Bâle III : celle du tiers financement, c'est-à-dire la possibilité d'anticiper les gains d'une réduction des dépenses énergétiques, suite à un investissement de rénovation thermique à travers un préfinancement, comme cela a été défini dans la loi ALUR et comme normalement la loi actuellement sur la transition énergétique devrait préciser la manière de ce financement.

Compte tenu de la bonne notation de la Ville de Paris par les agences internationales, ce type de prêt à la Ville permettrait de réduire le risque de l'encours moyen du Crédit municipal de Paris, puisque, donc, Paris pourrait être une sorte de tiers garant du Crédit municipal Paris à travers ce type de financement qui permettrait, en même temps, à la Ville de Paris de financer la rénovation thermique. Tout le monde pourrait être gagnant-gagnant et le fait que la Ville de Paris dispose d'un Crédit municipal pourrait permettre de faciliter ce type de financement et de structure.

En attendant, nous voterons, bien sûr, ce projet de délibération au nom du groupe Écologiste de Paris.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux intervenants.

Il s'agit d'une communication qui a trait, en l'occurrence, à la partie établissement public du Crédit municipal, c'est-à-dire la partie qui est bien connue, qui réalise les prêts sur gage, dit "ma tante", "le mont-de-piété", etc.

La communication montre que l'établissement public administratif est en bonne santé financière : son résultat progresse, le produit net bancaire progresse. C'est ce que montre cette communication que nous sommes tenus de faire, conformément au Code monétaire et financier.

Les interventions ont porté plutôt sur le sujet de la filiale bancaire CMP Banque et, effectivement, je partage, d'un point de vue, ce qu'a dit M. LEGARET aussi sur le fait que ce n'est pas aujourd'hui que nous allons prendre la décision mais il est bien que ce débat soit posé.

Il y a effectivement un prêt subordonné qui vient conforter les fonds propres de CMP Banque et aussi son plan de relance.

Comme l'a dit Jérôme GLEIZES, effectivement, nous devons satisfaire aux exigences de Bâle III et c'est pour cela que ce prêt a été mis en place, mais aussi pour conforter le plan de redressement, qui a été approuvé, d'ailleurs, par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, l'A.C.P.R.

Donc, et le prêt et le plan de redressement ont été validés par l'autorité compétente et nous verrons quel est l'effet de ce plan de redressement. Je crois qu'il faut quand même que nous regardions d'abord si le plan de départs volontaires qui a été mis en place début 2014 et, si le plan de redressement dans sa globalité permet d'améliorer la situation financière pour prendre un certain nombre de décisions.

Mais je vous rejoins sur le fait qu'une réunion de la 1ère Commission pour examiner les pistes est une bonne idée ; j'y souscris. J'y ai souscrit d'ailleurs en 1ère Commission et je vous le redis aujourd'hui. M. GLEIZES évoque des idées. Il faut, à un moment, évidemment, qui doit intervenir d'ici la fin de l'année, se pencher sur les scénarios pour l'avenir de la filiale bancaire, afin de voir si le plan de redressement mis en place a porté ses fruits et quelles sont les solutions qui pourraient être envisagées pour l'avenir.

Au regard de cette communication, nous devons, de toute façon, y revenir puisque la situation de la filiale bancaire devra être examinée en novembre à ce Conseil de Paris.

Aujourd'hui, c'est la partie établissement public administratif. Cette partie-là, heureusement, se porte bien. C'est vrai que la filiale bancaire est en difficulté et c'est vrai que nous aurons à y revenir à la fois en 1ère Commission et dans ce Conseil de Paris. Je crois, effectivement, que ce sera intéressant d'auditionner les personnels et la direction du CMP, pour voir quelles sont les pistes possibles à envisager pour l'avenir de cet établissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1023.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1023).

- 2014 SGCP 1007 - Conseil d'administration de la Société d'économie mixte ELOGIE (anciennement SGIM). Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1008 - Conseil d'administration de la RIVP - Rémunérations annuelles des représentants du Conseils de Paris.**
- 2014 SGCP 1009 - Conseil d'administration de la SIEMP - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1010 - Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte "SEM PARISEINE". Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1011 - Conseil d'administration de la SEMAPA - Rémunération annuelle du Président, représentant du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1012 - Conseil d'administration de la SEMAEST - Rémunération annuelle de la Présidente, représentante du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1013 - Conseil d'administration de la SEMAVIP - Rémunération annuelle du Président, représentant du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1014 - Conseil d'administration de la SAEMES - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1015 - Conseil d'administration de la SAEMPF - Rémunération annuelle de la Présidente, représentante du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1016 - Conseil d'administration de la SAEML Parisienne de Photographie. Rémunération annuelle du Président, représentant du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1017 - Conseil d'administration de la SETE - Rémunérations annuelles de représentants du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1018 - Conseil d'administration de la SEAPOPB - Rémunération annuelle de la présidente, représentante du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1019 - Conseil d'administration de la CPCU - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.**
- 2014 SGCP 1020 - Conseil d'administration de la SEMMARIS - Rémunération annuelle par la représentante du Conseil de Paris.**

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner conjointement les projets de délibération SGCP 1007 à 1020 relatifs aux rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Dans les projets de délibération qui suivent, nous pouvons lire les rémunérations des conseillers de Paris qui siègent dans les différentes sociétés d'économie mixte. Je ne sais pas si vous vous souvenez de cette grande soirée du premier Conseil de Paris au mois de mai, cette grande soirée, cette folle soirée qui s'est soldée par moult interruptions de séance, beau spectacle de foire d'empoigne !

Sur quel sujet était-il, en fait ? Un grand sujet politique de fond, qui concerne tous les Parisiennes et les Parisiens ? Lequel ? La proportionnelle de chaque groupe dans les organismes, parce qu'il y avait des enjeux politiques de fond ? Non ! Parce qu'il y avait en jeu des jetons de présence !

Parce qu'il y avait des jetons de présence en jeu !

Mais oui !

Les groupes de l'opposition, UMP et UDI-MODEM, et les groupes de la majorité ont donné un spectacle déplorable.

Au lendemain du débat budgétaire, je constate que ni les uns ni les autres ne se sont préoccupés de la souffrance au travail de nombre des agents de la Ville, de leurs problèmes de sous-effectif, du problème de la précarité, de leur rémunération insuffisante pour un grand nombre.

Ah, mais là, sur la question des jetons de présence, alors là, quelle énergie les uns et les autres pouvaient avoir !

C'est vrai que ce sont des sommes coquettes !

Ah oui, c'est honteux, je suis d'accord avec vous !

Parce que, de vous à moi...

De vous à moi, il y a des réalités qui ne sont pas toujours décentes. Des centaines d'euros par mois de jetons de présence, pour assister à des réunions, et jusqu'à 1.200 euros par mois, un SMIC qui vient s'ajouter aux indemnités de conseiller de Paris et s'ajouter encore aux indemnités d'adjoint.

Mais qu'est-ce qui justifie que présider une société d'économie mixte vaille une pareille somme supplémentaire à ceux qui en sont chargés ?

Franchement, chers collègues, si vous trouvez que conseiller de Paris, ce n'est pas suffisamment rémunéré, pourquoi ne pas assumer de poser le débat ? Si on considère que les rémunérations de conseiller de Paris sont suffisantes, alors, il faut supprimer ces rémunérations supplémentaires de jetons de présence dans toutes les S.E.M. où c'est possible. Ou bien, là où ce n'est pas possible, les mutualiser dans un pot commun du budget de la Ville et mettre en place, par exemple, un principe de mutualisation pour affecter ces indemnités, par exemple, à l'ensemble des élus qui siègent dans différents organismes. À ce moment-là, on ferait une répartition transparente, objective, motivée qui ferait l'objet aussi d'un projet de délibération au Conseil de Paris.

Je dis cela tranquillement, d'autant plus tranquillement que je ne toucherai aucun jeton de présence, puisque je ne siégerai dans aucun organisme.

Mais je pense, par exemple, aux collègues qui siégeront au Conseil départemental de l'accès aux droits. J'y ai siégé sous l'ancienne mandature ; cela demandait beaucoup de temps. Pourquoi est-ce qu'il n'y a absolument pas d'indemnités, de jetons de présence quand on siège au Conseil départemental de l'accès aux droits ? Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de jetons de présence quand on siège, par exemple, au conseil d'administration de l'établissement public des musées ? Objectivement, cela doit demander la même assiduité, le même investissement.

Je voudrais mettre une autre question sur la table : va-t-on aborder un jour en séance la question de la rémunération, cette fois, des non-élus, des directeurs de ces S.E.M. ? Parce que les directeurs de ces S.E.M., dont les rémunérations votées dans les Conseils d'administration, en toute discrétion mais officialité, vont jusqu'à 15.000 euros par mois. Figurez-vous que dans l'ancienne mandature - je vois bien que Rémi FÉRAUD voulait le clamer dans l'Assemblée - je siégeais dans des sociétés d'économie mixte. Je touchais des jetons de présence.

D'ailleurs, je me souviens très bien, quand j'étais au Parti socialiste, dès que j'ai osé m'opposer, par exemple, sur la privatisation de la collecte des déchets, les premiers arguments que mon groupe, à l'époque, me donnait, n'étaient pas sur le fond, mais c'était : "Attention, on te retirera tes jetons de présence". C'est comme cela que ça fonctionne, c'est bien connu. Je n'ai pas cédé. Alors pourquoi, mes chers collègues, je me suis retrouvée seule pendant cette mandature à m'opposer à ces rémunérations indécentes, parce que je trouve qu'elles sont indécentes, astronomiques, pour les directeurs des sociétés d'économie mixte à 15.000 euros.

M. Bernard BROS, ici présent, peut témoigner que j'ai voté contre et j'étais la seule à voter contre. Est-ce que les élus qui n'osaient pas voter contre avaient-ils peur de perdre aussi leurs jetons de présence sur le tourniquet d'après, de la prochaine élection ? Je pose objectivement la question. Eh bien, je vous le dis, on peut parler

déontologie, mais si on mettait un terme à ces rémunérations, je pense que notre vie politique, ma foi, ne serait pas moins saine, bien au contraire.

Donc, je souhaiterais vraiment qu'on puisse, comme d'autres collectivités assument de le faire, arrêter avec ce système des jetons de présence.

Voilà pour toutes ces raisons, moi, je n'approuverai pas tous les projets de délibération qui sont reliés à cela.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Oui, merci, Madame SIMONNET. Effectivement cela dépend toujours du lieu d'où l'on parle, ce genre de sujets. Je me permets de noter que vous avez été extrêmement virulente dans votre intervention mais, vous l'avez dit vous-même, que lors de la précédente mandature vous étiez membre de S.E.M. et, qu'à ma connaissance, vous ne refusiez pas les jetons de présence qui, alors, vous étaient versés au nom d'un groupe.

Effectivement, maintenant que vous êtes non inscrite, je note quand même que le discours change en fonction de la position que l'on occupe dans l'Assemblée.

Ce que je voudrais vous répondre sur le fond, c'est que ce projet de délibération n'augmente pas les rémunérations dans les S.E.M. : on a l'impression, dans ce que vous dites, qu'elles sont mirobolantes, qu'elles sont excessives. Moi, je ne le pense pas.

Mao PÉNINOU a répondu à un moment qu'il s'agit bien d'exercer un mandat politique et de porter aussi la parole de l'Exécutif ou du Conseil de Paris dans ces instances. Que je sache, d'ailleurs, les adjoints ont des rémunérations différentes. Là, Madame, cela ne vous choque pas et, pour autant, c'est le même principe, c'est-à-dire que le fait d'avoir un mandat particulier donne droit à une rémunération supplémentaire qui n'a pas été revalorisée depuis de très nombreuses années et qui n'ont rien, je le pense, de choquant.

Je voudrais vous rappeler que nous avons mis en place aussi une charte de rémunération pour les directeurs en 2013, qu'il y a le comité des rémunérations qui vérifie les salaires qui sont versés aux directeurs et qu'enfin, nous votons un vœu de l'Exécutif dans ce Conseil de Paris pour dire effectivement que les membres de ces S.E.M. et leurs équipes dirigeantes sont soumises au même Code de déontologie que celui que nous avons adopté pour les conseillers de Paris.

Une évolution de cette politique de rémunération pourrait effectivement être mise en œuvre. D'ailleurs, on a évoqué aussi en 1ère Commission, l'idée d'un groupe de travail avec les groupes politiques, pour voir quelles sont les propositions qui pourraient être faites. J'y suis tout à fait favorable puisque d'ailleurs, la lettre de mission qu'a signée la Maire de Paris me demande de réfléchir au périmètre des S.E.M. et à leur fonctionnement.

Je pense que les rémunérations des administrateurs font partie de ces réflexions que la Maire de Paris m'a demandé d'engager. J'entends bien aussi le proposer en 1ère Commission. Je crois qu'à une époque qui peut se prêter parfois à la facilité, il ne faut pas être démagogique mais responsable. Des évolutions, oui, de la sobriété, oui, c'est ce que nous avons fait. Mais des remises en cause systématiques qui changent en fonction de l'intérêt de l'élu, cela me paraît beaucoup plus contestable.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je vous propose de mettre aux voix les différents projets.

Monsieur AZIÈRE, pardon, il n'y a normalement pas d'explication de vote sur les projets de délibération. Vous êtes nombreux à vouloir réagir. Il y a un vœu de l'Exécutif. Si cela ne vous ennuie pas de réagir sur le vœu de l'Exécutif juste après. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1007.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1007).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1008.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1008).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1009).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1010).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1011).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1012).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1013).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1014).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1015).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1016.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1016).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1017).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1018).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1019).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1020.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SGCP 1020).

2014 DAJ 1006 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 24 juin 2014.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen projet de délibération DAJ 1006 relatif à la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 24 juin 2014, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 125 A. C'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 125 A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 125 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1006 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DAJ 1006).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la prévention des conflits d'intérêts et aux pratiques sobres et éthiques des dirigeants des établissements et entreprises locales de la collectivité parisienne.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés et notamment du vœu n° 125 relatif à la prévention des conflits d'intérêts et aux pratiques sobres et éthiques des dirigeants des établissements et entreprises locales de la collectivité parisienne.

C'est M. BARGETON qui le présentera.

J'ai été saisi de trois explications de vote : M. BONNET-OULALDJ, M. BELLIARD et M. AZIÈRE. La liste sera close.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Nous avons déjà abordé ce débat. Sous la précédente mandature, un travail important a été mis en place pour réduire le train de vie des opérateurs liés à la Ville de Paris et contrôler les rémunérations des principaux dirigeants, à la fois pour renforcer la responsabilité et pour avoir une meilleure transparence dans la gouvernance.

Nous poursuivons ces mesures. Nous les mettons en cohérence avec le Code de déontologie que nous avons voté lors de notre séance de mai dernier. Ce vœu de l'Exécutif traduit finalement pour les membres des S.E.M., ainsi que pour leurs équipes dirigeantes, les principes que nous avons adoptés dans le Code de déontologie notamment, vous pourrez bien sûr le lire, sur les frais de réception, les cadeaux, etc. Je pense que c'est une bonne politique que de poursuivre maintenant, pour les administrateurs des S.E.M., l'amélioration de la transparence et de la déontologie, que nous avons déjà mise en œuvre pour les conseillers.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

J'avoue avoir été surpris par le dépôt de ce vœu de l'Exécutif, mais surtout par la méthode qui a présidé son écriture. Si, bien entendu, notre groupe partage l'esprit de ce vœu et les grandes lignes de sa rédaction, il n'en reste pas moins qu'il aurait dû être débattu en amont entre les présidents de groupe et nous aurions pu d'ailleurs en discuter en amont, comme autour du Règlement intérieur.

Je ne peux m'empêcher de constater qu'il y a une atmosphère délétère, voire nauséabonde, autour des élus. Faut-il rappeler ici que sur les 560.000 élus que compte notre République, plus de 90 % d'entre eux ne touchent que des indemnités symboliques et il est injuste que les dérives de quelques-uns jettent l'opprobre sur la totalité d'entre elles et d'entre eux.

De plus, à trop vouloir nous excuser, nous laissons croire que nous n'avons pas toujours été exemplaires. Comme je l'ai dit, rien ne nous gêne dans ce vœu, mais il est nécessaire aussi et surtout que dans les organismes satellites - l'expression n'est d'ailleurs pas heureuse - une mise à plat et une harmonisation des règles qui président aux indemnités des présidents et membres des conseils d'administration soient effectuées.

Nous remarquons de fortes inégalités d'indemnités entre les organismes, sans savoir pourquoi. Puisque ce sujet concerne principalement les S.E.M. parisiennes, n'oublions pas que ces S.E.M. ont une longue histoire depuis leur création puisqu'elles ont été votées à l'unanimité au Parlement. Leurs règles de fonctionnement se sont rapprochées des règles des conseils d'administration des entreprises privées. Donc, il y a eu possibilité de mettre en place des systèmes de jetons de présence. On peut le regretter.

Pour notre part, nous avons un accord commun et nous avons décidé de reverser à notre association départementale de financement. C'est notre choix et nous ne demandons à personne de nous imiter, même si, par ailleurs, Mme SIMONNET, qui était dans notre groupe auparavant, touchait des indemnités. Elle aurait pu le souligner.

Je souhaiterais, pour ma part, que les journalistes qui adorent ce genre de débat aient la même vigilance et la même capacité d'indignation lorsqu'on parle des retraites chapeaux, des stock-options, voire des salaires que s'octroient les patrons du CAC40. Je n'ai vu qu'une seule Une de journal s'offusquant de l'augmentation de 29,4 % du salaire de M. GATTAZ en 2013. Nous sommes là dans des épures qui ont fait passer des revenus salariaux et je ne compte pas le reste : de 329.189 euros en 2012 à 426.092 euros en 2013. Qui dit mieux ? Sûrement pas nous.

Alors oui, mettons tout à plat, soyons irréprochables, honnêtes, vertueux, mais ne laissons jamais s'installer une campagne haineuse contre toutes et tous les élus car à chaque fois, dans notre histoire, tapis derrière les critiques qui font l'amalgame avec le mythe du "tous pourris", il y a ceux pour qui la République reste la gueuze, l'extrême-droite qui se complaît toujours dans cette fange, jusqu'au moment où elle est, elle aussi, prise la main dans le sac.

Bien sûr, nous voterons ces vœux, mais nous appelons aussi à un débat sur l'ensemble de ces indemnités, sur l'égalité qui doit veiller sur tous les élus et, bien sûr, à un statut des élus qui donne les moyens, les collaborateurs et un retour en activité possible.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à M. BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, évidemment, nous voterons favorablement ce vœu qui rappelle les règles d'éthique et de transparence dans les S.E.M. de la Ville et je ne reviendrai pas sur le manque de concertation en amont avec les présidents de groupe, qui a été appelé par mon collègue.

Alors, cela nous semble la base minimum pour l'exercice de ces mandats. Nous devons d'ailleurs bien dire que ces postes rémunérés constituent pour nous une anomalie de fonctionnement.

En effet, le fait que certains d'entre nous puissent occuper des postes donnant lieu à un revenu complémentaire et dont l'information est noyée dans la masse des projets de délibération que nous votons à chaque Conseil, n'est pas à même de renforcer la confiance entre les élus et nos concitoyens.

Dans un contexte où nous traversons une crise démocratique, où on jette l'opprobre sur tous les élus et où le besoin de transparence est très fort, ce type d'avantages discrétionnaires constitue un véritable anachronisme.

Nous sommes favorables à une refonte des modes de rémunération de ces S.E.M. qui ne répondent d'ailleurs à aucune logique. Nous n'avons toujours pas compris pourquoi les administrateurs de la R.I.V.P. sont mieux rémunérés que ceux d'autres S.E.M., comme par exemple ceux de la S.A.E.M.E.S.

Alors, par exemple, Danielle SIMONNET l'a rappelé, on pourrait imaginer que ces indemnités soient mutualisées au niveau du Conseil de Paris entre tous les élus et que les indemnités, que nos indemnités soient du coup rehaussées.

Alors, dans l'attente de ce débat, puisque nous souhaitons nous aussi un débat sur ces rémunérations, nous avons décidé au sein de notre groupe de mutualiser nos jetons de présence afin d'établir une répartition véritablement équitable entre tous nos élus, sur la base de règles qui vont être votées entre nous, on adopte ainsi un mode coopératif, de la même manière que celui qui est adopté au sein des sociétés coopératives de l'économie sociale et solidaire, selon des principes qui sont transparents et publics et nous sommes, avec Anne, évidemment à la disposition de tous les présidents de groupe pour vous expliquer comment cela fonctionne.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BELLARD.

La parole est donc à M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, nous voterons ce vœu, mais je voudrais dire à Mme SIMONNET que, vraiment, la meilleure façon de tuer une bonne cause, c'est de faire une mauvaise plaidoirie.

C'est ce qu'elle vient de faire, tout à l'heure. Quelle mauvaise plaidoirie alors que, évidemment, la justification des jetons de présence dans les conseils d'administration où nous ne faisons jamais que représenter la Ville pose des questions et qu'il est temps, en effet, d'en finir avec ces pratiques.

J'en viens plus particulièrement à ce qui lui est apparu comme une démarche intéressée, c'est-à-dire la protestation que nous avons faite de notre élimination du Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France qui, je vous le rappelle si vous l'ignorez, mais vous êtes mieux au courant que moi des jetons de présence puisque vous en avez déjà touché, le S.T.I.F. et les administrateurs du S.T.I.F. ne touchent pas de jetons de présence.

Jeter le soupçon sur notre attitude, sur notre protestation, sur notre motivation, c'est vraiment quelque chose qui ne vous honore pas et qui montre les arrière-pensées qui sont les vôtres, c'est-à-dire faire un amalgame politicien d'une démarche qui était une démarche intéressée et motivée uniquement par l'importance de ce syndicat qui gère les grands moyens de transports en Ile-de-France et sur lequel il nous semblait qu'une famille politique comme la nôtre avait une influence à exercer.

Je dis aussi à M. BARGETON que, si un groupe de travail doit être à un moment constitué dans votre Commission pour évidemment améliorer, supprimer, aménager, répartir différemment ces avantages, évidemment nous serons ravis d'y participer et tout à fait ouverts à une évolution dans ce sens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

Pour terminer les explications de vote, Monsieur FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je crois qu'il faut éviter les amalgames ou donner le sentiment qu'il y a des règles nouvelles lorsque cela n'est pas le cas.

Evidemment que le système n'est pas parfait et il a été d'ailleurs plutôt amélioré ces derniers temps, mais les règles du jeu qui sont proposées aujourd'hui, à la fois pour les indemnités, mais aussi dans le vœu de l'Exécutif sur la déontologie, sont les mêmes qu'auparavant, il n'y a eu aucun changement.

Ensuite, comment chaque groupe s'organise, c'est la liberté de chaque groupe.

En effet, Danielle SIMONNET l'a rappelé elle-même, lorsqu'elle percevait des jetons de présence, elle n'a pas protesté de cette façon.

Ensuite, je crois qu'il faut que nous soyons clairs. Les jetons de présence aujourd'hui, dans les différentes S.E.M. de la Ville, il n'y a pas de logique pour nous, élus, mais des logiques qui correspondent à chaque société d'économie mixte et à son histoire.

Est-ce que le système aujourd'hui est justifié et équitable, notamment équitable entre les élus ? A l'évidence, non, mais on ne change pas les règles du jeu une fois que la partie est commencée et, donc, si nous voulons travailler ensemble et honnêtement, je crois qu'il faut que nous travaillions ensemble dans le cours de cette mandature pour établir des règles différentes et plus équitables pour la mandature suivante.

Ensuite, évitons de répandre des idées fausses, j'entends tout à fait ce que disent Nicolas BONNET-OULALDJ ou David BELLARD, et que je partage, les élus ne s'attribuent aucun avantage supplémentaire dans ces délibérations et dans ce vœu. Ce sont les mêmes indemnités, les mêmes jetons de présence qu'avant avec des règles de déontologie renforcées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur FÉRAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 125 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 159).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'implantation de panneaux publicitaires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 126 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à l'implantation de panneaux publicitaires.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour une minute maximum.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Il se trouve que, à l'occasion des travaux qui concernent le prolongement du tramway, un certain nombre de panneaux publicitaires ont été déplacés, des panneaux publicitaires relativement conséquents puisqu'ils sont de 8 mètres carrés.

Ces panneaux se trouvant évidemment sur le trajet du tramway, sur les Maréchaux, ils ont été déplacés souvent vers des rues de taille beaucoup plus modeste, provoquant certaines nuisances pour les riverains et contrairement même à l'avis de la mairie d'arrondissement, en l'occurrence celle du 17^e arrondissement.

Je sais que ces panneaux représentent une recette pour la Ville, qu'il y a un certain nombre de conditions, que le marché lié à l'entreprise Decaux nous impose de garder une stabilité du nombre de panneaux ; cela dit, cela pose quand même un certain nombre de problèmes et une réflexion que nous devons avoir dans le cadre des travaux qui sont aujourd'hui menés, puisqu'ils ont été déplacés de façon un peu anarchique, sans tenir compte de l'avis de la mairie d'arrondissement, et bien sûr des riverains concernés. Ce vœu a pour but de rétablir un peu d'ordre dans tout cela.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à M. BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vous rappelle que notre collectivité s'est dotée d'un Règlement local de publicité plus strict que le Code de l'environnement, ce qui a conduit à une réduction sensible du nombre de panneaux publicitaires ainsi que de leur surface, avec notamment la suppression du format à 12 mètres carrés et la limitation du nombre de panneaux par linéaire de palissade.

Ce règlement comporte des prescriptions en termes d'implantation et de dimensions pour améliorer l'insertion paysagère urbaine, ainsi que des mesures d'interdiction ou de limitation de la publicité participant au respect de la qualité de la vie.

Votre première proposition préconise la revoyure des obligations contractuelles liant la Ville et ses concessionnaires dans l'objectif de revoir les modalités physiques de cet affichage.

Dans ce cadre, je peux assurer que, pour les emplacements qui contreviendraient à ces normes et qui seraient signalés par les mairies d'arrondissement, tout est mis en place pour trouver une solution dans le respect de nos engagements contractuels avec les concessionnaires.

Je veux bien regarder, on peut travailler encore sur le cas du 17e s'il vous semble que cela n'a pas été le cas, mais ce n'est pas du tout une question de principe, au contraire, on y veille et la Ville respecte l'ensemble de ses engagements contractuels avec les concessionnaires dans les seules conditions et limites qui sont prévues par ce Code de l'environnement et le Règlement de publicité et des enseignes de Paris.

Je vous demande de bien vouloir retirer ce vœu, sinon j'y donnerai un avis défavorable, mais ce n'est pas du tout une fermeture vis-à-vis de l'idée que vous puissiez me faire passer des éléments précis qui vous gêneraient sur les affichages publicitaires dans l'arrondissement concerné.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur BERTHAULT, retirez-vous votre vœu ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Compte tenu du fait que c'était déjà déposé et signalé par la mairie du 17e et que cela n'a pas eu d'effet, je maintiens le vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'implantation de trois antennes relais au 8, rue des Montiboeufs (20e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 127 dans le fascicule, déposé par Mme SIMONNET, relatif à l'implantation de trois antennes relais au 8, rue des Montiboeufs, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme SIMONNET, pour une minute maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, il y a un collectif d'habitants qui se sont mobilisés contre l'implantation de trois antennes relais Free, rue des Montiboeufs dans le 20e arrondissement de Paris.

A travers ce vœu, je souhaite que le Conseil de Paris émette le vœu que la commission de concertation de l'Hôtel de Ville n'accorde pas l'autorisation à ce projet qui mentionne clairement l'existence de la crèche, qui est justement dans le contre-bas de ces antennes relais, ni l'implantation de ces antennes relais dans un périmètre proche d'un équipement de petite enfance, conformément d'ailleurs à l'accord qui avait été passé entre Free et la Ville, qui stipulait notamment que Free ne s'implanterait pas à proximité de crèches et d'écoles, comme le disait à l'époque le communiqué de presse de la Ville de Paris en date du 21 septembre 2010, dont vous avez les déclarations dans mon vœu. Je ne les lirai pas pour ne pas dépasser mon temps de parole.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame SIMONNET, je vous ferai exactement la même réponse que celle que vous avait faite Mao PÉNINO, en décembre dernier, qui m'avait précédé dans la charge de ce dossier : le Conseil de Paris n'est pas le lieu pour statuer sur l'implantation de chacune des centaines d'antennes téléphoniques que compte la Capitale, notamment parce que l'examen de ces sujets éminemment locaux requiert du temps, de la concertation et de l'expertise.

Ainsi, je vous rappelle que la Charte parisienne de téléphonie mobile, votée à l'unanimité du Conseil de Paris en décembre 2012, définit un processus d'information et de concertation en amont de toute installation et de toute modification d'implantation.

Cette charte a également créé la Commission de concertation de téléphonie mobile, dite C.C.T.M., qui statue, notamment à l'aide d'études précises sur les niveaux d'exposition des habitants, sur toutes ces implantations qui ont reçu un avis défavorable des mairies d'arrondissement.

Depuis décembre 2012, cette commission donne des avis favorables, défavorables ou reportent dans l'attente de mesures complémentaires. La charte prévoit également de possibles concertations renforcées pour trouver de nouveaux lieux d'implantation. En outre, cette C.C.T.M. fait intervenir en son sein l'ensemble des parties concernées par les implantations, les mairies d'arrondissement, les associations, l'agence d'écologie urbaine, etc.

Ce dispositif civique et adapté, voté en Conseil de Paris, fonctionne bien et je ne vois pas pourquoi il faudrait le court-circuiter aujourd'hui par des décisions qui seraient prises dans notre instance. Cela serait même contraire au principe d'efficacité et de participation citoyenne et de ce qui a été défini dans charte.

Je sais que si ces antennes posent problème, la mairie d'arrondissement émettra un avis défavorable et qu'elles seront examinées en C.C.T.M., comme il se doit.

Je donne un avis défavorable à ce vœu et je le referai, autant de fois qu'il faudra, pour que vous compreniez le travail de la Commission de concertation de téléphonie mobile, qu'il ne faut pas contourner, puisque nous l'avons mise en place de façon unanime.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Une explication de vote de M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Sans nous prononcer sur le fond du dossier relatif à l'installation de cette antenne relais, je ne connais pas le dossier et sans doute faut-il combattre l'installation de cette antenne relais. J'en ai suffisamment combattu moi-même pour ne pas aller contre le fond de ce vœu.

Mais néanmoins, on ne peut pas non plus changer la règle du jeu en cours de route. On ne va pas voter pour ou contre chaque antenne relais en Conseil de Paris. Sur ce point, je me rallie complètement à l'explication qui vient d'être donnée par notre collègue et ami Julien BARGETON : il faut s'en remettre à la charte. Cette charte qui, de mon point de vue, mérite d'évoluer.

Alors battons-nous en Conseil de Paris pour faire évoluer la charte, pas de problème, et là vous me trouverez à vos côtés, chère Danielle. Mais intervenir comme vous le faites maintenant, cela discrédite complètement le combat que vous voulez mener.

Voilà pourquoi nous voterons contre votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu...

Mme Danielle SIMONNET. - Je peux répondre ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Non, il a été apporté un avis défavorable de l'Exécutif !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la réorganisation de l'administration parisienne.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 128 dans le fascicule, déposé par le GEP, relatif à la réorganisation de l'administration parisienne.

Nous sommes donc passés en 2e Commission.

C'est M. CONTASSOT qui le présente en une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

De quoi s'agit-il ? Simplement, vous le savez, nous avons eu l'occasion de débattre des conditions de la réorganisation de différentes directions, dont le S.G.C.P., lors d'un précédent Conseil de Paris.

Il s'avère qu'un certain nombre d'agents sont étonnés d'être laissés un peu dans le vide, faute d'avoir, comme il existe dans la plupart des entreprises ou administrations qui sont confrontées à ce genre de grande réorganisation, une structure ad hoc qui est assez classiquement appelée structure d'accompagnement au changement, et qui puisse être saisie directement par les agents.

J'ai bien noté qu'il y aurait demain un "chat" avec l'adjoint en charge de ces questions et le Secrétaire général de la Ville. C'est sans doute très bien, mais cela ne suffira sans doute pas à permettre à des agents, qui en ont besoin, d'avoir une structure dédiée. C'est le sens de cette demande, surtout après les annonces de futurs changements.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je donne la parole à l'adjoint "chater", M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur CONTASSOT, je souhaitais tout d'abord vous remercier pour le dépôt de ce vœu, parce que c'est pour moi l'occasion à la fois de préciser ce qui a été fait et d'éclairer le Conseil sur ce qui sera fait.

Donc, les réorganisations ont été présentées lors des instances paritaires, à la fois dans les différentes directions et dans les instances centrales. Elles ont été adoptées mais, effectivement, au cours de ces instances, et quand on discute avec les agents, on peut voir des témoignages d'interrogation et parfois d'inquiétude sur ces réorganisations.

D'abord ce qui a été fait, je voudrais remercier le Secrétariat général et l'ensemble des directeurs qui ont été mobilisés sur ces réorganisations parce que, si ce n'est jamais parfait, je sais qu'ils ont veillé avec les élus qui sont concernés à essayer de faire de la pédagogie sur ces projets de réorganisation.

Mais nous devons effectivement aller plus loin dans l'accompagnement du suivi de ces réorganisations. Donc je suis très heureux de donner un avis favorable à ce vœu, puisque, lorsqu'il y a eu le dernier C.T.P. central où nous avons voté sur ces réorganisations, a été annoncé aux organisations syndicales la mise en place d'un comité de suivi des réorganisations, un petit peu sur le modèle de ce que vous avez évoqué, c'est-à-dire des cellules d'appui dans la durée pour ces réorganisations.

Donc, un avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le GEP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 160).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'installation de grandes enseignes commerciales sur le territoire parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 137 et le vœu n° 137 bis dans le fascicule, déposés par le groupe RGCI et l'Exécutif, relatifs aux loyers des baux commerciaux.

La parole est à Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

L'installation annoncée en septembre 2014 d'un établissement de restauration rapide dans le quartier Alésia a soulevé, une fois de plus, la question de l'intégration des grandes enseignes au sein du tissu commercial de nos quartiers. Ces espaces commerciaux importants provoquent des inquiétudes de la part des commerçants et des riverains. Ils transforment souvent les habitudes de vie d'un quartier.

Sans opposer grandes enseignes et petits commerces, il nous faut tout au contraire trouver des équilibres pour que chacun trouve sa place. Les grandes enseignes doivent faire un effort plus important car elles disposent de plus de moyens pour s'intégrer au contexte local de leur lieu d'installation.

Ainsi, le groupe RGCI demande que les commerces de plus de 1.000 mètres carrés présentent leur activité au maire d'arrondissement, pour que l'ensemble des dispositions liées aux aspects de circulation, de propreté et de sécurité soit anticipé.

Leur activité doit également être présentée aux commerçants et aux habitants, via les conseils de quartier notamment.

Enfin, les grandes enseignes doivent prioriser le recrutement d'habitants des quartiers concernés, ce qui n'est pas systématiquement le cas.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, vous l'évoquez effectivement brièvement après l'ouverture d'une enseigne gare Saint-Lazare, "Burger King" a en effet annoncé ouvrir en septembre un nouvel établissement de 1.200 mètres carrés, avenue du Général Leclerc dans le 14e arrondissement.

Comme vous le savez, l'installation d'un établissement de restauration, quel que soit d'ailleurs son ampleur, n'est pas soumise à avis ou autorisation préalable des services municipaux, excepté lors d'une demande d'autorisation de travaux non faite, dans le cas présent, ou une demande d'installation d'enseigne. En l'occurrence, cette dernière a fait l'objet d'un avis défavorable de la Direction de l'Urbanisme, ainsi que de la D.R.A.C., en raison de sa proximité avec l'église Saint-Pierre-de-Montrouge protégée au titre des Monuments Historiques.

L'enseigne prévue ne pourra donc pas, en l'état, être installée.

De plus, il faut savoir que les restaurants, et y compris les fast-foods, sont exclus par principe de l'examen des dossiers des commissions départementales d'attribution commerciale (les C.D.A.C.).

Vous n'êtes pas sans savoir non plus que la mobilisation des élus et des habitants que vous avez évoquée, et je pense que vous faites particulièrement allusion au Mc Donald dans le 2e arrondissement, n'est pas à l'origine de l'abandon de ce projet. La demande a été rejetée au regard des protections qui étaient établies dans notre PLU, justement.

En ce qui concerne vos préoccupations sur les questions d'emploi, nous les partageons aussi, bien évidemment.

Pour revenir sur la C.D.A.C., aujourd'hui, la C.D.A.C. statue sur les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale s'appliquant aux projets ayant pour objet...

Il y a un brouhaha, c'est hyper-désagréable !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Est-ce que je peux vous demander un tout petit peu de silence ? Merci.

Si, si, Monsieur PENINOU !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, la C.D.A.C. statue sur les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale s'appliquant aux projets ayant pour objet la création ou l'extension d'un magasin de commerce, de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 1.000 mètres carrés, hors restaurants et hors hôtels.

La C.D.A.C., en l'occurrence, est composée de la Maire de Paris ou de son représentant, du maire d'arrondissement ou de son représentant, de ma modeste personne en tant qu'adjointe au commerce, d'un conseiller d'arrondissement désigné par le Conseil de Paris, d'un conseiller régional, d'un expert sur le sujet du développement durable nommé par le Préfet, d'un expert en matière d'aménagement du territoire nommé aussi par le Préfet et, enfin, d'un expert sur les questions de consommation nommé par le Préfet.

Trois grands critères d'examen des dossiers sont retenus :

1) l'aménagement des territoires, c'est-à-dire l'effet sur l'animation de la vie urbaine et l'effet du projet sur les flux de transports ;

2) le développement durable, c'est-à-dire la qualité environnementale du projet et son insertion dans les réseaux de transports collectifs ;

3) enfin, troisième critère, la protection des consommateurs.

Vous émettez le vœu que la Ville exerce un meilleur contrôle sur l'installation des commerces.

Au regard de ces éléments, je vous propose que l'Exécutif porte la demande auprès du Gouvernement de changement des critères de sélection des dossiers en C.D.A.C., qui avaient été modifiés en 2008 dans la loi de modernisation de l'économie, à la demande d'ailleurs de la Commission européenne rappelant le principe de la liberté d'établissement de la libre prestation de services.

Nous souhaitons ainsi demander l'abaissement du seuil d'autorisation des surfaces commerciales de 1.000 mètres carrés à 300 mètres carrés, ce qui permettrait à la C.D.A.C., donc aux collectivités, de se prononcer sur un plus grand nombre de dossiers et, par exemple, ceux des supérettes.

Nous souhaitons également demander l'introduction des restaurants et, donc, des fast-foods dans les champs de compétence de la C.D.A.C. Il aussi nécessaire de modifier le cadre législatif en vigueur, oui.

Je rappelle qu'à ce titre, des députés parisiens, comme MM. BLOCHE, CHERKI, Mmes DAGOMA, HOFFMAN-RISPAL, à l'époque Mme LEPETIT et Mme MAZETIER, déposent régulièrement un amendement en ce sens pour que les élus puissent pleinement jouer leur rôle.

Bref, la Municipalité est attachée à la liberté du commerce mais souhaite aussi rester vigilante quant aux conditions d'installation et d'exploitation des commerces.

Je vous demande donc de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Votre vœu est-il retiré, Monsieur BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - Oui, je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Formidable !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 165).

Vœu déposé par le Groupe Socialiste et Apparentés relatif au tarif des amendes liées à l'occupation du domaine public.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous repartons un tout petit peu en arrière avec l'examen du vœu référencé n° 135, relatif au tarif des amendes liées à l'occupation du domaine public.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour une minute.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Merci beaucoup.

Considérant les dépassements de terrasse, trop souvent constatés dans le 4e arrondissement et dans Paris, les nuisances importantes subies par les habitants en raison de ces dépassements et les incivilités qui en découlent, notamment en termes de propreté de l'espace public, la gêne particulière occasionnée pour les personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou personnes se déplaçant avec des poubelles... avec des poussettes, pardon !

C'est mal écrit !

Considérant le règlement des étalages et terrasses approuvé par arrêté du Maire de Paris le 6 mai 2011 ;

Considérant le titre 1 "dispositions générales" n° 3 du règlement qui stipule que les autorisations...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, un peu de calme !

Continuez, Monsieur GIRARD !

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Poussettes et pas poubelles !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Poussettes ! Avec des enfants !

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Les enfants ! Pas dans des poubelles mais dans des poussettes !

... "dispositions générales" n° 3 du règlement qui stipule que les autorisations de terrasse constituent des occupations du domaine public accordées à titre temporaire, précaire et révocable, et peuvent en conséquence être supprimées dans le cadre de leur non-respect par leur bénéficiaire pour des motifs d'intérêt général ;

Considérant que la possibilité de suppression d'une autorisation de terrasse n'est pas suffisamment appliquée par la Ville de Paris ;

Considérant que les dépassements de terrasses font l'objet d'une amende forfaitaire...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur GIRARD, je vous invite à conclure.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Oui, mais il faut bien que j'aie les considérants !

Et le brouhaha, vous savez, ne favorise pas l'élocution rapide !

... les dépassements de terrasses font l'objet d'une amende forfaitaire de 35 euros, montant pas assez dissuasif ;

Je propose :

- que la Ville de Paris entame toutes les démarches nécessaires visant à augmenter le montant de l'amende encourue en cas de dépassement avéré et délibéré de terrasses et à créer une échelle graduée des sanctions ;

- que la Ville de Paris mène une réflexion globale sur la problématique des terrasses et de ses corollaires, notamment en matière d'incivilités sur les places publiques et des nuisances pour les habitants.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

Madame POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire du 4e, vous interrogez l'Exécutif sur les moyens de combattre les nuisances et les incivilités que provoquent les dépassements de terrasse.

Concernant les attributions ou les suppressions d'un droit de terrasse, la procédure qui est engagée par la Direction de l'Urbanisme est de saisir préalablement pour avis la Préfecture de police et la mairie d'arrondissement.

En cas de désaccord, d'ailleurs, mon cabinet est sollicité.

Comme me l'a signalé dernièrement M. BOUTAULT, cette procédure est perfectible et je souhaite, effectivement, qu'avec les maires d'arrondissement et la Direction de l'Urbanisme, nous puissions l'améliorer.

En cas d'incivilités et de nuisances, comme vous le savez, la Ville de Paris a déjà mis en place un système de réponses graduées.

En cas d'infraction, il y a tout d'abord un avertissement au commerçant fait par les services de la DU, puis si les faits persistent, un procès-verbal est dressé avec une procédure de dialogue contradictoire. À l'issue de cette procédure contradictoire, il peut être pris un arrêté restreignant les horaires d'utilisation de la terrasse.

Dans le cadre de ces réponses graduées, la Direction de l'Urbanisme dispose également de plusieurs possibilités pour verbaliser les dépassements de terrasse.

En premier, la DU peut faire appel à la DPP pour dresser des contraventions de 1ère catégorie et donc non forfaitaires. Ces contraventions sont ensuite transmises au parquet du tribunal de police qui requiert fréquemment le maximum de 38 euros. Les agents de la DPP peuvent également, en dehors de toute demande de la DU et dans le cadre de leurs fonctions, dresser ces contraventions pour dépassement de terrasse. Il y a eu, en 2013, 6.264 contraventions faites par la DPP pour ce motif.

Le montant de l'amende n'est manifestement pas assez élevé pour être dissuasif, je suis d'accord.

Une seconde possibilité de verbalisation existe aussi : la DU peut, après avoir retiré le droit de terrasse et si la terrasse reste sur la voie publique, faire relever l'infraction de dépôt de matériels sur la voie publique, via un procès-verbal. Cette infraction est de 5ème catégorie : l'amende maximale est donc, à ce titre, de 1.500 euros et le parquet du tribunal de police prononce en général son verdict, par contre, plus d'un an après.

Enfin, le droit de terrasse correspond à une autorisation d'occupation sur la voie publique et cette autorisation est donc révocable. Une cinquantaine de droit de terrasse sont supprimés chaque année. Il est possible de ne pas renouveler automatiquement, après examen par le maire de l'arrondissement, le droit de terrasse à chaque 1er janvier. Cette décision de retrait du droit de terrasse est très souvent attaquée par le commerçant devant le tribunal administratif qui, en général, confirme la décision de la Ville.

Pour autant, fréquemment, le commerçant continue tout de même d'exploiter sa terrasse et occupe alors le domaine public sans autorisation. La Ville doit donc alors engager une procédure d'expulsion devant le tribunal de grande instance. Cette procédure est longue et lourde à mettre en œuvre.

Les moyens donnés aux collectivités pour lutter contre les nuisances et les incivilités que génèrent certaines terrasses, notamment après la suppression du droit de terrasse, sont à renforcer.

Je suis donc favorable à votre vœu sur la revalorisation de l'amende encourue en cas d'infraction. C'était d'ailleurs le sens de la proposition d'évolution législative faite par Sandrine MAZETIER en 2011, proposition qui avait été malheureusement refusée par la Majorité de l'époque.

En plus de cette revalorisation, elle demandait que des astreintes administratives, c'est-à-dire une taxation supplémentaire, puissent être mises en place, à l'identique du Code de l'environnement, en ce qui concerne les enseignes, les pré-enseignes et les publicités installées illégalement.

Je vais donc écrire, au nom de la Maire de Paris, au Ministre concerné, comme vous le demandez, et je suis donc favorable à ce que soit menée une réflexion d'ailleurs globale sur la question des terrasses et j'appelle à voter favorablement à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai été saisi d'une explication de vote de Mme KOSCIUSKO-MORIZET sur le vœu.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Ce vœu est plein d'objectifs louables, mais nous nous abstenons pour les raisons qu'avaient exposées Catherine DUMAS hier à l'occasion d'un débat sur le vœu du même Christophe GIRARD sur les questions de la nuit.

Elle rappelait alors qu'il fut une époque où Christophe GIRARD ne se couchait pas si tôt. Là, c'est un peu pareil sur les terrasses, il fut une époque où Christophe GIRARD prenait des positions bien différentes sur ces questions-là, sur les terrasses.

Non, il ne se couchait pas sur les terrasses, je n'ai pas fait de lien entre... C'était une question d'horaires ! Il n'y avait rien de plus.

Pour les motifs qu'a exposés Catherine DUMAS hier et qui sont transposables à ce sujet qui n'est pas le même, nous nous abstenons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 163).

Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux loyers des baux commerciaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 136 et 136 bis dans le fascicule, déposés par le groupe RGCI et l'Exécutif, relatifs aux loyers des baux commerciaux.

Monsieur BROS, la parole est à vous.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Une fois encore, une fois de plus, nous souhaitons souligner l'importance du commerce de proximité dans l'animation de nos quartiers.

Dans un contexte économique difficile, de nombreux commerces de proximité se retrouvent en difficulté. Le poids du loyer dans le montant des charges est très prégnant, même en ce qui concerne les locaux commerciaux situés sur le patrimoine des bailleurs sociaux.

En outre, nous avons pu constater qu'un certain nombre de commerçants dans ce cas s'étaient vu notifier des hausses de loyers importantes, sans lien avec la spécificité économique de leur activité, sans lien non plus avec les intérêts économiques de leur quartier.

Ainsi, il nous semble nécessaire que les représentants du Conseil de Paris au sein des Conseils d'administration des bailleurs sociaux sollicitent une réforme des modalités de révision des loyers concernés. Cette réforme doit privilégier une approche par micro-quartiers et prendre en compte la particularité qu'ils sont sur ces secteurs difficiles, je pense notamment aux librairies.

Voilà le sens, mes chers collègues, de ce vœu pour ce sujet important, pour la préservation de nos commerces et la vitalité de nos quartiers.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller, vous connaissez effectivement l'attachement de la Ville de Paris à ses commerces de proximité et aux savoir-faire de ses artisans.

Je suis particulièrement sensible à votre vœu relatif au déplaçonnement des loyers des baux commerciaux dans le patrimoine des bailleurs sociaux. Il est vrai, effectivement, que des commerçants se sont vus notifier des hausses de loyers très élevées et je suis d'ailleurs moi-même intervenue à ce sujet à plusieurs reprises ces derniers temps auprès des bailleurs sociaux.

Toutefois, je ne peux appeler à voter pour votre vœu en l'état puisque le moratoire que vous proposez sera permis par l'adoption récente de la loi artisanat, commerce et TPE qui a été promulguée le 18 juin dernier et dont les dispositions seront applicables à compter du 1er septembre 2014.

Cette loi permet de nombreuses avancées et notamment en ce qui concerne les baux commerciaux et la limitation des hausses de loyers commerciaux à 10 % par an en cas de déplaçonnement.

Je vous propose dès lors le retrait de votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif demandant le renforcement du travail mené jusqu'à présent.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - Compte tenu de ce qui nous est annoncé, c'est accepté, merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Donc il est retiré, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 164).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la subvention pour les illuminations de fin d'année 2013.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 138 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à l'attribution de la subvention pour les illuminations de fin d'année 2013.

La parole est à M. BOULARD, pour une minute.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame le Maire.

Les associations de commerçants, vous le savez, prennent en charge les illuminations des rues de Paris en fin d'année. Ces décorations participent à l'animation commerciale de nos rues, à la renommée de notre capitale et effectivement à la féerie de Noël.

Malheureusement, les dossiers de subvention 2013 sont pour l'instant suspendus à la décision du Conseil de Paris, de la Mairie de Paris. Les présidents d'association risquent de se décourager par manque d'aide financière, avec des situations de trésorerie tendues et risquent de ne pas renouveler leurs illuminations.

Dans ce cadre, nous demandons instamment que la Mairie de Paris débloque le plus rapidement possible les dossiers afin que le versement des subventions aux illuminations de Noël 2013 intervienne dans les meilleurs délais, sous trois mois.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Conseiller, effectivement, vous l'avez souligné, les associations de commerçants et d'artisans pour illuminer nos rues soumettent un dossier de demande de subvention à la collectivité devant préciser leur statut juridique, leur capacité de financement, leur solvabilité et encore les dépenses réalisées à cette occasion.

Après réception des demandes, qu'elles soient complètes ou incomplètes, la D.D.E.E.E.S. ainsi que les Maisons des Associations font un gros travail d'accompagnement personnalisé pour finaliser leurs dossiers et procéder dans les meilleurs délais au versement des subventions.

Je souhaite d'ailleurs souligner le travail remarquable que mènent sur ce thème les équipes de la D.D.E.E.E.S.

A ce jour, les services de la D.D.E.E.E.S. ont enregistré 65 demandes de subvention, dont 5 % ont déjà été versées au mois de février dernier, 27 % seront proposées en Conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris du mois de septembre prochain, soit 23 dossiers, et 45 % des dossiers de demande de subvention demeurent encore incomplets à ce jour, soit quasiment une demande sur deux.

Concernant plus particulièrement le 17^e arrondissement et les quatre demandes de subvention enregistrées par la D.D.E.E.E.S., il y en a trois qui sont complètes et qui devraient être proposées au Conseil d'arrondissement et donc au Conseil de Paris du mois de septembre et une qui reste incomplète.

Je vous informe que les 23 dossiers transmis complets et arbitrés seront mandatés dans les trois mois, j'appelle donc à voter favorablement à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 166).

Vœu déposé par les Groupes UMP et UDI - MODEM relatif à l'occupation temporaire du domaine public dans le 16^e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 139 dans le fascicule, déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM, relatif à l'occupation temporaire du domaine public dans le 16^e arrondissement.

C'est Mme BOILLLOT qui le présente en une minute.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le mois dernier, nous avons découvert à la veille de son ouverture au public un chapiteau de 750 places au milieu du bois de Boulogne, pelouse de Saint-Cloud.

Il s'agit d'une bodega où l'on peut se restaurer et assister à des spectacles de cabaret le midi comme le soir.

Ce barnum a été installé sans que la mairie d'arrondissement ne soit ni consultée ni informée.

Cette absence de transparence nous interpelle et on s'interroge sur les conditions financières et contractuelles fixées entre la Ville et le bénéficiaire : quand et comment a-t-il été choisi ? Y a-t-il eu une mise en concurrence du projet ? Comment justifiez-vous cette installation au regard de la charte du bois de Boulogne ? Aviez-vous établi une étude d'impacts sur la circulation, le stationnement, la sécurité ou la pollution induits dans le bois de Boulogne ?

C'est simple, nous ignorons tout de cette opération qui est véritablement vécue comme le fait du prince.

Il est assez navrant, à l'heure où vous nous faites la promotion de la démocratie participative, que nous devions faire ce type de rappel à l'ordre au Conseil de Paris pour obtenir des réponses.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOILLOT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Conseillère, vous saisissez le Conseil de Paris pour obtenir des explications quant à l'occupation d'un chapiteau dans le bois de Boulogne, effectivement, dont d'objet est d'assurer des spectacles de cirque et de cabaret avec un espace de restauration pour une exploitation allant jusqu'au 14 septembre prochain.

En premier lieu, je tiens à vous présenter toutes mes excuses pour ce défaut d'information et de fonctionnement sur ce dossier.

Ce dysfonctionnement s'explique par le fait que le dossier a été traité en mars/avril dernier, période électorale et de changement des équipes municipales. Un courrier en date du 3 juillet dernier de la part du directeur de la D.D.E.E.E.S. a été adressé au maire de l'arrondissement, que vous allez donc recevoir, adresse également ses excuses et a transmis des éléments de présentation du dossier, dont la convention d'occupation du domaine public a été attribuée à la société qui s'appelle Le Jardin Extraordinaire.

Concernant les conditions contractuelles et financières, elles correspondent, ce qui est classique, à l'arrêté de la D.E.V.E. relatif aux occupations temporaires dans les espaces verts et plus particulièrement à son article 3 définissant les conditions financières qui sont de 8 % hors taxes du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, concernant votre demande d'étude préalable, le directeur de la D.D.E.E.E.S. transmet aussi dans son courrier, en plus de la convention d'occupation du domaine public, l'annexe précisant les règles techniques environnementales et de propreté garantissant les prescriptions demandées par la D.E.V.E.

Ces prescriptions sont un préalable à toute implantation dans un espace vert parisien et je tiens également ce document à votre disposition.

Au vu de ces éléments de réponse que je viens de vous apporter, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu et vous renouvelle encore une fois mes excuses.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame BOILLOT, ayant reçu toutes ces informations, retirez-vous votre vœu ?

Mme Julie BOILLOT. - Non, nous avons bien eu la lettre du directeur en question, mais il reste encore la question du respect de la charte du bois de Boulogne pour l'installation de ce chapiteau.

Vous nous dites qu'il y a des activités de cirque. Or, il s'agit d'un restaurant qui fait cabaret et on est très loin des spectacles de cirque pour lesquels la pelouse de Saint-Cloud est dédiée, donc nous maintenons ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BOILLOT.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 139 avec un avis défavorable de l'Exécutif et une explication de vote de M. LAURET.

M. Thomas LAURET. - Dans la mesure où des excuses ont été formulées d'une part, où c'est, d'autre part, un endroit où les cirques ont la possibilité de s'installer, où enfin cette attractivité ne crée aucune nuisance dans le 16e arrondissement et, au contraire, crée un peu d'animation dans un espace qui ne gêne personne, je ne vois pas pourquoi le vœu n'est pas retiré.

On s'opposera donc au vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture dominicale et nocturne des magasins.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 140 dans le fascicule, relatif à l'ouverture dominicale et nocturne des magasins.

C'est Mme Danielle SIMONNET qui a la parole pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons voté la mise en place d'une M.I.E. sur le travail dominical et nocturne. À l'époque, j'avais présenté un vœu. On m'avait demandé de le retirer en disant : "On met en place cette mission d'information, mais pas de souci nous sommes opposés à l'extension du travail dominical". Souvenez-vous des échanges que nous avons eus.

Or, l'ambiguïté est de plus en plus forte, est-ce que cette M.I.E. est vraiment faite pour bien se défendre contre l'extension du travail dominical et voir comment la Ville va y résister ? À ce moment-là, il y a beaucoup de travaux intéressants à mener pour voir comment l'on se donne les moyens pour que la déréglementation dans le commerce, que souhaitent notamment une partie du MEDEF et des patrons des grandes enseignes, n'ait pas lieu, comment on lutte contre. Ou bien, au vu des dernières déclarations de Laurent FABIUS et de sa volonté de récidiviste en la matière, de vouloir absolument étendre les zones touristiques et d'étendre le travail dominical et nocturne, notamment dans les gares. Est-ce que notre M.I.E. va servir à préparer le terrain d'atterrissage pour la future loi qui ira dans ce sens ?

J'aimerais que notre collectif, notre Assemblée, notre Conseil de Paris, tranche cette question, que les travaux de la M.I.E. puissent commencer sereinement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - La question du repos dominical est une question millénaire qui commença le 3 juillet 321, lorsque Constantin, premier empereur romain à s'être converti au christianisme, instituée religion d'État, fait du dimanche un jour de repos légal. Plus tard, en 1598, l'Édit de Nantes, dans les cadres, réaffirme ce principe.

C'était une façon de caricaturer -je ne vais pas y aller- mais on y a droit à chaque conseil. À chaque conseil, on ne va pas reparler du travail dominical. Ce qui s'est passé, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire. On vous a réaffirmé l'attachement de la Municipalité au respect de la loi. Je vous rappelle qu'il y a une Mission d'information et d'évaluation qui a été constituée. Il faut la laisser mener les auditions qui sont nécessaires. Le président de la MIE, M. GAUDILLÈRE, vous a d'ailleurs conviée à être auditionnée vous-même.

Nous ne pouvons pas présager les conclusions de cette M.I.E. Je vous donne donc rendez-vous le 16 décembre prochain, au plus tard, pour la publication de son rapport.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu, sans quoi j'appellerai à voter défavorablement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Est-il retiré, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Qu'on me demande de le retirer m'inquiète forcément. Ce sont les objectifs politiques de la M.I.E. qu'il faut préciser. Si l'on n'est pas capable d'assumer de voter un vœu comme celui-ci, Madame l'adjointe, cela veut dire que les engagements de la Ville sont inquiétants et que les syndicalistes qui se sont mobilisés dernièrement ont raison de craindre un enfumage.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n'est donc pas retiré.

Il y a une explication de vote de Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci.

Nous partageons ce que vient de dire Mme SIMONNET dans le fond, mais on rappelle que, pour nous, il est important de valoriser qu'il existe des jours où les activités commerciales s'arrêtent, d'affirmer qu'il existe de nombreuses autres voies d'émancipation en dehors des pratiques consuméristes. Cependant, nous avons décidé, lors de notre dernier conseil, de créer une M.I.E. spécifique sur ce sujet. J'y siége et nous avons commencé ce travail-là.

Je voudrais qu'avant tout, on puisse faire au moins confiance dans tous les partenaires autour de la table et toutes les personnes que l'on auditionne pour dire que cette MIE va pouvoir prendre en compte, en tout cas, tous les

points de vue. Notre point de vue, en tant que parti communiste Front de gauche, qui n'est pas très éloigné du vôtre, Madame SIMONNET. Mais s'il vous plaît, laissez au moins la M.I.E. se faire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je remercie l'ensemble des représentants de groupe d'avoir accepté que nous bouleversions très légèrement l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux travaux à l'ESPCI.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner successivement le vœu n° 130 et le vœu n° 132.

Le vœu référencé n° 130 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, est relatif aux travaux à l'ESPCI.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour une minute maximum.

Mme Florence BERTHOUT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Au panthéon de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la physique industrielle, à Paris en France, il y a l'ESPCI qui est dans le 5e arrondissement, qui a déjà donné sept prix Nobel et qui est membre fondateur de ParisTech, de la fondation Pierre-Gilles de GENNES, de la fondation PSL. Il y a d'innombrables laboratoires qui ont été lauréats, le Labex, etc.

Je me félicite que la Ville de Paris ait toujours accompagné l'ESPCI.

Il y a un grand projet qui coure, d'ailleurs, depuis plusieurs années, de restructuration de cette école dans le 5e arrondissement. 38.000 mètres carrés seront concernés, donc ce n'est pas une petite opération. Nous avons délibéré en conseil d'arrondissement le 2 juin pour autoriser la procédure de concours d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre. Il y a un nouveau maire et, surtout, de nouveaux administrateurs à l'ESPCI. Ce que je demande, c'est que l'on puisse nous donner une information complète, ce qui, aujourd'hui, n'est pas le cas. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu d'information avant.

Mon vœu a pour objet d'avoir des informations beaucoup plus concrètes et de bien vouloir m'associer au choix définitif qui sera fait du cabinet d'architectes.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Madame la maire du 5e arrondissement, chers collègues, j'ai pris connaissance de votre vœu.

Vous qui êtes responsable d'un grand établissement, vous devez savoir que les grands projets immobiliers, lancés par des maîtres d'ouvrage publics, obéissent à des règles strictes relatives aux marchés publics dans le cadre de la loi MOP, ou loi n° 85-704 du 12 juillet 1985.

Permettez-moi donc de faire un point tout particulier sur le jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la restructuration et de l'extension de l'école supérieure de physique et de chimie industrielle du 10 rue Vauquelin dans le 5e. Le jury est constitué de conseillers de Paris, désignés par le conseil lors de sa séance de juillet 2013, de personnalités désignées et qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du concours et d'architectes experts désignés par le président du jury, M. Jean-Louis MISSIKA.

Au titre de ces membres élus, Mme Marie-Chantal BACH, avec en suppléant M. Patrick TRÉMÈGE, avaient été désignés pour représenter au jury ESPCI le conseil d'arrondissement du 5^e. Il me paraît donc pour le moins paradoxal de parler dans votre vœu d'un manque criant d'information sur les travaux envisagés, ainsi que sur les modalités du concours.

Je vous conseille de vous tourner vers Mme BACH et M. TRÉMÈGE à ce sujet.

La composition du jury, constitué en 2013, n'a subi, comme prévu par les textes, aucune modification. Le concours a été lancé en juillet 2013. Le premier jury de sélection s'est tenu le 23 septembre 2013 et a abouti à la sélection de cinq candidats qui ont été appelés à remettre leur dossier le 2 janvier 2014.

Le jury de concours, séance d'examen des projets, s'est réuni le 25 février 2014 et, après avoir classé les projets, a jugé nécessaire d'auditionner deux candidats. Cette séance de dialogue s'est tenue le 3 mars 2014. Les travaux du jury se sont achevés lors de cette audition. En mai et juin 2014 se sont déroulées des séances de négociation avec les deux candidats sous la seule responsabilité du maître d'ouvrage, comme le prévoit la réglementation.

La décision finale reviendra à Mme la Maire de Paris lorsqu'elle disposera de l'ensemble des éléments issus de l'instruction technique, de la compétence unique du jury appuyée par les services de la Ville.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sera ensuite soumise au Conseil de Paris. La règle dans ces procédures est celle de la confidentialité absolue. Les procès-verbaux du jury, le classement des candidats, les avis formulés et le rapport de négociation ne sont pas diffusables, même à un maire d'arrondissement, tant qu'une décision n'aura pas été prise, sous peine d'invalider la procédure.

À l'issue de celle-ci, nous ferons une présentation du projet lauréat en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre concernée, aussi large que possible. Par ailleurs, le maître d'œuvre sélectionné aura pour mission de mener une concertation au niveau local pour s'assurer de la bonne insertion du projet dans son environnement urbain. Vous y serez, bien sûr, associée.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc, Madame la maire du 5e, de retirer votre vœu et je vous en remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Madame BERTHOUT, retirez-vous votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT. - Mme LEMARDELEY, quand elle participe au conseil d'administration de l'ESPCI qu'elle préside et que, devant tous les administrateurs, je lui pose le même type de question et qu'elle me dit : "Bien sûr, on va vous informer", à ce moment-là, il faudrait peut-être qu'on lui ait préparé les papiers qu'elle est en train de me lire car ce n'est pas du tout, Madame, la réponse que vous m'avez...

Si vous permettez... Non, non, ce n'est pas du tout... Non, non, non, non, si vous permettez, ce n'est pas la réponse... Si vous permettez, ce n'est pas la réponse... J'ai le droit de dire aussi ma vérité ! Ce n'est pas la réponse qui m'a été faite en Conseil d'administration.

Alors, je veux bien que dans ces rangs, on traite toujours par le mépris les questions de l'opposition. Je dis simplement que Mme LEMARDELEY m'a fait une réponse diamétralement inverse en Conseil d'administration, et j'espère, Madame la présidente de l'E.S.P.C.I., que le procès-verbal portera foi de ce que vous m'avez dit, c'est-à-dire que vous ne voyiez pas d'inconvénient à ce que l'on me donne des informations, ce qui n'est pas du tout ce que vous me dites là.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT. J'en conclus que vous ne retirez pas votre vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Madame BERTHOUT, votez quand même. Madame BERTHOUT, votez votre vœu.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la taxe de séjour pour les hôtels de trois, quatre et cinq étoiles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 132 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la taxe de séjour pour les hôtels de trois, quatre et cinq étoiles.

Je vous ai prévenus : on fait le n° 130 et le n° 132, et on revient à l'ordre du jour normal. Merci à vous.

La parole est à Mme BURKLI, pour une minute.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Ce vœu, c'est d'abord une question : quand la Maire de Paris prendra-t-elle vraiment la mesure de la dimension touristique de la Capitale ? Le tourisme, pour Paris et les Parisiens, c'est un formidable levier de croissance économique, c'est un gisement d'emploi essentiel. Je remarque que cela vous fait réagir. Or, la politique touristique de Paris est aujourd'hui en roue libre. Elle vit trop sur ses acquis, son magnifique patrimoine, et néglige l'accueil des touristes étrangers.

Alors, vous allez être contents : je vais citer François HOLLANDE. Alors que le Président de la République a fait, le mois dernier, du tourisme une grande cause nationale, avec pour ambition - je le cite, une fois n'est pas coutume - de faire du tourisme français le premier du monde, je m'interroge sur l'objectif poursuivi par la Maire de Paris, au regard des derniers signaux négatifs qu'elle a envoyés ces derniers temps, depuis sa prise de fonction, aux professionnels du tourisme.

Parmi ces signaux, l'application d'une taxe spécifique frappant les hôtels trois, quatre étoiles à Paris, l'opposition à l'ouverture des grands magasins le dimanche, alors qu'au XXI^e siècle, en 2014, une métropole mondiale comme Paris ne devrait même pas se poser la question d'ouverture dominicale.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame BURKLI.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - M. GIRARD a fait deux minutes trois. L'absence de décision pour améliorer les liaisons entre le Centre de la Capitale...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Oui, mais à ce compte-là, on ne va pas y arriver, Madame BURKLI. Je vous le demande très courtoisement, vous invitant à conclure.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - ... et l'aéroport de Paris Charles de Gaulle, autant de signaux - je conclus - qui inquiètent non seulement les Parisiens, les élus que nous sommes, jusqu'à certains membres du gouvernement de M. VALLS, comme Laurent FABIUS, qui n'a pas manqué de vous interpellier sur ces sujets depuis deux mois.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Alors, mon vœu est clair : quand allez-vous faire du tourisme une grande cause parisienne de votre mandat, en acceptant d'étendre le périmètre de zone touristique au boulevard Haussmann, en refusant l'augmentation de la taxe de séjour et en vous engageant sur un plan d'accueil ambitieux des touristes à Paris.

Merci, Madame BROSSEL, de ne pas m'avoir coupé le micro, cette fois.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Je n'ai jamais coupé le micro de qui que ce soit, Madame BURKLI, et je vous remercie d'avoir tenu votre temps de parole pour le prochain Conseil.

La parole est à M. MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Oui, Mme BURKLI connaîtrait d'avance mes arguments, si elle avait été présente aux questions d'actualité hier, puisque j'ai répondu à deux questions sur le sujet.

Et donc, je vais faire rapidement trois choses, Madame BURKLI : d'abord, vous dire que la situation que vous décrivez d'un Paris où le patrimoine ne serait pas entretenu ou la sécurité ne serait pas assurée...

C'est ce que vous venez de dire, Madame BURKLI ! Visiblement, les visiteurs étrangers, qui sont 7 % de plus cette année, ne partagent pas votre analyse, et peut-être témoignent de plus de lucidité que vous sur la situation parisienne.

Deuxième élément, Madame BURKLI : la grande cause de la mandature, c'est la lutte contre l'exclusion. On a les grandes causes qu'on veut. Nous, c'est un choix politique : ce sera la grande lutte contre l'exclusion, nonobstant les efforts que nous ferons évidemment sur le tourisme.

Enfin, de manière beaucoup plus simple, la Maire de Paris a fait une déclaration sur le sujet, que je vous rappelle : elle a dit que Paris devait rester leader mondial en matière de tourisme, que cela demandait un investissement lourd, que cet investissement demandait des moyens et que ces moyens, et notamment via la taxe de séjour, ne devaient pas peser sur les hôteliers, mais bien directement sur les touristes, et que l'augmentation devrait s'accompagner, et d'une modernisation, et d'un élargissement de l'assiette qui devra intégrer les sites de "short renting".

C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable, tout en rappelant tout ce que nous faisons déjà en matière de tourisme, et que vous semblez ignorer, Madame BURKLI.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MARTINS.

Je mets donc aux voix le vœu n° 132 avec un avis défavorable...

Une explication de vote de Mme JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Juste un petit mot au nom du groupe UDI-MODEM. Je voudrais juste revenir sur la taxe spécifique frappant les hôteliers d'Ile-de-France, si vous me le permettez. Son principe même est très dangereux, à savoir, piocher dans la poche des touristes à chaque fois que la Ville rencontre un problème de budget. Quand on a 400 millions de "gap", ça donne effectivement beaucoup d'imagination, donc je vous en conjure, ne sacrifiez vraiment pas l'attractivité de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame JÉGO.

Une explication de vote de M. Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ. - Nous voterons contre, et deux fois contre, ce vœu de Mme BURKLI, tout d'abord parce que, oui, nous avons besoin de la taxe de séjour, et quand on fait une augmentation de 1 à 5 euros pour des complexes hôteliers - et je prends l'exemple du complexe Molitor, où des gens payent presque 2.000 euros, voire 3.000 euros la chambre -, eh bien, on leur demande de payer le café. Alors, si vous voulez, je pense que la question que vous posez est un peu indécente par rapport, justement, à ce qu'a dit mon collègue au sujet des gens qui dorment à la rue aujourd'hui en France.

Deuxième chose, Madame BURKLI : on vient de débattre à plusieurs reprises d'une mission d'information sur le travail du dimanche et vous nous remettez sur la table sur ce vœu. Alors, on pourrait se passer d'un certain nombre de vœux. On avancerait un peu plus vite dans ce Conseil de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous reprenons l'ordre du jour, chers collaborateurs, normal.

2014 DDEES 1093 - Création d'un programme de bourses "Erasmus - Paris" (1.280.000 euros) - Conventions avec les établissements d'enseignement supérieur parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les inscriptions sur le projet de délibération DDEES 1069 sont tombées.

Nous passons donc directement à l'examen du projet de délibération DDEES 1093 relatif à la création d'un programme de bourses "Erasmus - Paris".

C'est M. Didier GUILLOT qui intervient pour cinq minutes maximum.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis 1987, les bourses "Erasmus" ont puissamment contribué au renforcement des échanges universitaires en Europe. Le nom de ce programme, aujourd'hui entré dans notre vocabulaire courant, est unanimement reconnu comme une réussite majeure de l'Union européenne. On peut même dire que c'est sans doute le dispositif le plus positif pour ce qui est des dispositifs européens.

Mais ce programme est bien davantage qu'un succès statistique ou de renommée, il incarne surtout une vision humaniste des échanges qui répond pleinement à l'ambition que nous portons pour l'attractivité internationale de Paris, car cette attractivité, nous ne la construisons pas uniquement en faisant de Paris une cité toujours plus accueillante pour les étudiants et les chercheurs étrangers, qualité d'ailleurs reconnue et déterminante dans le classement de Paris en tête des meilleures villes étudiantes du monde.

Certains dispositifs, d'ailleurs, sont soumis au vote de ce Conseil de Paris. Je pense au service d'accueil des étudiants étrangers, mais c'est un autre projet de délibération.

Le rayonnement de notre ville est aussi basé sur le mouvement de ses habitants, et notamment de ses étudiants lorsqu'ils décident de s'ouvrir à d'autres horizons pendant un semestre ou une année. Permettre aux étudiants parisiens d'expérimenter les échanges avec d'autres villes universitaires, c'est contribuer à tisser les liens de demain avec les grandes métropoles d'Europe et du monde.

Encourager la découverte d'autres méthodes d'enseignement, d'autres modes de vie, d'autres points de vue est une nécessité vitale pour le dynamisme de Paris, car c'est bien en s'enrichissant au contact d'autres cultures que se construit notre capacité à inventer, à innover et à créer.

Mais cette ambition a un coût pour les étudiants : se loger, voyager reste trop souvent hors de portée des jeunes aux origines sociales les plus modestes. Or, notre volonté de construire une ville universitaire mondiale n'a de sens que s'il elle s'adresse à tous.

Pour cette raison, notre Municipalité apporte, depuis de nombreuses années, un complément aux bourses "Erasmus" pour les étudiants des établissements parisiens, lorsque leurs quotients familiaux le justifient. Cette aide supplémentaire de 160 euros par mois, en plus des bourses "Erasmus", est souvent un apport incontournable pour rendre possible un projet d'échange international pas évident à construire.

Je tiens donc à saluer le renouvellement de ce dispositif essentiel en faveur de l'égalité des chances et de la créativité. Et je tiens également à saluer l'évolution de ce dispositif, qui est aujourd'hui rebaptisé "programme Erasmus Paris", et pour lequel les échanges universitaires dans le monde entier sont désormais éligibles.

Avec un budget de plus de 1,2 million consacré à ces bourses, la Ville de Paris réaffirme ainsi un choix important en plaçant l'enseignement supérieur au cœur de sa stratégie pour la construction d'une ville plus bienveillante et plus attractive.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PÉNINO, adjoint, président. - Mme LEMARDELEY pour la réponse.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chers collègues, merci, cher Didier GUILLOT, à qui je rends hommage, puisqu'il a occupé cette fonction d'adjoint à la vie étudiante avant moi, et a œuvré dans un sens tout à fait positif en faveur de la mobilité des étudiants, et pas seulement. On aura d'autres occasions d'en parler.

Comme vous l'avez dit, Didier GUILLOT, construire une ville ouverte sur le monde, c'est savoir recevoir, mais c'est aussi savoir partir à la rencontre des autres, à commencer par nos voisins européens, mais pas seulement.

Si les voyages forment la jeunesse, comme on dit, la mobilité a un coût auquel il est parfois difficile - et vous l'avez très bien dit -, pour les étudiants, de faire face, quand ils ont la possibilité théorique d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger.

C'est pour cela, dans l'esprit de la Ville bienveillante que nous voulons construire, que nous avons, cette année, non seulement décidé de reconduire le principe et le montant alloué aux aides à la mobilité étudiante de la Ville, mais

aussi d'élargir ce dispositif. En effet, à partir de cette année, il sera également ouvert aux apprentis et aux séjours hors Europe, notamment dans le cadre du programme "Erasmus Plus".

C'était une volonté déjà présente dans le programme d'Anne HIDALGO, il s'agit maintenant de le mettre en application.

Le dispositif est donc reconduit avec une dotation globale de 1.280.000 euros, le taux mensuel de la Bourse étant fixé à 160 euros et le quotient familial à un montant maximum de 19.502 euros révisable chaque année sur la base INSEE des prix à la consommation.

Les 26 établissements conventionnés avec la Ville sont également reconduits.

Enfin, comme l'a dit Didier GUILLOT, nous vous proposons de renommer ce dispositif "Erasmus Paris". Cette nouvelle appellation sera plus cohérente au regard des évolutions que nous voulons proposer, mais permettra également de gagner en visibilité et en lisibilité auprès de nos étudiants.

Je vous incite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 1093.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEES 1093).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'emploi dans les universités.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 129 et n° 129 bis dans le fascicule, déposés par le groupe CFG et l'Exécutif, relatifs à l'emploi dans les universités.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Paris est dotée d'un nombre important d'établissements universitaires et scientifiques. Évidemment, de cela résulte une activité culturelle et économique forte.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'emploi scientifique diminue, depuis 2002, tant dans les universités que dans les organismes de recherche. D'ailleurs, la dernière réunion plénière du C.N.R.S. du 11 juin 2014 l'a lourdement signalé.

Le mois de juin a aussi été marqué par plusieurs rassemblements à Paris de la communauté scientifique qui s'inquiète de son avenir. Le gel de l'emploi scientifique a des conséquences néfastes, en termes d'avancées des connaissances et de développement économique à long terme.

Notre vœu vise donc à ce que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour que soit mis en place un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et organismes de recherche.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci, Emmanuelle BECKER.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Emmanuelle BECKER, nous partageons avec vous de nombreuses convictions, parmi lesquelles l'importance du développement

de la recherche et de l'enseignement supérieur dans notre société, et le développement de l'emploi pour les jeunes scientifiques en France, d'une manière générale, et à Paris en particulier.

Ces éléments sont fondamentaux, tant pour notre attractivité économique et culturelle, que pour le développement d'une société et d'une vie moderne et innovante, tant intellectuellement que socialement.

Ces enjeux revêtent également une importance particulière pour notre ville, alors que Paris se classe à la première place des grandes villes du monde pour son capital intellectuel et son innovation, selon une étude récente du cabinet "PWC" publiée récemment. Une place que nous souhaitons évidemment conserver.

C'est pourquoi, au regard du vœu adopté par le Conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement, et de nos discussions à ce sujet, je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif, qui propose que la Ville appuie la demande de création d'emplois statutaires dans les universités et organismes de recherche, en particulier à Paris, dans le but que la politique d'emploi scientifique à Paris continue d'être à la hauteur des défis d'une métropole internationale du XXI^e siècle.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Maintenez-vous le vœu ? Il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 161).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la présentation du projet Paris 2030.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 131 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à la présentation du projet "Paris 2030".

La parole est à Maud GATEL, pour une minute maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2004, sous l'impulsion du Conseil scientifique de la Ville de Paris a été mis en place le programme "Paris 2030". Ce programme ambitieux octroie des bourses à des chercheurs appelés à développer une vision prospective de la ville de demain.

L'objectif affiché de ce programme est d'aider à la prise de décision politique, grâce à l'élaboration d'outils stratégiques et d'indicateurs innovants.

Dès lors, il est particulièrement dommage que notre Assemblée ne puisse bénéficier d'une présentation systématique des projets sélectionnés, dont la recherche est financée par la Ville.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDI-MODEM demande par ce vœu que les projets retenus dans le cadre du programme "Paris 2030" fassent l'objet d'une transmission annuelle à notre Assemblée et que soit étudiée la possibilité de les diffuser plus largement aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je remercie le groupe UDI-MODEM pour ce vœu qui a l'avantage d'attirer l'attention sur un programme de recherche soutenu par la Ville de Paris, "Paris 2030", comme vous l'avez dit.

Ce programme a fait l'objet en novembre 2013 d'une évaluation du Conseil scientifique de la Ville de Paris, au même titre que l'ensemble des autres programmes de financement de la recherche. Je vous encourage à le lire, il est disponible sur le site de paris.fr.

En ce qui concerne ce programme particulier, "Paris 2030", le rapport souligne que l'impératif de visibilité a été pris en compte dès sa conception, afin de s'assurer que les résultats des programmes de recherche contribuent de manière utile à la réflexion sur la manière dont nous menons les politiques publiques municipales.

Les conventions passées avec les organismes de tutelle des équipes sélectionnées prévoient toujours des temps de restitution et d'échange. Pour mémoire, un colloque "Paris 2030" avait rassemblé 800 personnes à l'Hôtel de Ville en 2011 et les lauréats de "Paris 2030" ont toujours été conviés à la manifestation "Paris de la recherche", leur donnant l'occasion d'avoir un échange avec le Conseil scientifique et d'autres personnes qui viennent à cette manifestation.

De plus, il est à noter que la liste de l'ensemble des lauréats de chaque année est publiée sur paris.fr.

En revanche, malgré tout cela, j'entends bien votre remarque qui est une sorte de critique en creux et je suis assez d'accord avec cette critique. Lors d'une prochaine délibération du Conseil de Paris, il est tout à fait possible d'annexer l'ensemble des projets lauréats au projet de délibération, au Conseil de Paris de novembre par exemple, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant, puisque seuls les titres des projets et les laboratoires étaient cités.

Il semble par contre impossible de faire une présentation orale de sept à dix projets de recherche sur des thématiques totalement différentes, sauf à auditionner les chercheurs eux-mêmes.

A noter qu'il s'agit de projets de recherche et que le plus intéressant serait plutôt d'auditionner les porteurs de projets, une fois qu'ils ont terminé.

Par ailleurs, sur la diffusion et sur l'ouvrage collectif, des réflexions avaient déjà été menées et avaient abouti à l'idée que des fascicules thématiques seraient plus intéressants qu'un ouvrage collectif, au vu des sujets de recherche très différents.

Je vous donne juste deux exemples : "Dynamiques des réseaux multinationaux dans les clusters parisiens des biotechnologies" ou bien "Trente ans en 2030 : quelle place pour les enfants dans la ville de demain. Perspectives comparées".

Bien évidemment, en ce qui concerne le sujet plus général du lien entre l'administration de la Ville et de la recherche, des améliorations peuvent toujours être apportées et le seront, mais en l'espèce, il me semble que les points que vous soulevez dans votre vœu ont d'ores et déjà été pris en compte.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que ce vœu est sans objet et je vous propose de le retirer.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci. Madame GATEL, retirez-vous votre vœu ?

Mme Maud GATEL. - Non, je ne le retire pas, parce que je crois que nous partageons avec Mme LEMARDELEY à peu près le même souci de voir ces projets diffusés et communiqués au plus grand monde, donc je pense qu'il est de bon ton de le maintenir.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation de l'Exposition universelle en France en 2025.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 133 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à l'organisation de l'Exposition universelle en France, peut-être même à Paris, en 2025.

La parole est à Ann-Katrin JÉGO, pour une minute maximum.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet d'organisation d'une Exposition universelle en 2025 a reçu un accueil très favorable à la Région Ile-de-France, puisque celle-ci a voté son soutien officiel à une très large majorité.

Lors de son audition par la mission parlementaire, menée par Jean-Christophe FROMANTIN et Bruno LEROUX, Jean-Louis MISSIKA lui-même, je vous cite, a qualifié ce projet "d'excellent", sachant que Expo France 2025, qui est à l'origine de cette initiative, s'engage à ce qu'elle soit autofinancée, notamment par un club d'entreprises qui compte déjà de nombreux partenaires et qui s'étoffe chaque jour.

Ou encore par un montage très original, qui propose de s'appuyer sur l'existant plutôt que de se lancer dans des constructions coûteuses et imaginant que certains de nos bâtiments emblématiques, comme nos grands musées, puissent être dédiés à un pays. Le Grand Palais pourrait, par exemple, être aux couleurs de la Chine, le temps de l'exposition.

Enfin, ce projet est une occasion unique de sécuriser le financement du Grand Paris Express, qui compte s'articuler autour de nouvelles gares.

Avec Edith GALLOIS et l'ensemble des élus du groupe UDI-MODEM, nous demandons que le Conseil de Paris apporte son soutien à la candidature d'Expo France 2025 pour l'organisation de l'exposition universelle.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre, le spécialiste des J.O. et des Expositions universelles.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame JÉGO, je ne peux pas m'empêcher de citer Albert Einstein car c'est la troisième fois que le groupe UDI-MODEM pose un vœu sur l'Exposition universelle, j'ai envie de citer Albert Einstein qui disait que : "La véritable folie, c'est de faire toujours la même chose en espérant un résultat différent".

Donc, Madame JÉGO, je ne dédirai pas mon collègue Jean-Louis MISSIKA qui est aussi excellent que le projet d'Exposition universelle lui-même, et effectivement ce projet retient notre attention. Nous regardons avec beaucoup de bienveillance, beaucoup d'ambition, notamment dans son modèle de financement, dans sa capacité à symboliser l'avènement et l'émergence de la métropole et dans sa capacité à être un moteur de ce que ce nous voulons être la métropole et ville monde intelligente, durable, qui nous permettrait de repenser les mobilités, mais aussi la sobriété des grands événements.

Mais, comme vous Madame JÉGO, je sais que nous partageons en tant que, tous, membres d'une grande famille démocrate, celle du respect du travail parlementaire et les parlementaires que vous avez cités, MM. FROMANTIN et LE ROUX, n'ont pas encore rendu leur rapport.

Je vous propose que nous remettions ce vœu au rendu de leur rapport, mais, au vu de ce que j'ai dit et au vu de ce qu'il y aura probablement dans leur rapport, j'imagine que nous pourrions cette fois-ci représenter ce vœu, vous-même, et espérer cette fois-ci un résultat différent.

Je vous propose de le retirer et de nous donner rendez-vous dès que le rapport parlementaire de la mission Fromantin-Le Roux sera rendu.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Madame JÉGO, retirez-vous ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - J'entends bien vos réserves. Je le retire pour vous laisser le temps de mieux en mesurer les enjeux, avec plaisir.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Alors, là !

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'implantation d'un incubateur sur la ZAC Clichy-Batignolles (17e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Donc, le vœu n° 133 étant retiré, nous passons directement à l'examen des vœux référencés n^{os} 134 et 134 bis dans le fascicule, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, relatifs à l'implantation d'un incubateur sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles".

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour une minute maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous proposons, avec la majorité du 17e arrondissement, que la Ville intègre dans ses priorités d'aménagement l'implantation d'un incubateur et engage une étude de faisabilité sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles" qui comportera 140.000 mètres carrés de bureaux.

Ce vœu fait écho aux trois vœux précédents émanant de notre majorité municipale, rejetés en leur temps par le Conseil de Paris et, je le regrette, par les élus socialistes du 17e.

Je rappelle que le 17e a connu plus de 10.000 créations d'entreprises nouvelles en cinq ans et compte parmi les arrondissements leaders en nombre de nouvelles créations d'entreprise à Paris.

Avec un tissu économique dense et dynamique, comme en témoigne la présence de plusieurs grandes entreprises comme Facebook, Yahoo, Dailymotion ou encore l'Ecole du 42, notre demande entend répondre à une attente forte des jeunes entrepreneurs parisiens qui ne bénéficient d'aucune structure dans les 7e, 8e, 16e et donc 17e arrondissement, créant ainsi un déséquilibre entre l'Est et l'Ouest parisien.

Voilà le sens de notre vœu que d'implanter un incubateur sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles".

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre sur les déséquilibres Est-Ouest.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, un mot sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles" qui est effectivement située dans le 17e arrondissement et qui prend part à notre projet d'Arc de l'Innovation consistant à faire émerger, dans les territoires proches du périphérique et au-delà du périphérique, des projets mixtes alliant logements, équipements et espaces de travail et aussi bureaux, incubateurs, lieux de "co-working", instituts de recherche, grandes et petites entreprises.

Comme nous l'avions annoncé lors de notre campagne municipale portée par Annick LEPETIT dans le 17e arrondissement, nous poursuivons les grands projets d'urbanisme, notamment la concrétisation du nouvel axe Nord/Sud traversant l'éco quartier Clichy Batignolles pour relier le boulevard Berthier à Pont Cardinet.

De la même façon, nous sommes mobilisés pour accompagner les jeunes entrepreneurs et soutenir l'innovation dans ce quartier.

Donc, à propos de cette question qui nous est posée aujourd'hui à travers le vœu porté par Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS et vous-même, Monsieur BOULARD, d'implanter un incubateur dans cette zone : nous menons depuis des années une politique en matière d'innovation et d'encouragement à l'implantation d'incubateurs sur le territoire parisien dans sa globalité et nous avons conscience de la dynamique entrepreneuriale qui existe dans le 17e arrondissement, plus particulièrement celle liée à l'innovation et aux nouvelles technologies.

Nous avons conscience des besoins de surface de travail spécifiques liées aux incubateurs et il se trouve que les projets architecturaux dans la Z.A.C. "Clichy Batignolles", notamment dans la conception des programmes de bureaux, peut s'adapter aux nouvelles formes de travail et à la création d'entreprises.

Dans la stratégie de développement de la Z.A.C. "Clichy Batignolles", une place importante est donnée aux logements, aux commerces et aux activités tertiaires et l'attribution des lots sur cette zone est en voie de finalisation.

Ce que je voudrais vous dire et ce que je vais vous proposer, c'est un vœu de l'Exécutif en remplacement de votre vœu, si vous en êtes d'accord.

Je voudrais vous dire qu'un incubateur ne se décide pas par décret, il faut trouver un site, il faut trouver des acteurs intéressés par le projet.

Je vous propose donc un vœu de l'Exécutif qui approuve le principe d'implantation d'un incubateur dans le 17^e arrondissement, qui propose un examen préalable des potentialités d'espaces disponibles sur un périmètre élargi, incluant la Z.A.C. "Clichy Batignolles", mais on peut imaginer que cet incubateur puisse s'installer dans un autre quartier du 17^e arrondissement, ce sera à nous de voir, par un travail commun, si c'est possible sur la Z.A.C. ou si jamais on doit le mettre ailleurs.

Il faut également une politique d'identification des acteurs et des partenaires pour favoriser l'émergence de cet incubateur dans le 17^e arrondissement, la Direction du Développement Economique de la Ville de Paris étant chargée de ce travail d'investigation.

Ce que je vous propose, c'est de retirer votre vœu et de voter le vœu de l'Exécutif qui va dans le sens de votre demande, mais qui modifie légèrement les termes de cette demande.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Monsieur BOULARD, acceptez-vous ?

M. Geoffroy BOULARD. - Monsieur le Maire, nous sommes évidemment favorables au vœu de l'Exécutif, nous retirons donc notre vœu, même si nous aurions préféré que, dès 2009, vous accédiez à notre première demande d'étude.

Je sais bien qu'un incubateur ne se décrète pas.

Vous nous proposez une étude de potentialité sur les espaces disponibles, nous en prenons acte et nous serons vigilants sur la méthode employée pour que ce vœu ne reste pas lettre morte.

Sur le sujet...

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Je m'en voudrais d'interrompre de si jolies noces, mais, brièvement : oui, nous retirons ou non, nous maintenons.

M. Geoffroy BOULARD. - Sur la politique d'identification, elle appellera à mon sens - et moi je vous le propose dès la rentrée - la réunion d'un Comité de pilotage en lien avec la mairie d'arrondissement et, évidemment, les acteurs institutionnels et économiques du 17^e arrondissement.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu...

Une explication de vote du groupe UDI-MODEM ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Le groupe UDI-MODEM soutient le vœu du groupe UMP et souscrit donc bien sûr maintenant au vœu de l'Exécutif.

Un incubateur d'entreprises, comme tout le monde le sait, est une structure d'accompagnement de création d'entreprises, d'hébergement, conseils et financement.

L'incubateur est donc là dès les premières étapes de la vie de l'entreprise.

Comme le précise le vœu, le 17^e arrondissement, plus de 172.000 habitants, un rajeunissement de sa population et surtout un nombre croissant d'entreprises et, pourtant, un seul et unique incubateur dans le Sud de l'arrondissement.

Depuis 10 ans, les dispositifs de soutien aux jeunes pousses n'ont cessé de croître à Paris, mais davantage dans l'Est parisien. D'ailleurs, Paris accueillera très bientôt, dès 2016, le plus grand incubateur du monde qui siègera au sein de la nouvelle halle Freyssinet dans le 13^e arrondissement.

Je n'irai pas jusqu'à dire que nous sommes jaloux, quoique...

Mais, plus sérieusement, nous sommes jaloux, mais nous avons quand même l'école 42, boulevard Bessières...

C'est une jalousie positive.

Nous avons l'école 42, boulevard Bessières, un vivier de créateurs, de "start-ups" et, à l'aube de la métropole du Grand Paris, les opportunités de travail, de développement ne manquent pas avec les potentiels que représentent

les villes de Neuilly, Levallois, Asnières, Saint-Ouen, Saint-Denis, Puteaux, La Défense et j'en oublie sur cet Ouest parisien.

Enfin, de cet ensemble de bureaux que vous évoquez sur l'ensemble Cardinet, tous les ingrédients pour un terrain exceptionnel ; bref, merci pour ce projet d'incubateur dans le 17^e arrondissement.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix avec des avis favorables...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est un vœu de l'Exécutif.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Explication de vote de Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Je serai rapide, je sais que l'on est vers la fin, mais je voulais rappeler quand même, même si nous sommes favorables effectivement au vœu de l'Exécutif, je voulais rappeler comme mon collègue Jean-Noël AQUA l'avait évoqué lors de la précédente séance du Conseil de Paris, que nous, élus groupe Communiste - Front de Gauche, nous souhaitons que les subventions aux entreprises et aux incubateurs intègrent l'idée de conditionnalité des aides. Des critères, en termes de nombre et de qualité des emplois, pourraient être fixés, aussi bien que d'autres attachés à des objectifs de création de plus-value sociale ou environnementale des activités économiques.

En résumé, il est important de donner une portée politique à ces aides aux entreprises et, en cette période de disette budgétaire, cela nous paraît fondamental.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 162).

2014 DVD 1064 - Développement d'une activité de location de vélos pour enfants dénommée P'TIT VELIB' sur les espaces publics viaires ou dans les espaces verts à Paris. Convention d'occupation du domaine public.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au financement des "P'tit Vélib".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous entamons l'étude de la 3^e, et dernière, Commission de notre Conseil, ce qui ne veut pas dire que nous sommes à la fin, puisqu'il y a toute la 3^e Commission à étudier !

Nous examinons donc le projet de délibération DVD 1064 relatif au développement d'une activité de location de vélos pour enfants, dit "P'tit Vélib", sur lequel les vœux référencés n° 141 et n° 141 ont été déposés.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous rassure, c'est ma dernière intervention ! Oui, oui, applaudissez, applaudissez !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Soulagement général !

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, nous avons appris par la presse, il y a quelques semaines, que la Mairie de Paris souhaitait décliner le dispositif des Vélib' en petits vélos mis à la disposition des enfants.

Sur le papier, c'est très bien, je n'ai évidemment rien contre le fait de permettre aux plus jeunes de s'initier à la pratique du vélo, bien au contraire, et y compris, et surtout d'ailleurs, quand les parents ne sont pas en mesure, pour des raisons de coût ou de place d'en posséder un. Je n'ai rien non plus à redire sur le fait qu'on organise la gestion,

bien au contraire, de ce dispositif avec des projets associatifs et de l'économie sociale et solidaire qui s'attache à promouvoir la pratique du vélo auprès des jeunes Parisiennes et Parisiens, comme le propose ce projet de délibération. Il y a beaucoup d'associations sur Paris qui développent ainsi les ateliers de récupération-réparation-remise en partage des vélos et d'encouragement à la pratique du vélo. On a vraiment des ressources de partenaires en démarche d'éducation populaire pour porter ce genre de chose.

C'est très bien mais, franchement, apprendre par la presse que les matériels, le projet est financé non seulement par le partenariat avec JC DECAUX, une fois de plus, que j'avais déjà dénoncé dans le cas des Vélib' pour adultes pour lequel je défends toujours la remunicipalisation, et qui est une manière coûteuse pour la collectivité de déléguer au privé ce qui devrait relever d'un service public, mais en plus, dans le cas de "P'tit Vélib", s'ajoute un autre partenaire, dénommé "Fruit Shoot", une marque de boissons pour enfants.

Vous allez me dire : "Oui, mais ce sont des boissons aux fruits !"

Bon ! Mais quand bien même ce seraient des boissons aux fruits, et même aux fruits bio, c'est donc une marque !

C'est donc une marque !

Donc, on commence. Et, en plus, on commence, dès les tout-petits, à bien les matraquer de marque !

Donc, on peut se faire ici plein de vœux contre l'emprise de la publicité dans la ville et pour réduire et faire respecter le R.L.P. et, lorsqu'on développe un système "P'tit Vélib", alors on favorise cela.

Et puis, surtout, je voudrais ajouter un autre aspect du problème qui me chagrine.

C'est que, évidemment, le dispositif n'est pas du tout gratuit. Donc, on va développer un dispositif "P'tit Vélib" payant...

J'essaie de me retrouver dans les coûts, mais cela va revenir et puis, d'autres collègues préciseront les coûts. Ce n'est pas grave, mais bon !

Franchement, on a déjà un sponsoring inacceptable, surtout quand il ne fait l'objet d'aucun vote dans ce Conseil et que les conseillers l'apprennent par la presse. C'est finalement dans un deuxième temps qu'on fait voter le projet de délibération où l'on apprend que ce sera géré par les associations et les structures d'économie sociale et solidaire.

Qu'on nous fasse d'abord voter le montage du projet dans toute sa transparence, quels sont les accords avec JC DECAUX, quels sont les accords avec la marque de jus de fruits, pourquoi est-ce que le prix à la demi-heure ou à l'heure pour les petits est déjà fixé, sans qu'on soit au courant. Et moi, je vous dis : les parcs et jardins, c'est encore le seul endroit d'espaces où vous pouvez organiser en extérieur des activités gratuites avec vos enfants, où vous ne pouvez pas être soumis au matraquage de devoir dépenser de l'argent.

Vous savez comme moi que bon nombre de familles, qui n'ont pas les moyens, quand elles vont dans le parc des Buttes-Chaumont et qu'il y a, évidemment, les balançoires à près de 2 euros le tour, ce n'est pas facile !

Ce n'est pas facile de dire "non" à ses enfants !

Donc, on va mettre encore un dispositif, soi-disant pour favoriser le vélo, mais qui va être contre l'esprit même de ce que devrait être un partage des vélos. Parce que c'est vrai qu'un vélo, quand on a des enfants, oui, tous les deux ans, il faut en changer. Quelle aberration ! Quelle société du gaspillage où, tous les deux ans, il faudrait acheter d'autres vélos ! On pourrait inventer vraiment un système - il y a des associations et structures de l'économie sociale et solidaire qui peuvent le développer et le construire - qui ferait que l'on favorise la mise en circulation de vélos.

Je vous le dis : il existe beaucoup d'autres façons de développer et d'encourager la pratique du vélo auprès des tout-petits, notamment prioritairement dans les structures scolaires, dans le périscolaire, en soutenant les associations. Si l'on veut développer un dispositif "P'tit Vélib", on commence d'abord par en délibérer ici.

S'il doit être voué aux intérêts privés et être l'objet d'un renforcement des logiques de sponsoring et, en plus, payant, je souhaite qu'on vote d'abord. Je souhaite que l'on vote sur le principe du refus de la mainmise des intérêts privés sur ce type de dispositif. Qu'on vote d'abord sur le principe de la gratuité ou non, qu'on délibère sur ce sujet. Ensuite, on verra pour le reste du dispositif, même si, bien sûr, je souscris totalement au fait que l'économie sociale et solidaire puisse le porter. Bien au contraire, cela devrait être le point de départ.

Voilà mes réactions par rapport à ce projet de délibération, qui m'a permis également de présenter le vœu rattaché qui demande que le Conseil de Paris émette le vœu que le mode de financement de "P'tit Vélib" fasse l'objet d'un projet de délibération du Conseil de Paris afin de pouvoir être repensé autrement que dans le cadre de sponsoring avec "Fruit Shoot" ou d'autres, et le partenariat JC DECAUX, et que la gratuité pour les petits Parisiens puisse être instaurée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi qu'il est dit dans l'exposé des motifs du projet de délibération, afin que les familles parisiennes, notamment celles qui ne peuvent stocker un vélo dans leur logement, puissent apprendre à leurs enfants la pratique du vélo, l'idée d'un service de location de vélos à destination des enfants, géré par des associations locales et en partenariat avec la Ville, a émergé. Dans cette optique, un appel à projets a été lancé sous la précédente mandature.

J'insiste bien sur le fait que cet appel à projets a bien été lancé avant cette mandature, pour une expérimentation en 2014.

La société JC DECAUX a proposé de fabriquer des vélos sur le modèle des grands Vélib' et de les mettre à disposition de la Ville de Paris.

La marque "Fruit Shoot" s'est montrée, pour sa part, intéressée pour participer au financement de la communication relative à l'opération.

Alors, le projet de délibération qui nous est soumis ici ne concerne pas spécifiquement ce partenariat, puisqu'il concerne la mise à disposition, pour des associations qui vont pouvoir gérer et louer les "P'tit Vélib" qui seront donc mis à disposition des jeunes Parisiens.

Donc, ce projet de délibération a pour objectif de permettre de créer cette activité dans le cadre d'une économie sociale et solidaire, puisque ce sont des associations locales qui vont gérer ce service et qui vont entretenir les vélos.

Dans ce cadre, elles ont été laissées libres de fixer les tarifs de location, ce qui va leur permettre d'équilibrer leur activité et notamment la rémunération de leur personnel. C'est vrai qu'on a des tarifs qui sont variables : il y a des tarifs pour une heure, il y a des tarifs pour une demi-journée et des tarifs à la journée. Pour ces montants, le personnel des associations, qui est un personnel spécialisé, propose non seulement un service de location mais aussi d'accompagner l'apprentissage du vélo aux enfants, donc on n'est pas uniquement dans un service de location mais également dans un accompagnement des enfants qui veulent s'initier au vélo.

Les recettes qui sont tirées vont intégralement aux associations gestionnaires

Par ailleurs, en dehors de ce cadre-là, il y aura, à l'occasion d'opérations évenementielles, une gratuité des "P'tit Vélib" qui est prévue. Ce sera notamment le cas pendant un mois, à l'occasion de Paris Plage, sur les berges de la Seine. Ce sera également le cas lors du week-end "Bougez malin" qui se déroulera place de la République au mois de septembre.

Comme vous le savez, le service a été inauguré le 18 juin dans des lieux qui ne nécessitent pas de convention d'occupation du domaine public. Cela a été le cas sur les berges de la Seine en rive gauche, puisqu'un contrat existe déjà avec l'organisateur de manifestations. Le système est aussi déployé dans le bois de Boulogne et dans le bois de Vincennes puisqu'on a des gérants de location de vélos qui exercent déjà leur activité.

Ce projet de délibération va permettre d'étendre le service à de nouveaux secteurs en autorisant la conclusion de ces conventions d'occupation du domaine public avec des associations et en fixant le montant de la redevance annuelle qui sera demandée par la Ville de Paris, qui est d'un montant très modeste, de 100 euros pour une année.

Alors, j'en viens à votre vœu, Madame SIMONNET, puisque vous demandez d'une part la gratuité du dispositif, alors je ne sais pas s'il s'agit d'une gratuité totale, et, d'autre part, vous demandez de suspendre le vote du projet de délibération.

Si nous adoptons votre vœu qui demande la suspension du projet de délibération, cela signifierait donc de priver les petits Parisiens du service qu'ils ont déjà adopté maintenant depuis bientôt trois semaines, y compris le service gratuit qui sera prévu cet été sur "Paris Plage" et, donc, évidemment, vous comprendrez que, dans ces conditions, l'Exécutif ne puisse donner une réponse favorable à votre vœu.

En revanche, nous proposons en substitution un vœu de l'Exécutif dans lequel nous nous engageons, une fois le bilan de l'expérimentation de l'opération actuelle effectué, à étudier les possibilités d'évolution du financement du dispositif et à envisager un service gratuit pour les Parisiens.

Dans ces conditions, Madame SIMONNET, je vous demanderai de retirer votre vœu en faveur de celui de l'Exécutif et, bien évidemment, je souhaite que notre Assemblée puisse voter favorablement ce projet de délibération pour un nouveau service qui permettra, je l'espère, à des centaines ou des milliers de petits Parisiens d'apprendre à faire du vélo à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que vous maintenez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Et vous imaginez mal.

Je retire mon vœu, j'explique en trois secondes : je suis convaincue par l'argument de M. NAJDOVSKI sur le fait que, puisque cet été c'est gratuit et que les structures d'économie sociale et solidaire vont pouvoir l'animer, si le projet de délibération, si j'emportais la majorité de cette Assemblée en remportant le projet de délibération, cela empêcherait que cela ait lieu, donc je suis d'accord.

Surtout, je saisis l'occasion qui est mise dans le vœu de l'Exécutif - et vous pouvez compter sur moi sur le fait que je vais bien suivre cette fenêtre - qui permet que l'on puisse véritablement étudier la possibilité de faire évoluer le dispositif sans qu'interviennent des partenaires privés et également pour envisager la possibilité de la gratuité.

Sur ces deux axes, je souhaite vraiment qu'on puisse y arriver et comptez sur moi, d'ici le budget primitif de décembre prochain, pour avancer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'était votre dernière de la séance, merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 141 bis de l'Exécutif...

Pardon, Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - On vous a juste demandé une explication de vote, je suis sûre que vous ne l'avez pas oublié.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je comptais le faire avant le projet de délibération, ne vous inquiétez pas.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - C'est dommage, le vœu de Danielle SIMONNET a été retiré, on avait des choses à dire sur le sujet, mais les mêmes, finalement, peuvent expliquer le vote sur le vœu n° 141 bis.

Nous voterons pour ce vœu, nous tenons à trois choses : d'abord, que le service qui a maintenant fait l'objet d'annonces et donc d'espérances soit maintenu pour cet été - et c'est une bonne nouvelle qu'il soit gratuit, je ne suis pas sûre que l'on ait assez communiqué sur la gratuité.

Je suis comme Danielle SIMONNET, je n'avais pas entendu que c'était gratuit pour cet été. Même pour cet été, je n'avais pas entendu que c'était gratuit.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est sur "Paris Plage".

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Au bois, cela reste payant.

J'en viens à mon deuxième point, je trouve que c'est très cher. Je ne suis pas forcément d'accord avec Danielle SIMONNET pour demander à ce que tout soit gratuit, mais, là, quand même, le prix est très élevé, ce n'est pas bien dimensionné, surtout quand on a plusieurs enfants.

Troisième chose, sur la question du sponsoring, nous ne sommes pas forcément contre le tout sponsoring, mais l'idée de faire sponsoriser par une boisson et une boisson très sucrée, "Fruit Shoot"...

Sur ces trois points, nous serons insistants et nous aurions pu voter même pour le vœu n° 141, mais nous voterons du coup pour le vœu n° 141 bis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine MÉES pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - En effet, il y a déjà beaucoup d'associations et de structures de l'économie sociale et solidaire qui promeuvent le vélo à Paris, les Cyclofficines et toutes les fêtes du vélo qui sont dans les différents arrondissements.

Ce dispositif nous semble permettre de renforcer déjà cette offre existante et, avec ces nouvelles dispositions, cette volonté que ce dispositif ne soit pas financé par la publicité, nous voterons évidemment ce vœu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 167).

Unanimité et unanimité dans la vigilance, si j'ai bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1064.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1064).

Abstention de l'UDI, pardon. Vous vous êtes abstenus sur le projet de délibération ? Vous avez voté le vœu, mais vous vous êtes abstenus sur le projet de délibération et l'UDI également ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord.

2014 DVD 1062 - 5 parcs de stationnement ZAC Paris Rive Gauche (13e). Contrat d'affermage avec VINCI PARK France pour l'exploitation et l'entretien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1062 concernant cinq parcs de stationnement sur la Z.A.C. Paris Rive Gauche.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Assez étonnamment, c'est à vous qui présidez la séance que je vais m'adresser, beaucoup plus qu'à l'adjoint, car ce projet de délibération pose un problème d'application du Règlement intérieur et du respect du C.G.C.T.

La loi prévoit que le Maire de Paris ne peut demander un délai inférieur de 15 jours pour qu'un projet de délibération examiné par un Conseil d'arrondissement soit examiné en Conseil de Paris.

Nous avons reçu ce projet de délibération un jour avant la réunion du Conseil d'arrondissement parmi d'autres, il y avait huit projets de délibération qui sont arrivés la veille du Conseil d'arrondissement et le Conseil d'arrondissement, à l'unanimité, a décidé que cela commençait à bien faire d'avoir un très grand nombre de projets de délibération qui arrivent et qui soient soumis obligatoirement à la procédure d'urgence.

Nous avons donc décidé à l'unanimité que ce projet de délibération ne figurerait pas à l'ordre du jour et il figure néanmoins à l'ordre du jour de notre Conseil.

Or, la loi est formelle, quand il n'y a pas d'avis du Conseil d'arrondissement, il est obligatoire de faire figurer la date de la saisine du Conseil d'arrondissement dans le projet de délibération.

Je peux vous lire, j'ai sous les yeux l'article 2511-13 du C.G.C.T., dernier alinéa.

Nous n'avons ni l'un ni l'autre. Ce projet de délibération devrait en toute logique être reporté et nous avons conscience que cela poserait des problèmes de rupture du contrat avec l'exploitant, puisque notre prochain Conseil ne permettrait pas de tenir le délai de la mise en affermage de ces parcs, mais, Monsieur PENINOU, les choses vont s'aggraver car, avec le nouveau règlement et la volonté qui a été exprimée par vous et par d'autres que les Conseils d'arrondissement puissent se réunir un peu plus tôt qu'aujourd'hui, nous allons de plus en plus être soumis à cette contrainte d'avoir des procédures d'urgence si le délai actuel est maintenu.

Il y a d'ailleurs une contradiction que je n'avais pas vue, je le reconnais, dans notre Règlement intérieur qui prévoit que les projets de délibération sont envoyés aux conseillers de Paris 12 jours avant le Conseil de Paris alors que le Maire ne peut pas demander un délai inférieur à 15 jours avant la saisine du Conseil d'arrondissement.

En toute rigueur, il faudrait donc que nos projets de délibération soient envoyés 15 jours, lorsqu'ils passent en arrondissement, avant le Conseil de Paris et non pas 12 jours, faute de quoi nous serons systématiquement avec une vraie difficulté de respect du délai.

Dernier élément : dans la quasi-totalité des Conseils d'arrondissement, il est prévu que les projets de délibération soient envoyés trois, cinq, six jours voire plus avant la date du Conseil d'arrondissement aux conseillers d'arrondissement, ce qui est normal, pour que l'on ait un peu de temps pour les examiner.

Cela veut dire que, pour que cela fonctionne, il faut que les projets de délibération soient envoyés aux conseillers d'arrondissement au minimum 17 ou 18 jours avant la date du Conseil de Paris.

Je pense que nous aurons de plus en plus de difficultés, cela a été évoqué dans notre Conseil d'arrondissement, si l'administration, ne se donne pas les moyens de respecter ce délai et, donc, de respecter les conseillers, qu'ils soient d'arrondissement ou de Paris.

Je vous demande de faire en sorte que nous ne nous retrouvions pas devant cette difficulté, faute de quoi, immanquablement, il y aura des recours pour non-respect des délais.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Je vais donc répondre. Je pense que vous ne m'avez pas bien écouté hier dans ma réponse sur le règlement intérieur. Si vous m'avez bien écouté, vous savez que j'ai cité le secrétariat général de la Ville de Paris, SGVP, qui était d'ailleurs présent à la tribune à ce moment-là, et j'ai indiqué qu'avancer les conseils d'arrondissement, comme nous le souhaitons et comme nous le demandons aux maires d'arrondissement qui ont la liberté de convoquer leur conseil quand ils le souhaitent, dans les délais légaux évidemment, cela ne pourra se faire et cela ne se fera qu'à condition que la Ville, c'est-à-dire ses directions, son Secrétariat général, soient extrêmement vigilants sur les dates d'envoi de l'ensemble des projets de délibération et que nous n'ayons pas à voter dans des Conseils d'arrondissement l'urgence sur un certain nombre de projets de délibération. Vous avez connu cela dans le 13^e arrondissement, j'ai connu cela au dernier Conseil dans le 19^e et c'est arrivé ailleurs.

C'est vrai que c'est une véritable lutte de l'administration avec elle-même, pour arriver à tenir ces délais-là. Nous ne pourrions obtenir des maires d'arrondissement et des conseillers d'arrondissement qu'ils consentent à avancer un peu leurs conseils que si nous sommes dans la capacité, en effet, de tenir ces délais.

Je tiens, par ailleurs, à indiquer que sur ce projet de délibération, on m'indique qu'elle a été envoyée à J-17 du Conseil de Paris. Bref, je veux bien vous croire. Les informations qui me sont transmises sont différentes. Je ne peux donc pas vous en dire beaucoup plus là. En tout état de cause, j'ai cru comprendre que vous ne souleviez pas le problème de ce projet de délibération en particulier, mais des délais en général. Je partage tout à fait ce que vous avez dit. Nous avons déjà entamé un travail avec le Secrétariat général de la Ville de Paris pour y parvenir. Je suis tout à fait prêt à vous en rendre compte dans le trimestre prochain pour vous dire les dispositions que nous avons prises pour y arriver.

Souhaitez-vous que, par ailleurs, Monsieur NAJDOVSKI ?

Non. D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1062.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1062).

2014 DVD 1059 - Distribution de la carte de paiement du stationnement à Paris - Marché de services - Modalités de passation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 1059 concernant la distribution de la carte de paiement du stationnement à Paris.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour 5 minutes maximum.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Le vote de ce projet de délibération est une pure formalité. Le maintien de la Paris carte nous est imposé par la jurisprudence de la Cour de cassation car elle assure un accès au paiement du stationnement à toute personne, qu'elle dispose ou non d'une carte bancaire. La question de l'opportunité de sa suppression ne se pose donc pas, bien que l'on puisse ignorer son coût pour la collectivité et un manque d'engouement certain de la part des automobilistes.

Ce manque d'engouement n'est d'ailleurs pas anecdotique car il a généré de mauvaises habitudes chez les automobilistes, mauvaises habitudes que vous utilisez aujourd'hui comme des arguments massue. Je m'explique.

Depuis 2003 et jusqu'en juillet 2013, lorsqu'un automobiliste avait l'ambition de stationner son véhicule -et c'est un vrai défi quand on sait que 37 % des places en surface ont été supprimées cette dernière décennie- il devait s'acquitter du paiement à un horodateur qui n'acceptait que la Paris Carte. Très souvent, cet automobiliste, parce qu'il est banlieusard ou automobiliste occasionnel, parfois les deux, ne possédait pas le fameux sésame. Le voilà donc à chercher le tabac le plus près -et dans certains quartiers, ce n'est pas une mince affaire- pour acheter cette carte au tarif de 15 ou 40 euros.

Lorsque l'on sait que l'heure de stationnement coûte entre 1,20 et 3,60 euros, et que le stationnement non résidentiel est limité à deux heures, on comprend la tentation de la grande majorité des automobilistes de prendre le risque d'être verbalisés. Alors, non, nous ne croyons pas que le Parisien ou le Francilien est, par nature, l'auteur de fraudes chroniques lorsqu'il se met derrière le volant. Le Parisien et le Francilien sont juste pragmatiques et nous envoient un message clair. Lorsque 88 % d'entre eux ne paient pas le paiement, c'est que quelque chose cloche.

La décennie d'exclusivité de la Paris carte n'est certainement pas étrangère à cette mauvaise habitude bien ancrée. L'arrivée du paiement par carte bancaire a d'ailleurs trouvé immédiatement son public. Depuis sa mise en œuvre en juillet 2013, ce mode de paiement est plébiscité par 60 % des utilisateurs et 2014, première année pleine du dispositif, devra être regardée avec attention. Attention apportée également à l'expérimentation du paiement par SMS qui commence à être déployée.

Donc, avec la mise en place de ces deux nouveaux dispositifs de paiement accompagnés de la verbalisation électronique qui augmente par trois le rendement des ASP, nous pouvions penser que vous attendriez de connaître leur impact avant de lancer de grands chantiers en matière de stationnement, composante pleine et entière de la politique de déplacement. Eh bien non !

De grandes annonces ont fait la Une du Parisien mercredi dernier dans lequel vous annonciez, Monsieur NAJDOVSKI, réfléchir très sérieusement au doublement des tarifs de stationnement et de P.V. Aussitôt dit, aussitôt budgété. L'augmentation des tarifs est quasiment actée lundi, toujours dans "Le Parisien" par l'adjoint aux finances, Julien BARGETON. Vous nous direz : "Trouver au minimum 65 millions d'euros des 400 millions d'euros de découvert en faisant les poches des automobilistes", doit être tentant. Car quelle autre raison justifierait ces nouvelles taxes, si ce n'est pour participer au renflouement de ce découvert. J'ai tenté de comprendre vos autres arguments, mais en vain !

L'argument : "Paris a le tarif de stationnement le plus faible d'Europe. Nous devons nous mettre à niveau" n'est sérieusement recevable sans être mis en perspective globale avec les autres capitales. Vous n'êtes pas sans savoir que le Grand Londres et le Grand Berlin ont au moins 15 ans d'avance sur nous dans le développement du réseau de transports en commun. Vous n'ignorez pas non plus que le maillage des parkings souterrains concédés est autrement plus dense toujours à Londres, Berlin ou Madrid.

Dans ces conditions, on comprend que le tarif horaire de stationnement en surface soit élevé car le déplacement en voiture est un libre choix à assumer. Mais la réalité parisienne est bien différente. Alors ne mettons pas la charrue avant les bœufs, construisons le réseau de transports en commun du Grand Paris, n'excluons pas par

principe la construction de parkings souterrains et arrêtons avec ce réflexe quasi pavlovien de sanctionner le développement du transport individuel intra-muros sans aucune vision d'ensemble.

Quant à l'argument de la dissuasion des incivilités par la sanction, devenu un véritable mantra dans vos rangs ces derniers jours, nous vous invitons sincèrement à garder cette ardeur pour punir toutes les infractions commises dans l'espace public parisien.

Et pour que la boucle soit bouclée, je vous informe que nous voterons bien ce projet de délibération sur la Paris carte.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne serai pas trop long puisqu'un certain nombre de choses ont été dites dans l'intervention de Mme BOILLOT, qui pourrait m'amener à des développements relativement longs. Je ne m'étendrai pas sur le sujet puisqu'un certain nombre de choses ont été dites, qu'on peut partager puis d'autres, évidemment, sur lesquelles nous serons en désaccord et en désaccord assumé.

Tout d'abord, pour ce qui concerne le stationnement, je dirais que nous changeons d'ère puisqu'à Paris, depuis l'an dernier maintenant, depuis 2013, il y a la possibilité de payer par la carte bancaire. Depuis le 24 juin de cette année, il est possible de payer dans les quatre premiers arrondissements de Paris, pour les visiteurs, le stationnement par téléphone mobile. Ce paiement par téléphone mobile sera d'ailleurs disponible à l'automne pour tous les automobilistes et sera même généralisé à l'ensemble du territoire parisien à l'horizon 2015, avec la possibilité aussi de payer au quart d'heure près et la possibilité aussi de payer à distance, de prolonger ou même de raccourcir la durée de son stationnement au quart d'heure près, toujours à distance. Donc voilà.

C'est dans ce cadre aussi que nous passons ce projet de délibération sur le renouvellement de la carte de paiement du stationnement à Paris qui, pour des raisons juridiques, doit malgré tout pouvoir continuer à fonctionner. Avec cette palette de modes de paiement, nous sommes aussi dans une modernisation de la question du stationnement à Paris. J'entends bien que Mme BOILLOT considère que le déplacement en voiture est un libre choix assumé. Oui, c'est un libre choix assumé, mais il se paye.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1059.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1059).

2014 DVD 1069 - Réseau public de bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques à Paris. Adoption de la grille tarifaire du service de recharge publique en voirie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 1069 relatif au réseau public de bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques à Paris.

La parole est à M. Thomas LAURET. Cinq minutes maximum.

M. Thomas LAURET. - Ce projet de délibération s'inscrit dans l'ambition de faire de Paris la première capitale des mobilités électriques. Et on a là une des réponses aux problèmes que se posaient Julie BOILLOT et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET sur l'action à mener pour lutter contre la pollution.

Après Autolib', après les 700 bornes de recharge complémentaire en cours d'installation en extension des stations Autolib' qui accueillent les voitures de particuliers, voici 60 bornes et 200 points de recharge publique supplémentaires qui accueilleront, à partir de 2015, les voitures électriques et hybrides rechargeables, les deux-roues électriques et également les véhicules de livraison.

En effet, l'enjeu est ici de répondre aussi à la demande des professionnels qui ont besoin de bornes de recharge rapide. Le plein en une heure, facturé à un euro. Et conformément à l'engagement de campagne d'Anne HIDALGO, la recharge sera gratuite la nuit entre 20 heures et 8 heures pour la recharge normale.

Nous devons de plus rapidement élargir cette offre pour inciter les Parisiens qui ne peuvent se passer de voiture, notamment parce que cela peut être leur outil de travail, à basculer vers les moteurs électriques et hybrides rechargeable.

Aussi, au-delà de cette tranche de 60 bornes, une tranche complémentaire de 250 bornes est prévue. L'équipement public en bornes associé à la lutte contre le diesel est, à mon sens, une des mesures les plus efficaces pour réussir cette transition.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'aurai pas grand-chose à ajouter à l'intervention de M. LAURET que je partage évidemment, et je le remercie d'ailleurs d'être intervenu sur ce projet de délibération. C'est un projet de délibération important qui pose un acte très concret, dans le cadre de la politique des déplacements, qui vise notamment à améliorer la qualité de l'air à Paris.

C'est donc à travers le déploiement de ce réseau public de bornes de recharge pour des véhicules hybrides et électriques que nous allons pouvoir aussi offrir une infrastructure qui va permettre aux utilisateurs, aux usagers et aux personnes qui possèdent un véhicule électrique de pouvoir recharger leur véhicule.

Il y aura, de manière assumée, la volonté de favoriser en journée une rotation importante sur les équipements, avec une tarification spécifique qui vise à inciter à une recharge rapide, avec une tarification croissante au-delà d'une heure.

Puis c'est aussi une volonté assumée de favoriser la nuit la recharge gratuite, avec la possibilité sur les bornes de recharge normale, entre 20 heures et 8 heures, de pouvoir bénéficier de cette gratuité en 2015 et en 2016.

Nous pourrons, à la fin de l'année 2016, en fonction évidemment du déploiement du réseau et du développement des véhicules électriques, faire le bilan de ce dispositif.

Je voudrais également dire que nous avons aussi des stations-service qui sont en cours d'équipement à la porte d'Aubervilliers, sur le boulevard périphérique, aussi bien dans le sens intérieur qu'extérieur. Nous installons aussi désormais dans les parcs de stationnement souterrain, quand il y a des renouvellements de délégation de service public, des bornes de recharge dans ces parcs.

Il y a aussi des problèmes de sécurité évidemment à régler et nous faisons un travail avec la Brigade des sapeurs-pompiers sur ces questions. En tout cas, il est demandé systématiquement aux candidats qui présentent des offres pour la gestion de ces parcs de stationnement de prévoir l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques avec des tarifs attractifs. On a par exemple des réductions tarifaires de 50 % qui sont proposées dans les parcs de stationnement souterrain.

Aujourd'hui, nous avons 65 parcs de stationnement qui sont équipés de bornes de recharge, avec au total 147 bornes. Nous avons bien évidemment la volonté de poursuivre le développement.

Voilà, ces 60 bornes de recharge, qui vont représenter 180 points de recharge, permettront non seulement d'alimenter des véhicules électriques à quatre roues mais aussi des deux-roues motorisés qui pourront, eux aussi, se recharger sur ces bornes.

Je dirais que c'est l'acte concret de lancement de l'électromobilité à Paris.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1069.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DVD 1069).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au déploiement Veligo.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant aux vœux rattachés de la dernière Commission. Il y en a sept. Si nous sommes tous raisonnables, nous devrions pouvoir avoir terminé avant 19 heures 30.

Le vœu référencé n° 142 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, est relatif au déploiement de Veligo.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour une minute maximum.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense que ce vœu sera beaucoup plus consensuel et que M. NAJDOVSKI soulignera plus nos communions d'esprit que nos oppositions pour le coup.

C'est tout simplement le déploiement sur Paris du Veligo. Qu'est-ce que le Veligo ? Le Veligo est un programme d'équipements sur les gares S.N.C.F. et R.A.T.P. pour inciter les usagers à utiliser leur vélo personnel. Ce sont des abris en libre accès et des consignes sécurisées collectives. Ces consignes seront payantes par un abonnement annuel qui se situera entre 10 et 30 euros.

Cela a été expérimenté en Ile-de-France. Cela l'est très peu à Paris, voire quasiment pas puisque actuellement, il y a juste une expérimentation qui est envisagée sur la gare de l'Est en 2016 et une autre, semble-t-il, à Rosa Parks, c'est ce que nous a confié l'un des fonctionnaires du S.T.I.F. lors du conseil d'administration de jeudi dernier.

L'idée, tout simplement, pour notre Conseil, c'est de demander au S.T.I.F. de déployer, sur les six gares parisiennes et sur certains pôles d'échanges, ce système de Veligo.

Merci.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Madame BOILLOT, que ne l'avez-vous dit au conseil du S.T.I.F. mercredi dernier ?

Vous étiez au conseil du S.T.I.F. ?

Et je ne vous ai pas entendue intervenir sur Veligo.

Je suis intervenu sur Veligo en disant, peu ou prou, ce que vous venez de dire dans votre vœu, c'est-à-dire que ce vœu, que vous n'avez d'ailleurs pas déposé en 3e Commission le mardi, mais que vous avez déposé en 1ère Commission le mercredi après-midi, juste après la réunion du conseil du S.T.I.F. et donc juste après mon intervention...

Le mercredi, oui !

Le vœu déposé le mercredi en 1ère Commission, le mercredi après-midi, rédigé à la va-vite entre la fin du conseil du S.T.I.F. et la réunion de la 1ère Commission, vœu qui n'a pas été déposé en 3e Commission. Et c'est un vœu-coucou, c'est-à-dire qui vient s'appuyer sur l'intervention que j'ai faite au conseil du S.T.I.F. où j'ai signalé effectivement tout le travail qui a été effectué par la majorité régionale et la Majorité parisienne pour le déploiement de ces stations Veligo dans les gares régionales et dans les gares parisiennes, avec effectivement, d'ici la fin de l'année 2015, à la création de la gare Rosa Parks sur le RER E, il y aura une consigne Veligo qui sera implantée dans la gare Rosa Parks. Il y aura également, d'ici la fin de l'année 2016, une consigne qui sera déployée à la gare de l'Est.

Et puis, j'ai exprimé, lors de ce conseil du S.T.I.F., la volonté de l'Exécutif parisien de faire en sorte que l'on puisse déployer ce dispositif Veligo dans l'ensemble des gares parisiennes.

Voilà, donc ce vœu, c'était un vœu-coucou qui a simplement pour vocation de faire parler de soi, qui n'apporte rien par rapport à ce qui a été dit en conseil du S.T.I.F.

Pour ces raisons, donc, j'émetts un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - C'est donc un avis défavorable...

Non, il n'y a pas de retour sur un vœu, à moins qu'il vous ait demandé de retirer, ce qui n'a pas été le cas.

Il n'y a pas de retour sur un vœu. S'il y a une demande du groupe, il y a une demande du groupe.

Non, non, Monsieur NAJDOVSKI, vous avez déjà dit vos arguments.

Rappel au règlement.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez demandé la parole au nom de votre groupe.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je demande la parole pour un rappel au règlement. Je vous remercie.

Je vous rappelle qu'aux termes du règlement, un conseiller de Paris qui est mis en cause à titre personnel, et M. NAJDOVSKI a mis en cause Mme BOILLOT à titre personnel, peut répondre.

Mme BOILLOT peut répondre à M. NAJDOVSKI.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - C'est une réponse à son vœu, ce n'est pas une mise en cause.

Sur la nature du vœu et les vœux-coucous, nous en avons beaucoup, des mises en cause, donc on va arrêter là, si vous le voulez bien !

Vous n'avez pas plus d'une minute pour répondre, ce n'est pas une mise en cause.

Ce n'est pas une mise en cause, c'est une réponse à son vœu, et vous le savez parfaitement, Madame KOSCIUSKO-MORIZET. Auquel cas, vous savez qu'on a des mises en cause en permanence.

Auquel cas, vous savez qu'on a des mises en cause en permanence ou des vœux-coucous ! Vous avez passé votre temps à nous parler de cela. Donc, on aurait pu le prendre aussi comme des vœux-coucous. Cela suffit !

Vous avez passé votre temps...

Donc, je vous ai donné la parole comme présidente de groupe, mais je ne lui redonne pas la parole à elle.

Interruption de séance, une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quatre minutes, est reprise à dix-neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PÉNINOU, adjoint).

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons donc la séance.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au déploiement Veligo. (Suite).

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 142... avec Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Comme vous n'acceptez pas la réponse à la mise en cause personnelle de Mme BOILLOT, elle fera une réponse écrite, mais ouverte et publiée, à M. NAJDOVSKI.

Cela dit, pour la suite, je vous redis qu'une mise en cause personnelle donne droit à réponse personnelle. C'est le cas dans tous les hémicycles et c'est le cas dans tous les règlements intérieurs.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Je suis bien d'accord. Je considérerais simplement que ce n'en était pas une.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fréquence de l'autobus 67.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 143 et n° 143 bis dans le fascicule, déposés par le groupe CFG et l'Exécutif, relatifs à la fréquence de l'autobus 67.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu vise à augmenter la fréquence de l'autobus 67 dans le 13e arrondissement. Je serai très brève.

Les transports en commun à Paris, vous le savez, constituent un enjeu essentiel pour la liberté de circulation, pour le développement durable, l'accès des Parisiens aux services qui les concernent.

Du coup, nous pensons qu'il s'agit d'une question très importante et, du coup, nous souhaitons que la Ville de Paris sollicite rapidement le S.T.I.F., ainsi que la R.A.T.P., afin d'augmenter la fréquence de cette ligne.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette demande de renforcement de la ligne 67 est légitime, compte tenu des fréquences qui sont constatées aujourd'hui sur cette ligne.

Je rappelle toutefois que des renforcements ont déjà été opérés sur la ligne 67 en 2012 et, plus récemment, en 2014, sur la ligne 57, dont une bonne partie de l'itinéraire est commun avec la ligne 67.

Cependant, nous souhaitons avoir une réflexion plus générale sur la question des lignes de bus à Paris et, au lieu de les prendre une par une, d'avoir une réflexion globale sur la question de l'offre globale de bus à Paris.

Nous savons que le S.T.I.F. mène actuellement une étude qui vise à rééquilibrer et restructurer le réseau de bus parisien et l'objectif de la Ville est que cette étude puisse aboutir à une réelle amélioration du service rendu, en passant y compris par des augmentations de moyens et pas simplement des redéploiements de ces moyens. Cela a d'ailleurs été le sens de mon intervention lors du conseil d'administration du S.T.I.F. le 2 juillet dernier, à la faveur de la présentation du point d'avancement du plan d'actions prioritaires pour le développement de l'offre bus en Ile-de-France, qui est un programme régional et qui a déjà bénéficié à plusieurs lignes de bus parisiennes.

Les renforts, nous sommes d'accord, Madame BECKER : ils doivent être poursuivis et amplifiés pour les lignes parisiennes, en ayant pour objectif à la fois de mieux desservir les quartiers périphériques de Paris, les arrondissements périphériques, en particulier ceux qui sont moins bien desservis par le métro, mais nous avons aussi une réflexion sur la desserte des bois, en particulier les week-ends.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu de l'Exécutif qui élargit la problématique à ces questions et ne se concentre pas uniquement sur la question du bus 67.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 168).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une étude sur une promenade de Bercy au port de l'Arsenal.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 144 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à une étude sur une promenade de Bercy au port de l'Arsenal.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour une minute maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Au précédent Conseil de Paris, l'Exécutif a fait une communication sur les berges qui aurait dû simplement être un bilan, mais qui s'est transformée en une feuille de route avec de nouveaux projets, ce qui n'a pas permis aux différents groupes de l'opposition d'être forces de propositions et de prendre part au débat.

Nous sommes favorables à des études pour constituer une continuité près de la Seine. Cependant, dans le 12^e arrondissement, ce qui nous inquiète, ce sont les orientations de l'étude, notamment concernant la parcelle de Bercy jusqu'au port de l'Arsenal car nous avons l'impression que les études ne se focalisent que sur les possibilités d'aménagement sur les voies de circulation.

Or, il existe aussi des possibilités grâce à l'existence d'une promenade qui mérite un aménagement, une promenade qui existe déjà de Bercy au port de l'Arsenal, d'ailleurs une possibilité d'aménagement qui avait été travaillée dans différents Conseils de quartier, celui d'Aligre et de Bercy, donc, ce que nous souhaitons, c'est que, lors de vos études, vous preniez aussi en considération cette possibilité d'aménagement sur cette promenade.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Mme MONTANDON montre enfin un intérêt sur la question des réaménagements des berges de Seine, qui est un projet emblématique que nous portons depuis la mandature précédente malgré les obstacles qui ont été mis à l'époque par l'opposition, je pense notamment aux berges en rive gauche.

Le vœu de l'Exécutif qui a été voté le mois dernier demande précisément, je cite, "que soient lancées des études pour constituer une continuité piétonne le long de la Seine visant à relier les deux bois, en concertation avec les communes riveraines".

Ce que vous dites dans votre vœu, Madame MONTANDON, c'est exactement ce que nous disions dans le vœu de l'Exécutif le mois dernier, donc nous ne voyons pas tellement l'intérêt de répéter des choses qui ont déjà été dites et sur des engagements qui ont déjà été pris par l'Exécutif à travers des vœux qui ont été exprimés, non seulement le mois dernier, mais également à d'autres occasions sur la nécessité d'avoir des continuités piétonnes et, en particulier, à la suite du travail qui avait été effectué, depuis un certain nombre d'années d'ailleurs, par les conseils de quartiers Aligre, gare de Lyon et Bercy dans le 12^e arrondissement, sur lesquels des réflexions sont déjà menées et sur lesquels la mairie du 12^e arrondissement s'est notamment impliquée, d'abord avec Michèle BLUMENTHAL et, désormais, avec Catherine BARATTI-ELBAZ.

Les projets que nous avons sur les berges, évidemment, visent à réhabiliter les mobilités douces. Je remarque simplement que, dans votre vœu, vous demandez à ce que nous ne touchions absolument pas à la question de la circulation automobile, c'est-à-dire que vous souhaiteriez visiblement que l'autoroute urbaine qui est constituée par les quais de Bercy et les quais de la Rapée reste une autoroute urbaine en plein cœur de ville.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif ne peut apporter un avis favorable à votre vœu, je vous demanderai de le retirer, sinon je serai dans l'obligation d'apporter un avis négatif.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Il y a une demande de retrait ?

Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un ralentisseur sur le boulevard de Picpus (12e).

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 145 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la création d'un ralentisseur sur le boulevard Picpus.

Madame MONTANDON, vous avez la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La ligne droite que constitue le boulevard de Picpus, du square Courteline jusqu'au boulevard de Reuilly, a tendance à faire accélérer les automobilistes. Il y a la présence d'une école et, si je dépose ce vœu en Conseil de Paris, c'est parce que les demandes précédentes n'ont pas abouti.

En effet, je demande au Maire de Paris, en coordination avec la Préfecture, de bien vouloir considérer, au niveau du 45, boulevard de Picpus, la création d'un ralentisseur, d'autant plus qu'avec l'aménagement des rythmes scolaires, les élèves sont amenés à sortir à des horaires plus larges, ce qui provoque des problèmes de sécurité routière.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Outre le fait que, si nous devrions examiner dans ce Conseil toutes les demandes de ralentisseurs de Paris, nous pourrions y passer un certain nombre d'heures, je voudrais dire à Mme MONTANDON que je trouve dommage que ce vœu n'ait pas été déposé en Conseil d'arrondissement, je pense que le Conseil d'arrondissement du 12e est tout à fait légitime pour pouvoir s'exprimer sur cette question, donc je trouve tout à fait dommage que vous n'ayez pas déposé ce vœu en Conseil d'arrondissement.

Je ne voudrais pas non plus passer outre l'avis du Conseil d'arrondissement, je ne peux pas préempter l'avis du Conseil et accepter votre vœu. Vous comprendrez que ce vœu, d'une importance locale, nécessite aussi que l'on puisse avoir un débat en Conseil d'arrondissement sur cette question et je pense que Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ici présente aurait aimé pouvoir répondre à ce vœu lors de la réunion du Conseil d'arrondissement.

Sur le fond, je vous dirai que, au niveau de l'établissement scolaire Saint-Michel-de-Picpus, la vitesse est déjà limitée à 30 kilomètres/heure, comme c'est le cas devant toutes les écoles. Il existe un marquage au sol "30" plus "Ralentir, école", un panneau qui marque la présence d'une traversée d'enfants, une traversée piétonne protégée par des feux au niveau du square Courteline.

Par ailleurs, un agent fait traverser les enfants aux heures d'entrée et de sortie de l'école au passage piétons non protégé qui est situé au droit du sentier Briens et ces dispositifs vivent à assurer la sécurité aux abords de l'école.

Nous allons pouvoir aussi réaliser des comptages de vitesse de manière à voir si un aménagement spécifique est nécessaire sur ce tronçon de voie.

Voilà les éléments de fond que je peux vous donner, en regrettant que vous n'ayez pas déposé ce vœu en Conseil d'arrondissement.

C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Pascal JULIEN, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Nous voterons contre, pour l'argument que vient de dire Christophe NAJDOVSKI, qui a repris ce que j'allais dire : si l'on amène directement au Conseil de Paris des vœux comme cela, sur un ralentisseur, chacun peut s'amuser à déposer...

Je ne me prononce pas sur le fond, c'est certainement légitime, je n'en doute pas, mais la procédure ressemblerait presque à une manœuvre d'obstruction, à la limite.

Nous voterons contre, bien sûr.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Je précise que l'administration s'est engagée - et je me suis engagé hier, en présentant le Règlement intérieur pour l'administration - à des réponses dans les délais à l'ensemble des questions écrites et que ce type de choses peut parfaitement en faire partie, pour ce qui concerne le Conseil de Paris en tout cas.

En tout état de cause, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement des véhicules de particuliers sur certaines zones de livraison la nuit.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 146 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif au stationnement des véhicules particuliers sur certaines zones de livraison la nuit.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

L'instauration conjointe par le Préfet de police et la Maire de Paris d'une mesure autorisant le stationnement des véhicules de particuliers sur certaines zones de livraison la nuit, les dimanches et les jours fériés, est un système bien perçu par le public, comme par les entreprises et les commerçants.

Cependant, cette disposition ne s'applique pas le samedi dans la journée, ce qu'ignorent beaucoup d'automobilistes qui sont ainsi verbalisés de bonne foi. Surtout, dans la plupart des quartiers parisiens, il n'est effectué aucune livraison le samedi, ce qui est réservé aux seuls quartiers commerçants et touristiques de la capitale.

Nous émettons le vœu que le Préfet de police et la Maire de Paris, en concertation avec les maires d'arrondissement, permettent dans certains quartiers sélectionnés de la capitale l'extension de l'autorisation au samedi.

Nous suggérons que les zones de livraison soient ainsi distinguées par trois types de marquage au sol compréhensibles par tous.

Par exemple, deux traits jaunes pour sanctuariser tous les jours, un trait jaune pour stationnement interdit les samedis et autorisé les dimanches et fériés, un trait jaune discontinu pour stationnement autorisé les samedis, dimanches et jours fériés.

Je vous demande d'adopter ce vœu et vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

Moi, je ne suis pas sûr d'avoir tout saisi.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 8e arrondissement, votre vœu pose un problème d'ordre opérationnel, parce qu'il compliquerait singulièrement la lisibilité du dispositif actuel.

Il faut rappeler qu'une aire de livraison est un outil à destination des usagers qui sont amenés à livrer ou retirer des marchandises. Une aire de livraison indisponible entraîne bien souvent une livraison en double file qui est pénalisante pour tout le monde.

Par ailleurs, aujourd'hui, un certain nombre de livraisons ont lieu le samedi, qui peuvent être liées à la livraison de particuliers, suite à des achats sur des sites de e-commerce ou bien encore à des achats qui sont réalisés dans le quartier et qui sont livrés à domicile. On a de plus en plus de livraisons qui se font aussi à l'échelle des quartiers. Cette pratique existe dans tous les quartiers de Paris. Il est donc nécessaire que les aires de livraison soient disponibles le samedi dans tout Paris en journée.

Il faut rappeler également que le dispositif actuel des zones de livraison partagée est encore une mesure expérimentale, qui a été autorisée en 2010, mais qui n'a toujours pas été inscrite dans le Code de la route. Donc le système, dont nous bénéficions à Paris, est unique en quelque sorte puisqu'il n'existe pas au niveau national.

La répartition entre zones sanctuarisées et zones partagées a fait l'objet d'une concertation avec des professionnels signataires de la Charte de la logistique urbaine durable et avec la Préfecture de police. Toute modification nécessiterait évidemment de reprendre la concertation avec les professionnels pour distinguer ces nouvelles zones partagées.

Ce vœu s'avérerait non seulement difficile, d'un point de vue opérationnel, mais aussi onéreux à mettre en œuvre. Une nouvelle évaluation et une nouvelle concertation seraient nécessaires pour une inscription au Code de la route de ce dispositif.

Par ailleurs, la Préfecture de police est aussi très attentive à ce dispositif, qui a aussi fait l'objet d'erreurs de verbalisation. Donc il n'est pas question de compliquer encore les choses.

Voilà les raisons pour lesquelles, aujourd'hui, nous sommes amenés à apporter un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au stationnement illégal sur les voies de bus et sur les pistes cyclables dans la Capitale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 148 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif au stationnement illégal sur les voies de bus et sur les pistes cyclables dans la Capitale.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour une minute maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous assistons à la recrudescence de l'occupation illégale par des véhicules des voies de bus et des pistes cyclables. C'est le cas au bois de Boulogne, nous en avons parlé, mais également sur des voies à proximité de certains restaurants qui semblent prendre les voies de bus et les pistes cyclables pour de vastes parkings à l'heure du déjeuner ou du dîner.

Il s'agit là d'un dévoiement du système des voies en sites propres, permettant une meilleure régularité des bus et la cohabitation en toute sécurité des différents utilisateurs de la voie publique.

Par ce vœu, nous demandons dès lors au Maire de Paris et au Préfet de police que cesse ce stationnement illégal, y compris en renforçant la verbalisation dans les lieux concernés.

Dans une démarche partenariale avec les restaurateurs, nous souhaitons également que soit étudiée la possibilité pour les voituriers d'utiliser temporairement les places de livraison.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Sur la première partie du vœu, Madame, je ne peux évidemment que vous approuver et être d'accord avec vous.

Mais permettez-moi quand même de dire que vous souhaitez que l'on puisse étudier la possibilité pour les voituriers d'utiliser temporairement, dans le cadre de leur activité, les places de livraison.

On revient exactement au même problème que précédemment, c'est-à-dire qu'une aire de livraison sert à de la livraison et ne sert pas à du stationnement pour des voituriers qui utiliseraient ces aires pour du stationnement, qui plus est gratuit, pour leurs clients qui viennent au restaurant ou chez le coiffeur ou je ne sais où.

Donc, ce serait un dévoiement total de l'usage de l'espace public. Evidemment, cette proposition, qui est pour le moins curieuse, ne peut emporter notre adhésion.

C'est la raison pour laquelle je ne peux apporter un avis favorable à votre vœu, tout en étant d'accord avec la première partie de votre vœu sur le fait qu'il est absolument intolérable qu'il y ait du stationnement sauvage, notamment sur les voies de bus et sur les pistes cyclables. On en a vu effectivement l'illustration encore très récemment dans le bois de Boulogne.

Donc le travail que nous devons mener avec la Préfecture de police est à la fois un travail de fermeté vis-à-vis des contrevenants, peut-être aussi de pédagogie vis-à-vis de ces voituriers, mais il faut considérer que l'espace public est un bien rare et cher et que nous ne pouvons pas l'utiliser n'importe comment. Nous ne pouvons pas non plus inciter à des comportements qui ne respectent pas la destination des différents emplacements sur la voie publique.

Donc, avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Y a-t-il une explication de vote de M. LEFEVRE pour le groupe UMP. Elle est indiquée sur ma feuille. Oui ? Non ?

M. Franck LEFEVRE. - Ce n'est pas sur ce vœu-là, c'est sur le prochain que je dois faire une explication de vote.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les Groupes UDI - MODEM et UMP relatif aux travaux de la ligne 6 du métro.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 149 et n° 149 bis dans le fascicule, qui seront les derniers de notre séance, déposés par les groupes UDI - MODEM, UMP et l'Exécutif, relatifs aux travaux de la ligne 6 du métro.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, les nécessaires travaux de réfection et de rénovation de la ligne 6 du métro ont débuté en avril dernier. Ces travaux sont indispensables, bien sûr, mais pas sans conséquences en matière de cadre de vie, de commerce et de mobilité. Mais je m'en tiendrai à la mobilité.

Depuis le 30 juin, la ligne 6 du métro est interrompue entre les stations Pasteur et Passy. Or, le bus de substitution mis à place par la RATP ne parcourt pas l'ensemble du trajet mais seulement la portion Trocadéro Cambronne. C'est gênant évidemment pour tous les voyageurs, et particulièrement problématique pour les personnes dont la mobilité est réduite.

En outre, les moyens alternatifs légers sont difficilement accessibles : trottoirs supprimés, portions de pistes cyclables neutralisées et stations Velib' condamnées.

Saisi par le maire du 15^e arrondissement, M. Philippe GOUJON, sur les dispositifs mis en place par la R.A.T.P., son président s'est contenté de justifier le système mis en place sans proposer des aménagements complémentaires.

Dès lors, le conseil d'arrondissement, réuni le 30 juin dernier, a émis le vœu que soient rappelées à la R.A.T.P. ses obligations à l'égard des voyageurs, des riverains et des commerçants.

Naturellement, nous nous sommes réjouis, lorsque nous avons reçu lundi soir le vœu n° 149 bis déposée par l'Exécutif. Réjouis mais un peu étonnés aussi. Étonnés d'abord parce que ce vœu n° 149 bis est une formidable illustration de ce fameux vœu "coucou" que nous avons dénoncé ce jour-même au moment du débat sur le Règlement intérieur.

Cette méthode, quelque peu puérile, vous en conviendrez, qui décidemment est chère à la majorité, et qui consiste à reprendre les propositions des autres groupes pour s'en attribuer la paternité.

Mais nous nous sommes étonnés également car le groupe de Mme la Maire de Paris, certes absente lors du dernier Conseil d'arrondissement, n'a pas souhaité voter ce vœu déposé en Conseil du 15^e arrondissement.

Claude DARGENT a, au contraire, défendu la position de la R.A.T.P. de ne pas mettre en place de bus de substitution sur l'entièreté du trajet concerné.

Alors, avant que vous ne me posiez la question...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Sur votre temps de parole, oui.

Mme Maud GATEL. - Nous ne retirons pas notre vœu car l'Exécutif a manifestement eu un problème de "copier-coller" et n'a pas pris la disposition du dernier alinéa, à moins que ce ne soit une volonté délibérée de ne pas reprendre notre proposition en faveur des modes alternatifs et notamment du Vélib'.

Dès lors, parce que nous souhaitons réaffirmer notre souhait de voir l'installation de stations Vélib' sous le métro aérien, nous maintiendrons notre vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Cela m'évitera de vous redonner la parole, donc.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Tout d'abord, il ne s'agit pas du tout de s'attribuer la paternité de quoi que ce soit, il s'agit simplement de répondre à un vœu qui est émis par un groupe politique au Conseil de Paris, donc c'est une pratique qui se fait pour tous les groupes politiques, que ce soient des groupes de la majorité ou des groupes de l'opposition.

Il y a bien, ici, un vœu de l'Exécutif en réponse au vœu déposé par les élus du groupe UDI - MODEM et les élus du groupe UMP, c'est bien dit dans le vœu 149 bis, il n'est pas question de paternité, il est simplement question

de répondre à un vœu qui est déposé et on le mentionne puisque vous avez saisi l'Exécutif d'une question qui est évidemment importante et qui concerne les travaux de la ligne 6 entre les stations Trocadéro et Montparnasse.

D'ailleurs, le vœu de l'Exécutif répond en partie au souhait que vous énoncez, donc nous partageons évidemment un certain nombre de considérants et de préoccupations que vous exprimez dans ce vœu, mais nous élargissons le champ de votre vœu qui a été étendu à l'ensemble de cas analogues de chantiers et de maintenance du métro à Paris, de manière à avoir une réponse plus globale.

Le contexte, c'est le fait que la R.A.T.P. procède depuis le 30 juin à un vaste chantier d'entretien des infrastructures de la ligne 6, entre Trocadéro et Montparnasse.

En réalité, il y a plusieurs chantiers qui sont menés en parallèle puisqu'il y a à la fois un chantier qui concerne les voies du métro, mais aussi d'autres travaux d'étanchéité, de peinture, de remise en état des verrières qui ont aussi un impact sur l'espace public sous le métro aérien ou bien sur la voirie adjacente puisque le marché Duplex est déplacé, la piste cyclable est neutralisée et ces travaux vont d'ailleurs se prolonger jusqu'en septembre, voire octobre avec des impacts sur l'espace public qui, selon les endroits, vont durer trois ou quatre mois.

L'information auprès du maire du 15e, des riverains et des commerçants du marché a été donnée par la R.A.T.P. avec trois réunions publiques qui se sont déroulées de mars à mai.

Il y a eu également des distributions de dépliants d'information dans les boîtes aux lettres.

Certes, je pense que la R.A.T.P. aurait pu mieux faire en matière d'information.

Surtout, le fait que la R.A.T.P. ne mette pas en place un bus de substitution sur l'intégralité du tronçon de métro neutralisé, mais uniquement entre Trocadéro et Cambronne, n'est guère compréhensible et déroge à la mesure qui est habituellement mise en œuvre qui est de couvrir, par un bus de remplacement, l'intégralité de l'itinéraire interrompu.

Le maire du 15e s'est ému, à juste titre, nous partageons évidemment la même préoccupation, auprès de la R.A.T.P. de cette situation qui pénalise particulièrement les usagers des stations Bir-Hakeim et Duplex qui désirent rejoindre Montparnasse.

La réponse du président de la R.A.T.P. qui est en date du 28 mai a été négative, considérant que le bus de substitution pouvait très bien s'arrêter à la station Cambronne avec des raisons techniques qui sont, je dois le dire, relativement peu convaincantes.

D'autre part, la durée de la neutralisation de l'espace public qui est conséquente à l'ensemble des travaux est importante et elle s'étendra malheureusement au-delà du rétablissement du trafic du métro à la fin du mois d'août, avec un impact fort, notamment sur la question de la piste cyclable des boulevards de Grenelle et Garibaldi.

Nous avons un certain nombre de préoccupations communes qui sont exprimées à travers le vœu de l'Exécutif que nous souhaitons élargir.

Nous voulons qu'il y ait effectivement une demande d'information et de concertation de qualité auprès des habitants et des usagers et de limitation des impacts sur les riverains et sur l'espace public auprès de la R.A.T.P.

Nous voulons élargir nos exigences au-delà du chantier actuel de la ligne 6 à l'ensemble des chantiers comparables à l'avenir, c'est la raison pour laquelle nous avons proposé ce vœu 149 bis.

Nous partageons un certain nombre de considérants avec le vœu que vous exprimez, pas la totalité. C'est la raison pour laquelle nous proposons ce vœu bis qui se substitue à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez dit tout à l'heure que vous maintenez, je me rappelle, maintenant.

Nous avons l'explication de vote de M. Franck LEFEVRE.

M. Franck LEFEVRE. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, je suis quand même obligé de constater qu'il y a une certaine versatilité ou peut-être même une contradiction entre ce que vous venez de nous dire et ce que M. DARGENT nous a expliqué en Conseil d'arrondissement il y a une semaine.

Est-ce la raison qui a édicté ce changement ou peut-être faut-il voir un lien entre ce volte-face et les articles de presse sur ce sujet la semaine dernière.

Plus sérieusement, comme cela a été dit précédemment, la rupture de charge entre la station Cambronne et la gare Montparnasse occasionne vraiment de nombreuses difficultés auxquelles il faut vraiment mettre un terme rapidement.

Par conséquent, Monsieur NAJDOVSKI, étant plus animés par la volonté de résoudre les problèmes que par celle de faire de la petite politique, nous voterons donc ce vœu coucou.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous vouliez reprendre la parole ?

Mme Maud GATEL. - Juste pour préciser qu'effectivement nous maintenons le vœu voté par le Conseil d'arrondissement en raison de la disparition des Vélib' de substitution.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous l'aviez dit tout à l'heure. Ce sera au procès-verbal, pas de problème.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI - MODEM et UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 170).

2014 DRH 1025 - Approbation des projets de décrets modifiant le statut particulier des administrateurs de la Ville de Paris et fixant l'échelonnement indiciaire applicable à ce corps.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DRH 1025 concernant l'approbation des projets de décrets modifiant le statut particulier des administrateurs de la Ville de Paris et fixant l'échelonnement indiciaire applicable à ce corps, est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, ainsi que d'une personne qualifiée dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, ainsi que d'une personne qualifiée dans les organismes suivants :

Association "Club des villes et territoires cyclable" (R. 176) :

- M. Christophe NAJDOVSKI.

Université Paris-IV "Paris - Sorbonne" (R. 177) :

(Conseil d'administration) :

- Mme Emmanuelle BECKER, suppléante.

Conservatoire du Centre (R. 178) :

(Conseil d'établissement) personnalité qualifiée ;

- Hussein BENSADEK.

Etablissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie (R. 179) :

(Conseil d'administration) :

- M. Didier GUILLLOT.

Etablissement public de la Cité de la musique (R. 180) :

(Conseil d'administration) :

- M. François DAGNAUD

Société publique locale du Carreau du Temple (R. 181) :

(Conseil d'administration)

- M. Thierry HODENT, en remplacement de Mme Déborah PAWLIK, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Association "Le lieu du design en Ile-de-France" (R. 182) :

(Assemblées générales et Conseil d'administration) :

- Mme Olivia POLSKI.

Jury des Grands prix de la création de la Ville de Paris (R. 183) :

- Mme Olivia POLSKI ;

- Mme Sandrine MÉES ;

- Mme Raphaëlle PRIMET ;

- M. Stéphane CAPLIEZ ;

- Mme Fadila MÉHAL.

Jury chargé de décerner les bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme (R. 184) :

- Mme Claudine BOUYGUES ;

- Mme Hélène BIDARD ;

- M. Claude GOASGUEN.

Commission d'attribution des prix de la Fondation Guillemin-Rousseau (R. 185) :

- M. Didier GUILLLOT.

Institut national des jeunes sourds de Paris (R. 186) :

(Conseil d'administration) :

- M. Bernard JOMIER.

Centre régional d'information et de prévention du sida Ile-de-France (R. 187) :

- M. Philippe DUCLOUX.

Comité stratégique auprès du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (R. 188) :

- M. Christophe NAJDOVSKI.

Conseil de coordination interportuaire de la Seine (R. 189) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2014, R. 176 à R. 189).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous nous retrouverons, chers collègues, les 29 et 30 septembre, ainsi que le 1er octobre prochains.

D'ici là, je vous souhaite de bonnes vacances et je conseille à l'Exécutif d'en profiter pour répéter : à la rentrée, c'est deux minutes maximum et il y a du travail !

(La séance est levée le mercredi 9 juillet 2014 à dix-neuf heures trente-cinq minutes).

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe U.M.P.

QE 2014-15 Question de M. Thierry HODENT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris, relative à la couverture de la demande en formation musicale.

Libellé de la question :

"Chaque année, l'inscription des Parisiens en formation musicale est un véritable parcours du combattant, et un moment de stress pour celles et ceux qui souhaitent apprendre la musique ou le chant, ou de les faire apprendre à leurs enfants.

En 2014, la Ville a décidé de mettre en place une plateforme téléphonique d'inscriptions centralisées aux conservatoires d'arrondissement, décrite comme un "progrès dans sa relation aux citoyens" afin de "proposer une capacité de réponse améliorée". Or, le 12 juin 2014, selon le directeur des Affaires culturelles, 360.000 appels ont été passés par des Parisiens pour 910 places disponibles dans les conservatoires.

Aussi, M. Thierry HODENT et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris, pour chaque arrondissement :

- Le nombre de demandes d'inscription en conservatoire pour la rentrée 2014 ;
- Le nombre de places disponibles ;
- Le nombre de dossiers en liste d'attente ;
- Le nombre de demandes non satisfaites."

Réponse (M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"Le nombre de demandes d'inscription en conservatoire pour la rentrée 2014 et le nombre de demandes non satisfaites.

360.000 appels ont été enregistrés le 12 juin lors de la première journée d'inscription en cycle musical d'éveil et d'initiation. Ce chiffre n'est néanmoins pas le reflet de la demande réelle car un phénomène de démultiplication des

appels a été constaté. En effet, la répétition d'appels par un même usager - certains usagers ont indiqué avoir composé 100 à 200 fois le numéro de téléphone du conservatoire de leur choix - combinée au fait que plusieurs personnes ont appelé pour l'inscription d'un même enfant expliquent en grande partie ce chiffre très important. La démultiplication des appels a d'ailleurs déclenché la saturation de la plate-forme et empêché par conséquent les équipes des conservatoires de comptabiliser la demande réelle pour ces cessions d'inscriptions.

Il n'apparaît ainsi pas possible, en l'état des informations disponibles, d'évaluer le nombre exact de demandes non satisfaites. L'an dernier, au regard des listes d'attente enregistrées, la demande avait été estimée comme 2 à 3 fois supérieure à l'offre de musique et comme 1,5 à 2 fois supérieure à l'offre de danse. Néanmoins, les systèmes d'information mis en œuvre ne permettaient pas de mesurer précisément le nombre de demandes.

Le nombre de places disponibles et le nombre de dossiers en liste d'attente.

3.001 places sur liste principale ont été offertes sur l'ensemble du réseau aux débutants en musique, danse et art dramatique.

2.908 places étaient par ailleurs offertes sur liste d'attente, activée dans le cas de désistements ou d'inscriptions multiples pour un même usager. Certains des usagers en liste d'attente ont ainsi été contactés par les conservatoires dès ce mois de juillet, un nombre assez important d'inscriptions en doublon (sur le même ou un autre conservatoire) ayant été constaté dans certains conservatoires.

Au total, on note une progression de 5,5 % du volume de places offertes par rapport à l'an dernier (2.844 places offertes en liste principale en juin 2013), notamment liée à l'ouverture d'un nouveau conservatoire disposant d'une capacité d'accueil plus importante dans le 12^e arrondissement, en remplacement de l'ancien site, dès la rentrée 2014/2015. Pour rappel les conservatoires municipaux ont accueilli 19.769 élèves lors de l'année scolaire 2013/2014."

(Voir annexe n° 3).

QE 2014-16 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe UMP à M. le Préfet de police relative à la répression du bruit des deux-roues motorisés.

Libellé de la question :

"Nos concitoyens nous interpellent sur les nuisances sonores qu'ils subissent en provenance de deux-roues motorisés qui ne respectent pas la réglementation en matière de limitation des émissions sonores.

Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe UMP demandent à M. le Préfet de police de préciser :

- Le nombre de contraventions dressées pour émissions sonores non réglementaires de deux-roues motorisés en 2013,
- Les possibilités dont disposent les forces de Police en matière d'immobilisation ou d'obligation de remise aux normes des véhicules contrevenants."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La répression de l'émission de bruits gênants par un véhicule à moteur est prévue à l'article R. 318-3 du Code de la route qui dispose que : "les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Le moteur doit être muni d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement sans possibilité d'interruption par le conducteur. Toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux est interdite".

Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article ou à celles prises pour son application est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe et l'immobilisation peut être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

A cet égard, dans le cadre de ses missions quotidiennes, l'unité de contrôles techniques effectue des opérations visant à réprimer les nuisances sonores à Paris. Ainsi, au cours de l'année 2013, 3.179 contrôles contre le bruit ont été réalisés, donnant lieu à 942 verbalisations, dont 744 véhicules à deux-roues motorisés.

S'agissant de l'obligation de remise aux normes des véhicules contrevenants, leurs propriétaires sont convoqués au centre de contrôle mobile les vendredis matins au rond-point de Mortemart, à Paris 12^e, par les policiers techniciens de l'unité de contrôles techniques qui procèdent aux vérifications à l'aide d'appareils de mesure.

L'inscription au système d'immatriculation des véhicules empêchant toute cession du véhicule est levée dès lors que le véhicule est conforme à la réglementation sur le bruit.

Par ailleurs, la Préfecture de police s'est engagée dans une politique de prévention dans ce domaine. Ainsi, deux campagnes d'envergure ont été conduites durant l'année précédente afin de lutter contre les nuisances occasionnées par les deux-roues dans l'agglomération parisienne et plus particulièrement dans le Centre de Paris, "stop au bruit" et "vivre ensemble" du 14 au 16 mai 2013. Une autre opération visant à sensibiliser le public s'est déroulée du 30 septembre au 8 octobre 2013."

QE 2014-17 Question de M. Pierre LELLOUCHE à Mme la Maire de Paris relative à la multiplication du nombre de tuk-tuk et pousse-pousse dans les sites touristiques de la Capitale.

Libellé de la question :

"M. Pierre LELLOUCHE interpelle la Municipalité sur la multiplication du nombre de tuk-tuk et pousse-pousse dans les sites touristiques de la Capitale, notamment aux abords de la place de la Concorde et des Champs-Élysées. Le récent développement sauvage de ces activités pose plusieurs problèmes de sécurité, de réglementation et de stationnement.

Aujourd'hui, les tuk-tuk évoluent dans le flou juridique le plus total. Ces derniers sembleraient relever de la législation propre aux moto-taxis mais, dans les faits, différents contrôles de police ont montré que les pratiques des tuk-tuk ("racolage", stationnement à des endroits non prévus à cet effet) étaient très éloignées des moto-taxis ; diverses infractions ont ainsi pu être constatées.

Dans le même secteur géographique, on assiste parallèlement au développement d'un service de location (essais) de voitures de sport de grande cylindrée sur les Champs-Élysées et dans les rues adjacentes, posant eux-aussi de nombreux problèmes aux habitants du quartier, de sécurité bien sûr (fortes accélérations dans des rues parfois étroites et à faible visibilité) et de nuisances sonores.

M. Pierre LELLOUCHE demande à Mme la Maire de Paris de lui indiquer quelles réglementations précises s'appliquent à ces activités, et recommande à la Ville d'entreprendre un travail d'encadrement et de sécurisation de ces pratiques."

Réponse (Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe) :

"De nouveaux modes de transport de personnes très divers sont désormais présents dans Paris ou font l'objet de projets : calèches, groupes de vélos pour des circuits touristiques, bus amphibies, tricycles à moteur thermique ou électrique, tricycles à propulsion humaine ou à assistance électrique, petit train touristique, véhicules sans chauffeur ou taxis "drone", circuits touristiques en trottinettes, etc. Dans la mesure où elles se développent significativement, ces nouvelles activités ou moyens de transport impactent à des degrés divers la circulation dans la ville, le partage de l'espace public et l'économie du transport de personnes. Les zones touristiques sont particulièrement concernées.

Les réglementations applicables :

Ces activités s'inscrivent dans des problématiques différentes et relèvent de plusieurs réglementations.

Un travail partenarial a été engagé avec la Ville de Paris afin de contrôler ces activités, trois approches ont été retenues :

- l'exercice d'une activité commerciale de transport de personnes ;
- les types de véhicules utilisés ;
- l'occupation de l'espace public et ses deux composantes que sont la circulation et l'arrêt ou le stationnement.

Ce travail a abouti à la définition d'une approche et des réponses communes permettant une appréhension clarifiée de ces activités à Paris. Les services de police contrôlent également ces activités selon cette approche commune.

Les "tuk-tuk" :

Dans ce cadre, les activités de transport de personnes à titre onéreux au moyen de deux/trois roues motorisés (tels les tuk-tuk à moteur ou à assistance électrique d'une puissance supérieure à 0,25 kilowatt) relèvent de la

réglementation définie par les articles L. 3123-1 et suivants du Code des transports et par le décret n° 2010-1223 du 11 octobre 2010 relatif au transport public de personnes avec conducteur.

Dans ce cadre, le conducteur doit être titulaire, notamment, d'un permis de conduire de catégorie A en cours de validité et être en possession d'une carte professionnelle délivrée par la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement.

Les conducteurs des véhicules motorisés ou non motorisés doivent respecter les dispositions du Code de la route. Il est rappelé que l'arrêt et le stationnement de ces véhicules est interdit sur le trottoir (art. R. 417-10 II 1), sur les aires piétonnes (art. R. 417-10 III 6) et dans les couloirs de bus (art. R. 417-11 1). Par ailleurs, leur circulation est également interdite dans les couloirs de bus et sur les trottoirs (art. R. 417-12), sur les pistes cyclables (art. R.110-2) et sur les aires piétonnes (art. R. 431-9).

Enfin, le Code des transports prévoit l'interdiction de stationner ou de circuler sur la voie publique en quête de clients (article L. 3123-2). Il sanctionne d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15.000 euros le fait de contrevenir à cette disposition (article L. 3124-9). Il prévoit la possibilité de stationner à l'abord des gares et aéroports si le conducteur peut justifier d'une réservation préalable (article L. 3123-2).

Les services de police, et en particulier les boers, relèvent un certain nombre d'infractions inhérentes à cette activité. L'outil réglementaire disponible pour les traiter est satisfaisant, tant au niveau du Code des transports que du Code de la route. En plus des contrôles quotidiens des commissariats d'arrondissement, des opérations ciblées sont menées très régulièrement par les boers sur les sites touristiques, opérations durant lesquelles 10 à 20 verbalisations sont effectuées en moyenne. Seule la matérialisation de la quête de clients lors d'un stationnement régulier peut présenter quelques difficultés, cette problématique est cependant commune à tous les contrôles de transports légers de personnes.

En revanche, aucune disposition législative relative au transport public de personnes ne vise les véhicules à deux ou trois roues non motorisés (soit à propulsion humaine ou à assistance électrique d'une puissance inférieure à 0,25 kilowatt). Néanmoins, ceux-ci doivent également respecter les dispositions du Code de la route. Il leur est interdit de s'arrêter, de stationner et de circuler sur les trottoirs (art. R. 417-10 1 et R. 412-7). Il leur est interdit de stationner sur les aires piétonnes (R. 417-10 II 6). Là encore les policiers de terrain sont quotidiennement au contact de cette activité, permettant de la contenir dans les limites décrites.

Les locations de courte durée de véhicules de sport ou de luxe :

Certaines sociétés exercent une activité de location et conduite accompagnée de véhicules de luxe (voitures de sport de luxe) sur des parcours préétablis concernant des lieux touristiques de la Capitale.

Cette activité particulière relève de la réglementation de la location de véhicules prévue par le Code de la consommation et ne constitue pas une activité de transport public de personnes.

Néanmoins, en matière de stationnement sur la voie publique la réglementation relative à l'occupation du domaine s'applique. Ainsi, toute réservation de stationnement ou signalisation d'un arrêt sur la voie publique nécessite l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public moyennant paiement d'une redevance auprès de la Ville de Paris.

En dehors de ces dispositions, l'ensemble des dispositions relatives à l'ordre public et à la lutte contre les nuisances sonores sont également applicables.

La Préfecture de police est très attentive au respect de l'ensemble de ces règles et aux éventuelles activités de transport de personnes qui pourraient s'abriter derrière le concept décrit. Dans ce cadre, l'objectif recherché par les effectifs de police est de parvenir par le biais de contrôles fréquents et ciblés à une régulation acceptable de ces activités. La Préfecture de police demeure très attentive également au ressenti exprimé par les habitants et usagers des sections de voirie plus particulièrement concernées."

Votes spécifiques.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DLH 1059 Réhabilitation de logements sociaux, 5-7 boulevard Victor (15e) - Octroi de la garantie de la Ville (2.000.000 euros) demandée par Immobilière 3F pour 94 logements.

Mmes Halima JEMNI, Sandrine CHARNOZ, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Sylvie CEYRAC, Valérie MONTANDON et Maud GATEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DLH 1037 Subvention (752.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (14e).

M. Julien BARGETON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1049 Subvention (1.311.500 euros) et avenants avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé, ASTP (8e).

Mme Afaf GABELOTAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DASCO 1033 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos pour le projet "Regards croisés".

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLERE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MEHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 EPPM 1004 Modification des statuts de l'établissement public Paris Musées.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2014 DAC 1061 Subvention (127.500 euros) et avenant avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14e).

2014 DDEEES 1069 Subventions (110.000 euros) et conventions avec le CROUS de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour la mise en place du Service d'Accueil des Etudiants Etrangers (SAEE).

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Rémi FERAUD, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2014 DEVE 1033 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) de Vaugirard, 2, rue Georges Pitard (15e).

2014 SGCP 1019 Conseil d'administration de la CPCU - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DVD 1060 Modification du terminus de la ligne 65 Porte de La Chapelle (18e). Demande de subventions au STIF.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT, Mme Joëlle MOREL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1087 et 2014 DAC 1002-G : Contribution (750.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DPVI 1058 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV, 19e) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2014 DLH 1052 Location de l'immeuble 23, boulevard du Temple (3e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1046 Réaménagement d'une partie de la dette de Paris Habitat OPH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1052 Subvention (570.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIERE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VERON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1008 Conseil d'administration de la RIVP - Rémunérations annuelles des représentants du Conseils de Paris.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAIEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1010 Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte "SEM PARISEINE". Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DLH 1051 Création 8-10, rue Richemont (13e) d'un logement foyer PLUS par la SA d'HLM "l'Habitat Social Français" (HSF).

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2014 DFPE 1224 Protocole d'accord transactionnel relatif au remboursement à la SA Elogie de la consommation d'eau de la crèche collective 243 rue Lafayette (10e).

2014 SGCP 1007 Conseil d'administration de la Société d'économie mixte ELOGIE (anciennement SGIM). Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.

Mmes Julie BOILLLOT, Virginie DASPET, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1014 Conseil d'administration de la SAEMES - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.

Mmes Marinette BACHE, Colombe BROSEL, Nathalie FANFANT, MM. Pierre GABORIAU, Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, MM. Pascal JULIEN, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1015 Conseil d'administration de la SAEMPF - Rémunération annuelle de la Présidente, représentante du Conseil de Paris.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1013 Conseil d'administration de la SEMAVIP - Rémunération annuelle du Président, représentant du Conseil de Paris.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON Joëlle MOREL et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1012 Conseil d'administration de la SEMAEST - Rémunération annuelle de la Présidente, représentante du Conseil de Paris.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLERE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JEGO, MM.Pascal JULIEN et Yves POZZO DI BORGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1017 Conseil d'administration de la SETE - Rémunérations annuelles de représentants du Conseil de Paris.

Mme Afaf GABELOTAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1020 Conseil d'administration de la SEMMARIS - Rémunération annuelle par la représentante du Conseil de Paris.

Mmes Claudine BOUYGUES, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FERAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mmes Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1009 Conseil d'administration de la SIEMP - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.

MM. Jacques BOUTAULT, Grégoire CHERTOK, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et M. Buon TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1016 Conseil d'administration de la SAEML Parisienne de Photographie. Rémunération annuelle du Président, représentant du Conseil de Paris.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TREMEGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 SGCP 1011 Conseil d'administration de la SEMAPA - Rémunération annuelle du Président, représentant du Conseil de Paris.

Votes spécifiés.

M. Dominique TIBERI vote **contre** le vœu n° 30.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET vote **contre** le vœu n° 30.

Mme Danielle SIMONNET vote **contre** l'ensemble des projets de délibération relatifs au budget.

Mme Danielle SIMONNET vote **pour** les amendements n^{os} 4, 5, 6, 22, 23 et 24 ainsi que pour les vœux n^{os} 19 et 20.

Mme Danielle SIMONNET vote **pour** le projet de délibération SGCP 21 et les amendements n^{os} 42 et 47.

Mme Danielle SIMONNET vote **contre** les projets de délibération DFPE 1015, 1027, 1033, 1093, 1122, 1123, 1209, 1212, 1214, 1215, 1262, 1264, 1268, 1269, 1270, 1271, 1007 et 1090.

Mme Danielle SIMONNET **s'abstient** sur le projet de délibération DLH 1082, sur les projets de délibération SGCP 1007 à 1020 et sur le projet de délibération DICOM 1008.

Mme Danielle SIMONNET vote **pour** le vœu n° 99.

Mme Danielle SIMONNET vote **contre** le projet de délibération DVD 1062.

Mme Danielle SIMONNET **s'abstient** sur le projet de délibération DVD 1064, **retire** son vœu n° 141 et vote le vœu n° 141 bis déposé par l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET, en ce qui concerne les autres projets de délibération, vote de manière identique à celle de l'Exécutif mais **s'abstient** sur le vote global.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2014 DA 1004 et 2014 DA 1005-G : Groupements de commande pour la fourniture de matériels électriques, luminaires et sources lumineuses pour le bâtiment - Modalités de passation des marchés.

2014 DA 1005 et 2014 DA 1006-G : Groupement de commandes pour la fourniture de matériaux de plomberie et sanitaire - Modalités de passation des marchés - Autorisation de signature des marchés.

2014 DA 1006 et 2014 DA 1007-G : Groupement de commande pour la fourniture de consommables pour ateliers et outillages divers (visserie, quincaillerie et serrurerie, matériels électroportatifs, petits outillages et consommables) - MO.

2014 DA 1010 et 2014 DA 1009-G : Groupement de commandes de fournitures et maintenance de matériels électroménager - Modalités de passation.

2014 DA 1020 et 2014 DA 1015-G : Matériels sportifs pour divers établissements de la Ville et du Département de Paris.

2014 DA 1023 Fournitures pour travaux d'arts plastiques principalement destinées à la DAC - Avenant n° 3.

2014 DF 1016 Neo Telecoms - Avenant à la convention d'occupation du domaine public non routier.

2014 DF 1020 Budget municipal - Admissions en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2014 DU 1036 GPRU Porte Montmartre (18e) - Achat de voies privées dans le groupe Huchard, Brisson, Varenne.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2014 DU 1008 GPRU Olympiades / Place de Vénétie (13e) - Convention relative aux charges de fonctionnement du site pour l'année 2014 (75.543 euros).

M. Jacques BAUDRIER, Mme Colombe BROSEL, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2014 DU 1033 Ilot Scolaire Croisset (18e) - Mise à disposition de 20 places de parking pour le lycée Rabelais pendant la durée des travaux.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2014 DPVI 1032 Subvention et convention à 3 associations au titre de la lutte contre les discriminations et des droits de l'Homme.

2014 DPVI 1056 Subventions (8.500 euros) à trois au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2014 DPVI 1058 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV, 19e) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2014 DPVI 1059 Subvention à 4 associations au titre de la lutte contre les discriminations et des droits de l'Homme.

2014 SG 1012 Subvention (28.000 euros) et avenant à convention avec l'association IRFED Europe (13e).

2014 SG 1020 Subvention (48.000 euros) et avenant à convention avec les Amis du Bus des Femmes (20e).

2014 SG 1028 Subvention (8.000 euros) et convention avec la Compagnie Confidences (13e).

2014 SG 1035 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Elle's imagine'nt (15e).

2014 SG 1041 Subvention (4.000 euros) à l'association Cineffable Montreuil (93).

2014 SG 1043 Subvention (41.000 euros) et avenant à convention avec l'association Altaïr, Nanterre (92).

2014 SG 1044 Subvention (42.000 euros) et avenant à convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2014 SG 1046 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fédération nationale Groupe pour l'abolition des Mutilations Sexuelles féminines (GAMS) (20e).

2014 SG 1047 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention à l'Accompagnement Lieux d'Accueil Carrefour éducatif et social (ALC) Nice (06).

2014 SG 1051 Subvention (4.000 euros) à l'association Eller (18e).

2014 SG 1053 Subvention (33.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) (11e).

2014 SG 1056 Subvention (110.000 euros) et avenant à convention avec l'association Je. Tu. Il (17e).

2014 SG 1058 Subvention (1.500 euros) à l'Association des avocats et juristes franco berbères (AAJFB) (1er).

2014 SG 1063 Subvention (1.000 euros) à l'association Egalité (15e).

2014 SG 1076 Subvention (3.000 euros) à la Coordination Lesbienne en France (CLF) (12e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2014 SG 1048 Subvention (33.500 euros) et convention avec le Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir (9e).

Mme Hélène BIDARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2014 DEVE 1031 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet (SDCB), 9/15, rue des Roses à Bagnolet (93).

2014 DVD 1008 Canal Saint-Denis à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) - Convention de superposition d'affectation sur le domaine public fluvial avec la Communauté d'agglomération Plaine Commune.

2014 DVD 1061 Canal de l'Ourcq. Indemnisation (1.396 euros) de l'EARL Ferme du Château.

2014 DVD 1063 Révision du règlement particulier de police de la navigation intérieure du réseau fluvial de la Ville de Paris - Demande d'avis du Préfet de la Région d'Ile-de-France.

2014 DPE 1015 Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement - Adhésion et cotisation (1.398 euros).

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2014 DEVE 1036 Autorisation de création et de financement d'un jardin partagé sur le terrain d'éducation physique, 24, rue Paul Barruel (15e).

2014 DEVE 1038 Jardin botanique de la Ville de Paris - Convention avec le Muséum nationale d'Histoire Naturelle pour la conservation d'un crustacé endémique du Bassin parisien.

2014 DEVE 1005 Création d'un portail d'accès à la parcelle 14-16, rue de l'Hôtel de Ville (4e) - Principe d'aménagement et autorisation d'urbanisme.

2014 DEVE 1035 Square André Ulmann (17e) - Réfection de la clôture d'enceinte - Autorisation d'urbanisme.

2014 DEVE 1041 Reconstruction d'un tronçon du mur d'enceinte du cimetière parisien de Pantin - Autorisation de déposer une déclaration préalable de travaux.

2014 DEVE 1026 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2014 DEVE 1034 - DAC Renouvellement de la convention d'occupation par l'association "Cirque Ici" d'un bâtiment dans le Jardin d'Agronomie Tropicale, bois de Vincennes (12e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2014 DLH 1051 Création 8-10, rue Richemont (13e) d'un logement foyer PLUS par la SA d'HLM "l'Habitat Social Français" (HSF).

2014 DLH 1067 Création d'une résidence sociale pour jeunes actifs 8-10 et 43-45 rue Davy (17e) - Modification du prêt garanti par la Ville demandée par Coopération et Famille pour 70 logements PLAI.

2014 DLH 1074 Création d'un établissement et service d'aide par le travail 52 avenue de Versailles (16e) - Prorogation de l'emprunt PHARE garanti par la Ville demandé par la SA d'HLM Moulin Vert.

2014 DLH 1076 Création d'une résidence sociale 7-9 rue Waldeck Rousseau (17e) - Prorogation de la garantie de la Ville (2.661.039 euros) sollicitée par la RIVP.

2014 DLH 1068 Acquisition-réhabilitation d'une maison-relais 58 rue du Vertbois (3e) - Modification du prêt garanti par la Ville demandée par Coopération et Famille pour 15 logements PLAI.

2014 DLH 1053 Location de lots de copropriété 126, rue de Charonne (11e) à FREHA - Avenant à bail emphytéotique administratif.

2014 DLH 1070 Cession et acquisition de lots dans l'immeuble en copropriété 5/5 bis, rue Basfroi (11e). Location à SNL-PROLOGUES de lots de copropriété - Avenant à bail emphytéotique.

2014 DLH 1071 Location de l'immeuble 53, rue Boursault (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1073 Acquisition conventionnement de 22 logements sociaux 123 boulevard de l'Hôpital (13e) - Modification des prêts garantis par la Ville demandés par SOGEMAC Habitat.

2014 DLH 1038 Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec le PACT 75-92-95 (8e).

2014 DLH 1048 Avenants aux conventions de l'OPATB 19e, de la délégation de gestion des aides municipales, modification du règlement d'attribution de l'aide municipale au syndicat des copropriétaires.

2014 DLH 1060 Réalisation sur trois arrondissements (11e, 12e, 18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 3 logements PLAI par SNL Paris.

2014 DLH 1011 "Pavillon de l'Abbaye", chemin de l'Abbaye dans le Bois de Boulogne (16e) - Permis de démolir.

2014 DLH 1013 Déclaration préalable avant travaux de ravalement de la façade du 169 rue Lafayette (10e).

2014 DLH 1037 Subvention (752.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (14e).

2014 DLH 1046 Réaménagement d'une partie de la dette de Paris Habitat OPH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2014 DASCO 1014 Instituteurs non logés à Paris-Indemnité représentative de logement pour 2013.

2014 DASCO 1024 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (8e).

2014 DASCO 1033 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos pour le projet "Regards croisés".

2014 DASCO 1035 Divers collèges parisiens-Subventions (12.950 euros) dans le cadre du fonctionnement de "l'Action collégiens".

2014 DASCO 1036 Subvention (53.000 euros) et avenant n° 4 à la convention avec l'association "Office Central de la Coopération à l'Ecole de Paris" (15e).

2014 DASCO 1039 Protocole d'accord transactionnel (1 805 euros) entre un tiers et la Ville de Paris suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

2014 DASCO 1040 Indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2014 DASCO 1041 Indemnisation amiable de ZURICH INSURANCE PLC, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2014 DASCO 1045 Caisse des écoles (2e) - Subvention (748.528 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1046 Caisse des écoles (3e) - Subvention (1.051.726 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1047 Caisse des écoles (4e) - Subvention (1.267.208 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1048 Caisse des écoles (5e) - Subvention (1.726.081 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1049 Caisse des écoles (6e) - Subvention (840.885 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1050 Caisse des écoles (7e) - Subvention (943.823 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1051 Caisse des écoles (8e) - Subvention (761.645 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1052 Caisse des écoles (9e) - Subvention (1.811.313 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1053 Caisse des écoles (10e) - Subvention (3.089.568 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1054 Caisses des écoles (11e) - Subvention (4.000.741 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1055 Caisse des écoles (12e) - Subvention (3.951.328 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1056 Caisse des écoles (13e) - Subvention (6.562.005 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1057 Caisse des écoles (14e) - Subvention (3.939.928 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1058 Caisse des écoles (15e) - Subvention (4.968.421 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1059 Caisse des écoles (16e) - Subvention (2.577.761 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1061 Caisse des écoles (18e) - Subvention (6.869.259 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1062 Caisse des écoles (19e) - Subvention (7.488.947 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1063 Caisse des écoles (20e) - Subvention (7.313.415 euros) pour la restauration scolaire.

2014 DASCO 1069 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association "Union Départementale des Associations Familiales de Paris" (9e) pour le dispositif parisien "Lire et faire lire".

2014 DASCO 1071 ENT déployés dans les lycées municipaux-Convention entre l'Académie de Paris, la Ville de Paris et la Caisse des dépôts et consignations, en vue de la mise en place d'un dispositif de suivi.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2014 DASCO 1066 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 6e (15e), destinée à l'accueil de loisirs associatif à parité pour des enfants handicapés et valides.

2014 DASCO 1067 Subvention (98.500 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e (19e), destinée à l'accueil de loisirs associatif à parité pour des enfants handicapés et valides.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DPP 1022 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association Française des Victimes du Terrorisme (AFVT) au titre de l'aide aux victimes.

2014 DPP 1040 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Jaurès Pantin Petit dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 19e arrondissement.

2014 DPP 1042 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Les Ateliers de Natéma dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2014 DPP 1043 Subvention (2.400 euros) et convention avec l'Association Archipélia dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 20e arrondissement.

2014 DPVI 1024 Subvention (40.000 euros) à l'association SPR.

2014 DPVI 1037 Subventions (16.500 euros) à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier Porte de Vanves-Plaisance-Raymond Losserand (14e). Deuxième enveloppe pour 2014.

2014 DPVI 1039 Subventions (47.000 euros) à 18 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville Quartier Est 20e. Deuxième enveloppe pour 2014.

2014 DPVI 1040 Subventions (25.000 euros) à 16 associations et convention avec 1 association menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers du 19e arrondissement. Deuxième enveloppe 2014

2014 DPVI 1041 Subventions (51.300 euros) à 20 associations et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans le 10e arrondissement. Deuxième enveloppe 2014.

2014 DPVI 1042 "Voisin'Age" - Subvention à l'association Les petits frères des pauvres pour son action

2014 DPVI 1046 Subventions (40.700 euros) à 15 associations et conventions avec 4 associations menant des actions Politique de la ville Quartier Porte de Clichy-Porte de Saint Ouen (17e). Deuxième enveloppe 2014.

2014 DPVI 1047 Subventions (57.500 euros) à 15 associations et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville (13e). Deuxième enveloppe 2014.

2014 DPVI 1048 Subvention (15.500 euros) à huit associations. Seconde enveloppe. Quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers (18e).

2014 DPVI 1049 Subventions (16 500 euros) à 4 associations .Deuxième enveloppe. Quartier de la Goutte d'Or (18e).

2014 DPVI 1051 Subventions (41.500 euros) à 10 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier Belleville Amandiers (20e). Deuxième enveloppe.

2014 DPVI 1053 Subventions (50 000 euros) à 17 associations .Seconde enveloppe. Porte Montmartre Clignancourt (18e).

2014 DPVI 1054 Subventions (22 000 euros) à 10 associations. Deuxième enveloppe pour 2014 Quartier Amiraux Simplon (18e).

2014 DPVI 1055 Subvention d'investissement (7.000 euros) à l'association Migrants Plaisance (14e) pour la réhabilitation de ses locaux d'accueil.

2014 PP 1011 BSPP - Fourniture de repas livrés destinés à ravitailler de manière ponctuelle certains centres de secours.

2014 PP 1012 Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat pour certaines prestations d'action sociale.

2014 PP 1015 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2014 PP 1016 Fourniture et pose de clôtures pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2014 PP 1017 Institution des commissions administratives paritaires, compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes.

2014 PP 1018 Institution des comités techniques et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétents à l'égard des personnels de la PP relevant du statut des administrations parisiennes.

2014 PP 1019 Dispositions fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps de catégories A, B et C de la Préfecture de Police pour l'année 2015.

2014 PP 1020 Conditionnements, collecte, transport et traitement des déchets dangereux et non dangereux de la préfecture de police.

2014 PP 1022 Modification des dispositions relatives à la catégorie C de la Préfecture de Police.

2014 PP 1023 Modification de plusieurs délibérations portant dispositions statutaires et indiciaires relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la Préfecture de police.

2014 PP 1024 BSPP - Protocole transactionnel avec la société UTB – SCOP Union Technique du Bâtiment.

2014 DPVI 1027 Subvention (2.000 euros) à l'association "L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie" au titre de l'intégration.

2014 DPVI 1028 Subventions (9.500 euros) à 5 associations au titre de l'intégration.

2014 DPVI 1029 Subventions (7.000 euros) à deux associations et avenant n°2 à la convention avec l'association Belleville en vue(s) au titre de l'intégration.

2014 DPVI 1031 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Ayyem Zamen (20e).

2014 DPVI 1033 Subvention et avenant n° 2 à la convention avec 2 associations au titre de l'intégration.

2014 DPVI 1034 Subvention à 3 associations au titre de l'intégration et de l'accès aux droits.

2014 DPVI 1043 Subvention et avenant n° 2 à la convention à l'association Autremonde au titre de l'intégration.

2014 DPVI 1044 Subvention (3.000 euros) à l'association L'Ecole sous l'Arbre Humanitaire au titre de l'intégration.

2014 DPVI 1045 Subvention (7.000 euros) à l'association L'Ogresse (20e) au titre de l'intégration.

2014 DPVI 1063 Subvention (23 500 euros) à 4 associations au titre de l'Intégration et l'accès aux Droits

2014 DPVI 1064 Subvention (3.000 euros) à l'association Art en Exil au titre de l'Intégration.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2014 DPVI 1052 Subvention d'investissement à l'association Vergers Urbains.

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2014 DILT 1007 Fourniture de Parkas, pour les agents de la Ville de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation.

2014 DILT 1010 Fournitures de matériel électoral (urnes, isolements) et mobiliers - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation.

2014 DILT 1018 Prestations de services d'insertion professionnelle par la manutention et le déménagement - Marché de services - Modalités de passation - Autorisation.

2014 DRH 1017 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de formations au "Management de la Santé Sécurité au Travail" destinées aux agents de la collectivité parisienne.

2014 DRH 1018 Signature de sept marchés de scolarité à bons de commande pour la formation d'élèves de la Ville de Paris au diplôme d'auxiliaire de puériculture.

2014 DRH 1019 Convention avec l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

2014 DRH 1023 Composition des comités techniques.

2014 DRH 1027 Composition des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

2014 DSTI 1004 et 2014 DSTI 1001-G : Accord cadre pour la construction de nouvelles applications - Avenant à la convention de groupement de commandes.

2014 DSTI 1006 Maintenance du progiciel HR ACCESS - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1008 et 2014 DSTI 1004 G : Enlèvement, reconditionnement, recyclage et stockage d'équipements informatiques et téléphoniques réformés - Convention de groupement de commandes - Modalités - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1011 et 2014 DSTI 1003-G : Réalisation d'un Help Desk et maintenance matérielle pour les postes de travail de la Ville de Paris - Convention de groupement de commandes - Modalités - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1013 Exploitation et intégration sur les systèmes de production informatique - Marché de service - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1014 Formations dans les domaines informatiques, télécommunications, management et conduite de projet informatique - Modalités - Autorisation - Signature.

2014 DUCT 1007 Modification statutaire de la congrégation Armée du Salut en France.

2014 DUCT 1026 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association "Tempo Territorial".

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

2014 CAB_MA 1001 Subvention (3.500 euros) à l'association Couleurs pays (20e) pour la quatrième édition du Festival Toucouleurs.

2014 CAB_MA 1002 Subvention (4.000 euros) à l'association Ecritures Théâtrales Contemporaines en Caraïbe (97200 Fort de France) pour la remise, au nom de la Ville de Paris, de deux prix littéraires.

2014 CAB_MA 1004 Subvention (3.000 euros) à l'association Femmes au-delà des mers (16e).

2014 CAB_MA 1005 Subvention (5.000 euros) à l'association La Mangrove/Compagnie Petit-Phar (93500 Pantin) pour l'organisation de rencontres culturelles sur le principe de la créolisation dans divers lieux de Paris.

2014 CAB_MA 1006 Subvention (6.000 euros) à l'association NJS ADDICT (15e).

2014 CAB_MA 1009 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour le Rassemblement, la Coopération et l'Action Active pour le Développement - ARCAAD (20e).

2014 CAB_MA 1011 Subvention (5.000 euros) à l'association Arts et Images du Monde (14e) l'organisation d'un festival du film de l'Outre-Mer.

2014 CAB_MA 1013 Subvention (18.000 euros) à l'association Compagnie Manlala (14e) pour la production d'une pièce de théâtre intitulée La véritable histoire de Marie-Prince.

2014 DAC 1049 Subvention (1.311.500 euros) et avenants avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé, ASTP (8e).

2014 DAC 1052 Subvention (570.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2014 DAC 1053 Subvention (335.500 euros) et avenant avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e).

2014 DAC 1059 Subvention (140.000 euros) et avenant avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).

2014 DAC 1061 Subvention (127.500 euros) et avenant avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14e).

2014 DAC 1074 Subvention (75.000 euros) et avenant avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

2014 DAC 1079 Subventions (14.000 euros) à deux associations au titre de l'aide aux événements artistiques et culturels à Paris.

2014 DAC 1092 Subvention (7.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e).

2014 DAC 1150 Reliure traditionnelle pour les bibliothèques spécialisées et les services de la Ville de Paris.

2014 DAC 1171 Subventions (537.500 euros) avenants et convention à cinq lieux de diffusion et de soutien à la création chorégraphique (4e, 11e, 12e, 18e et 20e).

2014 DAC 1194 Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

- 2014 DAC 1228 Subvention (48.000 euros) et convention d'objectif avec l'association Polynotes 75 (11e).
- 2014 DAC 1231 Subvention (40.000 euros) à l'association "Place 2 B".
- 2014 DAC 1232 Subvention (30.000 euros) et convention avec la SAS Le Lucernaire Forum (6e).
- 2014 DAC 1237 Subvention (2.000 euros) à l'association les Mille-Feuilles (4e).
- 2014 DAC 1244 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Balcon (94300 Vincennes).
- 2014 DAC 1247 Subvention (13.000 euros) à l'association Ars Longa (19e).
- 2014 DAC 1252 Subvention (1.500 euros) à l'association La Maison des Contes et des Histoires (4e).
- 2014 DAC 1264 Subvention (4.500 euros) pour l'association Cinélangues (18e).
- 2014 DAC 1269 Subvention (2.000 euros) à l'association Clap Noir (93100 Montreuil).
- 2014 DAC 1270 Subvention (15.000 euros) à l'association Conseil International des Monuments et des Sites ICOMOS (15e).
- 2014 DAC 1274 Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'Association des Concerts Pasdeloup (3e).
- 2014 DAC 1275 Subvention (16.000 euros) à l'association Art Azoï (20e).
- 2014 DAC 1282 Subvention (2.000 euros) à l'association Papier Gaché (20e).
- 2014 DAC 1285 Subvention (2.500 euros) à l'association La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse (14e).
- 2014 DAC 1291 Subvention (5.000 euros) à l'Association La Muse en Circuit (94 140 Alfortville).
- 2014 DAC 1295 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Chat Persan (18e).
- 2014 DAC 1296 Subvention (13.000 euros) à l'association de la Bibliothèque Russe Tourgueniev (5e).
- 2014 DAC 1297 Subvention (2.000 euros) à l'association South Asia Paris New Art (3e).
- 2014 DAC 1298 Subvention (2.000 euros) à l'association Petit Pont et Grand écran (17e).
- 2014 DAC 1299 Subvention (2.500 euros) à l'association Aria de Paris (14e).
- 2014 DAC 1302 Subvention (5.000 euros) à l'association Lire Autrement (14e).
- 2014 DAC 1303 Subvention (12.000 euros) au Centre des Arts de la Scène (15e).
- 2014 DAC 1308 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Amis du Comedy Club (10e).
- 2014 DAC 1324 Subvention (8.000 euros) à l'association Espagnolas en Paris (15e).
- 2014 DAC 1353 Subvention (10.000 euros) à l'Association des éditeurs du multiplex parisien n° 4 (17e).
- 2014 DAC 1357 Délégation du Conseil de Paris à la Maire de Paris concernant la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour des travaux d'aménagement sur le territoire parisien.
- 2014 DASCO 1034 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les trois écoles d'art parisiennes (BOULLE, ESTIENNE et DUPERRÉ) - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2014.
- 2014 DASCO 1043 Ecole Boule - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux.
- 2014 DDEES 1019 Accompagnement des entreprises des secteurs de la mode, du design et des métiers d'art - Convention avec la Région Ile-de-France.
- 2014 DICOM 1003 Convention de parrainage Mastercard.
- 2014 DICOM 1006 Convention de parrainage avec Montaigne Diffusion (tenues LACOSTE).

2014 DPA 1023 Médiathèque, square Alban Satragne (10e) - Avenant n° 2 au marché de travaux.

2014 EPPM 1004 Modification des statuts de l'établissement public Paris Musées.

2014 SG 1001 Association des Maires de France - Versement de la cotisation 2014 (38.351 euros).

2014 SG 1002 Association des Maires de l'Ile-de-France - Versement de la cotisation 2014 (54.000 euros).

2014 SG 1003 Association des Maires de Grandes Villes de France - Versement de la cotisation (61.093,19 euros).

2014 SG 1004 Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales - Versement de la cotisation (8.216,52 euros).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2014 DAC 1157 Subvention (10.500 euros) aux projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville dans le 10e.

2014 DAC 1160 Subvention (9.500 euros) aux projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville dans le 14e.

2014 DAC 1287 Subvention (10.000 euros) à l'association Safoul productions (93100 Montreuil).

M. Bruno JULLIARD, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2014 DAC 1255 Subvention (35.000 euros) à l'association Salle Saint Bruno dans le cadre de son action dans le quartier Politique de la ville de la Goutte d'Or (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Pauline VERON, rapporteurs.

2014 DAC 1293 Subvention (7.000 euros) à l'Association des donneurs de voix (15e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 CAB_MA 1007 Subvention (5.000 euros) à l'association Accolade (9e) pour l'organisation de la manifestation intitulée Les foulées d'Ile-de-France.

2014 CAB_MA 1008 Subvention (3.000 euros) à l'association Martigua - Sports, Culture, Loisirs (SCL) (19e) pour l'organisation d'une manifestation sportive et culturelle.

M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2014 CAB_MA 1003 Subvention (5.000 euros) à l'association La France d'aujourd'hui (12e).

2014 CAB_MA 1014 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer (CASODOM) (1er).

M. Bruno JULLIARD, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2014 DGRI 1029 Subvention (5.000 euros) à l'association IBUKA - Mémoire et Justice, Section France (2e).

2014 DGRI 1032 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Reporters sans frontières (2e).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2014 DGRI 1035 - DPE Programme Solidarité-Eau - Renouvellement d'adhésion (1.000 euros).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL, rapporteurs.

2014 DGRI 1033 - DPE Subvention (2.475 euros) et convention avec Enda Europe (11e) pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers défavorisés à Madagascar.

2014 DGRI 1034 - DPE Approbation de la modification du dispositif de solidarité internationale de la Ville de Paris pour l'eau et l'assainissement.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2014 DGRI 1019 Subvention (120.000 euros) et convention avec l'association Médecins sans Frontières (11e) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Kenya).

M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DDEES 1021 Association Nationale de la Recherche et de la Technologie - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec deux laboratoires.

2014 DDEES 1064 Subventions (70.000 euros) et conventions avec divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

2014 DDEES 1069 Subventions (110.000 euros) et conventions avec le CROUS de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour la mise en place du Service d'Accueil des Etudiants Etrangers (SAEE).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2014 DJS 1 Subvention (1.000 euros) à 1 association locale (1er).

2014 DJS 2 Subventions (29.800 euros) à 2 associations sportives dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2014 DJS 4 Subvention (28.100 euros) à des associations sportives locales (4e).

2014 DJS 5 Subventions (33.300 euros) à 13 associations sportives locales (5e).

2014 DJS 9 Subventions (29.450 euros) à 14 associations sportives locales (9e).

2014 DJS 10 Subventions (22.250 euros) à 9 associations sportives locales (10e).

2014 DJS 15 Subventions (32.020 euros) à 15 associations sportives locales (15e).

2014 DJS 18 Subventions (42.400 euros) à des associations sportives locales (18e).

2014 DJS 19 Subventions (27.250 euros) à 14 associations sportives locales (19e).

2014 DJS 20 Subvention (26.250 euros) à 15 associations sportives locales (20e).

2014 DJS 51 Subvention (10.500 euros) et convention avec l'association ROC 14 (14e).

2014 DJS 62 Subvention (40.000 euros) et convention à l'association Maccabi Sporting (11e).

2014 DJS 67 Subvention (12 000 euros) et convention avec l'association Paris Beach Volley (20e).

2014 DJS 68 Subvention (65.000 euros) et convention avec l'UJA Maccabi Paris Métropole (94).

2014 DJS 85 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Sporting Club de Paris (13e).

2014 DJS 89 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Jeunesse Athlétique de Montrouge (14e).

2014 DJS 92 Subvention (9.500 euros) et convention avec l'association Gassendiana (14e).

2014 DJS 103 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association Olympique Montmartre Sports (18e).

2014 DJS 106 Subvention (42.000 euros) et convention à l'association Paris Basket 18 (18e).

2014 DJS 107 Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Espoir 18 (18e).

2014 DJS 108 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Club Sportif Paris (19e).

2014 DJS 110 Subvention (43.000 euros) et convention avec l'association Football Club Solitaires (19e).

2014 DJS 112 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Espérance Paris (19e).

2014 DJS 117 Subvention (10.000 euros) et convention avec le Club Sportif Multisport 20 (20e).

2014 DJS 136 Subventions (25.000 euros) à des associations sportives parisiennes.

2014 DJS 192 Subvention (166.000 euros) et convention avec l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes - Ville de Paris (APSAP-VP) au titre de la saison 2014-2015.

2014 DJS 195 Subvention (130.000 euros) et convention avec le Club des Français Volants au titre de la saison 2014-2015.

2014 DJS 197 Subvention (224.500 euros) et convention avec l'association Stade Français au titre de la saison sportive 2013-2014.

2014 DJS 199 Subvention (440.000 euros) et convention avec le club Issy Paris Hand au titre de la saison 2014-2015.

2014 DJS 200 Subvention (310.000 euros) et convention avec la SA Saint-Cloud Paris Stade Français au titre de la saison 2014-2015.

2014 DJS 201 Subvention (70.000 euros) et convention avec le Centre de Formation de Football de Paris au titre de la saison 2014-2015.

2014 DJS 204 Subvention (823.225 euros) et convention avec le Stade Français Paris.

2014 DJS 205 Subvention (1.126.000 euros) et convention avec le PUC Volley-ball au titre de la saison sportive 2014-2015.

2014 DJS 206 Subvention (1 040 000 euros) et convention avec la SASP Paris Levallois au titre de la saison 2014-2015.

2014 DJS 245 Tennis Club de Paris (16e) - couverture temporaire et saisonnière de courts de tennis - autorisations d'urbanisme.

2014 DJS 247 Exploitation de la piscine Hermant (19e) - Marché de prestation de services (article 30) - Modalités de passation.

2014 DJS 259 Indemnisation de tiers.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2014 DJS 238 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Ligue de Sport Adapté d'Ile de France pour l'organisation des championnats de France de judo.

M. Jean-François MARTINS, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DU 1035 Vente d'une emprise de voirie 11 rue du Cygne (1er).

2014 DU 1092 Rue Gaston Tessier (19e) - Autorisation de travaux et convention d'occupation temporaire avec RFF et SODEARIF.

2014 DPA 1027 Prestations de conseil et d'assistance juridique - Convention de groupement de commandes - Principe et modalités de passation.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2014 DU 1031 ZAC Boucicaut (15e) - Constat de désaffectation, déclassement, échange foncier avec la Sempariseine de parcelles 78 rue de la Convention et acquisition du square.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs.

2014 DVD 1010 Barrage du boulevard périphérique, des voies sur berge, des passages souterrains et prestations associées – Marché de services – Modalités de passation.

2014 DVD 1054 Aménagement de la place de la République (3e, 10e et 11e). Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

2014 DVD 1024 Piste cyclable boulevard Jean Simon (13e). Convention avec RFF et SNCF concernant l'ouvrage d'art de franchissement.

2014 DVD 1022 Lignes de métro 6 et 13. Avenants n° 6 et n° 7 à la convention d'affectation du domaine public avec la RATP.

2014 DVD 1023 Ligne de métro 14. Travaux de voirie et de déviations des réseaux de concessionnaires. Deux conventions de financement avec la RATP.

2014 DVD 1060 Modification du terminus de la ligne 65 Porte de La Chapelle (18e). Demande de subventions au STIF.

2014 DVD 1015 Parc de stationnement Meyerbeer à Paris (9e). Signature du contrat d'affermage.

2014 DVD 1017 Parc de stationnement Foch (16e). Convention d'exploitation des stations service.

2014 DVD 1019 Parc de stationnement Ecole de Médecine (6e). Avenant n° 1 à la convention de concession.

2014 DVD 1058 Indemnisation amiable (33 847,06 euros) de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2014 DICOM 1008 Opération Paris Plages 2014. Conventions de partenariat.

2014 DVD 1070 Opération Paris Plages 2014 au Bassin de la Villette (19e). Redevances des buvettes et des glaciers.

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2014 DFPE 1275 Subvention (18.978 euros) et avenant n° 1 avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).

2014 DFPE 1010 Subvention (104.670 euros) et avenant n° 1 avec l'association Aide aux Mères de Famille (7e) pour sa halte-garderie.

2014 DFPE 1014 Subvention (76.364 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e pour la halte-garderie (10e).

2014 DFPE 1026 Subvention (81.082 euros) et avenant n° 1 avec l'association Association Générale des Familles du 13ème pour la halte-garderie La Kalabane (13e).

2014 DFPE 1029 Subvention (59.236 euros) et avenant n° 1 avec l'association Réseau Treize pour la halte garderie Le Petit Navire (13e).

2014 DFPE 1030 Subvention (158.876 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la crèche Yves Toudic (10e).

2014 DFPE 1031 Subvention (259.492 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la structure multi-accueil Bellot (19e).

2014 DFPE 1036 Subvention (202.949 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Passerelle (13e) pour la structure multi-accueil Outremer (13e).

2014 DFPE 1042 Subvention (111.626 euros) et avenant n° 1 avec l'association "Gribouille Alésia" pour la crèche collective (14e).

2014 DFPE 1046 Subvention (104.762 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Petits du Canard pour la crèche collective Charlot (3e).

2014 DFPE 1050 Subvention (136.790 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Petits du Canard pour la crèche collective Saint Martin (3e).

2014 DFPE 1066 Subvention (73.003 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les petits lardons (10e) pour la crèche parentale (10e).

2014 DFPE 1069 Subvention (319.825 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Hauteville (10e).

2014 DFPE 1071 Subvention (223.746 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Lafayette (10e).

2014 DFPE 1073 Subvention (178.320 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Valmy (10e).

2014 DFPE 1074 Subvention (290.392 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Chevreuil (12e).

2014 DFPE 1076 Subvention (579.127 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Picpus (12e).

2014 DFPE 1078 Subvention (318.651 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Auriol (13e).

2014 DFPE 1079 Subvention (222.601 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la crèche collective Jacquemont (17e).

2014 DFPE 1081 Subvention (211.043 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Saussure (17e).

2014 DFPE 1082 Subvention (232.639 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Roussel (17e).

2014 DFPE 1083 Subvention (108.677 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).

2014 DFPE 1085 Subvention (171.011 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Chapelle (18e).

2014 DFPE 1087 Subvention (221.882 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Ourcq (19e).

2014 DFPE 1088 Subvention (13.289 euros) et avenant n° 1 à l'association "Calinot Singe" (15e) pour sa crèche parentale.

2014 DFPE 1091 Subvention (125.509 euros) et avenant n° 1 avec l'association Mowgli (10e) pour la crèche collective dénommée Pajol (18e).

2014 DFPE 1092 Subvention (101.885 euros) et avenant n° 1 avec l'association L'Araignée Gentille (18e) pour sa halte-garderie.

2014 DFPE 1094 Subvention (99.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association Mowgli (10e) pour la crèche collective dénommée Dieu (10e).

2014 DFPE 1095 Subvention (83.849 euros) et avenant n° 1 avec l'association "Les Gardons" (12e) pour sa crèche parentale.

2014 DFPE 1096 Subvention (35.397 euros) et avenant n° 1 avec l'association "Les Petits Loups" (19e) pour la crèche parentale "Les Petits Loups" (19e).

2014 DFPE 1097 Subvention (112.568 euros) et avenant n° 1 avec l'association "Le Moulin Bleu" pour la crèche parentale "Pic Puce" (12e).

2014 DFPE 1099 Subvention (58.876 euros) et avenant n° 1 à l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14e).

2014 DFPE 1175 Fourniture et livraison de lait infantile aux établissements de la petite enfance de la Ville et du Département de Paris.

2014 DFPE 1178 Subvention (97.505 euros) et avenant n° 1 à l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e).

2014 DFPE 1180 Subvention (52.466 euros) et avenant n° 1 à l'Association Relais 59 pour la halte-garderie (12e).

2014 DFPE 1181 Subvention (80.194 euros) et avenant n° 1 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois pour sa Halte-garderie (15e).

2014 DFPE 1182 Subvention (398.540 euros) et avenant n° 1 avec l'association Institut d'études, de recherches, de formation en action sociale pour la crèche collective (15e).

2014 DFPE 1183 Subvention (245.914 euros) et avenant n° 1 avec l'association Institut d'études, de recherches, de formation en action sociale pour la crèche collective (15e).

2014 DFPE 1236 Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein d'EPE situés dans 9e arrondissement - Marché de services (art30) - Principe et modalités de passation.

2014 DFPE 1224 Protocole d'accord transactionnel relatif au remboursement à la SA Elogie de la consommation d'eau de la crèche collective 243 rue Lafayette (10e).

2014 DFPE 1237 Contrat de transaction avec la société La Maison Bleue pour la crèche collective rue Moufle (11e).

2014 DFPE 1251 Subvention (88.256 euros) et avenant n° 1 avec l'association Accueil Goutte d'Or pour le fonctionnement de la halte garderie La Caravelle (18e).

2014 DFPE 1226 Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé au 47 rue Miguel Hidalgo (19e).

2014 DFPE 1273 Subvention (48.137 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Au Fil de la Découverte pour la halte-garderie (15e).

2014 DFPE 1274 Subvention (100.011 euros) et avenant n° 1 à l'association La Ribambelle pour sa halte-garderie (15e).

2014 DFPE 1284 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 4, rue André Gide (15e).

2014 DFPE 1285 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9, rue de la Guadeloupe (18e).

2014 DFPE 1343 Protocoles transactionnels pour l'indemnisation de familles suite à des vols de poussette dans les EAPE et d'un agent suite à un bris de glace.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2014 DPE 1026 Travaux sur le réseau d'assainissement - Respect de la charte qualité des réseaux d'assainissement.

2014 DPE 1027 Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) - Adhésion 2014 (5.200 euros).

2014 SGCP 1003 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'amicale des anciens Conseillers de Paris ou de la Seine (4e).

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2014 DICOM 1007 Tarifs des produits commercialisés dans les Boutiques de la Ville et modification des conditions générales de vente.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2014 DUCT 1004 Subventions fonds du Maire (15.600 euros) à 6 associations du 16e arrondissement.

2014 DUCT 1009 Subvention fonds du Maire (4 500 euros) à l'association Posture (3e).

2014 DUCT 1010 Subvention (30.000 euros) avec convention à l'Association Education et Complexité.

2014 DUCT 1012 Subvention (3 500 euros) au titre de l'animation locale à l'association Simplon en fêtes (18e).

2014 DUCT 1016 Subvention (4.000 euros) au titre de l'animation locale à l'association Café associatif Pernety (14e).

2014 DUCT 1018 Subvention (1.000 euros) à l'association Korhom (10e).

2014 DUCT 1019 Subvention à l'association "Fonda" (15.000 euros).

2014 DUCT 1020 Subvention (2.000 euros) à l'association La maison des fougères.

2014 DUCT 1023 Subvention (2.000 euros) à l'association AOCSA la 20e Chaise.

2014 DUCT 1025 Subventions (8.500 euros) et conventions avec deux associations (19e).

2014 DUCT 1028 Subvention (2.000 euros) au titre de l'animation locale à l'association Courant d'art frais.

2014 DUCT 1029 Subvention (10.000 euros) à l'association "France bénévolat Paris".

2014 DUCT 1030 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Ecole normale sociale (18e).

2014 DUCT 1031 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le petit Ney (18e).

2014 DUCT 1032 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association L'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie.

2014 DUCT 1035 Subvention (1.500 euros) à l'association Espace Farabi.

2014 DUCT 1036 Subventions fonds du Maire (13.000 euros) à 7 associations du 19e arrondissement et conventions avec 2 de ces associations.

2014 DUCT 1038 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Réseau national des maisons des associations" et versement de la cotisation correspondante.

2014 DICOM 1009 Conventions de partenariat DICOM pour l'opération Pass Jeunes 2014 (Le Cirque Electrique et Ya d'la Voix).

2014 DJS 157 Subventions (9.000 euros) à 2 associations de jeunesse et convention avec une association (13e).

2014 DJS 162 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association RSI La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17e).

2014 DJS 274 Centres d'animation Chateau-Landon, Jemmapes, Granges aux Belles et Jean Verdier (10e) - Avenant n° 2 à convention.

2014 DJS 277 Centre d'animation Tour des Dames (9e) - Tarifs de la salle de spectacle.

2014 DJS 280 Antennes Jeunes Parisiennes. Avenant au marché de prestations de service (art. 30).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

2014 DJS 262 - DPVI Subvention (5.000 euros) à 2 associations de jeunesse et avenant à convention avec 1 association de jeunesse (18e).

Mme Pauline VERON, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteures.

2014 DASES 1020 Garantie Ville de Paris (1.276.300 euros) pour emprunt par SCI Avron Croix St Simon pour CAJ Popincourt (11e).

2014 DFPE 1231 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association D'Ici-D'Ailleurs (20e) pour l'activité de la ludothèque Nautilude (11e).

2014 DFPE 1288 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (9e) pour son action de Médiation Familiale.

2014 DFPE 1289 Subvention (8.000 euros) à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale (8e) pour son service de Médiation Familiale.

2014 DFPE 1290 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son service de Médiation Familiale (11e).

2014 DFPE 1292 Subvention (15.000 euros) à la Fondation OPEJ - Baron Edmond de Rothschild (17e) pour ses actions de soutien à la parentalité et son service de médiation familiale (10e).

2014 DFPE 1293 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison de la Médiation (20e) pour son service de Médiation Familiale (15e, 17e, 20e).

2014 DFPE 1294 Subvention (47.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Association Olga Spitzer (12e) pour son service de médiation familiale et son action d'accompagnement à la parentalité.

2014 DFPE 1295 Subvention (58.000 euros) et convention avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs (11e) pour le fonctionnement de son café des parents et ses activités hors les murs.

2014 DFPE 1296 Subvention (3.000 euros) à l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement.

2014 DFPE 1328 Subvention (99.592 euros) et avenant avec l'association De l'Infans à L'Enfant pour le lieu d'accueil enfants-parents La Babillo (18e).

2014 DFPE 1330 Subvention (79.600 euros) et avenant avec l'association Lire à Paris.

2014 DFPE 1334 Subvention (12.000 euros) et avenant avec l'association Coopération féminine, pour le lieu d'accueil enfants parents dénommé Le Jardin des Roos (20e).

2014 DFPE 1338 Subvention (73.249 euros) et avenant à convention avec l'association Les Equipes d'Amitié pour le lieu d'accueil enfants parents La Caragole (10e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2014 DAC 1006 Plaque en hommage au Pasteur Jousselein 127 rue Marcadet (18e).

2014 DAC 1180 Subvention (13.258 euros) à 9 associations de vétérans et d'anciens combattants commémorant leurs régiments et armes, le souvenir d'opérations extérieures ou issus de la fonction publique.

2014 DAC 1185 Subventions (16.694 euros) à 14 Associations d'Anciens combattants et Comités du Souvenir localisés dans les arrondissements.

2014 DAC 1329 Plaque commémorative en hommage à Huynh Khuong An 6 avenue de la porte de Brancion (15e).

2014 DICOM 1005 Conventions de partenariat pour l'exposition "Août 1944. Le combat pour la liberté".

2014 DU 1025 Dénomination "Arbustes" d'une rue (14e).

2014 DU 1046 Dénomination Martha Graham d'une rue dans le forum des Halles (1er).

2014 DU 1047 Dénomination Louise Bourgeois d'une rue - ZAC Paris Rive Gauche (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Bernard BROS, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Mmes Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Marie-Pierre de LA GONTRIE, MM. Jean-François LEGARET et Christian SAINT-ETIENNE.

2e Commission

Mmes Florence BERTHOUT, Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Antoinette GUHL, Ann-Katrin JÉGO, MM. Jean-François MARTINS, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Sandrine MÉES, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, M. Buon TAN et Mme Pauline VÉRON.

Excusées : Mmes Nathalie FANFANT et Marie-Christine LEMARDELEY.

3e Commission

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, M. Claude DARGENT, Mme Maud GATEL, MM. Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mmes Halima JEMNI, Brigitte KUSTER, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Jean-Pierre LECOQ, Franck LEFEVRE, Etienne MERCIER, Christophe NAJDOVSKI et Dominique TIBERI.

Excusé : M. Patrick TRÉMÈGE.

4e Commission

M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Marinette BACHE, Célia BLAUDEL, Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Marie-Laure HAREL, Joëlle MOREL, MM. Mao PENINOU, Yann WEHRLING et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Excusés : M. Jean-Didier BERTHAULT et Mme Caroline MECARY.

5e Commission

Mmes Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX, Fadila MEHAL, Déborah PAWLIK, M. Frédéric PECHENARD, Mmes Carine PETIT et Pauline VÉRON.

6e Commission

Mme Marie ATALLAH, M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Hélène BIDARD, Myriam EL KHOMRI, Léa FILOCHE, MM. Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Mmes Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, M. Atanase PERIFAN, Mmes Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI et Mercédès ZUNIGA.

Excusées : Mmes Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC et Karen TAÏEB.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, MM. Jean-François MARTINS, Nicolas NORDMAN, Mmes Nawel OUMER, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON.

Excusés : MM. Philippe DUCLOUX, Claude GOASGUEN, Mmes Anne-Christine LANG, Nathalie MAQUOI et Annick OLIVIER.

8e Commission

M. Jacques BAUDRIER, Mme Galla BRIDIER, M. Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme DUBUS, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie MONTANDON et Valérie NAHMIAS.

9e Commission

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Frédéric HOCQUARD, Bernard JOMIER, Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mme Fadila MEHAL, M. Hermano SANCHES RUIVO et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Liste des membres présents.

MM. Pierre AIDENBAUM, David ASSOULINE, Mmes Michèle ASSOULINE, Marie ATALLAH, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BÉGUÉ, David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Célia BLAUDEL, Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Jean-Bernard BROS, Ian

BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Delphine BURKLI, Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Pascal CHERKI, Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, François DAGNAUD, Claude DARGENT, MMme Virginie DASPET, Rachida DATI, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mmes Catherine DUMAS, Myriam EL KHOMRI, Agnès EVREN, M. Rémi FERAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mmes Fanny GAILLANNE, Edith GALLOIS, Maud GATEL, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Mme Antoinette GUHL, MM. Didier GUILLOT, François HAAB, Mmes Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, MM. Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Ann-Katrin JÉGO, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, MM. Bernard JOMIER, Pascal JULIEN, Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Thomas LAURET, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, MM. Franck LEFEVRE, Jean-François LEGARET, Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE, Pierre LELLOUCHE, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Annick LEPETIT, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mmes Caroline MECARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Valérie NAHMIAS, MM. Christophe NAJDOVSKI, Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Nawel OUMER, Déborah PAWLIK, MM. Frédéric PECHENARD, Mao PÉNINOU, Atanase PERIFAN, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mmes Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Marielle de SARNEZ, Danielle SIMONNET, Aurélie SOLANS, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHÈNE, Karen TAIEB, MM. Buon Huong TAN, Dominique TIBERI, Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Nathalie FANFANT.

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2014.**RECAPITULATIF GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2014)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	24 767,99	0,00
02000	Secrétariat général	13 351 686,39	3 928 100,19
03000	Inspection générale	17 500,22	8 582,00
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	148 942,11	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	2 996 945,58	0,00
06000	Information et communication	122 227,34	0,00
08000	Prévention et protection	777 697,30	0,00
09000	Affaires juridiques	244 822,53	40 970,00
10000	Ressources humaines	595 245,88	0,00
12000	Achats	152 499,20	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	65 138 475,87	252 041,93
14000	Usagers, citoyens et territoires	4 114 915,26	0,00
15000	Politique de la ville et de l'intégration	376 073,35	0,00
21000	Patrimoine et architecture	1 348 489 042,48	766 354 586,00
23000	Espaces verts et environnement	109 918 797,73	8 182 529,78
30000	Familles et petite enfance	229 327 430,17	2 715 197,20
34000	Action sociale, enfance et santé	707 788,99	0,00
40000	Affaires culturelles	237 569 543,43	22 234 534,62
50000	Finances (services financiers communs)	18 000 000,00	0,00
51000	Finances	114 497 950,98	114 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	86 495 340,41	0,00
60000	Urbanisme	202 134 780,10	96 225 465,98
61000	Voirie et déplacements	649 090 603,24	170 660 087,42
64000	Propreté et eau	159 568 479,70	4 871 590,25
65000	Logement et habitat	8 223 246,24	78 337,04
80000	Affaires scolaires	331 623 264,08	401 320,61
88000	Jeunesse et sports	300 757 447,33	32 433 119,98
MISSIONS ORGANIQUES		3 884 465 513,90	1 222 386 463,00
90000	Dons et legs	4 992 295,27	4 690 890,68
90001	Etudes	18 908 087,52	3 766 862,28
90002	Grands projets de rénovation urbaine	136 543 753,61	48 247 140,35
90003	Action en faveur des personnes handicapées	10 546 107,45	3 094 200,00
90004	Opérations sous mandat	22 844 267,00	19 378 466,23
90005	Schéma directeur informatique	43 626 739,40	200 000,00
90006	Compte foncier	990 845 138,56	904 891 165,20
90007	Avances de trésorerie	2 000 000,00	28 350 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 556 973 664,89	0,00
90011	Avances sur marchés	7 381 328,08	4 834 538,64
MISSIONS TRANSVERSALES		2 794 661 381,78	1 017 453 263,38
TOTAL GENERAL		6 679 126 895,68	2 239 839 726,38

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	STOCKS (REDOULEMENT DES COMPTES 11, 31, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (sauf 254)	14 421 904,00	1 091 723,00			15 513 627,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	353 160 157,00	30 699 237,00	-16 193 231,14	-16 169 231,14	567 459 662,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	203 109 426,00	4 000 018,32	54 634 000,00	54 634 000,00	361 743 444,32
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	615 211 049,00	6 243 121,56	111 917 331,00	111 617 331,00	733 381 501,56
	Total des dépenses d'équipement	1 066 512 938,00	39 050 400,07	150 248 299,86	150 248 299,86	1 495 825 437,93
10	DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES	10 000,00				10 000,00
12	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	32 000,00		9 341,00	9 341,00	29 241,00
16	DEPENSES ET DETTES ASSIMILÉES	206 894 176,00				206 894 176,00
16	COMPTES DE LIQUIDATION AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	750 000,00				750 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 493 000,00		99 150 000,00	99 150 000,00	122 643 000,00
002	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00		-243 000,00	-140 000,00	1 157 000,00
	Total des dépenses financières	324 664 176,00	18 819 241,00	98 819 241,00	98 819 241,00	422 422 517,00
45-2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	15 071 621,00	1 397 300,84	2 243 234,00	2 243 234,00	18 117 945,84
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 425 450 938,00	40 347 600,91	251 248 244,86	251 248 244,86	1 917 447 120,27
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	2 460 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	3 460 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	315 237 000,00		237 048 041,00	237 048 041,00	552 285 041,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 775 237 000,00	237 048 041,00	239 048 041,00	239 048 041,00	3 251 333 082,00
	TOTAL	1 853 908 743,00	40 347 600,91	490 296 405,86	490 296 405,86	2 485 252 749,77
R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (11)						-194 456 879,16
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 639 729 829,31

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	STOCKS (REDOULEMENT DES COMPTES 11, 31, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (non 156)	100 000 900,00		20 233 970,00	20 233 970,00	120 234 870,00
16	DEPENSES ET DETTES ASSIMILÉES (non 145)	302 896 120,00				302 896 120,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (sauf 254)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 219 125,00				7 219 125,00
	Total des recettes d'équipement	760 824 947,00	10 255 970,00	20 233 970,00	20 233 970,00	801 344 917,00
10	DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES (non 1048)	162 497 249,00		1 000 000,00	1 000 000,00	163 497 249,00
1054	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)			193 404 480,47	193 404 480,47	193 404 480,47
126	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES					
145	DEPENSES ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	50 000,00				50 000,00
16	COMPTES DE LIQUIDATION AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	114 830 463,00		65 050 000,00	65 050 000,00	179 880 463,00
004	EXCÉDENTS DES REVENUS FINANCIERES	141 500 000,00		91 490 000,00	91 490 000,00	232 990 000,00
	Total des recettes financières	416 827 712,00	252 344 880,47	252 944 980,47	252 944 980,47	922 117 572,94
45-2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	2 195 127,00	12 353 719,00	12 605 719,00	12 605 719,00	14 958 565,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 281 515 786,00	264 600 449,47	264 600 449,47	264 600 449,47	1 810 726 694,94
021	AVANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	16 841 546,00		62 746 179,86	62 746 179,86	79 587 725,86
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	330 173 601,00				330 173 601,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	233 237 000,00		237 048 041,00	237 048 041,00	470 285 041,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	579 252 147,00	237 048 041,00	299 794 220,86	299 794 220,86	1 156 394 408,86
	TOTAL	1 853 908 743,00	502 648 490,47	564 394 670,33	564 394 670,33	2 921 351 903,80
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (11)						-194 456 879,16
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 639 729 829,31

Four Informations :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, à verser à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune sur le territoire.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉDAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	484 301 524,86

1) Cf. Modalités de vote 1.61.

2) Inscrire en cas de report des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

3) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions recueillies.

4) R 001 = R 001 - R 002 - R 003 - R 004 - R 005 - R 006 - R 007 - R 008 - R 009 - R 010 - R 011 - R 012 - R 013 - R 014 - R 015 - R 016 - R 017 - R 018 - R 019 - R 020 - R 021 - R 022 - R 023 - R 024 - R 025 - R 026 - R 027 - R 028 - R 029 - R 030 - R 031 - R 032 - R 033 - R 034 - R 035 - R 036 - R 037 - R 038 - R 039 - R 040 - R 041 - R 042 - R 043 - R 044 - R 045 - R 046 - R 047 - R 048 - R 049 - R 050 - R 051 - R 052 - R 053 - R 054 - R 055 - R 056 - R 057 - R 058 - R 059 - R 060 - R 061 - R 062 - R 063 - R 064 - R 065 - R 066 - R 067 - R 068 - R 069 - R 070 - R 071 - R 072 - R 073 - R 074 - R 075 - R 076 - R 077 - R 078 - R 079 - R 080 - R 081 - R 082 - R 083 - R 084 - R 085 - R 086 - R 087 - R 088 - R 089 - R 090 - R 091 - R 092 - R 093 - R 094 - R 095 - R 096 - R 097 - R 098 - R 099 - R 100 - R 101 - R 102 - R 103 - R 104 - R 105 - R 106 - R 107 - R 108 - R 109 - R 110 - R 111 - R 112 - R 113 - R 114 - R 115 - R 116 - R 117 - R 118 - R 119 - R 120 - R 121 - R 122 - R 123 - R 124 - R 125 - R 126 - R 127 - R 128 - R 129 - R 130 - R 131 - R 132 - R 133 - R 134 - R 135 - R 136 - R 137 - R 138 - R 139 - R 140 - R 141 - R 142 - R 143 - R 144 - R 145 - R 146 - R 147 - R 148 - R 149 - R 150 - R 151 - R 152 - R 153 - R 154 - R 155 - R 156 - R 157 - R 158 - R 159 - R 160 - R 161 - R 162 - R 163 - R 164 - R 165 - R 166 - R 167 - R 168 - R 169 - R 170 - R 171 - R 172 - R 173 - R 174 - R 175 - R 176 - R 177 - R 178 - R 179 - R 180 - R 181 - R 182 - R 183 - R 184 - R 185 - R 186 - R 187 - R 188 - R 189 - R 190 - R 191 - R 192 - R 193 - R 194 - R 195 - R 196 - R 197 - R 198 - R 199 - R 200 - R 201 - R 202 - R 203 - R 204 - R 205 - R 206 - R 207 - R 208 - R 209 - R 210 - R 211 - R 212 - R 213 - R 214 - R 215 - R 216 - R 217 - R 218 - R 219 - R 220 - R 221 - R 222 - R 223 - R 224 - R 225 - R 226 - R 227 - R 228 - R 229 - R 230 - R 231 - R 232 - R 233 - R 234 - R 235 - R 236 - R 237 - R 238 - R 239 - R 240 - R 241 - R 242 - R 243 - R 244 - R 245 - R 246 - R 247 - R 248 - R 249 - R 250 - R 251 - R 252 - R 253 - R 254 - R 255 - R 256 - R 257 - R 258 - R 259 - R 260 - R 261 - R 262 - R 263 - R 264 - R 265 - R 266 - R 267 - R 268 - R 269 - R 270 - R 271 - R 272 - R 273 - R 274 - R 275 - R 276 - R 277 - R 278 - R 279 - R 280 - R 281 - R 282 - R 283 - R 284 - R 285 - R 286 - R 287 - R 288 - R 289 - R 290 - R 291 - R 292 - R 293 - R 294 - R 295 - R 296 - R 297 - R 298 - R 299 - R 300 - R 301 - R 302 - R 303 - R 304 - R 305 - R 306 - R 307 - R 308 - R 309 - R 310 - R 311 - R 312 - R 313 - R 314 - R 315 - R 316 - R 317 - R 318 - R 319 - R 320 - R 321 - R 322 - R 323 - R 324 - R 325 - R 326 - R 327 - R 328 - R 329 - R 330 - R 331 - R 332 - R 333 - R 334 - R 335 - R 336 - R 337 - R 338 - R 339 - R 340 - R 341 - R 342 - R 343 - R 344 - R 345 - R 346 - R 347 - R 348 - R 349 - R 350 - R 351 - R 352 - R 353 - R 354 - R 355 - R 356 - R 357 - R 358 - R 359 - R 360 - R 361 - R 362 - R 363 - R 364 - R 365 - R 366 - R 367 - R 368 - R 369 - R 370 - R 371 - R 372 - R 373 - R 374 - R 375 - R 376 - R 377 - R 378 - R 379 - R 380 - R 381 - R 382 - R 383 - R 384 - R 385 - R 386 - R 387 - R 388 - R 389 - R 390 - R 391 - R 392 - R 393 - R 394 - R 395 - R 396 - R 397 - R 398 - R 399 - R 400 - R 401 - R 402 - R 403 - R 404 - R 405 - R 406 - R 407 - R 408 - R 409 - R 410 - R 411 - R 412 - R 413 - R 414 - R 415 - R 416 - R 417 - R 418 - R 419 - R 420 - R 421 - R 422 - R 423 - R 424 - R 425 - R 426 - R 427 - R 428 - R 429 - R 430 - R 431 - R 432 - R 433 - R 434 - R 435 - R 436 - R 437 - R 438 - R 439 - R 440 - R 441 - R 442 - R 443 - R 444 - R 445 - R 446 - R 447 - R 448 - R 449 - R 450 - R 451 - R 452 - R 453 - R 454 - R 455 - R 456 - R 457 - R 458 - R 459 - R 460 - R 461 - R 462 - R 463 - R 464 - R 465 - R 466 - R 467 - R 468 - R 469 - R 470 - R 471 - R 472 - R 473 - R 474 - R 475 - R 476 - R 477 - R 478 - R 479 - R 480 - R 481 - R 482 - R 483 - R 484 - R 485 - R 486 - R 487 - R 488 - R 489 - R 490 - R 491 - R 492 - R 493 - R 494 - R 495 - R 496 - R 497 - R 498 - R 499 - R 500 - R 501 - R 502 - R 503 - R 504 - R 505 - R 506 - R 507 - R 508 - R 509 - R 510 - R 511 - R 512 - R 513 - R 514 - R 515 - R 516 - R 517 - R 518 - R 519 - R 520 - R 521 - R 522 - R 523 - R 524 - R 525 - R 526 - R 527 - R 528 - R 529 - R 530 - R 531 - R 532 - R 533 - R 534 - R 535 - R 536 - R 537 - R 538 - R 539 - R 540 - R 541 - R 542 - R 543 - R 544 - R 545 - R 546 - R 547 - R 548 - R 549 - R 550 - R 551 - R 552 - R 553 - R 554 - R 555 - R 556 - R 557 - R 558 - R 559 - R 560 - R 561 - R 562 - R 563 - R 564 - R 565 - R 566 - R 567 - R 568 - R 569 - R 570 - R 571 - R 572 - R 573 - R 574 - R 575 - R 576 - R 577 - R 578 - R 579 - R 580 - R 581 - R 582 - R 583 - R 584 - R 585 - R 586 - R 587 - R 588 - R 589 - R 590 - R 591 - R 592 - R 593 - R 594 - R 595 - R 596 - R 597 - R 598 - R 599 - R 600 - R 601 - R 602 - R 603 - R 604 - R 605 - R 606 - R 607 - R 608 - R 609 - R 610 - R 611 - R 612 - R 613 - R 614 - R 615 - R 616 - R 617 - R 618 - R 619 - R 620 - R 621 - R 622 - R 623 - R 624 - R 625 - R 626 - R 627 - R 628 - R 629 - R 630 - R 631 - R 632 - R 633 - R 634 - R 635 - R 636 - R 637 - R 638 - R 639 - R 640 - R 641 - R 642 - R 643 - R 644 - R 645 - R 646 - R 647 - R 648 - R 649 - R 650 - R 651 - R 652 - R 653 - R 654 - R 655 - R 656 - R 657 - R 658 - R 659 - R 660 - R 661 - R 662 - R 663 - R 664 - R 665 - R 666 - R 667 - R 668 - R 669 - R 670 - R 671 - R 672 - R 673 - R 674 - R 675 - R 676 - R 677 - R 678 - R 679 - R 680 - R 681 - R 682 - R 683 - R 684 - R 685 - R 686 - R 687 - R 688 - R 689 - R 690 - R 691 - R 692 - R 693 - R 694 - R 695 - R 696 - R 697 - R 698 - R 699 - R 700 - R 701 - R 702 - R 703 - R 704 - R 705 - R 706 - R 707 - R 708 - R 709 - R 710 - R 711 - R 712 - R 713 - R 714 - R 715 - R 716 - R 717 - R 718 - R 719 - R 720 - R 721 - R 722 - R 723 - R 724 - R 725 - R 726 - R 727 - R 728 - R 729 - R 730 - R 731 - R 732 - R 733 - R 734 - R 735 - R 736 - R 737 - R 738 - R 739 - R 740 - R 741 - R 742 - R 743 - R 744 - R 745 - R 746 - R 747 - R 748 - R 749 - R 750 - R 751 - R 752 - R 753 - R 754 - R 755 - R 756 - R 757 - R 758 - R 759 - R 760 - R 761 - R 762 - R 763 - R 764 - R 765 - R 766 - R 767 - R 768 - R 769 - R 770 - R 771 - R 772 - R 773 - R 774 - R 775 - R 776 - R 777 - R 778 - R 779 - R 780 - R 781 - R 782 - R 783 - R 784 - R 785 - R 786 - R 787 - R 788 - R 789 - R 790 - R 791 - R 792 - R 793 - R 794 - R 795 - R 796 - R 797 - R 798 - R 799 - R 800 - R 801 - R 802 - R 803 - R 804 - R 805 - R 806 - R 807 - R 808 - R 809 - R 810 - R 811 - R 812 - R 813 - R 814 - R 815 - R 816 - R 817 - R 818 - R 819 - R 820 - R 821 - R 822 - R 823 - R 824 - R 825 - R 826 - R 827 - R 828 - R 829 - R 830 - R 831 - R 832 - R 833 - R 834 - R 835 - R 836 - R 837 - R 838 - R 839 - R 840 - R 841 - R 842 - R 843 - R 844 - R 845 - R 846 - R 847 - R 848 - R 849 - R 850 - R 851 - R 852 - R 853 - R 854 - R 855 - R 856 - R 857 - R 858 - R 859 - R 860 - R 861 - R 862 - R 863 - R 864 - R 865 - R 866 - R 867 - R 868 - R 869 - R 870 - R 871 - R 872 - R 873 - R 874 - R 875 - R 876 - R 877 - R 878 - R 879 - R 880 - R 881 - R 882 - R 883 - R 884 - R 885 - R 886 - R 887 - R 888 - R 889 - R 890 - R 891 - R 892 - R 893 - R 894 - R 895 - R 896 - R 897 - R 898 - R 899 - R 900 - R 901 - R 902 - R 903 - R 904 - R 905 - R 906 - R 907 - R 908 - R 909 - R 910 - R 911 - R 912 - R 913 - R 914 - R 915 - R 916 - R 917 - R 918 - R 919 - R 920 - R 921 - R 922 - R 923 - R 924 - R 925 - R 926 - R 927 - R 928 - R 929 - R 930 - R 931 - R 932 - R 933 - R 934 - R 935 - R 936 - R 937 - R 938 - R 939 - R 940 - R 941 - R 942 - R 943 - R 944 - R 945 - R 946 - R 947 - R 948 - R 949 - R 950 - R 951 - R 952 - R 953 - R 954 - R 955 - R 956 - R 957 - R 958 - R 959 - R 960 - R 961 - R 962 - R 963 - R 964 - R 965 - R 966 - R 967 - R 968 - R 969 - R 970 - R 971 - R 972 - R 973 - R 974 - R 975 - R 976 - R 977 - R 978 - R 979 - R 980 - R 981 - R 982 - R 983 - R 984 - R 985 - R 986 - R 987 - R 988 - R 989 - R 990 - R 991 - R 992 - R 993 - R 994 - R 995 - R 996 - R 997 - R 998 - R 999 - R 1000 - R 1001 - R 1002 - R 1003 - R 1004 - R 1005 - R 1006 - R 1007 - R 1008 - R 1009 - R 1010 - R 1011 - R 1012 - R 1013 - R 1014 - R 1015 - R 1016 - R 1017 - R 1018 - R 1019 - R 1020 - R 1021 - R 1022 - R 1023 - R 1024 - R 1025 - R 1026 - R 1027 - R 1028 - R 1029 - R 1030 - R 1031 - R 1032 - R 1033 - R 1034 - R 1035 - R 1036 - R 1037 - R 1038 - R 1039 - R 1040 - R 1041 - R 1042 - R 1043 - R 1044 - R 1045 - R 1046 - R 1047 - R 1048 - R 1049 - R 1050 - R 1051 - R 1052 - R 1053 - R 1054 - R 1055 - R 10

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap. (1)	Libellé	Non vendable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	513 279 682,54	779 337 991,71	1 667 567,73	97 136 419,54	61 779 372,26	76 408 635,00
	Dépenses réelles	303 630 940,00	423 112 708,84	1 431 411,00	93 738 017,00	72 484 564,00	76 408 635,00
100	EXPENSES IMPREVUS	1 160 000,00					
10	DOTATIONS, FONDIS CIVILS ET RESERVES						
12	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		5 541,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	317 124 656,00	34 000,00		1 665 476,00		
18	COMPTE DE LIASSON AFFECTATION (SA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	750 000,00	5 438 663,00		2 153 240,00	488 900,00	735 863,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		12 531 512,64		2 610 000,00	13 854 002,00	63 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 690 000,00	127 245 964,00	374 740,00	5 236 890,00	9 028 000,00	4 568 319,00
22	IMMOBILISATIONS REQUEES EN AFFECTATION						
26	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 244 140,00	300 883 000,00	175 666,00	71 668 759,00	49 112 842,00	79 421 645,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	750 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	750 000,00	100 000,00				
	Operations d'equipement						
	Operations pour compte de tiers		2 742 107,00	900 000,00	11 063 630,00		
	Depenses d'ordre	34 780 000,00	301 410 000,00	0,00	0,00	9 294 808,00	0,00
640	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 460 000,00					
641	OPERATIONS PATRIMONIALES	29 320 000,00	301 410 000,00			9 294 808,00	
	Restes à réaliser - reports dépenses	167 608 742,54	26 014 662,82	16 150,73	1 558 338,54		
RECETTES							
	Total recettes d'investissement	1 439 285 380,11	418 946 640,00	900 000,00	11 299 683,00	22 052 876,00	1 190 000,00
	Recettes réelles	940 204 035,47	117 523 640,00	900 000,00	11 299 683,00	12 799 058,00	1 190 000,00
100	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 32, 33)						
604	PRELUNTS DES CESSIORS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDIS CIVILS ET RESERVES	327 324 460,47				1 637 249,00	
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		115 432 970,00			2 624 011,00	690 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	182 996 900,00					
18	COMPTE DE LIASSON AFFECTATION (SA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REQUEES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 655,00				7 977 808,00	
65	Operations pour compte de tiers		1 437 670,00	900 000,00	13 799 683,00		
	Recettes d'ordre	379 081 324,66	301 410 000,00	0,00	0,00	9 294 808,00	0,00
641	RECULANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	159 587 921,30					
640	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 171 607,00					
641	OPERATIONS PATRIMONIALES	29 320 000,00	301 410 000,00			9 294 808,00	
	Restes à réaliser - reports recettes	947 005 397,79	-360 568 951,71	-567 567,73	-83 636 732,84	-39 633 436,00	-73 218 635,00
	SOLDE						

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

3 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
4 567 717,42	66 963 846,00	267 765 000,00	754 679 466,00	3 679 090,00	2 639 709 629,33	
4 232 713,00	24 711 625,00	267 765 000,00	536 648 466,00	3 679 090,00	1 878 499 499,56	
					1 160 000,00	021
			10 000,00		10 000,00	10
			23 000,00		23 000,00	12
		50 000,00			216 694 176,00	16
					0,00	18
	280 000,00		4 163 000,00		14 421 906,00	20
	4 350 000,00	265 000 000,00	25 125 000,00	250 000,00	337 761 125,66	204
	3 400 000,00	65 000,00	221 197 680,00	20 000,00	227 263 626,00	21
					0,00	22
3 500 000,00	47 265 600,00	2 100 000,00	176 399 786,00	3 405 000,00	727 028 580,00	23
					750 000,00	26
			103 795 000,00	1 000 000,00	123 840 000,00	27
					0,00	
					0,00	
653 715,00	356 225,00		335 000,00		16 340 745,00	45
8 200,00	6 281 841,00	0,00	216 637 000,00	0,00	567 828 849,00	
					5 660 000,00	043
8 200,00	6 281 841,00		216 637 000,00		567 245 849,00	047
206 279,45					193 404 402,47	
RECETTES						
1 649 493,00	19 267 041,00	680 000,00	712 968 316,00	560 000,00	2 639 709 629,33	
1 641 493,00	3 325 350,00	650 000,00	496 874 316,00	560 000,00	1 287 603 453,47	
					0,00	040
			222 990 000,00		332 690 500,00	041
					358 501 729,40	10
	1 425 320,00		37 904 691,00		2 102 044 872,00	13
		50 000,00			583 046 950,00	16
					0,00	18
					0,00	20
					0,00	204
					0,00	21
					0,00	22
	520 000,00		5 019 121,00		7 516 125,00	23
					0,00	26
		600 000,00	170 743 000,00	560 000,00	139 860 461,00	27
1 641 493,00			323 500,00		14 598 546,00	43
8 200,00	6 281 841,00	0,00	216 637 000,00	0,00	1 052 187 373,86	
					129 287 331,86	021
					310 173 623,00	040
8 200,00	6 281 841,00		216 637 000,00		567 245 849,00	047
-2 917 319,45	-50 786 625,00	-167 115 000,00	-41 174 150,00	-1 115 000,00	0,00	

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	712 064 910,00	23 632 159,99	19 641 075,00	24 741 075,00	755 438 944,99
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 934 616 000,00				1 934 616 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRESTATIONS	200 129 460,00		6 778 500,00	6 778 500,00	173 350 960,00
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 831 143 917,00	274 456,66	30 828 268,24	30 848 268,24	1 962 273 641,71
056	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPEMENTS	3 700 000,00		212 000,00		3 912 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 921 942 286,00	23 921 456,65	39 035 933,77	64 153 933,77	5 010 919 409,42
06	CHARGES FINANCIERES	126 618 573,00				126 618 573,00
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	181 635 200,00	66 231,50	6 329 310,00	6 329 310,00	190 048 841,50
08	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
092	DEPENSES IMPREVUES	3 408 000,00			120 000,00	3 528 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 233 622 822,00	24 017 748,15	67 565 243,77	72 565 243,77	5 330 205 614,92
043	ENVIRONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	74 841 546,00		62 748 375,88	62 748 375,88	137 589 921,88
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	130 175 605,00				260 351 210,00
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (6)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	427 019 149,00		62 748 375,88	62 748 375,88	489 767 524,88
	TOTAL	5 660 637 972,00	24 017 748,15	130 313 619,65	133 311 619,65	5 819 967 339,78
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 819 967 339,78

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	17 319 500,00				17 319 500,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	502 315 492,00		15 123 916,00	18 123 916,00	517 439 408,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 128 258 157,00				3 128 258 157,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 373 732 369,00		243 000,00	243 000,00	1 373 975 369,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	640 681 322,00		1 435 978,00	1 435 978,00	642 117 300,00
	Total des recettes de gestion courante	5 481 127 641,00		16 802 894,00	21 802 894,00	5 503 058 535,00
76	PRODUITS FINANCIERS	16 483 150,00				16 483 150,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	199 567 181,00		500 000,00	500 000,00	199 567 181,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 687 177 972,00		17 302 894,00	22 302 894,00	5 679 538 866,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	3 460 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	5 460 000,00
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (6)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 460 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	5 460 000,00
	TOTAL	5 690 637 972,00		19 302 894,00	24 302 894,00	5 695 018 866,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						+
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 679 538 866,00

Pour information :

(1) S'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement de capital de la dette et les nouveaux investissements.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (4)

484 301 524,88

(1) Cf. Modalités de vote I.B.

(2) La colonne RAA n'est à renseigner qu'en l'absence de ressource anticipée du résultat lors du vote du budget principal.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAA.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) DF 013 + RF 021 ; DF 040 + RF 042 ; RF 040 + DF 042 ; DF 041 + RF 041 ; DF 043 + RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 033 + DF 042 - RF 042 au solde de l'exercice RF 031 + RF 040 - DF 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libelle	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	229 737 225,24	1 129 411 423,73	60 200 510,00	490 241 517,00	207 034 033,00	227 147 423,00
	Dépenses réelles	399 996 061,00	1 129 411 423,73	60 200 510,00	490 241 517,00	207 034 033,00	227 147 423,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 637 824,00	232 568 428,00	12 202 010,00	41 119 083,00	24 266 564,00	62 265 672,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		394 669 326,00	44 612 900,00	214 163 557,00	123 249 300,00	212 383 900,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	229 264 210,00	129 243 761,72				
023	DEPENSES IMPREVUES	3 288 000,00					
43	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 001 016,00	349 546 220,00	3 182 000,00	111 108 371,00	152 410 691,00	19 732 051,00
636	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 460 000,00					
63	CHARGES FINANCIERES	112 712 011,00	14 456 458,00		1 406 904,00		
63	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 200 000,00	157 667 100,00		1 632 660,00	82 300,00	318 000,00
64	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Dépenses d'ordre	489 791 524,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	159 587 921,26					
642	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	210 171 603,00					
643	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Total à réaliser - reports dépenses		24 617 748,11				
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	3 709 697 875,00	337 966 335,00	905 000,00	17 512 514,00	12 012 739,00	93 023 340,00
	Recettes réelles	3 704 237 873,00	337 966 335,00	905 000,00	17 512 514,00	12 012 739,00	93 023 340,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		17 732 000,00				
10	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		14 238 736,00	700 000,00	14 544 464,00	5 717 428,00	30 017 760,00
10	IMPOS ET TAXES	2 499 171 655,00	270 000,00				
14	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 191 456 070,00	4 024 161,00	205 000,00	2 408 740,00	562 863,00	44 621 100,00
15	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		148 103 068,00		619 310,00	1 468 164,00	18 344 300,00
16	PRODUITS FINANCIERS	11 610 000,00	691 350,00				
17	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000 000,00	152 100 000,00		48 000,00	248 000,00	10 000,00
18	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Recettes d'ordre	5 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
142	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 460 000,00					
143	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Total à réaliser - reports recettes						

*) Pour le mouvement par nature, la décaissement fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Actions économiques	TOTAL	Chap. (1)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
1 024 379 778,85	354 422 217,00	32 111 410,00	993 907 375,00	33 232 900,00	5 819 947 339,74	
1 024 379 778,85	354 422 217,00	32 111 410,00	993 907 375,00	33 232 900,00	5 819 947 339,74	
672 700,00	30 599 405,00	7 651 000,00	319 382 455,00	4 542 500,00	736 432 565,00	011
48 327 300,00	101 472 817,00	10 492 100,00	536 217 100,00	21 660 100,00	5 914 878 500,00	012
					318 607 993,74	014
					3 258 000,00	010
977 120 778,85	53 230 900,00	2 958 000,00	131 927 980,00	9 430 000,00	5 861 995 205,00	005
					3 499 000,00	004
					126 618 373,00	006
50 000,00	120 000,00	3 115 110,00	14 585 000,00	240 000,00	195 183 510,00	015
					0,00	008
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 741 834,88	
					192 587 931,84	013
					310 173 603,00	042
					0,00	043
					24 017 748,11	
RECETTES						
105 000,00	203 740 000,00	140 483 000,00	1 129 402 883,00	19 936 140,00	3 819 947 339,74	
105 000,00	203 740 000,00	140 483 000,00	1 129 402 883,00	19 936 140,00	3 819 947 339,74	
					17 720 000,00	011
	78 300 000,00	1 000 000,00	164 419 131,00	8 440 000,00	310 878 409,00	010
			642 528 282,00	213 430,00	3 128 258 557,00	012
	115 740 000,00	190 000,00	3 796 382,00	195 000,00	5 372 967 209,00	014
103 000,00		157 200 000,00	215 817 414,00	19 006 820,00	453 177 300,00	015
		1 421 000,00	2 230 000,00	500 000,00	16 483 150,00	016
		100 000,00	949 681,00	600 000,00	165 000 181,00	017
					0,00	018
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 465 000,00	
					5 460 000,00	042
					0,00	043
					0,00	
					134 948 473,74	

Annexe n° 3 - QE 2014-15 Question de M. Thierry HODENT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris, relative à la couverture de la demande en formation musicale.

Récapitulatif par arrondissement des places offertes aux débutants
lors des journées d'inscriptions téléphoniques de juin 2014

Total places offertes aux inscriptions téléphoniques (toutes disciplines confondues)			Pour rappel
	Liste principale	Liste d'attente	nb total d'élèves 2013-2014
CM Centre	186	186	1270
CMA 05	99	130	881
CMA 06	113	128	1094
CMA 07	115	120	1034
CMA 08	137	152	812
CMA 09	75	75	1052
CMA 10	156	156	1216
CMA 11	149	174	1223
CMA 12	259	259	1101
CMA 13	226	226	1452
CMA 14	234	140	1323
CMA 15	155	155	1114
CMA 16	115	122	945
CMA 17 Courcelles	327	242	1608
CMA 17 Jonquières	95	65	
CMA 18	151	158	1184
CMA 19	250	260	1269
CMA 20	159	160	1191
Total	3001	2908	19769

Récapitulatif places disponibles par discipline

	Liste principale	Liste d'attente
Art dramatique initiation (15-18 ans)	168	164
Musique: éveil et initiation (Grande section de maternelle-CP)	911	763
Musique: 1ère année de 1er cycle (CE1) et grands débutants	925	935
Sous-total musique	1836	1698
Danse: éveil (grande section de maternelle) et initiation 1 (CP)	476	453
Danse: initiation 2 (CE1), 1ère année de 1er cycle (CE2) et grands débutants	521	593
Sous-total danse	997	1046
Total places disponibles	3001	2908

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Com mission de dépôt	N° Comm ission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	1	1			LR	2014 DF 1005	Lettre rectificative n° 1.	BARGETON	Adopté	07-juil-14
1	1	2		PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	A	2014 DF 1005	relatif aux ateliers bleus sportifs.	BARGETON	Retiré	07-juil-14
1	1	3		RG-CI	BROS	A	2014 DF 1005	relatif à des actions de lutte contre la fracture numérique.	BARGETON	Retiré	07-juil-14
1	1	4			SIMONNET	A	2014 DF 1005	relatif au budget d'investissement des laboratoires.	BARGETON	Rejeté	07-juil-14
1	1	5			SIMONNET	A	2014 DF 1005	relatif à l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).	BARGETON	Rejeté	07-juil-14
		5bis	105	Exécutif		V				Adopté	07-juil-14
1	1	6			SIMONNET	A	2014 DF 1005	relatif au financement des centres sociaux.	BARGETON	Rejeté	07-juil-14
1	1	7	106	GEP	GLEIZES	V	2014 DF 1005	relatif à un Bleu budgétaire consacré à la consommation énergétique de la collectivité parisienne.	BARGETON	Adopté (amendé)	07-juil-14
1	1	8		GEP	GLEIZES, BELLARD, SOUYRIS	V	2014 DF 1005	relatif à la gestion de ses actifs immobiliers.	BARGETON	Retiré	07-juil-14
		8bis	107	Exécutif		V				Adopté	07-juil-14
1	1	9		GEP	BOUTAULT, BELLARD, CONTASSOT	V	2014 DF 1005	relatif à une majoration de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).	BARGETON	Retiré	07-juil-14
1	1	10	108	GEP	CONTASSOT, BELLARD, BOUTAULT, GLEIZES	V	2014 DF 1005	relatif au lancement d'un emprunt public.	BARGETON	Adopté (amendé)	07-juil-14
1	1	11		GEP	CONTASSOT	V	2014 DF 1005	relatif à la suppression de taxe de balayage.	BARGETON	Retiré	07-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Comm	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	12	109	GEP	CONTASSOT	V	2014 DF 1005	relatif à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).	BARGETON	Adopté (amendé)	07-juil-14
1	1	13	110	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, MEES, BOUTAULT	V	2014 DF 1005	relatif à la transition écologique.	BARGETON	Adopté	07-juil-14
1	1	14		GEP	JULIEN	V	2014 DF 1005	relatif à la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris.	BARGETON	Retiré	07-juil-14
1	1	15		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, TACHÈNE, HÉLARD, SAINT-ETIENNE	V	2014 DF 1005	relatif au budget de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris.	BARGETON	Retiré	07-juil-14
		15bis	111	Exécutif		V				Adopté	07-juil-14
1	1	16		PCF-FG	BONNET-OUALDJI	V	2014 DF 1005	relatif à l'organisation des assises de la fiscalité locale.	BARGETON	Retiré	07-juil-14
1	1	17		PCF-FG	BONNET-OUALDJI	V	2014 DF 1005	relatif au réhaussement du taux des Droits de Mutations à Titre Onéreux.	BARGETON	Retiré	07-juil-14
8	1	18		UMP	LEGARET, de CLERMONT-TONNERRE, DUBUS, COURTOIS, MONTANDON, BOURNAZEL	V	2014 DF 1005	relatif au Conseil de l'immobilier.	BARGETON	Rejeté	07-juil-14
1	1	19			SIMONNET	V	2014 DF 1005	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	BARGETON	Rejeté	07-juil-14
1	1	20			SIMONNET	V	2014 DF 1005	relatif aux baisses des dotations de l'Etat et au système de péréquation.	BARGETON	Rejeté	07-juil-14
		20bis	112	Exécutif		V				Adopté	07-juil-14
						LR	2015 DF 1005	Lettre rectificative n° 2.	BARGETON	Adopté	07-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Comm	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	21			SIMONNET	V	2014 DF 1005	relatif à l'augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).	BARGETON	Rejeté	07-juil-14
1	2, 1	22			SIMONNET	A	2014 DF 1024	relatif à des créations de poste dans les écoles.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	07-juil-14
1	2, 1	23			SIMONNET	A	2014 DF 1024	relatif à la création de postes d'adjoints d'animation titulaires et d'animateurs.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	07-juil-14
1	2, 1	24			SIMONNET	A	2014 DF 1024	relatif à la création de postes de technicien de laboratoire.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	07-juil-14
7	2, 1	25		UMP	BERTHOUT	V	2014 DF 1024	relatif aux personnels de la petite enfance.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	07-juil-14
5	2, 1	26		UMP	BERTHOUT	V	2014 DF 1024	relatif à la création d'un poste de coordinateur de conseil de quartier dans le 5e arrdt.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	07-juil-14
	8, 4	27		PCF-FG	BONNET-OUALDJI	A	2014 DU 1054	relatif à l'accroissement de l'offre de services publics.	MISSIKA, BROSSAT, BLAUDEL, BROSSEL	Adopté	08-juil-14
8	8, 4	28		UMP	BOURNAZEL, MONTANDON, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, DUBUS	A	2014 DU 1054	relatif à la modification des considérants et à l'ajout d'un article 4.	MISSIKA, BROSSAT, BLAUDEL, BROSSEL	Rejeté	08-juil-14
8	8, 4	29	113	SOCA	AIDENBAUM	V	2014 DU 1054	relatif à l'information des élus.	MISSIKA, BROSSAT, BLAUDEL, BROSSEL	Adopté	08-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
8	8, 4	30	114	SOC	LEMARDELEY	V	2014 DU 1054	relatif à la parcelle située 13 rue Santeuil (5e).	MISSIKA, BROSSAT, BLAUEL, BROSSEL	Adopté	08-juil-14
8	8, 4	31		GEP	BELLIARD, BRIDIER, CONTASSOT, SOUYRIS	V	2014 DU 1054	relatif à la concertation et aux objectifs.	MISSIKA, BROSSAT, BLAUEL, BROSSEL	Retiré	08-juil-14
		31bis	115	Exécutif		V	2014 DU 1054	Relatif à l'avis sur l'engagement d'une procédure de modification du PLU de Paris.		Adopté	08-juil-14
8	8, 4	32			SIMONNET	V	2014 DU 1054	relatif aux objectifs.	MISSIKA, BROSSAT, BLAUEL, BROSSEL	Rejeté	08-juil-14
8	8, 4	33		UMP	BERTHOUT	V	2014 DU 1054	relatif aux espaces verts et à la hauteur maximale des constructions.	MISSIKA, BROSSAT, BLAUEL, BROSSEL	Rejeté	08-juil-14
4	4	34	116	GEP	CONTASSOT	VNR		relatif au réseau d'eau non potable.	BLAUEL	Adopté (amendé oralement)	07-juil-14
4	4	35	117	GEP	MEES, GUHL	VNR		relatif au maintien des crédits de l'ADEME.	BLAUEL	Adopté (amendé oralement)	07-juil-14
4	4	36		UMP	HAREL	VNR		relatif à l'isolation thermique du bâti parisien.	BLAUEL	Rejeté	07-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Comm ission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	4	37		SOC	PETIT	VNR		relatif à l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins publics.	BROSSEL	Retiré	07-juil-14
4	4	38	118	UMP	BURKL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif au lancement d'un nouvel appel à projets portant sur les végétalisations innovantes.	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	07-juil-14
4	4	39		UMP	HAREL	VNR		relatif au square Léonor Fini.	BROSSEL	Rejeté	07-juil-14
4	4	40		UMP	d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif au parc Monceau.	BROSSEL	Rejeté	07-juil-14
4	4	41	119	UMP	de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la prolifération des cornelles.	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	07-juil-14
4	4	42		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1021	relatif au dépôt des amendements.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14
4	4	43		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1021	relatif au temps de parole des maires d'arrondissements.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14
4	4	44		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1021	relatif aux commissions.	PENINOU	Retiré	07-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		44bis		Exécutif		A	2014 SGCP 1007G- SGCP 1021			Adopté	07-juil-14
4	4	45		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1021	relatif à l'examen des questions d'actualité.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14
4	4	46		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SGCP 1021	relatif aux désignations dans les organismes.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14
4	4	47			SIMONNET	A	2014 SGCP 1021	relatif aux explications de vote.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14
4	4	48	120	SOCA	GIRARD, LEPETIT, MADEC	VNR		relatif à la distribution gratuite de prospectus commerciaux (4e).	PENINOU	Adopté	07-juil-14
		48a				A	2014 SG 1077			Adopté	07-juil-14
4	4	49		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'attribution d'une prime NBI aux agents de la propreté.	PENINOU	Rejeté	07-juil-14
4	4	50		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au stationnement des agents de la propreté.	PENINOU	Retiré	07-juil-14
4	4	51	121	UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'expérimentation de cendriers publics (9e).	PENINOU	Adopté	07-juil-14
5	5	52		SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à la "Politique de la Ville" dans le 10e arrdt.	EL KHOMRI	Retiré	08-juil-14
		52bis	122	Exécutif		VNR				Adopté	08-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Comm	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	53		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, GAILLANNE	VNR		relatif au maintien du quartier "Politique de la Ville" dans le 10e arrdt.	EL KHOMRI	Retiré	08-juil-14
5	5	54		SOCa	CALANDRA, DASPET, BACHE	VNR		relatif à la "Politique de la Ville" dans le 20e arrdt.	EL KHOMRI	Retiré	08-juil-14
5	5	55		UDI - MODEM	MEHAL, JOHNSON	VNR		relatif à la prise en compte de la dimension métropolitaine.	EL KHOMRI	Retiré	08-juil-14
5	5	56			SIMONNET	VNR		relatif au financement de la Politique de la Ville.	EL KHOMRI	Retiré	08-juil-14
1	5	57	123	GEP, RG-CI, SOCa	BOUTAULT, BROS, LEVIEUX	VNR		relatif à la mutualisation des services de police dans les commissariats.	EL KHOMRI	Adopté (amendé oralement)	08-juil-14
5	5	58		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux campements sauvages.	EL KHOMRI	Rejeté	08-juil-14
5	5	59		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLLOT, CAPUIEZ, JEGO	VNR		relatif au maintien de la BAC du 16e arrdt.	EL KHOMRI	Rejeté	08-juil-14
5	5	60		UMP	HAREL	VNR		relatif à la sécurité de la communauté juive.	EL KHOMRI	Rejeté	08-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° défib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	61		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à la création d'une police de quartier.	EL KHOMRI	Rejeté	08-juil-14
5	5	62		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à la sécurité dans le bois de Boulogne.	EL KHOMRI	Rejeté	08-juil-14
		62bis	124	Exécutif		V				Adopté	08-juil-14
5	5	63		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL	A	2014 DUCT 1037	relatif à l'augmentation de la subvention à l'association ATTAC.	VERON	Adopté	08-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	64	125	GEP	SOUYRIS, BOUTAULT	VNR		relatif à la mise en oeuvre du budget participatif.	VERON	Adopté	08-juil-14
5	5	65			SIMONNET	VNR		relatif aux panneaux d'affichage associatif.	VERON	Rejeté	08-juil-14
1	6	66	126	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif au Passeport Universel.	BIDARD	Adopté (amendé oralement)	08-juil-14
6	6	67			SIMONNET	VNR		relatif à un schéma régional d'accompagnement des migrants intra-européens.	VERSINI	Retiré	08-juil-14
		67bis	127	Exécutif		VNR				Adopté	08-juil-14
6	6, 2, 5, 9	68		Exécutif		A	2014 DFPE 1249	Amendement de l'Exécutif.	VERSINI, GREGOIRE, VERON, BIDARD, JULLIARD	Adopté	08-juil-14
1	7	69	128	UMP	KUSTER, BOUGERET	V	2014 DASCO 1060	relatif aux personnels de la caisse des écoles du 17e.	CORDEBARD	Adopté	08-juil-14
7	7	70	129	SOCA	LEPETIT, KLUGMAN	VNR		relatif à la sectorisation des écoles dans le 17e.	CORDEBARD	Adopté	08-juil-14
8	7	71	130	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'acquisition d'un ensemble immobilier 64 rue de Saintonge (3e).	CORDEBARD	Adopté (amendé oralement)	08-juil-14
1	7	72	131	GEP	SOUYRIS, SOLANS	VNR		relatif aux effectifs d'animateurs.	CORDEBARD	Adopté (amendé oralement)	08-juil-14
7	7	73		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au partage des compétences entre les directeurs d'école et les référents éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	08-juil-14

N° Com mission on de dépôt	N° Comm ission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	7	74		UMP	KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à un audit juridique dans le cadre de l'ARE.	CORDEBARD	Rejeté	08-juil-14
7	7	75		UDI - MODEM	GATEL, LECOUTURIER, TACHÈNE	VNR		relatif aux animateurs.	CORDEBARD	Rejeté	08-juil-14
7	7	76			SIMONNET	VNR		relatif au paiement des heures effectuées par les AVS.	CORDEBARD	Rejeté	08-juil-14
7	7	77	132	PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif aux équipements sportifs du bois de Vincennes.	MARTINS	Adopté (amendé oralement)	08-juil-14
7	7	78		UMP	KUSTER	VNR		relatif au délai d'attribution des créneaux sportifs.	MARTINS	Rejeté	08-juil-14
7	7	79		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'association du patronage Sainte-Mélanie (5e).	MARTINS	Rejeté	08-juil-14
7	7	80		UMP	KOSCIUSKO- MORIZET	VNR		relatif aux subventions aux OMS.	MARTINS	Rejeté	08-juil-14
7	7	81		GEP	CONTASSOT	VNR		relatif à la création d'un équipement de petite enfance.	OUMER	Retiré	08-juil-14
1	7	82		GEP	SOLANS	VNR		relatif au traitement des auxiliaires de puériculture.	OUMER	Retiré	08-juil-14
		82bis	133	Exécutif		VNR				Adopté	08-juil-14
7	7	83		UMP	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE, COURTOIS	VNR		relatif à l'ouverture de nouvelles crèches (15e).	OUMER	Rejeté	08-juil-14

N° Com mission ou de dépôt	N° Comm	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
8	8	84		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, SOUYRIS, BELLARD	V	2014 DLH 1082	relatif à la fixation de différents objectifs.	BROSSAT	Rejeté	09-juil-14
8	8	85			SIMONNET	V	2014 DLH 1082	relatif aux objectifs.	BROSSAT	Rejeté	09-juil-14
		85bis	134			V	2014 DLH 1082			Adopté	09-juil-14
8	8	86		UMP	MONTANDON	V	2014 DLH 1082	relatif à un taux maximal de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	09-juil-14
8	8	87	135	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'application de la loi ALUR.	BROSSAT	Adopté	09-juil-14
8	8	88	136	GEP	BRIDIER	VNR		relatif à l'application de la loi ALUR.	BROSSAT	Adopté	09-juil-14
8	8	89	137	SOCA	VAULIN	VNR		relatif aux immeubles 14-16 rue du Dahomey et 5 rue Faïdherbe (11e).	BROSSAT	Adopté	09-juil-14
1	8	90	138	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la situation de l'immeuble du 6 rue Poissonnière.	BROSSAT	Adopté	09-juil-14
8	8	91		UMP	MONTANDON	VNR		relatif à un bilan du dispositif "Louez solidaire et sans risque".	BROSSAT	Rejeté	09-juil-14
8	8	92		UMP	MONTANDON	VNR		relatif aux demandes de mutation au sein de la résidence du square Contenot (12e).	BROSSAT	Rejeté	09-juil-14

N° Com mission ou de dépôt	N° Comm ission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
8	8	93	139	UMP	DUBUS, BOURNAZEL, MONTANDON, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	VNR		relatif aux arriérés de loyer de l'ensemble du parc social.	BROSSAT	Adopté (amendé oralement)	09-juil-14
8	8	94		UMP, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	VNR		relatif à la vidéo-protection dans les résidences de logements sociaux.	BROSSAT	Retiré	09-juil-14
		94bis	140	Exécutif		V				Adopté	09-juil-14
8	8	95		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à l'attribution des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	09-juil-14
8	8	96	141	UDI - MODEM	GATEL	VNR		relatif à l'information des élus des attributions de logements sociaux.	BROSSAT	Adopté	09-juil-14
9	8	97	142	GEP	MEES, BOUTAULT	VNR		relatif à l'occupation de l'espace public à des fins publicitaires.	MISSIKA	Adopté	09-juil-14
3	8	98	143		SIMONNET	VNR		relatif à l'utilisation de certains supports publicitaires.	MISSIKA	Adopté	09-juil-14

N° Com mission ou de dépôt	N° Comm ission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
8	8	99		UMP	LEILLOUCHE	VNR		relatif à l'acquisition de la Caserne de la pépinière (8e).	MISSIKA	Rejeté	09-juil-14
9	9	100	144		SIMONNET	VNR		relatif à la création d'un Fonds d'Aide à l'emploi artistique.	HOCQUARD	Adopté (amendé oralement)	09-juil-14
9	9	101		SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la rénovation extension du conservatoire du 18e.	JULLIARD	Retiré	09-juil-14
9	9	102	145	RG-CI	BROS	VNR		relatif à l'enseignement musical à Paris.	JULLIARD	Adopté	09-juil-14
9	9	103		UMP	HODENT	VNR		relatif à l'enseignement musical à Paris.	JULLIARD	Rejeté	09-juil-14
		103bis	146	Exécutif		VNR				Adopté	09-juil-14
9	9	104		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la subvention à l'association du Centre d'art et de culture juive de la rue Broca (5e).	JULLIARD	Rejeté	09-juil-14
9	9	105		UMP	d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif à la restauration de l'église La Madeleine.	JULLIARD	Rejeté	09-juil-14
9	9	106		UMP	d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif à la restauration de l'église Saint-Augustin.	JULLIARD	Rejeté	09-juil-14
9	9	107		UMP	d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif à la restauration de l'église Saint-Philippe du Roule.	JULLIARD	Rejeté	09-juil-14
9	9	108	147	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux professeurs de guitare du Conservatoire Gabriel Fauré (5e).	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)	09-juil-14
9	9	109	148	UDI - MODEM	NAHMIA	VNR		relatif à l'ouverture estivale des Ateliers Beaux-Arts.	JULLIARD	Adopté	09-juil-14
9	9	110			SIMONNET	VNR		relatif aux modèles des Ateliers Beaux-Arts.	JULLIARD	Rejeté	09-juil-14

N° Com mission ou de dépôt	N° Comm ission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		110bis	149	Exécutif		VNR				Adopté	09-juil-14
9	9	111	150	UDI - MODEM	NAHMAS	VNR		relatif à la décoration des potelets de rue.	JULLIARD	Adopté	09-juil-14
9	9	112	151	UDI - MODEM	NAHMAS	VNR		relatif à la promotion du "street-art" .	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)	09-juil-14
9	9	113			DAGNAUD, MADEC, JEMNI, JOMIER, SOLANS, GAILLANNE, TINTI	VNR		relatif à la réalisation d'une médiathèque sur le site Jean Quarré.	JULLIARD	Retiré	09-juil-14
9	9	114	152		DAGNAUD, KONE, GAILLANNE	VNR		relatif au pôle sourd Fessart.	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)	09-juil-14
9	9	115	153	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif au peuple originaire Kichwa de Sarayaku (Equateur).	KLUGMAN	Adopté (amendé)	09-juil-14
9	9	116	154	UMP	LECUYER	VNR		relatif aux chrétiens d'Orient.	KLUGMAN	Adopté (amendé oralement)	09-juil-14
9	9	117		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, MEHAL, TACHÈNE	VNR		relatif aux chrétiens d'Irak.	KLUGMAN	Retiré	09-juil-14
1	9	118		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à l'assassinat de trois adolescents israéliens.	KLUGMAN	Retiré	09-juil-14
		118bis		Exécutif		VNR				Retiré (non présenté)	09-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		118ter		Exécutif		VNR		Relatif aux assassinats de civils adolescents et à l'escalade de la violence au Proche Orient.		Retiré (non présenté)	09-juil-14
		118 quater	155	Exécutif		VNR		Relatif aux assassinats de civils adolescents et à l'escalade de la violence au Proche Orient.		Adopté	09-juil-14
9	9	119		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à un jumelage de Paris avec Pékin.	KLUGMAN	Retiré	09-juil-14
9	9	120	156	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à la dénomination de la Galerie des Bibliothèques.	VIEU-CHARIER	Adopté	09-juil-14
8	9	121		UMP	LEGARET, KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la dénomination du parvis de la Canopée et passage de la Canopée.	VIEU-CHARIER	Retiré	09-juil-14
9	9	122	157	UDI - MODEM	TACHÈNE	VNR		relatif à la dénomination de Maurice Le Scouëzec à une voie publique.	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé oralement)	09-juil-14
4	9, 4	123	158	Exécutif		VNR		relatif à l'accueil de la COP21.	KLUGMAN, BLAUDEL	Adopté	09-juil-14
9	9	124		UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif au Centre Dumas.	JULLIARD, VIEU-CHARIER	Retiré	09-juil-14
1	1	125	159	Exécutif		VNR		relatif à la prévention des conflits d'intérêts et aux pratiques sobres et éthiques des dirigeants des établissements et entreprises locales de la collectivité parisienne.	BARGETON	Adopté	09-juil-14
		125a				A	DAJ 1006	Amendement technique	BARGETON	Adopté	09-juil-14
3	1	126		UMP	KUSTER	VNR		relatif à l'implantation de panneaux publicitaires.	BARGETON	Rejeté	09-juil-14

N° Com mission on de dépôt	N° Comm ission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	1	127			SIMONNET	VNR		relatif à l'implantation de trois antennes relais au 8, rue des Montiboeuf (20e).	BARGETON	Rejeté	09-juil-14
2	2	128	160	GEP	CONTASSOT	VNR		relatif à la réorganisation de l'administration parisienne.	GREGOIRE	Adopté	09-juil-14
2	2	129		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à l'emploi dans les universités.	LEMARDELEY	Retiré	09-juil-14
		129bis	161	Exécutif		VNR				Adopté	09-juil-14
2	2	130		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux travaux à l'ESPCI.	LEMARDELEY	Rejeté	09-juil-14
2	2	131		UDI - MODEM	GATEL, TACHÈNE	VNR		relatif à la présentation du projet Paris 2030.	LEMARDELEY	Rejeté	09-juil-14
1	2	132		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la taxe de séjour pour les hôtels de trois, quatre et cinq étoiles.	MARTINS	Rejeté	09-juil-14
1	2	133		UDI - MODEM	JEGO, GALLOIS	VNR		relatif à l'organisation de l'exposition universelle en France en 2025.	MARTINS	Retiré	09-juil-14
8	2	134		UMP	BOULARD, DUBUS, KUSTER	VNR		Relatif à l'implantation d'un incubateur sur la ZAC Clichy-Batignolles (17e).	MISSIKA	Retiré	09-juil-14
		134bis	162	Exécutif		VNR				Adopté	09-juil-14
2	2	135	163	SOCA	GIRARD	VNR		relatif au tarif des amendes liées à l'occupation du domaine public.	POLSKI	Adopté	09-juil-14
2	2	136		RG-CI	BROS, GOLDGRAB, MARTINS, TAN, VERSINI	VNR		relatif aux loyers des baux commerciaux.	POLSKI	Retiré	09-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Comm ission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		136bis	164	Exécutif		VNR				Adopté	09-juil-14
2	2	137		RG-CI	BROS, GOLDGRAB, MARTINS, TAN, VERSINI	VNR		relatif à l'installation de grandes enseignes commerciales sur le territoire parisien.	POLSKI	Retiré	09-juil-14
		137bis	165	Exécutif		VNR				Adopté	09-juil-14
2	2	138	166	UMP	KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la subvention pour les illuminations de fin d'année 2013.	POLSKI	Adopté	09-juil-14
4	2	139		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à l'occupation temporaire du domaine public dans le 16e.	POLSKI	Rejeté	09-juil-14
2	2	140			SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture dominicale et nocturne des magasins.	POLSKI	Rejeté	09-juil-14
3	3	141			SIMONNET	V	2014 DVD 1064	relatif au financement des "p'tit Vélip".	NAJDOVSKI	Retiré	09-juil-14
		141bis	167	Exécutif		V	2015 DVD 1064			Adopté	09-juil-14

N° Com mission de dépôt	N° Comm ission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	3	142		UMP	BOILLOT, KUSTER	VNR		relatif au déploiement Veligo.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-juil-14
3	3	143		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, BECKER	VNR		relatif à la fréquence de l'autobus 67.	NAJDOVSKI	Retiré	09-juil-14
		143bis	168	Exécutif		VNR		relatif à l'amélioration du réseau de bus parisiens.		Adopté	09-juil-14
3	3	144		UMP	MONTANDON	VNR		relatif à une étude sur une promenade de Bercy au port de l'Arsenal.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-juil-14
3	3	145		UMP	MONTANDON	VNR		relatif à la création d'un ralentisseur sur le boulevard de Picpus (12e).	NAJDOVSKI	Rejeté	09-juil-14
5	3	146		UMP	d'HAUTESERRE, LECUYER, LECOQ, DATI, BURKLI, GOUJON, DAUVERGNE, HODENT	VNR		relatif au stationnement des véhicules de particuliers sur certaines zones de livraison la nuit.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-juil-14
5	5	147	169	UMP	GOUJON	VNR		relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.	NAJDOVSKI	Adopté	08-juil-14
1	3	148		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS	VNR		relatif au stationnement illégal sur les voies de bus et sur les pistes cyclables dans la capitale.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-juil-14
1	3	149		UDI - MODEM, UMP	GATEL, TACHÈNE, WEHLING, GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif aux travaux de la ligne 6 du métro.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-juil-14

N° Com mission on de dépôt	N° Comm ission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		149bis	170	Exécutif		VNR				Adopté	09-juil-14

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Com mission ou de débat	N° Com mission ou de débat	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communisme Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
										CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
1	1	1				LR	2014 DF 1005	Adopté	07-juil-14											X		
1	1	2		PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	A	2014 DF 1005	Retiré	07-juil-14													
1	1	3		RG-CI	BROS	A	2014 DF 1005	Retiré	07-juil-14													
1	1	4			SIMONNET	A	2014 DF 1005	Rejeté	07-juil-14	X		X										
1	1	5			SIMONNET	A	2014 DF 1005	Rejeté	07-juil-14	X		X							X			
1	1	5bis	105	Exécutif		V		Adopté	07-juil-14			X								X		
1	1	6			SIMONNET	A	2014 DF 1005	Rejeté	07-juil-14			X									X	
1	1	7	106	GEF	GLEIZES	V	2014 DF 1005	Adopté (amendé)	07-juil-14													X
1	1	8		GEF	GLEIZES, BELLARD, SOURIS	V	2014 DF 1005	Retiré	07-juil-14			X										
		8bis	107	Exécutif		V		Adopté	07-juil-14													X
1	1	9		GEF	BOUTAULT, BELLARD, CONFASSOT	V	2014 DF 1005	Retiré	07-juil-14													
1	1	10	108	GEF	CONFASSOT, BELLARD, BOUTAULT, GLEIZES	V	2014 DF 1005	Adopté (amendé)	07-juil-14									X				
1	1	11		GEF	CONFASSOT	V	2014 DF 1005	Retiré	07-juil-14													
1	1	12	109	GEF	CONFASSOT	V	2014 DF 1005	Adopté (amendé)	07-juil-14													X
1	1	13	110	GEF	BELLARD, SOURIS, MEES, BOUTAULT	V	2014 DF 1005	Adopté	07-juil-14													X
1	1	14		GEF	JULIEN	V	2014 DF 1005	Retiré	07-juil-14													
1	1	15		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, TACHÉRE, HÉLARD, SAINT- ETIENNE	V	2014 DF 1005	Retiré	07-juil-14													
		15bis	111	Exécutif		V		Adopté	07-juil-14													X
1	1	16		PCF-FG	BONNET-OUALDI	V	2014 DF 1005	Retiré	07-juil-14													
1	1	17		PCF-FG	BONNET-OUALDI	V	2014 DF 1005	Retiré	07-juil-14													
8	1	18		UMP	LEGARET, de CLERMONT- TONNERRE, DUBUS, COURTOIS, MONTANDON, BOURNAZEL	V	2014 DF 1005	Rejeté	07-juil-14	X		X										
1	1	19			SIMONNET	V	2014 DF 1005	Rejeté	07-juil-14			X										
1	1	20			SIMONNET	V	2014 DF 1005	Rejeté	07-juil-14			X										
		20bis	112	Exécutif		V	2015 DF 1005	Adopté	07-juil-14												X	
						LR		Adopté	07-juil-14													X

N° Com mission on de ODI	N° Com mission on de ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
										CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
							DF 1005-1	Adopté														
							DF 1005-2	Adopté														
							DF 1006	Adopté														
							DF 1018	Adopté														
							DF 1024-IRRH	Adopté														
1	1	21			SIMONNET	V	2014 DF 1005	Rejeté	07-juli-14	X						X						
1	2,1	22			SIMONNET	A	2014 DF 1024	Rejeté	07-juli-14	X						X						
1	2,1	23			SIMONNET	A	2014 DF 1024	Rejeté	07-juli-14	X						X						
1	2,1	24			SIMONNET	A	2014 DF 1024	Rejeté	07-juli-14	X						X						
7	2,1	25		UMP	BERTHOUT	V	2014 DF 1024	Rejeté	07-juli-14	X						X						
5	2,1	26		UMP	BERTHOUT	V	2014 DF 1024	Rejeté	07-juli-14	X						X						
							DLT 1005	Adopté														
							DPE 1021	Adopté														
							DEVE 1002	Adopté														
							DPE 1020	Adopté														
							PP 1014	Adopté														
8,4	27			PCF-FG	BONNET-OUALDI	A	2014 DU 1054	Adopté	08-juli-14													X
8	8,4	28		UMP	BOURNAZEL, MONTANDON, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, DUBUS	A	2014 DU 1054	Rejeté	08-juli-14	X						X						
8	8,4	29	113	SOCA	ADENBAUM	V	2014 DU 1054	Adopté	08-juli-14													
8	8,4	30	114	SOCA	LEMARDELEY	V	2014 DU 1054	Adopté	08-juli-14													X
8	8,4	31		GEP	BELLIARD, BRIDIER, CONTASSOT, SOURIS	V	2014 DU 1054	Retiré	08-juli-14													
		31bis	115	Exécutif		V	2014 DU 1054	Adopté	08-juli-14													
8	8,4	32			SIMONNET	V	2014 DU 1054	Rejeté	08-juli-14	X						X						
8	8,4	33		UMP	BERTHOUT	V	2014 DU 1054	Rejeté	08-juli-14	X						X						
							DU 1054	Adopté														
							DEVE 1033	Adopté														X

N° Com mission ou de député	N° Com mission d'ordre ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche			Ecologiste de Paris			Radical de Gauche, Centre et Indépendants			Socialiste et Apparentés			UDI - Modem			UMP			UNANIMITE
										CONTRE	ABSTENTION		CONTRE	ABSTENTION		CONTRE	ABSTENTION		CONTRE	ABSTENTION		CONTRE	ABSTENTION		CONTRE	ABSTENTION		
4	4	34	116	GEP	CONTASSOT	VNR		Adopté (amendé)	07-juli-14																			X
4	4	35	117	GEP	MEES, GUHL	VNR		Adopté (amendé)	07-juli-14																			X
4	4	36		UMP	HAREL	VNR		Rejeté	07-juli-14	X			X				X											
							DEVE 1014	Adopté																				X
4	4	37		SOCA	PETIT	VNR		Retiré	07-juli-14																			
4	4	38	118	UMP	BURKIL, de CLERMONT- TONNERRE	VNR		Adopté (amendé)	07-juli-14																			X
4	4	39		UMP	HAREL	VNR		Rejeté	07-juli-14	X			X				X											
4	4	40		UMP	d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		Rejeté	07-juli-14	X			X				X											
4	4	41	119	UMP	de CLERMONT-TONNERRE	VNR		Adopté (amendé)	07-juli-14				X															
4	4	42		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SSCP 1021	Rejeté	07-juli-14	X			X				X			X								
4	4	43		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SSCP 1021	Rejeté	07-juli-14	X			X				X			X								
4	4	44		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SSCP 1021	Retiré	07-juli-14																			
		44bis		Exécutif		A	2014 SSCP 10076- SSCP 1021	Adopté	07-juli-14																			X
4	4	45		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SSCP 1021	Rejeté	07-juli-14	X			X				X			X								
4	4	46		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AURIACOMBE, COURTOIS	A	2014 SSCP 1021	Rejeté	07-juli-14	X			X				X			X								

										Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE		
N°	N° Comm. règion	N° on de dépot	N° d'ordre ODI	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° débats	VOTE	DATE DE VOTE	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION
4	4	4	47			SIMONNET	A	2014 SSCP 1021	Rejeté	07-juil-14	X		X				X							
4	4	4	48	120	SOCA	GIRARD, LEFETIT, MADEC	VNR		Adopté	07-juil-14														X
			48a				A	SGCP 1021 2014 SG 1077	Adopté	07-juil-14									X			X		
								SG 1077	Adopté												X			
4	4	4	49		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		Rejeté	07-juil-14	X		X				X							
4	4	4	50		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		Retiré	07-juil-14														
4	4	4	51	121	UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		Adopté	07-juil-14														X
								DU 1085	Adopté															X
5	5	5	52		SOCA	FÉRAUD	VNR	DPA 1006	Adopté															
			52bis	122	Exécutif		VNR		Retiré	08-juil-14														X
5	5	5	53		PCF-FG	BONNET-QUAUDI, LE RESTE, GAILLANNE	VNR		Adopté	08-juil-14														
5	5	5	54		SOCA	CALANDRA, DASRET, BACHE	VNR		Retiré	08-juil-14														
5	5	5	55		UDI - MODEM	MEHAL, JOHNSON	VNR		Retiré	08-juil-14														
5	5	5	56			SIMONNET	VNR		Retiré	08-juil-14														
1	5	5	57	123	GEP, RG-CI, SOCA	BOUTAULT, BROS, LEVIEUX	VNR		Adopté (amendé)	08-juil-14														X
5	5	5	58		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		Rejeté	08-juil-14	X		X				X							
5	5	5	59		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOLLINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLLOT, CARPIEZ, JEGO	VNR		Rejeté	08-juil-14	X		X				X							
5	5	5	60		UMP	HAREL	VNR		Rejeté	08-juil-14	X		X				X							
5	5	5	61		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOLLINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLLOT, CARPIEZ, JEGO	VNR		Rejeté	08-juil-14	X		X				X							

N°	N° Comm	N° d'ordre	N° Adopté	Groupe(s) ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	UMP	UNANIMITE
	misi on de dépot									CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
5	5	62			GOASSEUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOLUINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		Rejeté	08-juil-14	X	X					
		62bis	124	Exécutif		V	DUC1 1037	Adopté	08-juil-14							X
5	5	63		PCF-FG	BONNET-OLAUD, PREMEL	A	2014 DUCT 1037	Adopté	08-juil-14					X	X	
5	5	64	125	GEP	SOUYRIS, BOUTAULT	VNR		Adopté	08-juil-14					X	X	
5	5	65			SIMONNET	VNR		Rejeté	08-juil-14	X	X					X
							DPVI 1050	Adopté								X
1	6	66	126	GEP	BOUTAULT	VNR		Adopté (amendé)	08-juil-14					X	X	
6	6	67			SIMONNET	VNR		Retiré	08-juil-14							
		67bis	127	Exécutif		VNR		Adopté	08-juil-14							
6	6, 2, 5, 9,	68		Exécutif		A	2014 DPPE 1249	Adopté	08-juil-14					X	X	X
							DPPE 1249	Adopté								X
1	7	69	128	UMP	KUSTER, BOUSERET	V	2014 DISCO 1060	Adopté	08-juil-14							X
7	7	70	129	SOCA	LEPETIT, KLUGMAN	VNR		Adopté	08-juil-14							
8	7	71	130	SOCA	AIDENBAUM	VNR		Adopté (amendé)	08-juil-14					X	X	X
1	7	72	131	GEP	SOUYRIS, SOLANS	VNR		Adopté (amendé)	08-juil-14							X
7	7	73		UMP	BERTHOUT	VNR		Rejeté	08-juil-14	X	X					
7	7	74		UMP	KUSTER, BOUSERET	VNR		Rejeté	08-juil-14	X	X					
7	7	75		UDI - MODEM	GATEL, LECOUTURIER, TACHÈNE	VNR		Rejeté	08-juil-14	X	X					
7	7	76			SIMONNET	VNR		Rejeté	08-juil-14	X	X					
							DIS 143	Adopté								X

N° Com mission on de débat	N° Com	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modern		UMP		UNANIMITE
										CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
							DJS 191	Adopté					X									
7	7	77	132	PCF-FG	BONNET-GUALDI	VNR		Adopté (amendé)	08-jul-14													X
7	7	78		UMP	KUSTER	VNR		Rejeté	08-jul-14			X										
7	7	79		UMP	BERTHOUT	VNR		Rejeté	08-jul-14	X		X		X								
7	7	80		UMP	KOSCIUSKO-MORZET	VNR		Rejeté	08-jul-14	X		X		X								
							DPFE 1015	Adopté		X				X								
							DPFE 1027	Adopté		X			X	X								
							DPFE1033	Adopté		X			X	X								
							DPFE 1093	Adopté		X				X								
							DPFE 1120	Adopté		X				X								
							DPFE 1122	Adopté		X				X								
							DPFE 1123	Adopté		X				X								
							DPFE 1209	Adopté		X				X								
							DPFE 1212	Adopté		X			X	X								
							DPFE 1214	Adopté		X			X	X								
							DPFE 1215	Adopté		X			X	X								
							DPFE 1261	Adopté														
							DPFE 1262	Adopté		X												
							DPFE2 1263	Adopté		X				X								
7	7						DPFE 1264	Adopté		X				X								
							DPFE 1265	Adopté		X				X								
							DPFE 1266	Adopté		X				X								
							DPFE 1267	Adopté		X				X								
							DPFE 1268	Adopté		X				X								

N° Com mission ou de dépôt	N° Com mission ou de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
										CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
							DFPE 1269	Adopté		X					X							
							DFPE 1270	Adopté		X					X							
							DFPE 1271	Adopté		X					X							
							DFPE 1007	Adopté														
							DFPE 1045	Adopté														
							DFPE 1054	Adopté														
							DFPE 1077	Adopté														
							DFPE 1098	Adopté														
							DFPE 1090	Adopté		X					X							
							DFPE 1191	Adopté														
							DFPE 1194	Adopté														
							DFPE 1275	Adopté														
7	7	81		GEP	CONTASSOT	VNR		Retiré	08-juil-14													
1	7	82		GEP	SOLANS	VNR		Retiré	08-juil-14													
		82bis	133	Exécutif	GOUON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	VNR		Adopté	08-juil-14													X
7	7	83		UMP				Rejeté	08-juil-14	X		X				X						
							DIS 220	Adopté														X
							DIS 234	Adopté										X		X		
							DF 1075	Adopté										X		X		
8	8	84		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, SOUYRIS, BELLARD	V	2014 DLH 1082	Rejeté	09-juil-14	X				X		X		X		X		
8	8	85			SIMONNET	V	2014 DLH 1082	Rejeté	09-juil-14					X		X		X		X		
		85bis	134			V	2014 DLH 1082	Adopté	09-juil-14									X		X		
8	8	86		UMP	MONTANDON	V	2014 DLH 1082	Rejeté	09-juil-14	X		X		X		X						
							DLH 1082	Adopté												X		
							DLH 1052	Adopté										X		X		
							DLH 1054	Adopté										X		X		
							DLH 1055	Adopté														

N° Com mission ou de dépôt	N° Com mission ou de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
										CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
							DLH 1058	Adopté									X			X		
							DLHN 1059	Adopté														X
							DLH 1061	Adopté														X
							DLH 1062	Adopté														X
							DLH 1063	Adopté														X
							DLH 1080	Adopté														X
8	8	87	135	SOCA	ADENBAUM	VNR		Adopté	09-juli-14								X			X		
8	8	88	136	GEF	BRIDIER	VNR		Adopté	09-juli-14								X			X		
8	8	89	137	SOCA	VAUGLIN	VNR		Adopté	09-juli-14								X			X		
1	8	90	138	GEF	BOUTAULT	VNR		Adopté	09-juli-14								X			X		
8	8	91		UMP	MONTANDON	VNR		Rejeté	09-juli-14	X		X				X						
8	8	92		UMP	MONTANDON	VNR		Rejeté	09-juli-14	X		X				X						
8	8	93	139	UMP	DUBUS, BOURNAZEL, MONTANDON, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	VNR		Adopté (amendé)	09-juli-14													X
8	8	94		UMP, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	VNR		Retiré	09-juli-14													
		94bis	140	Exécutif		V		Adopté	09-juli-14													X
8	8	95		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOLINE, AURIACOMBE, LECCOUTURIER, CHERTOK, BOILLLOT, CARIEZ, JEGO	VNR		Rejeté	09-juli-14	X		X		X		X						
8	8	96	141	UDI - MODEM	GATEL	VNR		Adopté	09-juli-14													X
9	8	97	142	GEF	MES, BOUTAULT	VNR		Adopté	09-juli-14													X
3	8	98	143		SIMONNET	VNR		Adopté	09-juli-14								X					
8	8	99		UMP	LELOUCHE	VNR		Rejeté	09-juli-14	X		X		X								
							DU 1069	Adopté														X
							DUCT 1015	Adopté									X					
							DUCT 1014	Adopté									X					
9	9	100	144		SIMONNET	VNR		Adopté (amendé)	09-juli-14									X		X		
							DAC 1050	Adopté												X		

N° Com mission on de député	N° Com mission d'ordre ODI	N° d'ordre Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
									CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
						DAC 1056	Adopté														X
						DAC 1072	Adopté														X
						DAC 1087	Adopté														X
						DAC 1300	Adopté														X
						DAC 1306	Adopté														X
9	9	101		LECUIVRE	VNR		Retiré	09-jul-14													
9	9	102	145	BROS	VNR		Adopté	09-jul-14													X
9	9	103		HODENT	VNR		Rejeté	09-jul-14	X				X								
		103bis	146		VNR		Adopté	09-jul-14													X
9	9	104		BERTHOUT	VNR		Rejeté	09-jul-14	X				X				X				
9	9	105		d'HAUTESEERRE, LECUYER	VNR		Rejeté	09-jul-14	X				X								
9	9	106		d'HAUTESEERRE, LECUYER	VNR		Rejeté	09-jul-14	X				X								
9	9	107		d'HAUTESEERRE, LECUYER	VNR		Rejeté	09-jul-14	X				X								
9	9	108	147	BERTHOUT	VNR		Adopté (amendé)	09-jul-14													X
9	9	109	148	NAHMAS	VNR		Adopté	09-jul-14													X
9	9	110		SIMONNET	VNR		Rejeté	09-jul-14	X				X			X		X			
		110bis	149		VNR		Adopté	09-jul-14													X
9	9	111	150	NAHMAS	VNR		Adopté	09-jul-14													X
9	9	112	151	NAHMAS	VNR		Adopté (amendé)	09-jul-14													X
9	9	113		DAGNAUD, MADEC, JEMNI, OMIER, SOLANS, GAILLANNE, TINTI	VNR		Retiré	09-jul-14													
9	9	114	152	DAGNAUD, KONE, GAILLANNE	VNR		Adopté (amendé)	09-jul-14													X
9	9	115	153	BOUTAULT	VNR		Adopté (amendé)	09-jul-14													X
9	9	116	154	LECUIVRE	VNR		Adopté (amendé)	09-jul-14													X
9	9	117		POZZO DI BORGIO, MEHAL, TACHÉNE	VNR		Retiré	09-jul-14													
1	9	118		KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		Retiré	09-jul-14													

N° Com mission on de dépôt	N° Com mission d'ordre ODI	N° N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnc. LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communisme Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
									CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
		118bis	Exécutif		VNR		Retiré (non présenté)	09-jul-14													
		118ter	Exécutif		VNR		Retiré (non présenté)	09-jul-14													
		118 quater	Exécutif		VNR		Adopté	09-jul-14													X
9	9	119	UDI - MODEM		VNR	POZZO DI BORGIO	Retiré	09-jul-14													
9	9	120	SOCA		VNR	GIRARD	Adopté	09-jul-14													X
8	9	121	UMP	LEGARET, KOSCIUSKO- MORIZET	VNR		Retiré	09-jul-14													
9	9	122	UDI - MODEM	TACHÈNE	VNR		Adopté (amendé)	09-jul-14													X
4	9, 4	123	Exécutif		VNR		Adopté	09-jul-14													X
9	9	124	UDI - MODEM	MEHAL	VNR		Retiré	09-jul-14													
							Adopté														X
						DGH 1030	Adopté														X
						DGH 1031	Adopté														X
						DGH 1023	Adopté														X
		125a			A	DAI 1005	Adopté	09-jul-14													X
						DAI 1006	Adopté														X
						DF 1023	Adopté														X
						SGO 1007a 1020	Adopté										X				X
1	1	125	Exécutif		VNR		Adopté	09-jul-14													x
3	1	126	UMP	RUSTIER	VNR		Rejeté	09-jul-14	X		X		X								
4	1	127		SIMONNET	VNR		Rejeté	09-jul-14	X		X		X				X		X		
2	2	128	SEP	CONTASSOT	VNR		Adopté	09-jul-14									X				
						DDREES 1093															X
2	2	129	PCF-FG	BONNET-OLAUDI, AQUA	VNR		Retiré	09-jul-14													
		129bis	Exécutif		VNR		Adopté	09-jul-14									X		X		

N°	N° Com mission	N° d'ordre de dépôt	N°	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
												CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
2	2	130				UMP	BERTHOUD	VNR		Rejeté	09-jul-14			X				X						
2	2	131				UDI - MODEM	GATTEL, TACHÉNE	VNR		Rejeté	09-jul-14			X				X						
1	2	132				UMP	BURKL, de FROMENT, BLOCH	VNR		Rejeté	09-jul-14			X				X						
1	2	133				UDI - MODEM	JEGO, GALLOIS	VNR		Retiré	09-jul-14													
8	2	134				UMP	BOULARD, DUBUS, KUSTER	VNR		Retiré	09-jul-14													
		134bis	162			Exécutif		VNR		Adopté	09-jul-14												X	
2	2	135	163			SOCA	GIRARD	VNR		Adopté	09-jul-14									X			X	
2	2	136				RG-CI	BROS, GOLDRAB, MARTINS, TAN, VERSINI	VNR		Retiré	09-jul-14													
		136bis	164			Exécutif		VNR		Adopté	09-jul-14													X
2	2	137				RG-CI	BROS, GOLDRAB, MARTINS, TAN, VERSINI	VNR		Retiré	09-jul-14													
		137bis	165			Exécutif		VNR		Adopté	09-jul-14													X
2	2	138	166			UMP	KUSTER, BOUGERET	VNR		Adopté	09-jul-14													X
4	2	139				UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY, ESPERONNIER, HELARD, ASSOLINE, AUBACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPUEZ, JEGO	VNR		Rejeté	09-jul-14	X		X				X						
2	2	140					SIMONNET	VNR		Rejeté	09-jul-14		X	X				X						
3	3	141					SIMONNET	V	2014 DVD 1064	Retiré	09-jul-14													
		141bis	167			Exécutif		V	2015 DVD 1064	Adopté	09-jul-14													X
									DVD 1064	Adopté										X			X	
									DVD 1062	Adopté														X
									DVD 1059	Adopté														X
									DVD 1069	Adopté														X
1	3	142				UMP	BOILLOT, KUSTER	VNR		Rejeté	09-jul-14	X		X				X						

N° Com mission on de débat	N° Comm N° d'ordre ODJ	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, IR	N° délib	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
									CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	
3	3	143	FCF-FG	BONNET-OLAUDI, AQUA, BECKER	VNR		Retiré	09-juil-14													
		143bis	Exécutif		VNR		Adopté	09-juil-14													X
3	3	144	UMP	MONTANDON	VNR		Rejeté	09-juil-14	X		X		X		X						
3	3	145	UMP	MONTANDON	VNR		Rejeté	09-juil-14	X		X		X		X						
5	3	146	UMP	D'HAUTESERRE, LECUYER, LECOQ, DATI, BURKI, GOUJON, DAUVERGNE, HODENT	VNR		Rejeté	09-juil-14	X		X		X		X						
						DPVI 1038	Adopté														X
						PP 1013	Adopté									X				X	
5	5	147	UMP	GOUJON	VNR		Adopté	08-juil-14													X
1	3	148	UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS	VNR		Rejeté	09-juil-14	X		X		X		X						
1	3	149	UDI - MODEM, UMP	GATEL, TACHÈNE, WEHLING, GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		Rejeté	09-juil-14	X		X		X		X						
		149bis	Exécutif		VNR	DICOM 1008	Adopté	09-juil-14													X
							Retiré														